
3 2044 103 161 980

LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET

LA COUR DE SAXE

(1648-1680)

PAR

BERTRAND AUERBACH

DOCTEUR ÈS LETTRES
MAÎTRE DE CONFÉRENCES À LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888

LA

DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET

LA COUR DE SAXE

(1648-1680)

PAR

BERTRAND AUERBACH

DOCTEUR ÈS LETTRES

MAITRE DE CONFERENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1888

NANCY — IMP. NOUVELLE. 15. RUE DE SERRE

A MON MAITRE

MONSIEUR ERNEST LAVISSE

PRÉFACE

Nous devons expliquer le choix de notre sujet, laissant à ce volume le soin de le justifier. Ce n'est pas sans préméditation que nous nous sommes attaché, entre tous les Etats secondaires de l'Allemagne, à la Saxe. La diplomatie de Louis XIV non seulement n'a pas négligé ce pays, mais elle a fondé sur lui des espérances qu'il n'était pas impossible de réaliser, elle l'a incorporé dans le système français, elle a tenté à plusieurs reprises d'exploiter son alliance pour le succès de ses propres desseins dans l'Empire. C'est à ce titre que les rapports de la France avec la Saxe, depuis les traités de Westphalie jusqu'à celui de Nimègue, s'encadrent dans l'histoire générale. Après cette date, que suit de près la mort de l'Electeur Jean Georges II, les liens, un moment noués, bien que toujours lâches, se brisent. La Saxe, après une dernière manifestation d'énergie vitale sous le règne de Jean Georges III, achève de mourir, et dépouille en quelque sorte sa personnalité, quand la dynastie électorale l'enchaîne aux destinées de la Pologne.

Mais quelle peut être, pendant la période que nous considérons, l'importance de la Saxe, et de quel profit l'étude de son histoire? L'on objectera que la Saxe n'a guère fait parler d'elle, qu'elle s'est effacée, sinon recueillie, qu'elle n'est qu'une branche morte de ce vieil arbre au chef dénudé, mais toujours majestueux, qu'on nomme l'Empire, et dont un jeune rameau, le Brandebourg, semble absorber toute la sève pour couvrir l'Allemagne de son ombre. Sans discuter cette assertion à coup sûr exagérée, nous ne craignons pas d'avancer que le rôle de la Saxe, fût-il même tout négatif, mériterait encore une attention particulière. Car le secret s'y révèle en partie d'un des plus saisissants phénomènes du XVIIe siècle, de l'essor du Brandebourg. Le Brandebourg s'élève à mesure que la Saxe décroît. Est-ce là une coïnci-

dence fortuite ? l'ascension de l'un, la déchéance de l'autre ne se commandent-elles pas? Nous avons essayé de dégager la raison de ces fortunes contraires. Nous avons observé le Brandebourg du dehors et de biais.

Toutefois la Saxe tient ici le premier plan. Elle est l'héroïne de la longue action diplomatique que nous exposons. Outre le désir d'éclairer un recoin du XVIIe siècle qui jusqu'ici était demeuré dans la pénombre, nous avons voulu découvrir, sur une scène restreinte, le reflet des grands événements. Il y a tout bénéfice à les regarder sans trop étendre le champ de la vision. Comme la Saxe n'est pas, à l'exemple du Brandebourg, mêlée à toutes les complications européennes ou germaniques, l'œil n'est pas dérouté par la multiplicité des faits ou le défilé des personnages qui animent la petite cour de Dresde. Pour n'être pas changeant, le tableau ne manque pas d'intérêt : l'unité du sujet y gagne. La Saxe brigue tour à tour et au besoin simultanément l'assistance de la France et de l'Autriche, qui l'enjôlent et l'abusent à l'envi : le thème est d'une extrême simplicité. Mais cette simplicité même permet de saisir plus aisément le jeu des partenaires. Toutes les questions issues du traité de Westphalie et dont la solution touche la France, conflit constitutionnel, élection et capitulation impériales, droit d'intervention des étrangers en Allemagne, prétentions des Couronnes sur certains territoires d'Empire, toutes ces questions se posent ici dans leur nudité théorique, parce qu'aucune considération matérielle ne les dénature : c'est-à-dire que la Saxe ne se sent menacée par Louis XIV ni dans son indépendance ni dans sa sécurité ; que Louis XIV se borne à convoiter son suffrage et son appui moral. La Saxe est donc un des rares Etats allemands qui puissent apporter dans un si grand débat autant de liberté d'esprit et de désintéressement relatif. Grâce à ces circonstances si favorables, nous pouvons discerner l'évolution et les effets des quelques idées générales dont s'inspire la politique extérieure de Louis XIV ; nous pouvons aussi, en poursuivant une négociation par le menu, décomposer les procédés de cette politique, en constater les oscillations, surprendre au jour le jour la pensée de ceux qui la dirigeaient. C'est une investigation où l'histoire proprement dite aussi bien que la

psychologie trouvent leur compte. Elle paraît bien aride au premier abord. La diplomatie du XVIIe siècle n'a point l'attrait de celle du XVIIIe : tout en agitant des problèmes de haute portée, elle les traite d'une façon trop technique, elle se plaît un peu trop aux formules, au style de chancellerie, elle a l'allure pédantesque des sciences qui s'élaborent.

Elle agit aussi sur ceux qui l'ont pratiquée. Ce sont gens graves et qui ne se déridant guère. Ajoutez que les tristesses de la guerre de Trente ans, que l'âpreté d'une lutte incessante semblent peser sur tous ces esprits. Les Français diffèrent peu en cela des étrangers. C'est à peine si, dans leurs dépêches quelque saillie, quelque anecdote lestement troussée, trahit le tempérament national. Mazarin peut-être seul, malgré les revers qui l'accablent, garde un inaltérable enjouement, une légèreté tout Italienne. Lionne apporte dans son office un sérieux qui ne se dément pas. Pomponne appartient à la famille janséniste des Arnauld : c'est tout dire. Voilà pour les ministres. Quant au personnel de la carrière, il évite le badinage comme irrévérencieux pour la majesté royale, pour la gravité des secrétaires d'Etat. Puis — il faut tout confesser — la diplomatie du XVIIe siècle n'est point illuminée ou égayée par des interventions féminines. En ce temps la femme règne bien plutôt qu'elle ne gouverne. Si les affaires du monde en allèrent plus mal, nous n'oserions en décider.

Est-ce pour ces motifs que l'histoire diplomatique du grand siècle a subi en France, depuis plusieurs années, sinon une disgrâce, du moins une éclipse, tandis que l'étude des institutions défrayait et dominait les recherches ? A-t-on jugé qu'après Mignet, Ranke, Droysen, pour ne citer que les morts, il ne restait plus rien à faire ? Cependant de récents ouvrages et surtout les belles publications entreprises sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères, témoignent que ce genre de travaux conquiert un regain de faveur. Le riche dépôt des Affaires étrangères est loin d'avoir encore livré tous ses secrets, même sur une époque qui passe pour une des mieux connues.

En mentionnant ici le Ministère des Affaires étrangères, nous offrons l'expression de notre gratitude à M. Girard de

Rialle, chef de la division des archives, à M. de Ribier, ancien chef du bureau, à MM. les attachés Chevrier et Louis Farges, dont nous craignons d'avoir fatigué l'infatigable complaisance.

Nous avons dû naturellement compulser les documents saxons, qui forment la contre partie et le complément des sources françaises. Nous prions ici M. le conseiller intime de gouvernement Hassel, directeur des Archives d'Etat du Royaume de Saxe, et ses collaborateurs, d'agréer nos sincères remerciements pour la gracieuse et libérale hospitalité que nous avons reçue à Dresde.

OUVRAGES ET ARTICLES CITÉS

ANDREE. — *Das Sprachgebiet der Lausitzer Wenden vom 16ten Jahrhundert bis zur Gegenwart.* Petermann's Mittheil. XIX, 1873, p. 321.

ARNDT. — *De directorio Evangelicorum a Joanne Georgio I Saxoniæ principe Electore in pacificatione Vestfalica repudiato.* Leipzig, Tauchnitz, 1800.

ARNDT. — *Des Kurfürsten Johann George I Rescripte an seine bei den Westphælischen Friedenstractaten befindliche Gesandten.* Archiv der sæchs. Gesch. 1785.

AUBÉRY. — *Mémoires pour l'histoire du Cardinal de Richelieu,* 2 vol., Paris, 1660.

AUBÉRY. — *Des justes prétentions du Roi sur l'Empire,* Paris, Barbin, 1667.

BARTHOLD. — (F. W.) *Gesch. der fruchtbringenden Gesellschaft, Sitten, Geschmackbildung und schœne Redekunst Deutscher Vornehmer am Ende des 16 bis über die Mitte des 17ten Jahrhunderts.* Berlin, 1848.

BŒTTIGER. — *V.* FLATHE.

P. BOUGEANT. — *Histoire du traité de Westphalie,* Ed. in-4°, 2 vol., 1751.

CALINICH. — *Kampf und Untergang des Melanchthonismus in Kursachsen 1570-4,* Leipzig, 1866.

CANZLER. — *Tableau pour servir à la connaissance des affaires politiques et économiques de l'Electorat de Saxe.* Dresde et Leipzig, 1786.

CARLSON. — *Geschichte Schwedens.* Collect. Heeren et Uckert.

CHAPELAIN. — *Lettres.* Ed. Tamizey de Larroque. Doc. inédits sur l'Histoire de France.

CHAPPUZEAU. — *L'Allemagne ou Relation nouvelle de toutes les cours de l'Empire, recueillies en deux voyages que l'auteur y a faits en 1669 et 1672, etc.* Paris, 1673.

CHÉRUEL. — *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV.* Paris, 1879.

CHÉRUEL. — *Histoire de France sous le Ministère de Mazarin.* Paris, 1882.

Chéruel. — *Examen d'un Mémoire de Lemontey, intitulé : Tentatives de Louis XIV pour se faire élire Empereur d'Allemagne.* Séances de l'Acad. des Sciences Morales. Janvier, 1886.

Chéruel. — *Ligue ou Alliance du Rhin.* Ibid. Janvier 1885.

Claretta (Gaudenzio). — *Adelaïde di Savoia, duchessa di Baviera, e i suoi tempi*, Turin, 1877.

Clément. — *Lettres, instructions et mémoires de Colbert.*

Depping. — *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV.* Doc. inéd.

Distel. — *Jagdbeute des Kurfürsten Johann Georg I.* Zeitschr. für Museologie und Antiquitætenkunde VII, 1884, n° 9.

Droysen (J. G.). — *Gesch. der preussischen Politik*, 2e Ed. 1870.

Droysen. — *Beitræge zur Kritik Puffendorfs.* Berichte über die Verhandlungen der kgl. sæchs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, XVII, 1864.

Droysen. — *Zur Quellenkritik der deutschen Gesch. des 17 Jahrhunderts*, Forschungen zur deutsch. Gesch. IV, n° 566.

Du Mont. — *Corps universel diplomatique du droit des gens*, 8 vol., 1726-31.

Eichhorn. — *Deutsche Staats=und Rechtsgeschichte*, 4 vol. Gœttingen. 1843-4.

Ennen. — *Frankreich und der Niederrhein oder Gesch. von Stadt und Kurstaat Kœln seit dem 30jæhrigen Kriege.* 1 vol., Cologne et Neuss, 1855.

Erdmannsdœrffer. — *Graf Waldeck. Ein preussischer Staatsmann des 17 Jahrhunderts*, Berlin, 1869.

Fester. — *Die armirten Stænde und die Reichskriegsverfassung 1681-97.* Francfort, 1886.

Feuquières *(Lettres des).* — Ed. Gallois, 5 vol., Paris, 1845-7.

Fiedler. — *Die Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland und Œsterreich im siebzehnten Jahrhundert.* Fontes Rerum Austriacarum, vol. XXVII. Vienne, 1867.

Flathe. — *Gesch. des Kurstaates und Kœnigreichs Sachsen*, 3 vol., Gotha, 1867-73.

Fritsche (Alwin). — *Zur Gesch. der Kæmpfe der Deutschen mit Frankreich in den Jahren 1673 und 1674, insbesondere die Theilnahme der Kursæchsischen Truppen an denselben.* Progr. du Gymnase de Plauen, Pâques 1877.

Fuerstenau. — *Zur Gesch. der Musik und des Theaters am Hofe zu Dresden*, Dresde, 1860.

Geffroy. — *Recueil des Instructions aux Ambassadeurs, etc. en Suède.* Paris, 1885.

GEMEINER. — *Gesch. der œffentlichen Verhandlungen des zu Regensburg noch fortwæhrenden Reichstages*. Nüremberg, 1794-6.

GLAFEY. — *Kern der Gesch. des Hauses zu Sachsen*. Francfort 1721.

GRAMMONT (M^{al} de). — *Mémoires*. Collection Petitot, vol. 56-7.

GRETSCHEL. — *Gesch. des sæchsischen Volkes und Staats*, 3 vol. Leipzig, 1841-53.

GRŒSSLER. — *Der Streit um die Translation der Frankfurter Ordinari Reichsdeputation (1658-61)*. Progr. Stargard, 1870.

GRŒSSLER. — *Die Ursachen der Permanenz des sogenannten immerwæhrenden Reichstages zu Regensburg*. (Dissert. de Iena) Stargard, 1869.

GUHRAUER. — *Kurmainz in der Epoche von 1672*. Hambourg, 1839.

GUENTHER. — *Der unbegrenzte Umfang der sæchsischen Appellationsfreiheit*. Dresde, 1789.

HASSEL. — *Fehrbellin*, Berlin, 1875. (Etude sur la Situation politique de l'Europe.)

HAUSSMANN. — *Beitræge zur Kenntniss der chursæchs. Landesversammlungen*, Leipzig, 1798.

D'HAUSSONVILLE. — *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, 1860.

HEIDE. — *Die Wahl Leopolds I zum Rœmischen Kaiser*, Forsch. zur deutschen Gesch. XXV, 1885.

HELBIG (K. G.). — *Die diplomatischen Beziehungen Johann Georgs II von Sachsen zu Frankreich*, Archiv. für die sæchs. Gesch. I, 1863.

HELBIG (K.G.). — *Johann Philipp. v. Mainz und Johann Georg II von Sachsen wæhrend der Erfurter Wirren, 1660-7*, ibid. III, 1865.

HELBIG (K. G.). — *Esaias Puffendorf's Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof, und die œsterreichische Politik, 1671-4*, Leipzig, 1862.

HELLER. — *Die Handelswege Inner Deutschlands im 16. 17. und 18 Jahrhundert und ihre Beziehungen zu Leipzig*. Archiv. für die sæchs. Gesch. 1884.

HIMLY. — *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*. 2 vol., Paris, 1876.

JANSSEN. — *Frankreichs Rheingelüste und deutschfeindliche Politik*, 2e Ed., Fribourg, 1883.

JOACHIM. — *Die Entwickelung des Rheinbundes vom Jahre 1658*, Leipzig, 1886.

KIRCHHOFF. — *Die Besitzergreifung Erfurts durch Kurmainz*, Zeitschr. für preuss. Gesch. und Landeskunde, VIII, 1871.
KOECHER.—*Gesch. von Hannover und Braunschweig, 1648-1714*, 1er vol., Leipzig, 1884 (Publications des Archives de l'Etat prussien).
KREBS. — *Beitræge zur Gesch. der Politik der Pfalzgrafen Wolfgang Wilhelm und Philipp Wilhelm von Neuburg in den Jahren 1630-60*. Zeitschrift des hist. Vereins für Schwaben und Neuburg, 1886.
KUHN. — *Der Einfluss des Westphælischen Friedens auf das Verhæltniss der Stænde zu Kaiser und Reich*. Prog. du Gymnase d'Eutin, Pâques, 1885.
LEGRELLE. — *Louis XIV et Strasbourg*, 4e Ed., Paris, 1884.
LEIBNITZ. — *Œuvres*. Ed. Foucher de Careil, Paris, 1865.
LEMONTEY. — *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, Ed. 1825.
LETI (Gregorio). — *Ritratti historici, politici, chronologici, genealogici della Casa Serme Elettorale di Sassonia*, Amsterdam, 1688.
LONDORP. — *Der Rœm. k. May. und des heil. Rœm. Reichs... Acta publica*, 12 vol.
LÜNIG. — *Deutsches Reichsarchiv*, Leipzig, 1713-22.
MAZARIN. — *Lettres*, Ed. Chéruel, Doc. Inéd., 3 vol.
v. MEIERN. — *Acta Pacis Wesphalicæ*, 6 vol. Hanovre, 1734-6.
v. MEIERN. — *Acta Comitialia Ratisbonensia*, 2 vol., Leipzig et Gotha, 1738-40.
MEYER (Georg). — *Lehrbuch des deutschen Staatsrechts* Leipzig, 1878.
MIGNET. — *Négociations relatives à la Succession d'Espagne sous Louis XIV*. Doc. Inéd., 4 vol.
v. MOERNER. — *Kurbrandenburgs Staatsvertræge*, Berlin, 1867
MONZAMBANO. — *De Statu imperii Germanici*. Ed. 1684.
MÜLLER (J.-S.) — *Chur=und fürstlichen Hauses Sachsen Annales 1400-1700*. Weimar, 1700.
MÜLLER (K.-A.). — *Kurfürst Johann Georg I, seine Familie etc*, Dresde, 1838.
Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabrug.... avec les dépêches de M. de Vautorte et autres pièces au sujet du même traité jusqu'en 1654 incl., 4 vol., La Haye, 1725 et suiv.
O'BYRN. — *Wolf Caspar v. Klengel*, Mittheil des kgl. sæchs. Alterthumsvereins, XXIIes Heft, 1872.
O'BYRN. — *Christian, Herzog zu Sachsen Weissenfels*, Archiv. für die sæchs. Gesch. VI, 1879.

ODHNER. — *Die Politik Schwedens im Westphælischen Friedenscongresse*, Gotha, 1877.

OPEL. — *Die Vereinigung des Herzogthums Magdeburg mit Kurbrandenburg*. Halle, 1880.

PACHNER v. EGGENSTORF. — *Vollstændige Sammlung aller von Anfang des noch fürwæhrenden Teutschen Reichstags de a. 1663 bis anhero abgefassten Reichsschlüsse*, 4 vol., Ratisbonne 1740-77.

PETER. — *Der Krieg des grossen Kurfürsten gegen Frankreich 1672-5*, Halle, 1870.

PFANNER. — *Historia comitiorum Imp. habitorum an. 1652-3-4*, Jena, 1694.

POMPONNE. — *Mémoires*. Ed. Mavidal, 2 vol., Paris, 1868.

POSSE. — *Die Markgrafen von Meissen und das Haus Wettin*, Leipzig, 1881.

PUFFENDORF (Samuel de). — *Commentariorum de rebus Suecicis libri XXVI*. Utrecht, 1680.

PUFFENDORF (Samuel de). — *De rebus gestis Friderici Wilhelmi Magni Electoris Brandenburgici libri XIX*. Berlin, 1694.

RICHELIEU. — *Mémoires*. Collection Michaud et Poujoulat.

RITTER. — *Sachsen und der jülische Erbfolgestreit, 1483-1610* Abh. der baier. Acad. Munich, 1873.

v. RŒMER. — *Staatsrecht und Statistik des Churfürstenthums Sachsen und der dabei befindlichen Lande*. Halle et Leipzig 1787-1804.

SAINT-DISDIER. — *Histoire des négociations de la paix de Nimègue*, 4e Ed., 1677.

SCHULTE. — *Histoire du droit et des institutions de l'Allemagne*. Trad. par Marcel Fournier, Paris, 1882.

STŒCKERT. — *Die Admission der deutschen Reichsstænde zum Westfælischen Friedenscongress*. Kiel, 1869.

STŒCKERT. — *Uber die im 17. Jahrh. versuchte Reform der deutschen Reichsverfassung*. Züllichan, 1871.

v. SÜSSMILCH HŒRNIG. — *Historisch-geographischer Atlas von Sachsen und Thüringen*, Dresde, 1860-2.

SWAN (Sir WILLIAM). — *Narrative of a journey to Dresden in 1678*. Publication de la Société des antiquaires de Londres. 1857.

v. TETTAU. — *Ueber das staatsrechliche Verhæltniss von Erfurt zum Erzstift Mainz*. Jahrb. der kgl. Academie gemeinnützigér Wissenschaften zu Erfurt, 1860.

v. TETTAU. — Die *Reduction von Erfurt und die ihr vorausgegangenen Wirren*, ibid. 1863,

THOLUK. — *Das Academische Leben des 17. Jahrhunderts.* 2 vol., Halle, 1853.
THOLUK. — *Der Geist der lutherischen Theologen Wittenbergs im Verlauf des 17 Jahrhunderts.* ibid. 1852.
Urkunden und Actenstücke zur Gesch. des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. (Pour la politique générale, *Politische Verhandlungen*, publiées par Erdmannsdœrfer et *Auswærtige Acten*, par Simson et Peter).
VALFREY. — *Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne.* Paris, 1881.
VEHSE. — *Gesch. der deutschen Hœfe seit der Reformation*, 5e partie : *Gesch.der Hœfe des Hauses Sachsen.* Hambourg, 1854.
WEISSE (Chr.). — *Gesch. der Chursæchsischen Staaten*, 7 vol. Leipzig, 1802-12.
WEISSE (Chr.). — *Musæum für die sæchs. Geschichte, Litteratur und Staatskunde*, 3 vol., Leipzig, 1794-6.
WEISSE (Chr.). — *Lehrbuch des kgl. sæchs. Staatsrechts*, 2 vol. Leipzig, 1824.
WICQUEFORT (Abraham de). — *De l'Ambassadeur.* La Haye, 1746.
WOLF (A.). — *Fürst Wenzel Lobkowitz, sein Leben und Wirken.* Vienne, 1869.
WURZBACH (Constant v.). — *Biographisches Lexicon des Kaiserthums Œsterreich.* Vienne, 1857 et années suiv.
ZŒPFL. — *Deutsche Rechtsgeschichte*, 4e Ed. Braunschweig 1872.

SOURCES MANUSCRITES

Les volumes des Archives des affaires étrangères sont désignés par A. E. Nous donnons ici, pour n'avoir pas à reproduire ces indications, la liste des volumes de la correspondance de Saxe.

Saxe	2. *Pièces de 1638-1660.*	
	3. *Supplément 1666-70.*	
	4. *Correspondance de Chassan*	*24 Nov. 1666 — fin sept. 1668.*
	5. *Correspondance de Chassan*	*5 Octobre 1668 — fin juin 1670.*
	6. *Correspondance de Chassan*	*1er juillet 1670 — fin 1671.*
	7. *Supplément*	*1671-9.*
	8. *Correspondance de Chassan*	*1er janvier 1672 — fin mars 1673.*

9. *Correspondance de Chassan* 4 *Avril 1673 — Mai 1674.*
10. *Lettres de M. Findekeller, écrites de Dresde, Munich et autres lieux pendant les années 1674-1679.*
11. *Correspondance de Rousseau* 1680.
12. *Supplément* 1680-3.

Les volumes des autres fonds sont suivis de leur numéro d'ordre.

Les documents des Archives de Dresde sont désignés par D. A., ils sont répartis par *locat.* Comme plusieurs volumes peuvent être placés dans un même *locat*, nous les distinguons soit par un numéro, soit par le titre.

INTRODUCTION

Individualité géographique de la Saxe. — Causes qui ont empêché l'expansion de cet État. — Nature de ses rapports avec la France.

S'il n'était un peu téméraire de lire dans la configuration du sol toute l'histoire d'un pays, on oserait affirmer que la Saxe a failli à la mission que la nature lui assignait. Ses limites, sa situation, et jusqu'à la fertilité de son territoire la destinaient, ce semble, au rôle d'un grand Etat qui pût à la fois servir de boulevard contre les Slaves et consommer à son profit l'unité de l'Allemagne du Nord. Abritée par des frontières sûres contre toute menace d'invasion ou de fusion, du côté où ce double danger était à craindre, la Saxe était sollicitée au contraire par la pente de ses vallées, par la facilité même de la proie qui s'offrait à elle, vers l'expansion ou la conquête.

La muraille de l'Erzgebirge, tombant à pic sur le fossé de l'Eger, les rochers de la Suisse saxonne dominant la brèche de l'Elbe, se dressent comme des remparts presque infranchissables contre le Tchèque, tandis que par un heureux contraste, la chaîne, s'étageant doucement vers la plaine, ouvre à l'envahisseur tudesque le chemin de la Bohême. Ce n'est pas seulement contre l'étranger que la Saxe est prémunie, c'est aussi contre ses congénères allemands. La forêt de Thuringe, dont la croupe s'allonge des sources de la Saale à la Werra, la protège contre l'infiltration de l'élément franconien ; puis s'épanouissant au Nord-Ouest dans le vaste plateau de l'Eichsfeld, qui se soude au Harz et dont les parois abruptes surplombent le Weser, elle élève une barrière contre les Hessois et les Westphaliens.

L'individualité politique de la Saxe est donc suffisamment

garantie, mais ce n'est pas au prix de son isolement. Outre qu'elle a, comme on le verra plus loin, le libre accès du plat pays, elle tient le débouché du grand carrefour de la Moyenne Allemagne, le Fichtelgebirge.

Autour de ce massif granitique, que l'on nomme avec quelque raison le Saint-Gothard allemand, circulent des voies libres, les plus directes entre le Nord et le Sud de l'Allemagne. Il semble que vers ce point central les deux parties de la région se rapprochent et s'appellent : au coude le plus septentrional du Danube répond, comme pendant, le golfe de plaine de Leipzig, qui s'enchâsse profondément dans les hauteurs. Par ce passage du Fichtelgebirge, la Saxe communique avec les bassins du Mein et du Danube. Mais ce n'est point dans cette direction que la tournent ses intérêts immédiats : elle bénéficie, il est vrai, du transit des marchandises qui de l'entrepôt de Leipzig s'écoulent vers le Midi. Mais ses ambitions politiques l'attirent dans le sens opposé. On se rendra compte aisément de cette vérité en jetant un coup d'œil sur la conformation de la contrée.

Adossée à la forêt de Thuringe, aux Monts Métalliques, aux groupes de Lusace, qui en font comme l'ossature, la Saxe au XVIIe siècle, s'étendait à l'Est, jusqu'au Bober, qui borne les Haute et Basse Lusaces ; au Nord elle atteignait le remblai de la crète, qui court, comme le Flæming, de la percée de l'Oder à celle de l'Elbe. Enfin elle projetait des presqu'îles en Thuringe jusqu'au pied de l'Eichsfeld (1).

Cet Etat manque à première vue d'homogénéité géographique : en effet, il est composé de trois morceaux distincts : Thuringe, Misnie, Lusace.

Si la juxtaposition de trois provinces aussi diverses que la Thuringe, la Misnie et la Lusace ne donnait pas à l'Etat saxon la cohésion territoriale, ce défaut était sérieusement compensé par l'unité que lui vaut son réseau hydrographique. Le dessin en est des plus réguliers : trois artères parallèles, la Saale, la Mulde, l'Elbe, coupent le pays verticalement et rejoignent un fossé commun tracé par la section

(1) VON SUESSMILCH-HŒRNIG. *Historisch-geographischer Atlas von Sachsen und Thüringen*, Dresde, 1860-2. — CANZLER. *Tableau historique pour servir à la connoissance des affaires politiques et économiques de l'Electorat de Saxe*, Dresde et Leipzig, 1786, Introd., p. 5.

horizontale de l'Elbe, depuis le confluent de l'Elster jusqu'à celui de la Saale.

La Saale, née sur le versant du Fichtelgebirge, draine toutes les eaux de la Thuringe que lui apportent l'Ilm et l'Unstrutt : après avoir franchi la porte de Kœsen, elle s'élargit et débouche sur Magdebourg. Les rivières de Misnie, comme la Mulde, sorties de leurs failles montagneuses, s'ouvrent comme autant de voies naturelles vers le cœur du Brandebourg ; et plus sûrement peut-être, sinon plus directement, la Sprée, dont la Saxe commande le cours. Il n'est pas jusqu'au contact avec l'Oder par la Neisse de Gœrlitz qui ne confirmât, au lieu de la rompre, cette remarquable unité de l'Etat saxon : car dans cette phase de leur développement l'Elbe et l'Oder se resserrent en groupe fluvial des plus compacts, et forment un couple dont chaque membre (qu'on nous pardonne l'image) continue à faire lit à part.

Aucun obstacle physique n'eût donc arrêté la descente des Saxons dans la basse Allemagne. Mais en dehors même des avantages stratégiques, d'autres circonstances l'eussent favorisée.

Si l'on tient compte de l'élément ethnographique, une population wende, c'est-à-dire slave, agglomérée sur les bords de la Sprée jusqu'à quelques lieues de Berlin, eût tout au moins par sa passivité secondé le progrès des Saxons (1). Mais, en outre, dans la première moitié du XVII[e] siècle, le Brandebourg n'avait encore acquis ni l'extension ni la solidité qu'il gagna plus tard : pressé par les Suédois au Nord, il n'eût opposé qu'une faible résistance à une aggression venant du Midi. Et cet Etat a si clairement vu le péril que tous ses efforts jusqu'à nos jours ont tendu et réussi à refouler la Saxe, à lui enlever sa base d'opération, à l'annuler sinon à l'absorber.

Si jamais la Saxe eut conscience de sa position privilégiée,

(1) ANDREE. *Das Sprachgebiet der Lausitzer Wenden vom 16[ten] Jahrh. bis zur Gegenwart*, Petermann's Mittheilungen, XIX, 1873, p. 321. En 1550, la limite des langues atteignait Stockow, à 6 milles de Berlin. En 1610, existent encore dans ce district 40 églises wendes qui, à la vérité, disparaissent en un siècle et demi. Le groupe wende forme une masse compacte dont le centre est Kottbus.

il semble qu'elle se soit refusée à sa fortune ; il faut chercher les causes de cette défaillance dans le passé de la maison de Saxe, dans les traditions et les préjugés de ses princes, dans les vicissitudes d'une formation territoriale des plus tardives et laborieuses, et jusque dans ses institutions.

La maison de Wettin se flattait de descendre du grand Witikind ; cette prétention qui chatouillait l'orgueil de cette dynastie n'ajouta jamais rien à sa gloire. Bien que les historiographes officiels se soient battu les flancs pour établir l'authenticité de cette généalogie (1), les historiens ramènent l'origine des souverains saxons à un seigneur du Xe siècle, Thiédéric ou Thierry, père du Margrave Dedo, de la tribu des Buzici. Ce qui les préoccupe davantage, c'est d'écarter tout soupçon de slavisme qui pourrait ternir la pureté germanique de ces princes (2). Ceux-ci, par leurs qualités comme par leurs défauts, furent en effet très allemands.

Leur caractère germanique se révèle pleinement dans la coutume, nous dirions volontiers la manie des partages. Les électeurs de Saxe n'eurent point le sens de l'unité : au milieu du XVIIe siècle, Jean Georges Ier donna par son testament un dernier exemple de cette singulière aberration qu'on ne saurait élever à la hauteur d'une politique. Quel contraste avec les Hohenzollern, que posséda toujours et que possède encore la passion de l'unité.

C'est miracle qu'un Etat saxon se soit fondé : ce phénomène ne se réalisa qu'au début du XVe siècle, grâce à la désorganisation et aux troubles de l'empire. Le Margrave de Misnie, Frédéric le Belliqueux, obtint en 1423, de l'Empereur Sigismond, en échange de son concours contre les Hussites, le duché de Saxe et la dignité électorale qui y était attachée. Les Wettin, maîtres incontestés de la Misnie depuis Conrad le Grand (1123), s'étaient en 1264 définitivement annexé le landgraviat de Thuringe (3).

(1) GLAFEY. *Kern der Geschichte des Hauses zu Sachsen*, Ed. 1721, L. I, ch. II, § 8.

(2) O. POSSE. *Die Markgrafen von Meissen und das Haus Wettin*, Leipzig, 1881, p. 212. — BŒTTIGER-FLATHE. *Gesch. des Kurstaates und Kœnigreiches Sachsen*, Gotha, 1870, I, p. 88.

(3) Pour l'histoire de ces pays, antérieure au XVe siècle, outre les ouvrages de WEISSE, GRETSCHEL et BŒTTIGER-FLATHE, nous renvoyons au livre de M. HIMLY, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale.*

Ils régnèrent dès lors sur un beau domaine qui leur eût permis de faire grande figure, s'ils l'avaient su maintenir sous un gouvernement unique. Leur humeur ne comportait guère pareille entreprise. Sans cesse se produisirent des morcellements soit de territoire soit d'autorité, jusqu'au démembrement de 1485, qui coupa la maison de Saxe en deux tronçons à jamais séparés. L'Électeur Ernest et le duc Albert, après vingt années d'une association fraternelle qui laissait leurs biens patrimoniaux indivis entre eux, brisèrent l'union qui avait fait leur force et ménagé leur intervention déjà efficace dans les affaires générales de l'Europe. Que l'on mette en regard de cette convention de Leipzig la *dispositio Achillea* presque contemporaine (elle date de 1473) et l'on s'expliquera le sort différent de la Saxe et du Brandebourg.

La Saxe s'affaiblissait au moment où son action allait devenir prépondérante en Allemagne, elle en paralysait d'avance l'effet.

La part personnelle que prit à la révolution religieuse l'Électeur de Saxe en détermina le succès dès le début. Mais ce qui ne laisse pas d'embarrasser, c'est la raison de cette initiative. Malgré ses nombreux couvents d'Augustins où vivait un esprit novateur, la Saxe ne paraissait point prédestinée à devenir le berceau de l'hérésie. Si ses habitants se plaignaient des abus de l'église romaine, ils respectaient les dogmes. Ils avaient fidèlement combattu les Hussites. Ils murmuraient contre le trafic des indulgences, mais ils en achetaient. Ce ne sont donc pas les sentiments de ses sujets qui inspirèrent la conduite de Frédéric le Sage. Diverses causes dictèrent son attitude, parmi lesquelles on ne doit pas négliger les motifs d'ordre temporel et financier, le déplaisir de voir ses peuples grevés et son trésor appauvri au bénéfice de Rome. Mais de plus, il vit sans aucun doute la portée de ce mouvement, fatal à l'Empereur, que ce dernier s'y associât ou qu'il y résistât. Il devina que cette émancipation fortifierait l'idée particulariste aussi odieuse à la chancellerie impériale qu'à la curie romaine. Et enfin, se rendant compte qu'à défaut de la grandeur matérielle, la Saxe pourrait par son ascendant moral tenir le premier rang en Allemagne, il en fit la citadelle de la Réforme. Pour cela,

il laissa fonctionner l'instrument, que par un pressentiment singulier, il s'était préparé, sa jeune université de Wittenberg (créée en 1501) tout imprégnée de la doctrine de saint Augustin, de ces tendances moins humanistes que théologiques, que Luther traduisit avec éclat.

Les calculs de l'Electeur se vérifièrent. Champion de la liberté germanique, protecteur du luthéranisme, il fut d'emblée, lors de l'interrègne qui suivit la mort de Maximilien, l'arbitre de l'Empire et presque de l'Europe. Non seulement il n'abusa pas de son élévation, il n'en usa pas même. Il ne se prêta pas à sa propre élection.

Cette faute s'excuse par la défiance qu'il avait de la médiocrité de ses Etats, par sa répugnance à n'être qu'un empereur pauvre et impuissant, forcé, pour soutenir sa majesté, de se conquérir un patrimoine. Elle n'en eut pas moins pour résultat l'avénement de Charles-Quint, c'est-à-dire la guerre avec la France et la contre réformation qui impliquait la lutte contre le particularisme. Elle entraîna pour la Saxe en particulier des suites funestes. On eut le secret de la retenue de l'électeur. Les princes, envieux de son prestige, inquiets aussi de l'agitation populaire que fomentait la nouvelle secte, l'abandonnèrent à l'hostilité de l'Autriche. Celle-ci le considérait comme l'adversaire de la centralisation et de la monarchie absolue. Elle suscita contre lui les convoitises de la ligne albertine, si bien que Frédéric le Sage mourut abreuvé de déboires et découragé (1525).

Ce fut une leçon pour ses successeurs : ils rendirent à César ce qui lui appartenait, en s'efforçant de faire le moins possible tort à Dieu.

Depuis lors, toute l'histoire des Electeurs de Saxe se résume dans ce double trait : attachement superstitieux à la Majesté impériale et au pur luthéranisme. Ils tâchèrent toujours et parvinrent quelquefois à concilier ces principes contradictoires, à la joie de la Maison d'Autriche qui exploita leur simple obéissance, et des souverains du Brandebourg qui les supplantèrent dans leur rôle de champions de la Réforme. Mais le plus souvent ils furent par les événements ballottés de l'une à l'autre alternative et ne s'en tirèrent que rarement à leur honneur et à leur profit.

Leur dynastie sombra dans la catastrophe de Mühlberg ; il

ne dépendit pas d'eux que la Réforme ne sombrât en même temps. Elle fut sauvée par celui-là même qui en avait amené la ruine apparente, le duc Maurice de Saxe.

La ligne ducale ou Albertine, à qui venaient d'échoir par la capitulation de Wittenberg le cercle et le titre électoral, avait visé de longue date et quelque peu préparé ce succès. Jalouse, comme toute branche cadette, de la branche aînée, elle prit le contrepied de la politique que celle-ci pratiquait. En face de Frédéric le Sage, si hostile à la souveraineté impériale, Albert le Courageux fut le serviteur le plus fidèle, le dévot le plus fanatique de l'idée césarienne. Il combattit pour l'Empereur contre Mathias Corvin, il réduisit pour lui les Pays-Bas ; il greva son propre peuple pour rehausser et affermir la puissance de l'Empereur. Il y avait quelque mérite et quelque désintéressement à en user ainsi, en un temps où cette puissance était ravalée et presque bafouée dans la personne de Frédéric III, puis de Maximilien.

Pour Albert, comme pour son successeur, Georges le Barbu, l'impérialisme se liait étroitement au catholicisme.

Leur héritier, Maurice, ne possédait pas des convictions si absolues. Il avait fréquenté plusieurs cours, reçu les leçons de Christophe de Carlowitz, un disciple d'Erasme, sceptique comme son maître. Il regardait les dogmes, politiques ou sacrés, comme le plus encombrant des bagages pour un prince. Il ne renonça à aucune des traditions de la dynastie Albertine, mais il les appliqua en homme d'Etat et non comme un croyant. Ces traditions, d'ailleurs, avaient leur vertu : elles expliquaient en partie l'essor de cette famille.

Les Albertins proclamèrent, s'ils ne la réalisèrent pas, l'indivisibilité territoriale. Albert le Courageux condamna la funeste coutume des partages, et pour y obvier, établit le seniorat et le système des apanages qui en découle (1). Maurice suivit cette maxime ; il refusa, en dépit des dernières volontés de son père, d'associer son frère Auguste au gouver-

(1) Sur le Seniorat et la Primogéniture, v. Weisse, *Gesch. der Chursæchsischen Staaten*, Leipzig, 1802-12, III, p. 211, et Glafey, I, p. 140. Note H. Glafey remarque avec justesse que le testament d'Albert éclaire celui de Jean Georges Ier, à propos duquel nous toucherons cette question.

nement et se contenta de lui assigner des domaines jusqu'à concurrence d'un revenu déterminé (1).

Sans aucun doute, un autre exemple d'Albert le Courageux l'aurait séduit, s'il eût vécu. Ce dernier avait acquis la Frise et ouvert ainsi aux siens la perspective d'une extension en dehors de leurs possessions patrimoniales.

Quoique les historiens modernes de la Saxe se montrent peu favorables à cette entreprise (2), on ne contestera pas que les Hohenzollern ne procédèrent pas autrement pour constituer leur monarchie, que la propriété d'enclaves lointaines les contraignit à la conquête des contrées intermédiaires. Enfin Maurice fut en un certain sens impérialiste. L'impérialisme exprimait l'unité morale et l'indépendance de l'Allemagne. S'incarnait-il nécessairement dans un prince autrichien et catholique? Les Allemands distinguaient les termes du problème : la preuve en est l'offre de la couronne à Frédéric le Sage. En fait, l'impérialisme de Maurice consista à se servir de l'Empereur plutôt qu'à le servir : de même il exploita la Réforme plutôt qu'il ne l'embrassa.

Pour bien juger l'œuvre de Maurice, il faut envisager non les moyens, mais le résultat; ce résultat fut considérable moins pour la Saxe que pour l'Allemagne et l'Europe. Maurice comprit qu'à son époque la liberté religieuse primait et impliquait toutes les autres. Aussi, grâce à son intervention décisive, l'égalité confessionnelle devint une des bases du droit public. Outre que cette nouveauté atteignait l'Eglise dans ses œuvres vives, elle frappait à mort le concept de la monarchie universelle. Ce n'est pas un mince titre d'honneur pour l'électeur de Saxe que d'avoir été l'instrument et le héros d'une telle révolution.

Que gagna la Saxe à ce rôle du plus grand de ses Electeurs? Ses princes dictaient la loi à l'empereur ; après avoir protégé l'enfance de la Réforme, ils la sauvaient de la crise de la puberté ; ils se plaçaient d'emblée à la tête du monde protestant et représentaient en face des rois et des peuples la cause évangélique. Mais toute cette gloire ne valut pas à la

(1) Weisse. III, p. 279-83.

(2) Gretschel. *Gesch. des sæchsischen Volkes und Staats.* Leipzig, 1841-53, 1, p. 385, Bœttiger-Flathe, I, p. 560.

Saxe le moindre surcroît de force réelle. Il est infiniment probable que Maurice se fût senti à l'étroit dans son domaine et qu'il eût cherché à en reculer les bornes. L'expédition qu'il mena contre le margrave de Brandebourg-Culmbach et où il trouva la mort laisse augurer de sa part une politique belliqueuse.

Mais autant il avait été remuant et ambitieux, autant ses successeurs furent gens pacifiques et modestes. La Saxe, comme épuisée de son essor, replia ses ailes. Elle quitta ses airs militants et s'assagit : sa vieille politique reprit le dessus et même avec une tournure plus nette et plus décidée.

L'Electeur Auguste mit la dernière main à l'alliance autrichienne, jusqu'alors précaire et toujours un peu honteuse. De ce côté, d'ailleurs, les rapports s'étaient simplifiés. Depuis l'abdication de Charles-Quint, la branche cadette des Habsbourg demeurait exclusivement allemande, et revêtait aux yeux de ses partisans un caractère plus franchement national.

La conséquence et la contre-partie de ce rapprochement avec l'Autriche fut la rupture de la Saxe avec les Evangéliques. Quand il s'agit, en effet, de munir de canons et d'une discipline l'Église réformée, désormais sûre de l'existence; quand il s'agit de donner à ses dogmes, qui, jusqu'alors, s'étaient résumés dans la négation de certaines vérités catholiques, une forme positive, les divergences éclatèrent. Dans les pays saxons, cette scission se compliqua de l'inimitié des deux lignes albertine et ernestine. L'Electeur Auguste s'en tint d'abord au philippisme, c'est-à-dire au luthéranisme mitigé par Melanchthon; les Ernestins s'attachèrent à un luthéranisme littéral et outré, qui, du nom d'un théologien d'Iéna, s'appela Flacianisme. Auguste leur envia le monopole de l'orthodoxie, sa croyance lui apparut comme un calvinisme déguisé. Il la détesta, et restaura le luthéranisme primitif, authentique et conservateur.

Il acquit d'autres titres, et de meilleurs, à la reconnaissance de ses sujets. Si la Saxe conserva tous les dehors d'un grand Etat, elle le dut à l'intelligente législation dont la dota cet Electeur, à l'ordre qu'il fit fleurir, à la prospérité économique qu'il y introduisit, à la considération qu'il lui acquit auprès des cours étrangères.

Ce gouvernement réparateur ne retarda pourtant pas la décadence de la Saxe, car cette décadence provenait moins de sa faiblesse que de sa fausse politique. Un homme osa toutefois réagir contre cette fatalité, et ranimer ce pays qui s'éteignait, Nicolas Crell, ministre de l'Electeur Christian Ier. Sentant que sa religion d'Etat gênait la Saxe et l'isolait, il brisa le cadre trop étroit du luthéranisme officiel, et y substitua, à titre officieux en quelque sorte, le calvinisme. Les conséquences de ce mouvement étaient tout indiquées; l'union évangélique fut reconstituée, scellée par de nouveaux pactes de confraternité, la dépendance autrichienne secouée et un rapprochement opéré avec le roi de France Henri IV. La mort prématurée de Christian Ier coupa court à cette velléité d'émancipation. Sous la régence de l'Administrateur Frédéric-Guillaume de Saxe Weimar et le règne de Christian II, la Saxe retomba sous le double joug du luthéranisme et de l'Autriche. On fit amende honorable à l'Empereur de cette coupable révolte : on frappa Crell pour le crime d'avoir rompu avec lui et négocié avec la France, on l'exécuta sur un arrêt de la Chambre d'appel catholique et impériale de Prague; on renia avec horreur toute liaison avec les réformés, on rentra dans le droit chemin.

Ainsi, à la veille de la guerre de Trente ans, au moment où les nations recueillent leurs forces et prennent position, la Saxe se blottit à l'ombre de l'Autriche. Dans cette grande lutte pour la liberté, elle se condamna à un rôle équivoque et secondaire, dont elle ne sut même pas tirer parti. Aux yeux de l'Europe, elle resta dès lors suspecte, elle ne représenta plus aucun principe. C'est là qu'il faut chercher la cause principale de son impuissance et de son avortement.

La France ne dédaigna pas de nouer des relations avec cet Etat déchu. Rien ne rebutait sa politique : elle travaillait aux besognes les plus ingrates. C'est qu'aucune quantité, si petite qu'elle fût, ne lui paraissait négligeable.

L'œuvre de la France en Allemagne est d'une simplicité aussi grandiose que chimérique. Elle s'inspira, depuis que la royauté capétienne fut assise, d'une idée directrice qu'on serait fondé à qualifier d'idée fixe : l'acquisition de la

couronne impériale. Les dynasties, qui se succédèrent, se transmirent comme un héritage cette ambition et usèrent à peine à l'égard de ce legs du bénéfice d'inventaire. Certes, bien des intérêts divers compliquèrent l'action de la France en Allemagne : maintes fois aussi elle dissimula prudemment ses aspirations. Mais la perspective du trône des César fascina toujours ses rois. Cette attitude de candidats perpétuels, et le plus souvent honteux, leur créa une situation fausse et parfois critique à l'égard des Allemands.

Cette tendance s'explique par ce fait qu'à l'issue du Moyen-Age la conception de la république chrétienne n'était point morte : elle s'était, si l'on peut dire, laïcisée. Elle s'imposait aux esprits sous la forme d'une monarchie théocratique encore, mais non plus sacerdotale, où le vicaire temporel du Christ régnait en place du vicaire spirituel. Les Capétiens eurent une divination merveilleuse de cette évolution : on sait quels rêves hantèrent Philippe le Bel et ses descendants : ces rêves n'étaient pas irréalisables : car les monades féodales ne s'étaient pas encore agglomérées en groupes cohérents : les nationalités flottaient encore dans des cadres à peine tracés.

Ce qui séduisit les rois de France et les abusa, ce fut la persistance du particularisme germanique. Ils n'eurent la notion de l'unité que d'après le patron qu'ils taillèrent eux-mêmes : ils méconnurent la valeur du système fédératif. Ce qui les séduisit et les abusa encore davantage, ce furent les avances et les complaisances des princes allemands. Ils crurent pouvoir atteindre leur but avec la complicité de pareils suppôts. Ils gardèrent cette illusion jusqu'à la fin de la monarchie, ou, ce qui est pis, agirent comme s'ils la gardaient. Au XVIe siècle, mais surtout au XVIIe, cette politique s'étala dans toute sa naïveté, en même temps qu'elle disposait de tous les éléments de succès. Elle échoua pourtant, moins contre des obstacles matériels que contre une force morale, le patriotisme, ou, si l'on veut, les répugnances du peuple allemand.

Ces desseins si vastes, qui exigeaient tant de combinaisons et la coopération de tant de facteurs, mirent la France en contact avec la Saxe. Les premiers rapports des deux

pays coïncident à peu près avec leur constitution définitive, c'est-à-dire avec l'avènement des Wettin à l'Electorat, et pour la France avec la fin de la guerre de cent ans.

Ces rapports ne furent jamais ni cordiaux ni heureux. Durant la lutte de la France contre la Maison d'Autriche, la froideur, sinon la malveillance des Saxons à l'égard de la première, ne se démentit pas. François Ier, Henri IV, Richelieu, travaillèrent en vain à les embaucher dans les ligues contre l'Empereur; ils n'entamèrent pas le loyalisme borné des Electeurs. Ceux-ci se refusèrent à imiter l'éclatant exemple de leur prédécesseur Maurice, exemple qu'ils regardaient comme un acte d'égarement ou peut-être de trahison. Il est vrai que la France à son tour manqua d'adresse et de bon vouloir: elle ne pratiqua la Saxe, semble-t-il, qu'à contre-cœur et comme un pis-aller; elle ne servit guère ses intérêts, quand il lui eût été souvent si facile de la contenter: Henri IV rebuta fort étourdîment ses prétentions dans le litige de Juliers, Richelieu ne se soucia pas assez de l'opposer à la Suède et surtout de la soutenir contre cette Couronne, pendant la guerre de Trente Ans.

En dépit des déceptions et des froissements, en dépit de la conduite ambigue des électeurs de Saxe, que couronna la « désertion honteuse » (1) de Jean Georges Ier, signataire du traité de Prague, la France, depuis qu'elle avait engagé son action contre la Maison d'Autriche, n'avait rien négligé pour attirer la Saxe dans son système. Elle avait spéculé sur les intérêts matériels et religieux de cet Etat, elle avait excité ses appétits. Elle ne s'était point, si l'on veut, fourvoyée, mais elle était entrée dans une route sans issue. Elle s'était heurtée à une idée qui, dégagée de son étiquette impérialiste, se résume en l'unité nationale. Ses affaires eussent assurément pris une autre tournure, si elle avait dépensé les mêmes efforts pour s'associer le Brandebourg. Là, elle n'eût rencontré ni aveugle esprit conservateur, ni exclusivisme sectaire, ni respect superstitieux pour le César germanique. Mais la Saxe, malgré le caractère de ses souverains, malgré sa faiblesse militaire, faisait encore illusion et brillait de l'éclat de son passé, comme un astre qui jette encore des

(1) Richelieu. *Mém.*, Collect. Michaud et Poujoulat, II, p. 616.

rayons après que le foyer est éteint. La France, si elle ne fut pas éblouie, ne cessa de tourner les yeux vers ce point de mire trompeur. Cette tradition, désormais inhérente à sa routine diplomatique, contribua, comme nous le verrons, aux erreurs de sa politique en Allemagne.

CHAPITRE PREMIER

Le Congrès de Westphalie et la crise constitutionnelle en Allemagne.

Ouverture de la négociation de Westphalie ; abstention de la Saxe. Jean Georges Ier froissé de la tentative de Mazarin pour introduire les *Stænde* au Congrès. Circulaire des plénipotentiaires de France : réquisitoire contre la paix de Prague. — Louis XIV convie l'Electeur à députer au Congrès ; manque de courtoisie à son égard. Intérêt de la France à attirer le Saxon pour tenir en échec la puissance Suédoise. — Motifs de la participation tardive des Saxons aux travaux de l'assemblée d'Osnabrück ; arrivée des plénipotentiaires Pistoris et Leuber (Mai 1646). Vues de Jean Georges sur la satisfaction des Couronnes. Son rôle dans le règlement des affaires religieuses ; son interposition entre les protestants et l'Empereur ; son hostilité contre le calvinisme ; ses chicanes à la veille de la signature du protocole. Erreur de la France d'avoir négligé la Saxe pendant cette période.

Immixtion de Jean Georges Ier dans les affaires générales de l'Allemagne. — Question de Juliers. — Essai de réforme constitutionnelle à la Diète de 1652-4. Jean Georges, champion de l'oligarchie des Electeurs. Conduite contraire de l'Electeur de Brandebourg. Attitude de la France dans ce conflit. Vautorte et les députés Saxons. Initiative de l'Electeur de Brandebourg, pour l'organisation d'une ligue évangélique, froideur de la Saxe à l'égard de ce plan. Efforts de Mazarin pour l'y gagner et pour confisquer la direction du mouvement. Mission de Wicquefort et intrigue de ce personnage avec le prince Electoral de Saxe (1654) ; reprise de la négociation par M. de Lumbres. Instructions à cet envoyé relativement à la Cour de Dresde. — La Saxe évite de s'engager dans les complications extérieures.

La cour de Saxe, suivit avec plus de curiosité que de sympathie le grand ouvrage qui s'inaugurait à Munster et à Osnabrück. Outre que la médiation pontificale et vénitienne, que le déploiement d'un appareil diplomatique inusité l'effa-

touchaient un peu, elle répugnait au principe comme à la procédure de la négociation: non qu'elle repoussât la paix avec les étrangers, mais elle ne tolérait pas qu'on réglât avec leur participation et sous leur contrôle les affaires intérieures de l'Empire. Elle protesta donc d'abord par l'abstention, et pendant que toutes les chancelleries se mettaient en branle, elle se tint coi. Plus que son patriotisme allemand, ses intérêts particuliers lui commandaient cette réserve. L'ouverture des conférences au début de 1644 n'avait pas mis fin à la guerre ; les prétentions réciproques des belligérants étaient si complexes à la fois et si exorbitantes, qu'ils préféraient recourir à la voie des armes pour simplifier la situation et mettre les choses au point. Or, l'Electeur Jean Georges, qui n'avait embrassé la neutralité qu'à contre cœur, s'en trouva fort bien ; son âge, son goût pour les plaisirs, la désolation de ses Etats, lui firent redouter tout nouveau trouble. Il ferma l'oreille à toutes les suggestions, détaché, sinon désintéressé, de toutes les causes, en dehors même de cette « espèce de tiers parti » qui se mêlait activement aux travaux du Congrès (1).

Mais cet isolement n'était pas l'indépendance. Au fond, personne ne s'y méprenait, pas même l'Electeur. Son affection pour la Maison d'Autriche n'était pas éteinte, elle se dissimulait et couvait sous la cendre. Les démarches de la France ravivèrent ce sentiment. Mazarin avait adopté une tactique des plus habiles. Désespérant d'amener à un accord amiable l'Empereur et les dynastes, il pratiqua une politique révolutionnaire, dans le sens le plus rigoureux de ce mot. Il voulut provoquer dans l'Empire un démembrement moral, plus accusé peut-être que la scission religieuse. A l'oligarchie princière, à l'aristocratie féodale, il tenta d'opposer la démocratie urbaine. Grâce à la Réforme et à la guerre, le rôle des cités avait grandi. « Comme le corps des villes impériales, écrivit Mazarin à ses Plénipotentiaires (2), est ce qu'il

(1) P. Bougeant. *Hist. du traité de Westphalie*. Edit. in-4°, T. II, p. 48. Sur la tentative d'embrigader l'Electeur de Saxe dans le tiers parti, et le voyage du ministre brandebourgeois Burgsdorf à Dresde, v. lettre de Wicquefort à Lionne. Unna, 14 décembre 1647, et Schwerin à Wicquefort, Clève, 20 février (v. st.) 1648, *Urkunden und Actenstücke zur Gesch. des grossen Kurfürsten*. II, p. 17, 22.

(2) *Lettres*. Docum. inédits, Ed. Chéruel, I. Introd., p. XXVII.

y a maintenant de plus considérable en Allemagne, à cause que ce sont elles principalement, comme vous savez, qui ont l'argent, les terres, les munitions de guerre, etc., j'ai pensé de travailler puissamment pour détacher ce corps le plus qu'il se pourra de la Maison d'Autriche. » La manœuvre n'était pas aisée, car ce corps, il fallait l'animer, c'est-à-dire appeler à une vie commune des parties qui jusqu'alors végétaient solitairement ou s'aggloméraient tout au plus en petits groupes séparés. Il fallait vaincre l'étroitesse de l'esprit municipal, non seulement pour unir ces petites républiques, que divisaient des rivalités commerciales ou religieuses, mais surtout pour les rallier à une innovation constitutionnelle, qui ne leur valait au fond ni avantage ni garantie. Mazarin les exhortait en effet à « poursuivre d'être admises à l'assemblée générale de Munster, pour assister et opiner, comme il leur est permis par les lois de l'Empire, au traité de la paix qui s'y doit conclure » (1). Il entendait la représentation collective et à titre d'État (*Stand*) de l'Empire. Il avait beau s'abriter derrière les lois de l'Empire, il sentait l'aventure assez grave pour n'en pas assumer la responsabilité officielle. Aussi les Plénipotentiaires, d'Avaux et Servien, durent en leur propre nom « se charger de l'événement » (2). Leur circulaire, adressée aux princes et villes, rédigée en termes fort vifs, chagrina, comme on l'avait prévu, les partisans de l'Empereur. L'Electeur de Saxe en ressentit plus d'amertume qu'aucun autre. Car outre que ces excitations à l'élément démocratique le blessaient dans sa prééminence électorale, il était dénoncé sans ménagement comme l'auteur de tous les maux de sa patrie. La paix de Prague, disait le document, n'avait été qu'une semence de nouveaux désordres. Ce qui ajouta sans doute à son déplaisir, c'est l'empressement que manifestèrent un assez bon nombre de cités et de princes à déférer à la volonté de la France (3). La plupart des députés à la Diète de Francfort saisirent avec

(1) Mazarin au Magistrat et Conseil de Ville de Colmar, 22 mai 1644. *Ibid*. p. 708.

(2) Bougeant. II, p. 51, attribue l'initiative de toute cette affaire à d'Avaux, auquel d'ailleurs il est particulièrement favorable.

(3) Chéruel. *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*. II, p. 11.

joie cette occasion d'affirmer leur autonomie, non pas tant contre l'Empereur, que contre l'oligarchie des Electeurs.

Parmi ces derniers, le plus fanatique de ses droits était à coup sûr Jean Georges de Saxe. Il estimait que le Collège Electoral seul avait qualité pour concourir avec l'Empereur à la confection des traités. Aussi souhaitait-il ardemment que les affaires purement allemandes fussent arrangées entre Allemands, autant que possible, à Vienne. On juge donc de quelle humeur il reçut la lettre de Louis XIV le conviant à envoyer ses plénipotentiaires au Congrès (1). Il est vrai qu'on le froissa comme à plaisir en n'observant pas à son égard les devoirs de la courtoisie internationale. Au lieu, en effet, de transmettre la missive en mains propres, voire par l'ordinaire, au député saxon à Francfort, les Plénipotentiaires français chargèrent un obscur commissionnaire de la porter secrètement et presque honteusement au logis du ministre électoral (2). A quel mobile obéirent-ils en infligeant à l'Electeur cette injure gratuite ? On ne peut voir dans cette façon d'agir qu'une marque de l'incurable défiance qu'il inspirait. Malgré l'étrangeté de cette étiquette, Jean Georges envoya une réponse (3). Il demanda narquoisement s'il devait plus se plaindre de la forme ou se féliciter du fond de la communication royale. Tout en priant le Roi de hâter la pacification générale, il l'informa que de longue main le collège Electoral et la Diète travaillaient à cette œuvre et qu'il n'appartenait pas à lui, Electeur, de toucher aux décisions de ces hautes assemblées (4). C'était sous entendre qu'il n'appartenait pas davantage à d'autres d'y toucher. Il insinua aussi que la tranquillité de l'Allemagne n'était troublée que par les armes étrangères, et qu'il lui tardait d'être débarrassé de ce fléau (5).

Les Couronnes alliées n'étaient nullement disposées à le satisfaire. Ni l'une ni l'autre, d'ailleurs, ne cherchaient à

(1) 20 août 1644. Bougeant. II. p. 599.

(2) *In hospitium suum per quemdam obscuræ notæ hominem, imo puerum mechanicum timidiuscule quasi famulis insinuatas (litteras).*

(3) A. E. *Saxe.* 2, fol. 26. Dresde, 5 novembre 1644.

(4) *Adeo nostrarum non sit partium, ejusmodi conclusa infringere.*

(5) *Qua tandem ratione exterorum arma tranquillitatem Germaniæ sint concessura, non absque singulari desiderio spectamus.*

se le concilier. Loin de lui tenir rigueur de son abstention systématique, elles ne se souciaient même pas, au fond, de l'attirer au Congrès. La France n'eût pourtant point perdu à la présence d'envoyés saxons, dès le début de la négociation. La Suède avait affecté de présider aux conférences d'Osnabrück et de gouverner selon ses vues les affaires des protestants (1). Les Suédois étalaient, au grand scandale des Français, « une partialité sans bornes pour leur religion, jusqu'à avancer que l'équilibre des deux religions en Allemagne pouvait seul rendre la paix sûre et durable » (2). Ils ne cachaient pas leur projet de grouper autour d'eux leurs alliés, ou plutôt leur protégés luthériens et calvinistes. Si cette conception était moins haute, moins généreuse, moins politique que celle de la France, qui rêvait l'organisation d'une ligue anti-impérialiste, elle avait plus de chance de succès : la Suède avait été appelée en Allemagne pour sauver la Réforme en péril, et elle demeurait fidèle à sa mission. La France ne se sentait pas qualifiée pour intervenir dans la question religieuse, elle flottait entre catholiques et protestants, elle intriguait sous main avec la Bavière pour faire pièce aux manœuvres suédoises. Mais il eût été désirable qu'elle comptât au sein des protestants des clients dévoués. Elle eut le tort de négliger à ce moment l'Electeur de Saxe.

Les entreprises de la Suède avaient apparemment réveillé les alarmes et les rancunes de Jean Georges, puisqu'il réclama enfin sa place à l'assemblée de Westphalie.

Les Suédois refusèrent d'abord formellement des sauf conduits aux ministres saxons ; ils craignaient que la Saxe ne s'appliquât à renverser leurs desseins (3). L'on ne voit pas que la France ait rien essayé alors pour attiser et exploiter cette jalousie. L'expérience valait cependant la peine d'être tentée : car la situation des plénipotentiaires saxons prêtait à cette tentative.

(1) Cette attitude avait frappé Contarini, qui écrit dès le 26 mai 1645 ; *sempre più appar chiaro, che gli affari di Germania si tratterano anzi in Osnabrück che a Munster, sotto la direttione de' Suezesi piu che de' Francesi.* Cité par ODHNER, *die Politik Schwedens in Wesphælischem Friedenscongresse* Gotha 1877, p. 101.

(2) BOUGEANT, II, p. 203, d'après la lettre des plénipotentiaires à Brienne du 3 mars 1645.

(3) *Ne Saxo ad subvertenda salutaria consilia incumberet.* PUFFENDORF. *De rebus suec.* XVII § 77.

Il en coûtait quelque chose à la parcimonie autant qu'à l'amour-propre de l'Electeur de se faire représenter à Osnabrück. L'état de ses finances retarda la venue des conseillers de cour et d'appel Hans Ernst Pistoris zu Seuselitz et Johann Leuber. Ces messieurs ne se mirent en route qu'au mois de mars 1646. Ils voyageaient en fort petit équipage, la plus grande économie leur était recommandée (1). Ils firent dans Osnabrück une entrée dérobée, honteuse, au point du jour (2). Leur arrivée n'en produisit pas moins quelque sensation. Les Suédois appréhendèrent en eux des trouble-fêtes. Ils leur firent trop d'honneur.

Jean Georges avait prescrit à ses plénipotentiaires la plus grande réserve à l'égard des Suédois. Aussi, des querelles d'étiquette surgirent dès le début. Jean Oxenstiern se formalisa de ce que les Saxons rendirent la première visite aux commissaires impériaux, tandis qu'ils lui déniaient cette marque de déférence. Après deux mois de chicanes, ils s'exécutèrent sur l'ordre de l'Electeur (3). D'ailleurs Jean Georges montra dans ces difficultés de préséance et de titulature une humeur des plus accommodantes (4). Il manifesta en effet un vif désir d'une prompte solution avec l'étranger.

L'Electeur séparait nettement la négociation avec les couronnes du remaniement de la constitution germanique. Il notifiait, dans son instruction principale (5), qu'il n'avait accepté de traiter avec la Suède que pour la réconcilier avec l'Empereur, qu'il n'avait reconnu la médiation du pape et du Danemark que pour opérer un rapprochement des Couronnes étrangères avec l'Autriche et l'Espagne, qu'à ses yeux la mission du Congrès se bornait là, et que les Electeurs n'avaient consenti l'octroi du suffrage aux Princes et *Stænde* qu'à cette seule fin. Il déplorait que les Princes et *Stænde* eussent abusé de cette générosité pour introduire toutes

(1) Rescrit de l'Electeur aux envoyés, 12 mai 1646. ARNDT. *De directorio Evangelicorum a Joanne Georgio I Saxoniæ principe Electore in pacificatione Vestfalica repudiato*. Leipzig. Tauchnitz, 1800. Note 11.

(2) ARNDT. *Des Kurfürsten Johann George I. Rescripte an seine bei den Westphælischen Friedenstractaten befindliche Gesandten*. Archiv. der sæchs. Gesch. II[er]. Theil. 1785, p. 47-99.

(3) ARNDT. *de Directorio*, p. 22.

(4) ARNDT. Rescrit du 17 mars 1646.

(5) Du 24 mars 1646.

sortes de griefs en matière politique et religieuse, et compliquer les débats. Mais comme, sur ces litiges, il n'y avait pas d'apparence ni d'espoir d'arriver rapidement à un accord, ne valait-il pas mieux laisser cet article en suspens, et se délivrer d'abord de l'oppression étrangère, plus lourde que les maux dont plusieurs se prétendaient grevés ? Puis, prêchant pour son saint, Jean Georges ajoutait que le traité de Prague avait pourvu pour quarante ans au *statu quo* : pendant ce délai, la constitution de l'Empire resterait en l'état, ce qui serait plus supportable que la dictature étrangère. Avec une sagacité rare, il prémunissait ses coreligionnaires contre l'envahissement de la question religieuse. « Richelieu, disait-il, a toujours visé à ce que cette prise d'armes demeurât dans les termes d'une guerre d'Etat à Etat, et ne pût pas être travestie en guerre de religion : elle ne pouvait être considérée qu'au point de vue politique, en dehors du droit de réforme confessionnelle » (1).

L'Électeur se doutait que la procédure qu'il proposait ne serait point du goût des principaux intéressés et ne trancherait rien. Aussi, outre la satisfaction des Couronnes, abordait-il tous les chapitres du vaste programme soumis à l'Assemblée de Westphalie. Dans ces indications se révèlent les tendances de la Maison Albertine.

Le point de la satisfaction des Couronnes, Jean Georges le résolvait avec une simplicité radicale. S'en référant à leurs protestations désintéressées, l'Electeur les prenait au mot et leur déniait toute espèce de cession territoriale. Il rappelait la déclaration de Feuquières au Congrès de Francfort de 1634, que le Roi son maître ne prétendait d'autre récompense que la gloire d'avoir relevé les Evangéliques. Mais ni la France ni la Suède ne se contentaient plus de cette satisfaction morale. Jean Georges le savait bien et transigeait avec le principe. Dans son rescrit du 9 juillet 1646 (2), il ordonnait à ses envoyés de se conformer en cet article aux propositions de l'Empereur. Il mitigeait toutefois cette

(1) *Des Cardinals Richelieu discurs vielfœltig dahin gezielet, dass die Armation in terminis eines Staatskrieges verbleibe und nicht für einen Religionskrieg angezogen werden mœge : kœnne anders nicht als politice eingenommen werden, absque jure reformandi.*

(2) Arndt, n° 18.

concession, mais de manière à l'aggraver sans qu'il en eût conscience : car n'admettant pas l'aliénation absolue de terres d'Empire, il demandait que les nouveaux possesseurs relevassent de l'Empire par hommage et serment (1). Il n'y avait à craindre de la part de la France ni de la Suède aucune opposition à une clause qui comblait leurs vœux. Il s'aperçut sans doute du danger de cette conception, car dans une lettre du 25 décembre 1646 (2), il combattit l'intrusion de l'étranger par cette considération remarquable « que chaque nation a son génie et son humeur et que pour cette raison, elle n'aime pas à laisser se nicher (*einnisteln*) chez elle des étrangers et autres hôtes de cette espèce qui ont coutume de faire prévaloir leurs mœurs et leurs sentiments et d'exciter toutes sortes de factions dans le pays ».

Mais Jean Georges fit violence à son patriotisme : il se résigna à ce que l'hôte importun se nichât chez les autres. Car le Brandebourg devait payer les frais de cette installation. L'Electeur n'y trouvait pas à redire, à condition que le Brandebourg ne fût pas dédommagé aux dépens d'un autre Etat allemand. C'était une doctrine chère à la Chancellerie saxonne qu'aucun équivalent n'était dû aux princes dépossédés (3). L'Electeur de Brandebourg ayant sollicité son collègue de Saxe d'appuyer ses réclamations contre la Suède, Jean Georges lui répondit (4), non sans ironie, qu'en 1636 le feu Electeur Georges Guillaume avait prouvé, par raison démonstrative, dans un Mémoire fameux, que la Suède n'avait droit à aucune indemnité, qu'il serait bien souhaitable que l'on en fût encore là ; mais que, depuis, la Suède avait rencontré des partisans bien chaleureux. Jean Georges promettait ses bons offices, mais ne s'abusait pas sur leur mérite ; aussi priait-il l'Electeur de Brandebourg, s'il n'obtenait point ce qu'il recherchait, de le vouloir bien excuser amicalement et du meilleur de son cœur (*freundlich undim besten*). Et s'expliquant à ses plénipotentiaires, il avouait ingénument que, comme il n'était pas pour le Brandebourg

(1) *Mit Pflicht und Eid.*

(2) Arndt, n° 9.

(3) V. Hauptinstruction. Section 5.

(4) 19 juin 1646, n° 29. Annexe.

d'autre moyen que la force pour recouvrer ses possessions légitimes, il ne partirait pas en guerre pour l'amour de son voisin et parent brandebourgeois. Celui-ci se passa de son voisin et parent saxon et s'entendit avec les Suédois sans intermédiaire. Afin de traverser cette intimité, Jean Georges s'avisa de faire valoir des prétentions sur l'île de Wollin, dont on ne tint nul compte (1).

Il avait d'ailleurs à débattre des intérêts plus immédiats, qui se rapportaient à l'archevêché de Magdebourg. Jean Georges en poursuivait l'incorporation à ses Etats ; il ne reçut que quatre bailliages, mais l'expectative de ce beau morceau fut dévolu à Brandebourg (2). En thèse générale, l'Electeur de Saxe, obéissant à ses premières préventions, répugnait à soumettre à un aréopage international les causes où il figurait comme partie : c'est ainsi qu'il affecta de soustraire à cette compétence l'affaire de Juliers (3). Les revendications françaises le touchaient moins directement. Il ne s'ingéra pas dans les discussions de Munster ; ses ministres ne firent dans cette ville que de rares apparitions. En revanche, les ministres français ne se préoccupèrent pas des ambitions saxonnes, ce qui n'empêcha pas qu'ils les froissèrent au plus haut degré. Au commencement de 1647, d'Avaux se rendit à Osnabrück pour terminer le différend entre Suède et Brandebourg. Pour plusieurs bonnes raisons, d'Avaux prit en main la cause du jeune Electeur Frédéric Guillaume, dont il importait à la France de gagner le beau-père, le Prince d'Orange (4), et dont on méditait de s'assurer l'alliance éventuelle contre la Suède (5). Grâce à l'arbitrage de d'Avaux, l'épineuse question des indemnités fut arrangée. Mais au milieu du contentement général (6), l'Electeur de Saxe garda une attitude morne et boudeuse. Il sut fort

(1) Rescrit du 27 février 1647, nº 35.

(2) V. sur les autres arrangements territoriaux, Arndt, nº 31, et suiv. Weisse. *Neues Musæum für die sæchs. Gesch.* II. 1, p. 98, et *Geschichte der Chursæchs. Staaten*, V p. 59.

(3) Rescrits nº 7 et 27.

(4) D'Avaux à Longueville, *Négoc. secrètes*, IV, p. 13, 29 janvier 1647.

(5) Odhner, p. 181.

(6) Bougeant, III. p. 243.

mauvais gré à la France d'avoir favorisé son rival, et d'avoir frustré ses convoitises sur Magdebourg.

Aussi ne cessa-t-il de témoigner jusqu'à la dernière heure son aversion. Quand, sur les instances de la Suède et de divers Etats tant catholiques que protestants, Servien se transporta à Osnabrück, au printemps de 1648, pour hâter la solution, les Impériaux et leurs amis jetèrent les hauts cris. On allait donc conclure la paix, en dehors de l'Empereur, « comme s'il n'y avait point d'Empereur en Allemagne et qu'il eût déjà été déposé (1) ». Tandis que nombre de princes s'associaient à cet « affront signalé à l'Empereur », Saxe, Cologne et la plupart des villes protestaient contre cette procédure injurieuse à l'égard de la Majesté Impériale (2).

Ce n'est pas au seul titre d'Allemand, c'est encore comme protestant que Jean Georges haïssait la France. Celle-ci avait dû pour sa sûreté prendre le contre-pied de la politique suédoise : elle s'était décidée, à son corps défendant, à reformer une union catholique, et avait renoué avec le duc de Bavière. L'Electeur trembla pour sa religion (3). Il eût été pourtant à même de la défendre mieux que personne, si vraiment elle avait périclité. Mais il se déroba à cette tâche et donna le plus singulier exemple de renoncement volontaire.

De tous les problèmes déférés au congrès de Westphalie, le plus complexe et le plus ardu était celui de la liberté religieuse. Bien que le principe fût entré par la force des choses dans le droit public, il restait à en définir les limites et à en régler l'application. Dès les origines de la Réforme, les Evangéliques avaient compris la nécessité d'une direction unique, ou pour employer le terme adopté, d'un directoire (4). Le directoire fut d'abord exercé de plein droit par l'Electeur de Saxe, qui fut, non pas le père, mais le tuteur de la jeune Eglise. Mais les fluctuations confessionnelles, l'intolérance, le loyalisme autrichien des souverains saxons les rendirent suspects à leurs coreligionnaires, et le Palatin

(1) Bougeant, III. p. 475.

(2) Odhner, p. 271.

(3) Rescrit du 20 juin 1646, n° 12.

(4) Arndt. *De directorio*, p. 1.

les supplanta dans cette dignité jusqu'à la déchéance de Frédéric V en 1621. Gustave-Adolphe releva cet office tombé en déshérence, au grand scandale de Jean Georges 1er qui, au congrès de Leipzig de 1631, revendiqua l'héritage sacré de ses pères, mais dont ses pères avaient fait si bon marché.

En 1648, la fonction semblait vacante. La Suède, qui pendant la guerre en avait tiré parti, ne s'en embarrassait plus au moment où, l'ère des dangers étant passée, l'ère des difficultés s'ouvrait. Elle était trop absorbée par ses propres intérêts, pour s'empêtrer dans des querelles inextricables, où elle risquait de s'aliéner une partie des protestants. Elle eût vu d'assez bon œil la Saxe assumer cette charge délicate. Les rapports de cet Etat avec la cour de Vienne en faisaient une sorte de médiateur entre les deux camps, mais son intransigeance à l'égard du calvinisme annulait d'avance toute velléité d'hégémonie. Jean Georges ne se souciait pas de complaire à la Suède ; il pressentait que le Directoire ne lui vaudrait qu'une autorité nominale et que la Suède ne lui permettrait pas de le tenir avec indépendance. Il appréhendait aussi que ce rôle trop saillant ne le compromît aux yeux de l'Empereur. Enfin, il avait pour se refuser à ce métier de dupe des motifs plus graves et plus honorables ; sur plusieurs points fondamentaux, il se séparait de ses coreligionnaires.

Ses ministres apportèrent dans la discussion des choses ecclésiastiques un esprit de justice et d'impartialité des plus louables. Non seulement ils déclinèrent obstinément la présidence des délibérations qu'on leur offrit à plusieurs reprises, en leur insinuant que le Brandebourg aspirait à s'y substituer à eux (1), mais ils combattirent sans ambages les demandes excessives des protestants. Ceux-ci réclamaient l'abrogation du réservat ecclésiastique, la propriété absolue et perpétuelle des biens sécularisés depuis la convention de Passau, et le terme de 1618 comme année normale, la restitution du chapeau d'Electeur au Palatin, la parité dans les Députations et les tribunaux d'Empire.

L'Electeur de Saxe nourrissait contre le Corps Evan-

(1) Arndt. *De directorio*, p. 23. Diarium de Leuber du 8 avril 1646.

gélique des griefs d'ordre tant public que privé. Il ne pardonnait pas à la coterie des « Extrémistes » (1), aux caudataires de la Suède, d'avoir, sans le consulter, rédigé leurs doléances, d'avoir, sans pudeur, foulé aux pieds et conspué la paix de Prague, après l'avoir signée, scellée, fait célébrer dans les églises, les écoles, les universités, d'avoir enfin méprisé ses avertissements (2). Il partait de là pour s'insurger contre la prédominance qu'affectait dans l'Empire la faction moins protestante que suédoise, et pour préconiser l'égalité, plus encore l'équité.

C'est ainsi qu'il s'opposait à ce que la Bavière fût, sous prétexte d'amnistie, dépouillée de l'électorat, car cette déchéance eût frappé surtout le Collège Electoral qui avait admis le duc de Bavière en son sein, qui lui devait aide et protection, qui ne pouvait l'exclure sans forfaiture. Jean Georges se révoltait à l'idée que la volonté des *Stænde*, celle des potentats étrangers, prévalût contre le plus auguste collège de l'Empire (3). Il s'inspirait donc moins de sa sympathie douteuse pour la Bavière et de son antagonisme bien connu contre le Palatin que du sentiment de sa prérogative, base de l'édifice constitutionnel.

Il rejetait non moins catégoriquement le *terminus a quo*, c'est-à-dire l'année normale 1618. L'adoption de cette date eût causé aux droits de sa Maison un notable préjudice : car elle consacrait l'usurpation de Juliers, elle menaçait aussi à la rigueur ses deux margraviats de Haute et Basse Lusace, quoique acquis à titre onéreux (4). Mais s'élevant à des considérations plus hautes, il montrait les conflits que cette mesure engendrerait fatalement, et qui, en dépit de tous les instruments de paix, prolongeraient indéfiniment la guerre.

Il adjurait ses coreligionnaires de ne pas exaspérer les catholiques, de ne pas les pousser à des résolutions désespérées (*ad desperata consilia*) ; d'entendre « les cris à la paix

(1) ODHNER, p. 124.

(2) ARNDT. Rescrit du 8 mai 1646, n° 7.

(3) Instruction principale, 24 mars 1646, n° 5. Cf. Rescrit du 12 juin 1646, n° 11.

(4) Rescrit du 3 avril 1646. ARNDT, n° 6.

de tant de milliers de chrétiens » (1). Il ne voulait pas quant à lui, qu' « aucun bon chrétien ou vrai patriote allemand (*einiger rechstschaffener Christ oder aufrechter deutscher Patriot*) » l'accusât de donner dans ces subtilités scolastiques « alors qu'intervient encore le glaive buveur de sang, qu'il frappe lamentablement tant, tant de milliers d'innocents chrétiens et bouleverse tout un empire si bien ordonné » (2).

Jean Georges ne se borna pas à des objurgations stériles. Il déploya dans ces conjonctures une initiative qu'on ne lui soupçonnait guère. Il proposa en effet des expédients, et eut l'heureuse fortune d'accorder les deux partis sur le terme de 1624 (3).

La circonstance eût été de tous points propice à la France pour concerter son action avec celle de la Saxe. D'Avaux s'offusquait de l'égoïsme et de l'âpreté que mettaient les Suédois à défendre les exigences protestantes (4). Mais obligé de dissimuler « afin de ménager son crédit pour les grandes occasions », il eût trouvé dans les plénipotentiaires Saxons des interprètes et des auxiliaires. Un rapprochement semblait peut-être d'autant plus aisé que Jean Georges essuyait alors, du fait de la Cour de Vienne, d'amers déboires. En vain suppliait-il l'Empereur d'octroyer la liberté religieuse à ses sujets des pays héréditaires, de Silésie et de Bohême qui recouraient à l'Electeur de Saxe comme à leur patron naturel (5). On lui répondait par des assurances illusoires qui froissaient son orgueil et sa conscience (6). La diplomatie française ne songea pas à exploiter ces rancunes. Outre qu'elle ne compatissait guère au sort des réformés silésiens et bohémiens, sa déférence exagérée à l'égard de la Suède la condamnait à cette retenue. « Les Français, écrivait Trautmannsdorf, n'offenseront pas les Suédois pour l'amour de Dieu ni de la chrétienté ni de leur propre salut ; ils

(1) Rescrit du 9 octobre 1646. ARNDT, n° 23.
(2) Rescrit du 9 juillet 1646. ARNDT, n° 13.
(3) Les catholiques s'étant de leur côté relachés de celui de 1627.
(4) BOUGEANT, III, p. 282.
(5) V. ARNDT, n°s 16, 17, etc.
(6) Déclaration du Trautmannsdorf, 21 juin 1647. ARNDT, n° 46.

renieront plutôt Dieu et tous les Saints ensemble » (1).

Jean Georges ne rechercha d'ailleurs à aucun moment le concours de la France. Il goûta la fierté de voler de ses propres ailes. Son audace lui tourna quelque peu la tête ; car il couronna par une école son œuvre d'arbitre commencée sous de si généreux auspices. Lui qui prêchait la fraternité entre catholiques et protestants (2), jeta dans le débat le plus bouillant des ferments de discorde. Il ne concevait qu'une fraternité dont étaient exclus les faux-frères, c'est-à-dire les calvinistes. Il daignait attribuer à ces derniers le bénéfice purement matériel de la paix, mais aucun droit. Il ordonnait à ses envoyés de veiller à ce que sous la dénomination d'Évangéliques, on spécifiât la confession d'Augsbourg seule et non « toutes sortes de cliques, sectes et perversions » (3). Certes l'Electeur suivait aveuglément l'impulsion de sa foi : il faut avouer pourtant que sa foi s'alliait merveilleusement à ses préjugés politiques. Ce n'est pas seulement comme une hérésie qu'il détestait le calvinisme, c'est aussi comme un dogme révolutionnaire. Or, il avait horreur de tout ce qui portait atteinte au régime oligarchique qu'il rêvait pour l'Empire. Le triomphe du calvinisme présageait à ses yeux celui de la démocratie. En vertu de cette doctrine, il combattit l'introduction de la Réforme dans plusieurs villes, notamment à Aix-la-Chapelle ; ce serait, dit-il « ouvrir la porte au calvinisme » qui, dans ces cités autonomes serait bientôt le maître, parce qu'il plaît à « l'homme du commun (*dem gemeinen Mann*) (4). »

La négociation de Westphalie touchait à sa fin ; l'article qui garantissait aux calvinistes les libertés constitutionnelles était, après de longues disputes, enfin mis sur pied (5), quand subitement, le 14 juin 1648, le Dr Leuber produisit une protestation contre cette clause (6). L'instigateur de cette

(1) Odhner, p. 129.

(2) Rescrits des 15 mai et 12 juin 1646, nos 9 et 11.

(3) *Allerlei Rotten, Secten und Verführungen*. Rescrit du 12 novembre 1648, no 24.

(4) Rescrit du 12 juin 1646, no 11.

(5) Art. VII de l'instrument d'Osnabrück.

(6) v. Meiern, *Acta Pacis Westphalicæ*, VI p. 1,017.

démarche était le prédicateur de la Cour, le digne successeur de Hoe v. Hoenegg, Jacob Weller. Le procédé du Saxon souleva une réprobation générale: non seulement Brandebourg, au nom de tous les Evangéliques, riposta par une contre-protestation, mais les Impériaux eux-mêmes passèrent outre. On signa la paix le 24 octobre 1648 sans se mettre en peine de la Saxe. Jean Georges se vit abandonné par tous, et odieux à tous ; il n'eut pas le courage de sa conviction et accéda au protocole en novembre (1). Il en fut pour sa courte honte. Il avait aux yeux de toute l'Europe donné la mesure de son génie politique.

Ainsi, au lieu de saisir l'occasion de ces grandes assises diplomatiques pour relever l'autorité et le prestige de sa maison, l'Electeur de Saxe afficha, non sans complaisance, sa médiocrité ; il s'en para comme d'un mérite.

Tandis que d'autres Etats, et entre tous le Brandebourg, luttèrent pour l'existence et pour l'avenir, lui se contenta de sa modeste fortune et se reposa sur les lauriers du traité de Prague. Et par une contradiction singulière, il apporta dans ce conflit de tous les intérêts et de tous les droits quelques vues justes et quelques aspirations magnanimes ; lui seul peut-être professa un amour sincère de l'unité nationale, appela tous les patriotes à se grouper autour de l'Empereur contre l'intrus (2) et tenta de réaliser ce principe : l'Allemagne aux Allemands. La misère de ses territoires, et plus que toute chose, sa lâcheté naturelle lui interdirent toute action efficace. Ce fut pour la France une chance heureuse que cette annulation de la Saxe : influente et respectée, la Saxe eût entravé l'épanouissement du système qui triompha pendant un demi-siècle encore et qui se formule en ces mots : l'Allemagne aux Français.

La Saxe sortit de la guerre de Trente ans territorialement agrandie, mais affaiblie en réalité. L'acquisition de quelques bailliages magdebourgeois et même des Lusaces ne la consolida point ; ces dernières provinces conservèrent en effet leurs privilèges et ne se fondirent pas dans l'Etat Saxon.

(1) v. Meiern, VI, p. 690. Interpellation de Servien au député saxon. Défiance de la Suède envers la Saxe au moment de la signature.

(2) Odhner, p. 261.

Peu de contrées souffrirent autant que la Saxe qui fut à maintes reprises le théâtre des hostilités. La population avait diminué de moitié (1). A Dresde, il survivait une personne sur quinze ; Freiberg, qui en 1628 fournissait encore 4,000 hommes capables de porter les armes, n'en pouvait plus lever que 500, vingt ans après. Dans une paroisse de neuf villages, il ne restait plus debout une seule maison en 1651. Les campagnes étaient infestées de bêtes sauvages ; les loups reparurent, que depuis de longues années l'on n'avait plus vus.

Assurément une politique plus décidée eût épargné à la Saxe quelques-uns de ces maux. Tour à tour ami et ennemi des Suédois et des Impériaux, Jean Georges fut foulé par les deux : il attira lui-même par son inutile entêtement la plus redoutable des invasions suédoises. Il paya la peine de son opiniatreté d'une façon plus sensible encore : plus que son pays, comme nous le verrons, sa souveraineté fut ruinée.

Si Jean Georges pâtit de son abaissement, il ne jugea point que cette situation dût le condamner au recueillement. Il voulut peut-être, en se mêlant aux complications extérieures, faire diversion à ses ennuis du dedans, ou restaurer la gloire un peu ternie de sa maison.

D'ailleurs, la paix de Westphalie n'avait pas tranché tous les litiges. Elle avait réservé quelques solutions particulièrement épineuses à la décision des intéressés immédiats : parmi ces dernières figurait la succession de Clèves et de Juliers. Comme, durant le cours du XVII[e] siècle, cette question ne s'éteint pas et semble, à intervalles réguliers, renaître de ses cendres, il y a lieu d'en résumer les origines et le développement jusqu'à la date où nous sommes arrivés (2).

Les chefs des deux lignées de Saxe méritèrent bien de l'Em-

(1) Elle comptait au début de la guerre 2.900.000 âmes. A la fin du siècle elle atteignait à peine le chiffre de deux millions. WEISSE, V. p. 64. GRETSCHEL, II, p. 334, d'après le *Magazin der sæchsischen Geschichte* de Hasche.

(2) Parmi la volumineuse bibliographie du sujet, nous avons suivi de préférence le Mémoire de Moritz RITTER : *Sachsen und der Jülische Erbfolgestreit 1483-1610*. Ahh. der K. baier. Acad. der Wissenschaften, III. Cl. 12[ten] Band. II[e]. Abtheil. Munich, 1873.

pereur Frédéric III, qu'ils secoururent contre les Hongrois et les Turcs; ils appuyèrent aussi la candidature au trône impérial de son fils Maximilien. Selon la coutume des Empereurs, qui récompensaient les fidèles par la concession de terres d'Empire (*Reichsgüter*) ou de droits régaliens *(Regierungsrechte)*, Frédéric III, en 1483, accorda au duc Albert de Saxe l'expectative de Juliers, Berg et dépendances, au cas où ces territoires deviendraient vacants pour l'Empire (*dem Reiche ledig)*. Plus tard, Maximilien étendit cette faveur aux deux branches des Wettin en commun et interpréta la clause de vacance par le défaut d'héritiers naturels ou féodaux mâles *(rechter mænnlicher Leibes=und Lehenserben)*. En 1495, il confirma la donation.

Mais des intérêts de voisinage vinrent traverser les prétentions saxonnes. Les princes comme les Etats des deux pays contigus de Juliers d'une part, de Clèves-Mark de l'autre, voyaient avec déplaisir le passage éventuel de Juliers entre les mains d'une maison éloignée. En 1496, sans tenir compte des actes impériaux, Guillaume de Juliers et Jean III de Clèves conclurent, avec la sanction de leurs diètes respectives, un accord par lequel Marie, fille de Guillaume, fut fiancée à Jean, fils du duc de Clèves, à qui elle devait apporter en dot Juliers-Berg. Le père de la princesse promit de solliciter de l'Empereur un privilège qui conférât à sa fille la succession de Juliers. C'était reconnaître que la succession féminine n'était point de droit. On abusa pour obtenir ce privilège de la position précaire de Maximilien. Les deux ducs lui donnèrent leur concours contre Charles Egmont de Gueldre. Mais comme il hésitait à se déjuger, le duc de Clèves fit mine d'appuyer son compétiteur en 1508. Maximilien céda.

Les juristes, imbus de l'idée romaine, professaient que la volonté impériale peut modifier le droit (1). Mais l'opinion générale, en Allemagne, repoussait cette doctrine, et c'est pourquoi Maximilien chercha un biais. Malgré un rescrit de 1509, qui rapportait l'octroi de son père Frédéric, il crut devoir respecter, dans une certaine mesure, les droits de Saxe. Quand, en 1511, à la mort de Guillaume de Juliers,

(1) Eichhorn, *Deutsche Staats=und Rechtsgeschichte*, III, p. 398.

son gendre, Jean III de Clèves, prit possession du duché et que Saxe protesta, l'Empereur imagina de recourir à la voie juridique. En 1512, il publia une déclaration qui laissait tous droits intacts jusqu'à la décision impériale, il promit en outre de s'employer pour le contentement de la Saxe : quatre ans après, il mandait au duc de Clèves qu'il négociait une renonciation de celle-ci à ses revendications : c'était en admettre le bien fondé. A la mort de Maximilien, les choses restaient en suspens. La capitulation de Charles-Quint, où le nouvel élu jurait de maintenir les actes de ses prédécesseurs, favorisait en somme les Saxons. Aussi Jean III de Clèves, pour peser sur la détermination de l'Empereur, usa de la tactique paternelle : il menaça de se joindre à François Ier. Le 22 juin 1521, il reçut l'investiture. Mais le bref faisait allusion aux droits d'autrui qui ne devaient souffrir aucun préjudice. Comme surplus de garantie, la Chancellerie aulique rédigea un instrument analogue pour la Saxe.

Mais, à ce moment, l'Electeur Jean de Saxe poursuivit une solution d'un autre genre. En 1526, il conclut avec Jean III de Clèves un pacte qui mariait la fille aînée du duc, Sybille, au prince Electoral Jean Frédéric. On convint que, si les descendants mâles du duc de Juliers venaient à manquer, l'héritage des duchés écherrait à Jean Frédéric et Sybille et à leurs descendants. Mais en même temps un article contradictoire au reste de cette transaction réservait les droits respectifs des parties contractantes.

Les deux stipulations s'excluaient, mais elles n'étaient pas d'égale valeur : car la nouvelle convention déboutait implicitement la branche albertine, dont les droits subsistaient, et n'engageait que la ligne ernestine. Cependant Charles-Quint, qui avait besoin de l'Électeur contre la France, confirma, le 13 mai 1544, le contrat de 1526. A cette date, la question s'était singulièrement embrouillée. D'une part, la démarche de l'Électeur Jean Frédéric avait acquis à sa dynastie des prétentions nouvelles sur Juliers et Clèves ensemble, mais au détriment des anciennes revendications saxonnes, qui ne visaient que le premier de ces duchés. D'autre part, le silence de la maison de Saxe

tout entière, depuis 1537, lors de l'avènement d'un nouveau duc, sembla légitimer par la prescription les mesures illégales de Maximilien et périmer les fameux *jura saxonica*. D'ailleurs, une autre péripétie était intervenue : pour reconquérir le dévouement de Guillaume, fils de Jean III, Charles-Quint avait renouvelé, le 19 juillet 1546, le privilège en faveur de la succession féminine. Ce document provoqua ultérieurement l'entrée en jeu de Brandebourg, Neubourg et de quelques autres familles moins considérables.

La Cour de Dresde parut passer condamnation sur ces faits. Et même, sous le règne de Christian Ier, elle ne fit plus difficulté d'y souscrire. Deux lettres de l'Électeur au margrave d'Anspach et à l'Électeur de Brandebourg (1) en fournissent la preuve explicite. Il est vrai que ces lettres émanent de Crell, dont le système tendait à la consommation de l'union évangélique au prix de quelques sacrifices temporels. Mais, après lui, le gouvernement électoral se ressouvint de ce qu'il se devait. En 1604, s'avisant qu'il avait jusqu'alors fait fausse route, il réveilla le différend avec son caractère originel, c'est-à-dire en bornant ses répétitions à Juliers-Berg exclusivement, sans plus se soucier de Clèves. Ce retour en arrière s'explique assez mal. Quoi qu'il en soit, la réclamation fut toute platonique : car l'affaire étant liée désormais à la politique générale, la Cour de Saxe évita de trop s'avancer. Elle songea dès lors à céder ses titres à l'Empereur contre un équivalent. La Maison d'Autriche, qui appréhendait de voir les duchés tomber en des mains hérétiques, était disposée à accueillir la moitié au moins de cette combinaison, celle qui ne comprenait pas l'équivalent.

Quand l'envoyé de Saxe à Prague, Gœdelmann, fit les premières ouvertures (2), les ministres impériaux excipèrent de leur profonde ignorance des *jura saxonica* et l'Empereur témoigna son étonnement de ce que jamais la Maison de Saxe n'en eût soufflé mot. Comment étayer une proposition ferme sur un fondement douteux ?

(1) Ritter, p. 11.
(2) Mars 1604. Ritter, p. 15.

La Saxe tint bon contre toutes les objections et toutes les échappatoires. Elle demanda, en échange de son expectative, un morceau de la Silésie, et Christian II, lors de son voyage à Prague, en 1607, remit un Mémoire à l'Empereur.

La Saxe se laissa surprendre par la mort du dernier duc Jean Guillaume (1). L'Empereur n'avait pas de plan; il n'avait que des convoitises, et ces convoitises, les sollicitations saxonnes les avaient encore irritées. Dans ces conjonctures, la Saxe se mit à la remorque de la cour impériale et se fit ballotter avec elle. Chose à peine croyable : on ne possédait à Dresde ni les éléments ni les documents de la question. On ne connaissait pas le contrat de mariage de 1526. On n'insista donc pas sur le point de la compensation et l'on attendit l'arrêt du Conseil aulique, constitué par l'Empereur pour prononcer entre les partis. Brandebourg et Neubourg ne montrèrent pas tant de patience. Ils occupèrent les territoires contestés; l'Empereur envoya contre eux l'archiduc Léopold, et la Saxe regarda faire. Cependant, comme la dignité des Wettin exigeait une démonstration, on se concerta avec les Ernestins, qu'on avait oubliés jusqu'alors, pour les frais communs du procès, pour le partage éventuel des duchés, et comme il fallait abattre l'ours avant d'en débiter la peau, on résolut d'agir... à la Cour de Vienne (2). Celle-ci offrit gracieusement d'assumer à sa charge les droits de Saxe et ne mit, du reste, à l'honneur qu'elle voulait faire aucune condition onéreuse.

Devant la duplicité autrichienne, la Saxe eut-elle l'idée d'opérer pour son compte ? Elle avait le choix de deux modes d'action : l'entente avec les possédants ou la lutte à main armée. Le landgraf Maurice de Hesse, qui redoutait une coalition catholique à propos de l'incident de Juliers, s'entremit pour la prévenir par la formation d'une ligue évangélique. Il tenta donc une conciliation des Prétendants, mais échoua dans l'entreprise de désimpérialiser les ministres Saxons. Ceux-ci avaient demandé à l'Empereur l'autorisation de transiger avec les Possédants. Sur un refus

(1) 25 mars 1609.

(2) RITTER, p. 61. Annexe III. Pacte de Naumbourg.

péremptoire, ils déclarèrent que la Convention de Naumbourg conclue avec les Ernestins ne leur permettait de s'accorder avec leurs rivaux que sur le terrain de la soumission à S. M. Impériale. Or, ladite Majesté ayant enjoint à ceux-ci l'évacuation, toute transaction était impraticable. Restait la voie des armes. On n'osait s'y aventurer même en emboîtant le pas derrière l'Empereur. Toutefois, pour donner à réfléchir et à l'Empereur et aux Possédants, on dépêcha une solennelle ambassade aux puissances étrangères. Mais la cause de la Saxe était si équivoque qu'elle ne rallia ni la France (1), ni l'Angleterre, ni la Hollande. A la fin de 1609, la guerre était inévitable. L'occasion était merveilleuse pour la Saxe de vendre cher son concours à l'une ou l'autre partie. Sous la pression de ses cousins de Cobourg et d'Eisenach, Christian II accentua à l'égard de l'Autriche des velléités d'émancipation. Il dépêcha son frère Jean Georges à Hof pour prendre langue avec l'Électeur de Brandebourg, Jean Sigismond (février 1610). Celui-ci exigea de la Saxe, moyennant la perspective de co-possession, la reconnaissance des faits accomplis et qu'elle se déclarât contre l'Empereur. C'était trop demander et donner trop peu. L'entrevue fut aigre (2). La conséquence en fut une recrudescence d'impérialisme à Dresde. On proclama qu'on avait foi en la justice de César. Car, lors des pourparlers de Hof, parut un Rescrit impérial attestant que l'Autriche ne nourrissait aucune prétention sur Juliers. Non seulement l'Empereur tenait à ménager la Saxe, mais il voulait l'entraîner à sa suite. Aussi lança-t-il le décret d'investiture en faveur de l'Électeur et des ducs de Saxe (7 juillet 1610). Son espoir fut déçu : la Saxe ne bougea pas, elle arbora le titre et les armes de cette possession *in partibus* ; elle s'endormit sur ce succès nominal. Il lui eût été loisible pourtant d'emporter une satisfaction plus palpable, si, au lieu de commettre sa cause à la bonne volonté problématique de l'Empereur, elle l'eût fait valoir elle-

(1) Sur les missions de Helferich et de Mansfeld à Paris, v. RITTER, p. 77.83. PHILIPPSON. *Heinrich IV von Frankreich und der Jülische Erbfolgestreit*. Sybel's hist. Zeitschr. XXX. 1875, p. 217.

(2) RITTER, p. 46.

même, car l'un des co-partageants voulut l'affriander d'une part du gâteau. L'Électeur de Brandebourg, bientôt en zizanie avec son complice de Neubourg, invita le Saxon à entrer en ligne. Christian II succomba à la tentation, mais le traité de Jüterbock n'ayant été qu'une déception, Jean-Georges Ier, qui avait succédé sur ces entrefaites à son frère, craignit le ridicule du voleur volé. Pourtant le troisième larron eût été le bienvenu, car, quand le duc de Neubourg se convertit au catholicisme et persécuta les réformés, le Brandebourgeois tâcha d'intéresser à la querelle et les appétits territoriaux et la conscience religieuse de l'Électeur de Saxe. Personne assurément n'eût su mauvais gré à Jean-Georges de son intervention. Mais ce n'est qu'à la paix de Westphalie qu'il montra enfin quelques désirs d'aboutir à une solution. L'article IV de l'instrument d'Osnabrück (§57) exprimait l'espoir d'une liquidation prochaine, soit par une procédure régulière devant le tribunal de l'Empereur, soit par composition amiable, soit par tout autre mode légitime. Aussi, dès l'année même 1648, des pourparlers furent entamés, et repris à Lichtenburg par les deux Électeurs en personne, en 1651 (1). La guerre était imminente à ce moment entre Brandebourg et Neubourg. Frédéric-Guillaume s'aperçut vite qu'il n'aurait pas l'appui effectif de la Saxe, qu'il en serait pour ses frais d'éloquence, de cadeaux et de flatteries: il avait adopté Jean-Georges pour père, spirituel sans doute. Il pensa, pour simplifier le débat toujours soumis à l'Empereur, à désintéresser le Saxon. Il proposa d'acheter ses droits moyennant la cession de trois ou quatre bailliages magdebourgeois et une forte somme. Pour quelles raisons Jean-Georges rejeta-t-il des conditions si belles et qui, à l'égard de cet important différend, le mettaient hors de page ? L'opinion publique lui attribua, bien à tort, un acte de bon sens : il dut démentir la nouvelle de la gazette qui annonçait son acceptation. Tenait-il à ne pas se dessaisir d'un grief toujours valable contre les Hohenzollern et à garder une poire pour sa soif de complications diploma-

(1) Droysen. *Gesch. der preussischen Politik*, III [2], p. 16. Weisse, IV, p. 253. Gretschel, II, p. 336. Les données de ces deux derniers auteurs ne concordent pas tout à fait avec le récit de Droysen.

tiques? Toujours est-il qu'en cette occurence sa conduite est pleine de mystère. Quand, à la veille même de la crise qui faillit attirer de nouveau l'étranger en Allemagne, l'Empereur le consulta, il n'imita pas le langage de ses co-électeurs, qui détournaient l'Empereur de toute initiative belliqueuse; il répondit sèchement que sa situation délicate lui interdisait de formuler un avis, qu'il ignorait d'ailleurs l'affaire et s'étonnait des desseins du Brandebourgeois (1). Une exécution contre l'usurpateur de son bien souriait à Jean-Georges, pourvu qu'un autre l'effectuât. A son grand regret, après une courte campagne, tout s'arrangea. Jean-Georges eut le loisir de méditer sur la bonté de la politique des mains nettes ou vides.

Dans les autres controverses qu'avait couvées la paix de Westphalie et dont l'éclosion ne tarda point, l'Électeur de Saxe tint une contenance plus franche, sinon toujours plus habile.

Le protocole d'Osnabrück (art. VIII, § 3) avait stipulé la convocation d'une Diète dans les six mois après la ratification. Mais tant que le Suédois occupa le sol allemand, jusqu'au règlement de son indemnité pécuniaire, l'Empereur et les Etats ne jugèrent pas de leur dignité de tenir ces grandes assises d'où l'Allemagne devait sortir régénérée. Car jamais programme plus vaste ne fut proposé aux délibérations d'une assemblée : il se résumait tout uniment dans la refonte de la Constitution germanique. Mais les esprits étaient mal préparés à cette œuvre; il manquait à la plupart des membres de la future Constituante un plan, et à tous, le calme nécessaire aux réformateurs. La guerre de Trente Ans qui avait exaspéré les souffrances avait mis à nu les vices et les misères du système fédératif. La vertu primordiale de ce système est l'égalité des droits de tous les confédérés. Or, si une monarchie élective respectait cette égalité, une oligarchie héréditaire la lésait foncièrement. Grâce au désarroi général, la prépondérance de l'élément oligarchique s'était affirmée : de 1610 à 1640, il avait été impossible de réunir une Diète. Aussi les Electeurs avaient usé de leur prérogative de se concerter soit avec l'Empereur, soit simplement entre eux,

(1) Puffendorf. *De reb. gestis*, IV, 30.

sur les affaires de l'Empire. Ils en avaient affecté, sinon exercé avec succès la direction exclusive. Ce monopole, que s'arrogeaient les Electeurs, révolta les princes moins qualifiés, mais tout aussi jaloux de leur dignité. Ceux-ci remportèrent une première victoire en forçant avec l'appui de la France et de la Suède l'entrée du congrès de Westphalie, à titre de contractants. Mais ils se promirent, dès la pacification, de livrer un assaut décisif au Semptemvirat. L'Empereur se sentait solidaire du Collège Electoral. Il y trouvait une garantie efficace qui lui permettait de gouverner soit en coalisant les dynastes, soit, ce qui semble plus probable, en les opposant les uns aux autres. L'institution se dressait entre lui et le Parlement comme un rempart qui protégeait sa souveraineté plus qu'il ne la bornait.

Mais une brèche y avait été pratiquée. L'instrument de paix remettait en question le mode de l'élection impériale et posait le problème de la capitulation perpétuelle. Or, cet instrument de paix, cette nouvelle charte de l'Empire, les princes en voulurent faire une vérité, et c'est avec un rare entrain qu'ils menèrent la campagne contre ceux qu'on appelait irrévérencieusement les sept garnements (*Sieben Kerle*) (1).

Devant ce péril, l'Empereur prit des précautions. En même temps qu'il fixa l'ouverture de la diète de Ratisbonne au 31 octobre 1652, il appela les Electeurs auprès de lui à Prague. Jean Georges y accourut avec un empressement d'autant plus singulier qu'il était désintéressé. Ses collègues en effet entendaient vendre à bon prix leur adhésion aux projets de Ferdinand III ; ils consentaient bien à élire roi des Romains l'archiduc Ferdinand son fils, et à élaborer une capitulation favorable à la Majesté Impériale, mais chacun y mettait ses conditions. Chacun obtint son morceau, l'Archevêque de Mayence, un lambeau du territoire de Kissingen, disputé contre les maisons princières de Culmbach et de Hunolsbach ; Trève, un riche bénéfice ; le Palatin, l'espoir d'emporter sur une autre branche de sa famille le territoire de Simmern. Les plus choyés furent les Electeurs

(1) *Urkunden und Actenst. zur Gesch. des grossen Kurfüsten* VI, p. 284. Cf. KŒCHER *Gechichte von Hannover und Braunschweig*, I, p. 109.

SUPPLY OF NEW BOOKS AND PERIODICALS

J. GAMBER supplies with the least possible delay all French and foreign books of every kind and by all publishers. Every month a bibliographical list of new publications is sent free to those who desire. Subscriptions to papers and reviews in any country are arranged. By means of his extensive bibliographical knowledge J. GAMBER is able to search for rare and out-of-print books and to supply the same on the most liberal terms. Every enquiry is given the most careful consideration.

BINDINGS

J. GAMBER is prepared to undertake the careful binding of all books entrusted to him according to the following scale of charges :

Class	12 mo 7 1/2X4 in	8 vo. square 9X5 1/2 in	8 vo. royal 10X6 1/4 in	8vo. imperial 11X7 in	Quarto 11 1/2X9 in
I	*Quarter bound, cloth, paper boards, edges trimmed*				
	5.25	7.00	8.75	10.25	12.50
II	*Quarter bound (Bradel) raised laces, coloured label, untrimmed*				
	6.25	8.00	10.50	13.25	14.75
III	*Whole cloth (Bradel) « American » style*				
	7.50	9.25	11.50	14.75	16.50
IV	*Quarter Roan, paper boards, decorated, edges trimmed*				
	6.75	8.50	11.25	14.25	16.00
V	*Quarter Morocco, paper boards, decorated, untrimmed*				
	8.40	9.25	11.50	14.75	16.50

The above scale of charges is for good, strong, choice bindings; on request prices will be quoted for special and luxurious bindings.

SECOND-HAND BOOKS

Jean GAMBER has an excellent choice of second-hand books both old and modern. His stock comprises bibliographical items of the widest interest and also works on literary and scientific subjects, He has just completed a new classification of all the works he has in stock and will publish special catalogues according to the table set out below. Clients are requested to inform him now of their wishes and to state which catalogues they desire to receive; these are sent free.

SCHEME OF CLASSIFICATION

(Each series will form the subject of a special catalogue)

Angleterre.
Allemagne-Autriche.
Archéologie Classique.
Antiquité Orientale.
Agriculture.
Afrique.
Amérique.
Anthropologie - Ethnographie,
Astronomie.
Asie Centrale.
Balkans.
Bibliographie - Imprimerie.
Beaux-Arts et Curiosité.
Byzance et Grèce Moderne
Droit.
Économie Politique et Sociologie.
Espagne-Portugal.
États-Unis.
Extrême-Orient (Chine, Indo-Chine, Japon.
Études Ecclésiastiques.
France: Histoire Médiévale et Moderne.
France: Provinces.
France: Archéologie.
Folk-Lore.
Grecs et Latins (Auteurs et littérature.
Géographie-Voyages.
Histoire Générale.
Histoire de l'Eglise.
Histoire des Religions.
Hebraïca-Judaïca.
Histoire Contemporaine.
Indes.
Italie.
Industrie et Commerce.
Linguistique Générale.
Littérature française.
Littérature étrangère et comparée.
Livres anciens (en tous genres.
Livres modernes (de Luxe).
Médecine ancienne et moderne.
Musique.
Marine et Armée. (Histoire, questions diverses).
Numismatique générale.
Océanie.
Orient Musulman (Arabie, Turquie, Perse, etc.
Philosophie.
Pédagogie.
Préhistoire.
Philologie Classique.
Philologie romane et française.
Russie.
Révolution et Empire.
Slaves (Études.)
Sciences physiques et chimiques.
Sciences Naturelles.
Sciences Occultes.
Technologie.
Théologie.

SUBJECT CATALOGUES

Aéronautique, Aviation.
Almanachs, Keepsakes, etc.
Automobilisme et cyclisme.
Aveugles,
Bohémiens, Gypsies, races maudites, etc.
Chansons anciennes, Noëls, etc.
Chasse ancienne et moderne.
Equitation, Hippologie.
Escrime et Duel.
Gastronomie.
Graphologie, Sténographie.
Cryptographie.
Jeux et Jouets (cartes, échecs, marionnettes, etc.)
Langues Artificielles (Volapück, Esperanto, etc.)
Médecine ancienne et Curiosités médicales.
Mnémotechnie.
Mode et Costume.
Mystiques et Illuminés.
Noblesse, Héraldique, Généalogie.
Pêche, Pisciculture.
Photographie.
Prestidigitation.
Sociétés Secrètes et Franc-Maçonnerie.
Sourds-Muets.
Sports divers et gymnastique.
Théosophie, etc.

CATALOGUES PREVIOUSLY PUBLISHED AND AVAILABLE

(sent on request)

N°s
95 : France et Paris : Art et Archéologie.
96 : Préhistoire; Ethnographie; Anthropologie.
97 : Philologie romane et française; Moyen-Age : Dante, Jeanne d'Arc, ancien théâtre, etc.
98 : Philologie et littérature française du XVI-XVII-XVIIIe siècles,
99 : Variétés de littérature, bibliographie, linguistique, folklore, théâtre français.
100-101 : Histoire régionale (Provinces); variétés, agriculture.
102 : Diplomatie, Droit International, Colonies françaises.
103 : Politique internationale, Diplomatie et Histoire. (France et Angleterre)
104 : Politique Internationale, Diplomatie et Histoire. (États-Unis, Amérique, Extrême-Orient)
105 : Politique internationale, Diplomatie et Histoire. (Allemagne, Russie, Turquie etc.)
106 : Art et Archéologie classique : grecque, romaine et gallo-romaine.
107 : Balkans (Politique Intérieure et Histoire) *In the press.*
108 : Beaux-Arts et Curiosité. } *Special Catalogues in the press.*
109 : Philosophie }

LIBRARIES AND LOTS OF BOOKS PUCHASED FOR CASH

Angers, Imp. F. Gaultier, — 5416

de Brandebourg et de Saxe. Le premier s'était décidé à grand peine à s'affilier à cette conspiration oligarchique (1). Seul, le désir d'écarter les Suédois de la Diète jusqu'à la rétrocession de la Poméranie l'y avait déterminé. L'Empereur promulgua contre eux le décret d'exclusion. On raconta que Frédéric Guillaume s'était écrié, en quittant Prague, que 200 mille thalers ne lui auraient pas fait autant de plaisir que cette entrevue avec l'Empereur. Quant à Jean Georges, son ravissement ne se chiffrait pas. Les contemporains s'en gaussèrent quelque peu. Les gazettes hollandaises rapportèrent que durant une visite de l'Empereur à l'Electeur, un astre lumineux apparut au ciel et brilla « tant que les deux seigneurs conversèrent ensemble » (2). Jean Georges méritait à coup sûr, un pareil miracle. Ce qui est plus croyable, c'est qu'en prenant congé de S. M. Impériale, il versa des pleurs (3).

Dans le conflit constitutionnel qui s'ouvrait, nul n'apportait plus de passion que l'Electeur de Saxe. Il proclamait les Electeurs les colonnes de l'Empire, et plus l'édifice était vermoulu, plus il fallait empêcher toute atteinte aux piliers qui l'étayaient. Comme Jean Georges suspectait ses collègues d'être moins convaincus que lui de la grandeur de leur rôle, qu'il savait les uns hostiles à l'Autriche, les autres affidés aux Couronnes étrangères, il conçut la haute pensée de restaurer l'antique Union électorale, ce pacte d'assurance mutuelle dont, depuis deux siècles, les sept intéressés portaient fort légèrement le lien. Jean Georges profita du passage de l'Electeur de Brandebourg à Dresde pour l'y engager (4). Ce fut une cérémonie imposante. Deux sièges de pourpre furent dressés dans la Chambre de l'Electeur de

(1) Erdmannsdœrfer : *Graf Georg Friederich v. Waldeck. Ein preussischer Staätsmann im 17ten Jahrhundert*. Berlin, 1869, p. 91.

(2) Erdmannsdœrfer, p. 94.

(3) Pfanner. *Historia comitiorum Imp. habitorum an. 1652-3-4*. Iéna, 1694. L. I, ch. 4. Pfanner, conseiller du duc de Saxe Weimar, plaide la cause des princes. Sa narration très minutieuse, écrite d'après les documents de chancellerie, peut être contrôlée avec fruit par la comparaison avec les *Acta comitialia Ratisbonensia* de Meiern. V. aussi Gemeiner *Gesch. der œffentlichen Verhandlungen des zu Regensburg noch fortwæhrenden Reichstages*. Nuremberg, 1794-6.

(4) 22 novembre 1652. v. Mœrner *Kurbrandenburgs Staatsvertræge*, p. 165. Sur l'Union électorale, p. 80.

Saxe, l'un tourné vers la porte, sur lequel il prit place, l'autre réservé au récipiendaire. Trois personnes seulement assistaient les héros de la fête. Le ministre Saxon Oppel prononça un long discours sur l'ancienneté et le but de cette alliance. Jean Georges demanda solennellement à Frédéric Guillaume s'il y adhérait, et, sur sa réponse affirmative, reçut son serment (1).

L'Electeur de Saxe était tout glorieux d'avoir converti une telle recrue. Mais le néophyte allait bientôt lui infliger une amère déception. Ce n'est point en effet pour l'amour égoïste de son privilège que Frédéric Guillaume s'était prêté à cette fantaisie. Il ne professait pas la superstition de la prééminence électorale. Ni dans les dernières assemblées d'Empire, ni au Congrès de Westphalie, il n'avait fait cause commune avec ses collègues : loin de là, il avait appuyé quelques-unes des revendications de leurs adversaires, et avait recherché l'office de médiateur. S'il se ralliait maintenant à ses pairs, c'est qu'à la tête de l'opposition contre les Electeurs, il voyait les Suédois. Peut-être est-ce là un prétexte qu'il mit en avant pour pallier aux yeux de l'ordre des princes sa défection momentanée (2), et pour les rappeler, par cette marque de son déplaisir, à leur devoir d'Allemands. Or ce motif, véritable ou non, ne manquait pas de noblesse : il impliquait une protestation contre l'ingérence étrangère. Ce n'est pas ce sentiment qui guidait Jean Georges : le Suédois n'était pas à cette heure l'ennemi le plus redoutable. L'Empire était menacé non du dehors mais du dedans. C'est sur les novateurs insolents qu'il importait de frapper. Dans cette lutte où l'Electeur de Saxe se jeta pour le salut public, il se heurta derechef à la diplomatie française.

Malgré les troubles de la Fronde et les dissensions civiles, la France poursuivit sa politique internationale. La fermeté et la hauteur de ses agents dissimulèrent l'état misérable du royaume et maintinrent son crédit. En Allemagne, depuis la pacification, la tâche devint plus aisée, sinon plus simple ;

(1) PUFFENDORF, *de Reb. gestis*, III, p. 64.

(2) L'extrait d'une dépêche de Blumenthal à Schwerin (ERDMANNSDŒRFER, p. 90) ne prouve pas que les hommes d'Etat brandebourgeois fussent bien convaincus du péril suédois. La Suède inspira sans doute la faction princière, mais ne la dirigea pas ouvertement.

car les princes, grisés de leur récente émancipation, faisaient le jeu de la France. On comptait à la Cour que la présence d'un envoyé, au début même des hostilités entre eux et les Électeurs, gâterait peut-être la partie et susciterait des scrupules, qu'il valait mieux laisser le conflit s'envenimer. On ne songea même pas à traverser l'élection d'un Roi des Romains, parce qu'on s'exposait à un échec assuré, mais surtout par l'espoir que la Maison d'Autriche et ses suppôts se prévaudraient de ce succès pour dénier toute réforme nouvelle, et annuler au besoin celles qu'on leur avait arrachées. La Suède poussa si loin ce calcul machiavélique que la reine Christine recommanda chaudement la candidature de l'archiduc Ferdinand. Cette sympathie soudaine pour la Maison de Habsbourg stupéfia tout le monde (1). Mais elle déjoua toute résistance. Sans prendre garde aux clauses du traité d'Osnabrück ni aux réclamations d'une infime minorité, l'Empereur et les Électeurs procédèrent à l'élection de Ferdinand IV à Augsbourg, le 31 mai 1653.

C'est seulement après cet acte que les travaux de la Diète commencèrent. Déjà le coup d'autorité avait porté ses fruits. Les princes criaient à l'oppression de la liberté, et sur le bruit du mariage du Roi des Romains avec la sœur du roi d'Espagne, au péril de la monarchie universelle. On ne se gênait pas pour dire que le danger que courait la religion ne laissait d'autre remède aux protestants que l'alliance avec l'étranger (2). Les escarmouches qu'on s'était livrées à Ratisbonne avant la session avaient irrité encore les animosités : la lenteur des formalités, la politesse de commande, la rhétorique parlementaire tempérèrent à peine la fureur des partis. L'Electeur de Saxe avait pris position de primesaut; il s'était enfermé dans son privilège électoral comme dans une citadelle d'où il défiait toutes les attaques. Dans les débats préliminaires sur l'élection, un de ses délégués à la chambre des princes, Kestel, représentant le comté de Henneberg, déclara sans détour qu'elle devait être soumise à la seule volonté des Electeurs. Il provoqua un tumulte (3).

(1) Pfanner, II, 66-8. Cf. Kœcher, p. 101.
(2) *Urkunden und Actenstücke*, VI, 244. Kœcher, p. 105.
(3) Pfanner, II, 22.

Jean Georges ne démentit pas ses principes, bien que son cœur paternel s'emplît d'amertume : son fils préféré, l'Administrateur de Magdebourg, se montrait un des meneurs les plus effrontés du groupe adverse. Mais Jean Georges croyait à son droit comme à une vérité révélée, et seul de ses collègues laïques, plus sceptiques que lui sur ce chapitre, il osa en formuler la doctrine (1). L'inégalité des divers membres de l'Empire reposait, à ce qu'attestaient ses députés, sur une tradition respectable. Il était injuste de condamner à l'égalité ceux qui sont inégaux par essence. Les princes avaient beau se réclamer des traités de Westphalie. La prérogative des Electeurs était antérieure et supérieure à cet acte diplomatique. Les princes conspiraient-ils donc à abolir les coutumes des ancêtres, à ébranler les fondements de la tranquillité publique ? Et comme la faiblesse de cette argumentation éclatait aux yeux, les Saxons ajoutaient que les Electeurs souffriraient plutôt l'abolition de la Députation d'Empire (dont on discutait alors la composition et la compétence) que la moindre diminution de leur droit, consacré par un siècle entier de possession (2).

Cette raideur dogmatique étonnait et décontenançait les contradicteurs : on en admettait difficilement la sincérité; on recherchait sous cet étalage de droit historique et divin des raisons plus humaines et plus actuelles. Jean Georges, croyait-on, flattait et révérait l'Empereur pour obtenir une décision favorable dans l'affaire de Juliers (3). Le Palatin de Neubourg, s'appuyant sur l'occupation du territoire contesté, depuis quarante ans, revendiquait un siège dans le collège des Princes en qualité de duc de Juliers. Les Saxons, qui craignaient sans doute un vote conforme des princes, arguèrent de l'inopportunité de la controverse et sollicitèrent de l'Empereur une attestation quelconque des titres de leur Maison (4). Mais on calomniait l'Electeur, en lui attribuant ces arrière-pensées. Il s'élevait au-dessus des ambitions temporelles, et défendait l'arche sainte de la Majesté impé-

(1) Pfanner, IV. 34.

(2) *Passuros potius Electores Delectorum consilia aboleri, quam quidquam ex jure imminui integri jam seculi possessione inolito.*

(3) Kœcher, p. 107.

(4) Pfanner, III, 37.

riale et de la Sérénité électorale qu'il unissait dans un même culte.

C'est la conscience de ce devoir qui lui fit accepter le Directoire évangélique, que, lors des négociations d'Osnabrück, il avait refusé avec opiniâtreté. A Ratisbonne, sur la motion de l'Administrateur de Magdebourg, les protestants s'étaient constitués en parti, si l'on peut dire, extra-parlementaire. Comme la plupart d'entre eux appartenaient au luthéranisme, ils offrirent la présidence aux députés saxons (juin 1653). Ceux-ci reproduisirent d'abord leurs vieilles échappatoires. Pourquoi réveiller des querelles assoupies ? Pourquoi opérer au sein de la Diète une nouvelle scission et se donner des airs de comploter ? que chacun reste juge et interprète de ses réclamations : l'assemblée plénière prononcera. On leur répliqua qu'il ne s'agissait point de ranimer d'anciennes querelles, mais d'en vider de pendantes, que les traités de Westphalie mêmes avaient réservées ; que pour éviter toute confusion et tout éclat avec les catholiques, il fallait une direction. On ouvrit les yeux aux Saxons sur les agissements de la faction adverse, sur les périls de la religion en plusieurs points de l'Allemagne, sur la persécution des réformés autrichiens. Mais on les toucha à l'endroit sensible en leur insinuant que le Brandebourg avait quelque chance de les supplanter. Cette perspective triompha des répugnances de Jean Georges (1) pour le plus grand malheur de la cause évangélique : car il n'en prit les intérêts en main qu'assez mollement, et, à l'occasion, les trahit. C'est ainsi qu'il intervint en faveur de ses coreligionnaires des pays héréditaires, mais au lieu de remontrances, il adressa à l'Empereur des supplications dont l'humilité choqua les autres princes (2). Mais c'est surtout dans la question des restitutions qu'il faillit à son mandat. Il ne l'avait pas accepté d'ailleurs pour procurer des satisfactions plus ou moins dues aux Princes et Etats de sa confession, mais pour déjouer la compétition de l'Electeur de Brandebourg.

Celui-ci, cédant aux suggestions intelligentes du comte de

(1) Pfanner, III, 64-5. Cf. v. Meiern. *Acta Comitialia Ratisbonensia*, I p. 232.

(2) *Ibid.* II, 64.

Waldeck, venait d'accomplir une évolution féconde (1). Il avait vu que sa place n'était pas derrière l'Empereur, ni même dans le rang des Electeurs, mais à la tête de la faction évangélique. Il dénonça hautement le pacte électoral. Jean Georges qui avait pris la cérémonie de Dresde au sérieux, eut la naïveté de lui rappeler ses engagements (2). Mais en se séparant de ses collègues, Frédéric Guillaume n'abandonna rien de sa prérogative. Il distingua entre les privilèges constitutifs et organiques de l'Electorat, et les compétences adventices et secondaires qui l'avaient étendu avec le temps, mais que la constitution de l'Empire ne sanctionnait pas. Les compromis qu'il présenta donnaient aux Princes voix au chapitre dans le gouvernement de l'Empire. Ils fortifiaient le parlementarisme, et tous les ennemis de la Maison d'Autriche ne pouvaient que s'en réjouir. Car un premier résultat de cette tactique fut de sauver l'autonomie financière des petits potentats : l'Electeur de Brandebourg ayant déclaré qu'il ne se considérait pas comme tenu par le vote de la majorité d'acquitter les mois Romains, le collège des Princes repoussa les demandes de l'Empereur. Les obligations des Etats en matière de contribution demeurèrent dans une heureuse incertitude : on était parvenu, et c'était le principal, à « tenir la bourse hors des mains de l'Empereur (3). »

L'ascendant qu'il avait conquis inspira à l'Electeur de Brandebourg le désir bien légitime de diriger le corps Evangélique. Il ne s'en cacha point (4), et, s'il laissa au Saxon la présidence nominale, lui-même l'exerça effectivement, et presque dans tous les cas, contre les intentions du titulaire. Si la Diète n'avait été prématurément close, avant d'avoir épuisé son ordre du jour — elle fut épuisée avant lui — nul doute que l'Electeur de Saxe n'eût perdu l'ombre de prééminence dont il jouissait encore auprès de ses coreligionnaires. C'eût été la juste récompense de son inertie et de son infidélité.

(1) Erdmannsdœrfer, p. 118-130.
(2) Pfanner. V. 46.
(3) Expression de Waldeck. Erdmannsdœrfer, p. 143.
(4) Rescrit à Blumenthal, Nov. 1653. Erdmannsdœrfer, p. 145.

La France eût tout gagné à cette substitution. Mais elle put néanmoins se féliciter du nouveau groupement des partis, accompli sous les auspices de l'Electeur de Brandebourg. Quoique la situation se fût dessinée déjà quand arriva l'ambassadeur de Louis XIV, M. de Vautorte, les débuts de sa mission furent des plus pénibles (26 juin 1653). Le bruit même de sa venue avait mis en émoi les Impériaux : ceux-ci criaient d'avance — et ils n'avaient pas besoin d'être grands prophètes — « qu'il attiserait encore les esprits déjà enflammés (1). » Lui-même se rendait compte de cette impression et soupçonnait qu'il n'était pas « fort souhaité » à Ratisbonne. Il avait fait provision de patience et écrivit philosophiquement : « je me prépare à être chicané sur tout (2). » Cela ne manqua pas. Il s'éleva aussitôt un concert de doléances sur les contraventions de la France à la paix de Munster. Ce qui ennuyait M. de Vautorte, c'est que la plupart de ces plaintes étaient justes ; il sentait fort bien qu'il fallait éviter de pousser les Allemands à bout. « Il est à propos de satisfaire ici tout le monde et de témoigner beaucoup d'équité (3). » Il remit des notes très modérées (4). Mais son langage à la fois conciliant et ferme ne fit aucun effet. On n'y répondit pas et on laissa l'ambassadeur du Roi Très Chrétien se morfondre. Le plan de l'Empereur était de contenter les Evangéliques sur quelques points pour les tourner contre la France. Dans les commencements, le succès de ce dessein n'était pas impossible. Vautorte, qui avait étudié son échiquier, doutait qu'il pût disposer d'un grand nombre de pions. Parmi les Electeurs, il faisait quelque fond sur Cologne, Bavière et Brandebourg « mais les autres, écrivait-il (5), sont en plus grand nombre et nous attaquent avec plus de chaleur que ceux-ci ne nous défendent. Le collège des Princes ne nous est pas plus favorable, les catholiques sont tous à la dévotion

(1) *Flagrantibus jam animis additurus faces.* PFANNER, II, 18.

(2) Vautorte à Brienne, 26 juin 1653. *Négociations secrètes de Munster*, III, p. 555.

(3) Vautorte à Brienne, 10 juillet 1653, III, p. 559.

(4) *Ibid.*, p. 581, 590-1.

(5) Vautorte à Brienne, 18 juillet, p. 569.

de l'Empereur : les protestants nous soutiennent faiblement et se contentent de ne nous être pas contraires ; le collège des villes ne peut rien dans une affaire de cette nature. » Et il se félicitait de n'avoir rien à demander, mais seulement à se défendre. On était si bien instruit en Europe des dispositions des Etats Allemands, qu'un agent de Condé, alors émigré, M. de Saint-Etienne, vint intriguer à Ratisbonne.

Entre tous les malintentionnés, les Saxons manifestèrent avec le plus d'ostentation leur antipathie. Ils affectèrent de retarder leur visite à l'ambassadeur de France, ils ne s'en acquittèrent qu'environ deux mois après son arrivée (1), et de fort mauvaise grâce, car la lettre de l'Electeur au Roi ne portait pas le titre de Majesté, contrairement au style adopté par les autres Electeurs, et malgré les instances collectives de ces derniers (2). Vautorte se souciait peu des Saxons ; c'est d'un autre côté qu'il dressait ses batteries. A la fin de septembre, il manda que la brouille avait ouvertement éclaté entre les deux hauts Collèges sur les articles de la Députation d'Empire et de la pluralité des voix en matière de contributions d'argent (3). Or, à ce moment, il s'aperçut du manège des Brandebourgeois qui lui montrèrent « plus de bonne volonté que les autres » (4). En signalant la sécession officielle de l'Electeur de Brandebourg, Vautorte jugea que cet événement donnerait « du cœur aux protestants » (5). C'est l'instant qu'il choisit pour présenter à son tour les griefs de la France, sur le retard des investitures promises au duc de Savoie, sur les levées des Espagnols et les quartiers des Lorrains en Allemagne, etc. (6). Enfin, au début de l'année 1654, il annonça triomphalement à Mazarin que « tous les Princes protestants » étaient devenus favorables à la France; il exceptait nommément toutefois l'Electeur de Saxe (7). C'était pour la diplomatie française une fortune inespérée. Si

(1) *Ibid.* p. 583.
(2) *Ibid.* 28 août, p. 585-589.
(3) *Ibid.* 18 septembre, p. 598.
(4) 2 octobre, p. 603.
(5) 14 décembre, p. 620.
(6) 24 décembre.
(7) 15 janvier, p. 635.

le bon état des affaires du royaume avait relevé son ascendant, elle s'était tenue sur la réserve et n'avait point osé provoquer des alliances en Allemagne. L'initiative du Brandebourg lui valut l'appoint d'amitiés puissantes. La Cour de Berlin, lasse de tâtonner, venait de sauter le pas décisif. Sur le conseil de Waldeck, Frédéric Guillaume s'était résolu à conclure un contrat positif avec ses associés naturels, les protestants. Il ne se faisait pas illusion sur la Saxe, et tout en la conviant pour la forme à entrer dans la coalition, il comptait bien sur une fin de non recevoir, qui lui assurait l'hégémonie sans conteste (1). La clef de voûte du système était l'union avec la Maison de Brunswick, la plus considérable d'entre les princières, la plus menacée aussi par les ambitions suédoises, qui se traduisaient alors si brusquement dans les entreprises de cette Couronne contre Brême. Une série de conférences, à Tangermünde, à Hambourg, à Goslar, aboutit à la solution désirée (2). La nécessité s'imposait à la nouvelle ligue de rechercher des appuis au dehors: les hommes d'Etat allemands n'admettaient même pas la possibilité de s'en passer; d'ailleurs les attaches de la Maison d'Autriche avec l'Espagne légitimaient à leurs yeux ce recours à l'étranger.

A l'heure où se formait la confédération protestante, Vautorte se demandait si son gouvernement y serait sollicité (3). Il ne croyait qu'à demi à la constance de l'Electeur de Brandebourg. « L'affaire de Clèves et Juliers, écrivait-il à Mazarin (4), le retiendra toujours un peu et l'empêchera de rompre avec l'Empereur. » Vautorte ne s'abusait pas entièrement. Frédéric Guillaume faillit en effet, pour l'amour de la succession de Juliers, se fourvoyer dans une impasse

(1) Ermannsdœrfer, p. 183-4. — Il nous paraît que cet auteur exagère, p. 186, le mérite de la conception de Waldeck, parce qu'elle ne repose plus exclusivement sur la politique confessionnelle. Outre que l'idée n'avait plus rien d'original, ayant été prêchée sur tous les tons aux Allemands, depuis un siècle, il est difficile de discerner quelle base d'entente le projet en question offrait aux catholiques. D'ailleurs Waldeck ne table que sur l'accession d'Etats, ou de villes évangéliques qu'il énumère, Cf. Kœcher p. 139. Note.

(2) Erdmannsdœrfer. p. 210, complété par Kœcher L. II. Ch. 6 et suiv.

(3) A Mazarin, 5 février 1654, p. 648.

(4) 12 février, p. 650.

diplomatique; heureusement pour lui qu'il fut dupé (1). Mais Waldeck regardait comme le couronnement de son œuvre et une garantie de durée l'adhésion de la France à l'alliance protestante. Aussi quand Louis XIV envoya un corps au secours de l'Electeur de Cologne molesté par les bandes espagnoles et lorraines, non seulement Frédéric Guillaume ne dissimula pas son approbation (2), mais à son tour, il mit une petite troupe en campagne. Mais à Ratisbonne, il était impossible de rien terminer. Vautorte se voyait surveillé par trop d'yeux, et de plus, il accueillait les avances avec un scepticisme que sa longue pratique des Allemands lui inspirait. « Pour moi, je ne crois pas qu'ils forment une ligue, mais au plus des projets pour l'avenir, et de simples propositions, car ils sont timides, ils se défient les uns des autres et craignent tous d'offenser l'Empereur. M. l'Electeur de Brandebourg pourrait aller bien avant, mais il ne serait pas suivi des autres » (3). Dans une de ses dernières dépêches, qu'il envoya quelques jours avant sa mort (4), il désespérait même du projet : il avait demandé des explications à Waldeck sur la liaison proposée dont il avait reçu des ouvertures. « Mais sa réponse tarde et cela m'est suspect, aussi bien que la conduite de M. de Blumenthal (5), qui ne m'a pas visité depuis un mois. » Il persistait dans son opinion, que toute cette négociation n'était qu'un leurre. « Je suis toujours du sentiment de ceux qui croient que cet Electeur a voulu faire peur à l'Empereur, pour faciliter quelques affaires qu'il a en cette Cour; » et il résumait ainsi sa pensée : « L'Electeur de Brandebourg a fait le brave pendant toute cette Diète. »

Vautorte méconnut et rapetissa singulièrement l'action du Brandebourg. Sa méfiance n'était point justifiée. Son gouvernement ne la partagea pas. Mazarin avait goûté le plan de la cour de Berlin ; mais avec le sentiment des intérêts français,

(1) V. ce curieux épisode de la négociation avec l'aventurier Spinola dans ERDMANNSDŒRFER, p. 220.

(2) Lettre à Vautorte, 21 février, p. 658.

(3) A Brienne, 12 mars 1654, p. 671.

(4) A Brienne, 2 avril, p. 683. Vautorte mourut le 19 avril.

(5) Le député brandebourgeois à la Diète.

et avec la tournure de son génie amoureux des grandes lignes, il en étendit la portée. Tout en se résignant pour l'heure à se rallier à une ligue purement protestante, au moins la voulut-il complète. Il prit lui-même les devants dès l'été de 1653. Il avait sous la main à qui s'adresser. Le résident de Brandebourg à Paris, Abraham de Wicquefort (1), un de ces chevaliers d'industrie diplomatiques tels qu'on en rencontre beaucoup au XVII[e] siècle, fut chargé de se rendre en Allemagne. A Berlin, on fit d'abord quelque difficulté de laisser venir le personnage. On se souvenait de sa malheureuse entremise en 1647, pour rapprocher la France et le Brandebourg. On lui signifia donc qu'on ne le recevrait que muni de propositions sérieuses (2). On céda aussi à cette considération, que Mazarin payait les frais du voyage (3); ce point donna lieu d'ailleurs à des tiraillements, et Wicquefort ne partit qu'à la fin de Mars 1654 (4).

Wicquefort apporta un programme qui déconcerta passablement les ministres brandebourgeois. Waldeck avait distribué les rôles, et avait borné celui de la France à la coopération financière, réservant à son maître la direction des armes et du conseil. Mais Mazarin n'entendait pas se ravaler à la condition de bailleur de fonds. Il voulait jouer sa partie et autant que possible donner le ton. Waldeck pressentit que le Cardinal confisquerait la nouvelle Union évangélique. Il ne souffla donc mot dans sa réponse à Wicquefort d'une confédération, et n'envisagea que l'hypothèse d'une conven-

(1) Ce personnage mériterait tant pour son rôle que pour ses écrits une étude particulière. V. sur lui BASNAGE. *Annales des Provinces Unies* I, init., DROYSEN. *Zur Quellenkritik der deutschen Gesch. des siebzehnten Jahrhunderts*. Forschungen zur deutschen Geschichte, IV, p. 24.— SIMSEN, dans le 2[e] volume des *Urkunden und Actenstücke*, p. 190. Sur son expulsion de France, divers documents dans la section IV de ce volume.

(2) ERDMANNSDŒRFER, p. 226.

(3) *Urkunden und Actenstücke*, II, p. 31. Wicquefort, sur la recommandation de Servien, en écrivit à son maître pour le rassurer sur ce détail.

(4) Dans une lettre adressée vraisemblablement à Silhon, historiographe et secrétaire de Mazarin, Wicquefort affirme qu'on lui promit qu'il ferait son voyage aux dépens du Roi, « ce qui m'a été si souvent réitéré, même de la bouche de M[r] le Cardinal, que je n'ai point fait de difficulté de me mettre en équipage, et de le faire partir sans demander de l'argent. » Ayant touché « une petite quittance de l'épargne de 500 écus », Wicquefort sollicitait encore une indemnité supplémentaire. Lettre du 21 mars 1654. A. E. *Allem.* 132. fol. 134.

tion particulière entre France et Brandebourg (1). C'était une fin de non recevoir. Wicquefort tourna ses efforts d'un autre côté, et c'est alors qu'il entama une singulière intrigue en Saxe.

Le vieux Jean Georges, à mesure que ses coreligionnaires s'adoucissaient à l'égard de la France, se montrait toujours plus intraitable. Vautorte le dénonçait comme un autrichien impénitent et son ministre Sebottendorf « grand maître de son pays, encore plus que lui » (2). Mais au moins l'Electeur avait-il le courage de son opinion. Quand les Français marchèrent au secours de l'Electeur de Cologne, tous les députés que visita Vautorte approuvèrent hautement la conduite du Roi. Seuls, les Saxons soutinrent « qu'il aurait été plus utile à l'Empire et même à l'Electeur de Cologne de souffrir un mal qui devait finir au commencement du printemps (3) que de se servir de notre secours, c'est-à dire d'un remède violent qui peut devenir pire que le mal, et attirer la guerre dans l'Empire » (4). Les Protestants jugeaient l'Electeur de Saxe avec moins d'indulgence encore que l'ambassadeur français. Dans leur relation finale, les envoyés de Brunswick-Lunebourg à la Diète écrivaient que non seulement l'Electeur de Saxe se séparerait des Evangéliques, mais aiderait à les contrecarrer (5). Toutefois quand l'Electeur de Brandebourg médita son grand dessein, il dépêcha à Dresde Raban de Canstein pour provoquer un échange de vues sur la convocation d'une assemblée du cercle, afin de venger l'injure faite au territoire de l'Empire par les envahisseurs espagnols (6). Son but était moins d'entraîner cette cour que de la sonder. Ce n'est pas sans raison du reste qu'il faisait tâter le terrain à Dresde (7). On avait vent à Berlin qu'il se tramait quelque chose entre France et Saxe.

Comme Mazarin était assez perspicace pour augurer la

(1) Erdmannsdœrfer. p. 229.
(2) P. 655.
(3) Les quartiers Espagnols et Lorrains.
(4) 26 février 1654, p. 660.
(5) Kœcher, p. 631.
(6) Droysen. III², p. 91-2.
(7) Kœcher, p. 144.

déconvenue des Brandebourgeois à la révélation de ses offres, il cherchait à nouer des rapports avec d'autres princes d'humeur moins fière. Déjà l'idée de la ligue du Rhin le travaillait. Aussi, tandis que Wicquefort, comme on va le voir, pratiquait secrètement la famille électorale de Saxe, on affectait à Paris de surexciter la jalousie et les inquiétudes de cette maison, par toutes sortes de démonstrations flatteuses à l'adresse du Brandebourg. On louait cet Electeur comme le seul prince allemand qui agît avec zèle pour le maintien de la liberté allemande (1). On l'exaltait comme une idole (2). Mais en même temps on témoignait aux Saxons par des ouvertures positives qu'il ne dépendait que d'eux de s'adjoindre et au besoin de se substituer au Brandebourg dans l'estime et les combinaisons de la France. Le Roi avait accrédité Wicquefort auprès de l'Electeur de Saxe (3). Mais cette lettre de créance n'avait d'autre objet que d'ouvrir à cet agent, sous un prétexte plausible, l'accès de la cour de Dresde.

Wicquefort n'avait aucune hâte de s'y rendre. La diplomatie brandebourgeoise lui donnait à ce moment trop de besogne : il était au courant de l'imbroglio espagnol relatif à Clèves, et en instruisait le gouvernement français (4). La noble ambition le stimulait de réaliser l'idée qui avait germé dans l'esprit de Mazarin et dont il avait secondé l'éclosion : il savait que la réussite lui vaudrait une récompense honnête. En Saxe, au contraire, au lieu de haute politique, il serait réduit à consacrer ses éminentes facultés à des manèges obscurs, qui rapporteraient peut-être quelque argent, mais point de gloire. En effet, comme on était éclairé en France sur les inclinations de l'Electeur Jean Georges, on avait reporté tout l'effort sur ses fils. Les deux aînés avaient éveillé quelque espérance, et cela depuis des années. En 1636,

(1) Relation de l'agent Saxon à Paris, 25 février 1654. DROYSEN, Note 185. Remarquons en passant que Droysen semble s'être mépris ici, sur le sens de la phrase de Vautorte que nous avons citée plus haut : « L'Electeur de Brandebourg a fait le brave pendant toute cette diète. » L'historien prussien n'y discerne aucune ironie.

(2) KŒCHER, p. 144.

(3) 23 mai 1654. A. E. *Saxe* 2.

(4) Silhon à Mazarin, 17 juin 1654. A. E. *Allemagne*, 132, fol. 174. Cf. Wicquefort à Mazarin. Paris, 14 octobre, *Urk. u. Act.*, II. p. 30.

le prince Électoral et le duc Auguste avaient envoyé secrètement leur précepteur à Feuquières pour l'assurer de leurs dispositions amicales et des regrets que leur causait la conduite paternelle (1) : en leur qualité de fils de souverain, ils jouaient à l'opposition. Le duc Auguste, n'étant pas l'héritier présomptif, agit plus sincèrement et, quand les traités de Westphalie eurent consolidé sa situation, il ne cessa de batailler contre l'Empereur et les oligarques, et de servir ainsi, indirectement mais non inconsciemment, la cause de la France. Vautorte se loue beaucoup de lui (2), mais il juge fort sévèrement le prince Électoral. C'est ce dernier qu'il importait pourtant d'attirer dans les intérêts de la France. A tout hasard, Wicquefort était chargé pour lui d'une lettre de Louis XIV. Les termes en étaient très généraux. Louis XIV déclarait sa volonté de maintenir la paix récente et terminait par l'offre de sa protection (3). Wicquefort, se défiant peut-être de l'effet de cette missive, au lieu de la porter en personne, la fit passer au destinataire par un de ses affidés. Il se proposa toutefois comme intermédiaire entre la Cour de France et le Prince (4). Il était si peu édifié sur le caractère de celui-ci qu'il ne savait pas au juste au moment où il pensait partir en Saxe avec lequel des fils de l'Electeur il prendrait langue (5).

(1) AUBÉRY. *Mém. pour l'histoire du Cardinal de Richelieu*, I, p. 408.

(2) p. 648.

(3) D. A. *loc.* 8560, pièce 2.

(4) Wicquefort au Prince Electoral. Cœln an der Spree, 21 mai 1654. D. A. *loc.* 8560. Lettre allemande.

(5) « Il (Wicquefort) m'écrit enfin qu'il partait pour aller voir s'il y aurait quelque chose à faire en la cour de Saxe, non pas avec l'Electeur qui est autrichien incurable, mais avec quelqu'un de ses enfants, dont il est pour le moins certain que l'Administrateur de Magdebourg est d'inclination contraire à celle de son père. » (Silhon à Mazarin, *loc. cit.*) Silhon est l'historiographe et l'apologiste de Mazarin. Il a écrit en 1650 des *Eclaircissements sur le ministère du Cardinal*. C'était un théoricien politique à la façon de Wicquefort lui-même, comme le prouve son traité des *Ministres d'Etat*, et un philosophe. V. *Dictionnaire de Franck*. Nous trouvons sur la carrière diplomatique de Silhon quelques détails dans des nouvelles à la main adressées de Paris au Prince Electoral de Saxe, à la date du 8 mai 1656 (D. A. *loc.* 8563, Corresp. de Jean Georges II, 1650-6, fol. 96). « Le S[r] de Silhon, homme de grande érudition, assez connu par les doctes ouvrages qu'il a donnés au public et qui depuis le commencement du ministère de M[r] le Cardinal a toujours travaillé aux affaires étrangères, dont il s'est acquis une connaissance parfaite, ayant reçu depuis quelques mois une dépêche du Roi de Suède qui l'a choisi pour l'un de ses conseillers d'Etat et son résident en cette cour, en attendant qu'après la diète qui se

Ce fut sans doute pour Wicquefort une agréable surprise que d'être compris du Prince Electoral, et de constater le résultat immédiat de son entremise. Sans perdre de temps, le Prince envoya un gentilhomme à Berlin, pour apporter à l'Electeur de Brandebourg son adhésion à la ligue qu'il formait et pour l'inviter à provoquer l'accession du landgraf de Hesse (1). Il n'est pas trop malaisé de discerner les mobiles de cette conduite. Son père était à cette date assez incommodé pour qu'on crût qu'il ne passerait pas l'automne. Peut-être connaissant les intentions du vieil Electeur, en matière successorale, et prévoyant un conflit avec ses frères, tenait-il à se concilier des amitiés puissantes et à prendre rang déjà comme chef d'Etat. Peut-être encore les violences de la contre-réformation dans les provinces autrichiennes inquiétaient-elles sa foi. Mais de ce côté, les doutes sont permis : car on lui attribuait, comme nous le verrons, le ferme propos de se convertir au catholicisme. Quoi qu'il en soit, sa démarche n'aboutit pas. La coalition ne put s'organiser. Wicquefort paraît n'avoir pas été tout à fait étranger à cet avortement. Il tâcha de dégoûter sa Cour de la combinaison. Ses motifs (on le savait, dans les sphères diplomatiques), étaient peu avouables. Un ami de Waldeck, le Hollandais Sommelsdyk, lui écrivit le 13 octobre 1654. « Je vous préavertis de ne vous laisser surprendre par quelques mauvaises impressions que votre résident Vicfort tâchera peut-être de vous donner, parce que le Cardinal ne l'a pas sitôt admis ni fait payer de ce qu'il prétend de cette Cour, comme il a désiré, et parce que je serais marri que l'emportement d'un homme trop échauffé pour son particulier intérêt vînt à nuire à celui de votre prince. » (2) Néanmoins, le Prince Electoral de Saxe ne fut pas rebuté de ce contre-temps. Il entra alors en correspondance directe avec la Cour de France. Le 3 novembre 1654, il rendit grâces au Roi de sa générosité. Il excusait son retard par le défaut d'occasion pour trans-

fait à Stockholm. S. M. Suédoise lui envoie le caractère de son ambassadeur ordinaire vers cette couronne, il rendit ses lettres de créance au Roi et à M. le Cardinal, qui très joyeux de ce choix, en ont témoigné par lettres à Sa Majesté de Suède le contentement qu'ils reçoivent de cet emploi. »

(1) Silhon à Mazarin, 1er juillet 1654. A. E. *Allemagne*, 132, fol. 178.

(2) ERDMANNSDŒRFER, p. 458.

mettre une missive et aussi par sa perplexité sur la nature de la mission de Wicquefort (1).

A Paris aussi, on prenait ombrage des pratiques du négociateur. Pourtant, si l'affaire traînait, la faute n'en était pas entièrement à lui. La guerre imminente entre la Suède et la Pologne imposait au Brandebourg une extrême prudence; les ministres de Frédéric Guillaume étaient divisés sur le parti à embrasser. Waldeck, qui préconisait avec ardeur l'alliance française, ne l'emportait plus de haute main (2). D'ailleurs Waldeck même perdait courage; il soupçonnait la France de jouer quelque vilain tour à son maître, il croyait l'agent qu'on lui avait envoyé vendu à leurs adversaires communs (3). Lui, jouait cartes sur table : il suggérait une attaque des forces réunies de la France et du Brandebourg contre les Pays-Bas, qui eût procuré à la première l'extension de sa frontière du Nord, et au second, l'acquisition des duchés tant convoités sur le Bas-Rhin. Mais l'élaboration d'un tel plan exigeait le plus grand secret : aussi, Waldeck désirait-il que le diplomate auquel en serait commis le soin passât par Dresde et ailleurs, « pour couvrir l'intention ». Tout cela n'était pas pour déplaire à Mazarin. Il adopta cette procédure et destina M. de Lumbres à cet emploi (4).

Quoique ce diplomate eût pour principal, sinon pour unique objet la conclusion d'un traité défensif et offensif avec la cour de Berlin, il reçut des instructions et des lettres accréditives pour divers autres princes (5). Comme de juste, la cour de Saxe n'était pas oubliée. Mais il était prescrit à

(1) *Tunc negotii ipsiusmet a domino Wicfortio in Germania suscepti nondum explicata satis aut percepta ratio* D. A. *loc.* 8560, pièce 1.

(2) V. ses lettres à Sommelsdyk des 30 janvier et 3 avril 1655. ERDMANNSDŒRFER, p. 460-464.

(3) Ibid. p. 467.

(4) Un M. de Lumbres est signalé par FLASSAN (III, 182) comme résident de France à Liège en 1648. Wicquefort qui ne l'aima pas, dit de lui : « Pour ce qui est M. de Lumbres, il était président au grenier à sel à Montreuil-sur-Mer, c'est-à dire dans un lieu et dans une fonction où il n'avait jamais ouï parler de cette sorte d'affaire, lorsqu'il fut tiré de son poste à la recommandation du duc de Longueville pour être employé auprès de l'Electeur de Brandebourg. » *De l'ambassadeur* I, section 26.

(5) Instruction au S[r] de Lumbres, conseiller du Roi en son conseil d'Etat, s'en allant pour le service de S. M. à l'assemblée de Francfort et en divers autres endroits de l'Allemagne. Fait à Paris le 18[e] jour de mars 1655. A. E. *Allemagne* 133. fol. 32 et suiv. Lettre de créance du Roi à l'Electeur de Saxe, *Saxe* 2.

M. de Lumbres de ne s'y rendre qu'en cas de nécessité et qu'avec l'agrément de l'Électeur de Brandebourg (1). A Dresde, ce n'est pas à l'Electeur, mais au Prince Electoral qu'il avait affaire. De ce côté, les choses avaient assez bien marché.

Wicquefort avait sans grande peine amorcé l'Altesse saxonne. Ce même prince, que Vautorte signalait comme aussi autrichien que son père, s'était déclaré « de la haine qu'il porte à l'Empereur et à sa maison » et blâmait sans vergogne les tendances paternelles. On découvrait à cette palinodie de nobles raisons : il était dit dans l'instruction à M. de Lumbres : « Bien que l'Electorat ait été mis en leur branche par l'Empereur Charles Cinquième, ceux qui lui ont succédé lui ont si souvent reproché ce bienfait, que ce prince tient l'avoir trop acheté, et son courage lui représente qu'il ne faut pas qu'il paraisse avoir moins de passion pour la liberté et pour le maintien de sa souveraineté, que l'ont fait au passé ceux desquels il est descendu, et il est du service du Roi de l'animer de plus en plus à suivre une si louable résolution ».

Il semble que Mazarin tînt à inspirer à son Ambassadeur une haute opinion de ce prince. Mais, pour ne pas le laisser sous cette fausse impression et le désabuser sur le mérite de cette conversion éclatante, il lui révéla que « l'affection de ce prince » avait été ménagée par Wicquefort au plus juste prix de vingt mille écus par an. Déjà même la première année de sa pension lui avait été avancée. Mais Wicquefort s'était vu enlever le bénéfice de cette opération. En effet la somme avait passé par les mains de M. de Meulles, résident de France à Hambourg. Ce manque de tact à son endroit mortifia l'autre. Est-ce par cette considération, qu'il développa plus tard si congrument dans son traité *De l'Ambassadeur* (2), qu'il y a devoir de fidélité réciproque entre l'ambassadeur et celui qui l'emploie ? Est-ce tout simplement qu'il comptait prélever une commission ? Quoiqu'il en soit, Wicquefort demeura en délicatesse avec le ministère français. Comme on le connaissait capable de se venger, on prit garde au moins de flatter son amour-propre. De Lumbres eut ordre

(1) A. E. *Allemagne*, 132. fol. 373.
(2) Ed. 1730. Vol. I, p. 139;

de lui expliquer qu'il n'était pas entré en la pensée du Roi que Wicquefort pût mal user de son office d'honnête courtier, mais qu'il lui avait paru de son service de faire passer l'argent « par les mains d'un sien serviteur ».

Mazarin, que la crise du Nord préoccupait, attachait une singulière importance à ce que le Prince Electoral fût contenté. En cas que le Brandebourg succombât à des tentations fâcheuses, il était bon d'être en mesure de l'inquiéter sur ses derrières. Le Cardinal n'appréciait pas moins les avantages de la position géographique de la Saxe contre l'Autriche. Aussi le Prince ayant remis sa procuration à Wicquefort, pour mieux témoigner sans doute de sa bonne volonté (1), Mazarin, vu la pénurie du trésor, se décida à fournir la somme de ses propres deniers. Un de ses. secrétaires dut la porter à Francfort à M. de Lumbres (2). L'action vaut d'être citée, car étant données les façons avaricieuses de Mazarin, c'est là une des preuves les plus frappantes de son patriotisme, preuve d'autant plus sensible que le Cardinal avait peut-être la conscience qu'il effectuait un placement à fonds perdus. Le caractère du Prince de Saxe n'offrait pas une garantie incontestable. Mais on s'en croyait sûr par l'appréhension où il vivait d'être dépossédé du chapeau d'Electeur. Il était recommandé à M. de Lumbres de spéculer sur ce sentiment et de persuader au prince que l'Empereur et l'Electeur, irrités « des inclinations qu'il fait paraître pour cette Couronne... seraient pour désirer d'élever à la dignité électorale son cadet. » L'argument que leur prêtait la diplomatie française est assez étrange : « l'un et l'autre disant assez librement qu'en la famille il s'en trouve un exemple, comme si ce qui a été fait par une violence pouvait être allégué. » Ce rôle de champion de la légitimité et de gardienne de la constitution saxonne que la France affectait n'était point déplacé. Le prince Jean Georges lui en sut gré (3). Cette question de la succession pouvait donner à la France une excellente plate-forme pour l'établissement de son influence eu Saxe. Avec un peu plus de constance, avec

(1) 10-20 juin 1655. A. E. *Saxe* 2.

(2) Mazarin à Wicquefort. La Fère 18 juillet 1655. A. E. *Allemagne* 132, fol. 380.

(3) Le Prince Electoral à Mazarin, 1er nov. 1655. A. E. *Saxe* 2.

un peu moins de parcimonie, elle eût aidé Jean Georges II à constituer un Etat respectable, et qui, créé par la grâce de la France, eût prospéré pour son plus grand profit. Mazarin avait saisi la portée d'une pareille négociation et l'avait inaugurée de la manière la plus pratique.

La première phase en sembla tourner selon ses souhaits. Il trouva dans la Saxe un auxiliaire qui n'était pas à dédaigner. Au moment où l'Electeur de Brandebourg se débattait contre la Suède qui s'efforçait de lui imposer sa suzeraineté en Prusse et de résoudre dans le sens de ses intérêts la question baltique, la Cour de Dresde, avec un louable empressement, seconda sa résistance. Le grand écuyer du Prince Electoral vint à Oranienburg proposer une étroite alliance (1). Les Suédois avaient laissé en Saxe de trop mauvais souvenirs pour pouvoir s'étonner de cette démarche. Cependant ils flairèrent là-dessous quelque machination de la France. Leur ambassadeur à Berlin, Schlippenbach, attribuait le beau zèle des Saxons pour l'indépendance allemande à la vertu de l'argent français (2). Le sénateur Steno Bielke, *persona grata* à la Cour de Dresde, y fut dépêché pour combattre cette influence néfaste à l'ambition suédoise.

Mazarin qui savait la valeur, à un écu près, de l'entente cordiale avec la Suède, se faisait un devoir d'entraver le développement de cette puissance. Il ne voulait pas qu'elle écrasât la Pologne, dont la coopération renforcée de celle du Turc pouvait être utilisée contre l'Autriche. Il voulait moins encore lui livrer les petits Etats allemands, désorientés depuis la paix de 1648. Mais comme il n'osait ostensiblement s'engager contre d'anciens associés, il chargea en quelque sorte la Saxe d'éclairer la route et de le masquer. Il apprit avec plaisir la promesse d'appui mutuel qu'avaient échangée l'Electeur de Brandebourg et le prince héritier de Saxe (3). Si les choses n'allèrent pas plus loin, c'est que la Saxe redouta justement de se lancer, pour des intérêts si éloignés, dans les aventures de la guerre du Nord, où Frédéric Guillaume fut assez mala-

(1) Juillet-août 1655. *Urk. u. Act.* II. p. 47-49.

(2) *Ibid.* p. 56-

(3) De Lumbres à Mazarin, 10 déc. 1655. *Urk. u. Act.* II, p. 68.

droitement abandonné à lui-même. Ce fut un avertissement à la Saxe de se tenir à l'abri des complications européennes. Aussi la mort de Jean Georges Ier et l'avènement de son fils n'amenèrent aucun changement notable dans la politique étrangère de cette Maison. Ce n'est pas que la fixité des rapports respectifs des diverses puissances lui commandât cette immobilité, ou plutôt ce piétinement sur place; dans l'état d'équilibre instable que l'on constate au milieu du XVIIe siècle, elle eût. en se remuant par un effort énergique, trouvé son assiette, et consolidé en même temps qu'étendu sa base. Il semble que son régime intérieur ait limité son activité au dehors.

CHAPITRE II

La Saxe pendant les dernières années du règne de Jean Georges Ier.

Causes du triomphe de l'orthodoxie luthérienne en Saxe. — Tentative d'émancipation des consciences : le crypto-calvinisme. Impuissance des Electeurs à étayer sur le luthéranisme leur pouvoir absolu. Constitution de l'Electorat. Progrès de l'influence parlementaire. Jean Georges Ier consomme l'humiliation du souverain par son testament : démembrement du patrimoine terrien et de la *landeshoheit*. — Mort de Jean Georges Ier (8 octobre 1656). Son caractère : amour de la chasse, ivrognerie, dévotion, fidélité conjugale. — L'Electrice Madeleine Sybille. La famille Electorale : éducation des Enfants de Saxe ; déboires d'un précepteur français. — La cour : asservissement de la noblesse féodale. Les grandes charges. Le luxe et les arts. — Epuisement du peuple Saxon; vaines exhortations de Jean Georges Ier à son successeur de redresser les abus.

Le malheur de la Saxe fut qu'elle ne s'associa ni au mouvement religieux qui anima l'Allemagne protestante, ni à la transformation politique qui s'opéra généralement dans les nations européennes au XVIIe siècle.

Elle avait grandi avec le luthéranisme ; elle lia son sort à celui de la doctrine, et au lieu d'élargir cette base trop restreinte, elle s'y replia de tout son poids. La dynastie régnante espérait, il est vrai, édifier sur cette base son pouvoir absolu. Luther en effet n'avait pas ébranlé le principe d'autorité, dont l'église romaine était demeurée jusqu'ici l'unique dépositaire, et, comme la monarchie se consommait dans les grands pays, les Electeurs de Saxe ne craignirent pas que cette œuvre d'une si haute nécessité fût contrariée chez eux par leur confession. Ils suspectèrent au contraire les hérésies de trop favoriser l'émancipation des esprits et de ne

respecter pas assez le droit divin des princes. Ils tombèrent dans une double méprise : car, pour solidaires que fussent les dogmes des formes de gouvernement, d'autres causes plus décisives influaient sur le système des Etats, de sorte qu'en Saxe, l'orthodoxie luthérienne ne suffit pas à couvrir ni à développer la *Landeshoheit*, tandis qu'ailleurs, comme en Brandebourg, (pour ne citer pas l'exemple de la Suède et de l'Angleterre) le progrès de la souveraineté ne rencontra aucun obstacle dans une foi plus libre et plus éloignée du catholicisme.

En vertu de la territorialité, le luthéranisme dominait sans rival dans l'Electorat. Mais ce n'est qu'après une douloureuse révolte que les âmes subissaient le joug de la théologie officielle. L'histoire de cette dramatique tentative montre qu'à l'époque que nous étudions, une véritable oppression s'appesantissait sur les consciences, et que l'état moral du pays explique sa décadence au dedans et au dehors.

Chose curieuse ! l'Université de Wittenberg n'avait jamais professé un aveugle attachement aux idées sorties de son sein. Les hommes d'élite qui la composaient au XVI[e] siècle comprirent que Luther n'avait marqué qu'une étape, la première et la plus difficile à franchir, mais qu'il restait encore à la pensée humaine une longue route à se frayer. Et, comme ils étaient jaloux de garder pour leur école la primauté dans le monde réformé, ils s'appliquèrent à tirer les conséquences des prémisses que Luther avait posées. Si l'Electeur Maurice, prince affranchi de tous préjugés religieux et autres, avait vécu, nul doute que le libre examen n'eût aisément, pour l'honneur de la Saxe, accompli son œuvre. Mais son successeur Auguste, dont les besoins spirituels se trouvaient satisfaits dans les pratiques du culte, ne sentit pas l'importance de cette évolution. C'est alors que les docteurs de Wittenberg, à l'insu du souverain, et grâce à une terminologie équivoque, altérèrent insensiblement le caractère de la Confession d'Augsbourg en exagérant l'interprétation que lui avait donnée Melanchthon. Sous leurs habiles mains, le philippisme (la doctrine de Melanchthon) qui avait déjà droit de cité en Saxe (1), se travestit en calvi-

(1) La collection d'écrits de Melanchthon, publiée en 1559 par l'imprimeur Vœgelin sous le titre de *Corpus doctrinæ Christianæ* devint en 1566 le *Corpus doctrinæ Misnicum* et fut officiellement adoptée dans l'Electorat.

nisme (1). Bientôt leurs adversaires, les Flacianistes, luthériens immaculés, les dénoncèrent à la réprobation des croyants, et quand parut, le 1er janvier 1574, le catéchisme de Wittenberg, une vive polémique éclata (2). Les faux calvinistes, ou, comme on les appela, les cryptocalvinistes rompaient hardiment avec les dogmes reconnus : ils niaient la présence réelle, ils niaient l'ubiquité du Christ (3). La fureur d'Auguste égala sa surprise : il ne s'était jamais douté des divergences entre Luther et Melanchthon (4). Excité par sa femme, « la Mère Anne », par sa belle-mère, et par le « gynécée » de la Cour, il sévit avec une implacable rigueur contre les hétérodoxes. Son plus éminent ministre, le chancelier Craco, mourut dans les tortures. Peucer, le gendre de Melanchthon, et d'autres furent jetés pour plusieurs années en prison. La réaction se manifesta par le relèvement de la « *cathedra Lutheri* », par la proscription du Philippisme, par l'adoption de la Formule de Concorde (1576).

La Saxe revint à l'unité, sinon à la paix confessionnelle. Elle fut dotée d'institutions ecclésiastiques destinées à la protéger contre toute nouveauté pernicieuse. La part d'autonomie laissée jusque-là aux communes en cette matière fut confisquée par le souverain (5). Le culte dépendit désormais du consistoire supérieur de Dresde, qu'assistaient dans sa sainte besogne les consistoires suffragants de Wittenberg et de Leipzig. Auguste motiva cette mesure par cette considération que Satan s'étant attaqué aux églises et aux écoles,

(1) Kluckhohn. *Der Sturz der Cryptocalvinisten in Sachsen*. Sybel's Hist. Zeitschrift, Vol. 18, 1867, p. 77. L'auteur donne la bibliographie de la question.

(2) V. l'analyse de ce document dans Calinich. *Kampf und Untergang des Melanchthonismus in Kursachsen*. Leipzig, 1866. 2e section, p. 36.

(3) Voici leur définition de la cène : *Est cœna Domini communicatio corporis et sanguinis domini nostri Jesu Christi, sicut in verbis Evangelii instituta est : in qua sumptione Filius Dei vere et substantialiter adest, et testatur se applicare credentibus sua beneficia... denique testatur se velle in credentibus esse et eos docere, vivificare et regere.* D'où il ressort, au dire des Flacianistes, que les cryptocalvinistes, excluant la nature humaine du Christ, nient la présence réelle, et d'autre part que l'efficacité du sacrement réside non dans l'absorption de l'hostie, mais dans la foi, ce qui le réduit à un symbole. Sur l'ubiquité du Christ, le catéchisme dit : *Oportet Christum cœlo capi usque ad tempora restitutionis omnium.* Donc le Christ est localisé au ciel, etc. Calinich. p. 40 et suiv.

(4) Calinich, p. 8; Kluckhohn, p. 83.

(5) Gretschel. II, p. 99.

le désordre serait plus aisément écarté, si l'Electeur et ses Conseillers étaient instruits plus tôt des entreprises du malin. Le Consistoire supérieur composé de deux laïques et de deux clercs, sous la présidence d'un membre de la noblesse, fut investi d'une compétence très étendue. D'une part il eut à veiller sur la pureté de la foi, car on vit alors fleurir, comme après toute secousse morale, maintes sectes étranges et mystiques, comme celle de cet illuminé qui se proclamait la fiancée du Christ, ou celle d'un cordonnier de Gœrlitz, Jacob Bœhme, dont les rêveries théosophiques enchantèrent nombre d'âmes désorientées. Les sorciers pullulèrent ; un des plus illustres criminalistes du siècle, Carpzov, défendit la légitimité des procès de sorcellerie. D'autre part le Haut Consistoire inspira et contrôla l'enseignement à tous les degrés : il ne le releva pas. Dans les universités saxonnes, le niveau des études baissa ; l'introduction du duel et du pennalisme (des brimades), vestiges de la sauvagerie de la Guerre de Trente ans, rendit plus grossières les mœurs des étudiants. Quant à leur intelligence, elle ne fut guère cultivée ; on les exerçait à disserter sur des arguties théologiques. « La chair du Christ doit-elle être adorée avec sa divinité ou non ? Le monde périra-t-il suivant sa substance ou suivant sa qualité ? Chaque homme a-t-il un ou plusieurs anges gardiens ? (1) » La résurrection de la scolastique porta le coup de grâce à l'humanisme et aux recherches désintéressées, qui ne trouvèrent plus que de timides représentants dans les maîtres de Wittenberg, Polycarpe Leyser, Balthazar Meissner etc. (2). Mais l'élite de la nation saxonne avait embrassé les idées de leurs devanciers, dont la plus grande faute avait été de les affubler d'un déguisement orthodoxe. Elle se soumit, mais ne pardonna pas à ses princes d'entraver, avec le développement logique de la Réforme, la réalisation de l'union évangélique et la fortune même du pays. Les Electeurs ne devinrent jamais populaires et leurs efforts pour affermir leur pouvoir se heurtèrent chez leurs sujets à d'invincibles

(1) THOLUK. *Das Academische Leben des siebzehnten Jahrhunderts* Halle 1853, I, p. 178.

(2) THOLUK. *Der Geist der lutherisèhen Theologen Wittenbergs im Verlauf des 17ten Jahrh.*, 1852. *Das Academische Leben des 17ten Jahrh.* Halle 1854, II, p. 142.

répugnances, et, par malheur pour le pays, à des obstacles légaux. Car au commencement du XVIIe siècle, le droit public saxon était fixé, les rapports du prince avec son peuple définis (1).

L'Electeur de Saxe exerçait la souveraineté territoriale (*Landeshoheit*). En théorie, cette souveraineté ne lui était pas dévolue dans toute sa plénitude; car émanant à titre de fief de la Majesté impériale, elle était limitée par elle. En fait, la Bulle d'or avait décrété l'autonomie des Electeurs. Ce n'est pas contre l'Empereur et l'Empire que ceux-ci durent affirmer leurs droits avec le plus de persévérance, c'est contre leurs propres vassaux, jusqu'à ce qu'ils missent en pratique cet adage: tout seigneur est empereur sur son domaine (2).

La Maison de Wettin déploya de patients efforts pour s'approprier, puis pour faire valoir cette suprématie.

Dès le XIIe siècle, les margraves de Misnie (3), en assurant l'hérédité de leur patrimoine, jetaient les bases de leur *Landeshoheit*. Il sl'étendirent par l'obtention ou par l'usurpation de diverses prérogatives ou régales, jusqu'alors réservées à l'Empereur, telles que les mines, le monnayage, l'octroi de Chartes aux villes et monastères, la levée arbitraire

(1) Le droit public saxon de ce qu'on peut appeler l'ancien régime a été traité dans son ensemble par v. RŒMER. *Staatsrecht und Statistik des Churfürstenthums Sachsen und der dabei befindlichen Lande.* Halle et Leipzig, 1787-1804. Cet ouvrage est un manuel complet, mais il importe de faire le départ entre les institutions postérieures à la période que nous étudions (1648-80) et celles que nous trouvons établies.

v. RŒMER définit avec une précision plus grande que ses devanciers certains principes constitutionnels. Il critique comme insuffisantes ou fausses les données de STŒVER, *Historisch-statistiche Beschreibung der Staaten des deutschen Reiches*; de CANZLER; de RŒSSIG, *Chursæchsische Staatskunde.*

Après RŒMER il faut signaler les consciencieuses recherches de Chr. C. WEISSE, dans son Histoire de la Saxe, et plus particulièrement dans le *Musœum für die sæchsische Geschichte, Litteratur und Staatskunde* (Leipzig 1794-6) et dans son *Lehrbuch des k. sæchsischen Staatsrechts* (1824).

Ces recueils citent les sources antérieures.

Sur le droit public allemand, nous nous contentons de signaler les Précis les plus nouveaux, ZŒPFL. *Deutsche Rechtsgeschichte.* II^a, 4e Edition. Braunschweig, 1872. SCHULTE, *Hist. du droit et des institutions de l'Allemagne*. Trad. par Marcel Fournier, Paris 1882. GEORG MEYER. *Lehrbuch des deutschen Staatsrechts*, Leipzig, 1878, où les indications bibliographiques abondent.

(2) *Jeder Herr ist Kaiser auf seinem Miste* (*Mistium*).

(3) Nous ne suivrons la marche des institutions que dans la Misnie, berceau de la Saxe moderne. Nous laisserons de côté ce qui concerne particulièrement la Thuringe et les pays successivement incorporés.

d'impôts nouveaux. Ils réussirent même en certains cas à éclipser la suzeraineté du chef de l'empire (1).

Malgré les partages, auxquels remédiaient mal les pactes de confraternité, malgré la division des terres Wettiniennes en trois circonscriptions, Misnie, Thuringe, Osterland, administrées chacune suivant des règles particulières, malgré l'incertitude des lois de succession qui hésitaient entre le seniorat et la primogéniture, la supériorité territoriale se fonda définitivement du XIVe au XVe siècle. Elle se fonda, il est vrai, sur des contrats individuels, mais le suzerain les dicta plus souvent qu'il ne les subit. L'acquisition de l'Electorat, la la victoire de la Réforme, le progrès du droit romain n'ajoutèrent pas peu à ce pouvoir et le transformèrent, avec la conception même de l'Etat, de suzeraineté en souveraineté.

Délivrés de toute immixtion de l'église, les Electeurs prétendirent encore restreindre la prééminence, quoique tout honorifique déjà, de l'Empereur, en récusant le principe de l'immédiateté, c'est-à-dire en soustrayant à la mouvance directe de l'Empereur tous les possesseurs de fiefs sur leur territoire. Aussi à la fin du XVIe siècle avaient-ils concentré entre leurs mains tous les attributs de la *Landeshoheit* (2).

Le caractère essentiel de la *Landeshoheit* réside dans la juridiction (3) : caractère que pour les Electeurs de Saxe renfor-

(1) Gretschel, I, p. 243.

(2) La nature de la *Landeshoheit* a soulevé des controverses parmi les publicistes du XVIIe siècle. Leibnitz en a essayé une définition hasardée, ce semble, et paradoxale, dans son *Entretien de Philarète et d'Eugène* (*Œuvres*, Ed. Foucher de Careil, T. VI, p. 379) « Il y a encore de la différence entre les espèces de ceux qui jouissent des droits territoriaux. Car, si le territoire est petit, comme celui du royaume imaginaire d'Ivetot ou de la petite républicelle de St-Marin, le seigneur ou le sénat de ce territoire pourra sans doute entretenir une garnison, pour se maintenir contre les désordres domestiques ou contre les surprises des ennemis; mais il ne pourra pas se faire considérer par dehors... car cela est réservé à ceux qui sont maitres d'un territoire assez considérable pour être appelés *souverains potentats* ou bien *souverains absolument* et *par excellence* ».

La distinction de Leibnitz reposant sur la superficie des territoires régis ne saurait être élevée à la hauteur d'un principe de droit public. Rœmer définit la *Landeshoheit* une majesté — ou souveraineté — en raccourci (section I. § 1, Cf. *Instrum. Pacis. Osnabr.* Art. VIII, § 2). Nous adoptons l'opinion de Rœmer, suivant lequel les privilèges *de non appellando* et *de non evocandis subditis* tiennent la place la plus importante (*den wichtigsten. Platz*) dans le concept de la *Landeshoheit* (Section I, § 6).

(3) Eichhorn. *Deutsche Staats=und Rechtsgeschichte*, § 525. Note F. — Zœpfl, II², § 77, IV.

çait encore *le privilegium de non appellando* (1). Ce privilège, concédé par la Bulle d'or, ratifié par Sigismond en 1423, faisait des Electeurs les justiciers suprêmes dans leurs Etats, car il était interdit sous les peines les plus sévères à leurs sujets d'intenter une action même devant un tribunal d'Empire. Quand fut instituée en 1496 la chambre impériale (*Reischskammergericht*), des conflits s'élevèrent (2). L'Electeur Auguste, si dévoué pourtant à l'Autriche, ne souffrit aucun empiètement du fait de cette cour; il revendiqua en 1555 une confirmation solennelle de son droit. Les autres Electeurs imitèrent cette conduite. C'est qu'en effet, cette juridiction sans appel constituait la marque la plus certaine, la plus tangible de la souveraineté.

La *Landeshoheit* se manifestait, à des degrés divers, dans toutes les branches du gouvernement; tous les éléments, qui la composaient, d'origine féodale, s'épanouirent en quelque sorte pour s'adapter à un régime nouveau.

Aux revenus du domaine (*Kammergut*), aux régales qu'ils levaient à titre de suzerain, les Electeurs ajoutèrent la perception d'impôts réguliers : à la *Bede*, redevance féodale, se substituèrent les contributions indirectes (*Accise*), puis la taille (*Schocksteuer*, *Landsteuer*), et jusqu'à la capitation ou cote personnelle. Il est vrai que les Electeurs payèrent asssez cher cet appoint de richesse, car le vote des subsides rehaussa, comme on le verra plus loin, le rôle de la Diète, et désormais le trésor public se distingua du fisc princier.

En Saxe, comme dans les autres contrées de l'Europe, l'armée, de féodale, était devenue princière; elle n'avait point encore un caractère véritablement national. Mais la nécessité de la payer mit les Electeurs de Saxe à la merci de leurs sujets, quand elle ne les mit pas à la solde des rois étrangers. Néanmoins l'introduction de ces troupes fortifia leur autorité, et il n'eût dépendu que d'eux, pour la rendre absolue, d'utiliser cet instrument (3).

Pour le droit de justice les Wettin furent plus heureux ;

(1) Guenther. *Der unbegrenzte Umfang der sæchsischen Appellationsfreiheit.* Dresde, 1789.

(2) Weisse, III, 194.

(3) v. Rœmer. Section II, ch. II, § 4 et suiv.

ils l'emportèrent de haute lutte. Depuis le XIIIe siècle, la compétence du tribunal du suzerain, tribunal domestique à l'origine, s'étendit sur les arrière-vassaux. Toutes les juridictions exceptionnelles exercées par des villes, des églises, ou des particuliers émanèrent du *Landesherr*. Le succès de la supériorité territoriale s'accentua d'autant plus que la Réforme coupa court aux envahissements du droit canonique et consolida le *privilegium de non evocando* jusqu'alors précaire.

De même que la Réforme, l'humanisme favorisa puissamment l'idée monarchique. A partir du XVe siècle, le droit romain battit en brèche l'ancien droit saxon (*Sachsenspiegel*), et les légistes apportèrent dans l'administration de la justice un esprit novateur qui en entraîna le perfectionnement. Cette influence se marqua principalement par l'installation d'un tribunal supérieur de cour *(Oberhofgericht)*, auquel ressortissaient en première instance les vassaux immédiats (*Schriftsassen*), qui pliaient avec peine devant les gens de robe. La confusion de la jurisprudence, l'absolutisme des docteurs provoquèrent, dans le cours du XVIe siècle, une lutte acharnée avec les tenants du droit saxon, avec les villes surtout, qui tremblaient pour leurs privilèges. Malgré leur qualité de vicaire impérial qui leur commettait la défense du *Sachsenspiegel* (1), les Electeurs Maurice et Auguste soutinrent sans hésitation les légistes, leurs plus efficaces collaborateurs. Pour donner un semblant de satisfaction aux réclamants, ils se réservèrent les appels de l'*Oberhofgericht*, ou l'évocation de certaines affaires devant leur conseil privé. Leur souveraineté dans l'ordre judiciaire s'appuya donc, pour ainsi dire, sur une double base, et se trouva doublement consacrée.

Mais pour que la souveraineté soit complète, il ne suffit pas que le prince soit la source de toute justice, il faut de plus

(1) A l'égard du *Sachsenspiegel*, le duc (Electeur) de Saxe est seulement *interpres et defensor*. Mais au *Sachsenpiegel* se superposa un nouveau droit émanant de la Maison régnante. Quant au droit allemand, il ne vaut en Saxe que subsidiairement et avec l'agrément du prince. Ainsi en 1521, Frédéric le Sage proteste contre un Recès d'Empire, sur le droit de représentation, contraire aux lois de ses Etats sur la matière, et ne l'accepte point. En 1530, nouvelle protestation contre le code de procédure criminelle *(Halsgerichtsordnung)* de Charles-Quint. v. RŒMER, II, sect. VI, § 7.

qu'il soit la source du droit, c'est-à-dire qu'il légifère. Ce n'était point une tâche aisée que d'imposer à une société féodale une loi commune, et de remplacer des coutumes particulières par des règlements généraux. Si l'on songe que non seulement chaque contrée, mais chaque localité, chaque famille vivait sur un statut spécial (1), on ne s'étonnera pas de ne rencontrer qu'au milieu du XV[e] siècle une législation territoriale (2). Les ordonnances des Electeurs se bornèrent le plus souvent à des mesures de police. Les Constitutions d'Auguste, de 1572, véritable code, forment un monument unique.

Mais ce qui plus encore que les difficultés d'exécution gênait l'activité législatrice des Electeurs de Saxe, c'est l'existence d'un autre organe législatif, nous voulons parler des États.

Ni l'usage du *mal* germanique ni le principe de liberté dont cette institution sortait, ne s'étaient éteints. Le *Sachsenspiegel*, comme le *Schwabenspiegel*, en portent la trace (3). Ils désignent ces assemblées sous le nom de *Landtegedinge, Landtædinge*, d'où *Landding* et *Landtag*. A partir d'une certaine époque la compétence judiciaire du *placitum provinciale* tomba : le *Landding* demeura un corps politique. Cette vieille maxime : *so wir nicht mitrathen, so wir nicht mitthaten :* point de conseils, point de concours, conserva toute sa vigueur.

Dans le Margraviat de Misnie, on ne surprend que vers le règne de Conrad le Grand la tenue de *Landtage* ; encore la formation de ce parlement est-elle entourée d'obscurité (4). Le trait principal du système est le rapprochement de la noblesse et des villes dans un but commun. Les princes contribuèrent, bon gré mal gré, à ce résultat, car ils y virent l'unique expédient pour parer à leurs besoins. En effet, ils ne convoquèrent ces réunions que pour leur demander une aide.

(1) v. Rœmer, II, sect. VI, § 4.

(2) C'est la *Landesordnung* de 1446.

(3) Zœpfl, § 54,

(4) Haussmann, *Beitræge zur Kenntniss der Kursæchsischen Landesversammlungen*. Leipzig, 1798. I, p. 10 et suiv. Le premier *Landtag* digne de ce nom date de l'an 1438. Haussmann, p. 31, donne par erreur la date 1428.

Mais par une conséquence fatale, le vote des subsides fut accompagné de remontrances, subordonné à des concessions qui gâtaient, aux yeux du souverain, toute la jouissance de ce présent, et qui ne laissaient pas indemne la *Landeshoheit*.

Les droits de la *Landschaft* (Etats du pays) découlaient pour chacun de ses membres de contrats individuels passés avec le prince. Elle ne constituait donc pas, à proprement parler, une représentation nationale, mais par une fiction légale, ses décisions engageaient le peuple tout entier.

Les Etats *(Stænde)* de l'Electorat de Saxe se composaient de trois ordres, ou pour mieux dire, de trois curies. La première comprenait à l'origine les évêques et prélats, le clergé (*Pfaffheit*) et les comtes et hauts barons (*Grafen und Herren*). La Réforme introduisit dans cette chambre quelques modifications : les évêques et le clergé disparurent, les prélats se recrutèrent dans les chapitres des trois évêchés de Meissen, Mersebourg et Naumbourg ; on leur adjoignit les délégués des Universités de Wittenberg et Leipzig. A côté d'eux figurèrent les seigneurs les plus fieffés, les dynastes (1).

La seconde curie était celle de la noblesse (2). Elle se divisait en deux catégories, vassaux directs (*Schriftsassen*) qui comparaissaient personnellement, et arrière-vassaux (*Amtsassen*), qui envoyaient des députés (deux par bailliage) (3).

Le véritable élément représentatif dans les Etats généraux de Saxe était fourni par les villes (4), qui avaient acheté leur liberté et s'étaient constituées en républiques municipales.

Si les Electeurs purent toujours compter sur le Tiers Ordre, qui mettait à leur disposition ses capitaux, ils eurent aussi à compter avec lui. D'ailleurs, par une singularité qu'il faut relever, noblesse et bourgeoisie s'entendirent à merveille pour tenir en échec la volonté princière.

Aussi les souverains, par défiance des assemblées plénières,

(1) CANZLER, p. 10.

(2) Le mot *Ritterschaft*, dont le sens est ici très large, peut se traduire par noblesse.

(3) La question de savoir si les roturiers possesseurs de terre noble siégèrent aux Etats a donné lieu à des controverses. HAUSSMANN, p. 38, prétend qu'au XVI[e] siècle seulement des quartiers de noblesse furent exigés.

(4) CANZLER les énumère, p. 15.

préféraient traiter avec des commissions choisies à cet effet par les deux dernières curies. Ces Délégations (*Ausschüsse*), au nombre de deux, d'abord nommées d'une Diète à l'autre, devinrent permanentes ; mais les Etats se refusèrent en général à les investir de pouvoirs suffisants pour le vote de fonds, et se réservèrent la décision suprême en cette matière. Auguste put amener le *Landtag* à composition sur ce chapitre (1), mais ses successeurs se retrouvèrent en face des mêmes chicanes.

Le mandat des Délégations était rigoureusement défini, élaboré au préalable et discuté dans les diètes des Cercles (*Kreisconventen*) (2). Dans la session du *Landtag* toute proposition était examinée séparément par les *Auschüsse* et soumise à la ratification des trois ordres.

Les Délégations ne se montrèrent guère plus accommodantes que n'eût pu l'être la Diète. Aussi les Electeurs imaginèrent-ils un autre palliatif : ils appelèrent auprès d'eux des Notables qu'ils désignaient eux-mêmes dans chaque cercle, mais ils ne demandaient à ce comité consultatif que des conseils et non de l'argent (3).

Les rapports du souverain avec ses sujets manquaient de cordialité (4). Les *Landstænde* rappelaient sans ménagement le prince au respect de leurs droits. S'ils n'eurent que rarement à protester contre la levée d'un impôt non consenti (preuve que les Electeurs hésitaient à violer ce principe) (5), ils prétendirent au contrôle du budget de l'Etat.

D'inévitables conflits naquirent de ce régime parlementaire. La Diète se mêla de diriger jusqu'à la politique générale. Les princes les plus énergiques, comme Maurice, se

(1) HAUSSMANN, p. 48.

(2) Cette procédure ne fut définitivement réglée qu'au XVIIe siècle. Sur le mode de convocation, de délibération, v. l'extrait des Actes du *Landtag* de Torgau de 1605 dans GLAFEY, p. 895.

(3) A partir du XVIIe siècle les Assemblées des Notables furent qualifiées *Deputationstage*. HAUSSMANN, p. 60.

(4) Dans l'acte publié par GLAFEY, *l. c.* on lit ceci : *Wie denn die Stænde meistens in des Landesherrn Begehren willigen, wovor sie wieder das douceur geniessen, dass der Landesherr ihren gravaminibus welche sie meist zu dieser zeit vorbringen, abhelft.* (Quand les Etats défèrent aux demandes du souverain, ils goûtent en échange la douceur de voir ce dernier remédier à leurs griefs qu'ils lui présentent le plus souvent en même temps).

(5) HAUSSMANN, p. 76.

laissèrent à plusieurs reprises lier les mains (1). A partir de 1553, tous les Revers portent l'engagement du souverain de n'entreprendre aucune guerre ou alliance sans l'aveu des Etats. Et depuis lors des clauses restrictives de ce genre s'accumulèrent dans ces capitulations. Malgré quelques essais de réaction contre l'intrusion de la Diète, la doctrine de la monarchie pure ne prévalut pas en Saxe. Il est difficile de dire que ce pays y ait gagné quelque chose, même au regard des libertés publiques (2).

Les Electeurs de Saxe se résignèrent, bien qu'à contre cœur, à l'ingrat métier de monarque constitutionnel. Mais ils tâchèrent de se passer autant que possible de l'importune collaboration des Etats, et de leur soustraire les départements administratifs.

L'organe essentiel du gouvernement était le Conseil secret créé par Auguste (*geheimer Rath*). Ce fut, suivant l'expression d'un historiographe, la réunion des « fortes têtes » (3). Le Conseil secret eut la haute surveillance sur tous les services. L'Electeur se faisait un devoir de le présider, et d'y introduire son héritier, pour l'initier à l'art de régner, Chaque administration était régie par un collège spécial : ainsi le domaine était dévolu au *Kammerrath* avec ses annexes, la *Rentkammer*, occupée du contentieux financier, et la *Bergkammer* ou Chambre des mines. L'*Obersteuercollegium* contrôlait la perception des impôts : ce comité n'était pas tout entier à la nomination de l'Electeur ; les Etats y eurent autant de représentants que le souverain.

D'ailleurs, l'accroissement de la dette, l'incessant besoin de trouver des ressources, provoquèrent l'immixtion de plus en plus décisive de la Diète dans le gouvernement. Longtemps contenu par l'Electeur Auguste, l'esprit parlementaire prit sa revanche sous ses successeurs plus faibles, surtout à la

(1) V. notamment la curieuse négociation de la session de 1552. *Ibid* p. 77.

(2) v. RŒMER, sect. VI § 15, n'accorde aux Etats que voix consultative en matière de législation, sauf pour la modification de la *Landesverfassung* ou constitution. Dans ce cas, leur consentement est indispensable. Pour les autres lois le bon plaisir de l'Electeur suffit. Il ne faut pas oublier que l'auteur écrit dans les dernières années du XVIII[e] siècle, en un temps où les doctrines absolutistes prévalent dans les sphères officielles : TURGOT et NECKER les professaient en France.

(3) GLAFEY, p. 888.

faveur des désastres publics et, soit que les villes se fussent appauvries à l'excès, ou trop divisées entre elles (1), la prédominance de l'élément nobiliaire s'accusa de plus en plus. Le morcellement de la Diète en petites chambres seconda singulièrement l'élévation de l'aristocratie. Le prince ne gagna rien à cette séparation de plus en plus tranchée des ordres : car chacun d'eux travailla jalousement à étendre ses privilèges, aux dépens du pouvoir. Les seigneurs notamment (*Herren*), dont le long règne d'Auguste avait réfréné l'humeur altière, essayèrent après lui une réaction oligarchique : c'est ainsi qu'ils prétendirent placer sous la tutelle de vingt-quatre des leurs le jeune Christian II ; c'est ainsi qu'ils renversèrent Crell, non par horreur du calvinisme, mais parce que les tendances absolutistes de ce personnage les effrayaient ; c'est ainsi encore que pour maintenir leur caste fermée, ils s'opposèrent à ce qu'un roturier fût investi de biens nobles.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, l'influence des Etats s'accrut extraordinairement : Jean Georges Ier convoqua fréquemment soit la Diète, soit les Délégations (*Ausschüsse*), soit les Députations (2). Malgré la distinction théorique et qui, sous Auguste, fut réelle, du fisc (*Kammer*) et du trésor public (*Landeskasse*), l'Electeur fut obligé, quoiqu'il en eût, de soumettre son budget privé avec l'autre aux représentants du pays. Car les deux budgets s'étaient simultanément et démesurément enflés, grâce aux frais de la guerre et au luxe de la cour. Il fallut que l'impôt régulier (*Steuer*) fît face à la dette du fisc, si bien que sous Jean Georges Ier, la contribution foncière fut portée au double et au triple. Les Etats perdirent patience et réclamèrent des explications (3). L'Electeur répliqua que « cette requête touchait d'un peu près S. A. E. et risquait de contrevenir au respect qui lui était dû. » Les Etats, se sentant maîtres du terrain, lancèrent un acte d'accusation contre le principal conseiller financier de l'Electeur, David Dœring. Jean Georges saisit la leçon, et à mesure que ses besoins s'éle-

(1) Le collège des villes se partage dès 1592 en deux commissions.
(2) 12 fois de 1612 à 1655, HAUSMANN, II, p. 154.
(3) Landtag de 1628. GRETSCHEL, II, p. 355.

vèrent, son ton baissa. Le Revers de 1635 marque le triomphe du régime parlementaire.

Dans ce document, Jean Georges s'engageait pour lui et ses descendants à ne point grever ses sujets de sa propre initiative, sans la plus extrême nécessité, à ne point faire de guerre ni de traité, à ne point modifier la religion sans le consentement de ses Etats (*ohne gemeiner Landschaft Bewilligung*) « Mais si (ce dont la Sainte Trinité veuille par grâce nous préserver et par son assistance empêcher le retour) nous projetions, ordonnions et maintenions quelque chose de contraire à l'un ou l'autre des points sus-mentionnés, principalemement concernant la religion, nous nous obligeons, en vertu de ce mandement et par revers, à considérer le consentement susdit de nos fidèles Etats comme tout à fait périmé, nul et non avenu, et qu'ils ne sont tenus à acquitter, ni collectivement ni individuellement, ni l'impôt sur la boisson (*Tranksteuer*) ni celui du sol » (1).

Tandis que le prince s'humiliait, que le peuple était accablé des taxes les plus savamment imaginées, la noblesse était exempte de toute espèce de charge régulière. C'est à peine si les Electeurs osèrent entreprendre sur cette immunité ; ils n'y portèrent la main qu'avec hésitation (2). La noblesse d'ailleurs, pour prévenir ce qu'elle tenait pour une usurpation, offrait un don gratuit (*Donativ*), mais elle en stipulait toujours le caractère purement facultatif. C'est ainsi qu'en 1612, elle octroya 200 mille écus à Jean Georges, en reconnaissance de ses louables qualités et vertus : c'était assurément en surfaire le prix (3).

Le pouvoir échappait donc à l'Electeur, mais ce n'était pas pour le plus grand bien du pays. Toutefois Jean Georges Ier n'était pas de taille à repousser les attentats de l'oligarchie ; il n'avait pas l'étoffe d'un despote. Il dédaigna en quelque sorte de recouvrer et sa popularité et son ascendant, en s'appliquant à panser les plaies de la guerre, en réorganisant l'administration, en reprenant la tradition de l'Electeur Auguste. Loin de là, l'œuvre à peu près cohérente

(1) 13 Mars 1635. Weisse, IV, p. 378.
(2) Hausmann, *Beitræge* I, p. 92-6, II, p. 55 et suiv.
(3) Gretschel, II, p. 363.

que ses prédécesseurs avaient construite. Jean Georges Ier la défit de ses propres mains. Pour couronner la déchéance de sa Maison au dehors, il ne lui restait plus qu'à l'opérer au dedans. Ce fut le dernier acte de sa carrière.

Ce n'est pas que l'avenir de ses Etats ne lui causât quelque préoccupation. Mais les leçons d'une expérience récente et douloureuse ne l'avaient pas éclairé, non plus que l'exemple voisin du Brandebourg. Là, on travaillait d'un effort continu à l'unification de territoires épars, de provinces qu'on s'apprêtait à arracher lambeau par lambeau à la Suède et à la Pologne, là, on s'était prémuni contre toute velléité de dislocation, et l'on respectait la *Dispositio Achillea* comme une charte inviolable. Lorsque Jean Georges Ier, en 1652, s'avisa de pourvoir au sort de l'Electorat, il partit de principes tout opposés à ceux que professaient les Hohenzollern. Son testament est un singulier monument d'aberration politique. Comme ce document détermina pour de longues années les destinées de la Saxe, qu'il soulève d'intéressants problèmes de droit constitutionnel, qu'il reflète et résume les tendances du vieil esprit germanique, condamné à disparaître devant la conception de l'Etat moderne, il ne semblera pas déplacé d'analyser cette pièce et d'en examiner la portée (1). Le trait capital de ce testament est le partage du patrimoine terrien. Certes le Prince Electoral était avantagé : outre l'Electorat proprement dit, le burgraviat de Magdebourg, les cercles de de Meissen, de Leipzig et de l'Erzgebirge, le Marquisat de Haute Lusace, le comté sequestré de Mansfeld, toute la fortune mobilière lui était échue, ainsi que certains revenus spéciaux. Mais ses frères étaient dotés d'apanages considérables : l'Administrateur de Magdebourg, en échange de l'évêché de Meissen, situé trop près de la capitale pour être détaché de l'Electorat, recevait les quatre bailliages de Querfurth, Dahme, Burg et Jüterbock avec onze seigneuries moins importantes; le duc Christian, déjà en jouissance du bénéfice de Mersebourg, obtint une petite principauté fort enviable avec la Basse-Lusace; enfin le quatrième fils, Maurice, pourvu déjà de l'évêché de Naumbourg, reçut presque tout le Voigtland appartenant à la branche albertine. Quant

(1) Imprimé dans Glafey, p. 408.

aux princesses, il leur fut réservé des dots en espèces.

Jean Georges I[er] invoquait pour motiver ce démembrement le droit et la coutume (1). Mais de quel droit se réclamait-il ? Il s'était produit dans son esprit un singulier amalgame d'idées romaines et germaniques, qui se traduit par de flagrantes contradictions. C'est ainsi qu'en vertu du testament du duc Albert, fondateur de la lignée (2), Jean Georges affirmait le principe de la primogéniture et même, abrogeant l'anomalie du seniorat, créait son aîné héritier universel (3). Mais cette qualification d'héritier universel était démentie par la clause qui faisait co-héritiers les frères puînés: si bien que la théorie romaine en matière de succession, qui repousse le droit d'aînesse, semblait annuler ici ou du moins compromettre l'idée même de la cohésion territoriale et de la monarchie. Ce n'étaient pas de simples apanages en effet que Jean Georges I[er] léguait à ses fils ; car à prendre même les termes du testateur, il leur reconnaissait la souveraineté dans leurs principautés respectives. A Auguste, son préféré, il attribuait la *landesfürstliche Obrigkeit*, à Christian et à Maurice des droits régaliens et autres suprématies (*Herrlichkeiten*); tous il les désignait comme *Landsfürsten* (4). Il réservait à l'Electeur seul la représentation aux Diètes d'Empire et les relations diplomatiques, mais l'adjurait de prendre en toutes circonstances l'avis des autres princes de la Maison. Il rêvait un *consortium* fraternel, sans se demander si cette indivision

(1) *Von Rechts und Gewohnheit wegen*. Glafey, p. 409.

(2) Glafey, p. 140 et suiv.

(3) Les deux modes successoraux de la primogéniture et du seniorat, visés distinctement par la *Dispositio Albertina*, devinrent incompatibles dès que la branche albertine eut la dignité électorale. En effet, la Bulle d'or confère l'Electorat à l'aîné, et l'us de la maison de Saxe attribue l'héritage des biens de la maison au plus âgé des membres de la famille, si bien qu'on prétendait restreindre la primogéniture à la possession du cercle électoral de Wittenberg, tandis que la Misnie pouvait être dévolue à un oncle ou à un cousin plus âgé que l'Electeur régnant.

(4) Glafey, p. 422-4. Les juristes et les feudistes ont discuté sur le sens de ces mots. Quelle qu'en soit la valeur, il est incontestable que leur insertion dans un acte de cette nature donnait beau jeu aux ambitions collatérales et qu'elle brisait l'unité du pouvoir central. L'Electeur et ses cadets paraissent placés sur un pied d'égalité, car ils doivent les uns à l'égard des autres délier leurs sujets respectifs de tout serment de fidélité ou hommage, ils doivent les exhorter « dass sie ihrem Herren und dessen mænnlichen Leibes Lehnserben gewœhnliche und schuldige Huldigung leisten... und als *ihrem rechten respective Chur-und Landsfürsten* hold, getreu und gehorsam sein sollen. » Ainsi point de souveraineté éminente pour l'Electeur sur les sujets des autres princes albertins.

n'engendrerait pas la division. Il eut la vague conscience de la confusion qu'il provoquait, car s'il sollicita pour son œuvre la ratification impériale, il déclara par un codicille vouloir se passer de la signature des principaux intéressés, auxquels il imposait sa volonté paternelle. Cette volonté ne pesait que sur le futur Electeur. Aussi Jean Georges II n'eut-il rien de plus pressé que d'en atténuer l'effet. Mais cette dislocation, préméditée par le prince qui avait su préserver à travers la guerre de Trente ans l'intégrité de ses Etats et même les avait arrondis, sanctionnée par l'Empereur, fut comme le signe extérieur de la décadence de la Saxe.

C'est quatre ans seulement après avoir élaboré ses dernières dispositions, avec la satisfaction du devoir accompli, que Jean Georges Ier rendit l'âme, le 8 octobre 1656, à l'âge de 72 ans.

Avec lui disparaissait un Tudesque de la vieille roche, ayant plutôt les défauts que les qualités de la race (1). A l'étranger on le tenait en piètre estime. En France, où l'on eut peu à se louer de lui, on portait sur lui des jugements moins que flatteurs. Le marquis de Feuquières, qui lui gardait rancune sans aucun doute de l'échec de sa mission en 1633, trace de lui un portrait impitoyable. « L'Electeur de Saxe, écrit-il au Roi, passe dans l'esprit du commun et au jugement des plus entendus pour prince perdu de réputation et de crédit, pour être reconnu généralement d'une humeur portée au repos et à ses plaisirs ; trop adonné au vice, partant incapable de présider à des affaires importantes, à la paix ou à la guerre... » Il ne lui ménage pas les épithètes : « superbe, généreux, brutal, grand ivrogne, méfiant, avaricieux, haï et méprisé de ses sujets et de ses enfants même... » (2). L'ivrognerie est héréditaire dans la famille : elle avait tué

(1) Le comte Khevenhüller, l'appelle *ein redlicher altdeutscher Fürst*. VEHSE. *Gesch. der Hœfe des Hauses Sachsen*, Hambourg, 1854, IIIe Theil, p. 149.

(2) AUBÉRY. *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, Paris, 1660. I, p. 391-393. PUFFENDORF lui reconnait quelque honnêteté, de la droiture d'esprit, quand il était à jeûn. (Saxoni quidem ingenium erat probum, rectique amans sed idem flexile et consiliorum cum difficultate conjunctorum non satis capax. Ipse quoque vergente jam ætate venationibus ultra modum deditus voluptatibusque innutritus, eoque graviorum curarum ac periculorum insolens ac pecunias coacervare gaudens, facile belli tædium concipiebat et ad pacem quacumque via anhelabat. *De reb. suec.* IV, 67.)

jeunes le père de Jean Georges, Christian I[er], et son frère Christian II. Jean Georges porta son vice, à moins que son vice ne l'ait porté, jusqu'à la vieillesse. C'est que le « Bacchus saxon » fut aussi un Nemrod sans rival. Il ne consacra jamais à l'administration de ses Etats que les heures dérobées à la chasse et à la ripaille. Aussi, de 1611 à 1653, a-t-on compté que ses exploits cynégétiques coûtèrent la vie à près de quatorze mille bêtes de tous poils et plumes (1). Le prince se réservait exclusivement ce plaisir interdit à tout autre : à cet effet se dressaient en maints endroits des « potences de gibier » (*Wildpretsgalgen*), pour ôter aux sujets toute envie de devenir gibier de potence.

Le seul article, avec la chasse, sur lequel Jean Georges I[er] n'entendît pas raillerie, était la religion. La Saxe, nous l'avons montré, porta la peine du bigotisme de son souverain, ce dont lui-même n'eut jamais le moindre repentir, parce qu'il n'en eut jamais le moindre soupçon. Dans son testament, il rend grâces à Dieu « de l'avoir appelé à la lumière du Saint-Evangile » (2). Encore si cette lumière l'avait éclairé ! Il recommanda à son successeur de maintenir dans sa pureté la religion telle qu'elle a été observée jusqu'ici « d'après les écrits prophétiques et apostoliques et les actes qui reposent sur eux, la Confession d'Augsbourg, la formule de Concorde, les articles de Schmalkalde, le catéchisme de Luther, les ordonnances ecclésiastiques » (3). Il révérait les ministres du culte, ne les accueillait jamais que tête nue, recevait leurs semonces avec contrition, mais ne s'amendait pas (4). A défaut de la théologie, les théologiens gouvernèrent l'intelligence bornée de l'Electeur. Ils lui soufflèrent la haine du calvinisme et le rendirent un instrument docile de leur passion sectaire. Aussi l'ont-ils exalté sous le nom de David Saxon (5).

(1) GLAFEY, p. 1256. DISTEL, *Jagdbeute des Kurfürsten Johann Georg I.* Zeitschr. für Museologie und Antiquitætenkunde, VII, 1884, n° 9, p. 68.

(2) GLAFEY, p. 410.

(3) *Ibid.* p. 429.

(4) K. A. MULLER, *Kurfürst Johann Georg der Erste, seine Familie und sein Hof.* Dresde et Leipzig, 1838, p. 26.

(5) VEHSE, p. 140. Il existe quantité d'apologies et d'oraisons funèbres de Jean Georges I[er] dont la plus connue est l'*Ehrenkrone*, du prédicateur de la cour Weller. Dans une oraison funèbre prononcée par le D[r] Johann Hulse-

Comme le David biblique, Jean Georges eut bien des faiblesses, mais hâtons-nous de le dire, jamais pour une Bethsabé. Il fut le parangon des époux et des pères. Il posséda le parangon des épouses. Sa seconde femme, Madeleine Sybille, de la Maison de Brandebourg, était ornée de toutes les vertus de la ménagère allemande (1). Elle avait aux portes de Dresde une petite ferme, où elle se plaisait à cultiver légumes et fruits pour la table de son mari. Elle le régalait de melons, mais redemandait les graines. Elle gémissait un jour de ce que son lait ne donnât pas de beurre, ayant été ensorcelé. Sa parcimonie ne faisait point tort à sa charité. Elle entretenait des enfants et des étudiants pauvres, elle soulageait toutes sortes de misères. Elle était instruite, elle lisait, outre des livres d'exégèse et de morale, les poèmes d'Opitz, une épopée sur Godefroid de Bouillon, des comédies anglaises, *le premier livre de la Muse folâtre*, en français, etc. Mais elle avait la férocité des honnêtes femmes. Une de ses suivantes « la vieille petite Hélène » ayant été mise à mal par un des valets de l'Electeur, l'Electrice n'eut de cesse que les coupables ne fussent châtiés selon leur mérite, c'est-à-dire mariés (2).

Jean Georges respecta fort sa femme, mais ne l'écouta guère. Elle eut le déplaisir, malgré ses fréquentes admonestations, de voir son époux mourir dans l'intempérance finale. Elle connut un plus sensible déboire. Admiratrice fervente de Gustave-Adolphe, ennemie jurée de l'Autriche, toutes ses sympathies furent blessées par la conduite de l'Electeur.

Malgré ces dissentiments politiques, le couple Electoral vécut en parfaite harmonie. Dix enfants furent les fruits de cette union, dont trois moururent avant leur père. Jean Georges surveilla de près l'éducation de ses fils et en dressa le plan (3). Le matin, dès leur lever, les jeunes princes, proprement habillés, faisaient leur prière, se mettaient au tra-

mann au nom de l'Université de Leipzig, il est dit que Jean Georges répandit ses vertus, comme le fleuve du paradis, par quatre branches ou canaux 1° per pietatem in deum et Imperatorem, 2° per amorem et fidem in subditos, 3° prudentiam et gravitatem inter consiliarios et aulicos, 4° per fortitudinem in hostes (p. 3).

(1) MULLER, p. 46.

(2) Elle écrit à son mari : « *E. L. lassen sic zusammentrauen, wie Hur und Bub gehœrt.* MULLER, p. 47.

(3) MULLER, p. 67.

vail, — il était recommandé au précepteur de ne pas les surcharger — puis étaient conduits chez leurs parents, — recommandé au précepteur de prendre garde qu'ils ne tombent en route. — Le gouverneur n'avait que le droit de réprimande, les autres châtiments n'étaient administrés qu'avec la permission de l'Electeur ou de l'Electrice. Le programme d'instruction comprenait le catéchisme de Luther, de petits psaumes, des versets sacrés : défense au précepteur, sur le salut de son âme, de mettre sous les yeux de l'élève des livres papistes ou calvinistes ou hérétiques, dans quelle langue que ce soit. Après chaque prêche, le précepteur commente le thème du sermon. En matière profane, il enseigne la lecture, l'écriture en latin et en allemand, les rudiments de la déclinaison et de la conjugaison ; il obligera l'enfant à parler distinctement « parce qu'il n'importe pas peu de s'habituer, dès la jeunesse, à prononcer toutes les syllabes clairement, lentement et intelligiblement, à ne rien omettre ni avaler dans les mots... » Un peu de français, d'italien, d'espagnol, des extraits historiques, la géométrie constituent le bagage intellectuel des enfants de Saxe au XVII[e] siècle. Ce bagage ne les embarrassa guère. D'autre part nous savons, par les doléances d'un de leurs maîtres de langue française, que ces augustes rejetons étaient réfractaires à la discipline. Ce pauvre homme, nommé Etienne de Rouille, placé auprès d'une des filles de Jean Georges I[er] écrit ceci « J'ai été très patient, puisque dès la première semaine que j'eus l'honneur de servir Madame la jeune Princesse, je souffris qu'elle me fît les cornes, me crachât dessus, et levât le pied contre moi avec mépris et en présence de plusieurs servantes. J'ai enduré depuis le commencement qu'elle m'ait fait des grimaces en se défigurant tout le visage, et même au temps que je me suis approché d'elle pour lui faire la révérence entrant ou sortant, et continuellement durant sa leçon. Mais depuis le départ de Mademoiselle sa maîtresse d'hôtel, femme tout à fait craignant Dieu et zélée pour son bien, elle a ajouté à ses contenances des injures que je n'ose nommer par civilité, et autres comme *Berneheuter, Narr, Eisell, garstig Kerle*, et a coutumièrement eu en bouche les trois dernières (1). » L'on

(1) MULLER, p. 76.

juge, par les façons d'une jeune fille de si noble sang, du niveau moral de la société, ou pour mieux dire, de la cour Saxonne.

Cette cour, dans la première moitié du XVIIe siècle, s'était dépouillée déjà de son cachet féodal et militaire. Cependant elle ne présentait pas encore la belle ordonnance ni le pompeux appareil qui, à l'imitation de Versailles, donnèrent tant de lustre aux petites résidences allemandes. Les gentilshommes qui entouraient l'Electeur se sentaient plus vassaux que courtisans, et le considéraient plutôt comme un suzerain que comme un maître. Peu à peu, toutefois, ils s'assujettirent à l'étiquette et apprirent l'art de servir. Le réglement de 1637 (1) prouve que le prince avait triomphé de la fierté aristocratique : il astreint tout le personnel de sa suite à entendre trois prèches par semaine « avec zèle et recueillement », à s'abstenir des plaisanteries et farces de mauvais ton, à se tenir en bel équipage, à porter les couleurs et le costume de la cour (jaune et noir). Il est rappelé aux gentilshommes invités au château de ne pas boire exagérément, de garder dans la salle du festin une attitude convenable, attendu qu'il y a régné parfois un tel tumulte qu'à peine on a entendu la musique. Le grand Maréchal de la cour, le premier personnage après l'Electeur pour le rang, dirigeait et surveillait toute la maison. Il avait sous ses ordres le maréchal de la cour et le maréchal de la maison (2), ce dernier préposé à la cuisine, à la cave, à la musique. La seconde grande charge était celle du grand Chambellan, qui commandait aux gentilshommes de la chambre (*Kammerjunker*), aux échansons (*Truchsesse*) etc. Les offices de grand écuyer et de grand veneur n'étaient pas les moins importants : en 1650 les écuries renfermaient quatre cent quarante-trois chevaux, sans compter ceux de chasse, sept ânes, un dromadaire. Quant à la vénerie, organisée par un Français de la famille de Luxembourg, elle était montée sur le plus grand pied et passait pour un modèle en Europe.

La maison de l'Electrice se composait d'un grand maître et d'une grande maîtresse, de demoiselles d'honneur, de

(1) Muller, p. 95.
(2) Vehse, p. 194.

femmes de chambre, y compris les folles et les naines. Enfin le prince héritier et son fils étaient pourvus d'une nombreuse domesticité.

C'était un gros budget que celui de la cour de Saxe (1), car la tradition s'y était perpétuée d'y nourrir tout ce qui en faisait partie, tandis qu'en Bavière, à Cassel, à Brunswick, cette mode ruineuse avait cessé. En 1639, en pleine guerre, la cuisine comptait soixante-sept employés, la cave quarante et un, et pour réaliser une économie, on diminua cette année de seize le nombre des personnes attachées à la boulangerie. Encore ces services là n'étaient point des sinécures. Dans la semaine du 5 au 11 février 1654 — disons, pour l'excuse des intéressés, que c'était la semaine du carnaval, — la cour consomma 1362 livres de bœuf, 393 de veau, 72 de mouton, et l'on abattit encore par provision deux bœufs de Hongrie donnant 610 livres de viande et douze moutons donnant 206 livres. On buvait en proportion : la cave était d'ailleurs admirablement fournie. Sur l'état de 1638 figurent une quarantaine de crus et de liqueurs fines, Malvoisie, Alicante, Tockay, Moscatello, vin de Mélisse, etc. En 1654 on emplit le grand tonneau du Kœnigstein contenant 2222 muids (*Eimer*) et qui avait coûté plus de 7600 Reichsthaler; l'opération dura seize jours. On ne s'étonnera pas si beaucoup de parasites s'introduisaient en contrebande à la table des gentilshommes et se gobergeaient aux frais de l'Etat (2).

L'Electeur, à la vérité, s'offrait des plaisirs plus relevés que la bonne chère et la buverie. Il faisait célébrer des tournois, dont les tenants se provoquaient par les plus chevaleresques défis. Le thème de ces cartels nous est connu par le programme d'une joute passée à Vienne, peu de temps après la paix de Westphalie. L'un des camps soutenait que « chez une femme également belle de toutes pièces (*so von allen Stücken zugleich schœn ist*), les yeux sont ce qu'il y a de plus remarquable », les adversaires se posaient en champions de la bouche. On représentait aussi des allégories qui mettaient en branle tout le monde mythologique ou évoquaient les personnifications chères au moyen-âge. Dans la fête de la

(1) V. les chiffres dans Muller, p. 199.
(2) Ordonnance de 1637.

paix, figurèrent avec leurs attributs, la Discorde, la Guerre, la Prudence, la Candeur, l'Equité; la Paix elle-même, trônant sur un char magnifique, vêtue de blanc, foulant aux pieds des armes de toutes sortes, était escortée des quatre grands fleuves allemands à la longue barbe grise, portant une urne couronnée de roseaux. Au milieu d'eux chevauchaient deux personnages en appareil royal, le Français et le Suédois, tenant un lien d'or dont la Paix tenait l'autre bout. Allusion délicate!

L'âme de toutes ces réjouissances était le Prince héritier, Jean Georges II. Il avait, nous aurons occasion d'y revenir avec plus de détails, l'amour, sinon le sens et le goût, des arts. Malgré le dénument du trésor, l'architecture, la sculpture, la peinture surtout florissaient en Saxe. Les artistes y étaient attirés et choyés; l'Electeur et son fils avaient leurs peintres attitrés; ce dernier donnait au Hollandais Albert Eyckhaut 400 thaler par an, outre la nourriture, le logement et l'éclairage, moyennant quoi Eyckhaut devait brosser pour lui, à discrétion, des scènes de chasse et des paysages.

Malgré la rigueur de leur orthodoxie, les Electeurs de Saxe ne tombèrent pas dans le puritanisme et ne proscrivirent pas la musique profane. Le compositeur Heinrich Schütz, qui s'était formé en Italie, monta la chapelle et l'orchestre de Jean Georges Ier, qui en 1647 comptait six chanteurs, deux organistes, six instrumentistes, outre les enfants de chœur. Le Prince Electoral entretenait treize musiciens, dont plusieurs Italiens. Il se construisit un théâtre privé, où furent joués des ballets et des pièces par des troupes de passage. En 1627, fut représentée à Torgau une comédie chantée (*Sing-Komœdie*), la *Daphné* d'Opitz, partition de Schütz, imitation bâtarde de l'opéra.

Toutes ces splendeurs épuisaient le pauvre peuple de Saxe, déjà réduit par la guerre à la plus extrême détresse. Jean Georges Ier, après l'avoir pressuré en conscience, en conçut quelque remords. En 1655, il ordonna une révision de l'état de la Cour, pour « en finir avec le désordre des dépenses et des gens inutiles. » Son testament fut un véritable acte de contrition: il prescrivit à ses fils de travailler « à améliorer et maintenir avec l'aide de Dieu et le temps, » les pays qui

leur sont échus, pays que la guerre a ruinés, « de se garder de nouvelles dettes et des pensions annuelles, qui ne sont que d'incessants vers rongeurs... de mettre un terme au train excessif de la Cour, aux nombreux et longs festins, aux coûteux divertissements et modes de l'étranger (1)... » Ces sages conseils restèrent sans écho : sous le règne suivant, les abus grandirent encore, mais c'est tout ce qui grandit en Saxe.

(1) Glafey, p. 433.

CHAPITRE III

L'Election impériale de 1658.

Avénement de Jean Georges II. Ses efforts pour réformer le testament paternel et raffermir sa souveraineté au dedans et au dehors. — Reprise de la négociation avec la France ; instruction dressée pour le comte de Wagnée (Nov. 1656) : offre de la couronne impériale à Jean Georges, au prix de sa conversion au catholicisme. Mort de Ferdinand III : Jean Georges revêt le vicariat. Son hostilité contre la France; refus de reconnaître le vicariat du Palatin, protégé de Louis XIV. — Mazarin déplore la défection de Jean Georges. Ordre aux Plénipotentiaires de le gagner. Action diplomatique de la Suède en Saxe, sous l'impulsion de la France. L'Electeur rebute les Suédois. — Difficultés suscitées aux ambassadeurs de France à propos de leur logis; demande d'exclusion des étrangers, élevée par l'Electeur, en qualité d'Archimaréchal. Vaine tentative de conciliation ménagée par Servien. — Entrevue de Lichtenburg entre les deux Electeurs de Brandebourg et de Saxe. Alarmes du gouvernement français. (Déc. 1657). Résistance de la Saxe à la motion, introduite par Mayence, d'une médiation du Collège Electoral entre la France et l'Espagne. Venue de Jean Georges à Francfort. Incidents de la visite des ambassadeurs de France ; scène du raccommodement. Motif de la récipiscence de Jean Georges. Pour marier sa fille au Roi de Hongrie, il feint d'entendre à une proposition de mariage français. Ouverture de la Diète Electorale. Discussion de la Capitulation. Loyalisme autrichien de l'Electeur de Saxe. — Election de Léopold Ier (18 juillet 1658). Rôle de la France dans cet épisode.

Lors de son avénement, Jean Georges avait 43 ans. Son long passé de successeur présomptif ne lui avait point servi de préparation à l'art de régner. Son apprentissage du métier de souverain eût pu se réduire pourtant à observer le gouvernement paternel, pour ne pas l'imiter. Son père l'exhortait en vain à fréquenter les conseils ministériels pour s'ini-

tier aux affaires (1). Soit pudeur d'héritier, soit dégoût, le Prince Electoral s'abstint de toute ingérence dans l'administration. C'est seulement quand son intérêt personnel fut en jeu, quand sa situation fut menacée par les dispositions du vieux Jean Georges Ier, qu'il montra quelque cœur à l'action. Par bonheur pour lui, sa cause se confondait avec celle du pays.

La singulière élucubration de Jean Georges Ier et l'imminence d'une dislocation irrévocable troublèrent profondément le peuple de Saxe. Ce peuple, mû en quelque sorte par l'instinct de conservation, applaudit aux efforts de Jean Georges II pour faire, sinon casser, du moins réformer les volontés dernières du défunt Electeur. Il s'agissait moins de rectifications territoriales que de l'intégrité de l'Etat. Déjà des pourparlers avaient été entamés entre les parties, sous la médiation de leur cousin Fréd. Guillaume, duc d'Altenburg. Mais la Diète réunie dès février 1657 intervint spontanément dans le litige, et pour ainsi dire, évoqua le conflit ; la question cessa d'être dynastique pour devenir nationale. L'Electeur par une condescendance adroite affecta de consulter les représentants de ses sujets, sur l'interprétation de l'article du testament relatif à la répartition de la dette publique. L'assemblée exprima le vœu d'être saisie du testament tout entier, et le regret que, pour une mesure si grave, Jean Georges Ier se fût passé de ses lumières et de son avis (2). Jean Georges II s'empressa de déférer à ce désir si légitime, et de déléguer quelques membres de la Diète aux conférences dirigées par le duc d'Altenburg. Le point délicat de la contestation concernait la souveraineté. L'acte de Jean Georges Ier, sans lui porter atteinte en principe, en brisait l'unité, puisqu'il conférait aux princes puînés des droits régaliens. Jean Georges II, dans un mémoire fortement motivé, protesta ne vouloir rien abandonner de la *Landeshoheit*, et qu'il se réservait la suzeraineté sur les vassaux immédiats (*Schriftsassen*) de toute la maison. La Diète appuya cette déclaration. Devant cette fermeté, les deux plus jeunes

(1) Gretschel, II, p. 410. Vehse. *Gesch. der Hœfe des Hauses Sachsen*, IV, p. 64.

(2) Weisse, V, page 59. Gretschel, II, p. 412. Ce dernier historien analyse les actes originaux de la Diète de 1657.

frères de l'Electeur cédèrent ; seul, l'Administrateur Auguste, plus chicanier, obtint à titre exceptionnel sinon la prérogative, du moins les bénéfices de la suzeraineté sur quelques terres, notamment en Thuringe. Le pacte de fraternité du 22 avril 1657 (1) remédia dans la mesure du possible à la funeste erreur de Jean Georges Ier. Il affirma la supériorité de l'aîné, il définit ses privilèges exclusifs : convocation des Diètes et Députations, droit de paix et de guerre, juridiction suprême, à laquelle même les vassaux médiats (*Amtsassen*) en appelaient en dernier ressort, etc. Bien que la constitution saxonne ne pût se débarrasser tout à fait de ce communisme gouvernemental — c'est ainsi que l'administration financière, l'église, l'Université de Leipzig, relevèrent des quatre frères également — le pouvoir de l'Electeur se dégagea de cette épreuve plus fort et plus clair. Jean Georges II sentit le besoin d'être affranchi des difficultés de la politique intérieure, armé d'une autorité incontestable, pour figurer avec honneur dans la pièce à grand spectacle, qui allait se donner sur la scène allemande avec le concours des principales puissances européennes.

On prévoyait à brève échéance une élection impériale. La plupart des princes s'étaient prémunis contre les hasards de la crise prochaine; ils s'étaient associés en des ligues d'assistance mutuelle. Jean Georges II, qu'avait lassé l'aveugle obédience de son père envers l'Autriche, qu'effrayait aussi la perspective de son isolement, chercha son orientation du côté de la France. Dès 1655, il avait noué, comme nous l'avons dit, une négociation secrète avec Mazarin. A son avénement, il importait que ces relations prissent un caractère officiel. C'est ce qu'on souhaitait des deux côtés.

Quoique Wicquefort eût mis des bâtons dans les roues, les choses n'en avaient pas moins marché à la satisfaction des deux parties. On se flattait à Paris de l'accession de la Saxe à l'alliance qui se tramait contre Ferdinand III. L'agent distingué qui représentait la France auprès des Electeurs rhénans, Robert de Gravel, instruit à fond des choses d'Alle-

(1) Glafey, I, ch. 17. Du Mont, VI, Part. II. p. 161. Le différend ne fut pas vidé du coup. Des conventions postérieures des 12 juillet, 18 décembre 1657 et du 17 février 1663, montrent avec quelle impatience l'Electeur supporta une abdication, même partielle, de ses droits.

magne, pressait le ministère de ne rien négliger pour se concilier la Maison de Saxe. Dès que circula le bruit de la maladie de Jean Georges Ier, Gravel avertit sa cour d'apprêter une ambassade pour porter des compliments de condoléances, « la vieillesse ayant jeté le bonhomme dans le lit en sorte qu'on ne croit pas qu'il la fasse longue » (1), mais surtout pour s'attacher le successeur par des liens d'or, s'il était nécessaire. Mazarin recevait par diverses voies les renseignements les plus précis. On dépeignait Jean Georges II comme tout acquis à la cause du Roi, et très facile à attirer dans le bon parti, par l'influence de son favori Rechenberg (2). Dès que « le bonhomme » eut passé de vie à trépas, Gravel sollicita le Cardinal de profiter des dissensions intestines de la famille électorale. L'Electeur et son frère Christian d'une part, les ducs Auguste et Maurice de l'autre, formaient deux brigues, « de sorte que d'un côté ou d'autre, l'on pourrait tirer quelque avantage de cette division » (3). L'on ne perdit pas de temps pour mettre ces conseils en pratique. De Lumbres reçut ordre d'aller visiter le nouvel Electeur (4). Mais comme l'on craignait que ce diplomate ne fût retenu auprès de l'Electeur de Brandebourg en Pologne, l'on se mit en mesure d'expédier en Saxe un envoyé spécial, et dès les premiers jours de novembre, l'on dressa l'instruction du comte de Wagnée (5). Quoique, par une cause fortuite, cette mission n'ait pas eu lieu, ce document révèle les projets de la cour de France à l'égard de la Saxe, et la place exacte que tenait cet Etat dans les préoccupations de sa politique.

Le comte de Wagnée, gouverneur de Bouillon (6), n'était

(1) Strasbourg, 30 juin 1656, A. E. *Allem.*. 133, folio 158.

(2) *Projet en quoi l'on pourrait à peu près servir le Roi en Allemagne.* Envoyé avec la lettre de Ratisbonne du 7 août 1656, *ibid.*, folio 200. — Nous n'avons pu découvrir l'auteur de ce mémoire qui déclare posséder une longue pratique et connaissance de la Saxe et qui envoie ces informations par reconnaissance pour le service que Mazarin lui a rendu, il y a 9 ans. Il écrit de Mayence. Cette circonstance nous incline à attribuer ce mémoire au baron de Reiffenberg dont il sera question dans ce récit.

(3) Francfort, 31 octobre, *ibid.* fol. 318.

(4) *Ibid.* folio 343.

(5) A. E. *Saxe* 2 n° 157. — On lit en tête de cette instruction : « Elle n'a point servi ni la lettre (de créance) non plus. Elles furent faites le 12me novembre 1656. »

(6) G. Heide. *Die Wahl Leopolds I zum rœmischen Kaiser.* Forsch. zur deutschen Gesch. XXV, 1885, p. 8, l'appelle Wagner.

destiné que pour pousser à Dresde une simple reconnaissance. Il lui était enjoint de s'y rendre « sans train ni suite remarquable. » Le Roi ne voulait y accréditer un résident qu'une fois assuré des intentions de Jean Georges II. En apparence la démarche était de pure courtoisie : Wagnée apportait les compliments de Louis XIV sur l'avènement de l'Electeur. Mais, ce n'était là qu'un prétexte : la fin que se proposait Louis XIV était « d'acquérir l'amitié de l'Electeur, et le porter, s'il se peut, à ses véritables intérêts qui sont de faire observer la paix de Munster et Osnabrück et d'empêcher l'accroissement de la Maison d'Autriche. » Comment persuader à l'Electeur que tels étaient « ses véritables intérêts » ? La diplomatie française, si féconde d'ordinaire en inventions, semble pour cette démonstration avoir eu quelque peine à aligner des raisons. On laissa sans doute à M. de Wagnée le soin de les trouver. Celles mêmes qu'on allégua pour détourner l'Electeur de l'Autriche décèlent quelque naïveté, ou bien une foi robuste dans son dévouement à la France. A cette date, la guerre du Nord avait tourné à la confusion de la Suède et du Brandebourg, qui s'étaient imprudemment lancés dans cette aventure. Les Polonais avaient par une série d'heureuses opérations, couronnées par la victoire du Lyk (8 octobre), déconcerté leurs ennemis, que la défaite divisait au lieu de les unir. La cour de Vienne exultait : elle voyait ses principaux adversaires dans l'Empire, Suède et Brandebourg, réduits à l'impuissance ; elle traitait avec la Pologne pour les achever. La France avait tout fait pour procurer un accommodement, elle s'était heurtée à l'exaltation des Polonais comme à l'orgueil de Charles Gustave. Elle prétendit intéresser la Saxe à la détresse de la Suède et du Brandebourg: Wagnée dut représenter « les inconvénients dans lesquels l'Allemagne tombera infailliblement si l'Empereur traite avec les Polonais en sorte que les forces de cette République accroissent à (*sic*) la Maison d'Autriche, que l'Electeur de Brandebourg soit maltraité, et que la Suède ne se trouve plus en état de s'opposer en un besoin aux usurpations de l'Empereur sur la liberté des princes d'Allemagne. » Autant d'arguments, autant de maladresses. Quoi ! l'on posait la Suède en tutrice indispensable de l'autonomie des princes allemands, l'on proclamait comme une nécessité, et

en quelque sorte comme un droit, l'intervention étrangère dans l'Empire, doctrine contre laquelle la Saxe n'avait cessé de s'élever. Et quant au Brandebourg, en vain essayait-on d'apitoyer sur son sort. Mais la Saxe avait applaudi à ses désastres, et quand le malheureux Frédéric Guillaume avait imploré l'appui du cercle de Haute-Saxe, l'Electeur directeur lui avait sèchement notifié « que lui-même (Frédéric Guillaume) s'était coalisé avec la Suède pour attaquer la Pologne et que les mesures défensives des Polonais ne regardaient pas le cercle. » (1) C'était donc mal s'adresser que d'inviter Jean Georges II à concourir avec la France à une médiation. A la réflexion, l'on dut se féliciter à la cour que des instructions pareilles n'eussent point reçu d'exécution. Le bon renom et le service du Roi en eussent pâti.

Peut-être soupçonnait-on que Jean Georges goûterait mal ces beaux raisonnements. Aussi pour l'éblouir, était-il prescrit à M. de Wagnée de faire sonner haut le prix de l'amitié de la France, et les qualités du Roi « jeune et plein de vigueur, et en qui jusqu'à présent on n'a pas remarqué un seul défaut notable. » Certes, c'était un inestimable bienfait pour l'Electeur de jouir de l'estime et de la sympathie d'un monarque aussi accompli au physique et au moral, mais c'était une maigre compensation pour son adhésion à des desseins qu'on se gardait d'ailleurs de lui dévoiler. Aussi l'on imagina de l'amorcer par l'appât le plus extraordinaire. On lui offrit la couronne impériale. Il est vrai qu'on mit à cette libéralité une condition, la conversion de Jean Georges au catholicisme. Cette clause n'était pas si impertinente qu'il semblerait au premier abord.

Depuis plusieurs années, d'étranges rumeurs couraient dans le monde protestant sur le compte de Jean Georges II. On le suspectait de tendresse pour la religion romaine. On le voyait s'entourer d'Italiens et de Français, favoriser des nouveautés profanes. se monter un théâtre, s'organiser une petite chapelle sixtine, toutes choses incompatibles avec le rigorisme luthérien. C'est surtout vers la fin du règne de Jean Georges Ier que ces rumeurs avaient pris de la consistance au point d'inquiéter celui qui en était l'objet. Aussi en

(1) DROYSEN, III$_2$, p. 214.

1654 à l'intronisation du Superintendant de Wittenberg, le Prince Electoral s'était livré, pour rassurer ses futurs sujets, à une manifestation solennelle ; il avait juré d'élever son fils dans les principes de la Confession d'Augsbourg « dans laquelle, disait-il, je suis né, dans laquelle je vis présentement et avec l'aide de Dieu je persévérerai jusqu'à la fin. » (1) Cette affirmation publique n'était point inutile, car Vautorte mandait à la même époque que les défiances des protestants n'avaient point diminué. « Plusieurs croient qu'il se fera catholique. Le père Recteur des jésuites de cette ville me l'a dit comme le sachant de bonne part, et des Récollets français qui ont passé depuis peu à Dresden, au retour de Pologne, m'ont dit que son valet de chambre, qui est Français, leur en avait donné beaucoup d'espérance. » (2) Les ministres de Brandebourg notamment partageaient l'appréhension de leurs coreligionnaires. (3) En Saxe, les alarmes ne se dissipaient pas : car la Diète de 1657 exigea des explications catégoriques sur ce chapitre ; elle revendiqua jusqu'au droit d'insurrection légale en cas qu'un souverain voulût changer la religion du pays. (4)

Il était recommandé à M. de Wagnée de n'aborder cet article qu'avec la plus grande réserve. Que si l'Electeur témoignait quelque inclination à embrasser la religion catholique, l'envoyé était autorisé à lui laisser entendre « que si l'obstacle de la religion était levé en sa personne, il n'y a point d'effort auquel le Roi ne se portât pour faire passer l'empire en sa maison, et que sur le plan des affaires d'Allemagne, par celles que S.M. donne à l'Espagne de tous côtés, et par son crédit en Italie, ce grand coup ne paraît avoir d'autre difficulté que celle de la religion. » Si Jean Georges

(1) GLAFEY, I, Chap. XVII, § 52.

(2) Ratisbonne, 19 février 1654, *Negoc.* III, p. 655.

(3) DROYSEN, III[1]. Note 141. Dep. de Blumenthal du 18 juillet 1653: *Wenn der Kurprinz nicht nach seines Vaters Tode katholisch wird, sondern evangelisch bleibt...*

(4) *So man einige andere Religion denen Landen aufdringen wollte, sie (die Stænde) sich dem in Entstehung gütlicher Mittel zuwider zusetzen befugt sein und hiedurch wider ihre Pflicht und Gewissen nicht gehandelt haben sollten.* GRETSCHEL, II, p. 412.

Il était pris du moindre scrupule sur le succès de ce « grand coup », Wagnée devait insister sur « la grande affection » de Mazarin à son endroit, et lui faire remarquer qu'il n'y avait point de « fausses mesures » à craindre de la part du Cardinal, lequel « est le seul au monde qui puisse faire mouvoir toutes les machines nécessaires à ce grand effet. » Etait-ce une avance sérieuse? était-ce un de ces tours de « batelage italien » (1), où Mazarin s'amusait parfois? L'acquiescement de l'Electeur à ces vues eût servi à souhait la cause française, mais cet acquiescement était des plus problématiques. Se figurait-on que, fasciné par la perspective incertaine de la couronne impériale, Jean Georges sauterait le pas de la conversion?

A notre avis, ce qui tenait à cœur au Cardinal dans toute cette affaire, c'est de dédommager l'Electeur de Saxe du fâcheux mécompte qu'il avait essuyé dans ses premières relations avec lui. Jean Georges avait envoyé en France un gentilhomme nommé Dillig, pour s'aboucher avec le Cardinal et toucher le subside promis. Par nous ne savons quelle combinaison, ce Dillig ne devait recevoir l'argent que des mains de Wicquefort. Or, ce personnage qu'on avait tâché d'évincer de ce trafic et qui s'imposa, semble-t-il, comme honnête courtier, empocha la plus grosse partie de la somme. Cette indélicatesse navra Mazarin. Il se plaignit à Jean-Georges du vilain procédé (*il cattivo procedere*) de Wicquefort, il l'assura que ce coquin s'en repentirait bientôt. (2) Mais il s'en tint à ces doléances. Piètre consolation pour Jean Georges qui ne se voyait payé que de belles paroles. Mazarin n'avait nulle envie de réparer l'escroquerie de Wicquefort. Il s'aliéna par cette lésinerie l'Electeur de Saxe; faute d'autant plus inopportune, que Gravel observait, depuis la mort de Jean Georges Ier, chez le député saxon à Francfort, où siégeait la Députation de l'Empire, un visible refroidissement pour les intérêts autrichiens (3). L'Electeur

(1) L'expression est de LEMONTEY. *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*. Ed. 1825. Vol. V, p. 226.

(2) Lettre autographe du 10 octobre 1656. D. A. *loc.* 8564. *Chursæchsische vertrauliche Correspondenz mit Frankreich.* Minute A. E. *France*, 273, fol. 435.

(3) Francfort, 7 novembre 1656, A. E. *Allem.* 133, folio 331.

se crut dupé par la France; son dépit le rejeta dans le camp contraire. Trois mois à peine après l'avènement de Jean Georges II, un des nombrenx affidés de notre office des affaires étrangères, de Krosigk, signalait son manège à Vienne. « Il tient un langage à la cour de l'Empereur qui la contente fort ; je ne le saurai accorder avec celui qu'on entonne à Paris. Il faut qu'il abuse l'un ou l'autre. » (1).

Tel était l'état d'esprit de ce prince, quand survint, le 2 avril, la mort de l'Empereur Ferdinand III. Le Roi des Romains, Ferdinand IV, n'avait survécu que 13 mois à son investiture et avait précédé son père dans la tombe. Le second fils de l'Empereur, Léopold, roi de Bohême et de Hongrie, âgé de 17 ans à peine, ne possédait aucun titre légal à la succession de son père, dont sa minorité l'excluait pendant une année encore. La vacance de l'Empire ouvrait une belle carrière aux intrigues. A vrai dire, si les Allemands étaient demeurés maîtres de leurs mouvements, ils eussent clos le plus vite possible cet incident constitutionnel. L'opinion regardait la couronne impériale comme inféodée aux Habsbourg ; elle en redoutait le transfert sur une autre tête que celle d'un Autrichien à l'égal d'une révolution, car l'élévation d'une maison nouvelle entraînerait fatalement et la guerre civile et l'oppression étrangère. Tout au plus les adversaires de la maison régnante réclamaient-ils qu'elle payât par la concession de libertés et de privilèges la jouissance ininterrompue de sa majesté. L'élection de Ferdinand IV en 1653, opérée presque par surprise, mais acceptée par la nation, attestait assez la vivacité de cette espèce de loyalisme, que les uns professaient par sympathie, les autres par résignation et par raison. Personne ne doutait, à l'ouverture de l'interrègne, que le roi de Hongrie ne finît par s'asseoir sur le trône des Césars. La diplomatie française ne se méprit pas sur le sentiment public de l'Allemagne, ni sur le dénouement de la crise. Mais, puisqu'elle ne pouvait écarter ce dénouement, elle se plut à le retarder, elle s'ingénia surtout à en prévenir et atténuer les conséquences dangereuses. Elle suscita au prétendant quasi légitime des compétiteurs; et ne se faisant pas illusion sur

(1) Lintz, 2 janvier 1657. A. E. *Allem.* 135, fol. 15.

l'efficacité de cet expédient, elle travailla à annuler l'Empereur, en l'enserrant, pour ainsi dire, d'une double barrière, l'une morale, la Capitulation, l'autre physique, la ceinture des Etats de la Ligue du Rhin.

Ses pratiques la mirent en contact ou, pour mieux dire, aux prises avec l'Electeur de Saxe. Dès la mort de l'Empereur, Jean Georges, en vertu de la Bulle d'Or, revêtit le vicariat pour les pays de droit saxon. Cet office, dans des conjonctures si délicates, n'était pas purement honorifique; il exposait le titulaire à des ennuis, voire à des risques (1). Au vicariat incombaient le maintien de la paix publique, tâche ingrate en une période agitée, et la défense du sol allemand contre toute attaque du dehors. Au vicariat ressortissait toute l'administration de l'Empire, la justice, la perception des impôts communs. Jean Georges II, qui prévoyait un long interrègne et cherchait par tous les moyens à relever son ascendant, prit sa dignité au sérieux; il étala complaisamment sa majesté d'emprunt, et prétendit même l'honneur inusité des premières prières (*jus primarum precum*). Ce qui ôtait à l'institution du vicariat tout danger pour la liberté germanique, c'était la collégialité. En effet, la Bulle d'Or décernait cette fonction pour les pays de droit franconien à l'Electeur Palatin (2). Mais en 1657 surgit une complication. Le duc de Bavière, se posant en héritier de l'électorat palatin et des prérogatives y afférentes, revendiqua le vicariat, et la querelle entre les deux branches de la Maison de Wittelsbach embrouilla encore une situation déjà brouillée. Les Saxons nourrissaient contre la famille Palatine de vieux ressentiments. On sait avec quelle obstination hargneuse ils avaient cabalé au Congrès de Westphalie contre sa restitution et contre l'établissement d'un huitième Electorat. La prise par le Palatin du directoire des Evangéliques, puis son rôle dans le soulèvement de la Bohême, les

(1) V. sur le vicariat saxon la *Chursæchische Vicariatsgeschichte* dans le recueil intitulé *Sammlung vermischter Nachrichten zur sæchsischen Geschichte*; la dissertation de Glafey, qui le fait découler, contre l'opinion de plusieurs, du *ducatus* local, L. II, ch. II, et enfin sur le vicariat en général le chapitre de Zœpfl.

(2) Les limites géographiques des deux vicariats donnèrent lieu à contestations. Elles ne furent fixées qu'en 1750.

avaient aigris de longue date. Mais l'état de bigamie où vivait Charles Louis, fils du fameux Frédéric V, état qu'il venait de légitimer en quelque manière en épousant sa maîtresse, une demoiselle de Degenfeld, révoltait plus que tout le pieux et pudibond Jean Georges et lui interdisait ce contact illicite. Aussi sans se soucier de la question de droit, reconnut-il comme son co-vicaire le Bavarois.

La politique extérieure lui dictait aussi ce choix. Charles Louis était un client avéré de la France. Sa belle-sœur, Anne de Gonzague, avait si ardemment plaidé sa cause à la cour, qu'en 1648 il avait recouvré le Bas-Palatinat et le chapeau d'Electeur; tout récemment, il s'était officiellement placé sous la protection de Louis XIV: un traité signé le 19 juillet 1656 (1) le mettait, moyennant un subside à la dévotion de S. M. T. C., dont il s'engageait « à favoriser de tout son pouvoir tous les desseins dans l'Allemagne. » Or, ces desseins éclataient à tous les yeux.

La campagne était furieusement menée contre l'Autriche (2). Les princes étaient assaillis de plaintes contre les infractions du défunt Empereur à la paix de Munster, d'exhortations à conjurer le péril de la monarchie universelle et la ruine de leur indépendance. Or, il ne tenait qu'à eux d'éviter ces extrémités; que le collège électoral portât ses suffrages sur un non Autrichien. Mazarin avait imaginé d'opposer au roi de Hongrie l'Electeur de Bavière ou le Palatin de Neubourg. Il est difficile d'admettre qu'il ait jamais cru au succès de ces candidatures : ses premières instructions laissent déjà percer des doutes à ce sujet (3). Mais cette tentative, quelque hasardée qu'elle parût à son auteur, excitait en Allemagne toutes sortes d'alarmes. L'Electeur de Saxe surtout devait s'en effaroucher. Car le Palatin de Neubourg, Philippe Guillaume, qui avait jadis aspiré à la main de la

(1) Du Mont, VI², p. 143.

(2) Nous renvoyons pour cette négociation aux ouvrages de M. Valfrey *Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne*, 2e livre, et de M. Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, T. III, ch. 3. V. aussi W. Arndt. *Zur Vorgeschichte der Wahl Leopolds I* (Hist. Aufsætze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet.)

(3) V. l'analyse des instructions. Chéruel, p. 98.

Grande Mademoiselle, avait aux yeux de Jean Georges un tort plus grave que de passer pour une créature de la France: il était un des usurpateurs de Clèves et de Juliers (1). Pour le duc de Bavière, Ferdinand-Marie, Jean Georges ne se découvrait à son égard aucun grief spécial, et comme il le savait tiraillé entre des influences contraires, l'une autrichienne, celle de sa mère, Marie-Anne, sœur de Ferdinand III, l'autre française, celle de sa femme, la brillante et ambitieuse Adélaïde de Savoie, petite fille de Henri IV, il s'était empressé de partager avec lui le prestige et la responsabilité du vicariat, pensant l'attacher ainsi plus solidement au parti autrichien. Quant à la candidature de Louis XIV lui-même, si jamais elle se fût produite sérieusement au grand jour, elle fût apparue à Jean Georges comme un sacrilège (2).

(1) Krebs. *Beitræge zur Gesch. der Politik der Pfalzgrafen Wolfgang Wilhelm und Philipp Wilhelm von Neuburg i. d. J., 1630-60.* Zeitschr. des hist. Vereins für Schwaben und Neuburg, 1886.

(2) Le problème de la candidature de Louis XIV au trône impérial a été diversement résolu. Quelques historiens, comme M. Valfrey, p. 74, nient que Mazarin en ait jamais conçu la pensée. — Droysen, III₃, p. 265, laisse entendre que ce point est d'importance secondaire et passe outre. Seul, M. Chéruel a émis une opinion raisonnée et appuyée sur les textes ou plutôt il en a émis deux. — Dans son *Histoire de France sous Mazarin* III, p. 86, il penche pour la négative. Mais dans un mémoire consacré à cette question : *Examen d'un mémoire de Lemontey intitulé : Tentatives de Louis XIV pour se faire élire Empereur d'Allemagne.* (Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales. Janvier 1886), il est revenu sur son premier jugement. Il croit que le Cardinal lança cette candidature avec quelque espoir de réussite et qu'il n'y renonça que quand ses ambassadeurs lui en eurent démontré l'impossibilité. Il est vrai, et les dépêches citées en font foi, que l'idée traversa l'esprit de Mazarin. G. Heide, p. 6 apporte à l'appui de cette thèse une preuve significative. C'est l'extrait d'une lettre des plénipotentiaires au Cardinal, trouvée dans les archives de Munich et dont M. Chéruel ne paraît pas avoir eu connaissance. Cette lettre fut en effet interceptée par les partisans de Condé et ne parvint pas à son adresse. « Nous avons vu avec grand plaisir, écrivent-ils le 12 septembre 1657, la lettre italiennne que V. Em. nous a adressée qui est parfaitement bien écrite et contient des raisons très solides et très pressantes ; mais comme il se voit que son but principal est d'inspirer à l'assemblée l'élection du Roi à quoi présentement la France ne tend pas, nous estimons qu'il serait dangereux de donner aux ennemis cet avantage de pouvoir jeter cette impression dans la ville, que c'est le principal et seul dessein de notre venue, et nous nous réservons à la publier et à nous en prévaloir en quelque conjoncture où les choses pourront être autrement disposées. »

A un certain moment les partisans de l'archiduc Léopold Guillaume qu'on opposait à son neveu, le roi de Hongrie, se servirent de la candidature de Louis XIV comme d'un repoussoir (A. Wolf. *Fürst Wenzel Lobkowitz.* Vienne, 1869, p. 86. Lettre d'Egon de Fürstenberg à Schwartzenberg).

On n'ignorait pas en France ces dispositions malveillantes et l'on s'en affectait ; Mazarin se désolait que l'Electeur n'eût pas répondu aux deux lettres « fort civiles » qu'il lui avait fait tenir par Dillig (1). Il ne se dissimulait pas le motif de cette impolitesse. « Peut-être sans la friponnerie qu'a faite le nommé Wicquefort, écrivait-il à Gravel, ce Prince aurait été bien intentionné pour cette Couronne » (2). Mazarin, qui pensait que plaie d'argent n'est pas mortelle, ne désespéra pas de regagner le Saxon et fit les premiers pas. En avril 1657, une baronne de Sartis (ou Partis), honorée de la confiance de la reine mère, Anne d'Autriche, obtint permission de celle-ci d'aller trouver l'Electrice de Saxe. Nous ignorons du reste si cette dame était chargée de quelque mission confidentielle. Louis XIV profita de son voyage pour la recommander à la faveur de l'Electeur et rentrer en commerce avec lui (3). Mais on songea bientôt à lui dépêcher un diplomate accrédité. Comme M. de Wagnée fut désigné pour se rendre auprès des Princes du Rhin, ordre fut expédié à Blondel, ministre en Brandebourg, de partir pour Dresde (4). Malheureusement il était trop tard. Jean Georges était venu à résipiscence et réintégrait les traditions de sa maison ; il protestait au même moment à l'envoyé du roi de Hongrie, le comte Wolkenstein, qu'il demeurerait toute sa vie un ami de l'Autriche. Son principal conseiller, Henri de Friesen, s'aboucha à Raudnitz en Bohême avec le Vice-Chancelier d'Empire Kurz, et apporta les assurances les plus satisfaisantes (5). Mazarin se lamentait de cet abandon ; il ne doutait

(1) Mazarin à Gravel, La Fère 23 juin 1657, A. E. *France*, 272, fol. 136.

(2) Du même au même. La Fère (23 ?) juin 1657. *Allem.* 135, fol. 164.

(3) Le Roi à l'Elect. 16 avril 1657 D. A. *loc.* 8564, pièce 3.

(4) 22 juin 1657. A. E. *Saxe*, 2, n° 171.

(5) WOLF, p. 81. Cet auteur dit, sans corroborer son assertion, que l'envoyé français fut « brièvement expédié » par la cour de Dresde. Nous n'avons pu déterminer de quel envoyé il s'agit. Selon le contexte, le voyage de cet envoyé n'a dû s'effectuer que du mois de juin à septembre 1657. Or, Blondel reçut son instruction pour le Brandebourg au début de juin : le 25 juillet, il est à Rostock, le 11 août à Dantzig, le 3 septembre à Kœnigsberg. Il n'a donc pu se rendre en Saxe avant la mi-septembre. Mais nous ne trouvons nulle part trace de son passage à Dresde. Nous croyons même qu'il n'y vint pas. Car dans la dépêche ministérielle du 20 août, en réponse à celle de Blondel du 25 juillet, nous lisons : « Si vous ne jugez pas absolument nécessaire de delà que vous alliez voir M. le duc de Saxe, je crois que vous pouvez vous en dispenser » (A. E. *Prusse* 3, pièce 30).

plus que Jean Georges ne fût aussi Autrichien que son père. On lui mandait de Vienne « que de toutes les lettres qu'on y avait reçues de MM. les Electeurs sur les conjonctures présentes il n'y en avait pas une dont on eût été satisfait que du dit S[r] duc de Saxe, qui professe le dernier dévouement pour les intérêts de la maison d'Autriche (1). » Moyennant quelques milliers d'écus, il eût professé le même dernier dévouement pour les intérêts de la France.

Mais, puisque le mal était fait, autant valait, au gré du Cardinal, réserver son argent pour ceux qui avaient encore du dévouement à vendre. Il n'en manquait pas. Grammont et Lionne, en partant pour Francfort, emportaient un tarif exact de toutes les consciences allemandes. Ce n'était pas tout cependant de les acheter. Encore fallait-il savoir pourquoi. Or si toutes se livraient volontiers, au moins avaient-elles la prétention de débattre, sinon de dicter, les clauses du marché. Les ambassadeurs se heurtèrent à des scrupules inattendus.

La docilité des trois Electeurs ecclésiastiques était escomptée d'avance. D'après les informations de Gravel, on s'était flatté de rencontrer en celui de Mayence un factotum, prêt à toutes les besognes. Mais dès qu'on s'ouvrit à lui, on s'aperçut que ce pivot de toute l'entreprise chancelait terriblement et tournait comme une girouette. Jean-Philippe de Schœnborn répugnait en principe, et par animosité personnelle, à la candidature bavaroise ; il dissuada les Plénipotentiaires de se fourvoyer dans cette impasse. Mais ceux-ci entichés de cette conception qui était leur suprême ressource, — le pauvre Palatin de Neubourg ayant déjà cessé de plaire — n'écoutèrent rien. Ils envoyèrent à Munich le comte François Egon de Fürstenberg, conseiller de l'Electeur de Cologne, qui se faisait fort d'enlever de haute main l'acceptation de la Bavière (octobre 1657) (2). Il revint triomphant sans avoir déboursé rien des trente mille florins dont on l'avait muni par précaution ; l'Electeur Ferdinand Marie s'était montré prêt à coiffer la couronne des Césars (3). Un

(1) A. E. *Allem.* 133, fol. 164.
(2) Valfrey, p. 99, Heide, p. 34.
(3) Maréchal de Grammont. *Mémoires*, Collect. Petitot, vol. 56, p. 466.

démenti officiel rabattit bientôt sa gloriole et la satisfaction des Français. Mortifiés au vif, Grammont et Lionne méditèrent un grand coup ; le Maréchal courut à Munich, résolu à mener militairement l'affaire (1). L'adversaire se déroba devant lui. Grammont s'en retourna dépité, plein de mépris pour un prince qui trouvait la mariée trop belle. « Je ne crois pas, écrivit-il, qu'il soit damné pour une ambition démesurée, ni que sa précipitation à monter sur le trône des Césars lui fasse rompre le col » (décembre 1657 — janvier 1658). Cet échec n'était pas pour affliger l'Electeur de Mayence, derrière lequel se retranchaient ses collègues de Trèves et de Cologne, prélats timorés, décidés à opiner avec l'Archi-Chancelier d'Empire.

Dans la prévision de ce résultat, les Français s'avisèrent, pour compliquer cet imbroglio, d'un autre artifice. Puisque les trois Ecclésiastiques soupiraient après un Empereur autrichien, on gardait en réserve des candidats *in extremis* qui jouissaient de cette qualité essentielle, l'archiduc Ferdinand du Tyrol, et le grand Maître de l'ordre teutonique, l'archiduc Léopold Guillaume, oncle du roi de Hongrie (2). L'élévation de ce dernier surtout, qui n'était point souverain régnant, qui ne disposait ni de territoires ni de forces militaires, ne menaçait pas la sainte liberté germanique. Elle sourit un moment aux trois Ecclésiastiques. Mais ils se méfièrent bientôt de cette combinaison inventée pour diviser la dynastie des Habsbourg et pour créer un Empereur à la merci de la France. Saisis d'un remords patriotique, tous trois donnèrent enfin parole au roi de Hongrie (3). Celui-ci avait su par la saine méthode provoquer l'éclosion de ce remords. L'archevêque de Trèves, Charles Gaspard de Leyen, avait touché comme arrhes quinze mille écus, son frère

(1) Valfrey, p. 103. Heide, p. 40.

(2) Wolf, p. 86. Wolf ne donne aucune preuve formelle de son assertion, que la France patrona ces candidatures. Mais comme il établit que celle du grand Maître fut suscitée par le comte Egon, que les trois Electeurs appelèrent ce prince à Francfort ou à Mergentheim, que les démarches se continuèrent jusque vers la fin de 1657, nous admettons que les plenipotentiaires n'y restèrent pas étrangers. Il était de leur intérêt d'encourager cette machination. Cf. L. Ennen, *Frankreich und der Niederrhein oder Gesch. von Stadt und Kurstaat Kœln seit dem 30jæhrigen Kriege.* 1er vol. Cologne et Neuss, 1855, p. 164.

(3) Heide, p. 42.

quatre mille, son chancelier Anethan trois mille ; une seconde distribution de douze mille écus à l'Electeur, de six mille au chancelier leur fit prendre en pitié les offres de la France trop aléatoires et surtout trop chiches (1). L'archevêque de Cologne suivit un si lucratif exemple. Egon de Fürstenberg lui-même fit amende honorable et osa solliciter « pour services rendus » (*per li servizii fatti*) plusieurs abbayes et cent mille florins (2). Enfin l'Archevêque de Mayence, l'homme de confiance et l'homme d'affaires de la France en Allemagne, se rallia : on évalua au prix de cent mille écus les façons qu'il fit. Au début de 1658, l'élection de Léopold de Hongrie semblait infaillible.

Parmi les Electeurs laïques, seul le Palatin gravitait encore dans l'orbite de la France. Encore était-il besoin de retenir ce satellite par un lien d'or. Le duc de Bavière avait, dès le mois d'août 1657 — c'est-à-dire longtemps avant la venue d'Egon de Fürstenberg et de Grammont — promis de la meilleure grâce du monde son suffrage au roi de Hongrie (3). Presque à la même date (21 août) l'Electeur de Brandebourg lançait, sous forme de lettre à l'Electeur de Cologne, un acte d'adhésion à la cause autrichienne, qui fit sensation (4). Cet Electeur, sur lequel le gouvernement français se reposait avec tant de candeur, au point que Mazarin se leurrait de l'espoir de sa voix pour Louis XIV (5), cet Electeur, qui naguère alléchait la secrète ambition de la France par ces paroles dites à son ambassadeur (de Lumbres) : « Les desseins de Henri le Grand ne sont pas tous morts (6) » ; cet Electeur, qui sollicitait avec tant d'empressement la garantie de la France pour ses provinces du Rhin, et de gros subsides (7), se dégageait avec une rare désinvolture d'une liaison maintenant gênante. Certes son rapprochement avec l'Autriche se

(1) Valfrey, p. 114. Wolf, p. 91.

(2) Heide, p. 43. Note 2.

(3) Heide, p. 30.

(4) Puffendorf, VII, 27. « Quand Volmar (le commissaire autrichien à Francfort) aurait fait la lettre, écrivait Lionne au Cardinal, il ne l'aurait pas conçue en autres termes. » Heide, p. 26.

(5) Chéruel, *Examen d'un mémoire, etc.*, p. 11-12.

(6) *Urk. Act.* II, p. 52.

(7) Du Mont, VI², p. 129. Traité de Kœnigsberg du 24 février, ratifié par Fred. Guill. le 24 octobre 1656.

justifiait par la nécessité d'échapper à l'étreinte de la Suède, qui l'avait entraîné presque par force dans la lutte contre la Pologne. Mais à quelle nécessité Frédéric Guillaume cédait-il en dénonçant avec tant de fracas son pacte avec ses associés de la veille ?

Restait l'Electeur de Saxe. Celui-là ne cachait point son drapeau. Il passait pour un irréconciliable adversaire de la France. Aussi le prince de Condé, alors dans le camp espagnol, n'hésita pas, sous le couvert d'une insignifiante demande d'extradition, à prendre langue avec lui (1). D'autre part la branche de Weimar, très aise de voir l'Electeur si engagé contre la France, se mit à manœuvrer contre lui auprès de Mazarin et brigua pour un de ses rejetons, qui portait le nom de Bernard, la faveur d'approcher et de servir le Roi (2).

Le Cardinal n'avait point pris son parti de la défection de Jean Georges II. Sa conscience lui reprochait peut-être de ne l'avoir pas empêchée, quand il lui en coûtait si peu. Mais il obéissait à des mobiles plus élevés. Faisant bon marché de l'élection impériale et passant condamnation sur la personne du futur Empereur, il élaborait ce vaste système qui, comme un réseau, engloberait l'Allemagne. Il voulait que la trame en fût compacte et impénétrable à l'Autriche sur toute son étendue. Voilà pourquoi Mazarin ne se rebuta point ; voilà pourquoi il dédaigna de bouder.

Sans dissimuler à ses Plénipotentiaires la difficulté de ramener l'Electeur de Saxe, le Cardinal leur prescrivit dans son instruction de lui faire « les mêmes compliments et civilités qu'aux autres ». Il fallait avant tout disputer la place aux Espagnols qui « ne laissent aucune pierre à remuer ni aucune pratique à faire pour gagner les uns et les autres ». Le Roi entendait que l'on usât du même procédé, de peur que l'Electeur ne s'offensât de cette abstention à son égard. Non seulement les Plénipotentiaires avaient à se plier à quelques sacrifices d'amour-propre, mais leur tâche était plus ardue. Personne ne répudiait avec plus de passion que le député saxon à Francfort l'ingérence étrangère ; personne ne procla-

(1) Condé à l'Electeur, Bruxelles, 11 Mai 1657. D. A. *loc.*, 10785
(2) Le duc Guillaume de Saxe Weimar à Mazarin, 20 novembre 1657, A. E. *Saxe* 2, n° 170.

mait avec plus de force, et en quelque sorte comme un dogme constitutionnel, la nécessité d'une élection autrichienne. Mazarin jugeait ces manifestations venues « assez mal à propos et sans aucun fondement ». Il s'attristait d'avoir à réfuter des préjugés pareils. Pour les mieux déraciner de l'âme de l'Electeur, il se proposa de l'induire en tentation : il autorisa ses ambassadeurs à faire miroiter, le cas échéant, devant les yeux du Saxon, la splendeur de la couronne impériale au prix de sa conversion qu'exigeaient d'ailleurs les lois et coutumes de l'Empire. S'il s'y prêtait, et surtout si des obstacles insurmontables se rencontraient aux candidatures jusqu'ici mises en avant « il ne serait pas malaisé de jeter les yeux sur lui et de rendre encore plus indubitable par ce moyen l'exclusion de la Maison d'Autriche » (1).

Cette commission n'aurait pas manqué d'embarrasser les Plénipotentiaires, dont la besogne était assez complexe et délicate déjà. Heureusement pour eux, il n'y avait pas d'apparence qu'ils dussent de si tôt s'aboucher avec Jean Georges lequel avait publié sa résolution de ne pas entrer à Francfort, tant que les intrus y demeureraient, en violation du droit germanique. Mazarin qui comprenait d'ailleurs aussi l'impossibilité d'aborder directement et de front une négociation si scabreuse, s'était étudié à préparer les voies. La Suède lui parut toute désignée pour ce rôle de pionnier diplomatique. Même elle avait un intérêt plus immédiat et plus urgent que la France à entraver l'action de l'Autriche. L'Autriche, à qui l'horreur des membres de l'Empire pour de nouveaux troubles interdisait toutes hostilités armées

(1) A. E. *Allem.* 135, fol. 292 suiv. Cf. 136, fol. 23 suiv. Cette instruction, comme l'indique une note de Mazarin, placée en tête du document, fut faite par Servien « sur les mémoires que je lui ai donnés et sur les dépêches écrites de divers lieux en Allemagne sur cette matière, le mois de juillet 1657. » Les passages relatifs à la Saxe n'ont été jusqu'ici, que nous sachions, ni reproduits ni analysés. — Ils ont été évidemment inspirés par Servien, comme le prouve une lettre de celui-ci à Mazarin, datée de Paris 14 juillet : « Encore que le duc de Saxe, selon l'opinion commune, soit engagé pour l'Autriche, la chose n'est pas si assurée que son esprit ne puisse être partagé ou changé, principalement si, étant catholique dans son âme, comme l'on croit, il pouvait être disposé à prendre la dignité impériale pour lui, à quoi toutefois je ne crois pas qu'on dût travailler de la part du Roi, qu'en cas qu'on ne pût pas en exclure la maison d'Autriche sans cela, parce que Neubourg le premier et puis Bavière étant élevés, nous seraient sans comparaison plus favorables que Saxe, dont les conseils et les maximes sont toutes attcahées aux vieilles formes de l'Empire, qui ne nous sont pas propres. » A. E. *Allem.* 137, fol. 402.

contre la France, prenait sa revanche sur les alliés de cette dernière, les Suédois. Elle s'était, avec une vigueur dont on ne la croyait pas capable. jetée dans le conflit du Nord : elle s'était coalisée avec la Pologne et le Danemark, avait ouvert la campagne contre Ragotzki, voïvode de Transylvanie, et confédéré de Charles Gustave. Elle travaillait à détacher le Brandebourg, qui ne demandait qu'à se laisser cueillir. Cette éventualité surtout chagrinait les Suédois, sans trop les surprendre (1). Mazarin fit tout pour stimuler leurs appréhensions ; dans un Mémoire qu'il rédigea pour le roi de Suède (2), il évoqua tous les périls que l'initiative de l'Autriche suscitait à la domination suédoise, et comme conclusion il pressa Charles Gustave d'employer tout son crédit à la Cour de Dresde pour y combattre les tendances autrichiennes ; il l'exhorta, dans des termes singulièrement chaleureux, à « leur faire toucher au doigt que c'est mettre le feu dans les quatre coins de l'Allemagne que d'élever à la dignité impériale un prince d'une maison esclave de toutes les passions du Conseil de Madrid, qui ne fait aucun état de sa parole, de sa foi, ni des traités publics, qui les a violés sans aucun prétexte ni sujet légitimes »...

La Suède avait pris les devants sans qu'elle eût besoin d'aucune instigation. Son envoyé, Steno Bielke, venait d'adresser une lettre à l'Electeur (3), pour le prier de seconder son maître dans ses prétentions à jouir mieux que par le passé des droits que lui conférait la Paix générale « dont, ainsi que les autres intéressés, il tenait à être plus solidement assuré ». Dans le conseil de Jean Georges II, on comprit le sens de cette phrase, et, pour couper court à toute nouvelle requête de ce genre, l'Electeur répondit (17 juin v. s.) en rappelant au roi de Suède les conditions de prudence et de réflexion que la Bulle d'or prescrit pour l'élection d'un chef de l'empire, et les obligations des Electeurs. Ces obligations, les Electeurs en jurent l'observance. Sous peine d'enfreindre son serment, Jean Georges II refusait catégoriquement de s'aventurer seul dans aucune combinaison (*wie*

(1) Droysen, III[2], p. 271.

(2) 16 juin 1657. A. E. *Allem.* 135 et 271.

(3) 11 juin, D. A. *loc.* 10682, fol. 48. *Wahltagshandlungen zu Frankfurt a. M.*

I. Churf. Durchl. sich allein in ichtwas nicht heraus-lassen kann). Si les Suédois s'étaient flattés de réveiller le vieil antagonisme de la Saxe contre le Brandebourg, leur calcul était déçu. Peu de temps après, l'entrevue des deux Electeurs, scellant leur entente cordiale, allait porter leurs inquiétudes au comble, et démontrer que chez l'Electeur de Saxe la cause nationale triomphait des rancunes et des intérêts personnels.

Jean Georges ne se départit pas de ce sentiment durant le cours de cette période difficile. Les Français en eurent des preuves flagrantes. L'Electeur avait vu de fort mauvais œil l'arrivée des ambassadeurs à Francfort où l'Electeur de Mayence les avait admis sans protestation. Cette infraction à la Bulle d'Or, qui proscrivait les étrangers de tous lieux où siégeait une diète électorale, révolta Jean Georges, surtout parce qu'elle avait été commise en faveur des Français. Il avait le pouvoir de faire éclater les effets de son irritation. En qualité d'Archimaréchal d'Empire, la haute garde et l'administration de la ville d'élection lui étaient dévolues. C'est l'Archimaréchal ou son lieutenant le Maréchal héréditaire (la famille Pappenheim remplissait cette charge) qui assignait aux princes et ambassadeurs leur logis (1). Grammont et Lionne avaient négligé cavalièrement les formalités traditionnelles et s'étaient dispensés de recourir à l'office de l'Archimaréchal. Pour comble de sans gêne, Ch. Colbert, intendant de Brisach, qu'ils avaient dépêché en fourrier, avait loué une maison dans le quartier saxon, maison réservée à l'Electeur lui-même, en cas de sa venue. Le Magistrat de Francfort qui tremblait à l'idée d'offenser les Français, couvert d'ailleurs par le silence de l'Electeur de Mayence Archichancelier, n'osa pas s'opposer à ce scandale. Le député de Saxe releva cette insolence : c'était Augustin Strauch, ancien professeur à Wittenberg, très animé contre la France et ne manquant pas de hardiesse. Il représenta au Conseil de la Ville les risques où s'exposeraient ceux qui abriteraient la légation française dans l'hôtel dont l'Electeur, son maître, disposait de droit et par tradition (2). L'Electeur

(1) Glafey, L. II, ch. I.
(2) Strauch à l'Electeur, 30 juillet 1657. D. A. *loc.* 10682ı.

NOUVELLES ACQUISITIONS
de la
LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE J. GAMBER
7, rue Danton — PARIS-VIe

L'Art et les Artistes. Revue d'art ancien, d'art moderne, d'art décoratif, publiée depuis 1906, par A. Dayot. Collection complète : 13 vol. in-4, reliure neuve demi-chagrin et 20 fasc. hors série, numéros spéciaux, parus pendant la guerre. . . . **1500 fr.**
1906-1914, n°s 1 à 114, en 10 vol. in-4, reliés.
1915-1918, n°s 1 à 20, numéros spéc. h. série.
1919-1920, n°s 1 à 29, en 3 vol., reliés.

Babelon (E.). **Les Médailles historiques du règne de Napoléon le Grand, empereur et roi.** Paris, 1912. In-folio, 430 pages, publié à 200 fr. . . . . **125 fr.**
Portrait de Napoléon Ier, gravure de Gérard, et 201 reproductions de médailles.

Barbey d'Aurevilly (J.) **Lettres intimes.** Paris, 1921. In-12, 340 pages, broché (édition originale . . . . **7 fr.**
Intéressante correspondance, où l'auteur des *Diaboliques* révèle son caractère, ses goûts et ses amitiés littéraires.

Baudon (D^r^ Th.). **Le Paléolithique moyen et inférieur des argiles quaternaires du Mont-Sainte-Geneviève et de Méru** (Oise), orné de 95 pl. et 213 grav. dessinées par l'auteur. In-8, 1913, tiré à 100 ex. **20 fr.**
Le cailloutis pleistocène de Méru et son industrie (Briqueterie Ledoux, Briqueterie de Méru).

Benezit. **Les Peintres anciens et modernes.** Leur vie, leur œuvre. Paris. In-4, 330 p., relié toile. . . . . **40 fr.**
Ouvrage orné de 280 portraits et reproductions de tableaux.

Bikelas (D.). **Louki Laras.** Paris. In-8, broché . . . . **12 fr.**
Traduction du marquis de Queux de Saint-Hilaire. Illustrations de Ralli.

Bikelas (D.). **Nouvelles grecques.** Paris. In-8, broché. . . . . **12 fr.**
Traduction du marquis de Queux de Saint-Hilaire. Edition illustrée par Giallina, Gyzis, Jacobides, etc.

Cerfberr et Ramin. **Dictionnaire de la femme et de la famille.** Paris. Gr. in-8, broché . . . . **16 fr.**
Encyclopédie-manuel des connaissances utiles, comprenant les notions historiques et pratiques relatives à la femme, dans tous les temps, dans tous les pays, etc. (avec 187 grav. dans le texte).

Chuquet (A.). **Charles de Hesse ou le général Marat.** Paris. In-8, 420 p., br. **7 fr.**

Delaborde (F.). **Expédition de Charles VIII en Italie.** Histoire diplomatique et militaire. Paris. In-4, relié amateur. . **50 fr.**
Ouvrage illustré de 3 photograv., 2 chromolith., 5 planches hors texte et 138 grav. dans le texte.

Dodeman (Ch.). **Le long des quais.** Bouquinistes, bouquineurs, bouquins. Paris. In-8, 204 pages, broché. . . . . **7 fr.**
Préface de E. Le Senne. Illustrations de Robida et de Boullaire (12 gravures et 1 hors-texte).

Dulac. **Recettes pour nettoyage** (étoffes, bois, métal marbre, pierre, etc.). Paris. In-12 . . . . **3 fr.**

Friedmann (P.). **Lady Anne Boleyn.** Paris, 1903. 2 vol. in-8 de 370 p. chacun. **10 fr.**
Anne et Wolsey. — La Cour des Légats, Thomas Cromwell, etc.

Gebhart (E.). **Cloches de Noël et de Pâques,** orné à chaque page d'illustrations et de décorations en couleurs de A. Mucha. Paris, 1900. In-4, broché . . . . **100 fr.**

Gentien (L.). **Le Cheval de chasse.** Paris, 1912. Petit in-4, 180 p., broché . . **5 fr.**
Ouvrage orné de gravures, vignettes, culs-de-lampe. Impression sur papier couché.

Geoffroy de Ville-Hardoin. **Conquête de Constantinople,** avec la continuation de Henri de Valenciennes. Paris. Gr. in-8, 616 pages, broché . . . . **30 fr.**
Texte original, accompagné d'une traduction en français moderne et d'un vocabulaire, par Natalie de Wailly (ornements, lettrines et carte géographique).

Hachet-Souplet. **Le Dressage des animaux et les Combats de bêtes.** Paris. In-8, 240 pages, broché . . . . **10 fr.**
Ouvrage illustré de 100 dessins, par Rogeart, Jonnard et Mérite, d'après des photographies.

Hure (Mlle Augusta). **L'Italie et ses beautés.** Esquisses d'études et d'impressions Paris, 1914. In-12, 270 pages. . . . . . . **3 fr.**

Lambert (E.). **Traité pratique de Botanique.** Propriétés des plantes, leur utilité et leur emploi. Paris. In-12, 512 p., br.. . **6 fr.**
Vocabulaire explicatif et table des familles et des espèces (avec 800 gravures).

Lapauze (H.). **Le Palais des Beaux-Arts de la Ville de Paris (Petit-Palais).** Paris, 1910. Petit in-4, 310 pages, broché. **20 fr.**
Ouvrage illustré de 28 reproductions hors texte et de 228 gravures dans le texte (impression sur papier couché).

Lescure (de). **Les Grandes Epouses.** Etudes morales et portraits d'histoire intime. Paris. In-8, 530 pages, broché . **12 fr.**
Ouvrage orné de 12 portraits, d'après les originaux authentiques.

Masson et Piazza (H.). **L'Estampe moderne.** Publication mensuelle, contenant 4 estampes originales inédites en couleurs et en noir. Paris. 2 volumes in-folio. **150 fr.**
1er vol. (1897-1898), contenant 50 planches montées sur onglets, relié pleine toile, fers spéciaux.
2e vol. (1898-1899), contenant 50 planches en noir et en couleurs dans un joli emboîtage.

Vient de paraître :

LE TRAITÉ DE VERSAILLES
et le
Protectorat de la France au Maroc
par E. ROUARD DE CARD
Professeur honoraire à l'Université de Toulouse

Paris, 1923. Librairie Gamber . . **6 fr.**

exigea par lettre l'expulsion des intrus (1). Le malheureux échevin (*Reichsschultheiss)* qui avait abandonné sa demeure à Ch. Colbert dut inviter celui-ci à déguerpir. Il refusa d'héberger les bagages de Lionne (2). Colbert eut beau se débattre; finalement il vida les lieux. Le Maréchal de Grammont, qui trouvait à grand peine où caser son magnifique équipage, pestait fort contre ces tracasseries. « Les Autrichiens, mandait-il au Cardinal, se sont avisés de nous faire chicaner sur tous nos logements, et le duc de Saxe étant grand maréchal de l'Empire et fort déférent à leurs ordres, il n'y a sorte d'avanie turquesque qu'il ne nous ait faite. Cela n'a pas empêché que nous ne soyons bien logés. A la vérité je ne dois pas trop me louer du bon marché. Car j'en ai pour plus de 18,000 francs par an. » (3) Lionne fut pourvu dans le quartier mayençais. Une fois maître de la place, Strauch, scrupuleux observateur des convenances, pria Gravel de présenter à MM. les Plénipotentiaires ses excuses pour la liberté grande (4).

Cette petite vexation n'était que le prélude d'une polémique bien autrement grave, qui surgit presque aussitôt. Jean Georges ne pardonnait pas à l'Electeur de Mayence sa complaisance qu'il taxait de félonie. De longue main, il se défiait des menées du personnage. Aussi quand Jean Philippe, quelques mois auparavant, avait essayé de l'amadouer par l'entremise du landgraf de Hesse Darmstadt et avait sollicité une meilleure correspondance, Jean Georges avait répliqué qu'il serait enchanté de continuer une bonne correspondance... avec le landgraf (5). Mais après l'introduction des étrangers, il estima qu'il était temps pour le Vicaire et Archimaréchal d'Empire de rappeler à son devoir l'Archichancelier qui venait d'y forfaire. En juillet il lui adressa une note où il insistait sur les prescriptions de la Bulle d'Or, et, voulant éventer les manèges de Jean Philippe, il exprima la crainte

(1) *Ibid.* fol. 147.

(2) Colbert d'Alsace à Mazarin, 14 août A. E. *Allem.* 136 fol. 96.

(3) Grammont au Cardinal, 28 août A. E. *Allem.* 137, fol. 515.

(4) D. A. *loc.* 10682[1], fol. 161. Grammont s'établit dans le quartier bohémien. Les propriétaires du quartier saxon, voyant que l'Electeur retardait son arrivée, se plaignirent de ne pouvoir louer leurs immeubles. *loc.* 10682[2], fol. 57.

(5) Lettres du mois de Mai 1657, *ibid.* fol. 15 suiv.

que « les députés qui composent le conseil des princes et qui doivent y rester durant l'élection, voudront peut-être se mêler des affaires qui concernent la Capitulation et entreprendre quelque chose qui serait au préjudice des droits du Collège électoral et du privilège de MM. les Electeurs. » (1) Jean Georges se permettait à peine une allusion aux envoyés des puissances. L'Electeur de Mayence répondit d'abord avec modération et discuta le point de droit. « Les vieilles constitutions de l'Empire mêmes font voir que l'on n'a jamais refusé l'entrée à aucun ambassadeur des Princes et Etats de l'Empire ou des Couronnes étrangères dans les lieux où se sont tenues des diètes électorales, et qu'ils y ont demeuré jusqu'au jour auquel on a commencé d'entrer en matière touchant l'élection. » Ainsi le prélat confondait habilement deux questions en assimilant les ambassadeurs étrangers aux députés des Princes de l'Empire, et surtout en fixant la limite initiale de l'élection à la réunion du Collège électoral. Cette interprétation autorisait la présence des étrangers jusqu'à la onzième heure. A Dresde, on n'adopta pas cette jurisprudence : on allégua que les discussions préliminaires, antérieures à la réunion des Electeurs eux-mêmes, constituaient une partie essentielle des opérations électorales *(ein unzweifelich Stück und Pertinenz der Wahl)* (2). De plus Jean Georges réclama le concours de son covicaire, le duc de Bavière, pour mettre un terme à cet abus. L'Archichancelier ne se déconcerta point : dans une missive remarquable de fermeté, il remontra aux deux Vicaires que la liberté des Electeurs ne souffrirait pas du séjour des étrangers dans la ville. Il défendit la conduite des Français qui, dès le premier jour, avaient désarmé leurs gens, les avaient placés sous la juridiction du magistrat et « ordonné de les punir dans toutes les rencontres selon leurs lois ». Mais non content de louer cette correction, Jean Philippe justifiait les revendications de Louis XIV qui depuis quelques années n'avait obtenu aucune réponse ni résolution des Etats de l'Empire ni de la

(1) A. E. *Saxe* 2, n° 161. Ces lettres sont imprimées dans LONDORP, VIII. Les minutes se trouvent aux Archives de Dresde, *loc.* 10682, 1er vol. — Quelques-unes, traduites, sont insérées dans la correspondance de Saxe au ministère des affaires étrangères. Nous les reproduisons en partie.

(2) D. A. *loc.* 10682¹, fol. 159.

cour de Vienne sur ses griefs. Etait-il opportun, était-il prudent de dénier l'accès de la ville à ses ambassadeurs accrédités auprès de tout le Collège électoral « comme si on voulait prendre plaisir de lui donner sujet de songer à d'autres moyens pour se venger de l'injure qu'on lui aurait faite » ? (1).

Les Français s'étaient bien gardés de s'immiscer dans cette polémique. Il ne leur déplaisait pas de voir la querelle s'envenimer entre les Allemands, et cette acrimonie sur une question d'archéologie constitutionnelle les amusait. Les Electeurs de Saxe et de Bavière, annoncèrent-ils au Cardinal, ont écrit à l'Electeur de Mayence en des termes « qui sont assez piquants tant à l'égard d'un premier Electeur chancelier de l'Empire et qui par ce caractère prétend être le seul directeur de toutes les choses qui concernent l'exécution de la Bulle d'Or, que pour un duc de Bavière dont la qualité de Vicaire de l'Empire peut être contestée. Nous savons aussi que S. A. E. (de Mayence) a fort mal pris leur façon d'écrire, qu'il est bien éloigné de se rendre à de pareilles lettres et qu'il y doit faire une réponse proportionnée » (2).

Un second motif leur commandait la plus absolue neutralité. Ils n'eussent pu, sans trahir leurs instructions, engager un conflit avec le Saxon. D'autre part, ils hésitaient à nouer des relations, surtout après l'incident des quartiers où ils n'avaient pas eu le beau rôle. Gravel lui-même, que son caractère subalterne obligeait à moins de réserve, tergiversait pour s'aboucher avec Strauch, lequel passait pour peu maniable. Gravel avait ordre de s'expliquer avec lui sur l'affaire Wicquefort. Mais il assurait qu'il valait mieux attendre la venue du Baron de Rechenberg (3). Pour épargner aux ambassadeurs tout contact avec le député ordinaire, Servien leur avait découvert un autre partenaire qu'il croyait plus traitable et plus sûr. Il avait eu comme page à Munster un jeune homme de la maison de Luxembourg, d'une branche émigrée en Saxe, dont le nom avait conservé la forme

(1) 28 septembre 1657. A. E. *Saxe* 2, n° 165.
(2) 20 octobre 1657. A. E. *Allem.* 136, fol. 301.
(3) Francfort, 19 juillet 1656. A. E. *Allem.* 137, fol. 448.

allemande Lützelburg ou Lützburg (1). Son grand-père Antoine de Lützburg, seigneur de Sarrebourg et d'Imling en Lorraine, colonel français (2), avait été nommé par l'Electeur Auguste gouverneur de Weimar. Son père, Jean Wigand, avait tenu un haut rang à la cour électorale ; deux de ses filles avaient épousé, l'une, Henri de Friesen, Président du Conseil secret, et l'autre, le barón de Canne, maréchal de la cour. Par ses alliances, l'ancien page de Servien, Antoine Michel, qui occupait les charges de premier chambellan et de lieutenant-colonel du régiment des gardes, jouissait d'un grand crédit. Servien voulut faire de ce personnage l'instrument de la réconciliation entre France et Saxe. Il lui écrivit une lettre flatteuse où tout en regrettant que M. de Luxbourg eût quitté le service du Roi, il le félicitait et se félicitait de la considération où il était auprès de l'Electeur. Il espérait que dans sa position actuelle M. de Luxbourg trouverait encore l'occasion d'être utile à la France (3). Cette lettre devait être transmise au destinataire par les Ambassadeurs (4). Servien gardait quelque doute sur la bonne volonté qu'il invoquait. Il se souvenait que Lützbourg s'était retiré de l'armée française par dépit de n'avoir pas obtenu le régiment de son oncle (5). Aussi pour le mieux circonvenir, recourut-il à des influences féminines, bien innocentes d'ailleurs. Il ménagea le départ pour Francfort d'une tante de Lützbourg et par contre coup de Friesen, M[me] de Streif (6), qui accompagnait M[me] de Lionne. Cette dame avait mission d'agir auprès de ses deux neveux : ses peines lui étaient d'ailleurs grassement rétribuées (7).

Ce n'est qu'après un délai de plus de deux mois que les Plénipotentiaires se décidèrent à la démarche qui leur était

(1) V. sur la communauté d'origine des Luxembourg et des Lützelbourg l'art. de La Chenaie Desbois.

(2) Vehse. *Geschichte der Hœfe des Hauses Sachsen*, IV[e] part., p. 2 et 39.

(3) Paris 30 juillet, A. E. *Saxe*, 2 n. 162.

(4) Même jour, A. E. *Allem.* 135, fol. 326.

(5) Un frère d'Antoine Michel, Charles, mourut brigadier des armées de France en 1676.

(6) Vigand, père d'Antoine Michel, épousa en secondes noces Marguerite de Streif de Laufenstein, dont sont issus le dit Antoine Michel et M[mes] de Friesen et de Canne.

(7) Servien à Brienne. Paris, 14 juillet A. E. *Allem.* 137, fol. 402.

recommandée, et dont ils n'attendirent rien de bon. Ils s'y prirent d'ailleurs de manière à en prévenir le succès. Le 14 octobre, Lionne s'excusa auprès de M. de Lützbourg d'avoir retenu si longtemps la lettre de Servien, mais il comptait sur la venue de l'Electeur à la Diète. Il l'informait qu'on n'avait pas encore vu le député saxon « non pas tant pour ce qu'il m'a, de son caprice et sans doute contre la volonté de S. A. E. son maître, exclu d'un logis que j'avais loué et qui m'eût été fort commode. A quoi je n'ai pas pris garde parce que l'on nous dit qu'il doit en arriver bientôt un autre qui aura le véritable pouvoir. » Après ces doléances légèrement ridicules, Lionne attaque le vif du sujet, et sans transition, avec une brutalité qu'on est étonné de rencontrer sous la plume de ce fin diplomate, il assomme son correspondant par des révélations et des propositions d'une rare crudité. Il lui dévoile les noirs desseins des Autrichiens contre l'Electeur de Saxe. Il sait « de très bonne part » qu'un Ministre Autrichien a tenu un discours des plus outrageants pour ce prince, ayant dit « à une personne qu'il croyait lui être fort confidente que S. A. E. avait demandé à emprunter cent mille richsdales, mais qu'ils s'étaient défaits de cette importunité en lui jetant seulement un morceau dans la bouche qui la lui fermerait, en sorte qu'il ne demanderait plus rien, et qu'il fallait bien qu'il se contentât. » Ces propos méprisants, affirme Lionne, n'avaient pas laissé de « choquer infiniment » les ambassadeurs, quoique l'Electeur ne fît pas grand cas de l'amitié de la France. Ces bonnes âmes étaient peinées de l'humiliation faite à un prince de sa condition et compatissaient à son déboire. Se voir fermer la bouche quand on a si bon appétit ! Mais si Jean Georges était las de jeûner, il ne dépendait que de lui de se régaler ailleurs. « Je vous puis bien dire que si S. A. E. avait adressé une pareille demande à des gens qu'il ne croyait pas si fort ses amis, ni on ne lui aurait fait la même réponse, ni on n'aurait pas tenu un discours si injurieux ni si désobligeant, voire S. M. lui aurait accordé avec joie en pur d'or la somme entière, et fait en même temps d'autres plus grandes grâces, s'il était en disposition de les recevoir » (1). C'était de quoi faire venir l'eau à la bouche du Saxon.

(1) A. E. *Allem.* 138, fol. 202.

Lionne n'était pas assez naïf pour croire que ces médisances et ces insinuations assez grossières toucheraient la cour de Dresde, et l'illumineraient sur la perfidie de l'Autriche et la sincérité de la France. En annonçant au Cardinal qu'on s'était exécuté à l'égard de cette cour, il émettait des doutes sur l'effet de ses avances. Mais par précaution, il rejetait tout l'insuccès sur l'Electeur lui-même : « car c'est un prince que l'on a représenté comme hébété et dont le conseil est entièrement corrompu. » Il avouait en outre implicitement que son accusation contre l'Autriche ferait long feu, puisqu'on avait « un peu déguisé » le récit de la prétendue sortie du Ministre autrichien « sans lui ôter de sa force. » Au contraire. Tout au plus aurait-on joué ce bon tour aux ennemis qu'il leur en coûterait quelque bonne somme quand l'Electeur « leur fera voir que la France serait disposée à ne lui refuser pas des grâces plus considérables que celles qu'il avait prétendues d'eux, et dont pourtant ils ne lui ont pas accordé le quart ». C'était en tous cas une mince satisfaction. Lionne n'en espérait pas d'autre. Il ne comptait même pas sur une réponse (1). Il en vint une pourtant, dont il se serait bien privé. Lützbourg protestait d'abord de sa bonne volonté à l'endroit de la France « non pas tant en considération de ce que j'ai passé mes plus beaux jours au service du Roi, car j'en ai été tout à fait mal reconnu, et ne devais point du tout recevoir le traitement de S. Em. que j'en ai reçu, après avoir eu l'honneur de commander son régiment de cavalerie étrangère comme j'ai fait pendant cinq ans, et à la tête duquel j'ai reçu de bons coups de pistolet, d'épée et de mousquet en beaucoup de rencontres, comme pourront l'enseigner les généraux sous qui j'ai servi et tous les officiers de l'armée, mais à la vôtre particulière, Monseigneur, puisque c'est de vos plus proches que j'ai été nourri et élevé » (2). Sur l'affaire du logis, Lützbourg se moquait doucement de l'ambassadeur. « Je crois qu'on ne fera point de difficulté de vous le rendre si vous le souhaitez, pourvu que vous le voulussiez céder à S. A. en cas qu'elle allât en personne à Francfort. Sinon l'ambassadeur qui y

(1) *Mémoire à S. Em.* 30 octobre, A. E. *Allem.* 138, fol. 223.
(2) Lionne était neveu de Servien.

doit aller de sa part est une personne de qualité, qui sans doute ne vous désagréera pas et qui tiendra à honneur d'être votre voisin et de faire amitié avec vous ». Avec non moins d'ironie, Lützbourg relevait ce qu'il y avait de suspect dans l'histoire du Ministre autrichien, et affirmait, avec une imperturbable gravité, que son maître n'avait pas besoin de l'aide pécuniaire de qui que ce soit, et que « bien loin d'avoir recherché le roi de Hongrie de lui prêter cent mille écus, il y aurait quasi plus d'apparence que S. A. en aurait fait offre au dit roi de Hongrie, que de lui en avoir demandé. » Cela s'appelait rendre à Lionne la monnaie de sa pièce, avec usure. Quant aux offres du Plénipotentiaire français, Lützbourg refusait purement et simplement de les soumettre à l'Electeur. Celui-ci prendrait plaisir sans doute à rendre quelque bon service à S. M. « mais jamais au préjudice de l'Empire et de ses alliés. Voilà tout ce que je puis vous dire sur cette matière. » (1) Ce ton de fierté, ce persiflage où se sent l'origine française de l'écrivain, mirent Lionne hors de ses gonds. Il médita une réplique foudroyante. Mais, revenu au sang-froid, il finit là un dialogue si mal commencé (2).

Ainsi la Saxe ne donnait aucune prise aux tentatives de la France. Elle voyait d'un œil indifférent et quelque peu narquois ses ambassadeurs se démener et s'empêtrer dans le réseau de leurs propres intrigues. Longtemps les débats préparatoires à l'élection avaient été ajournés. L'Electeur de Mayence, qui souhaitait à la fois et redoutait une solution, s'ingéniait à découvrir des moyens dilatoires. C'est ainsi qu'il souleva des chicanes sur les formes des pouvoirs des députés, et cette manœuvre, dont il usa envers Strauch, accrut encore l'animosité de Jean Georges (3). Ce n'est qu'en octobre 1657 que la Diète s'ouvrit enfin. L'heure sonnait de la grande lutte à ciel ouvert, après les machinations ténébreuses. Il importait aux partis de se compter. Jean

(1) Lützbourg à Lionne. Copie non datée, A. E. *Allem.* 143, fol. 505.

(2) *Mém. à S. Em.* 1er janvier 1658. « Je lui ferai une réplique qui lui fera voir que nous savons plus de leurs affaires qu'ils ne croient. » La reponse de Lützbourg a donc été écrite entre fin octobre et fin décembre A. E. *Allem.* 142, fol. 8.

(3) D. A. *loc.* 10682[1], fol. 193.

Georges, quoiqu'il eût entrepris, au besoin. une action isolée, se mit en quête d'alliés. Il n'avait guère le choix qu'entre Bavière et Brandebourg. Mais à Munich, on éprouvait plus d'aversion pour la couronne impériale que de véritable sympathie pour la cause allemande ; encore les maximes de cette cour étaient-elles à la merci d'une révolution de palais, d'un mystère d'alcôve, qui eût tout remis entre les capricieuses mains de la jeune Electrice, Adélaïde de Savoie. Le Brandebourg, au contraire, pratiquait pour l'heure une politique nationale, par nécessité sinon par vertu. Il embrassait l'intérêt des Habsbourg, mais par haine des étrangers, usurpateurs du sol germanique, ou pour dire plus vrai, brandebourgeois. Enfin Brandebourg était avec Saxe le plus ferme soutien de l'Eglise protestante. Il était bon que les deux plus illustres princes de la religion marchassent la main dans la main au moment où les destinées de l'Empire s'agitaient.

C'est Frédéric Guillaume qui fit les premières ouvertures. Une première fois, dès le mois de juin 1657, il envoya Lœben à Dresde pour s'édifier sur les idées de son collègue (1). Au temps où la Diète inaugura ses délibérations, il fit part à Jean Georges de ses inquiétudes sur l'issue de la partie engagée. Jean Georges laissa entendre en réponse que pour conjurer les dangers trop réels que l'immixtion étrangère créait à la patrie, il fallait grouper en un faisceau toutes les forces évangéliques, et détourner de la Députation ordinaire ceux d'entre leurs coreligionnaires qui y participaient. Car le but de cette assemblée, fonctionnant à côté de la Diète électorale sous l'inspiration du Mayençais, était d'entraver l'œuvre de pacification de l'Allemagne (2). Ainsi Jean Georges se préoccupait avant tout de la controverse toujours latente entre le Collège électoral et les Princes, à qui la Députation d'Empire servait en quelque sorte de Parlement spécial, car ils y dominaient. Cette allusion donna lieu de craindre à Berlin que la question ne déviât, et pour la poser, on convint, pour les premiers jours de décembre, d'une entrevue entre les deux Electeurs à Lichtenburg (près de Prettin, district de Torgau). Après une séance employée à se condouloir sur

(1) PUFFENDORF. *De reb. gestis*, VII, 24.
(2) Lettres d'octobre 1657. D. A. *loc.* 10682[1], fol. 272-3.

le désarroi des affaires, sur les manœuvres obstructionnistes de l'Electeur de Mayence, les Brandebourgeois qui n'étaient pas venus pour entendre des récriminations oiseuses, soumirent sous forme de questionnaire un programme d'action commune aux Saxons (1). Le cabinet saxon fut invité à se déclarer sur les points suivants : Faut-il transférer l'élection en un autre lieu, parce qu'il est malaisé d'éloigner de Francfort les envoyés des Couronnes ? Faut-il attacher de l'importance aux menaces des Français et des Suédois, qui annoncent qu'ils traiteront en ennemi quiconque donnera sa voix à l'Autriche ? Sur les plaintes contre la jeunesse de Léopold, qui n'a pas encore accompli sa dix-huitième année, et qu'on accuse de ne pas comprendre ce qu'il promettrait dans la Capitulation, faut-il serrer d'un peu près les termes de cet acte *(an non hæc paulo pressius adstringenda sit)*, afin d'écarter cette objection ? Léopold, étant en pleine guerre avec les Suédois en Pologne, ne faut-il pas travailler à un accommodement avant l'élection, afin qu'il n'en soit pas tiré grief contre lui ? Si la majorité des suffrages désigne un autre que Léopold, l'Electeur de Saxe s'y ralliera-t-il, ou que fera-t-il ? L'Electeur de Saxe voit-il un moyen d'attirer sur Léopold la majorité du Collège électoral ? L'Electeur de Saxe consent-il à s'associer à Brandebourg pour porter les Autrichiens à cesser dans les Etats héréditaires les persécutions contre les Protestants ? S'il arrive dans la suite que l'Empereur prenne d'autres couronnes, ne faut-il pas stipuler dans la Capitulation qu'il abdiquera l'empire en ce cas, pour qu'il ne devienne pas trop redoutable aux ordres de la nation ? Léopold, sous prétexte qu'il n'a pas encore accompli sa dix-huitième année, doit-il être exclu de l'élection ?

Cet interrogatoire si précis et d'un si artificieux désordre dérouta les Saxons. Cette manière de traiter l'élection comme une affaire, en pesant le pour et le contre, blessa comme un sacrilège leur foi impérialiste. « Jadis, dirent-ils dans leur Contre-Mémoire, il n'était pas nécessaire pour élire les Empereurs de considérer la grandeur de leurs ressources, quand florissaient la concorde des Ordres et le res-

(1) Puffendorf, VII. 83. Nous suivons ici pas à pas l'exposé de cet historien qui a certainement eu sous les yeux les procès-verbaux des conférences.

pect pour l'Empereur. Mais aujourd'hui ce respect s'est bien refroidi. » Pour prouver qu'eux, Saxons, ne succombaient pas à l'impiété du siècle, ils mettaient la candidature d'un Habsbourg au-dessus de toute discussion. Jean Georges affirmait qu'il ne donnerait sa voix ni à un étranger ni à un protégé de l'étranger *(nec extero aut ab exteris pendenti).* Il vantait les services de la Maison d'Autriche envers l'Allemagne. Fallait-il, devant les menaces des Français et des Suédois, abandonner cette dynastie qui a si bien mérité de la patrie ? Il éludait les objections relatives à la personne du roi de Hongrie ; il rappelait que, pour les âmes bien nées, la sagesse n'attend pas le nombre des années *(prudentiam non semper annis conjunctam).* Au surplus, s'il était loisible d'exiger de l'élu des garanties, on devait toutefois se garder de toute exagération, et ne pas imposer à l'Empereur un conseil, comme jadis la Régence *(Regimentum)* de Nuremberg. C'était une faute d'affaiblir à l'excès le chef de l'Empire ; l'Electeur de Saxe jugeait même que l'acquisition de plusieurs couronnes par l'Empereur aurait des conséquences plutôt utiles que funestes.

Sur la procédure même de l'élection, il se prononçait résolument contre la translation de la Diète, attendu que les Ambassadeurs suivraient. Il était moins catégorique sur un autre article : si contre son espoir le roi de Hongrie n'obtenait pas la majorité, il serait temps alors d'aviser. D'ailleurs il valait mieux pour les deux Electeurs garder là-dessus un silence prudent, car les étrangers espionnent les secrets à prix d'argent. Enfin Jean Georges restait tout à fait muet sur la demande d'interposition dans les démêlés du Nord.

En somme, sauf l'apologie de la Maison d'Autriche, les Saxons tenaient un langage évasif et même peu conciliant. Ils faisaient la sourde oreille à tout ce qui ne concernait pas immédiatement et uniquement l'élection, se refusant à une démarche diplomatique — dont le Brandebourg se serait bien trouvé — et même à une intercession en faveur des protestants opprimés, sous prétexte qu'ils auraient eu l'air d'acheter de leur vote la cessation des souffrances de leurs coreligionnaires.

Quoique dans son compte rendu de l'entrevue à l'Electeur de Bavière, Jean Georges se félicitât de s'être accordé avec

Brandebourg sur tous les points essentiels, nécessité de hâter l'élection, de dissoudre la Députation de Francfort (1), on s'était séparé assez peu content l'un de l'autre. Ce que Frédéric Guillaume recherchait surtout en frayant avec le Saxon, c'était un comparse qui l'appuyât dans le rôle d'arbitre entre l'Autriche et la Suède, rôle que, livré à lui seul, il ne pouvait revêtir. Ce que Jean Georges réclamait de son collègue, c'était sa coopération contre l'ordre des princes, c'était le rétablissement de l'Union des Electeurs.

L'abouchement de Lichtenburg donna l'éveil aux Français. On pressentait l'évolution du Brandebourgeois vers l'Autriche. Malheureusement le ministre du Roi auprès de Frédéric Guillaume, François Blondel, novice dans la carrière, manquait de clairvoyance. Il innocentait le prince auprès duquel il vivait, mais dont les agissements et les idées demeuraient pour lui lettre close (2). A propos du voyage de Lichtenburg, on lui fournit des explications qu'il regarda comme les plus plausibles du monde. On lui fit accroire qu'on tâcherait de gagner l'Electeur de Saxe et de le détacher de l'Autriche. Blondel donna dans le piège, si bien qu'il chargea Schwerin de faire des offres au nom de la France à l'Electeur de Saxe et à son principal conseiller. Il se vanta naïvement à Lionne de cette combinaison magistrale. Lionne qui ne pouvait souffrir Blondel, créature des Brienne, s'empressa de dénoncer au Cardinal ce pas de clerc (3). En réalité, le rapprochement des deux Electeurs inspira un moment les plus vives appréhensions. Le bruit se répandit qu'ils avaient décidé la mise sur pied pour le 1er mars de 24,000 hommes effectifs, prêts à marcher contre les Suédois (4). Cette inquiétude s'apaisa bientôt : Lionne apprit du Chancelier de Neubourg « que le prétendu grand dessein des deux Electeurs avec leurs 24,000 hommes sur le papier, était d'aller faire l'Empe-

(1) 13 décembre D. A. *loc.* 10682[a], fol. 136.

(2) V. les extraits de ses dépêches dans le 2e volume des *Urkunden und Actenstücke*. Cf. Le jugement de Droysen sur ce diplomate. *Zur Quellencritik*, etc., p. 27.

(3) 25 Déc. 1657, A. E. *Allem.* 138, fol. 368.

(4) Dœrenberg à Pawel. Francfort, 6 janv. 1658, A E. *Allem.* 142, fol. 42. Ce Dorenberg ou mieux Dœrenberg, dont on trouve de nombreuses dépêches dans la correspondance d'Allemagne, était un conseiller de Hesse Cassel Son correspondant ordinaire est Paul de Ramminger, envoyé du Palatin à Paris.

reur à Ratisbonne et en soutenir l'élection avec ces forces-là jointes à celles de Leslie. » Mais l'annonce de la venue du Roi de Hongrie à Francfort dissipa jusqu'à la vraisemblance de ce projet imaginaire (1). Enfin il transpira que l'Electeur de Saxe avait abjuré l'ardeur belliqueuse qu'on lui prêtait — gratuitement — que n'ayant pas d'ennemis, comme il déclarait, il ne voulait pas fouler ses sujets sans raison, et qu'il avait rejeté l'offre de quelques régiments Brandebourgeois (2). Ces nouvelles soulagèrent les alarmistes. Mais à Francfort on savait à quoi s'en tenir sur l'attitude de l'Electeur de Saxe ; à la fin de décembre, on fut informé que des ministres bavarois, saxons et autrichiens conféraient en grand mystère sur les confins de la Bohême (3). Puis on connut le défilé à Dresde de plusieurs diplomates autrichiens ; Wolkenstein, dans les derniers jours de 1657, Lobkowitz et Eisenberg en janvier 1658. Ils avaient pour mission de déterminer l'Électeur à se rendre à Francfort (4). La perspective de cette chevauchée en grande pompe, des festins, des cérémonies augustes souriait à Jean Georges. Ses ministres, payés pour seconder les demandes autrichiennes (5), l'incitaient à se montrer dans la ville du couronnement, aux côtés de César : ce serait faire acte de bon Allemand et de bon père de famille; car Jean Georges, ayant une fille à marier, avait sur Léopold des intentions matrimoniales. Mais il lui répugnait d'aller commettre sa dignité dans le gâchis de la Diète, où l'on n'était pas encore parvenu à s'entendre, même sur l'ordre du jour. C'est seulement, après avoir reçu l'assurance que les plus grosses difficultés étaient aplanies, que Jean Georges notifia officiellement son voyage à Francfort (6).

Dans les premiers jours de 1658, la situation s'était en effet éclaircie et rassérénée. La session de la Diète, depuis l'ouverture en octobre, avait marqué la phase de la crise

(1) *Mém. à Son Em.*, 8 janvier, *ibid.* fol. 64.

(2) Dœrenberg à Rammingen, 13 janv., *ibid.* fol. 75.

(3) Dép. de Gravel, 25 Déc. A. E. *Allem.* 137, fol. 740.

(4) D. A. *loc.* 10682[2], fol. 160.

(5) Wolf, p. 93. Sebottendorf reçut 3,000 thaler, Friesen 2,000, Rechenberg 2 à 3,000.

(6) Résolution du 11 janvier 1658 (v. st.) aux envoyés autrichiens D. A. *loc. cit.*, fol. 184.

aiguë pour l'interrègne. Durant cette période, la constance du Saxon n'avait point molli, quoiqu'elle eût été mise à une rude épreuve. Jean Philippe de Schœnborn, qui s'était rangé à la candidature du roi de Hongrie, n'estimait pas toutefois que la formalité de l'élection terminerait du coup les troubles de l'Allemagne. Il craignait que Léopold, comme son prédécesseur, Ferdinand III, ne continuât à prêter secours aux Espagnols et ne provoquât et justifiât ainsi les représailles de la France contre l'Empire. Il était excédé, ainsi que ses collègues de Cologne et de Trèves, des passages de troupes, quartiers, dévastations, qui ruinaient les beaux territoires rhénans. Il lança donc la proposition que le Collège électoral négociât la paix entre S. M. T. C. et S. M. Catholique. Cette proposition interloqua aussi bien les Français que leurs ennemis. Grammont et Lionne, faute d'instructions, en référèrent à leur gouvernement. Le Cardinal adhéra sans hésiter à cette idée, mais à condition que la médiation du Collège électoral précédât le couronnement. C'est dans ces termes que le Directoire mayençais introduisit la question dans la troisième séance de la Diète, le 12 novembre (1). Les Electeurs rhénans, c'est-à-dire les Trois Ecclésiastiques et le Palatin, émirent un vote conforme, ainsi que Brandebourg, qui en prenant position avec les amis de la France, donnait à réfléchir à l'Autriche, avec laquelle il était en coquetterie. Bavière et Saxe formèrent la minorité ; Strauch n'ayant pas reçu ses directions, dut biaiser comme son collègue bavarois : il accepta le principe de l'interposition, mais opina qu'on pourrait la poursuivre parallèlement à l'élection et dans un autre lieu.

La finasserie du Mayençais et sa lâche condescendance aux volontés des Français exaspérèrent la Cour de Dresde. Jean Georges expédia incontinent à son député une longue résolution, qui réfutait avec une logique implacable les prétentions adverses (2). L'Electeur s'étonnait qu'on osât convier le Collège rassemblé pour élire un Empereur allemand à s'entremettre d'une querelle entre étrangers, querelle plus que séculaire. Depuis qu'elle est née, s'écriait-il, les Electeurs de Saxe

(1) D. A. *ibid.* fol. 41. Cf. Heide, p. 47.
(2) 2 Décembre 1657, *ibid.*, fol 89.

ont pris part à six ou sept élections impériales, et n'en ont jamais différé aucune pour ce motif. Ils n'ont surtout jamais attendu que la paix régnât entre la France et l'Espagne. Par amour du repos public cependant, Jean Georges se prêtait à l'essai proposé, mais pourvu qu'on s'enquît auprès des ambassadeurs des deux Couronnes s'ils étaient munis de pouvoirs suffisants pour rompre la médiation papale et vénitienne, entreprise depuis tant d'années et en plein cours, pour concentrer la négociation à Francfort ou dans telle autre ville de l'Allemagne, pour laisser reprendre l'ouvrage *a principio* par les Electeurs. Si les envoyés s'excusaient pour défaut de mandat, la chose montrerait d'elle-même que l'on perdrait un temps infini à obtenir ces pleins pouvoirs, surtout d'Espagne. De plus, les deux rois consentiraient-ils à dessaisir le pape et les Vénitiens, brusquement, et à leur substituer le Collège Electoral. Puis des difficultés préjudicielles se lèveraient à chaque pas. Les représentants des princes évangéliques siègeraient-ils à côté du nonce pontifical, en cas que le pape demeurât mêlé à la négociation ? Les Couronnes du Nord ne chercheraient-elles pas à s'y glisser ? Enfin la Députation ordinaire, dont les Français invoquent également la compétence, y serait-elle incluse ? Qu'adviendrait-il alors de la prééminence des Electeurs ?

Malgré la force et la passion de cette argumentation, ce n'est pas contre elle que le projet de paix devait échouer : il échoua contre la morgue du seigneur don Gaspard de Bragamonte, comte de Penaranda, ambassadeur de S. M. Catholique (1). L'Electeur de Mayence avait sollicité ce haut dignitaire de se transporter de Prague à Francfort, afin d'entamer avec lui des préliminaires. Il ne vit arriver à la fin de novembre que le P. Saria, archevêque de Trani, avec le message de l'Espagnol : celui-ci mandait sèchement qu'il n'était venu que pour l'élection, qu'il n'avait pas le moindre ordre écrit ou verbal sur une autre affaire (*che ni per scritto ne di parola ho havutto la minima insinuatione sopra altro negocio*) (2). Cette fin de non recevoir assagit le promoteur de cette com-

(1) V. le portrait de Penaranda dans Valfrey p. 122. Nous renvoyons à cet ouvrage pour les détails de cette négociation.

(2) D. A. *loc.* 10682₁ fol. 122.

plication, qui ne tendit plus qu'à se tirer de cette impasse. Sa fertilité d'esprit lui suggéra l'expédient d'une ambassade des deux Electeurs médiateurs (Cologne et lui) à Paris et à Madrid. Penaranda lui-même agréa cette procédure qui ne préjugeait rien, mais attestait les sentiments pacifiques de tous les intéressés. En attendant la décision des deux Cours, on mit la main à l'élection.

Sur ces entrefaites le roi de Bohême et Hongrie avait fait son entrée à Francfort, le 19 mars 1658 (1). L'Electeur de Saxe s'était ébranlé. Au dernier moment, à la vérité, des scrupules l'avaient repris sur l'opportunité de ce déplacement. Ce qui le tourmentait, c'était l'abstention préméditée des Electeurs de Brandebourg et de Bavière, ses meilleurs alliés. Aussi trois jours avant son départ, il s'épancha dans le sein de Frédéric Guillaume (2). Il craignait, lui disait-il, que l'absence des Electeurs laïques, fait inouï, ne nuisît au prestige de la dignité électorale. Et d'autre part, comme Mayence avait témoigné que l'apparition d'un de ses collègues laïques hâterait le dénouement, lui, Jean Georges, se dévouait (3). Il confiait la garde de ses Etats à l'Electeur de Brandebourg, son fidèle ami et voisin.

Le 21 février après avoir déjeuné avec l'Electrice dans sa chambre, il se mit en route à deux heures de l'après-dîner (4). Dans toutes les villes qu'il traversa, ce ne furent que réceptions splendides et bombances. Aussi la promenade dura-t-elle près de six semaines. C'est le 1er avril seulement que le cortège saxon émerveilla les habitants de Francfort. Il se composait de plus de six cents personnes, de presque autant de

(1) Signalons en passant l'erreur de Wolf, p. 95, copiée par Valfrey p. 120, d'après laquelle l'Electeur de Saxe s'était joint à l'Empereur pendant son voyage.

(2) D. A. *loc.* 10682[a], fol. 7. Lettre du 18 février (n. st).

(3) Sur ce point, il était sincère « Le séjour qu'il fera en ce lieu, écrivait Dœrenberg, le 3 février, ne saurait être bien long, ou bien il faut qu'il sache que l'élection se fera extrêmement vite, puisqu'il prétend d'être de retour à Dresde devant Pâques prochain du vieux style » A. E. *Allem.* 142, fol. 165.

(4) D. A. *loc.* 10682. *Diarium*, ou Journal du voyage de l'Electeur. — Ce document qui relate minutieusement les moindres faits et gestes de l'Eleclecteur du 11 février au 29 août (v. st.) abonde en renseignements sur la vie de cour allemande au XVIIe siècle. On peut aussi consulter J. S. Muller *des Chur=und fürstlichen Hauses Sachsen Annales 1400-1700.* Weimar, 1700.

chevaux, trente carrosses, cinquante fourgons. L'Electeur, vêtu d'un habit de pourpre brodé d'or, montait un cheval bai brun (1).

Jean Georges eut la satisfaction de descendre dans l'hôtel d'où il avait exproprié un ambassadeur de France : Strauch avait dû faire blanchir et réparer cette demeure qui, depuis le séjour de Jean Georges Ier en 1612, était restée en l'état. Malgré la cherté des vivres, du bois et de toutes les denrées — les illustres hôtes de Francfort avaient tout retenu à plusieurs milles à la ronde — l'Electeur de Saxe déploya un grand train (2).

Au débotté, Jean Georges reçut les compliments de Penaranda, ambassadeur extraordinaire, et du Marquis de la Fuente, ambassadeur ordinaire d'Espagne, qui lui furent apportés par les secrétaires de légation. Le soir même, Hermann de Wolframsdorf fut dépêché auprès de ces seigneurs pour les congratuler au nom de son maître. Cette précipitation de la part des Espagnols provoqua un incident des plus vifs et qui acheva d'indisposer Jean Georges contre les Français (3).

Jusqu'alors Grammont et Lionne avaient affirmé la prérogative du Roi T. C., en se faisant rendre visite les premiers par tous les princes et ambassadeurs. Cette étiquette infligeait aux Espagnols des mortifications presque journalières. Aussi machinèrent-ils une revanche, dont l'Electeur

(1) A propos de son voyage, Jean Georges goûta la douce ivresse d'être chanté. Le nommé Jean Scheffer, secrétaire latin du conseil aulique, lui adressa ce poème :

Ter mille hosce dies Joannes vive Georgi,
Saxonici Dux, Lux, Solque, Salusque soli.
Vive, vale, supera longævi Nestoris annos,
Cumeæ supera sæcula longa senis.
Vive tot ætates quot cervus vivit in annos,
Et quot Deiphobe sæcula vixit anus.

On voit que Jean Georges n'inspirait pas, surtout les non poètes (Placard imprimé. *Diarium* fol. 83).

(2) D. A. *loc.* 10682¹, fol. 157 et 10682², fol. 82. Sur les dépenses de Jean Georges au couronnement de 1658, V. Archiv für die sæchs. Gesch. XI 1872, p. 208.

(3) On peut en lire le récit dans les *Mémoires* du Maréchal de Grammont, Collect. Petitot, Vol. 56, p. 460 suiv. Nous préférons suivre la relation des Plénipotentiaires envoyée à la Cour. Elle a le double avantage d'être inédite et surtout d'être plus impartiale que la narration des *Mémoires* composés après coup par le deuxième fils du Maréchal et inexacts en maints endroits. A. E., *Saxe* 2, N° 174.

de Saxe, tout dévoué à la Maison d'Autriche, devait devenir le complice inconscient. Contre la coutume allemande, qui veut que le dernier arrivant notifie sa venue, ils lui firent dès sa descente de cheval demander audience : ayant prévenu les Français, ils se crurent en droit d'être visités par l'Electeur avant eux. Mais Grammont et Lionne avertirent aussitôt Lützbourg que « si S. A. avait dessein de recevoir l'honneur de la visite des ambassadeurs du Roi, il était d'une nécessité indispensable que, dans la restitution des visites, ils fussent assurés d'être visités avant les ambassadeurs d'Espagne, comme S. M. a ce droit et cette possession dans toutes les cours ». Le pauvre Jean Georges fut bien en peine : il argua que la politesse des Espagnols avait devancé celle des Français. On riposta que « les ambassadeurs du Roi seraient bien aises de rendre leurs respects à S. A., et d'établir avec elle le commerce de visites, mais que cela n'était pas absolument nécessaire », et qu'ainsi on en demeurerait là, si l'Electeur se soustrayait aux précédents. Alors commencèrent d'épineux pourparlers entre Lützbourg et Gravel, par l'intermédiaire du prince de Hombourg. Jean Georges, à qui la hauteur du Maréchal de Grammont en imposait, consentit à recevoir et à visiter d'abord les Français ; il ajouta même au dire de Hombourg : « J'ai l'honneur d'être parent du Roi, et au diable les Espagnols ! » C'était en effet une de ses théories favorites en matière d'histoire de faire remonter sa généalogie au grand Witikind, lequel, comme on sait, fut apparenté à Charlemagne, dont Louis XIV était issu.

Le 3 avril, Grammont et Lionne se firent annoncer, et comme on ne leur fixa pas d'heure, ils parurent à l'improviste, l'Electeur finissant à peine de dîner. Les choses se passèrent mal. Le *Diarium* officiel constate lui-même qu'il y eut quelque confusion (*es ging mit ihnen* — les ambassadeurs français — *etwas confus zu*) (1). Grammont et Lionne firent arrêter leurs cinq carrosses devant la porte de l'hôtel ; pendant l'audience, survinrent les quatre autres carrosses de leur suite qu'il fallut faire entrer dans la cour. L'Electeur ne pouvait aller au devant des ambassadeurs jusque dans la rue ; il les attendit au bas de l'escalier. Très correctement, il

(1) *Diarium*, fol. 19.

prit le pas à la coutume de Saxe pour faire honneur à ses hôtes. Ceux-ci, qui, selon leur aveu, ignoraient cette coutume, s'échauffèrent incontinent, et au départ « le Maréchal de Grammont dit à l'oreille de M. de Lionne de passer devant lui-même, afin que le dit Electeur ne trouvât pas moyen de les couper. » Ce mouvement de haute stratégie diplomatique fut exécuté. Lionne « sortit le premier de tous, dont l'Electeur s'étant aperçu, il fit excuse en allemand et dit que ce qu'il avait fait en entrant avant nous n'était que nous donner la préséance à la manière de Saxe. » Il reconduisit les ambassadeurs jusqu'au bas de l'escalier. A peine les Français avaient-ils tourné les talons, que le Marquis de la Fuente se présenta. Trop tard! Penaranda, déjà au courant de l'épisode, prétexta une indisposition « dépité du tour que l'Electeur leur avait fait ». Comme témoignage de son regret, Jean Georges accueillit le Marquis dans la cour, à quelques pas en avant de l'escalier et lui donna la main droite. Mais ces marques de courtoisie prodiguées à l'Espagnol ne soulagèrent pas le malheureux Electeur. Les émotions de cette journée lui enlevèrent l'appétit, et le soir, rapporte mélancoliquement le journal de ses faits et ses gestes, il ne tint pas sa table *(und wurde Abends nicht Tafel gehalten).*

Jean Georges avait de bonnes raisons de se repentir de la faveur accordée aux Français. Il fut indigné de l'affront qu'il avait essuyé chez lui. Aussi ses ministres publièrent aussitôt que la visite des Français était « escroquée » et que l'Electeur se rendrait d'abord chez les envoyés d'Espagne. En effet, il fut délibéré en conseil qu'après avoir reçu le 6 avril, à trois heures, le comte de Penaranda, l'Electeur, le même jour, visiterait les deux ambassadeurs du Roi catholique — ce qu'il fit, avec neuf voitures, malgré une pluie battante; et satisfait de sa démonstration, le soir, il banqueta.

Le lendemain, Lutzbourg vint informer Grammont et Lionne de l'intention qu'avait son maître de les voir. Il fut fort rudoyé. Le Maréchal prononça tout net « que ledit Sr Electeur pouvait s'épargner la peine d'y venir parce qu'ayant visité un ambassadeur d'Espagne avant ceux du Roi, au préjudice de la raison et de sa parole, ils ne pouvaient plus le recevoir ». Dès lors, les rapports furent rompus; des deux

côtés, on revendiqua la qualité d'offensé. D'ailleurs les Français ne la disputaient pas avec trop d'acharnement à l'Electeur et se vantaient presque de leur prouesse à refuser audience à un vicaire de l'Empire. « Nous voudrions qu'il en pût être encore mieux persuadé, afin qu'il eût plus de déplaisir et de remords de la conduite que ses ministres lui ont fait tenir. »

Certes une brouille avec l'Electeur de Saxe ne tirait pas à conséquence, et ne modifiait guère la face des événements. Mais l'insulte, infligée à un des princes les plus considérables de l'Allemagne, les atteignait tous et desservait singulièrement la cause française. C'est ainsi que par son arrogance, par son peu de ménagement pour l'amour-propre national des étrangers, la diplomatie de Louis XIV amassa cette haine dont l'explosion coûta plus tard si cher à la France.

Jean Georges ne tarda pas à prouver que sa conduite ne lui inspirait aucun remords. Immédiatement, il donna audience publique à l'agent de Condé, Mazeroles. (1) Il afficha surtout avec les Espagnols une intimité que leurs rivaux surveillèrent d'un œil jaloux et qu'ils se plurent à interpréter de la façon la plus malveillante. On dit bientôt assez ouvertement que l'Electeur subsistait à Francfort aux frais des Espagnols, que son entretien leur revenait déjà à cinquante mille ducats (2). On sut que Friesen leur avait vendu la coopération de son maître pour cent mille florins (3). Mais que pouvait gagner Jean Georges à cette étroite liaison avec les Espagnols, outre les preuves palpables de leur amitié ? Le gouvernement français avait vent des offres dont Penaranda devait l'affriander ; c'était la mise en possession de la meilleure partie de Clèves et Juliers et le mariage du Roi de Hongrie avec une de ses nièces (4). Etait-ce là des perspectives si tentantes ? Pour les duchés, le Roi d'Espagne pro-

(1) 8 avril. *Diarium*. V. lettres de créances et récréditives à Mazeroles. D. A. *loc.* 8564 n° 4-6. Cette correspondance ne nous apprend rien sur la nature de la négociation.

(2) Dœrenberg à Rammingen, 7 avril. A. E. *Allem.* 142, fol. 172.

(3) Wolf, p. 93.

(4) Il se trouve au volume 137 de la correspondance d'Allemagne fol. 673 et suiv., une copie des Instructions de Penaranda (en français). Cette pièce au premier abord paraît suspecte. Voici par quelle aventure elle parvint aux mains des Plénipotentiaires. Une lettre d'un gentilhomme vénitien à

mettait la peau de l'ours avant de l'avoir abattu, car il s'agissait de les arracher d'abord à leurs détenteurs actuels, — et pour cela, on demanderait sans doute le concours armé de la Saxe. Marché bien aléatoire, sinon marché de dupe. Quant à l'union de famille avec la Maison d'Autriche, Jean Georges rêvait mieux que de devenir l'oncle du futur César.

Les Français attendaient sans trop d'impatience que la lune de miel entre Espagnols et Saxons fût écoulée. Ils connurent par plusieurs symptômes l'intention de l'Electeur de se raccommoder avec eux. On leur rapporta des discours de ce prince, tenus en tête à tête à « des personnes désintéressées » « où il manifestait les plus louables sentiments pour le « bien public, le repos de l'Empire et la satisfaction des Couronnes. » (1) Lützbourg dit au Prince de Hombourg que l'Electeur reconnaissait sa faute, qu'il avait dessein d'en écrire au Cardinal pour le prier « de s'entremettre pour faire ses excuses au Roi. » (2) On plaignait ce pauvre Electeur de se laisser si benoitement dominer par des ministres infidèles, sous l'influence desquels « l'esprit obtus » de ce prince s'était emporté jusqu'à offenser le Roi. On était tout prêt à lui pardonner, s'il venait à résipiscence. L'Electeur en semblait prendre le chemin. Pendant la semaine sainte, il partit pour Darmstadt chez le landgraf, son beau-frère (3). Celui-ci qui eût vu avec joie sa fille, mariée au Palatin de Neubourg, coiffer le diadème impérial, s'employa à une réconciliation, de l'aveu de Jean Georges (4). Un conseiller

un de ses amis à Francfort, en date de Nuremberg, 18 Déc. 1657, signée N N (fol. 672) raconte que l'auteur a rencontré un ami gentilhomme espagnol, venu pour assister Peñaranda en qualité de secrétaire de l'ambassade. Celui-ci lui a montré « quantité de mémoires et de lettres » parmi lesquels ladite instruction. Le secrétaire a permis à son ami de la prendre pour la lire en son particulier. — Il ne nous semble pas que ce document soit l'œuvre d'un faussaire ou d'un mystificateur. Le système d'espionnage était assez bien organisé dans les Chancelleries pour qu'on pût avoir communication des pièces les plus secrètes. Le passage de l'instruction, qui concerne la Saxe, offre tous les caractères de la vraisemblance. C'est avec cette réserve que nous nous en servons.

(1) *Mém. à S. Em.* 9 avril A. E. *Allem.* 143, fol. 384.

(2) *Mém. à S. Em.* 16 avril A. E. *Allem.* 141 fol. 17.

(3) La sœur aînée de Jean Georges II, Sophie Eléonore, épousa en 1627 le landgraf Georges de Darmstadt. Elle mourut en 1671.

(4) Dœrenberg, à Rammingen, 11 mai A. E *Allem.* 139, fol. 325. Ce n'est pas la première fois que le landgraf intervenait. En 1656, il avait tâché de gagner Jean Georges aux intérêts de la France sur le *punctum securitatis*. D. A. *loc.* 8562. *Correspondance de Jean Georges II*, 1er vol. fol. 60.

du landgraf, nommé Diede, et le Chancelier de Neubourg se chargèrent de pousser l'affaire. Les ambassadeurs assurèrent le Chancelier que la France « contribuerait de bon cœur cent cinquante mille écus » pour gagner le suffrage du Saxon. (1) Comme l'intervention du Palatin de Neubourg ou du landgraf de Darmstadt, trop engagés dans le parti français, risquait d'être suspecte, Grammont et Lionne entendirent à l'ouverture de l'envoyé suédois Biœrnclou, qui se prononçait pour une négociation directe des Couronnes avec la cour de Dresde, et s'offrait pour cette commission. On convint qu'il s'aboucherait avec Rechenberg, logé en face de lui : cinquante mille écus seraient réservés à ce favori, cent mille à son maître (2). Les Plénipotentiaires tenaient à convaincre Mazarin qu'ils ne négligeaient rien de ce côté (3). Peut-être se reprochaient-ils aussi leur incartade.

En juin, Jean Georges fit une nouvelle excursion à Darmstadt. Aussi ne parut-il point à la fête dont le Maréchal de Grammont régala les Electeurs et princes de ses amis, les laquais de ses ennemis, et le peuple de Francfort (4). Pour se consoler, Jean Georges donna lui-même le lendemain à Darmstadt une *Wirthschaft*, où il dansa costumé en berger. Cependant on se boudait toujours. Mais un jour que revenant de chez l'Electeur de Trèves, Jean Georges rencontra le Maréchal de Grammont, celui-ci fit un profond salut qui lui fut rendu comme il convenait (*und ward hinwiederum gebührlich resalutirt*) (5). Cela était bon signe. Des deux parts, on manœuvra pour se rapprocher. Grammont, dans ses *Mémoires*, laisse entendre que l'Electeur fit toutes sortes de bassesses pour obtenir sa grâce et que le Roi « traitant cette affaire de bagatelle et le Cardinal n'en ayant fait que rire », le Maréchal daigna rentrer en rapports. « Le champ de bataille, raconte-t-il, fut pris chez le comte Egon de Fürstenberg, où se trouvèrent les Electeurs de Mayence et de Cologne. Le dîner dura depuis midi jusqu'à

(1) *Mém. à S. Em.*, 30 avril, A. E. *Allem.* 141, fol. 70.

(2) *Mém. à S. Em.*, 7 mai, *ibid.* fol. 82.

(3) V. *Mém. du 30 avril.*

(4) *Mémoires.* Collect. PETITOT. Volume 57, p. 22. Le *Diarium* saxon décrit les détails, fol. 69.

(5) *Diarium*, 26 juin.

neuf heures du soir, au bruit des trompettes et des timbales qu'on eut toujours dans les oreilles : on y but bien deux ou trois mille santés. La table fut étayée ; tous les électeurs dansèrent dessus ; le maréchal, qui était boiteux, y menait le branle. Tous les convives s'enivrèrent. » (1) Le *Diarium* narre les choses de façon un peu atténuée. Le dimanche 4 (14) juillet, l'Electeur dîna incognito chez Egon de Fürstenberg, sur l'invitation la plus pressante et faite en personne (*uf Seiner hochgræflichen Gnaden selbstverrichtete instændige Einladung*). Il revint à son quartier à six heures, mais, ajoute le journal, il ne tint pas sa table le soir.

Le Maréchal, avec une impertinence d'assez mauvais goût, attribue ce revirement de l'Electeur à ce que « ce bonhomme ne pouvait souffrir de ne point boire » avec lui. Il se flatte. Ce n'est pas comme buveur, c'est comme père que Jean Georges avait désiré renouer.

Voici par suite de quelle profonde combinaison : il caressait la pensée de marier sa fille au jeune Léopold de Hongrie : c'était à ses yeux la juste récompense de son dévouement. Il eut le tort de ne pas assez dissimuler ses visées. Dès le mois de janvier 1658, à son retour d'ambassade, le Vénitien Battista Nani les signalait au sénat de la Sérénissime République (2). Le Maréchal de Grammont, dans ses *Mémoires*, traite cette combinaison avec sa légèreté ordinaire (3) : il dit que « le seul Electeur était capable d'y ajouter foi. » Cependant les Ambassadeurs Vénitiens y attachent une singulière importance. Nani affirme que les Allemands souhaitaient ce mariage qui eût rompu le projet d'union avec une infante espagnole ; les Protestants surtout y applaudissaient, car malgré son abjuration, l'impératrice eût gardé au cœur l'amour et les préceptes de la religion où elle avait été nourrie. Vers la fin de 1659, à l'époque où l'Empereur cherchait femme, Sagredo et Nani développent la même thèse (4) ; les Allemands, écrivent-ils, désirent

(1) *Mém.* Petitot, 56, p.463.

(2) Fiedler. *Die Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland und Œsterreich im siebzehnten Jahrhundert.* Fontes Rerum Austriacarum. Vol. XVII, p. 18.

(3) Petitot, *ibid.* p. 460.

(4) Fiedler, p. 35.

cette union pour la plupart, las de voir chez eux des princesses étrangères (*satii di vedersi in casa principesse straniere)*, et particulièrement hostiles aux Espagnols. L'avènement de la princesse de Saxe eût séparé les deux tronçons de la Maison d'Autriche et eût constitué une garantie pour le repos de l'Allemagne. Si les Français ne crurent point à la réussite de ce projet, au moins s'avisèrent-ils de le traverser et de l'exploiter. Au mois d'avril, peu de jours après la scène de l'hôtel de Saxe, les Ambassadeurs confessèrent à Lützbourg, avec les témoignages du plus vif regret, que l'Electeur aurait eu bien plus de douleur de son procédé « s'il savait de quelle manière nous avions charge du Roi de l'entretenir, et qu'il y aurait eu de bonnes et grandes affaires à traiter ensemble » ; et tout à coup, à brûle pourpoint, on demanda à Lützbourg « comme par curiosité » des détails sur les enfants de l'Electeur, sur la Princesse « si elle était belle, brune ou blonde, et s'il n'y avait point ici quelque portrait d'elle ». Lützbourg qui ne se méprit pas sur cet interrogatoire, répondit qu'elle était blonde « et nourrie et vêtue à la Française, par l'amour que sa mère avait pour la nation » (1). On se quitta là-dessus.

Cette insinuation, au lieu d'embarrasser l'Electeur, lui agréa fort, car il espérait enlever le mariage autrichien, en menaçant de se rabattre sur le mariage français. Voilà pourquoi il s'adoucit à l'égard de ceux qui l'avaient si gravement blessé. Il manda auprès de lui à Francfort l'Electrice et la Princesse Erdmuthe Sophie, en dépit des objurgations de l'Electrice douairière qui l'avait adjuré de ne pas donner sa fille à un catholique (2). Or Jean Georges joua de malheur en ces circonstances. La jeune princesse, âgée de quatorze ans (3) ne plut pas à Léopold (4). Ce n'est pas d'ordinaire pour des beautés de cet âge que les jouvenceaux s'enflamment.

Quelque souffrance qu'en éprouvât l'amour-propre paternel de l'Electeur, il n'en seconda pas moins loyalement l'élection

(1) *Mém. à S. Em.*, 16 avril, A. E. *Allem.* 141, fol. 17.

(2) GRETSCHEL, II, p. 410.

(3) Elle était née le 15 février 1644.

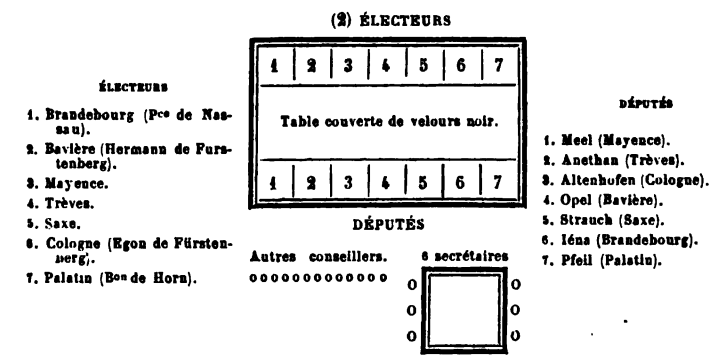
(4) FIEDLER. *L. c. la persona memede desima della principesse... non gli gradi molto in Francfort.*

de celui qu'il rêvait pour gendre, espérant peut-être que la fidélité du père obtiendrait ce que n'avaient pas su obtenir les charmes de sa fille.

C'est au sein de la Diète Electorale que cette fidélité s'épanouit. La session fut solennellement inaugurée le 9 avril au *Rœmer*. Les Electeurs de Saxe, de Mayence, de Trèves y assistèrent en personne, les autres se firent représenter (1). Les augustes personnages s'assirent dans des fauteuils de velours noir, tournant le dos à la fenêtre. En face d'eux, de l'autre côté d'une table couverte de velours noir, se placèrent leurs députés : les autres conseillers occupèrent le fond de la salle (2). Le 12 avril, s'ouvrit la discussion sur le *punctum securitatis Electorum*. Jean Georges, comme Archimaréchal, insista sur le serment à prêter par le Magistrat et le corps de ville de Francfort, et plus encore, sur l'éloignement des étrangers, quoiqu'il admît des sursis à cette mesure (3). Cependant la motion irrita les Plénipotentiaires. Ils écrivirent à Brienne que l'Electeur de Saxe ne savait pas mieux parler qu'une bûche de bois, mérite qu'il partageait, selon eux, avec son collègue de Trèves (4).

Mais la grosse question était celle de la Capitulation, dont les articles (13 et 14) relatifs aux rapports avec l'étranger, provoquèrent selon le mot des ambassadeurs, « le grand

(1) L'électeur de Cologne et le Palatin n'arrivèrent que plus tard.



(3) D. A. *loc.* 10683. *Protocoll oder Diarium so auf dem Wahltage ao 1658 gehalten und in den geheimen Rath von Zeiten zü Zeiten eingeschickt worden.*

(4) 9 Avril, A. E. *Allem.* 141. fol. 390.

combat ». Louis XIV réclamait une formule interdisant à l'Empereur de secourir ses ennemis, notamment les Espagnols, mais laissant au Roi de France toute latitude d'assister ses amis dans l'Empire, au besoin contre l'Empereur lui-même. Personne ne s'éleva plus énergiquement que la Saxe contre cette exigence. Déjà dans son instruction à Strauch l'Electeur s'écriait « que ce serait renverser les droits de la nature » *(denn das hiesse die Jura naturæ umgekehret)* (1). Dans la séance du 11 mai, où tous ouvrirent leur cœur, Strauch prononça une longue harangue. Son maître, dit-il, ne s'opposait pas à la satisfaction des Couronnes étrangères. Si c'est là ce que visait la *Securitas publica,* le maintien intégral des traités, les restrictions qu'on imposerait au futur Empereur, la garantissaient amplement. Mais l'Electeur était plus frappé de l'insécurité de l'Empire que de celle des étrangers. Pour remédier à ce mal, il conjurait ses collègues de donner à l'Empire un Empereur, à la Chrétienté un chef, surtout à l'heure où le Turc menaçait aux portes. Il estimait que la Capitulation de Ferdinand IV peut rassurer les potentats du dehors. Que si quelques-uns de ses coélecteurs étaient d'avis qu'il faut étendre et éclaircir cet article, il y consentait encore, mais avec la confiance que l'autorité du futur Empereur n'en serait pas diminuée, que sa condition ne serait pas plus lourde que ne l'ont faite les traités de Westphalie. « Il ne faut pas que de ce grand prestige dont jouissait auparavant le pouvoir impérial chez les peuples chrétiens et barbares, il ne reste qu'une ombre chétive » (2). La conclusion du Saxon se résuma dans cette phrase qu'il n'y avait pas « une minute » à perdre.

Cette éloquence n'eut pas d'écho. Le groupe des partisans de la France, Mayence, Cologne et Palatin et les opposants Trèves, Bavière et Saxe conservèrent leurs positions. Brandebourg départagea les voix, et rallia la faction anti-française à un amendement habile, qui ménageait à la fois et liait également la France et l'Autriche (3). Toutefois cette dernière gardait une porte d'échappée : car cette rédaction, s'en

(1) D. A. *loc.* 10682[a], fol. 89.
(2) *Protokoll,* fol. 86.
(3) Heide, p. 54, note 2.

référant exclusivement au traité de Munster, ne spécifiait que le cercle de Bourgogne et autorisait l'Empereur à guerroyer dans l'Italie espagnole et dans les Pays-Bas même, contre les contingents de Cromwell, lequel n'était point partie contractante. Les Autrichiens crièrent victoire, mais trop tôt. Les ambassadeurs de Louis XIV recoururent aux moyens héroïques. Sans perdre de temps, ils offrirent 1,000 pistoles (10,000 livres) au représentant de Frédéric Guillaume (1), et le lendemain de ce marché, 13 mai, l'on assista à un étrange revirement. Cologne annonça qu'il s'associait à la rédaction de Brandebourg, moyennant une petite clause additionnelle : que le futur Empereur s'engageait à ne pas envoyer de secours contre la France ni contre ses alliés, ni en Italie, ni dans le cercle de Bourgogne. Aussitôt le Palatin suggéra que la désignation de la France seule éveillerait peut-être des scrupules ; que la Suède méritait pareille attention de la part des Electeurs ; il demanda qu'on assurât les provinces allemandes de cette Couronne contre toute entreprise de la part de l'Empereur, qu'on invitât celui-ci à se dégager de tout traité comme de toute guerre dirigée contre la Suède. Le Brandebourgeois se gendarma ; il ne lui était jamais venu à l'esprit de faire le jeu de la Suède. La discussion dégénéra en dispute violente, où les encriers volèrent, si bien que Jean Georges de Saxe et ses ministres scandalisés sortirent de la salle. Mais tandis qu'on se querellait sur la scène, on se raccommodait dans la coulisse. Grâce à l'intervention des ambassadeurs de France, le Palatin retira sa rectification, Brandebourg adopta la conclusion de Cologne, et la comédie fut jouée (2).

Les Saxons et les Bavarois seuls avaient tenu bon jusqu'à la fin pour la Suède. Le triomphe de leurs adversaires et surtout la trahison de Brandebourg les mirent en fureur. Un des conseillers bavarois, que son désespoir poussait jusqu'à commettre de méchants jeux de mots, écrivit que pour le roi de Hongrie la situation se formulait ainsi : *aut Cæsar aut cede* (3). En effet, ce vote arrachait à la Maison

(1) Valfrey, p. 135.

(2) Grammont. *Mém.* Petitot, 57, p. 24. Valfrey, p. 148 v. Cf. la version de Droysen, III, p. 290. Nous suivons de préférence le procès-verbal de la Diète.

(3) Heide, p. 59.

d'Autriche les Pays-Bas, et les jetait en proie à la France : la bataille des Dunes et l'occupation de la Flandre occidentale (juin-juillet) en démontrèrent aussitôt la portée.

Jean Georges se désolait de l'intrusion de litiges internationaux dans une question d'ordre intérieur. Ses tribulations n'étaient pas finies. Voilà que les différends du Nord, après ceux du cercle de Bourgogne, arrêtèrent encore une fois la grande œuvre du relèvement de la patrie. Le Brandebourg, à la veille d'une nouvelle irruption des Suédois qui marchaient contre la Pologne, invoqua l'assistance de ses coélecteurs. Personne n'osa opposer une fin de non recevoir, pour ne faillir point à l'Union Electorale. Mais par un admirable subterfuge, on convint de délibérer sur le mode de l'assistance. On résolut aussi l'envoi d'une ambassade aux rois de Suède et de Pologne.

Dans tous ces débats qui remplirent les mois de mai et de juin (1), le langage officiel des Saxons fut des plus corrects. Ils adhérèrent à tout ce qui pouvait procurer la paix générale, même à la médiation entre la France et l'Espagne qui fut remise sur le tapis après le retour du comte Egon de Fürstenberg d'auprès de Louis XIV (2). Mais tout en affectant l'air de gens ennuyés d'avoir à se mêler d'affaires qui ne les regardent pas, ils ne s'en chargèrent pas moins dans cette dernière période de l'interrègne d'un rôle assez actif. La Suède avait conçu de la reconnaissance envers Jean Georges de ce qu'il avait fait, moins pour elle que contre Brandebourg. Aussitôt Charles Gustave lui recommanda ses intérêts, témoignant un vif désir de se réconcilier avec ses ennemis, c'est-à-dire avec l'Autriche (3). Alors Biœrnclou, accrédité auprès du Collège Electoral, parla plus explicitement : il indiqua que son souverain conclurait volontiers une paix séparée avec la cour de Vienne, paix qui laisserait isolé l'Electeur de Brandebourg. Cette idée flattait toutes les sympathies et toutes les antipathies de la Saxe : Jean Georges ménagea une conférence secrète entre Biœrnclou et

(1) V. les documents officiels de la médiation des Electeurs dans Londorp. *Acta Publica*, VIII, n° 193 et suiv., p. 281.

(2) *Protokoll*, 2e vol. à partir de la 33e séance.

(3) Lettre de Charles Gustave du 28 mai v. s. *loc.* 10683a, fol. 147. Dans Londorp, VIII, n° 225, p. 322, v. lettre datée du 24 mai.

le vice-chancelier d'Empire, comte Kurz (1). Mais ce bienveillant courtage n'aboutit à rien : Brandebourg flaira le danger, et grâce à des concessions opportunes sur la Capitulation, se remit dans les meilleurs termes avec le roi de Bohême.

Ce qui consola probablement Jean Georges de sa déconvenue, ce fut la réalisation de sa plus chère pensée. L'élection de Léopold I[er] se célébra, selon les rites traditionnels, le 18 juillet. « On a tant parlé de Noël que Noël est enfin venu, écrivait un témoin de la fête... La joie du peuple y a été fort médiocre » (2). De même la joie de l'Electeur de Saxe ne fut pas sans mélange. L'empire avait un chef, mais non le chef autonome, sinon autocrate, que les impérialistes appelaient de leurs vœux. C'était un Empereur « bridé » selon l'expression de Mazarin (3), par une Capitulation qui jamais ne justifia mieux son nom. Ce n'est pas seulement devant les puissances étrangères que le César germanique capitulait, c'est aussi devant l'Allemagne (4).

La France sut avec une merveilleuse adresse solidariser ces deux questions de la sûreté militaire et de la sûreté constitutionnelle des Etats, et unir la plupart d'entre eux sous son égide pour la défense de leurs libertés comme de leurs frontières. Elle eut le bon sens de renoncer à l'action dissolvante qu'elle exerça au début de cette période, et qui ne lui eût rapporté qu'une satisfaction négative. Au lieu de présider à la dislocation totale de l'empire, elle en rassembla les membres et devint la tête et l'âme de ce corps reconstitué.

(1) Droysen, III[2], p. 298.
(2) Lettre de Dœrenberg, 21 juillet. A. E. *Allem.* 143, fol 134.
(3) Chéruel, III, p. 115, note.
(4) V. la Capitulation de Léopold I[er] dans Du Mont, VI[2], p. 226.

CHAPITRE IV

La Ligue du Rhin et le traité de Ratisbonne.

Confusion constitutionnelle engendrée par les traités de Westphalie. Conflit des idées séparatiste et unitaire; tendance des Etats à se grouper selon leurs affinités naturelles. — Origine de la Ligue du Rhin; tentative de l'Electeur de Mayence de fonder une confédération exclusivement nationale; erreur de cette conception. — La France reprend à son compte en l'étendant le plan du Mayençais ; conclusion de la Ligue du Rhin (14 août 1658). — Conseils adressés au gouvernement français pour négocier l'accession de l'Electeur de Saxe. Opposition de ce prince au maintien de la Députation à Francfort ; ses efforts pour empêcher l'entrée de l'Electeur de Brandebourg dans la Ligue du Rhin : Gersdorf à Berlin (février 1662). Mais Jean Georges prépare à son tour son évolution : ses griefs contre la cour impériale. Avances de Louis XIV à l'Electeur; perspective du mariage de Savoie. Jean Georges se décide à se rendre à Ratisbonne, malgré la résistance de son conseil; conclusion de la négociation inaugurée à Paris, par Clengel, au début de 1664. — Traité de Ratisbonne (12 avril). Portée de cette alliance.

C'est une des conceptions les plus hardies de la politique française que la création d'un Etat fédéral allemand, en dehors de l'Empire. Cette création ne reposait pas uniquement sur une alliance offensive ou défensive, ou sur le besoin d'une garantie territoriale. Dans la pensée de ses auteurs comme de ses bénéficiaires, elle impliquait et consacrait un régime nouveau, né des traités de Westphalie. Ces traités avaient sanctionné une révolution au double point de vue international et germanique, concédé aux *Stænde* le droit de contracter séparément avec l'étranger, reconnu leur autonomie, sans la définir, mais ce qui est plus

grave, en termes vagues et élastiques. (1) Dès lors chaque individualité affirma son existence indépendante de l'Empereur et de l'Empire.

Le Congrès de Westphalie avait renoncé, après de longs et stériles débats, à régler les rapports des divers ordres. On se garda religieusement de codifier le droit public d'Allemagne ; on s'accommoda de la Bulle d'Or, législation sommaire et peu gênante. Tout le monde était plus ou moins intéressé à la durée de la confusion ; l'Empereur, parce que ses actes n'étaient pas contrôlés, parce que, si les grands dynastes se soustrayaient à l'impôt des mois romains, il pouvait employer à sa guise ce qu'il en prélevait (2) ; les Electeurs, parce que leur prérogative risquait de sombrer dans le naufrage des vieilles constitutions ; les Princes enfin, parce que rien ne restreignait la plénitude de leur souveraineté locale.

Mais ce défaut d'équilibre engendra un
laise ; les Etats s'agitèrent laborieusement
brisé. Par une loi fatale, comme des
d'un corps dont la force d'attraction se sera
glomérèrent bientôt, selon leurs affinités,
C'est alors que prévalut le système des
mutuelle, qui régularisa en quelque so
séparatisme.

Dès 1651, les Electeurs ecclésiastiques
leur défense commune (3) ; les pays du ce
resserrèrent leurs liens (4), puis il se form
partielles, comme celle de Cologne en 165
années qui suivent la paix générale, on voit se faire et se défaire ces associations et l'on surprend sur le fait le fonction-

(1) *Instrument Pacis Osnab.* VIII, 2 *Münster* 63... KUHN. *Der Einfluss des westfælischen Friedens auf das Verhæltniss der Stænde zu Kaiser und Reich.* Progr. des grossherzogl. Gymnasiums zu Eutin, Pâques 1885 p. 7. STŒCKERT. *Die Admission der deutschen Reichsstænde zum westphælischen Friedenscongresse.* Kiel, 1869.

(2) STŒCKERT. *Ueber die im 17ten Jahrhundert versuchte Reform der deutschen Reichsverfassung.* Züllichau, 1871, p. 20.

(3) Alliance de Francfort du 21 mars 1651.

(4) Convention de Hildesheim du 14 février 1652. KŒCHER, p. 609.

(5) *Ibid.* p. 197. Cf. MIGNET, *Nég. relat. à la succession d'Espagne* II, p. 13.

nement du particularisme. L'Empire, « ce corps irrégulier et monstrueux », (*irregulare aliquod corpus, et tantum non monstro simile*) (1), vit d'une vie intense, mais chaque tronçon du monstre se remue convulsivement.

Ces essais ne satisfirent pas le besoin de cohésion qui tourmentait l'Allemagne. Car, par une étrange contradiction, ces esprits qui semblaient réfractaires à la notion de l'Etat, sentaient germer en eux l'idée mystérieuse de l'unité : ce sourd travail empêcha à la Diète de 1653 l'éclosion totale du fédéralisme (2). Que la France ait eu la conscience de ce mouvement, ou qu'elle l'ait ignoré, toujours est-il qu'elle lui imprima une impulsion nouvelle et qu'elle l'orienta dans le sens de ses intérêts. C'est ce qui explique la facilité avec laquelle elle fonda l'alliance du Rhin, où elle sut concilier les tendances à la fois unitaires et autonomistes de sa clientèle allemande.

La France ne fit que s'emparer du modèle déjà fourni, mais elle en agrandit les dimensions. La confédération rhénane de 1656, où Jean Philippe de Mayence avait fondu celles de Francfort et de Cologne, ne contentait pas l'ambition française et peut-être même l'importunait. Jean Philippe de Shœnborn avait poursuivi une œuvre tout allemande, échappant à l'influence de la France aussi bien que de la Maison d'Autriche, sorte de République neutre, dont il briguait la présidence. Il répudiait tout exclusivisme confessionnel, et malgré les scrupules de l'Electeur de Cologne et de l'évêque de Munster, il convia les protestants à conspirer avec lui au salut de la patrie, et, avec une rare décision, il ne recula pas devant l'admission de la Suède et du Brandebourg, qu'exigeaient leurs coreligionnaires de la ligue de Hildesheim. Sa persévérance patriotique calma toutes les défiances

(1) MONZAMBANO. *De statu imperii*, VI 9, p. 23. Edit. de 1684.

(2) Ce n'est pas l'avis de SRŒCKERT, qui dans son ingénieuse dissertation, nie cette tendance unitaire ; il en impute l'absence au manque « d'une culture philosophique essentielle, c'est-à-dire en même temps intellectuelle et morale » p. 30. Selon lui, la notion de l'Etat à cette époque « est incapable dans son exclusivisme scolastique de mettre en ligne aucun principe vivifiant ». Il n'entre pas dans notre sujet d'exposer les théories constitutionnelles alors régnantes. Mais que l'on compare au livre du mystérieux Hippolithus à Lapide, publié en pleine guerre de Trente Ans, *l'Etat de l'Empire* de Monzambano (Puffendorf) et la *Securitas publica* de Leibnitz, on constatera le progrès de l'idée unitaire depuis la paix de Westphalie.

et aplanit tous les malentendus: en décembre 1657, l'alliance fut constituée (1).

Elle n'était pas viable, non que les éléments en fussent disparates, mais parce qu'elle manquait, si l'on nous permet cette métaphore, de force centripète. L'Electeur de Mayence n'était point qualifié pour imposer son autorité à tant de princes qui n'étaient point d'humeur à abdiquer entre des mains trop faibles leurs intérêts divers et parfois opposés. Ce rôle « d'Atlas » soutien de l'Allemagne (1), était trop lourd pour ses épaules.

Mais plus que la faiblesse matérielle de son promoteur, l'erreur première de sa conception condamnait une pareille coalition à l'avortement. Jean Philippe s'exagérait la valeur de l'Etat-tampon entre les deux monarchies belligérantes; il se figurait que la France et l'Autriche respecteraient cette neutralité armée, — mal armée (3). Il s'abusait singulièrement sur la situation. Leibnitz, si favorable à Jean Philippe dont il loue la clairvoyance et le génie élevé, donne la clef de sa méprise. « Je veux croire qu'il ne s'est pas imaginé alors que l'équilibre des deux grandes puissances de l'Europe serait si aisément changé, ni que la France prendrait sitôt le dessus » (4). Son illusion se dissipa bien vite. La persistance des différends du Nord, la lutte acharnée que continuèrent à se livrer soit sur les champs de bataille, soit sur le terrain diplomatique, la Suède et le Brandebourg, tous deux membres de sa ligue, édifièrent l'Electeur sur la solidité de son

(1) V. sur les négociations qui aboutirent à ce résultat KŒCHER, L. III, ch. 1, 4 et 5. KŒCHER a, le premier, à notre connaissance, éclairci la question de l'origine de la ligue du Rhin. Il s'est servi presque uniquement des documents de la Maison de Brunswick. Il serait possible de reconstituer cette histoire avec la correspondance de Gravel avant et pendant l'interrègne. M. CHÉRUEL qui a esquissé l'évolution de l'alliance du Rhin (Académie des Sc. morales et politiques, 1er janvier 1885, p. 36 suiv.) est muet sur la genèse de cet épisode. A la fin de 1886 a paru l'ouvrage le plus complet sur l'origine de la ligue du Rhin, ERICH JOACHIM : *Die Entwickelung des Rheinbundes vom Jahre 1658*. Leipzig, 1886. L'auteur a trouvé de riches matériaux dans les archives de Münster, de Düsseldorf et de quelques autres petites résidences allemandes.

(2) *Germaniæ nostræ Atlantem*, comme l'appelle un correspondant du ministre Mayençais Boineburg, KŒCHER, p. 200, note 1.

(3) DROYSEN, III², p. 283, se moque de ce qu'il nomme pédantesquement le système irénique de l'Electeur de Mayence. Il n'indique pas, à notre avis, la vraie cause de cette erreur fondamentale.

(4) Cité par GUHRAUER, *Kurmainz in der Epoche von 1672*. Hambourg, 1839, 1, p. 91.

œuvre. Ce qui l'édifia davantage, ce fut l'attitude de plusieurs de ses confédérés, plus sagaces ou plus timorés que lui. Ceux-là prirent le vent du côté de la France (1). Ceux-là comprirent peut-être qu'une confédération allemande, ne relevant que d'elle-même, tirant toutes ses ressources de son propre sein, n'était qu'une utopie.

Alors le gouvernement français se persuada que les Allemands n'étaient pas mûrs pour l'indépendance, que la ruine de leurs pays, à défaut d'autre raison, les obligeait à se mettre encore en tutelle pour la conservation de leur liberté politique. Il n'avait en rien contrecarré la formation des ligues partielles. Quant à la confédération élaborée par l'Electeur de Mayence, il la prit sans façon pour base de son hégémonie dans l'Empire, et, pour ainsi dire, il la confisqua. Pourtant ce n'est qu'après « beaucoup de peines et de sueurs et un nombre infini de difficultés essuyées et même toutes nouvelles » que fut conclue l'alliance du Rhin (2).

A ne considérer que la lettre de l'instrument diplomatique, le traité du 15 août 1658 porte le caractère d'une convention presque exclusivement militaire. Mais les princes contractants s'en réjouirent comme de la confirmation solennelle de leur autonomie. Une pensée toute politique avait inspiré cet acte. Les protégés de la France se flattaient de constituer une majorité à la Diète et de fonder le régime parlementaire (3). Dès lors le dualisme fut implanté dans l'Empire qui réalisa le symbole de l'écusson autrichien, l'aigle à deux têtes (4).

Il ne serait pas venu à la pensée des diplomates français, au moment ou s'ébauchait la ligue du Rhin, de rechercher l'appoint de l'Electeur de Saxe. Seuls, les confédérés de Hildesheim qui souhaitaient mettre en ligne le plus de renforts évangéliques possible, songèrent à lui vers la fin de l'année 1657 ; ils escomptaient, à vrai dire, un prochain changement

(1) Kœcher, p. 226.

(2) Pour le récit. V. Valfrey, p. 155, Kœcher, L. III, ch. 7, et Joachim p. 242, qui entrent dans le détail des discussions préliminaires.

(3) Boineburg déclare aux députés de Lünebourg, » *dass bei dieser Vereinigung auch dieser Zweck vorgeziehet würde, damit die darin begriffene mit Rath und That bei einander stehen, auf Reichstægen in den hœheren Collegiis die majora machen.* » Kœcher, p. 241.

(4) *Relation de Nani*, Fiedler, p. 1.

ministériel à la cour de Dresde (1). Mais c'était l'heure où Jean Georges était en délicatesse avec l'Archichancelier d'Empire et se donnait de garde contre tout ce que machinait cette âme damnée des Français. Cependant la coalition des ennemis de l'Autriche ne laissa pas de l'effrayer. Aussi embrassa-t-il avec chaleur l'idée d'une contre ligue que lui suggéra Frédéric Guillaume et dont l'entrevue de Lichtenburg fut le prélude. On sait combien cet épisode excita d'émoi. On soupçonna aussitôt l'Electeur de Bavière, qui avait décliné avec raideur l'invitation du Mayençais (2), de connivence avec Saxe et Brandebourg, et quand en février 1658, ce dernier Electeur se fut engagé avec le roi de Hongrie, on tint la contre ligue pour faite. On s'occupa de la défaire.

On ne se mit pas en peine outre mesure du Brandebourgeois ni du Bavarois qui n'attendaient que l'occasion de se retourner ou de se laisser retourner. Le Saxon présentait moins de surface, n'étant point, comme l'un, mêlé aux complications européennes, ou comme l'autre, destiné à inaugurer à brève échéance une politique française, par obéissance conjugale. A l'égard de Jean Georges on était désarmé. On n'avait inventé jusqu'ici, pour le séduire, que l'innocent appât de la couronne impériale. Un conseiller charitable vint en aide à la pauvreté d'imagination du cabinet français et lui soumit un plan de conduite raisonné (3). Ce n'est plus à l'Electeur lui-même qu'il fallait s'attaquer : il fallait mettre en branle ses frères, non pas en les enjôlant, mais en les remplissant d'effroi sur l'avenir de leur établissement. Il était loisible de leur rappeler les injures de la Maison d'Autriche envers la Saxe, qu'elle avait spoliée de son légitime héritage de Clèves et Juliers, et les bienfaits de la France « qui a contribué ses soins et ses armes à la grandeur de la Maison de Saxe, favo-

(1) Kœcher, p. 224.

(2) Kœcher, p. 219.

(3) Nous trouvons au vol. 2 de la corresp. de Saxe nº 172, un Mémoire présenté à Mgr. le surintendant (Brienne) touchant la ligue des Electeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg, avec le Roi de Hongrie, daté de février 1658. Cette pièce n'est pas signée. Nous sommes tenté de l'attribuer à Reiffenberg dont nous étudions le rôle plus bas. Le style, les formes du langage, l'écriture même nous semblent du personnage.

risant l'Electeur Maurice contre Charles cinquième ». Mais c'étaient là des arguments historiques, c'est-à-dire platoniques, et un simple préambule. Il valait mieux les exhorter à détourner leur aîné de tout armement contre la France et la Suède, car la guerre dégénérerait en « une tragédie qui ne peut être que sanglante et lugubre » et les deux Couronnes seraient « en état de faire repentir les entrepreneurs. » Pour mieux convaincre les princes que ce n'étaient pas là des paroles en l'air, il était urgent de rallumer les jalousies mal éteintes de la branche ernestine, et de patronner ouvertement les petites cours d'Altenburg, de Gotha et de Weimar. D'ailleurs les Ernestins faisaient parade de leur zèle, le duc de Weimar avait un fils au service de Suède et ne cessait de solliciter un emploi en France pour le plus jeune (1). Pour seconder cette révolution dynastique, la « personne intelligente » qu'on devait envoyer en Saxe fomenterait une révolte populaire ; on persuaderait « aux ecclésiastiques et au peuple que l'Electeur ne prend les armes en faveur de la Maison d'Autriche, sinon (c'est-à-dire uniquement) au préjudice de leur religion, laquelle il a déjà changée, et veut contraindre leurs consciences, en acquérant les forces et la faveur de l'Empereur futur, de quoi les ministres et le peuple murmureront ». Après les menaces, les tentations. Si l'Electeur entendait raison, il y avait moyen de le récompenser, d'abord par la mise en possession des duchés, au détriment du Brandebourg, dont la Suède était mécontente, puis par des perspectives matrimoniales pour sa fille et son fils. « On peut ici prendre les maximes de Charles, duc de Bourgogne, qui promettait sa fille à tous et ne la donnait à personne. » Cette dernière partie du programme n'avait pas grande signification. Dans l'esprit de son auteur, la douceur n'avait aucune chance de succès : la crainte seule pouvait amener à composition l'Electeur de Saxe.

Le cabinet français ne partagea pas ces vues. Ses ambassadeurs eurent des instructions contraires. On a dit comment ils se brouillèrent avec Jean Georges et comment la réconciliation avait été célébrée. Mais une fois dégrisé, après la

(1) En avril 1658, le prince Bernard adresse une nouvelle pétition à la cour. A. E. *Saxe* 2, n° 173.

buverie et la sarabande avec Grammont, l'Electeur revint à contrition; et il redoubla d'ardeur, s'il est possible, pour l'Autriche. Penaranda, écrivit Mazarin aux Plénipotentiaires, le 22 juillet 1658 (1) « se loue toujours fort des Electeurs de Saxe et de Trèves qui vont au-devant de toutes les choses qu'il peut souhaiter d'eux. Il est aussi fort satisfait de l'Electrice de Saxe. » Et celle-ci n'était pas moins satisfaite de l'Espagnol qui l'avait gratifiée d'un présent « assez modeste, car il consiste en des bagatelles qu'on prétend qui ne valent pas deux cents pistoles. » La bonne princesse ne tenait compte que de l'intention, car Penaranda se plaignait « de n'avoir pas un sol ; mais en cela, ajoutait le Cardinal avec son humour ordinaire, je ne crois pas que vous ayez grand avantage sur lui. » Penaranda avait conquis à peu de frais d'augustes sympathies. Les ambassadeurs de France eurent le tort de se montrer moins galants.

La conclusion de la Ligue du Rhin surprit Jean Georges pendant son voyage de retour. Il profita de son passage à Weimar pour se livrer à une petite démonstration. Il se fit recevoir par son cousin le duc Guillaume, grand maître de l'ordre frugifère ou de l'ordre de la Palme (*fruchtbringende Gesellschaft*) dans cette illustre compagnie, sorte de chevalerie littéraire (2). Il fut décoré du nom « le glorieux » (*der Preiswürdige*), eut pour emblème le cèdre, et pour devise : Je demeure immuable. Cette solennité attesta l'union de la Maison de Saxe tout entière, union dont on pouvait, dans les conjonctures présentes, suspecter la solidité.

Mais il donna bientôt des preuves plus manifestes de son aversion pour la France, dans le conflit qui surgit à propos de la Députation de l'Empire.

Depuis 1548, un nouveau rouage s'était introduit dans la machine si compliquée de la constitution germanique. Pour soulager et abréger les Diètes générales, on avait institué une commission comprenant les Electeurs et les députés d'un certain nombre de *Stænde*, chargés d'expédier les affaires

(1) A. E. *France* 277, fol 211.

(2) 18 août. Muller. *Annales* etc. V. sur cette institution qui travaillait à la propagation des œuvres du génie allemand, Barthold, *Geschichte der fruchtbingenden Gesellschaft*, Berlin, 1848.

qui n'exigeaient pas la participation de la Diète entière. Le Recès de 1555 limita la compétence de la Députation à l'organisation militaire des cercles (*Reichsdefension*). Mais la paix de Westphalie étendit cette compétence, en attribuant à la Députation le règlement des litiges religieux, que le Congrès avait été impuissant à résoudre. Le Recès de Ratisbonne de 1654 fixa la composition de l'assemblée sur le principe de la parité confessionnelle ; il stipula que chacun des trois Electeurs évangéliques aurait à son tour double voix pour balancer les quatre catholiques; au collège électoral, qui restait fermé, furent adjoints seize princes et six villes, également partagés entre les deux religions.

Le principe de la parité offusqua les catholiques et surtout l'Empereur Ferdinand III, qui retarda jusqu'en septembre 1655 l'installation de la Députation. Aussitôt ouverte, les rancunes invétérées, les convoitises se déchaînèrent : à la mort de l'Empereur, aucun différend n'était tranché. Après le couronnement de Léopold Ier, l'Electeur de Mayence lui représenta l'urgence qu'il y avait à continuer la session suspendue : une tâche patriotique incombait à l'assemblée, celle de déterminer l'application du *punctum securitatis*. En agissant ainsi, le Mayençais n'avait en vue que de remettre à la décision du petit parlement, dont il était le maître, la direction de la politique extérieure de l'Allemagne.

Le lustre que l'heureuse consommation de l'Alliance du Rhin jetait sur l'Archichancelier, avait excité la jalousie, non seulement de ses collègues, mais de l'Empereur lui-même. Aussi, pour déjouer ses manèges, Léopold, alléguant la nécessité de séjourner dans ses Etats, convoqua la Députation à Nuremberg, pour en être plus rapproché. Jean Philippe se voyait déchu de sa prépondérance, s'il obéissait. Aussi sans se soucier des rescrits impériaux, il ouvrit la Députation à Francfort le 1er octobre, mais la prorogea aussitôt jusqu'en janvier 1659. A cette date, les deux Hauts Collèges inaugurèrent leur délibération sur la sécurité publique. L'Empereur releva le défi ; il appela la Députation à Ratisbonne (1). Déjà Brandebourg s'était prononcé contre

(1) GRŒSSLER, *Der Streit über die Translation der Frankfurter Ordinari-Reichs deputation, 1658-61*. Progr. des Kœnigl. und Grœningschen Gymnasiums. Stargard, 1870.

la « réassumption » de la Députation et avait demandé la réunion de la Diète (1). Jean Georges de Saxe, sans poser de conditions, déféra purement et simplement à la volonté de l'Empereur (2). L'Archichancelier se cantonna sur le terrain de la légalité : comme tel, il ne pouvait souffrir de dérogation aux constitutions de l'Empire. La Diète avait placé la Députation à Francfort. L'Empereur avait-il le pouvoir d'annuler un acte de la Diète? Pour se donner toutes les apparences du bon droit, l'Electeur de Mayence s'avisa de soumettre aux cercles cette controverse constitutionnelle. La réponse ne faisait pas de doute. Aussi l'Empereur protesta contre la convocation des mandataires des cercles à Francfort. En même temps, il requit l'Archichancelier de venir remplir son office à Ratisbonne. Pour tirer l'affaire en longueur, ce dernier consulta les directeurs des cercles.

Jean Georges ne se piquait pas de résoudre des arguties juridiques. Pour lui, l'édit de l'Empereur faisait loi. Il s'agissait non d'une discussion géographique, mais de la sûreté comme de l'unité de l'Allemagne (3). Peu lui importait que l'acte impérial créât un dangereux précédent. Le danger réel et imminent venait d'ailleurs. Ce qui animait Jean Georges contre la Députation ou plutôt contre la minorité qui légiférait à Francfort, — car trois Electeurs seulement et cinq princes sur seize formaient l'assemblée dissidente (4), — c'était sa couleur française. En somme le conseil de l'alliance du Rhin et la Députation se confondaient. Louis XIV ne cachait pas sa ferme intention de les maintenir conjointement à Francfort. La Députation lui semblait l'organe naturel et l'instrument de sa domination en Allemagne. Aussi ordonnait-il à Gravel d'empêcher « qu'on ne rebrouille ni rebatte plus la proposi-

(1) Droysen, III², p. 314.

(2) L'Electeur de Saxe à l'Electeur de Mayence, Dresde, 4 février 1659, Londorp, VIII, p. 512.

(3) *Dass Ihrer Kaiserl. May. Begehren, die Deputationsconsilia in einen næheren Ort zu legen, in der Billichkeit bestehe, wie dann dieses aus den Reichsabschieden bekannt, dass vor 50, 60, 80 und mehr Jahren in eines Ræm. Kaisers Gewalt gestellet, die Reichsdeputationstæge gen Frankfurt, oder wo es sonsten... am gelegensten, ausschreiben zu lassen.* L'Electeur de Saxe à l'Electeur de Mayence. Dresde, 30 déc. 1659, (10 janvier 1660). Londorp, VIII, p. 671.

(4) Mayence, Cologne, Palatin, Wurzbourg, Brunswick, Brême (Suède) Wurtemberg, Hesse-Cassel. Les villes s'abstinrent.

tion de transférer l'assemblée de Francfort.... étant aisé à voir que le conseil aulique ne pousse cette affaire que pour deux raisons qui nous seraient fort préjudiciables, l'une de parvenir, comme il l'espère, par cette voie, à la ruine de notre alliance, dont le conseil est audit Francfort, et l'autre pour réunir le collège Electoral aujourd'hui divisé, connaissant que par cette réunion l'Empereur aurait quatre voix contre trois et par conséquent pourra dans ledit collège disposer de la pluralité des suffrages, ce qu'il faut en toutes matières empêcher de delà. » (1).

Jean Georges eut beau rompre des lances pour la bonne cause. Il s'aperçut bientôt que la lice se vidait, et qu'il risquait d'y rester seul. L'Empereur, après une première affirmation de son autorité, se tenait coi : il n'avait qu'un moyen de se débarrasser de la Députation, c'était de convoquer la Diète. Mais le remède lui paraissait pire que le mal, car la Diète en ce moment eût réédité celle de 1654, et sans doute fût venue à bout de la réforme. Une autre considération militait encore contre cette combinaison : tout envoi de secours aux Espagnols en Flandre et en Italie, qui contrevenait à la Capitulation, eût rencontré parmi les Etats une opposition invincible. Quant à la faction anti-française, elle se disloquait. La Maison d'Autriche ne possédait pas assez de force et inspirait trop de défiance encore pour être un noyau de résistance. Au contraire la Ligue du Rhin, riche, armée, disciplinée — car toutes les discussions intestines y avaient été soigneusement étouffées (2) — attirait et les faibles qui cherchaient une protection et les ambitieux qui spéculaient sur un renfort. Avant même que le délai ne fût expiré, les premiers contractants s'étaient liés pour une nouvelle période (31 août 1660). Et de plus, pendant la première année de son existence, la Ligue s'accrut du landgraf de Hesse-Darmstadt, des ducs de Wurtemberg, de Saxe-Lauenburg, de Schleswig-Holstein. Mais elle se grossit encore de plus illustres recrues, dont la désertion dans le camp ennemi toucha péniblement l'Electeur de Saxe.

Longtemps l'Electeur de Trèves s'était montré récalcitrant

(1) Instruct. à Gravel, 28 mars 1661. Guhrauer, II, p. 306.
(2) Chéruel. *Ligue ou alliance du Rhin*, p. 38.

aux sommations de Louis XIV. Il confiait ses angoisses à son collègue de Saxe, lui adressait copie des lettres comminatoires du Roi, et lui demandait aide et appui (1). Jean Georges lui renvoyait des condoléances, s'indignait contre ces alliances nouvelles et inaccoutumées et contre l'insolence des étrangers « qui sur une pure imagination ou sous le simple prétexte de l'oppression de leurs alliés, d'abord grèveront l'un ou l'autre membre de l'Empire avec des quartiers et bientôt oseront s'emparer entièrement de ses territoires et agiront dans l'Empire suivant leur bon plaisir. » Tout l'espoir de Jean Georges résidait dans l'énergie et l'initiative de l'Empereur. On sait s'il l'avait bien placé. Quant à la requête de son collègue, il oubliait d'y répondre (2). Le pauvre Charles Gaspard eut encore le courage de se débattre plus de deux ans. Il céda enfin à la contrainte. Louis XIV n'attendait pas grand avantage de son adhésion, sinon qu'elle fît « un éclat dans l'Empire » (3). La France méditait de longue date d'étonner l'Empire par un éclat plus grand encore. Tant que les cours de Berlin et de Vienne concertaient leur action, l'Allemagne offrait encore aux irrésolus un centre de ralliement. Il importait de briser au plus vite cette entente. Or, Frédéric Guillaume, bien que ondoyant et divers, n'évoluait que selon son propre caprice et qu'à bon escient. Mazarin déploya pour le circonvenir la stratégie la plus savante. Mais aux yeux de l'Electeur, la France portait collée à ses flancs, comme une tunique de Nessus, l'alliance Suédoise. Aussi sans écouter les objurgations de l'envoyé français, Frischmann, qui l'alla trouver au printemps de 1659 (4), il continua sa campagne du Nord. Au même moment, il déblatérait auprès de Jean Georges de Saxe contre « le gâchis de Francfort. » (5) Tandis que les protégés de Louis XIV, les

(1) D. A. *loc.* 7272. *Die zwischen etlichen Rheinischen Chur=und Fürsten mit beiden Cronen Frankreich und Schweden aufgerichtete Allianz.*, fol. 33, avec copie de la lettre du Roi du 12 nov. 1658, fol. 53.

(2) *Ibid.* fol. 63, 15/25 avril 1659.

(3) Le Roi à Gravel, 5 août 1662. Guhrauer, II, p. 338.

(4) L'instruction est du 4 mars. Il y est dit qu'il y a plus de quatre mois, le Roi avait jeté les yeux sur M. de Wagnée, lequel était tombé malade. A. E. *France* 273, fol. 52. On se rabattit sur le résident du Roi à Strasbourg Frischmann, publiciste aux gages de la France.

(5) « *Unfug in Frankfurt* » Droysen, III², p. 327 et note 539.

« Défensionistes » glorifiaient à l'envi la paix des Pyrénées et l'œuvre pacificatrice de leur patron, Frédéric Guillaume bravait le désir universel de la tranquillité. Il est vrai que l'opiniâtreté de Charles Gustave lui faisait la partie belle et qu'il aurait eu mauvaise grâce à ne pas s'embrigader dans la coalition formidable, tant continentale que maritime, qui pressait les Suédois de toutes parts. Mazarin parvint à en distraire les Anglais et les Hollandais (1), et à imposer la paix aux belligérants : les traités de Copenhague et d'Oliva couronnèrent son intervention ; la mort de Charles Gustave en affermit le résultat. Dès lors l'Electeur de Brandebourg fut cerné comme une place qui n'a nul secours à espérer ; la Suède, toujours insatiable, équipée sur nouveaux frais avec l'argent de la France, le guettait ; elle pactisait maintenant avec la Pologne, tombée, grâce à la reine Marie de Gonzague, dans la clientèle française et menacée d'un roi français, le prince de Condé ou son fils : toutes deux étaient prêtes à se ruer sur le Brandebourg. L'Empereur l'abandonnait, n'ayant d'yeux que pour le péril turc. Il ne restait à Frédéric Guillaume qu'une issue, et cette issue aboutissait à la Ligue du Rhin. Sa capitulation n'était plus qu'une affaire de temps. Ses coreligionnaires de la Ligue la moyennèrent. Lesseins, envoyé de Louis XIV, lui dora la pilule. Au début de 1662, on se crut sûr de lui. Le Roi écrivit à Gravel, le 18 mars, tout en lui recommandant le secret, qu'il ne tiendra qu'à lui « de gagner l'Electeur de Brandebourg et de le faire entrer dans l'alliance du Rhin » (2). La cour de France ne s'impatienta ni des feintes ni des soubresauts de sa capture : elle lui permit magnanimement de prolonger sa défense, sachant la reddition immanquable.

L'Electeur de Saxe soupçonnait probablement cette chute prochaine. C'était la ruine de ce projet de fédération qui l'avait hanté en 1659, et dont la conférence de Lichtenburg avait jeté les bases. Toujours est-il que, sous l'empire de cette préoccupation, il dépêcha à Berlin en février

(1) Chéruel. *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, III, p. 359.

(2) Cet extrait cité par Chéruel, *Ligue ou alliance du Rhin*, p. 42, d'après les archives Aff. Etr. est publié depuis 1839 par Guhrauer, II, p. 329, Cf. *ibid.* lettre du 29 mars.

1662 son conseiller Gersdorf, avec mission d'accommoder les litiges relatifs au commerce de l'Elbe, à la matricule du cercle de Haute Saxe, et de sonder Frédéric Guillaume sur le transfert de la Députation. La démarche paraissait si chanceuse que Gersdorf voyagea incognito et se fit passer pour un particulier. Il fut muni de deux lettres de créance, l'une de pure forme, la seconde plus explicite et qu'il ne devait remettre qu'après avoir pénétré les dispositions du ministère brandebourgeois. Gersdorf, à son grand ennui, fut reçu en audience solennelle et renvoyé à deux ministres. Il se convainquit de prime abord que le terrain vacillait; il n'aborda ni le point de la Députation ni celui d'une union étroite. Il s'en revint « *infecta re* » (1).

Jean Georges fut-il bien attristé de ce résultat? Cela est douteux. Déjà lui-même se sentait chanceler. Il venait d'assister à de telles apostasies que sa foi en la bonté de sa cause s'ébranlait. Il en était arrivé à la période où l'on calcule la portée de sa défaillance et où l'on s'arrange pour tomber du bon côté; lui aussi, était à la veille d'être empaumé par la diplomatie française, dont cette conquête fut un coup de maître.

Le but de Mazarin était d'investir l'Autriche et de dégarnir son front de défense. La Saxe formait un boulevard avancé, dont la possession était indispensable pour la réussite de ce plan. Ce n'est pas de prime-saut qu'il comptait l'enlever. Mais il tablait sur la versatilité de l'Electeur, sur la vénalité de son entourage, sur la puissance de la contagion, enfin sur l'habileté de l'agent auquel l'exécution fut commise.

Robert de Gravel, seigneur de Marly, depuis plusieurs années employé soit dans les cours allemandes, soit à la Diète, est malheureusement peu connu, pour ne pas dire inconnu, comme la plupart des diplomates de cette époque. On ignorait en France ces hommes rompus à leur métier ou plutôt à leur art, passant de longues années hors de leur patrie, mais ne perdant rien de leur patriotisme et n'espérant pour toute récompense de leur labeur que quelques paroles

(1) D. A. *loc.* 10226 *Reichstagssachen* 1tes Buch 1661-2. L'instruction est du 20 février v. st. La relation de l'envoyé du 11 mars fol. 79.

d'approbation du Roi, et une maigre pension (1). A Ratisbonne, Gravel était au foyer de toutes les intrigues, au rendez-vous de toutes les nouvelles : la Diète, auprès de laquelle il était accrédité, ressemblait à une agence de renseignements. Il maniait à merveille les Allemands, dont il connaissait à fond la langue : son long séjour parmi eux ne gâta ni l'esprit ni l'originalité de son style. Le maréchal de Grammont rend justice à ses brillantes facultés (2). Un de ceux qui le pratiquèrent et purent l'apprécier de plus près, un Français, mêlé aussi aux affaires d'Allemagne, Du Fresne, écrivait de lui, qu'il veillait sur la France quand les autres dorment (3).

Gravel, qui avait tâté des Saxons à Francfort, témoigna peu d'enthousiasme pour la tâche fâcheuse dont on le chargeait. Mais Mazarin et, après lui, Lionne le piquèrent au jeu. Le Cardinal donna encore avant sa mort une preuve éclatante de ses dispositions amicales envers l'Electeur de Saxe. Wicquefort ayant eu l'effronterie de rentrer en France, en se couvrant du caractère de résident de Brandebourg, il le fit sans autre forme de procès enfermer à la Bastille, puis en août 1659, il provoqua son expulsion (4). Mazarin, assez débonnaire d'habitude, ne pratiquait pas l'oubli des injures en matière d'argent. « Je vous assure que S. Em. s'intéresse fort en cette affaire, mandait le comte de Brienne à son père le surintendant ; qu'elle a bien présente à la mémoire la dernière volerie qu'a faite Wicquefort de l'argent qu'on avait mis en ses mains pour le duc de Saxe, et qu'elle a un extrême ressentiment du mal qu'il nous

(1) V. sur la condition des ambassadeurs de Louis XIV, Geffroy, *Recueil des Instructions données aux Amb. et Ministres en Suède*, 1885. Introd. et *Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1885. — Il serait facile de reconstituer la vie privée de Gravel pendant sa mission d'Allemagne, grâce aux tables des matières des volumes de sa correspondance. Nous pouvons confirmer ici ce que M. Chéruel avance de façon hypothétique, *ouvrage cité*, p. 38, note. C'est bien Gravel dont la mort en Suisse est signalée par Dangeau.

(2) Collection Petitot, 56, p. 446.

(3) Du Fresne fut résident de Mayence à Paris. *Lettre à Colbert d'Alsace*, 18 mars 1658, A. E., *Allemagne* 141, folio 120.

(4) Mazarin à Mme de Wicquefort, à Le Tellier, à Brandt, envoyé de Bran, debourg, de Saint-Jean de Luz. A. E. *France*. 280, fol. 70, 283, fol. 61-109 suiv. Wicquefort comptait des amis parmi les gens de lettres qui s'émurent de son sort, notamment Chapelain. V. *Lettres de Chapelain*. Ed. Tamizey de Larroque. Doc. inéd., II, p. 49, note 1, p. 82, 84, note 2.

a causé (1). » En dépit de ses réclamations, Wicquefort fut reconduit à la frontière, et sa femme n'obtint qu'un mois pour terminer ses affaires. Si Jean Georges n'était pas un ingrat, il dut être touché.

En France on s'occupait de lui plus qu'il ne se figurait. On suivait avec attention son manège matrimonial à Vienne. L'Electeur n'avait pas abandonné la partie ; au début de 1660, on signalait à Mazarin la présence à Vienne d'un ambassadeur Saxon, venu sous prétexte de solliciter une investiture, mais en réalité « pour négocier le mariage de la fille de son maître avec l'Empereur. » Or, l'obstination paternelle de Jean Georges faisait la risée de toutes les chancelleries, sauf celle d'Autriche, où l'on craignait que la déception ne le tournât vers l'alliance du Rhin. Mazarin en instruisit Gravel, afin qu'il en avertît l'Electeur de Mayence (2). Jean Georges méconnaissait-il à ce point le sentiment de la cour impériale? Ce n'était plus un secret pour personne que l'avènement d'une infante (3). Mais, par une étrange coïncidence, Jean Georges se rapprocha ostensiblement des Espagnols. Au printemps de 1661, il envoya auprès de leur ambassadeur à Vienne le marquis de la Fuente, un de ses confidents, le baron de Burkersrode, que sa souplesse d'esprit et sa religion — il était catholique — rendaient particulièrement propre à cette mission (4). Burkersrode venait en apparence pour une affaire toute politique, avec ordre d'offrir sans ambages les services militaires et autres de la Saxe à l'Espagne, moyennant subside, et cela, en se réclamant de l'autorité de feu Ferdinand III « de toute glorieuse mémoire » lequel avait assuré souvent l'Electeur des intentions favorables de la cour de Madrid. Burkersrode vit l'ambassadeur à titre privé et presque mystérieusement. La Fuente allégua sa complète ignorance des relations antérieures de son gouvernement avec la Saxe ; il fit mine de vouloir s'informer. Burkersrode comprit qu'il l'éconduisait courtoisement. Dans le courant de la conversation, il laissa échapper que les

(1) A. E. *France* 293, fol. 262.

(2) Mazarin à Gravel. Aix, 24 février 1660. A. E. *Allemagne*, 148.

(3) *Relation de l'Amb. Vénitien Molin, lue au Sénat le 27 sept. 1661.* FIEDLER, p. 54.

(4) VEHSE. *Gesch. der Hœfe des Hauses Sachsen*, IV. p. 44.

anciens amis de la Saxe se refroidissaient. Il emporta une missive gracieuse du marquis pour son maître, mais point d'illusions.

Il était chargé de pousser une pointe à la cour de l'Empereur (1). Dans son instruction, perce un sourd mécontentement qui permettait de supposer que l'Electeur ne s'aveuglait plus sur l'établissement de sa fille. Burkersrode devait s'enquérir si le généralat d'Empire avait été proposé à quelqu'un des Electeurs, en exprimant la confiance que cette mesure ne se prendrait pas à l'insu de celui de Saxe. Mais surtout il lui était enjoint de protester contre l'introduction des jésuites en Hongrie, malgré le vœu des Etats de ce royaume. Si Jean Georges conservait une lueur d'espoir sur la candidature de la princesse Electorale, lui convenait-il de soulever pareille querelle ? Evidemment sa rancune se traduisait contre les jésuites, qui détournaient le jeune Empereur de se damner en épousant une hérétique (2).

Sans aucun doute, Jean Georges était désenchanté de la maison impériale. Il ne cachait pas son aigreur. L'ambassadeur vénitien Molin annonçait sa volte-face vers la Ligue du Rhin (3). En effet, bientôt la brouille s'accentua. Quand l'Empereur requit le secours des Etats contre le Turc, Jean Georges refusa sa quote part, en déclarant avec irrévérence que l'Empereur exagérait la grandeur et l'imminence du péril, et que d'ailleurs une résolution de ce genre ressortissait de la Diète générale. Or, il savait combien cette évocation de la Diète chagrinait les Autrichiens. Lionne mandait tous ces symptômes à Gravel avec une satisfaction marquée (4). Quant à la démarche de Burkersrode auprès de l'ambassadeur Espagnol, on n'en prit guère souci ; on la réduisit à sa véritable portée, celle d'un expédient financier. La souveraineté de l'Electeur venait de subir une rude secousse : la Diète de 1660, une des plus importantes pour

(1) Burkersrode reçut une première instruction le 13 avril. En juin il était à Vienne. Quoique sa relation soit datée du 19/9 juin 1660, il n'y a pas de doute d'après le texte et d'après le classement des pièces qu'il ne faille rétablir 1661. D. A. *loc.* 8241. *Acta. des von Burkersroden Verrichtungen am Kaiserlichen Hofe zu Wien 1661-71,* fol. 3 et suiv.

(2) Fiedler, p. 35.

(3) *Ibid.* p. 65.

(4) Fontainebleau, 14 mai 1661. A. E. *Allemagne*, 148.

l'histoire constitutionnelle de la Saxe, avait coupé court aux fantaisies gouvernementales et au gaspillage ; elle avait failli mettre en accusation quelques conseillers du prince, parmi lesquels le susdit Burkersrode, qui avaient combiné pour leur maître le moyen d'éluder tout contrôle ; elle avait supprimé la confusion entre le fisc et le trésor public, fixé à un *Groschen* près la liste civile et impitoyablement serré les cordons de la bourse (1).

Cette défaite de l'Electeur par son Parlement, sa gêne chronique qui en résulta, ne pouvaient que réjouir et servir la France. Aussi jugea-t-on le moment venu de faire jouer tous les ressorts dont on disposait pour aliéner de la Maison d'Autriche l'esprit de Jean Georges. Le landgraf de Hesse Darmstadt, les princes de Weimar, qui mendiaient à ce moment avec plus d'insistance que jamais quelques grâces en espèces sonnantes (2), enfin les frères mêmes devaient être employés à opérer cette conversion. « Je crois que le but auquel on devrait tendre, écrivait Lionne, serait de tâcher de porter cet Electeur à entrer dans notre alliance du Rhin, ce qui serait d'un grand éclat dans tout l'Empire, et de grande réputation et avantage pour l'alliance. » Lionne estimait que les scrupules s'évanouiraient devant des raisons palpables. « Peu de choses en Allemagne sont à l'épreuve de l'argent. » Lionne déguisait à Gravel l'importance qu'il attachait à la conquête du Saxon; il présentait la tentative comme des plus hasardeuses. « Il ne faut pas se pouvoir reprocher qu'on ait manqué un pareil coup pour avoir négligé de s'y appliquer. » En réalité, il se passionnait pour l'entreprise à laquelle il avait collaboré avec Mazarin, et son amour-propre d'auteur voulait la mener à la perfection. Il stimulait Gravel par ordre du Roi. Les conjonctures semblaient favorables au milieu de l'année 1661 ; on recevait avis de divers endroits que l'Electeur était exaspéré des dégâts commis sur ses terres par les troupes de Montecuculli, au retour de la campagne du Holstein ; qu'il venait de chasser deux de ses ministres « les plus dépendants de l'Empereur »,

(1) Weisse. V. p. 188. Haussmann. *Beitræge*, II, p. 8.
(2) *Mém. de Bernard de Saxe Weimar*, 15 mai 1661. *Saxe* 3, pièce 2. annexes.

sur lesquels il passait sa colère. Il fut convenu dans le conseil du Roi qu'on sacrifierait jusqu'à cent mille francs par an pour tenir la cour de Dresde. Et pour comble de générosité, Louis XIV travailla lui-même à caser dignement la princesse Electorale.

Le jeune duc de Savoie, cherchant femme, avait jeté les yeux sur Erdmuthe-Sophie ; il envoya successivement deux gentilshommes à Dresde ; au mois de juillet 1661, le comte de Fiesque s'y trouvait (1). Louis XIV approuva la recherche et en écrivit de sa main à la duchesse douairière de Savoie, sa tante. La politique française imaginait alors d'user de Victor Amédée comme d'un épouvantail contre l'Empereur ; malgré la jeunesse de Léopold, elle affectait de prendre des arrangements en vue d'une vacance de l'Empire et de briguer des voix pour son protégé. Servien répétait à qui voulait l'entendre que le mariage Saxon « assurerait quatre suffrages d'Electeurs » à M. de Savoie » et que S. M. serait bien aise par toutes raisons de voir son cousin élevé à cette dignité, plutôt qu'aucun autre prince » (2). Mais ce qui offusquait le Roi, c'est que l'affaire du mariage se ménageât par l'intermédiaire de la cour de Munich, de la jeune Electrice et du ministre Kurtz, fort peu sympathique à la France. Aussi Lionne pressa-t-il Gravel de s'aboucher avec le landgraf de Darmstadt, qui serait gratifié d'une pension annuelle de vingt mille livres (3).

Gravel ne s'échauffa point pour cette négociation : le souvenir qu'il gardait du Saxon lui inspira un incurable scepticisme. Néanmoins il se concerta avec le landgraf de Darmstadt. Par malheur celui-ci fut frappé d'apoplexie au moment où il se préparait à dépêcher quelqu'un à Dresde (juin 1661). Son fils, Louis VI, ne sembla pas à Gravel un intermédiaire assez bien intentionné ni assez sûr (4). Gravel considéra qu'il y avait quelque ingénuité à se prodiguer en avances après les rebuffades qu'on avait jusqu'alors essuyées,

(1) L'Electrice à Burkersrode, 31 juillet D. A. *loc.* 8241, *Acta Burk.* fol. 2. Cf. GAUDENZIO CLARETTA, *Adelaïde di Savoia e i suoi tempi*, Turin 1877, p. 118.

(2) Brienne le fils à Servien. Fontainebleau, 2 juillet, A. E. *France* 295, fol. 6.

(3) Lionne à Gravel. Fontainebleau, 30 juin. A. E. *Allem.* 148.

(4) Gravel à Lionne. Francfort, 28 juin *ibid.*

et qu'il était préférable de voir venir l'Electeur. L'événement ne lui donna pas tort. Au mois de février 1662, parut chez Gravel un marchand, revenant de Dresde, qui lui était adressé par le grand maréchal, baron de Rechenberg. Cet étrange plénipotentiaire apporta une proposition plus étrange encore : il réclama pour l'Electeur le paiement d'une partie des arrérages qui lui étaient dûs par la France depuis Henri IV ; il excusa cette exhumation d'une vieille créance par la pénurie de Jean Georges, bien empêché pour doter sa fille, fiancée au margrave de Brandebourg-Baireuth. Gravel répliqua qu'il n'avait nulle connaissance de cette dette historique, et que l'Electeur n'avait qu'à expédier une personne de confiance à Francfort pour traiter cette question. Ce ne fut pas la seule visite de cette sorte que reçut l'envoyé du Roi. Vers le même temps, le valet de chambre de Jean Georges, un Français, nommé La Pierre, vint prendre langue avec lui. Il est vrai que La Pierre ne se prétendit chargé que d'une mission commerciale : il emportait à Paris des échantillons de marbres pour les montrer au Roi. Il ne s'ouvrit pas d'autre chose, réservant sans doute sa diplomatie pour la cour, et Gravel imita sa discrétion. Cependant il pensa que l'affaire s'emmanchait pour de bon, et il suggéra deux manières de la conclure : soit la gratification, soit le mariage du prince Electoral, âgé de quinze ans, avec la sœur du duc de Modène, à laquelle le Roi cherchait un mari : il l'avait destinée au prince Palatin, mais aux yeux de Gravel, le parti Saxon n'était pas moins sortable ; il y avait plus de proportion pour l'âge, et en y mettant le prix, on obtiendrait le consentement du père (1). Cette dernière solution, plus économique que l'autre, plut fort au Roi (2). Au fond, Gravel se désintéressait de l'épisode : il passait volontiers la main à autrui. Aussi quand le comte de Holac, lieutenant-général de l'alliance du Rhin, se rendit en France, Gravel le désigna au Roi comme la personne la plus capable de nouer des rapports avec la Saxe, où il était très bien en cour, notamment auprès de l'Electrice (3).

Louis XIV ne professait pas la même indifférence que son

(1) Gravel au Roi, Francfort, 21 février 1662, A. E. *Allemagne* 152, fol. 71.
(2) Le Roi à Gravel. Paris, 17 mars *ibid.*
(3) Gravel au Roi, 12 mars *ibid.*

agent à l'égard de ce projet, et il se promettait d'en pousser l'exécution par l'entremise de Holac. Il appréhendait d'ailleurs d'être prévenu par les Espagnols que l'Electeur de Saxe faisait tâter (1). Il était frappé d'un autre fait encore : l'Electeur avait renoncé au mariage de Savoie, par peur sans doute d'une rupture irréparable avec l'Autriche ; il préférait donner sa fille, pour laquelle il avait aspiré si haut, à un très petit prince (2). Cela était de mauvais augure, surtout à l'heure où l'Allemagne entrait dans une crise formidable.

L'invasion turque en Hongrie avait excité dans l'Empire une agitation en faveur de l'appel de la Diète : l'Empereur obéit à la pression de l'opinion publique (3). Comment allait se comporter l'Electeur de Saxe ? Durant la dernière phase du conflit constitutionnel, il avait conservé une attitude exspectante. Il ne s'était pas immiscé dans la polémique poursuivie entre l'Empereur et l'Electeur de Mayence, polémique dont le diapason s'était graduellement élevé. C'est à peine s'il était sorti une fois de sa neutralité pour conseiller à l'Archichancelier d'adopter la transaction émanée de l'Empereur pour le transfert des deux tronçons de la Députation en un lieu tiers, à Augsbourg (4). Il ne s'était compromis envers personne. Mais à la Diète, cet effacement n'était plus de mise.

La Députation ordinaire s'était dissoute de droit et de fait, au jour de l'inauguration du Parlement d'Empire (20 janvier 1663). Mais Louis XIV n'entendait pas que son parti cessât d'exister avec elle. Il s'était prémuni. Dès le 7 mars 1663, la Ligue du Rhin s'était affirmée par une prorogation nouvelle. Mais l'ordre du jour même de la Diète réservait à l'influence française des avantages appréciables. Sur l'article de la défense contre le Turc, des chicanes de procédure surgirent immédiatement. (5) Mais l'action principale

(1) Le Roi à Gravel. 29 mars *ibid.*

(2) En octobre 1662, Erdmuthe Sophie épousa Christian Ernest, margrave de Brandebourg Baireuth.

(3) 8 Février 1662. Londorp, VIII, p. 811.

(4) L'Electeur de Saxe à Mayence. Torgau, 26 septembre 1661, *ibid.* p. 793.

(5) V. une esquisse des travaux de la Diète dans Grœssler, *die Ursachen der Permanenz des sogenannten immerwœhrenden Reichtags zu Regensburg.* Dissert. inaugurale de Iéna. Stargard 1869, p. 11 suiv. R. Fester, *die armirten Stœnde und die Reichskriegsverfassung 1681-97.* Francfort 1886, critique sommairement l'œuvre d'organisation militaire.

se livra sur la Capitulation perpétuelle et l'organisation militaire de l'Empire : c'était en d'autres termes la reprise de la lutte des Princes contre les Electeurs. « Je prévois, mandait Louis XIV à Gravel, que ce différend des deux collèges sera ce qui occupera le plus la prochaine Diète. » (1) Or, les princes les plus considérables, et surtout ceux qui figuraient à la Députation de Francfort, s'étaient, en avril 1662 groupés en une union analogue à l'union Electorale. (2) Louis XIV couvrit de sa protection cette faction audacieuse, et il s'en expliqua sans équivoque : « Je pourrai tirer avantage dans la Diète du différend ordinaire qu'a le collège des princes avec l'Electoral. » (3)

Le programme de l'union princière, qui revendiquait la participation de ses membres au gouvernement, au même titre que les Electeurs, ne pouvait qu'indisposer Jean Georges de Saxe. Son horreur pour les nouveautés subversives, attentatoires à sa prééminence, et patronnées par la France, allait-elle le tourner vers la Majesté impériale, palladium des privilèges électoraux ? Louis XIV en prit ombrage. Un personnage énigmatique, un religieux franciscain, le P. Rojas de Spinola, évêque de Stéphanie, ourdissait alors en Allemagne une intrigue que le cabinet français épiait attentivement. On le disait d'origine allemande, et même saxonne, mais fils d'Espagnol. (4) Louis XIV s'étonna que Gravel ne lui eût pas signalé le séjour du P. Rojas à la cour de Mayence, vers l'ouverture de la Diète, et qu'il n'en eût pas pénétré le but. Gravel, toujours porté à excuser son ami l'Archichancelier, tranquillisa le Roi : le P. Rojas était venu solliciter l'autorisation de bâtir une maison de son ordre à Würzbourg, ce qui n'avait rien d'extraordinaire dans le diocèse de Mayence, et de plus, il avait conjointement avec le marquis Hermann de Baden, chanoine de Cologne, présenté à l'Electeur le plan d'une compagnie allemande des Indes orientales, sous les auspices du Roi d'Espagne, com-

(1) Louis XIV à Gravel, 9 sept. 1662. Guhrauer, II, p. 341.

(2) Kœcher, L. III, ch. 12, *Der Fürstenverein von* 1662.

(3) Le Roi à Gravel, 5 août 1662. Guhrauer, II, p. 339

(4) Le Roi à Gravel, 19 mai 1663, A. E. *Allem.* 157, fol. 92. Rojas était né dans les Pays-Bas, d'une famille originaire d'Espagne. Sur sa carrière V. Foucher de Careil. *Œuvres de Leibnitz*, I, Introd., p. XXVII.

pagnie qui engloberait plusieurs Electeurs et princes, parmi lesquels le duc de Saxe. Jean Philippe avait traité ce projet de chimérique et ri icule, mais Gravel ne le prenait pas si légèrement ; suivant lui, c'était une voie pour la Maison d'Autriche d'entrer par là en quelque sorte d'union avec les dits Princes, d'y engager aussi d'autres, et d'affaiblir ou de contrecarrer l'Alliance du Rhin. (1) Le Roi partagea cet avis. « Ces ouvertures chimériques, répondit-il, regardent bien moins les Indes que le dedans de l'Empire, et ceux qui les font croient qu'ils pourront aller de l'un à l'autre. » (2) Néanmoins cette idée d'une association, basée sur la communauté d'intérêts économiques, ne laissait pas d'affrioler de petits potentats indigents. L'Electeur de Saxe en particulier, à qui des propositions directes furent faites, au su du Roi, possédait des ressources pour le commerce d'exportation et s'appliquait à en tirer des revenus. Il importait de le retenir. Aussi quand, dans l'automne 1663, le P. Rojas et le Margrave Hermann reparurent auprès de l'Electeur de Mayence, porteurs d'une lettre du Roi catholique (3), on se mit en devoir à la cour de France de presser la négociation avec l'Electeur de Saxe.

Jean Georges vint spontanément au devant de ce désir. Edifié par le rapport de Burkersrode sur le bon vouloir des Espagnols, dégoûté de leur faiblesse et de leur détresse, répugnant par instinct aux aventures d'outre mer où ils voulaient l'entraîner et l'exploiter, il comprit qu'il n'y avait de salut pour lui que du côté de la France. Une dernière espérance le convainquit de cette vérité. Aiguillonné par le vague besoin d'embrasser enfin une politique après d'interminables et énervantes fluctuations, aiguillonné par le besoin moins vague de trouver de l'argent, il conçut l'envie de se rendre à Ratisbonne : c'était son chemin de Damas. Au début de Décembre 1663, il fit part de son intention à ses Conseillers. Il les consulta, non sur la portée de sa résolution qui était irrévocable, puisque la date même de son départ était fixée, mais sur les voies et moyens. Outre les 10 mille thaler

(1) Gravel au Roi, Francfort, 10 juin 1663 *ibid.* fol. 104 et 18 juin fol. 109.
(2) Le Roi à Gravel, 7 juillet, fol. 121.
(3) Gravel au Roi, 20 sept. A. E. *Allemagne*, 155, fol. 113.

qu'il avait empruntés au duc de Gotha, il évalua qu'il lui en faudrait 30.000 encore pour soutenir convenablement son rang, pendant douze semaines. Qu'on en juge : la cuisine, sans le bois ni le charbon, absorbait 9,000 thaler, la cave 7,728 ; l'entretien de l'Electeur et de sa suite, sans la nourriture, 2.772 ; la location de soixante-dix chevaux de trait supplémentaires, 2,100. Encore Jean Georges pratiquait la plus stricte économie : pendant la route qui devait durer un mois, il se réduisait pour la pâtisserie et la confiserie à la portion congrue, attendu que ce chapitre ne se chiffrait que par 250 thaler, mais sans compter ce qu'exigeraient les banquets à Ratisbonne (1). Le total se montait à 25,438 thaler, sans les dépenses extraordinaires et imprévues.

Les Conseillers furent, au reçu de la missive, fort perplexes. Sebottendorf, les deux Friesen, Taube, tous Autrichiens d'inclination, rédigèrent une réponse peu encourageante. Se persuadant que leur maître avait pesé le pour et le contre, ils lui signalèrent toutefois le conflit actuel entre les deux hauts Collèges, les disputes fâcheuses (*beschwerliche Hændel*) dont la Diète était le théâtre, et qui méritaient peut-être qu'on ne se hâtât pas trop d'y paraître. Sur l'article essentiel, ils déclarèrent que le fond disponible ne dépassait pas 20,000 thaler, que les revenus de l'Electeur ne leur étaient pas assez connus, que cette matière regardait le département du Trésor (les *Kammerræthe*), qu'évidemment les ancêtres de S. A. avaient puisé toujours à la caisse de l'impôt *(Steuercassa)* pour combler les déficits de leur propre cassette ; mais que ces errements avaient tari ces deux sources à la fois. Quant à des moyens extraordinaires, leur faculté d'invention ne s'exerçait pas en dehors de leur compétence *(Extraordinar Mittel zu ersinnen will uns nicht beifallen)*.

Jean Georges songea, pour se procurer la somme nécessaire, à rassembler une députation de la Diète, sous le prétexte de pourvoir à l'approvisionnement des places fortes, à la distribution des cantonnements, mais en réalité pour

(1) *Dem conditor allerhand Confecturen hier zu verfertigen und mit auf den Weg zu nehmen* (quelle prévoyance !) *ohne was zu Regensburg bei Ausrichtung der Banqueten wird erkaufet werden müssen, 250 th.*

soutirer quelque subside à ses fidèles sujets. On lui représenta en conseil l'inefficacité de cette combinaison, en lui remémorant que, dès qu'il s'agissait de mettre la main à la poche, les membres de la Députation s'excusaient imperturbablement et s'en référaient aux Etats ou à la Délégation (*Ausschusstag*). Quant aux inconvénients d'une Diète, on ne se fit pas faute de les énumérer. C'était rouvrir chez Jean Georges une blessure mal fermée et toujours cuisante (1).

Les remontrances ne firent que pousser l'Electeur dans la voie où il s'était engagé. Il partit furieux contre ses ministres (8-18 février). Le luxe de son train, les honneurs qu'il recueillit sur son passage, eurent de quoi le consoler et lui prouvèrent à ses propres yeux qu'il n'était pas encore un souverain aussi rabaissé qu'on le jugeait parmi son peuple. A la frontière de Bohême, il fut salué au nom de l'Empereur par le Commissaire impérial, Comte de Trautmannsdorf. A Ratisbonne, douze pièces de canon tonnèrent par trois fois à son entrée ; dans la *Quergasse*, deux compagnies de la milice bourgeoise, fanions déployés, lui présentèrent les armes et tirèrent une salve de mousqueterie. On publia des vers de circonstance (2). Le lendemain de son arrivée, 1er mars, après l'échange des visites, l'Electeur fut comblé d'attentions : son collègue de Mayence lui envoya six pièces de vin du Rhin, celui de Trèves six muids de vin de la Moselle, celui de Bavière huit tonnelets de vin doux, le duc de Neubourg, du gibier. Ces cadeaux étaient les bienvenus, les bouchers, boulangers et autres marchands de Ratisbonne faisant à peine crédit aux Saxons.

Pendant son séjour de plus de six semaines, Jean Georges vit l'Empereur, et assista aux séances du Collège Electoral où siégeaient en personne les Electeurs de Mayence, de Trèves et de Bavière. On y délibéra avec lenteur mais confusion, tandis que le grand vizir avançait jusqu'au Raab. On examina l'institution d'un généralat d'Empire, puis les détails

(1) D. A. *loc.* 10227. *Churf. Durchl. Johann Georgens des Andern Regensburgische Reise 1663-4*, fol. 1 et suiv. Les pièces sont de décembre 1663 et janvier 1664. Le *Diarium* est intéressant pour l'histoire de l'étiquette.

(2) V. les pièces imprimées, *loc. cit.*

de l'armement contre l'ennemi commun ; mais en même temps, on discuta l'élection d'un Roi des Romains, l'investiture du duc de Savoie. Sur ces débats se greffèrent des litiges subsidiaires, comme la contestation entre Brandebourg et Neubourg, sur la direction du Cercle de Westphalie. Mais toutes ces avocasseries intéressaient peu Jean Georges. Il venait terminer à Ratisbonne une affaire d'une bien autre importance. Sous les yeux même de l'Empereur ou, pour mieux dire, à sa barbe, il signa un traité avec Louis XIV. Ainsi se noua une comédie dont le prologue s'était passé à Paris (1).

A la fin de janvier 1664, arriva dans cette ville Wolf Caspar v. Clengel, chambellan de l'Electeur de Saxe, inspecteur du génie civil et militaire (2).

Clengel jouissait de la faveur de son maître ; il faisait des tournées en Italie pour raccoler des artistes et collectionner des objets d'art. Sa présence à Paris n'excitait aucun soupçon. Aussi put-il sans se faire remarquer transmettre au Roi et à Lionne les lettres de créance dont il était muni. L'Electeur protestait de son impatience de renouveler avec la Couronne de France l'amitié « que l'injure des temps avait comme effacée » et priait S. M. de traiter avec un de ses plus fidèles serviteurs « sous la foi du plus profond silence » *(sub alti silentii fide)* (3). Clengel, inhabile à finasser, communiqua des notes très franches, trop franches même, où il ne dissimulait pas la situation précaire de son maître (4). Il

(1) Nous citons ici une fois pour toutes la petite étude d'une quarantaine de pages de K. G. HELBIG, *die diplomatischen Beziehungen Johann Georgs II von Suchsen zu Frankreich* (Archiv. für die sæchs. Gesch. I, p. 289). L'auteur, qui ne fait commencer ces relations qu'en 1664, s'excuse lui-même sur la dispersion des matériaux de ne présenter qu'un essai incomplet. Il se dispense d'ailleurs de citer aucune source.

(2) O'BYRN. *Wolf Caspar v. Clengel* Mittheilungen des Kgl. Sæchsischen Alterthumvereins, XXIIes Heft, 1872, p. 29.

Arrière petit-fils du célèbre ingénieur et architecte Paul Buchner (mort en 1607), il avait parcouru très tôt l'Europe pour se perfectionner en son métier. En 1648, après avoir visité le Danemark et les Pays-Bas, il débarqua à Paris, où il fréquenta l'Académie d'un M. de Beaufort pour apprendre le français. Il batailla ensuite au service de la Sérénissime République en Dalmatie, en Albanie, à Corfou, rentra dans sa patrie en 1656, et succéda comme architecte en chef à Dillich, ingénieur et géographe, le même sans doute que Jean Georges avait accrédité auprès de Mazarin.

(3) 16 janvier 1664. A. E. *Saxe* 3, pièces15 et 16.

(4) *Ibid.*, pièces 12, 13, 14.

rappela les conséquences du testament de Jean Georges Ier, l'indépendance affectée par les princes puînés, la noblesse des territoires possédés par ces princes se regimbant contre l'autorité électorale et faisant mille obstacles dans les Diètes, les villes suivant à l'envi cet exemple de refuser tout subside. Aussi l'Electeur réclamait l'acquittement de la dette de 120 mille écus contractée par Henri IV envers son aïeul : son but était de lever deux à trois mille hommes pour exécuter un coup d'Etat. Cela était formulé en termes clairs, quoique tudesques, dans le passage de l'instruction traduit par Clengel : « tant pour mieux nous assurer à l'avenir contre toute sorte de jalousie qui se pourrait naître comme pour tenir en terme les mal affectionnés du propre pays et voisinages, supprimer la hardiesse d'inégaux et sinistres conseils. » Pour entretenir la milice souhaitée, il était impossible de demander aucune aide aux sujets de l'Electeur « par voie ordinaire. » C'est donc du Roi qu'on attendait cette faveur. Qu'offrait-on en échange ? Un engagement de n'assister personne « qui résisterait aux intérêts de S. M. T. C. » ni en hommes ni en argent !

Dans un Mémoire où il traçait le portrait de la cour électorale, l'agent essayait d'établir la possibilité d'un coup d'Etat. Le Chancelier Sebottendorf, vieillard de près de soixante-quinze ans, ne comptait pour rien. Les barons Henri de Friesen et Gersdorf (1) rivalisaient sourdement ; le second l'emportait à cette heure : c'est lui qui avec Strauch avait été député à la Diète. Or Friesen craignait qu'il n'y conspirât avec l'Electeur de Mayence contre les intérêts autrichiens. Le crédit de Friesen et de sa coterie déclinait : l'Electeur qui se plaignait d'être « vinculé » avait dégradé et exilé Haubitz, (ou Haugwitz), beau-frère de Friesen, président de la Chambre des Comptes et l'avait remplacé par Wolframsdorf, un de ceux que les Etats avaient querellés. Cette preuve d'énergie, l'Electeur la réitérerait, en pourvoyant les deux charges vacantes de grand Maréchal et de Chambellan, « de personnes contraires à l'autre côté. » Le moment était donc unique ; avec une somme convenable, l'Electeur était en mesure de restaurer sa souveraineté. Sa bonne foi éclatait et dans son

(1) Sur ces personnages, VEHSE, p. 37, 152.

refus de recourir au roi d'Espagne et dans son entente avec l'Electeur de Mayence sur l'affaire d'Erfurt ; s'il avait voulu écarter la compétition mayençaise, il aurait depuis longtemps une garnison dans la place.

C'étaient là des marques certaines de sincérité, mais d'une sincérité toute négative. Le cabinet français était fondé à exiger en remboursement des garanties positives et immédiates. Mais ici l'auteur du plaidoyer tournait court ; il se bornait à cette assurance que l'Electeur aurait « après, quand l'heure viendra, tant plus raisonnablement sujet d'en parler à ses Conseils comme à tout autre, se louant de l'assistance et faveur de S. M. » Mais en attendant, il fallait se fier à la parole de ce prince qui bien que « pressé de ses propres ministres à cette heure » n'avait pas perdu tout pouvoir ni toute alliance ni tout prestige : il lui restait son titre de vicaire de l'Empire !

Ces ouvertures étaient dérisoires. On ne les prit pas toutefois en trop mauvaise part. Mais comme l'envoyé était « personne d'esprit », — c'est le Roi même qui le qualifia de la sorte (1) — on lui démontra sans peine « que ce qu'il offrait n'avait nulle proportion à ce qu'il demandait », que le Roi ne pouvait prendre confiance en l'Electeur, tant que celui-ci serait entre les mains de ministres qui l'obsédaient et dont lui-même connaissait l'infidélité. Rien ne fut donc achevé. On voulait être éclairci auparavant de la contre partie de cette négociation qui s'amorçait à Ratisbonne sous les auspices de l'Electeur de Mayence, par l'organe de son principal confident, le chanoine de Reiffenberg, qu'avait chaudement soutenu l'Electrice de Saxe, ennemie des ministres dirigeants.

Jean Georges s'était juré de ne pas revenir les mains vides. Dès qu'il eut pris l'air de Ratisbonne, il décida de sauter le pas. Au même instant, l'accession éventuelle de l'Electeur de Brandebourg à la ligue du Rhin transpirait (2). L'Electeur de Bavière recherchait la grâce d'y être admis (3). C'était

(1) Le Roi à Gravel, 10 avril 1664, A. E. *Allem*. 172.

(2) Sur cette accession, v. Droysen, *Beitræge zur Kritik Puffensdorfs* Berichte über die Verhandlungen der Kgl. sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, XVII, 1864, p. 78. Cf. *Geschichte der preuss. Politik*, III[3]. Note 54. — Cheruel. *Ligue du Rhin*, p. 43.

(3) Le Roi à Gravel, 9 février, Gravel au Roi, 6 mars 1664. A. E. *Allem*. 172.

une course au clocher. Jean Georges eut peur de demeurer en arrière. A la première audience qu'il donna à Gravel, et qui fut un peu gênée par la présence de Gersdorf, il lui serra la main en le reconduisant et lui dit bas à l'oreille : « Je vous prie de me bien recommander aux bonnes grâces du Roi votre maître, je vous en dirai davantage un de ces jours. » Peu de temps après, Burkersrode fit son apparition chez Gravel. Hans Friedrich, baron de Burkersrode, une des victimes de la réaction parlementaire de 1660, se démenait depuis ses malheurs comme une âme en peine pour recouvrer un poste honorable et lucratif. Les Friesen le persécutaient, parce qu'il avait exhorté l'Electeur à s'émanciper de la tutelle des Etats et parce que, converti au catholicisme et créature des Jésuites, il pouvait flatter certaines tendances papistes dont l'âme de Jean Georges avait été infectée. Burkersrode déploya dans ses rapports avec Gravel une entière franchise : il lui dit que, moyennant l'appui de la France pour regagner la place qu'il avait perdue, il userait de son ascendant reconquis au profit de ses bienfaiteurs. Il déblatéra contre les Friesen qu'il accusa de comploter avec les frères de l'Electeur; il fournit à Gravel tout un arsenal d'arguments. Gravel ne s'avança pas. Une liaison avec Jean Georges le laissait froid. Il ne déconseilla pourtant pas au Roi de se prêter à l'essai. « Pourvu qu'il ne demande point d'argent, il ne saurait arriver aucun mal de traiter une alliance avec lui relative à celle du Rhin » (1).

Quand le Roi fut informé de cette circonstance, il révéla à Gravel la mission de Clengel (2), et la réponse qu'il avait faite à sa proposition. Il lui recommanda, si Clengel s'en ouvrait à lui, de feindre sur cet épisode une entière ignorance. Cette tactique devait tranquilliser l'Electeur. « Il comprendra par là qu'on a été ici fort religieux à garder le secret qui lui avait été promis. » Il entrait dans les vues du Roi d'amadouer Jean Georges. Aussi avait-il relevé et loué comme il faut son initiative. « Ces démonstrations de votre bonne volonté, lui écrivit-il.... ne peuvent être parties que du seul et propre mouvement de votre cœur, étant, comme vous l'êtes ordinai-

(1) Gravel au Roi, 27 mars, *ibid.*
(2) Le Roi à Gravel, 10 avril, *ibid.*

rement, environné de personnes qui vous ont toujours inspiré des sentiments bien différents de ceux que vous témoignez aujourd'hui de vouloir prendre » (1).

Chatouillé par cet éloge du plus absolu des monarques, Jean Georges se mit en devoir de justifier la haute opinion qu'on avait de lui. Il trancha, lui aussi, du monarque absolu. Sans plus se soucier ni de son Conseil ni de la Diète, il goûta la volupté d'exercer dans la plénitude de son indépendance le droit de conclure des traités. Comme aucun de ses ministres ou officiers n'aurait osé apposer sa signature au bas d'un acte passé à l'insu des Etats, il engagea pour ce rôle spécial le chanoine Reiffenberg, le nomma d'emblée président de son Conseil d'Etat pour les relations avec la France (2), et lui donna de pleins pouvoirs (3). Là dessus il quitta Ratisbonne le jeudi 17 avril, après un bon dîner chez l'Electeur de Mayence (4).

Quelques jours auparavant, l'instrument avait été dressé et ratifié par l'Electeur. Les deux négociateurs, Gravel et Reiffenberg, s'entendirent sur la rédaction définitive, comme de bons compères. « Je coucherai les articles en des termes qui ne seront point désavantageux à V. M., manda Gravel, et qui ne lui seront que fort peu à charge. Cela pourra peut-être aller à quinze ou vingt mille écus au plus par an. » Reiffenberg dut partir pour la France afin de soumettre l'œuvre à la ratification royale.

Le traité de Ratisbonne (5) reposait sur celui de Munster. Il n'en était pas une dérogation, mais un corollaire. Le Roi et l'Electeur motivaient « par la constitution présente des affaires de l'Empire » ce renouvellement pour quatre ans

(1) Le Roi à l'Electeur, 11 mars 1664, A. E. *Saxe* 3. n. 18. L'original se trouve aux archives de Dresde, *loc.* 7281, *die zwischen Chursachsen und dem Kœnig in Frankreich geschlossene Defensivallianz.*

(2) Sur sa lettre de créance du 22 juin, Reiffenberg est intitulé : *illustrem virum Eminentissimi Dni Electoris Moguntini et nostrum respective intimum et præsidem Consilii Status.* A. E. *Saxe* 3, n. 26. Nous aurons à nous occuper de ce conseil et de la situation de Reiffenberg.

(3) Ce plein pouvoir autographe daté du 11 avril, en allemand, est conservé aux A. E. vol. cité.

(4) *Diarium*, D. A. *loc.* 10227.

(5) Du Mont, VI, Part. III, p. 7. Dans une note préliminaire, Du Mont explique pourquoi il adopte la date 6/16 avril. Les originaux portent celle du 2/12.

« des particulières confédérations qui ont été d'ancienneté entre les Rois prédécesseurs de S. M. et MM. les Electeurs de Saxe de très glorieuse mémoire ». Le Roi promettait à l'Electeur de le protéger « contre tous ceux (sans nul excepter) qui le voudraient attaquer, troubler ou empêcher dans la jouissance des droits et avantages qui lui ont été accordés et confirmés par ledit traité de Munster, aussi bien que de son autorité électorale et de tout ce qui lui peut et doit appartenir dans l'étendue de ses Etats. » L'Electeur s'obligeait à la réciproque, c'est-à-dire à assister le Roi contre quiconque voudrait l'empêcher « dans la jouissance des droits, Etats et places que S. M. possède dans l'Empire et qui ont été délaissés pour être unis et incorporés à la Couronne de France par le traité de Munster ». Il s'engageait aussi, selon la formule banale, à favoriser les desseins de S. M. en Allemagne, qui n'ont d'autre but que le bien, la liberté de l'Empire, etc.; il permettait des levées sur ses territoires et le passage des recrues.

Les articles secrets (1) étaient plus explicites. Louis XIV devait défendre l'Electeur, l'Electrice et le Prince Electoral contre tous ceux qui les troubleraient à l'occasion de ce traité « soit étrangers, ses frères, ses cousins ou ses propres états et sujets ». En échange de quoi, Jean Georges voterait dans les Assemblées d'Empire conformément « aux bonnes intentions du Roi ». Enfin l'on y abordait le nœud de la négociation : en considération de l'état des finances de l'Electeur, celui-ci se promettait « que S. M. aura agréable d'accorder à Mme l'Electrice et à M. le Prince Electoral quelque gratification annuelle, laquelle Sadite A. E. laisse à la générosité de S. M. ».

Ainsi que Gravel s'en était exprimé, ce traité n'était que fort peu à charge à Louis XIV pécuniairement et moins encore au point de vue politique. Le cabinet français savait d'avance qu'il ne serait jamais mis en demeure de coopérer à un coup d'Etat de Jean Georges, éventualité qui à la rigueur ne lui aurait pas nui ni déplu. Il ne risquait donc que son argent. Mais il remportait un précieux succès diplomatique, dont l'effet moral et matériel ne tarderait pas à se

(1) Non publiés par Du Mont.

manifester. Le traité stipulait expressément et dès le préambule l'entrée prochaine de l'Electeur de Saxe dans la ligue du Rhin — procédure qui avait été suivie à l'égard de l'Electeur de Brandebourg. Ainsi deux puissants anneaux se soudaient à la chaîne forgée par la France pour paralyser l'Empereur. Mais Jean Georges donna plus que des espérances : il donna sur-le-champ dans l'affaire d'Erfurt des gages effectifs de sa complaisance pour les intérêts français.

CHAPITRE V

La réduction d'Erfurt et le traité de Zwickau

Suzeraineté de l'Archevêque de Mayence sur Erfurt. Patronat de la Maison de Saxe. — Efforts de la ville pour conquérir l'autonomie. Explosion des troubles après la paix de Westphalie. L'Electeur de Mayence invoque l'autorité impériale : médiation de la Maison de Saxe entre l'Empereur et les rebelles. — Proclamation du ban de l'Empire dont l'exécution est confiée à Jean Philippe de Mayence (1663). Attitude de Jean Georges II pendant la révolte : pour frustrer de leurs droits sur Erfurt les princes de la Maison de Saxe, il traite secrètement à Torgau avec l'Electeur de Mayence (30 novembre 1663). — Jean Philippe réclame l'intervention française : motifs de Louis XIV pour déférer à cette demande. Le Roi exige au préalable un engagement écrit de l'Electeur de Saxe. Négociation de Reiffenberg en France ; son succès auprès de Louis XIV ; jalousie de Gravel. — Double jeu de l'Electeur de Saxe au moment de l'exécution : missions de Burkersrode à Prague, de Gersdorf à Vienne ; plan machiavélique de l'Electeur pour annuler la Ligue du Rhin. — Campagne des Saxons contre Erfurt : capitulation de la place. — La France dénonce la complicité de l'Electeur de Saxe. Celui-ci se décide à se mettre à la remorque de la France. Son entrevue avec Gravel au château d'Osterstein près de Zwickau : signature d'un nouveau traité (17 septembre 1664) ; accession des frères de l'Electeur. — Valeur de l'alliance Saxonne : hésitation de Louis XIV à renforcer la Ligue du Rhin. Décadence de ce système : opinion de Gravel sur la nécessité de le maintenir ; examen de cette opinion.

Vers le milieu du X[e] siècle, l'Archevêque de Mayence délégua dans la ville d'Erfurt un vidame pour y exercer en son nom les droits régaliens, un bailli et un prévot (*Vogt*, *Schultheiss*) pour y rendre la justice (1). Il fortifia et garnit

(1) v. Tettau. *Ueber das staatsrechtliche Verhœltniss von Erfurt zum Erzstift Mainz.* Jahrb. der kgl. Academie gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt, 1860, p. 16 suiv. Cet auteur, dans une déduction des plus solides et des plus intéressantes pour l'histoire du régime municipal en Allemagne, établit qu'Erfurt ne fut pas une ville libre d'Empire, mais une dépendance du siège mayençais.

cette place, la clef de la Thuringe, à la fois centre industriel et une des étapes les plus importantes de la route commerciale entre l'Adriatique et les mers du Nord. Mais seule l'agglomération urbaine relevait de l'archiépiscopat; la grosse portion de la banlieue se partageait entre l'Empereur, les comtes de Gleichen et les landgraves de Thuringe : la cité tenait à fief de nombreux villages et domaines placés sous la suzeraineté de divers princes et seigneurs. La population, riche, active, se jeta avec ardeur dans le mouvement communal qui au XIIe siècle agita l'Europe. Aussi à plusieurs reprises dénia-t-elle l'obédience aux Archevêques ; en 1255, elle obtint une part d'autonomie ; un conseil élu, de douze personnes, administra désormais les affaires urbaines, sous la haute surveillance des officiers archiépiscopaux. Désormais aussi se répétèrent les tentatives d'émancipation : mais comme elles avortèrent d'abord, les citadins pactisèrent avec les landgraves qui voyaient avec ennui la capitale de leur province aux mains d'un étranger. Les landgraves s'empressèrent de reconnaître officiellement les privilèges des habitants d'Erfurt et de les appuyer en toute occasion. A la longue, grâce aux embarras pécuniaires de son seigneur, la ville acquit des immunités et compétences de plus en plus étendues, dont quelques-unes passaient à l'époque pour des attributs de la souveraineté territoriale. Elle eût rapidement atteint l'indépendance absolue, si des dissensions intestines entre les patriciens et le peuple n'avaient fourni aux Archevêques des prétextes d'immixtion. Malgré cela, Erfurt, à cause de ses possessions *extra muros,* qui l'impliquaient dans toutes sortes de conflits, agissait en République : elle traitait sur le pied d'égalité avec les princes et municipes du voisinage (1). Elle comptait 80.000 habitants et s'était donné (depuis 1378) le luxe d'une Université, une des premières d'Allemagne. Mais si l'Archevêque fut réduit à l'impuissance envers ses sujets, ceux-ci se virent menacés d'autre part. En 1440, les ducs de Saxe se substituèrent aux landgraves de Thuringe : plus forts et plus ambitieux que leurs devan-

(1) En 1372, alliance offensive et défensive sous la médiation de l'Empereur, entre Mayence, l'Evêque de Naumburg, les comtes de Gleichen, les villes d'Erfurt, Mühlhausen et Nordhausen, ces deux dernières impériales. *ibid.* p. 110.

ciers, ils cherchèrent à resserrer le lien de vassalité qui unissait la ville à la dynastie thuringienne. La juridiction du landgraf, représentant du roi, embrassait la Thuringe entière : le district synodal d'Erfurt ressortissait au tribunal (*Landgeding*) de Mittelhausen. Les Saxons exploitèrent sans merci leur patronat et, pour mettre la ville à la raison, firent maintes fois cause commune avec l'Archevêque. En 1483, Erfurt dut capituler devant ses deux adversaires : la convention de Weimar, conclue avec l'Electeur Ernest, lui imposa un tribut annuel de 1,500 écus, un contingent militaire et autres charges. Dès lors, la cité déclina, son commerce fut ruiné ; les ducs de Saxe le détournèrent sur Leipzig. Les luttes civiles se rallumèrent. Elles eurent au moins ce résultat de brouiller Saxe et Mayence. Comme Erfurt adopta la Réforme, pour faire pièce à son seigneur légitime, les ducs de Saxe devinrent ses défenseurs naturels. Pendant la guerre de Trente ans, les Suédois occupèrent la place plus de douze ans ; durant cette période les traces de la suzeraineté mayençaise s'effacèrent. Aussi le peuple d'Erfurt députa deux envoyés au Congrès de Westphalie pour réclamer la liberté complète et l'érection en ville d'Empire. Ils arguèrent que la dépendance envers les successeurs de Saint-Boniface était religieuse et non temporelle, que leur cité avait souvent fait acte d'Etat souverain. Non seulement l'Electeur de Mayence, mais celui de Saxe combattirent ces prétentions (1). Ce dernier même revendiqua pour lui la *Landeshoheit*. Le Congrès éluda la difficulté, en ne mentionnant même pas Erfurt dans l'instrument de paix, si bien que cette malheureuse ville fut par cette omission placée hors du droit public.

L'habile Jean Philippe de Schœnborn, monté sur le siège de Mayence en 1647, s'occupa sans retard de l'y réintégrer. Issu d'une famille assez pauvre du Westerwald, se qualifiant lui-même de paysan, exempt, comme Archevêque élu, d'ambitions dynastiques, il déploya dans l'exécution de son plan une énergie inconnue à ses prédécesseurs. Il n'obéit point au fanatisme sectaire, qui l'aurait poussé à subjuguer une ville hérétique. Plus homme d'Etat que prêtre, il se pro-

(1) *Ibid.* p. 134. ARNDT. Rescrit n° 9 de Jean Georges Ier, 15 mai 1646 Archiv der sæchs. Gesch, IIe partie, 1785.

posa la restauration de la puissance temporelle de son diocèse, la considérant comme le fondement de l'ascendant moral auquel il aspirait dans l'Empire.

La discorde ne cessait pas de déchirer Erfurt. La complexité de sa constitution municipale aggravait le désordre. La cité avait à sa tête un conseil de vingt personnes environ, élues pour cinq ans, dont le cinquième seulement formait chaque année une commission exécutive : celle-ci portait le nom de Conseil (*der Rath*). Les membres non actifs (*die Ræthe*) n'étaient convoqués que pour les délibérations extraordinaires. Une section de cette assemblée différait par son origine du reste : c'étaient les Quatre, sorte de tribuns de la plèbe, délégués anciennement pour contrôler le corps communal, mais absorbés par lui. Cependant le chef des Quatre (*Obervierherr*) et le président de la commission exécutive (*Oberste Rathsmeister*) étaient les deux plus hautes autorités. La Bourgeoisie (*Bürgerschaft*) était représentée par les Tuteurs (*Vormünder*) divisés en trois catégories, selon qu'ils étaient nommés par les huit quartiers intérieurs, les faubourgs ou les corporations. Les Tuteurs n'avaient que voix consultative sur les questions que le Conseil leur soumettait dans les circonstances où leur présence était jugée nécessaire.

Mais en dehors de ces institutions, fonctionnait un Comité de salut public, le Collège des Anciens, né dans le désarroi de la guerre. Les six *seniores*, restant indéfiniment en place, avaient accaparé tout le pouvoir : le vote du Conseil élu n'était qu'une formalité. Le parti populaire s'insurgea contre cette oligarchie; c'est lui qui invoqua l'intervention de l'Electeur de Mayence (1).

Jean Philippe répugnait aux moyens violents. Après avoir dûment sommé la municipalité de reconnaître ses droits, il pria l'Empereur d'envoyer des commissaires, avec mission de rétablir dans Erfurt le régime de l'année normale 1624, notamment pour la restitution des biens ecclésiastiques.

(1) v. Tettau. *Die Reduction von Erfurt und die ihr vorausgegangenen Wirren 1647-65*. Jahrb. der kgl. Academie N. F. Heft III, 1863, p. 6 suiv. Le récit est complété par Kirchhoff. *Die Bezitzergreifung Erfurts durch Kurmainz*. Zeitschrift für preuss. Gesch. und Landeskunde VIII, 1871, p. 97.

L'Empereur désigna l'Evêque de Bamberg et le duc de Wurtemberg qui sans délai expédièrent sur les lieux trois subdélégués (septembre 1649). Sur la requête des deux factions urbaines, l'Empereur octroya pleins pouvoirs à ses commissaires pour composer du même coup les différends intérieurs. La Maison de Saxe éleva la prétention d'être admise aux négociations, au même titre que Mayence : elle fut déboutée. Malgré l'opposition des oligarques qui recoururent aux Suédois, les efforts des commissaires aboutirent à la suppression du Collège des Anciens, à l'élection d'un nouveau Conseil où figurèrent les meneurs du parti populaire, Silberschlag et Limprecht, tous deux maîtres d'école, à une révision administrative, comme au réglement des rapports entre les autorités locales. De même, l'Archevêque fut restitué dans sa suzeraineté. Les points litigieux furent réservés. Un seul engendra une contestation qui dégénéra en lutte ouverte. L'Archevêque réclamait la prière pour sa personne dans les églises évangéliques, usage aboli depuis 1631 seulement. Le Conseil céda sur cet article, mais de mauvaise grâce. En septembre 1650, après une année de labeur, les subdélégués quittèrent la ville. Après leur départ la procédure de l'élection des Quatre, le prélèvement de l'accise donnèrent lieu à de nouveaux troubles, que Jean Philippe ne vit pas de mauvais œil : car sur la prérogative de la prière, il n'avait pas encore obtenu satisfaction complète. Aussi en 1654, provoqua-t-il une nouvelle commission impériale. L'entente se fit sans peine toujours au détriment de l'aristocratie bourgeoise : les démocrates régnèrent en maîtres, Limprecht, le magister, à leur tête (1). Mais leurs ennemis réagirent, et chassèrent du gouvernement Limprecht, lequel courut se plaindre à Mayence (1660). Jean Philippe en appela derechef à l'Empereur. Aussitôt le Conseil dépêcha deux des siens à Dresde. L'Electeur de Saxe fit la sourde oreille à leurs doléances (février 1660). En septembre, parut à Erfurt le baron de Schmidburg, membre du Conseil aulique, en

(1) Sur les mœurs de la démocratie erfurtoise et de son chef, Limprecht. V. v. TETTAU, p. 43, note 119. Limprecht et deux de ses acolytes en état d'ivresse rencontrent un soir une jolie fille « über die machen sie sich her, reissen ihr die Kleider auf, und betasten sie hinten und vorn ». Un autre jour à une noce, le même Limprecht, sa femme, sa fille et des amis dansent la danse des bohémiens, après s'être dévêtus.

qualité de commissaire de l'Empereur : car sur les instances de l'Archevêque, l'Empereur avait érigé une troisième commission. Schmidburg réinstalla Limprecht dans l'office de chef des Quatre, épura le Conseil, infligea des amendes et de la prison aux adversaires de son protégé, finalement modifia la constitution, et imposa une formule de prière (1). Les ministres évangéliques protestèrent et le peuple murmura. Alors les princes saxons exigèrent qu'il fût prié aussi pour leur maison. Leurs députés ne reçurent même pas de réponse du commissaire (janvier 1661). Le consistoire supérieur de Dresde publia une consultation : Limprecht refusa de la communiquer au Conseil.

La querelle traînant, les deux partis invoquèrent à nouveau l'arbitrage de l'Empereur. Le 6 juillet 1662, Léopold lança un mandat ordonnant au Conseil d'adopter la formule de son commissaire. Il invita l'Electeur de Saxe à ne pas encourager la ville dans sa rébellion, mais plutôt à l'exhorter à la soumission (2). Jean Georges, alors mécontent de la cour de Vienne, ne laissa pas que de fomenter la résistance, si bien que le parti de l'indépendance, se sachant soutenu, riposta à l'édit impérial par un manifeste, le Recès d'Union (*Einigkeitsrecess*). L'apparition d'une quatrième commission, dirigée par Schmidburg, mit le comble à l'émotion populaire (fin décembre 1662) ; les commissaires portaient un ultimatum de l'Empereur, laissant à la ville quatre semaines pour obtempérer à son décret du 6 juillet. La Maison de Saxe se posa en médiatrice entre les citoyens d'Erfurt et les commissaires. L'Electeur délégua comme plénipotentiaire son conseiller von Werthern. Celui-ci fut malmené par Schmidburg, qui cria bien haut que la Saxe se mêlait de ce qui ne la regardait pas. Werthern consterné quitta la place (fin janvier 1663). Au mois de mars il reçut de Dresde l'ordre de prêcher aux habitants l'obéissance absolue (3). Son maître était las de cet imbroglio, et d'autre part, intriguait déjà sous main avec

(1) *Ibid.* p. 55, note 152.

(2) *Ibid.* p. 298, annexe P.

(3) Helbig. *Johann Philipp v. Mainz und Johann Georg II v. Sachsen wæhrend der Erfurter Wirren 1650-66*. Archiv für die sæchs. Gesch., III, 1865, p. 403 suiv. L'auteur suit la narration de Tettau, mais élucide, d'après les documents des archives de Dresde, le rôle de la Saxe.

Mayence. Mais la population n'écouta pas ce lâche conseil; comme concession extrême, elle accepta une formule transactionnelle où étaient nommés, outre l'Empereur et l'Electeur de Mayence, l'Electeur et les princes de Saxe (1). Les commissaires édictèrent un nouvel ultimatum : au bout de trois jours, la formule de 1660 devait être reconnue, le Recès d'Union abrogé, et deux créatures de l'Archevêque suzerain rétablies dans leur dignité. Le délai s'étant écoulé, la ville fut frappée d'une amende de cinquante marcs d'or fin, et menacée de répression par la force (13 mai 1663).

Alors l'émeute éclata : Limprecht, le bras droit des commissaires, fut jeté en prison; Schmidburg et son collègue ainsi que le prévôt mayençais, se sauvèrent en cachette (juin). Malgré les objurgations des notables, le peuple repoussa par un vote l'introduction de la prière. Lè 8 octobre enfin, le héraut d'Empire Jacob Lidl von Schwanau, coiffé d'un chapeau à plumes, vêtu d'un justaucorps de velours noir et d'une veste jaune sur laquelle était brodée l'aigle impériale, escorté de son archer à cheval (*Hatschier*), d'un notaire et de cinq trompettes, se présenta à la porte Saint-André où il fut arrêté. Au moment où il se disposait à proclamer le ban, il fut tiré à bas de son cheval, piétiné, trainé dans la ville. Il échappa à grand peine. Après cet attentat, l'Empereur commit à l'Electeur de Mayence l'exécution du ban de l'Empire. Au début de novembre, des détachements mayençais occupèrent la banlieue. Mais les bandes insurgées les débusquèrent. Après ce succès, la populace se livra aux excès de toutes sortes contre l'aristocratie bourgeoise et contre les catholiques. Limprecht, après un procès dérisoire, fut décapité (30 novembre).

L'inaction de l'Electeur de Saxe, pendant cette période troublée, paraissait inexplicable; son patronat sur Erfurt, son titre de Directeur du Cercle de Haute-Saxe, théâtre des événements, lui commandaient d'intervenir au moins en pacificateur et en arbitre. Il demeura insensible et aux supplications des bons citoyens de la ville, et aux instances des princes de sa famille, et aux insinuations de l'Electeur de Brandebourg. A la Diète, Strauch fut assailli de remontrances

(1) v. TETTAU, p. 96, note 258.

par les Evangéliques. Comment son maître tolérait-il que l'Empereur eût chargé de l'exécution l'Electeur de Mayence qui, dans ce différend, était lui-même partie, et non le Cercle de Haute Saxe auquel, en vertu des lois, cette mission était dévolue ? Le pauvre Strauch ne put qu'opposer son manque d'instructions. Son maître jouait double jeu. Tandis qu'il flétrissait, avec les membres du Cercle, les agissements de Schmidburg, provocateur de la révolte, et l'irrégularité du ban (1), il abandonnait par traité la ville à la vengeance de l'Electeur de Mayence. Il s'était abouché à Dresde avec deux envoyés de ce dernier, Reiffenberg et le Dr Molitor. Il avait, à la vérité, réclamé le sursis de l'exécution, ce qu'on lui avait accordé, d'autant plus spontanément que l'échec de ses troupes avait éclairé Jean Philippe sur la puissance de ses propres moyens. En revanche il promit de sommer les rebelles de rentrer dans le devoir. Mais le trompette, qui portait sa missive, ne put pénétrer dans la place (2). Un second voyage de Reiffenberg fut plus efficace : le 30 novembre 1663 fut signée à Torgau une convention secrète, par laquelle l'Electeur de Saxe s'obligeait à concourir à l'exécution, moyennant la cession en pleine propriété à lui seul des fiefs saxons de la banlieue d'Erfurt et le partage de la souveraineté dans la ville. Jean Georges frustrait ainsi sans façon ses frères et ses cousins. Mais il se révélait comme chef de la dynastie et se revengeait des humiliations auxquelles le testament paternel l'avait condamné (3). Comme toutes les âmes faibles, il s'attacha d'autant plus opiniâtrement à sa résolution, et la masqua de manière à tromper tout le monde.

Jean Georges osa même sans nulle vergogne berner son Empereur. Au moment même de la conclusion du traité de Torgau, Burkersrode partit à la rencontre de Léopold alors en chemin pour Ratisbonne (4). Il lui était recommandé de

(1) Protestation du Cercle de Haute-Saxe. Leipzig, 10/20 octobre. LONDORP, VIII, p. 395.

(2) HELBIG, p. 412.

(3) HELBIG dit, p. 416, que les documents relatifs à cette convention ne se trouvent pas aux archives de Dresde ni en original, ni en copie : Reiffenberg ne s'en dessaisit pas. Un exemplaire français du traité est conservé aux archives des A. E. *Mayence*, vol.

(4) Son instruction est datée de Torgau 16/26 novembre D. A. *loc.* 8241. *Acta Burk.* fol. 40.

le rejoindre au plus tôt, de se poster sur son passage à Lintz ou à Passau et de le suivre à la Diète, pour obtenir une décision et sur les représentations collectives du Cercle de Haute Saxe et sur les représentations individuelles et répétées de l'Electeur (1). Jean Georges ne se gênait pas pour dénoncer la procédure relative à Erfurt comme une violation flagrante de l'Instrument de Westphalie et du dernier Recès de la Diète. Il demandait qu'elle fût suspendue et avertissait dûment S. M. Impériale, qu'au cas contraire il prendrait des mesures pour surveiller l'invasion d'un territoire situé au milieu des Etats de sa Maison, et que cette grave occupation l'empêcherait de siéger au Collège Electoral. Il poussa l'hypocrisie plus loin : Reiffenberg à Torgau ne lui avait pas celé que la France serait de la partie. Or, Jean Georges supplia l'Empereur de surseoir à l'exécution, pour ôter à cette puissance toute occasion de s'ingérer dans cette querelle intérieure. Et malheureusement selon lui, Louis XIV avait un excellent prétexte pour en user ainsi : il revendiquerait la protection de l'église de Saint-Dagobert, bâtie par ses ancêtres (2) !

Sans faire tort au génie politique du Roi, on peut supposer que d'autres mobiles le guidaient. Après cinq ans d'existence, la Ligue du Rhin avait à peine donné signe de vie. Il était temps qu'on la vît à l'œuvre. Elle débuta par l'action la plus surprenante à la fois et la plus heureuse. Destinée à contenir et au besoin à combattre l'Autriche, elle eut la bonne fortune de la servir et défendre malgré elle. Dès l'annonce du péril turc, Gravel informa les confédérés que le Roi se faisait un devoir de lutter avec eux pour le salut de l'Empire et de la Chrétienté. Le Conseil de l'Alliance lui adressa une requête conforme. L'Empereur crut traverser cette manœuvre en déclarant que lui-même solliciterait le secours du Roi de France. Il se flattait d'entraver ainsi la mise sur pied d'une armée fédérale. Mais Louis XIV tenait à ce que son contingent figurât parmi le corps des alliés : il agréa même qu'il fût placé sous les ordres du général fédéral, le comte de Holac. La brillante conduite des Français, leur élan à la journée de Saint-Gothard excita d'abord l'enthousiasme des

(1) En date des 25 sept. et 30 oct. (v. s.) *ibid.* fol 46, 48.

(2) *Der Dagoberti Kirche, so die Vorfahren gestiftet, zu vindiciren.*

Allemands, puis par une réaction naturelle, leur défiance. Louis XIV lui-même ne se dissimula pas l'effet produit par son intervention (1). Au lieu de modérer son orgueil, l'explosion de l'antipathie germanique le chatouilla délicieusement, et, comme pour braver le sentiment national des Allemands et justifier leurs appréhensions, il entreprit un nouvel exploit.

Dans le courant de l'année 1663, l'Electeur de Mayence, désespérant de réduire par ses seules forces ses sujets rebelles, pria Louis XIV de satisfaire à ses obligations de l'Alliance du Rhin. Le jeune monarque s'exécuta de la meilleure grâce du monde, et mobilisa sur-le-champ quelques régiments. Il brûlait d'une telle ardeur pour la gloire et les aventures, qu'il aurait souhaité, disait Lionne à Boineburg, accomplir pour l'Electeur de Mayence « quelque chose d'extraordinaire qui n'eût jamais été pratiqué en faveur d'aucun autre » (2). Mais Lionne, qui gardait plus de sang-froid et que n'éblouissait pas le côté chevaleresque d'une expédition contre des bandes bourgeoises, mena la négociation avec une sage lenteur. Il argua d'abord du différend de la France avec le Saint-Siège, qu'il importait d'apaiser avant tout. Sur quoi Jean Philippe s'empressa d'offrir sa médiation entre le Roi et le Souverain Pontife, laquelle fut déclinée poliment (3). Ensuite Gravel, d'ordre de son gouvernement, exposa au Mayençais toutes les difficultés de son dessein. Etait-il opportun de jeter une armée au cœur de l'Empire, à l'heure où le Turc en attaquait les confins? Le Roi T. C. ne se donnerait-il pas bénévolement un faux air de complice? Les Evangéliques et surtout la Maison de Saxe ne feraient-ils pas grand bruit sur cette sorte de croisade contre une cité protestante? Jean Philippe eut réponse à toutes les objections : il assura principalement son interlocuteur que du côté de la Saxe il avait pourvu à tout ; que Jean Georges se joindrait à lui, que les autres princes, stupéfiés par l'initiative du chef de leur Maison, n'oseraient pas bouger et n'en auraient pas les moyens, même s'ils voulaient; enfin, que sur cette entente avec l'Elec-

(1) Chéruel, *ouv. cit.* p. 49.
(2) Lionne à Boineburg. 18 août 1663, A. E. *Mayence*, 5.
(3) Du même au même, 5 oct. *ibid.*

teur reposait tout le succès de l'affaire, puisqu'elle permettait de surprendre la ville, « qui que ce soit au monde » n'en ayant connaissance (1). Louis XIV se montra satisfait de ces déclarations. Il abandonna à la disposition de l'Electeur le contingent incorporé dans les troupes de la Ligue. Il s'en remit à sa prudence, sachant bien « qu'avec un guide aussi sage » il ne risquait pas son bon renom. Il n'exigea qu'une condition, c'est que l'Electeur de Saxe lui demandât son assistance par écrit. Après les paroles de Jean Philippe, il ne conservait plus le moindre doute sur les sentiments du Saxon. « Mais je serai bien aise d'avoir cette lettre en mains pour, après le coup fait ou manqué, faire connaître à tout le parti protestant que je ne m'y suis engagé qu'après en avoir aussi été recherché par un des plus considérables d'entre eux et qui paraît même avoir un intérêt contraire (2). » La précaution était indispensable. A la Diète, les protestants se remuaient, à l'instigation du premier commissaire autrichien, l'Archevêque de Salzburg, qui leur prêchait une levée en masse contre la France. La Suède aussi s'entremit pour Erfurt et invita Louis XIV à patienter (3). Celui-ci sentit la gravité de son action et s'assagit à mesure. Il fit très grise mine au plan de l'Electeur de Mayence de marcher contre la place, au fort de la campagne contre le Turc. « L'Electeur ne songe-t-il pas aux clameurs que nous exciterions et assez justement dans l'Empire et toute la Chrétienté, et principalement moi, qui vois le plus souvent mal expliquer mes meilleures intentions (4). » Scrupules tardifs, mais louables. Le Roi d'ailleurs en avouait lui-même la cause : l'impossibilité de détacher de nouvelles forces en Allemagne, après celles qui avaient été fournies tant à l'Empereur qu'à la Ligue. Ce qu'il n'avouait pas, c'était sa crainte de pousser à bout l'Allemagne et d'y attirer l'orage, qui s'amassait sur les Pays-Bas et qu'il était bon de ne pas dissiper.

L'entreprise contre Erfurt fut différée. D'ailleurs tout n'était pas accordé avec la Saxe. Jean Philippe se hâta d'en

(1) Gravel au Roi. Ratisbonne, 7 janvier 1664. A. E. *Allem.* 172.

(2) Le Roi à Gravel, 28 janvier, *ibid.*

(3) v. TETTAU, p. 169 s. Cf. Chassan résident à Stockolm, à Lionne 13, 21 sept. 1664, A. E. *Suède* 27, fol. 131, 136.

(4) Le Roi à Gravel, 7 mars, *ibid.*

finir. Au lendemain de la signature du traité de Ratisbonne, celui de Torgau fut renouvelé (1). Comme Louis XIV désirait être nanti des pièces authentiques, il fut décidé que Reiffenberg les porterait à la Cour avec toutes les explications nécessaires. C'est sur ce personnage que reposa, ou, pour mieux dire, pivota pendant quelque temps l'alliance franco-saxonne.

Philippe Louis, baron de Reiffenberg, était une vieille connaissance de la diplomatie française. Depuis plusieurs années il bourdonnait autour d'elle. Il avait l'entregent et l'ambition féroce de l'homme d'Eglise. L'élévation de Jean Philippe de Schœnborn l'avait dépité; lui-même convoitait le pallium de Saint-Boniface. Dès lors il s'amusa dans l'intrigue, toujours avec l'arrière-pensée de nuire à son Archevêque. Il le dénonça auprès de Mazarin comme Espagnol, sur quoi Jean Philippe riposta assez heureusement qu'il était non espagnol, mais allemand (2). Mais, au grand ennui de l'Archevêque, le Chanoine ensorcela les hommes d'Etat français qui ne jurèrent plus que par lui. Il fut recommandé à Vautorte de faire grand cas de ses avis (3). Reiffenberg exploita fort consciencieusement la confiance qu'il inspirait : il ne se fit pas faute de tendre la main ; on la lui emplit souvent. On le tint pour une des fortes têtes de l'Allemagne. « Je connais, lui écrivait Servien, votre zèle pour la France et votre capacité proportionnée aux plus grands emplois. » (4) Le Cardinal que cet aigrefin séduisait, peut-être à cause de leur parenté d'esprit, était son protecteur attitré. Reiffenberg ayant commis quelque équipée, Mazarin remercia l'Electeur de Mayence au nom du Roi, de l'avoir traité avec indulgence. « Ledit Baron a toujours été un étourdi, qui s'est mis mille chimères dans l'esprit, et entre autres celle de pouvoir se soustraire à la dépendance de M. l'Electeur et lui donner des affaires. » Mais pour le mettre à la raison, il suffisait qu'on lui parlât « des grosses dents » (5). Quoique Reiffenberg jouât seulement l'étourdi, l'opinion qu'on s'était faite sur son

(1) 15 avril. Helbig, p. 420.
(2) Vautorte à Mazarin, 10 juillet 1653. *Nég.* III, p. 561.
(3) Brienne à Vautorte, 10 mai 1653, A. E. *Allem.* 130, fol. 136.
(4) Servien à Reiffenberg, 29 janvier 1655, A. E. *Allem.* 132, fol. 294.
(5) Mazarin à Gravel, 8 août 1657, A. E. *France*, 272, fol. 211.

compte lui porta malheur. En automne 1661, lors d'une grave maladie de Jean Philippe, Louis XIV examina, sur les indications de Gravel, les candidatures possibles au siège archiépiscopal. Gravel avait inscrit sur la liste le Chanoine son ami. Le Roi le raya et motiva cette exclusion par un jugement peu flatteur. « S. M. ne juge pas qu'étant peu estimé et connu pour être inquiet et brouillon, et ayant d'ailleurs peu d'amis, il puisse songer pour lui-même avec succès à parvenir à cette dignité. » Il n'y avait qu'à l'acheter, lui et sa coterie (1). Reiffenberg arrivait de son côté à une conclusion analogue : il offrit sa voix et celle de ses partisans, moyennant qu'on lui rendît sa pension de trois à quatre mille francs supprimée depuis quelque temps (2). Le Roi accorda trois mille francs. « Aussi bien de l'humeur qu'on me l'a dépeint, j'ai sujet de juger que tout ce que je lui fournirais au-delà pour donner à d'autres, courrait grand risque de demeurer dans sa bourse » (3). Ce fut d'ailleurs un placement fructueux. Dans les premiers mois de la Diète, le lien entre la France et la Cour archiépiscopale se relâcha sensiblement ; la suprématie française dans l'Empire périclita. Gravel, sans hésiter, incrimina les agissements du tout puissant ministre mayençais, Boineburg : il l'accusa de pratiquer de trop près les Autrichiens et de briguer, comme le bruit en courait, la charge de Vice-Chancelier d'Empire. Gravel ne se trompait guère. Guidé par son patriotisme, Boineburg s'efforçait d'unir tous les Allemands contre les dangers du dedans et du dehors ; cette politique nationale sacrifiait nécessairement les intérêts séparatistes de la Ligue du Rhin (4).

Reiffenberg par ses délations alarma Gravel. Mais il se fit fort de renverser le favori, à condition qu'il le supplanterait avec l'agrément de la France. Gravel s'y engagea et le Roi confirma la promesse (5). Alors le Chanoine monta une

(1) Mém. à Gravel 1er oct. 1661, A. E. *Allem.* 151, fol. 159. Imprimé par Guhrauer, II, p. 319.

(2) Gravel au Roi, 22 janvier 1662, A. E. *Allem.* 152.

(3) Le Roi à Gravel, 8 février, *ibid.*

(4) Guhrauer a consacré le premier livre de son ouvrage à l'histoire de la chute de Boinebourg. Il le loue justement de sa conduite. Cependant à lire les dépêches de Gravel à partir de janvier 1664 (*Allem.* 172) que Guhrauer n'a pas consultées, on se convainc que les griefs de la France étaient fondés : l'influence de Reiffenberg est sensible dans ces rapports.

(5) Le Roi à Gravel, 25 janvier 1664, A. E. *Allem.* 172.

cabale si adroitement agencée que sa victime l'ignora presque jusqu'au jour de sa disgrâce. Lionne et Gravel entretinrent le pauvre homme dans ses illusions jusqu'à ce qu'ils se fussent éclaircis des manèges du P. Rojas, lequel ne bougeait plus de la Cour de Mayence. Enfin on pesa sur la volonté de l'Electeur ; on lui représenta sa pusillanimité à se laisser gouverner par un ministre, et l'on aboutit au mois de juin 1664, à se défaire de cet incommode adversaire. Reiffenberg exulta; déjà il avait accaparé la négociation avec la Saxe. Son ambassade à Paris fut le sceau de sa nouvelle fortune.

Reiffenberg arriva à la cour précédé maintenant de la plus élogieuse réputation. Gravel ne tarissait pas sur ses mérites. L'Electeur son maître déclarait qu'après l'infidélité de Boineburg, il plaçait « désormais » toute sa confiance en son successeur (1). Ce « désormais » ne manquait pas d'ironie.

Le plénipotentiaire avait pour principal objet de concerter les mesures contre Erfurt et d'ajuster l'alliance franco-saxonne. Il apportait une lettre de créance de l'Electeur de Saxe (2). Il communiqua, le 18 juillet, un mémoire où, avec une incontestable sagacité, il traçait la marche à suivre. Comme il fallait frapper contre Erfurt un coup décisif, il insista pour que le chiffre du contingent, dû en vertu de la Ligue du Rhin, fût doublé, c'est-à-dire porté à trois mille deux cents hommes d'infanterie et mille à douze cents chevaux, et pour que la France avançât, contre garantie, les fonds nécessaires à l'expédition. De peur d'effaroucher les malintentionnés, il conseilla de prendre prétexte du différend avec les villes d'Alsace, pour couvrir le déplacement des troupes et de n'aviser officiellement de l'entreprise la Suède et le Brandebourg qu'une fois la place investie. De même il dicta la conduite à tenir avec la cour de Dresde, et jusqu'à la teneur des missives que le Roi devait adresser à l'auguste couple électoral ; il serait de bonne politique de convier l'Electrice à envoyer son fils en France, et de meilleure politique encore de la gratifier au plus tôt, ainsi que le Prince Electoral, de la pen-

(1) 28 juin 1664. GUHRAUER, I, p. 74.
(2) L'Electeur de Saxe au Roi, 22 juin 1664, D. A. *loc.* 7281, pièce 4.

sion espérée ; d'envoyer Gravel ou son frère comme résident à Dresde.

Mais c'étaient là pour le génie de Reiffenberg des détails d'une importance toute locale : il aimait à se jouer dans de plus hautes sphères ; il demanda donc, le plus naturellement du monde, les ordres du Roi sur « la grande affaire d'Espagne » et avec la même désinvolture proposa ses bons offices entre la France et le comte Zrini, le chef du parti national de Transylvanie (1). Gravel avait prémuni son gouvernement contre ces fantaisies. « Il n'y aura point de mal d'aller avec retenue pour les autres affaires dans lesquelles peut-être il chercherait à s'intriguer (2) ». Le Roi ne fut donc pas trop étonné que, dans l'audience très secrète qu'il accorda à Reiffenberg, celui-ci lui parlât « de cinquante affaires différentes » (3). Mais en dépit de son verbiage, l'habile chanoine dissipa les préventions qu'on nourrissait contre lui ; il renversa les obstacles qui, au dernier moment, se dressèrent sur sa route.

Gravel, que le bonheur insolent de son ami finissait par offusquer, s'appliqua tout particulièrement à lui préparer un échec. Le jour même où il annonçait au Roi le départ de l'ambassadeur, il émit des doutes sur l'opportunité ou même sur la nécessité de la campagne d'Erfurt. « Pour peu de bruit que les Turcs fassent, je ne sais si ledit Electeur (de Mayence) aura raison d'entreprendre une pareille affaire ou s'il serait de l'intérêt de V. M. de le soutenir. » Il suggéra au Roi un singulier moyen d'éluder ses engagements ; c'était d'exiger que le Mayençais instruisît l'Empereur de la jonction des forces françaises aux siennes et requît son consentement. Or l'Empereur n'abandonnerait jamais au Roi la gloire de protéger les princes de l'Empire, et il craindrait, ce faisant, de s'aliéner les protestants qui appuyaient les révoltés d'Erfurt. Donc, conclut triomphalement Gravel, « il faut rejeter toute l'affaire sur l'Empereur. » (4) Aucun conseil ne

(1) *Mém. secret pour M. de Lionne pour les résolutions de S. M.*, mémoire signé Romarini de Weicha. Est-ce un nom de guerre ? On connait un Wicka, ministre impérial à Paris. Il est impossible que ce soit le signataire de ce document. A. E. *Mayence* 6.

(2) Gravel au Roi, 29 mai A. E. *Allem.* 172.

(3) Le Roi à Gravel. Fontainebleau, 25 juillet, A. E. *Allem.* 173.

(4) Gravel au Roi, 3 juillet *ibid.*

pouvait être plus mal venu à Louis XIV, qui prétendait garder l'affaire pour lui seul. C'est ce qu'il laissa entendre à son envoyé, en ajoutant non sans malice que Reiftenberg avait réfuté toutes ces objections, comme lui-même l'avait bien prévu. En effet le plénipotentiaire des deux Electeurs, dans une conversation d'une heure et demie, convainquit le Roi, déjà convaincu d'avance. Sur l'article de l'agrément de l'Empereur, il posa « pour indubitable que l'Empereur le donnerait à point nommé, lorsqu'il sera temps. » Quant à la procédure préconisée par Gravel, il la jugea la plus propre à « divulguer, et par conséquent perdre l'affaire. » Car le premier soin des Impériaux serait d'avertir ceux d'Erfurt. Cet argument toucha au vif Louis XIV, qui ne souffrait pas de « se voir ravir la gloire d'avoir assisté ses alliés. » Reiffenberg alla plus loin : il affirma qu'en tout état de cause, l'autorisation de l'Empereur était superflue, attendu qu'une ville mise au ban de l'Empire « est dès ce moment là exposée aux efforts du premier occupant, quand même il n'y aurait d'ailleurs point de droits. » C'était une assertion au moins hasardée. Le Roi l'accepta pour argent comptant. Il confessa qu'il n'avait résisté que mollement aux instances de son interlocuteur, lequel lui avait remis sous les yeux toutes ses lettres à l'Electeur de Mayence, et qu'il tâcherait de gagner jusqu'à l'hiver « lorsque les Turcs auront renvoyé leur armée en des quartiers et que l'Empire à ses autres clameurs ne pourra joindre celle que je veuille par l'envoi d'un nouveau corps donner de nouveaux ombrages » qui paralysent l'Empereur dans sa lutte contre l'Infidèle (1).

Gravel fut mortifié de son insuccès. Il s'évertua à rétorquer les raisonnements de Reiffenberg ; il institua même une controverse sur les conséquences du ban : selon son interprétation, le premier occupant devait être un membre de l'Empire, et si le Roi intervenait comme simple confédéré, sur la réquisition de Mayence, cette action n'était légale qu'avec la permission et au su de tout le Corps des Alliés : or, cette permission ne s'obtiendrait que malaisément et avec beaucoup de longueurs. Enfin il insista pour que la France

(1) Le Roi à Gravel, 18 juillet *ibid.*

subordonnât sa coopération à la volonté impériale (1). Quelle mouche piquait l'envoyé de France de se poser en avocat de la constitution allemande? Témoin de l'agitation que provoquait la seule approche du corps auxiliaire destiné à la Hongrie, il pressentait l'imprudence d'une seconde démonstration militaire. Mais n'osant dévoiler toute sa pensée ni attaquer de front un projet auquel son maître s'entêtait, il biaisa, et au lieu de plaider sa cause au fond, souleva des difficultés de forme. Louis XIV passa outre et signifia sa résolution à Gravel, le 25 juillet : soixante-trois compagnies d'infanterie et dix-huit de cavalerie allaient s'ébranler au plus tôt, sous les ordres d'un lieutenant général assisté de deux maréchaux de camp : l'objectif apparent de la marche serait Colmar, dont le Roi s'apprêtait à châtier le refus d'hommage. Gravel dut n'en pas souffler mot, et ne rien répliquer à ce que publierait l'Electeur de Mayence afin de mieux surprendre ceux d'Erfurt.

Ce dénouement n'était pas pour charmer le Plénipotentiaire ; il lui fut rendu plus amer par l'aveu du Roi qu'il ne s'était pas défendu autant qu'il l'eût pu faire des pressantes instances du Baron de Reiffenberg (2). Gravel répondit que l'Electeur de Mayence n'aurait jamais assez d'obligation à S. M. « Je ne sais toutefois si cette affaire tournera à son avantage, y pouvant survenir tel cas pendant la guerre qui se fait en Hongrie que tout l'Empire lui mettrait à dos le moindre désordre qui pourrait arriver en ces quartiers là (Erfurt). Je souhaite d'être trompé dans l'opinion que j'en ai, et qu'au moins, s'il en nait quelque inconvénient, il retombe sur lui seul » (3).

A vrai dire, Louis XIV ne méconnaissait pas plus que son envoyé ce qu'il y avait de risqué dans son action. Bientôt le mouvement des troupes, qui se prononçait sur la frontière de l'est, excita l'émoi des Allemands, même des mieux intentionnés. Le comte Guillaume de Furstenberg qui se trouvait alors à la cour harcela Lionne d'interrogations. Lionne nia la préméditation d'une marche sur Erfurt, mais insinua « qu'il

(1) Gravel au Roi, 31 juillet *ibid.*
(2) Le Roi à Gravel, 25 juillet *ibid.*
(3) Gravel au Roi, 7 août *ibid.*

n'était pas impossible que cela n'arrivât », que du reste l'Electeur de Mayence se prévaudrait de cette rumeur pour terrifier les rebelles, que le Roi acheminait une armée vers le Rhin pour le soutien de ses alliés, contre une invasion ottomane. Au fond, le cabinet français se souciait médiocrement de déguiser son dessein. Cette tactique honteuse répugnait à Louis XIV, trop infatué de sa grandeur pour croire nécessaire d'en voiler les manifestations (1).

En effet, dès la fin de juillet, le Roi adressa des lettres à l'Empereur, à la Couronne de Suède, aux Electeurs et Princes, pour les informer de sa décision d'assister l'Electeur de Mayence. Reiffenberg avait gagné la partie. Il s'en glorifia suffisamment pour que nul n'en ignorât (2). Il se targua de la faveur dont il jouissait à la Cour. « Je suis fort bien avec tous » écrivit-il à Gravel en parlant des ministres et du Roi lui-même qui lui avait donné son portrait (3). Il se considéra comme l'homme d'affaires indispensable de la France en Allemagne. Il affecta même à l'égard de Gravel le rôle de protecteur. Il lui annonça qu'il avait fait pour lui et son frère ce que lui dictait son affection : il s'avisa en effet de représenter au Roi le dénûment de Gravel à Ratisbonne, obligé de soutenir son rang et de lutter avec la splendeur des envoyés de l'Empire ; il déclara, qu'ayant « reconnu le zèle et diligence tant de lui que de son frère pour le service de S. M. », il croyait de son devoir et de l'intérêt et gloire de S. M. de ne lui point dissimuler (4). Reiffenberg ne soupçonnait pas que Gravel avait traversé sa négociation. En lui décernant un brevet de satisfaction, il se vengeait sans les avoir.

L'affaire de Saxe, menée de front avec celle d'Erfurt, n'avait pas moins heureusement tourné. La convention de Ratisbonne contenta Louis XIV, et surtout la clause qui lui assurait le suffrage de Jean Georges dans les Assemblées d'Empire ; il estima que cet avantage valait quinze mille écus par an (5). Quand il connut le texte même de l'instrument,

(1) Le Roi à Gravel, 7 août *ibid.*

(2) *Jactat et gloriatur immane quantum, quanto favore floreat apud Lionæum, etc.* Boineburg à Gravel. GUHRAUER, II, p. 130.

(3) Mayence, 2 août, A. E. *Mayence* 6.

(4) Reiffenberg au Roi. Paris, 27 juillet *ibid.*

(5) Le Roi à Gravel, 16 mai 1664, A. E. *Allem.* 172.

il ne cacha pas son plaisir, et sans retard expédia la ratification. « Ce qui vous doit être une marque certaine, écrivit-il à Gravel, de l'entière approbation que j'ai donnée à votre conduite dans cette affaire, que je tiens très importante, et que vous avez achevée avec un avantage pour moi dans les articles secrets, que je n'avais point encore eu en traitant avec aucun Electeur », si ce n'est avec le Palatin en 1658. Encore le Roi rappelait-il que le marché avec le Palatin avait coûté cher, quoique le Saxon « soit de tout autre considération que n'était le Palatin et dans son Collège et dans l'Empire » (1). Le Roi se prêta en conséquence à toutes les démarches que lui conseilla Reiffenberg. Il rédigea les missives les plus gracieuses pour l'Electeur, pour l'Electrice, pour les ministres bien intentionnés, Burkersrode et Wolframsdorf (2). Il toucha la corde maternelle de l'Electrice en vantant, sur le rapport de Reiffenberg, les qualités du Prince Electoral, auquel le meilleur accueil serait réservé, si on voulait lui faire voir la France. Pour l'Electeur, il mêla aux compliments la politique ; il se félicita sur la foi de l'Electeur de Mayence de pouvoir compter sur son concours, pour ne pas dire sa complicité, dans l'exécution d'Erfurt. Jean Georges dut faire la grimace à cette évocation de son traité de Torgau : il ne fallut rien moins que la promesse de vingt mille thaler obtenue par Reiffenberg pour le rasséréner à demi (3).

Tant que la question d'Erfurt n'était point sortie de la phase diplomatique, les obligations contractées avec Mayence n'avaient point pesé à Jean Georges. Il espérait la soumission de la ville, et l'y exhortait d'ailleurs chaleureusement. Toutefois il avait conscience de la situation fausse que lui créaient ses pactes récents. Aussi, quand il se promena à Berlin en mai 1664, n'en souffla-t-il mot (4). Mais quand la campagne s'ouvrit, quand dans l'été de 1664, les Français, sous M. de Pradel, s'acheminèrent par la Hesse sur la Thuringe, ses angoisses redoublèrent. Il sentit les regards

(1) Le Roi à Gravel, 18 juillet, A. E. *Allem.* 173.

(2) Ces lettres datées du 25 juillet sont au troisième volume de Saxe. Les originaux des lettres à l'Electeur, aux archives de Dresde, *loc.* 7281.

(3) Reiffenberg à Gravel, 2 août, dép. citée.

(4) Droysen, III², p. 41.

de l'Allemagne fixés sur lui, les malédictions de l'Eglise évangélique planer sur sa tête. L'action et l'inaction l'exposaient à des périls également redoutables. S'il se renfermait dans une immobilité énigmatique et assistait en spectateur impassible à l'agonie d'Erfurt, il soulevait la réprobation de ses coreligionnaires, celle du cercle de Haute-Saxe dont la direction menaçait d'échapper à ses mains inertes, — car l'Electeur de Brandebourg faisait mine d'en assumer, à défaut du nom, la charge et la responsabilité (1), — et d'autre part, il s'aliénait la France par son manque de parole, perdait le bénéfice de ses machinations, outre que la dénonciation de son intrigue risquait de le déshonorer et de le compromettre irrémédiablement à l'égard de ses sujets et de sa maison. Au contraire, s'il jetait le masque, s'il aidait à frapper Erfurt, s'il pactisait ouvertement avec l'envahisseur étranger, il se signalait en quelque sorte comme traître à la patrie allemande — après tant d'autres, il est vrai — et démentait les traditions de sa race.

Comme il lui en coûtait de sortir de ce dilemme, il imagina de provoquer la solution la plus rationnelle à son gré, c'est-à-dire de reculer toute solution, espérant qu'à la faveur de ce provisoire les événements lui épargneraient la peine de prendre parti. Il s'efforça d'obtenir de l'Empereur le sursis, sinon le retrait du ban. Prévoyant que la cour impériale se déjugerait malaisément sans raison apparente, de peur de donner gain de cause par ses hésitations mêmes aux protestants, il combina pour la tenter un plan machiavélique.

Au mois de juillet 1664, Burkersrode partit dans le plus grand mystère pour la Bohême, afin de rencontrer le burgraf ou vice-roi de ce royaume, Bernard Ignace, comte de Martinitz (2). Il l'atteignit à Teplitz, petite ville d'eaux que fréquentait, à la suite de l'Electrice, la haute société saxonne ; c'était un lieu bien choisi pour dépister les curieux. L'intermédiaire entre l'Electeur de Saxe et l'Empereur n'était pas moins heureusement choisi. Séjournant loin de la résidence

(1) Helbig, p. 423-4.

(2) Sur ce personnage, v. *Relations de Marino Giorgi*. Fiedler, p. 133, de *Morosini*, p. 152. Constant de Wurzbach. *Biographisches Lexicon des Kaiserthums Oesterreich*. Vienne, 1867. Martinitz fut Burgraf depuis 1651 jusqu'à sa mort en 1685. Il fonda de nombreux couvents, chapelles etc. C'était un élève des jésuites, et un de leurs plus actifs affiliés.

impériale, absorbé par les soins de sa charge, Martinitz semblait étranger aux affaires diplomatiques de la monarchie. Les propositions de Burkersrode n'offraient rien de nouveau et de nature à prendre au dépourvu la Chancellerie viennoise, ce qui, aux yeux de l'Electeur, faisait leur mérite et leur chance de succès. Elles se résumaient dans l'idée de la contre ligue destinée à balancer celle du Rhin et devant comprendre les partenaires depuis longtemps désignés : c'est-à-dire outre l'Empereur, les Electeurs de Saxe, de Brandebourg et de Bavière. Pour mieux témoigner l'importance qu'il attachait à cette négociation et lui fournir une base sérieuse, Jean Georges en avait élaboré les conditions, fixé le chiffre d'hommes que chacun des confédérés tiendrait à la disposition de l'Empereur, aussi bien au dedans qu'au dehors de l'Empire : trois mille hommes de pied et quinze cents cavaliers, véritable armée permanente ; il avait défini le service et la situation des troupes auxiliaires qui seraient placées sous le commandement du prince dont les Etats seraient le théâtre des hostilités, etc. L'Electeur se faisait fort de l'adhésion du Brandebourg, et tous deux, avec l'approbation de l'Empereur, travailleraient à gagner la Bavière. Ce n'était pas tout : comme marque plus immédiate de sa bonne volonté, Jean Georges promettait son assistance contre Abaffy, le révolté transylvain. Il terminait par des protestations de dévouement absolu à S. M. Impériale (1).

Burkersrode tint sa première conférence le 21 juillet à sept heures et demie du matin, dans une des salles du château, appelée salle de Brandebourg (2). Après avoir développé les articles de son instruction, montré comment cette alliance perpétuelle appuyée sur des forces respectables rehausserait l'autorité impériale et renverserait la ligue du Rhin (3), il lança comme par hasard, dans le courant de la conversation, une insinuation singulièrement propre à séduire la cour de Vienne. Le moyen de ruiner la ligue du Rhin, dit-il, ne consisterait pas à la démembrer morceau par morceau, mais

(1) L'instruction autographe est du 13 juillet, D. A. *loc.* 8241. *Acta Burk.* fol. 28. Les pièces de cette partie du recueil sont classées dans le plus grand désordre.

(2) *Ibid.* fol. 24.

(3) *Die am Rhein würde dadurch auch selbst übern Haufen gehen.*

à la consolider par l'entrée de l'Empereur à titre d'Archiduc d'Autriche. Cette combinaison hantait alors les cervelles autrichiennes. Louis XIV lui-même s'en alarmait. « Il est à craindre, mandait-il à Gravel, que l'Empereur et ensuite le Roi d'Espagne, voyant qu'ils ne peuvent plus balancer les forces de ladite alliance par leur propre puissance et par celle de leurs adhérents, il est, dis-je, à craindre qu'en ce cas là ils ne prennent par nécessité le parti de faire tous leurs efforts pour y entrer comme les autres et qu'à la fin on ne puisse les en empêcher... outre l'inconvénient et le préjudice que j'aurai reçu que l'Empereur fût devenu le chef de toute l'alliance » (1).

Martinitz se borna, semble-t-il, à écouter. Il rassura seulement l'Electeur sur le secret de l'entrevue qui s'était passée « *all'incognito et sine strepitu et forma curialium* »; il s'en référa à la résolution impériale qui ne tarderait pas (2). Il communiqua peu après en effet la substance de cette réponse. L'Empereur acceptait le principe de la ligue, mais désirait être éclairci sur les particularités. Le burgraf conseilla donc de spécifier les clauses, de s'assurer du concours de l'Archevêque de Salzburg pour deux motifs : à cause de son artillerie et parce que ce prélat s'entremettrait avec l'Electrice douairière de Bavière pour attirer dans le dessein la cour de Munich. Enfin, comme Portia avait été mis par l'Empereur dans la confidence, l'Electeur était prié de recommander l'affaire à ce ministre.

Jean Georges fut désappointé. Il lui parut qu'il s'était assez clairement expliqué et avec assez de détails. La besogne qu'on lui demandait troubla sa partie de chasse aux environs de Dœbeln. Il renvoya à Burkersrode à Dresde sa dépêche annotée, où il déclarait avec humeur qu'avant d'aller plus loin, il voulait conférer avec lui (3).

On avait eu vent sans doute à la cour de Saxe du froid accueil qu'avaient reçu à Vienne les ouvertures de l'Electeur, dont les Impériaux suspectaient les intelligences avec Louis XIV. C'est pour dissiper cette impression qu'avant

(1) Le Roi à Gravel, 16 mai 1664, A. E. *Allem.* 172.
(2) Martinitz à l'Electeur. Teplitz, 3 août, D. A. *loc.* 8241, fol. 24.
(3) Dépêche de Burkersrode, 23 août, fol. 58.

même l'arrivée de la résolution impériale on expédia à Martinitz un mémoire justificatif. La ligue du Rhin à laquelle la Saxe s'était officieusement affiliée, n'ayant pour objet que le maintien des traités de Westphalie, n'était dirigée ni contre la Majesté Impériale, ni contre le repos de l'Empire. « Mais si l'on soupçonnait quelque méchante intention dans cette alliance, il n'y a pas de meilleur moyen de l'entraver et finalement de l'annuler, que si les bons amis de S. M. Impériale et Elle-même à la fin y accèdent » (1). En attendant, la sûreté de l'Empereur, en ce moment où il était engagé contre le Turc, consistait à ce qu'il ne lui arrivât rien de préjudiciable du fait des étrangers ; voilà une éventualité que ses amis, membres de la dite alliance, étaient le mieux qualifiés pour empêcher. Jean Georges approuva sans réserve ce programme, apologie de sa conduite présente et couverture de ses agissements à venir, programme qui conciliait ses deux systèmes opposés et qui équilibrait son jeu de bascule. « Je m'en réjouis de cœur, écrivit-il à Burkersrode, et ne souhaite rien de plus que d'obtenir de Dieu la grâce de montrer en effet que je suis désireux de cœur de servir en sujet fidèle S. M. Impériale. » Cette joie exubérante avait, semble-t-il, un autre motif encore que la solution d'une difficulté politique : la veille, l'Electeur avait pris un cerf le plus grand qu'on eût attrapé depuis 1646, et cet exploit cynégétique l'exaltait au moins autant que sa trouvaille diplomatique (2).

Jean Georges ne douta plus que la Chancellerie autrichienne ne fût amorcée par la combinaison géniale qu'il lui suggérait. Elle lui devait du retour. C'est pourquoi il dépêcha presque aussitôt, au début de septembre, Gersdorf à Vienne, avec mission de réclamer le sursis de l'exécution d'Erfurt. Gersdorf, à la première audience de l'Empereur, s'aperçut qu'il se butait à un parti pris. Léopold lui dit que l'affaire était grave, qu'il réfléchirait. Portia parla avec plus de franchise : on avait épuisé les mandements hortatoires et déhortatoires pour rappeler Erfurt à la raison ; il fallait punir

(1) *So ist kein besseres Mittel dieselbe zu hindern und endlich zu annuliren als wenn Ihrer Kais. May. gute Freunde, ja Sie endlich, sich selbst dazu begeben.*

(2) L'Electeur à Burkersrode, Dœbeln 12/22 août, fol. 60.

l'insulte faite au héraut impérial. Au point de vue constitutionnel, il était impossible d'abroger par décret la sentence du conseil aulique. D'autre part l'Electeur de Mayence ne pouvait être blâmé de poursuivre son droit : en employant des Français et des Lorrains, il ne contrevenait à aucune loi d'Empire. Une fois maître d'Erfurt, il traiterait du futur régime de la ville avec l'Empereur. C'est alors que la médiation saxonne serait de mise. Portia se plaignit de l'interposition intempestive du Brandebourg : Gersdorf comprit à demi-mot. Cependant le pauvre ministre revint à la charge avec une opiniâtreté digne d'un meilleur sort. Pendant près d'un mois, il se morfondit. Portia, commis pour s'aboucher avec lui, le planta là sans façon, sous prétexte de maladie, et alla faire une cure. Tandis que Gersdorf trouva partout visage de bois, toutes les portes s'ouvrirent devant les envoyés de Mayence, le confesseur de l'Archevêque et le conseiller Molitor, qui obtinrent sans peine le maintien du ban (1). Quant à Gersdorf, exaspéré, il courut six jours de suite à Ebersdorf, où résidait l'Empereur, afin de quémander son expédition et son audience de congé. Lorsqu'il revint à Dresde, la justice contre Erfurt avait suivi son cours, et l'Electeur son maître avait contribué à ce dénouement (2).

Certes Jean Georges se fût grandement félicité, si sa tentative à Vienne avait abouti ; il se fût sans scrupule affilié à la contre ligue, malgré sa position de membre externe de la Ligue du Rhin : il se sentait capable de manger à deux rateliers à la fois. Mais quand il pénétra le jeu des Impériaux, quand il vit le Mayençais triompher sur toute la ligne, et à la Diète et auprès de l'Empereur et auprès du Roi de France, il céda à la force des choses et se dit qu'en remplissant loyalement ses obligations il récolterait, à défaut de gloire, le profit le plus sûr. Ce qui le frappa non moins que la supériorité des oppresseurs d'Erfurt, ce fut l'impuissance des amis de la cité. Les Evangéliques criaient bien haut, leurs députations assiégeaient les commissaires impériaux et le Plénipotentiaire français. Gravel racontait par le menu, en

(1) Burkersrode à l'Electeur. Dresde 16/26 sept. *ibid.* fol. 69.

(2) Relations de Gersdorf du 21 sept. au 16 oct. 1664, D. A. *loc.* 8241. *Miscellanea : Unterschiedlich expedirte Gesandtschaften am kaiserl. Hofe zu Wien 1664, etc.*

les grossissant peut-être avec intention, leurs faits et gestes. Ils l'accablaient de mémoires, mais se contentaient avec lui de discuter le point de droit en un langage modéré (1). Mais avec les Impériaux, ils haussaient le ton; ils menaçaient de rappeler leurs contingents de Hongrie, ils juraient même qu'ils ne souffriraient pas l'entreprise contre Erfurt (2). Enfin, ils flétrissaient dans une proclamation solennelle le procédé de l'Electeur de Mayence, stigmatisant presque comme une forfaiture l'introduction des Français (3). Les séances de la Diète furent suspendues par l'abstention du Corps Evangélique. Des conciliabules se tinrent : les princes de Brunswick placèrent même un cordon de troupes sur la frontière de l'Eichsfeld, faisant mine de repousser toute violation de territoire. Ils fomentèrent aussi la formation d'une ligue du Rhin dissidente, exclusivement composée de protestants, idée que la Suède embrassa de prime abord (4). Mais cette belle ardeur s'éteignit insensiblement : l'Electeur de Brandebourg, qui s'était montré le plus enflammé pour Erfurt, qui avait tancé vertement la mollesse de Jean Georges (5), qui avait convoqué près de lui à Berlin les représentants des princes de Saxe, l'Electeur de Brandebourg se calma comme par enchantement (6).

L'Electeur de Saxe tranquillisé mit ses troupes en marche sur Erfurt. Jusqu'alors, quoiqu'on imputât à son indolence l'extrémité où la place était réduite, rien n'avait transpiré de son concert avec Mayence. Aussi à la fin d'août, trois notables Erfurtois partirent pour Chemnitz, et représentèrent à l'Electeur l'imminence d'une catastrophe. Jean Georges leur promit sous trois jours un secours de 300 hommes et un officier pour diriger la défense (7). Les Erfurtois ne virent naturellement rien venir. Mais ils virent approcher 4000 fantassins français et 2000 chevaux, les bandes lorraines, sous

(1) Mémoire des confédérés du Rhin, 31 août/10 sept. LONDORP, IX, p. 229.

(2) Gravel au Roi, 11 sept. A. E. *Allem.* 172.

(3) LONDORP, IX, p. 219.

(4) KŒCHER, p. 338.

(5) v. TETTAU, p. 193. HELBIG, p. 438.

(6) DROYSEN, III², p. 52.

(7) v. TETTAU, p. 195.

le prince de Vaudémont, les contingents de Cologne, de Trèves, de Munster ; avec les Mayençais, l'armée d'investissement atteignit 18,000 hommes. M. de Pradel la commandait en chef ; les Allemands avaient à leur tête le chef d'état-major général (*Generalwachtmeister*), Andréas von Sommersfeld. Deux commissaires accompagnaient les généraux, l'un était Reiffenberg, l'autre le ministre de la guerre de l'Electeur, Greifenklau v. Vollrath. Le 2 septembre, parurent 3 compagnies de cavalerie saxonne et la garde du corps de l'Electeur (1), sous les colonels Wolframsdorf et Neuschütz. Mais ces troupes se cantonnèrent dans les villages de la banlieue, sur la rive droite de la Gera, villages qui pour la plupart étaient des fiefs saxons. Leur arrêt éveilla aussitôt des méfiances ; leur conduite à l'égard des habitants enleva tous les doutes sur leurs intentions. On s'aperçut que les Saxons évacuaient sans coup férir quelques-unes de leurs positions devant les Mayençais, qu'ils ripaillaient et buvaient avec leurs prétendus ennemis (2). Pendant que les opérations du siège débutaient, Jean Georges, dont l'armée faisait une si singulière figure entre les deux camps adverses, voulut se donner le beau rôle de pacificateur. Wolframsdorf, grand chambellan, fut expédié d'abord au quartier général, d'où Reiffenberg l'éconduisit, puis à Kœnigshofen, près de Jean-Philippe (3). Au nom de son maître et des princes de Saxe, il émit le vœu d'un armistice, et proposa bruyamment leur médiation collective. Jusqu'à l'accord définitif, il demanda que la ville fût occupée simultanément par les deux Electeurs. Wolframsdorf rapporta une réponse connue d'avance, à savoir qu'après la reddition, le régime de la ville serait concerté avec l'Electeur, que les droits de sa Maison ne souffriraient aucun préjudice. Après cette comédie (4), les

(1) Les chiffres varient. v. TETTAU, p. 200, indique 1500 hommes. Mais une source qu'il cite et ne réfute pas ne donne que 600 cavaliers et 300 gens de pied.

(2) *Es waren aber die Sachsen und Feinde einig, frassen und soffen mit einander. ibid.* note 465.

(3) L'instruction est datée de Torgau, 23 sept. D. A. *loc.* 8274. *Die Abschickung des Chursæchs. Obercæmmerers und Cammer-Præsidenten v. Wolframsdorf an den Churfürsten zu Mainz*, fol. 19. Cf. HELBIG, p. 426.

(4) HELBIG admet que cette démarche fut sincère : elle fut, selon nous, un trompe l'œil pour les princes de Saxe. Le passage d'une instruction cité par

hostilités continuèrent. Il est vrai que les pourparlers s'entamèrent presque aussitôt avec les assiégés, à l'instigation de M. de Pradel.

Louis XIV s'était ému de l'alarme qu'il avait excitée. Sans craindre la résistance armée des protestants, il sentit qu'il se heurtait à une force digne que l'on comptât avec elle, le sentiment national. Gravel, avec un courage méritoire, ne lui épargnait pas les avertissements : il se lamentait que le Roi s'aliénât ainsi, pour un si médiocre intérêt, l'affection de ses vieux partisans. « Je souhaite seulement, s'écriait-il, que cette aigreur ne passe pas plus avant (1). » Ce que Gravel appréhendait par dessus tout, c'est que la Suède ne supplantât dans son protectorat la France qui l'évinçait et l'éclipsait jusqu'ici. Car personne ne s'échauffait plus pour la cause d'Erfurt que le plénipotentiaire suédois Snoïlski, et Gravel était obligé de lui répliquer qu'en 1654, le Roi de Suède avait sans aucun ban, sans aucune commission de l'Empereur, attaqué une ville libre, Brême (2). Cela n'empêcha pas Snoïlski de provoquer l'envoi d'une pétition des protestants au Roi, sans l'intermédiaire de Gravel, ce dont Louis XIV se scandalisa (3).

Devant ces objurgations, à la nouvelle aussi de l'entente secrète du Mayençais avec les Espagnols sur la garantie du Cercle de Bourgogne (4), Louis XIV conçut quelque repentir de sa générosité. M. de Pradel reçut ordre de peser sur l'Electeur de Mayence pour hâter un accommodement amiable. L'abbé de Gravel, frère du Plénipotentiaire, dut être posté à demeure auprès dudit Electeur avec instruction spéciale de préserver les droits de la Maison de Saxe. Enfin le Roi menaça, si l'Electeur élevait des exigences déraisonnables, de faire sonner haut son mécontentement et d'imposer au besoin son arbitrage conjointement avec les Protestants,

HELBIG, *dass ohne præjudiz des Kurfürsten von Mainz und des Kurfürsten von Sachsen der Vettern jura im alten Stande bleiben sollten*, prouve par sa rédaction équivoque que Jean Georges ne s'en référait qu'à la convention de Torgau. Autrement c'eût été un marché de dupe.

(1) Gravel au Roi, 11 septembre. A.E. *Allem.* 173.

(2) Gravel au Roi, 15 septembre, *ibid.*

(3) Gravel au Roi, 16 octobre. Le Roi à Gravel, 24 octobre.

(4) Le Roi à Gravel, 12 septembre.

« ses alliés (1) ». Gravel styla son frère en conséquence : l'abbé dut représenter à Jean Philippe qu'une rigueur déplacée lui ferait perdre le fruit de sa campagne ; qu'elle déchaînerait de la part des Evangéliques des troubles incessants, que les Electeurs de Saxe et de Brandebourg, à présent favorables à son entreprise, ne le laisseraient pas se fortifier dans une place située au cœur des Etats de leur parti ; qu'enfin l'alliance du Rhin se romprait infailliblement, cette alliance à laquelle l'Electeur avait travaillé plus que personne (2).

Sur ces entrefaites, Erfurt s'était rendue à merci. L'attitude de l'Electeur de Saxe n'avait pas peu contribué à ce dénouement. Le 14 octobre, il adressa au Conseil l'injonction de se soumettre ; au cas contraire, il aiderait lui-même à les ramener à l'obéissance. On vit alors qu'Erfurt « avait été noyée à Ratisbonne dans le vin rouge (3). » Le lendemain, des parlementaires se rendirent au quartier général de Bindersleben, où Pradel et Reiffenberg les accueillirent gracieusement. Le 16 octobre, la citadelle (*Cyriaksburg*) et deux des principales portes furent livrées aux alliés, dont 800 hommes occupèrent la ville. Pradel et Reiffenberg garantirent de leur côté la liberté religieuse, et leur entremise auprès de l'Electeur en faveur d'une amnistie. Le 22 octobre, l'Archevêque suzerain fit son entrée sous une pluie torrentielle.

Jean Philippe fut un peu enivré de son succès. Quand l'abbé de Gravel lui remontra l'inconvénient de fortifier Erfurt et d'y placer une nombreuse garnison, il se cabra. Le lendemain de son entrée, il avait inspecté les ouvrages et commandé les devis : il avait arrêté aussi que 4,000 gens de pied et 500 cavaliers seraient cantonnés dans la ville. Il riposta donc « qu'il aimerait mieux n'avoir jamais songé à l'entreprise d'Erfurt que de la laisser dans l'état qu'on lui représentait de la part de S. M. » (4); et de plus, qu'il était sûr de ses collègues de Saxe et de Brandebourg. Gravel, qui avait

(1) Le Roi à Gravel, 10 octobre.

(2) *Instruction pour mon frère s'en allant trouver M. l'Electeur de Mayence.* Ratisbonne, 24 oct.

(3) v. Tettau, p. 228.

(4) Gravel au Roi, 6 novembre.

un faible pour Jean Philippe, pria le Roi de lui faire crédit d'un peu de temps « pour bien digérer » ses sommations amicales (1). Louis XIV ne voulut pas pousser à bout son ancien et fidèle allié : il lui laissa même les deux régiments de Champagne et Grammont et deux compagnies de cavalerie (2).

L'issue de l'affaire ne réalisa pas les prévisions pessimistes de Gravel. La France se tira somme toute à bon compte de cette aventure, où par point d'honneur elle s'était fourvoyée. Elle sut par sa contenance pacifique apaiser les défiances qu'elle avait éveillées comme à plaisir. Les Protestants, écrivit Gravel à la fin de l'année 1664, sont « assez bien revenus de l'altération » où ce malencontreux incident les avait mis (3). Mais cette alerte servit de leçon à Louis XIV. Il se traça dès lors le plan d'une politique de modération et de sagesse en Allemagne. L'article essentiel et pour ainsi dire unique de ce programme comportait le maintien et le renforcement de la clientèle française, et parmi celle-ci, c'est sur le Brandebourg et la Saxe que le Roi fondait les plus grandes espérances. Il insista particulièrement sur la nécessité de changer le ministère saxon (4). « Ce point-ci, dit-il, ne me semble pas moins important qu'aucun des autres. Car sans ce changement on ne peut jamais tirer aucun fruit de ce qu'on a concerté et arrêté entre (*sic*) ledit Electeur. » Tous ses efforts tendirent à enlever ce résultat, qu'il déclarait « d'un prix inestimable en beaucoup de rencontres de la dernière considération. »

Jean Georges n'avait pendant les péripéties finales de la campagne encouru aucun reproche. Il avait strictement observé les clauses de son pacte secret. La correction de sa conduite parut pour la suite de la négociation du meilleur augure. Aussi Louis XIV le paya de retour. Il lui eût été facile, dès le début, de réduire au silence les Protestants, en révélant son accord avec l'Electeur de Saxe, en exhibant la lettre qu'il lui avait adressée. Devant leurs clameurs, il

(1) Gravel au Roi, 20 novembre.
(2) Le Roi à l'Electeur de Mayence, 27 oct. A. E. *Allem.* 171, fol. 302.
(3) Gravel au Roi, 18 décembre, A. E. *Allem.* 173.
(4) Le Roi à Gravel, 17 octobre.

faillit succomber d'abord à cette tentation : il manda à son Plénipotentiaire de confesser aux Evangéliques que le Roi n'avait agi « qu'à la prière même du chef de leur parti dans l'Empire, qui est l'Electeur de Saxe, ou au moins que celui-ci m'a fait entendre qu'il y donnait les mains, comme à une cause juste entre un prince souverain et ses sujets rebelles. » Avant tout il importait de sauver le crédit de la France, quitte à ruiner celui du Saxon. Cependant réflexion faite, le Roi préféra, puisqu'il avait obligé les deux Electeurs, n'en perdre pas le mérite par une divulgation prématurée : le bruit que l'exécution soulevait dans la Diète s'évaporerait insensiblement (1). Gravel partagea cette manière de voir. Jean Georges était convenu avec son collègue « de faire un personnage muet. » Il ne pouvait s'acquitter de ce rôle que si ce rôle restait ignoré. Pourquoi lui attirer des désagréments, puisqu'il tenait sa parole (2) ? Les Protestants se calmaient à demi devant les assurances de Gravel que le Roi secourrait n'importe lequel d'entre eux, comme il avait fait l'Electeur de Mayence ; de plus ils acceptaient les explications de l'Electeur de Saxe relatives à l'envoi de ses troupes « pour mettre en sûreté les terres de sa Maison (3). »

Mais après la chute d'Erfurt, le cabinet français crut opportun de compromettre Jean Georges pour lui fermer toute issue et le forcer à se ranger ouvertement sous la bannière de la France. Louis XIV éprouva quelque pudeur à commettre une délation ostensiblement. En conséquence, il dénonça tout aux Suédois par l'organe de M. de Terlon. Il compta que la Suède n'aurait pas les mêmes motifs à observer la discrétion, et prémunit Gravel contre l'esclandre, avec ordre de répondre ingénument aux doléances, que son maître n'avait pas fait mystère de cette histoire à ses bons amis de Suède et que ceux-ci étaient les seuls coupables (4). Lionne reconnaissait franchement la perfidie et le péril de ce procédé. « Je suis bien fâché de ce que j'en ai déjà écrit au chevalier de Terlon... Ce qui me console de ce faux pas, est

(1) Le Roi à Gravel, 26 sept.
(2) Gravel au Roi, 6 oct.
(3) Gravel au Roi, 16 oct.
(4) Le Roi à Gravel, 17 oct.

qu'il est malaisé qu'entre ci et là l'Electeur de Saxe n'ait été forcé par ses engagements à faire quelque action qui aura fait connaître de ses intentions et autant et plus que je n'en ai mandé en Suède » (1). Gravel ne s'effraya pas des suites de cette indélicatesse : le manège des troupes saxonnes devant Erfurt avait désabusé la galerie. Aussi ne se gêna-t-il plus pour découvrir aux Protestants le dessous des cartes : ses interlocuteurs témoignèrent d'abord quelque surprise, puis ajoutèrent qu'ils n'avaient rien à redire « si les parties principales ne se plaignaient point (2). »

Jean Georges lui-même avait envisagé cette inévitable éventualité. Il avait calculé ses mesures de manière à prévenir toute opposition de sa famille et de ses ministres. Ces derniers, surtout la faction autrichienne, ne cachaient pas leur désappointement que toute cette affaire se traitât par dessus leur tête (3). Mais l'Electeur les abandonna paisiblement à leur dépit et à leurs incertitudes : il ne s'inquiéta pas davantage des fureurs de ses coreligionnaires à la Diète; il défendit à Strauch de s'associer à aucun de leurs actes. Quant aux princes de Saxe, il les contint par l'envoi de gros détachements, et pour compléter sa démonstration, tint prêts à Leipzig douze canons et six mortiers (4). Estimant qu'après cela il avait assez fait pour ses alliés, il attendit qu'ils s'acquittassent envers lui.

Il se garda bien d'exaucer de point en point les désirs de Louis XIV, c'est-à-dire de disgracier son conseil : c'eût été une sottise gratuite, car certainement elle n'aurait pas été payée. Il indiqua clairement que ses ministres ne s'en iraient que quand arriveraient les écus du Roi. D'ailleurs, il fit tout pour provoquer cette bienheureuse apparition. Il dépêcha une seconde fois Clengel à Paris, au mois d'août 1664, pour rattraper Reiffenberg. Mais celui-ci était déjà parti. Clengel se trouva fort en peine, et n'osa pas, n'ayant point de pouvoirs, paraître à la cour, où l'on fut assez intrigué de cette

(1) Lionne à Gravel, même jour.
(2) Gravel au Roi, 13 novembre.
(3) Helbig, p. 421.
(4) Relation du voyage de l'abbé de Gravel à Erfurt. A. E. *Allem.* 173, fol. 233.

énigme (1). Les promesses rapportées par Reiffenberg aiguisèrent l'appétit de l'Electeur ; aussi autorisa-t-il Burkersrode à entretenir un commerce épistolaire avec Gravel (2).

Burkersrode usa et abusa de cette facilité. Il acquit sur Gravel un crédit extraordinaire. Le Plénipotentiaire du Roi, que le succès de Reiffenberg à la cour avait un peu aigri, fut heureux de lui susciter un rival dans la personne de Burkersrode. Celui-ci d'ailleurs accabla son correspondant de flagorneries, le décora même du titre d'Excellence. « V. Exc., lui dit-il, est destinée du ciel à des entreprises hautes, et je vois plus clair que le jour que la grandeur de son génie produira des fruits, au grandissime bien de toute la chrétienté » (3). On a beau être diplomate, de pareils compliments ne laissent pas de chatouiller agréablement. Aux yeux de Gravel, Burkersrode devint la clef de voûte du système qu'on édifiait. « Il est tout à fait nécessaire, affirma-t-il au Roi, que l'Electeur emploie le baron de Burkersrode qui est homme d'honneur, d'esprit et de cœur, et, à mon avis, le plus ferme, le plus vigoureux, le mieux intentionné qu'il eût auprès de lui. Celui-là étant une fois bien établi et soutenu de V. M. comme il le désire, pourra s'en associer d'autres en qui il prendra confiance et qu'il connaîtra les plus propres pour appuyer ses conseils auprès dudit Electeur » (4). On voit que Gravel ne demeurait pas en reste. Le Roi fut convaincu par ce ton enthousiaste, assez rare chez son Plénipotentiaire : il lui manda de faire entendre à Reiffenberg qu'on ne ferait pas grand fondement sur l'Electeur, s'il n'établissait point Burkersrode à la place de Friesen (5). Jamais commission ne dut sourire davantage à Gravel. Quant

(1) Le bruit courut même à tort que Clengel avait été arrêté à Mayence, que cette arrestation se rattachait à celle de Boineburg. Le Roi à Gravel, 5 sept. et 28 nov. *ibid.*

(2) « J'ai dit à mon maître que j'avais l'honneur d'être choisi pour votre correspondant, et il en est ravi, vous baisant les mains de tout son cœur. » Burkersrode à Gravel. Dresde 10/20 août, A. E. *Saxe*, 3.

(3) On pourrait se demander si cette lettre qui ne porte aucune adresse n'est pas destinée à Lionne, à cause du titre d'Excellence. Mais l'auteur dit au destinataire qu'il ignore si celui-ci est retourné à Francfort ou séjourne encore à Ratisbonne. Il ne peut s'agir que de Gravel.

(4) Gravel au Roi, 31 juillet. A. E. *Allem.* 173.

(5) Le Roi à Gravel, 15 août, *ibid.*

à Burkersrode, c'est bien ainsi qu'il entendait la combinaison. Il aspirait à la dignité de ministre dirigeant : la compétition de Reiffenberg l'importunait. « Il ne réussit pas bien, insinuait-il à Gravel, de mettre trop de lévriers après un lièvre » (1). Il prétendait être seul à happer le gibier et à s'en régaler.

S'il n'eût tenu qu'à l'intrigant baron, il y a beaux jours que le Friesen aurait été expédié, avec toute sa séquelle. Mais au moment où l'Electeur sollicitait de l'Empereur le sursis de l'exécution contre Erfurt, ce coup d'état n'était point praticable. D'autre part Jean Georges s'étudiait assez adroitement à tenir la France en haleine. Aussi le Roi, impatient d'en finir, songea-t-il à envoyer Gravel en Saxe ; il lui fit tenir des lettres de créance (2). Mais Gravel ne dut entreprendre ce voyage que sur avis exprès de Reiffenberg. Lui-même préféra le retarder jusqu'à ce que le Recès de la Diète, qu'on croyait près de se séparer, fût voté.

En réalité, la sitnation à Dresde lui paraissait trouble, bien que Burkersode déclarât que « Dieu merci » tout allait « merveilleusement bien ». Cependant le baron mettait des réserves quant à sa personne. Son maître détournait sa face de lui, se privait de sa présence à l'entrevue qu'il projetait avec l'Electeur de Mayence. Burkersrode flairait un complot contre lui, de Reiffenberg et de Wolframsdorf. Ce dernier, à la grande colère du baron, venait d'être promu à la charge de grand Chambellan. Burkersrode se considérait comme volé par ce « loup » (allusion au nom de Wolframsdorf) et s'abstenait de paraître à la cour (3).

Burkersrode affectait une telle crainte pour sa sûreté qu'il proposait de promettre, voire par serment, entre les mains de Gravel « de vouloir toujours appliquer uniquement ses soins et ses conseils à maintenir et aider à conserver l'alliance ». Mais il prétendait entourer ce serment de formalités spéciales, l'autorisation de l'Electeur de Saxe, l'entremise de l'Electeur de Mayence, de manière que la double protection du Roi et de Jean Philippe le garantît contre l'Electeur de Saxe « qui

(1) Burkersrode à Gravel. Dresde 29/19 août, *Saxe*, 3.
(2) Le Roi à Gravel, 5 septembre, *Allem.* 173.
(3) Burkersrode à Gravel, 19 et 22 sept. A. E. *Saxe*, 3.

change souvent de couleur ». Que demandait Burkersrode en échange de ce dévouement absolu ? Simplement qu'on intervînt pour lui en Danemark pour la solution d'un procès entre sa femme et la famille de celle-ci, les Rantzau. Encore n'était-ce pas un intérêt temporel qui l'animait : mais la fortune, c'est-à-dire l'indépendance, lui permettrait d'élever ses enfants dans la religion catholique, ce qu'il n'osait à présent, étant « *in statu exinanitionis* » (1). Le Plénipotentiaire du Roi, d'un naturel assez sceptique et d'âme peu sensible, se garda d'attrister son gouvernement du tableau de ce martyre. Il ne releva, dans toutes ces effusions, qu'un conseil pratique que Burkersrode formulait avec une netteté sans pareille. Celui-ci déconseillait énergiquement de payer aucun subside à l'Electeur, avant qu'on n'eût remanié le traité (2). Gravel renvoya cet avertissement à qui de droit, en développant ce thème que « l'Electeur étant d'une humeur fort inconstante, il a besoin de personnes bien intentionnées et vigoureuses pour le soutenir » (3). Le Roi ne se méprit pas sur le sentiment qui avait dicté à Burkersrode son avis, et à Gravel son commentaire. L'avis lui sembla intéressé « par l'envie que le dit baron peut avoir d'être substitué en la place des autres ministres » (4). L'on ne se fiait donc que modérément audit baron. Pour s'éclaircir sur l'état réel des choses, on recourut à Reiffenberg. A Paris, celui-ci s'était fait fort d'emporter en un clin d'œil le changement du ministère saxon. Mais ce ministère durait toujours, et Reiffenberg faisait le mort. Son silence, après ses hâbleries, impatienta Lionne qui prescrivit à Gravel de relancer le chanoine (5).

Celui-ci courut à Leipzig en octobre ; à son retour, il loua la fermeté de Jean Georges et son inviolable attachement au Roi et à Mayence. En quoi il ne mentait pas. Jean Georges en effet se trouvait bien de son émancipation: il était persuadé, après expérience faite, qu'un ministère était un rouage inutile et même incommode, et il le

(1) Burkersrode à Gravel, 12 octobre, A. E. *Saxe*, 3
(2) Du même au même, 29 octobre.
(3) Gravel au Roi, 13 nov. A. E. *Allem.* 173.
(4) Le Roi à Gravel, 28 novembre.
(5) Lionne à Gravel, 7 novembre.

fit bien voir. Les ministres s'étant avisés, à propos de ce qu'ils avaient à traiter avec les députés d'Altenburg et de Weimar, de solliciter des explications sur ce qui s'était conclu entre leur souverain et Mayence, il leur répondit qu'il se souvenait très bien que jusqu'ici il ne leur avait rien communiqué, qu'à cause du souci possible de leur responsabilité future, il avait préféré leur épargner cette affaire (1), et qu'il ne se départirait pas de cette sollicitude à leur endroit.

Mais quelque prix que l'Electeur attachât à son indépendance, à la fin de l'année 1664, huit mois après la signature du traité de Ratisbonne, rien n'était fait. Une plus longue attente pouvait le lasser. Gravel jugea que c'était au Roi à reprendre la conversation. En somme la convention n'obligeait pas Jean Georges à se débarrasser de ses ministres, tandis qu'elle stipulait le don d'un subside. Le Plénipotentiaire s'ouvrit au Roi de « son petit sentiment » sur la nécessité de hasarder un premier quartier de la gratification, afin d'amener l'Electeur, par cette libéralité et cette ponctualité « à accorder plus aisément ce qu'on sonhaite de lui... Et je crois, ajouta-t-il, qu'il est tout à fait important d'attacher entièrement le dit Electeur aux intérêts de V. M. » (2). De son côté, Reiffenberg, très jaloux de sa réputation, concevait aussi des craintes pour son œuvre. Il avait quelque pudeur de reparaître en Saxe les mains vides. Avant de se mettre en chemin, il demanda une entrevue à Gravel qui désigna Bamberg, entre Ratisbonne et Wurtzbourg (3). Mais la rencontre n'eut pas lieu: le chanoine eut vent que Gravel ne financerait point (4).

Jean Georges montra pendant cet intermède une merveilleuse longanimité. D'abord pour le règlement de la question d'Erfurt. L'Archevêque avait élevé le fort ; de plus, au lieu du serment de fidélité traditionnel (*Erbeid*), il avait exigé des habitants l'hommage dû au souverain (*landesherr-*

(1) *Dass wir wegen etwas künftig besorgender Verantwortung Euch lieber mit diesem Handel verschonet wissen wolten.* L'Electeur au conseil, Dresde, 15 décembre, D. A. *loc.* 8274, fol. 10.

(2) Gravel au Roi, 25 décembre, A. E. *Allem.* 173.

(3) Gravel au Roi, 22 janvier 1665, A E. *Allem.* 194.

(4) Lionne à Gravel, 3 avril 1665, *ibid.*

licheErbhuldigung). Aussi le Cercle de Haute-Saxe réuni à Leipzig en février 1665 réclama auprès de l'Empereur et de Louis XIV contre la violation des privilèges de la Maison de Saxe. Mais comme les deux Electeurs, membres du Cercle, s'abstinrent, Jean Philippe se prévalut de ce silence pour dénier au Cercle le droit d'intervenir ; attendu selon lui, que la ville municipale d'Erfurt appartenait au Cercle du Rhin. Jean Georges ne protesta pas contre cette assertion téméraire, parce qu'il espérait l'accomplissement prochain des articles de Torgau. En mai, Burkersrode se rendit à Mayence pour demander l'occupation de la citadelle ou de la moitié de la ville par une garnison saxonne. On remit la solution au Congrès qui devait s'ouvrir à Leipzig à la fin de juin (1).

Du côté de la France, Jean Georges se voyait négligé, sinon oublié. La correspondance se réduisait à l'échange banal de compliments pour la nouvelle année. Contenu par Burkersrode, il ne donna pas le moindre signe de déplaisir ; il n'importuna pas son puissant allié qui fut légèrement déconcerté de cette discrétion inouïe chez un prince allemand.

Au fond il enrageait d'être berné. Pour se ménager une retraite et pour tuer le temps, il fit la cour à l'Autriche qu'il avait un peu délaissée et boudée. Après la mort de Portia, qui, seul de toute la cour de Vienne, était initié au grand dessein de la contre ligue, il pria l'Empereur de désigner un autre ministre pour cette tâche insigne, et il indiqua lui-même le marquis de Gonzague (2). Puis il sollicita un Résident Impérial, afin de le réconforter pendant la dure épreuve de la session prochaine de ses Etats. Enfin, pour édifier l'Empereur sur ses intentions, il remania son projet de prédilection, ébauché l'année précédente : quelques amendements en changèrent la physionomie. Il n'était plus fait mention expresse de la Bavière ni du Brandebourg ; en revanche l'Espagne y tenait une grande place. Qu'offrait Jean Georges aux deux monarchies ? Un petit corps de troupes de

(1) Helbig, p. 430.

(2) L'Electeur à l'Empereur, 14/24 février 1665. Minute de la main de Burkersrode. D. A. *loc.* 8241, *Acta Burk.* fol. 23.

1,800 hommes et son assistance par terre et par eau ! Que prétendait-il ? D'abord les bons offices de l'Espagne dans le différend de Juliers. Puis un subside de cette Couronne soit versé une fois pour toutes, soit annuel, et cela dans un délai maximum de six mois, avec caution de l'Empereur. Mais l'Empereur lui-même n'était pas tenu quitte à si bon marché : il s'obligeait à un prêt de cinquante mille thaler, dont les termes étaient soigneusement spécifiés : vingt mille un mois après la signature, quinze mille au nouvel an, quinze mille à Lætare (1). Assurément, si la cour de Vienne avait pris au sérieux ces propositions, c'en était fait de l'alliance française. Mais l'envoyé autrichien, Plettenberg, qui arriva juste au moment où l'Electeur mettait la dernière main à son projet, rabattit ces ambitions démesurées. Il annonça qu'il était venu seulement pour un échange de vues sur le conflit anglo-hollandais, sur les désordres du territoire de Munster où se pratiquaient indûment des levées, etc. (2). Jean Georges comprit que l'heure n'était pas propice à un emprunt. Il se résigna donc à espérer en la générosité française.

Les effets ne s'en ressentaient pas vite. L'Electeur avait donné à la France toutes les satisfactions compatibles avec sa dignité. Il avait nommé Burkersrode à la présidence de la chambre des comptes (*Cammer*). Quant à Reiffenberg, il l'avait par un décret officiel, quoique secret, d'avril 1665 investi de celle du Conseil intime, aux appointements de 16000 thaler par an, outre le logement et l'entretien pour lui, ses domestiques et ses chevaux (3). Après cela, Reiffenberg chanta victoire. Il annonça à Gravel qu'il avait « mis les Friesen hors de crédit », et fait établir le baron de Burkersrode. Gravel aussi se félicita de cette élévation comme d'un succès. « Je crois, Sire, que V. M. sera contente dudit baron de Burkersrode, par deux raisons, la première parce que c'est un homme d'honneur, la deuxième, qu'étant dans le

(1) *Unvorgreiflicher Entwurf etlicher Puncten, wie die Rœm. Kaiserl. May. und Ihre Churf. Durchl. zu Sachsen in eine næhere Conjunction und Correspondenz treten kœnnten*. La date est donnée par une note complémentaire de Friesen. Schneeberg, 8/18 août 1665, *ibid.* fol. 66-7.

(2) Une lettre de Gersdorf annonçant à l'Electeur l'arrivée de Plettenberg est datée de Dresde, 18 août, D. A. *loc.* 8284. *Rœm. Kaiserl. Gesandtschaften*, fol. 15.

(3) Helbig, p. 420. Note 10.

poste où il est maintenant par l'appui de V. M., ainsi qu'il le reconnaît lui-même, il se mettrait en danger d'en être dépossédé par les artifices et les brigues de ses ennemis, s'il ne continuait à se rendre digne de l'honneur de cette protection. » Il conclut que le moment était bien choisi pour récompenser Jean Georges : l'apparition des vingt mille écus serait comme le don de joyeux avènement des partisans du Roi (1).

Mais les choses n'étaient pas si avancées que Reiffenberg s'en glorifiait. Non seulement les Friesen n'étaient pas « mis hors de crédit » mais grandissaient en crédit, au contraire. A peine Reiffenberg avait-il tourné les talons, décoré de son titre de Président du faux Conseil secret, que Henri de Friesen reçut le brevet de directeur du Conseil officiellement secret. L'Electeur excusait cet acte auprès de Burkersrode, le qualifiant de pure « vanité et apparence. » Mais cette promotion présageait le triomphe de la politique anti-française : en effet, Friesen eut l'effronterie de lire à Burkersrode une lettre de congratulation du résident d'Espagne à Vienne, et Burkersrode, navré, dut « avaler le morceau. » De plus Friesen dit hautement à son maitre qu'en dépit de toutes les concessions à l'Electeur de Mayence, l'affaire d'Erfurt serait tranchée contre ce dernier par le roi de Suède. Wrangel se vantait « qu'avec 15,000 hommes et un peu de flegme, il se faisait fort de ruiner 40,000 Français. » Ce serait le signal de la levée de boucliers des Evangéliques. Burkersrode, dans son affolement, réel ou feint, n'imaginait qu'un moyen de conjurer ce péril : c'était la coalition entre l'Empereur et le Roi très chrétien « en faveur du pape et des catholiques » et pour « partager les dépouilles des protestants. » Or ce concert, nul n'était mieux placé que lui, Burkersrode, pour l'amorcer : car plusieurs fois déjà des ouvertures en ce sens lui avaient été faites par le Vice-Roi de Bohême; Burkersrode priait Gravel de lui dicter une réponse (2).

Cette outrecuidance mit Gravel d'assez méchante humeur. Pour dégoûter le baron de son courtage bénévole, il lui dit tout net que la France avait perdu le goût des guerres de

(1) Gravel au Roi, 14 mai 1665, A. E. *Allem.* 194, fol. 333.
(2) Burkersrode à Gravel, 23 juin, A. E. *Allem.* 196, fol. 54.

religion : « le Roi n'a point et n'aura jamais l'inclination ni la volonté de profiter des dépouilles de qui que ce soit par une voie de cette nature... la conversion des protestants doit plutôt être un ouvrage de la main de Dieu que de celle des hommes »; et quant à la rodomontade de Wrangel, il déclara qu'il n'y ajoutait pas la moindre foi, « l'intelligence étant très bien établie entre les deux Couronnes ». Gravel trouvait l'affaire de Saxe en assez mauvais train pour ne pas la grossir par des complications oiseuses.

Burkersrode fut tout contrit du blâme — sous entendu — que lui infligeait le Plénipotentiaire de France. Il s'excusa sur sa « candeur » et supplia Gravel d'agréer l'excuse, « considérant que le vrai amour n'est jamais sans jalousie, et que l'affection tendre s'offense de léger, aux moindres égratignures qui semblent blesser aucunement l'objet auquel elle s'est attachée. » Il jura ses grands dieux que jamais Martinitz ne s'était servi du mot de «dépouilles » et qu'il parlait du Roi avec « grand respect et louanges. » Mais il ne souffla plus mot de l'utopie diplomatique qu'il avait caressée.

Il entretint Gravel d'un projet plus sérieux et plus pratique. Il lui suggéra l'idée d'un abouchement avec l'Electeur. La conférence de Leipzig, destinée à vider le litige d'Erfurt et où Burkersrode était délégué avec le frère du directeur du Conseil, Ch. de Friesen, pouvait fournir l'occasion de cette entrevue, soit à Leipzig, soit plutôt à quelque distance de la ville. Burkersrode posa d'avance, au nom de son maître, les bases de la discussion : le paiement par le Roi d'une somme d'argent, moitié comptant et le reste en marchandises. Il se dit autorisé à traiter les préliminaires avec Gravel (1).

Celui-ci las d'être mystifié adopta la combinaison. Il grillait d'envie de démasquer Reiffenberg, auquel il ne pardonnait pas sa gloriole, origine de tous les ennuis présents. Le chanoine qui croyait être « au-dessus du vent » s'amusait à lui faire accroire qu'il était « le maître absolu de toutes les grandes affaires. » « Les Friesen, lui écrivait-il dans sa langue familière, bas, bas » (2).

(1) Burkersrode à Gravel, 14 juillet, *ibid*. fol. 108.
(2) Gravel à Burkersrode, copie *ibid*. fol. 112.

Reiffenberg connut-il le voyage projeté ? Toujours est-il qu'il jugea prudent de dépeindre à Gravel la situation sans fausses couleurs. Avec une parfaite désinvolture, sans crainte d'être taxé de menteur, il confessa qu'on n'avait rien touché à l'Electeur de la condition imposée par le Roi, c'est-à-dire du renvoi des Friesen. « Et si on lui tenait un pareil discours, il s'en moquerait, cela étant contre son honneur et sa dignité. Aussi n'est-ce pas par là qu'on le tient. N'est-ce pas beaucoup qu'il a fait un Conseil secrétissime de personnes bien intentionnées, par dessus Friesen, dont Reiffenberg étant chef, il répond pour toutes les grandes affaires? » Quant à Friesen, il n'était pas premier ministre, mais directeur du Conseil : c'est le titre dont se qualifiait ordinairement le plus ancien conseiller et qui ne lui donnait pas « une plus grande juridiction. » Ainsi, non seulement Reiffenberg ne se reconnut aucun tort, mais il imputa le désarroi présent à la négligence et presque à la mauvaise foi du gouvernement français. « Vous ne pourriez jamais croire l'incommodité et le mal qu'on a fait de ce qu'on n'a pas payé la première année. » Reiffenberg à son retour de France l'avait promise « saintement ». « Je conclus, Monsieur, qu'il serait bon et qu'il est absolument nécessaire de faire réflexion sur la conjoncture présente et envoyer incessamment la dite gratification. » (1). Gravel communiqua au Roi cette lettre qui, peut-être à cause de l'impertinence du ton, produisit son effet. Il reçut le pouvoir d'aller trouver l'Electeur (2).

De son côté Jean Georges vint à Leipzig, d'où il entreprit une excursion dans le Voigtland, pour visiter le petit château d'Osterstein, près de Zwickau, qui tombait en ruines. Ce fut au moins le prétexte qu'on divulgua. Gravel fut prévenu par un exprès, et, selon l'arrangement convenu avec Burkersrode, partit aussitôt de Ratisbonne, le 11 septembre (3). Il n'arriva à Zwickau que le 15, car pour échapper aux yeux indiscrets, il s'aventura par des chemins impossibles, « qui sont tout bois et toutes montagnes, le long de la Bohême », et sur lesquels manquaient les relais. Le lendemain, sur les dix

(1) Reiffenberg à Gravel, 14 juillet, *ibid.* fol. 110.

(2) Le Roi à Gravel, 28 juillet, fol. 142. Lettre de créance du 1er septembre *Saxe* 3.

(3) Gravel au Roi, 10 sept. A. E. *Allem.* 195. fol. 81.

heures du matin, il eut sa première audience qui se passa en compliments : Gravel protesta de l'estime de son maître pour S. A. E., celui-ci de son respect « pour la sacrée personne de S. M. » Gravel n'aborda point séance tenante le nœud de la négociation, sachant qu'il trouverait son partenaire mieux disposé « lorsqu'il aurait dîné que devant le repas. » Au dîner, l'Electeur but debout et nu-tête au Roi, à la Reine et à leur auguste famille. Gravel y fit raison. Mais Jean Georges, voulant réserver ses facultés intellectuelles, se surveilla : sans doute aussi la préoccupation lui coupa l'appétit : il ne sortit de table « que gai et sans en être trop ébranlé comme il lui arrive assez souvent. » Immédiatement il emmena Gravel seul dans sa chambre ; là, il affirma son ferme désir de s'unir au Roi, de se conformer à ses intérêts dans l'Empire. Le Plénipotentiaire, avec force circonlocutions, lui indiqua quelques précautions nécessaires « pour bien établir le bon dessein qu'il avait formé. » Le Roi, lui dit-il, ne doutait nullement de la sincérité de ses intentions, mais comme l'Electeur « ne pouvait toujours agir seul, elles couraient risque d'être quelquefois renversées et de ne point être conduites et exécutées selon la volonté et selon les principes qu'il embrassait, s'il les confiait à des ministres qui s'étaient servis jusqu'ici de maximes toutes contraires. » Jean Georges fut d'abord un peu interloqué de l'attaque : il eut quelque difficulté à rassembler ses idées. Il ne nia pas l'hostilité de quelques-uns de ses ministres à sa nouvelle politique, mais avoua sans détour qu'il était en peine d'un expédient pour leur en ôter la direction et la connaissance, et promit d'y songer. Gravel, heureux d'avoir entamé l'affaire, n'insista pas. Burkersrode vint l'informer aussitôt après qu'elle était résolue, qu'un Conseil serait établi, sous sa présidence à lui, Burkersrode, où entreraient le comte de Vandernatt, dont Gravel avait pu apprécier les sentiments, et quelques autres de bon aloi, mais que, « pour ne pas faire un trop grand éclat », l'Electeur retiendrait encore les Friesen quelque temps en les excluant de tout ce qu'il traiterait avec le Roi, de sorte qu'il ne doutait pas que, se sentant déchus, « ces gens-là ne sortissent d'eux-mêmes. » Sur le champ, à la prière de Burkersrode, Gravel coucha sur le papier un projet, portant uniquement sur l'article du Conseil ; il stipula au nom du Roi que les obligations du

traité de Ratisbonne seraient remplies, mais en donnant à cette formule vague une portée financière ; il fut entendu d'ailleurs avec Burkersrode que les fonds déposés à Francfort ne seraient versés qu'une fois le Conseil en fonction. L'Electeur demanda deux amendements au projet de Gravel, l'un de pure forme, relatif au terme de l'alliance, qu'il souhaitait perpétuelle ; l'autre plus grave, laissant le protocole ouvert aux Princes de la Maison de Saxe. Gravel les accepta tous deux : l'inclusion des frères de l'Electeur lui parut particulièrement avantageuse, car elle réalisait l'union de la dynastie albertine sous les auspices du Roi.

Tout marcha donc à merveille. L'ambassadeur danois Alefeld, venu pour le mariage du Prince Electoral avec la Princesse de Danemark, s'employa avec zèle pour ce résultat : c'est même lui qui détourna l'Electeur, à la requête de Gravel, de lever immédiatement 5 à 6,000 hommes. Le traité d'Osterstein, dénommé aussi traité de Zwickau, fut signé le 17 septembre 1665 (1). Là dessus on banqueta joyeusement, et comme Jean Georges n'était plus tenu aux mêmes ménagements, « il se fit une débauche beaucoup plus rude. » L'Electeur renouvela encore ses assurances de fidélité et sollicita un Résident de France auprès de sa personne, l'Empereur venant de lui en envoyer un. Burkersrode renchérit encore sur ces déclarations : il s'avança jusqu'à engager le concours de son maître pour la nomination d'un Roi des Romains — sous-entendant que ce Roi des Romains pourrait être français. — Gravel répondit évasivement à cette insinuation. On échangea des cadeaux : l'Electeur gratifia l'envoyé du Roi d'une chaine d'or et de son portrait, avec une cassette remplie « de petite vaisselle de vermeille » d'or, le tout du prix de 6 à 700 écus. Gravel ne voulut d'abord prendre que le portrait; il céda aux instances de Burkersrode, de peur de désobliger l'Electeur. Il offrit des chevaux, au Prince Electoral, « un des plus jolis qu'il eût vus en Allemagne » ; il distribua 200 écus aux officiers de la Maison (2).

Gravel quitta Zwickau sous de bonnes impressions. Il était revenu de ses préventions contre Jean Georges. Il trace de

(1) Du Mont, VI, partie III, p. 53.
(2) Gravel au Roi, 7 octobre A. E. *Allem.* 195, fol. 358.

lui un portrait impartial, qui contraste avec la caricature qu'avait faite de lui le Maréchal de Grammont. « Ce prince a l'esprit médiocre. Il m'a paru avoir le jugement assez bon. Il parle pertinemment de ses affaires. Les débauches qu'il fait assez souvent lui mettent quelquefois l'esprit un peu en désordre. C'est ce qui a donné matière aux Friesen de s'en emparer. » Mais depuis qu'on les lui avait dénoncés comme les instigateurs du testament de Jean Georges Ier, il les avait pris en aversion. Cette trahison de ceux qu'il regardait comme ses meilleurs amis l'avait rendu soupçonneux, si bien qu'il était malaisé à présent de lui inspirer une résolution. En somme, conclut Gravel, « son plus grand défaut est qu'il boit un peu trop. » Péché véniel chez un prince allemand, racheté d'ailleurs par la gravité qu'il gardait «dans le plus fort de sa débauche. » (1).

Louis XIV sentit tout le prix de ce succès, si prestement enlevé. Bien qu'il ne s'abusât pas sur une retraite spontanée des Friesen, il se contenta des témoignages de dévouement de l'Electeur. Il traduisit sa satisfaction en gratifiant Burkersrode d'une pension de 3,000 livres (2), ce que l'autre n'accepta que parce qu'on ne peut « refuser sans crime et ingratitude les dons des personnes de cette sorte » (3).

L'absence de Gravel avait éveillé la curiosité des cercles diplomatiques à Ratisbonne. Un tel personnage ne se déplaçait pas inutilement. Gravel appréhenda que la Suède surtout ne s'autorisât de ce manquement aux anciennes conventions, qui interdisaient tout traité séparé, pour s'embarquer dans des liaisons avec l'Autriche ou d'autres. Il conseilla donc au Roi d'instruire cette Couronne du renouvellement d'alliance avec l'Electeur de Saxe, toujours dans les termes de celle du Rhin. Lui-même s'appliqua à dissiper chez Snoïlski tout ombrage ; il lui dit qu'il était allé saluer l'Electeur pour répondre à une civilité antérieure de ce prince. D'ailleurs son séjour à Osterstein n'ayant pas dépassé quarante-huit heures, on ne croirait pas qu'il s'y serait fait une négociation considérable.

(1) Gravel au Roi, 1er octobre, *ibid.* fol. 330-342.
(2) Le Roi et Lionne à Gravel, 16 octobre, *ibid.* fol. 386.
(3) Burkersrode à Gravel, Leipzig, 8 nov. *Saxe* 3.

Il était d'autant plus important de garder le secret, que tout n'était pas fini. Depuis longtemps, les frères de l'Electeur étaient sur le qui vive. Ils se doutaient qu'en recherchant des amitiés puissantes, leur aîné complotait contre la prérogative souveraine que leur attribuait le testament paternel. Aussi le plus remuant et le plus sagace d'entre eux, Auguste, prit ses précautions à la première heure. Pauvre, possesseur d'une principauté mal taillée, morcelée en trois tronçons (Halle, Weissenfels, Querfurt), toujours en démêlé avec l'incommode héritier présomptif de Magdebourg, ce prince, pour mieux déjouer la manœuvre de l'Electeur, imita son exemple. Dès le mois de février 1664, il invoqua la faveur du Roi, et plaça sous sa protection sa personne, sa famille et ses territoires (1). Gravel, consulté sur l'attitude de l'administrateur, rendit justice à son zèle pour la cause française : quoique n'appartenant pas à la ligue du Rhin, son député à la Diète avait constamment voté avec les confédérés (2). C'est qu'Auguste était un des plus fougueux champions du collège princier contre l'oligarchie des Sept. Le Roi lui promit en conséquence de prendre en considération ses intérêts. Quelque temps plus tard, il l'honora d'une marque particulière de sa confiance; Auguste s'étant vu charger de l'exécution contre le duc Christian de Mecklembourg, qui se disputait avec les siens à propos d'un partage, le Roi négocia un sursis avec lui et lui sut bon gré de sa modération (3). Mais, quoique la France fût bien disposée envers lui, elle hésitait à l'admettre dans l'union contractée avec Jean Georges. Car cette union était dirigée au fond contre les princes. C'est pourquoi Auguste s'obstina. Il intervint dans la conférence qui s'ouvrit à Leipzig au début de septembre 1665 pour l'accommodement de la question d'Erfurt, entre l'archevêque de Mayence et les Ernestins. Jean Georges qui figura, non comme partie, mais comme médiateur, en eût volontiers écarté son frère, dont il avait si cavalièrement, par la convention de Torgau, confisqué les droits (4). Mais Auguste y délégua le plus madré de ses

(1) L'Administrateur au Roi, 10 février 1664, A E. *Saxe* 3.
(2) Gravel à Lionne, 13 mars 1664. A. E. *Allem.* 172.
(3) Plusieurs pièces des derniers mois de 1664. A. E. *Saxe* 3.
(4) Reiffenberg à Gravel. Leipzig, 4 oct. 1665 *ibid.*

conseillers, Rondeck. Ce n'est pas que l'Administrateur voulût contrecarrer la renonciation des Ernestins à leur patronat héréditaire (*Erbschutzrecht)* et autres privilèges ; il accepta sans murmure le Recès de Leipzig du 30 octobre qui vida cette vieille querelle à l'avantage du Mayençais (1); il ne se fâcha pas de la pression que l'Electeur avait exercée sur ses cousins. Rondeck ne se mêla que pour la forme à ces débats. Sa mission véritable consistait à ménager l'entrée de son maître dans le système français. Auguste lui-même donna rendez-vous à ses plus jeunes frères auprès de l'Electeur à Torgau (commencement d'octobre). et tous le requirent ensemble de recevoir leur adhésion. Jean Georges s'y prêta de bonne grâce ; il s'était entendu avec Gravel sur la nature de cette accession : elle n'impliquait nullement la participation des princes au bénéfice des articles secrets qui devaient leur rester ignorés. Burkersrode et le Plénipotentiaire avaient même calmé les appréhensions de l'Electeur, en le persuadant que cette union l'assurerait mieux contre ses cadets (2). Mais Auguste flairait quelque mystère : dans son instruction à Rondeck, il lui recommandait de pénétrer s'il n'y avait pas des articles additionnels aux instruments dont le texte lui avait été communiqué. Lui aussi nourrissait des arrière-pensées qui ne se trahirent qu'une fois la négociation terminée. Celle-ci ne souffrit aucune difficulté. Rondeck demanda que la France tendît la perche à la Saxe pour la retirer du « labyrinthe » du procès de Juliers; il présenta aussi une clause relative à la dette de Henri IV; enfin il définit le caractère purement défensif du traité, de peur que la Maison de Saxe ne fût entraînée dans la guerre de la succession d'Espagne. Mais il ne chicana pas et subit malgré sa répugnance la présence de Reiffenberg, car il redoutait que l'Electeur ne se butât de parti pris contre la plus petite pierre d'achoppement, ne rompît tout, et peut-être même n'exploitât cette rupture pour attaquer d'accord avec son compère de Mayence les Etats de l'Administrateur. Aussi le 18 novembre les signatures furent échangées, les actes expédiés sans retard en France avec le valet de chambre de l'Electeur, Pierre Lanquetin.

(1) V. Tettau, p. 260, Helbig, p. 431.
(2) Relation de Gravel du 1er octobre, fol. 340.

C'est alors seulement qu'Auguste produisit une proposition nouvelle, celle d'entreprendre une alliance identique avec la Suède « pour se rendre partout plus ferme et considérable. » L'Electeur, craignant un piège, répondit immédiatement qu'il importait de connaître d'abord les rapports actuels de cette Couronne avec la France. Auguste avait lancé un ballon d'essai qui fit son chemin (1). Si son insinuation avait été dénoncée, elle lui eût attiré les suspicions de la France. Mais à Paris on regarda l'accession spontanée de ce prince comme une bonne fortune, car on en augura la chute prochaine des Friesen. Ceux-ci avaient systématiquement excité l'Electeur contre ses frères, les accusant de semer la zizanie et l'indiscipline dans les Etats. On compta que l'Administrateur userait de représailles ; Rondeck à Leipzig avait exigé déjà l'exclusion de Ch. de Friesen des conférences (2). Bientôt en effet s'accentuèrent les symptômes de la disgrâce de la coterie autrichienne. Gravel apprit de bonne source que les Friesen, ayant demandé une audience à Dresde, l'Electeur les remit au lendemain matin et avant le jour il partit pour Leipzig. Les ministres tout penauds l'y suivirent, insistèrent pour dîner à la table de l'Electeur afin de l'entretenir d'affaires ; le maître les invita, mais à l'heure du dîner, il leur avait faussé compagnie et voyageait de nouveau sur la route de Dresde (3). Les Friesen s'avisèrent alors d'un stratagème pour se maintenir en crédit : ils cajolèrent le héros du jour, Reiffenberg. Celui-ci ne se possédait plus de joie, depuis que sous ses auspices, le différend d'Erfurt et l'alliance franco-saxonne s'étaient ajustés. Il se hissait au pinacle. Il remerciait Dieu de lui avoir octroyé « pour papas, bons maîtres et patrons, le Roi, les Ministres, M. de Lionne, M. Colbert, M. Le Tellier, M. Gravel, les Electeurs de Mayence et de Saxe, avec lesquels un pèlerin comme lui peut faire du chemin s'il veut (4). » Burkersrode seul l'inquiétait ; le rôle prépondérant de ce personnage à Zwickau

(1) *Acta. Das zwischen Frankreich, Chursachsen und dem Ersstift Magdeburg geschlossene Bündniss.* D. A. *loc.* 7281. Les pièces sont des mois d'oct. et nov. 1665.

(2) Burkersrode à Gravel. Leipzig, 16 déc. A. E. *Saxe* 3.

(3) Gravel au Roi, 29 oct. A. E. *Allem.* 195, fol. 409.

(4) Reiffenberg à l'abbé de Gravel. Leipzig, 6 nov. A. E. *Saxe* 3.

l'offusquait. Un soir, étant pris de vin, il exhala sa rancune et contre l'acte et contre l'auteur, en présence de celui-ci, que cette révélation mit fort mal à l'aise : ce qui le condamna, selon sa coutume « à faire le niais en telle rencontre (1). » L'autre faction attisa cette jalousie ; Reiffenberg, endoctriné, flatté, se loua de la douceur et de l'humilité de ses anciens compétiteurs. Gravel et Lionne s'alarmèrent : Reiffenberg fut morigéné (2). A Paris, du reste, on ne crut ni à la conversion des Friesen, ni à celle de Jean Georges. Car ses boutades ne signifiaient pas qu'il eût entièrement abjuré sa foi autrichienne. Les Friesen, qu'il appelait ses Espagnols, en demeuraient les prophètes. Ils entraînaient leur maître à la remorque de l'Empereur dans la médiation de la guerre de Munster (3). Ils ne s'humiliaient nullement, quoiqu'en dît Reiffenberg. Une démarche de leur part le montra. Lützburg vint déclarer à Gravel que son beau-frère, le directeur du conseil, ne s'opposait pas à une bonne intelligence entre la France et la Saxe pour le maintien de la paix de Munster et le repos de l'Empire, mais à condition qu'elle fût établie avec l'agrément de l'Empereur chef de l'Empire « et duquel tous les bons Allemands ne pouvaient et ne devaient pas se séparer en conscience avec honneur ; que pour lui, Friesen, il ne pourrait jamais prendre d'autres sentiments que ceux-là. » Gravel jugeant avec raison qu'avec un homme d'Etat si fier à la fois et si franc les finasseries n'étaient point de mise, le pria de répondre catégoriquement à cette question : reconnaissait-il le droit des princes à conclure, en vertu de l'instrument de Munster, des traités séparés, en dehors de l'Empire? En conséquence, reconnaissait-il la validité de la Ligue du Rhin? Il ne reçut pas de réponse et comprit l'éloquence de ce silence (4).

Il y avait urgence à arracher l'Electeur à de pareils adversaires. Seul, l'argent français avait cette vertu magique. Enfin Lionne envoya la lettre de change. Mais ce fut pour Gravel une déception. Lionne, en digne disciple de Mazarin,

(1) Burkersrode à Gravel. Leipzig, 23 déc. *ibid.*

(2) Le Roi à Gravel, 13 nov. A. E. *Allem.* 211.

(3) Burkersrode à Gravel. Leipzig, 17 déc. A. E. *Saxe* 3. — Kœcher p. 462 (nov. 1665).

(4) Gravel au Roi, 29 octobre, dép. citée.

rognait d'un quart la somme promise : il estimait, puisque le chiffre avait été remis à la générosité du Roi, qu'on pouvait « prendre le moindre pied », et que le maintien des Friesen valait au bas mot cinq mille écus. Il chargea Gravel « d'écouler la chose comme S. M. ayant entièrement satisfait à ce qu'elle a promis (1). » Gravel, un peu honteux de la mesquinerie, se récria. « Si la somme de vingt mille écus a été accordée au baron de Reiffenberg, le bien du service de S. M. requiert que l'on ait les cinq mille écus qui restent prêts pour fournir en même temps la somme entière, avec les mille écus que S. M. a bien voulu aussi accorder au baron de Burkersrode (2). » Lionne eut le bon esprit de céder à ses instances (3).

Au début de 1666, la Maison Albertine tout entière était entrée dans la Confédération franco-allemande (4). Quelle était la portée de cette conquête? Fut-elle un renfort ou bien un embarras? Il semble que le gouvernement français hésita lui-même sur la nature de cette alliance. A peine le traité de Ratisbonne était-il passé, que Louis XIV, au mois de mai 1664, interrogea Gravel sur ce délicat problème. L'Electeur de Saxe serait-il inclus dans la Ligue du Rhin, ou simplement affilié comme membre externe? Cette dernière solution fut préférée. Ce n'est pas qu'on le regardât comme un hôte gênant, mais on redoutait que la porte trop libéralement ouverte ne fût forcée par des intrus, qui finalement déposséderaient les premiers maîtres de la place (5).

La crainte exprimée par Louis XIV, et à laquelle son Plénipotentiaire donnait raison, contenait la condamnation formelle du système suivi depuis quelques années. Quoi! la France avait dépensé tant d'efforts et d'argent pour élever un Etat fédéral et, au bout d'un temps bien court, au lieu d'en étendre le domaine et le nom, elle en restreignait anxieusement les limites. C'est donc que cette œuvre ne supportait

(1) Lionne à Gravel, 26 nov. A. E. *Allem.* 211, (213 fol. 57).

(2) Gravel à Lionne, 17 déc. A. E. *Allem*, 213, fol. 109.

(3) Le Roi à Gravel, 1er janvier 1666, A. E. *Allem.* 211.

(4) Les actes se trouvent au troisième volume de Saxe. Déclaration d'adhésion du duc Auguste, 17 nov. 1665, des ducs Christian et Maurice, 27 janvier 1666. Echange des ratifications, janvier 1666.

(5) Le Roi à Gravel, 16 mai 1664. — Gravel au Roi, 29 mai, dép. citée.

pas sa fortune. En effet, les principes qui l'avaient engendrée étaient erronés, ou plutôt n'avaient eu que leur heure de vérité. Mazarin et Lionne n'observèrent l'Allemagne qu'à l'époque de son plus grand chaos, à l'issue d'une guerre qui avait bouleversé l'ordre matériel et moral de la nation. Ils déduisirent hâtivement que l'anarchie était son état normal, ne discernant pas le sourd travail de l'unification. La France bénéficia pourtant elle-même de cette poussée qui concentra autour d'un noyau des éléments épars. La Ligue du Rhin marque une phase de cette évolution. Les hommes d'Etat français se la représentèrent comme une création définitive et le type d'un régime nouveau. Ils se méprirent, car la Ligue du Rhin était incapable originellement de rendre les services qu'on en attendait. Elle n'avait nulle puissance militaire : elle n'était donc pas en mesure, au cas où les forces françaises eussent été occupées sur d'autres points, de contenir et de couper l'Empereur de la ligne du Rhin, de l'emprisonner dans ses Etats. Là-dessus, on ne se fit en France aucune illusion, ou, si l'on en nourrit jamais, la piètre figure du corps de l'Alliance, lors de la campagne de Hongrie, suffit à les dissiper. Mais de plus, la Ligue du Rhin, n'eut, contrairement aux prévisions, aucune valeur politique : tandis qu'elle fleurit, elle ne remporta aucune victoire sur le terrain constitutionnel ; elle ne constitua pas, au sein de la Diète, un parti de gouvernement, voire une majorité ; elle ne procura même à son auteur et patron le Roi de France aucun avantage réel ; si Louis XIV s'était flatté de satisfaire ses appétits d'annexion, ou même d'obtenir la reconnaissance de ses droits sur l'Alsace ou le Cercle de Bourgogne, par voie légale, il s'abusa. Il dut, quoiqu'il en eût, recourir aux armes, mais ce faisant, il effraya et par contre coup maltraita ceux-là mêmes qu'il prétendait protéger contre toutes injures et violences. Les Allemands s'aperçurent que leur liberté germanique trouvait sa meilleure garantie, non dans l'appui du Roi T. C. ni même dans les formules d'une Capitulation qui liait l'Empereur plutôt envers l'étranger qu'envers l'Empire, mais dans leur résistance passive et la force d'inertie et de routine de leur Parlement. Ils s'aperçurent aussi que la Maison d'Autriche n'était plus de taille ni d'humeur à opprimer cette liberté germanique, que l'accroissement d'Etats tels que le Brande-

bourg dans le Nord, la Bavière au Midi, conjurait ce péril, que la seule menace venait de la tyrannie française, qui avait tranché le litige d'Erfurt par une infraction aux lois d'Empire et dans un intérêt confessionnel.

Assurément les hommes d'Etat français ne convinrent jamais de leur méprise. Dans une dépêche tout à fait remarquable des premiers jours de 1667, alors qu'il était permis déjà de porter un jugement rétrospectif, Gravel s'obstinait à défendre cette conception, qu'il sentait condamnée. « Quoique quelques ministres impériaux aient souvent dit que ladite Alliance du Rhin n'était plus qu'un fantôme qui faisait beaucoup plus de peur que de mal, et qui, à le bien prendre, n'était guère plus rien du tout, il n'y a pas grande apparence qu'ils aient parlé sérieusement..... car ils n'auraient pas tant pris de peine qu'ils ont fait jusqu'ici et qu'ils continuent encore de le faire, pour abattre ce fantôme. J'ai toujours été, Sire, dans cette opinion que ladite Alliance du Rhin, laquelle à la vérité, n'étant considérée que par l'extérieur, paraît telle que lesdits ministres impériaux la veulent dépeindre, était d'une importance très grande au bien du service de V. M., comme on le reconnaîtrait mieux si, contre mon attente et mes souhaits, elle venait à manquer; elle donne lieu à V. M. d'entretenir les amis et le grand crédit qu'elle a dans l'Empire..... l'en rend comme membre sans en dépendre et lui donne enfin la facilité de connaître et de déconcerter tous les ressorts que la Maison d'Autriche fait remuer depuis un si long temps au préjudice de son royaume, d'où j'ose tirer cette conséquence que quelques liaisons particulières que V. M. ait agréable de faire en Allemagne, ladite Alliance doit être conservée, s'il est possible, et servir comme d'une grande roue dont le mouvement imperceptible doit donner le branle auxdites liaisons. »

Ces arguments ne sont que spécieux, et c'est le cas de le répéter que comparaison n'est pas raison. Comment Gravel se figurait-il ce corps, qui fantôme à l'extérieur, c'est-à-dire inanimé, ne jouissait que d'une vie interne? Par quels phénomènes cette vie s'était-elle manifestée et quel avait été le produit de cette activité intrinsèque? Gravel confessait im-

(1) Mignet, II, p.

plicitement le peu de vitalité de cet organisme, puisqu'il admettait la nécessité de liaisons particulières, et ce qui prouve le plus évidemment l'inutilité de la « grande roue », c'est que, quand elle se détraqua peu de temps après, les alliances indépendantes fonctionnèrent d'elles-mêmes et par leur vertu propre.

C'est ainsi qu'il advint des traités conclus avec la Saxe. Mais ces traités s'inspirèrent des mêmes tendances qui avaient fait la Ligue du Rhin : ils imposaient à l'Electeur une adhésion inconditionnelle, aveugle, à l'action de la France dans l'Empire. Grâce au vague de la rédaction, Louis XIV se crut en droit de tout exiger. Il fit trop bon marché et du passé de la Saxe et de ses besoins et de ses aspirations. Il crut aussi qu'elle poursuivait une politique en s'unissant avec lui : elle ne poursuivait que de l'argent.

CHAPITRE VI

L'exécution de l'alliance française.

Docilité de l'Electeur après le versement de la gratification. Comédie de l'installation du Conseil d'alliance. Intrigues de l'Electeur à la cour impériale. Mission simultanée de Reiffenberg et de Burkersrode à Vienne; projet de Ligue des Neutres imaginé par Reiffenberg; inquiétudes du gouvernement français. Intrusion de la Suède dans l'union franco-saxonne, sous les auspices de l'Administrateur de Magdebourg; influence croissante de ce prince. Traité de Halle (6 juillet 1666). Indifférence de la diplomatie française à l'égard de l'accession de la Suède : Burkersrode apporte des explications à Gravel. (Déc. 1666.) Urgence de l'envoi d'un Résident français à Dresde. Choix de Chassan.

L'apparition presque miraculeuse des vingt mille écus, après tant de tergiversations, éclaira Jean Georges sur la portée de la politique qu'il avait embrassée : il lui sembla doux de toucher une grosse rente annuelle en échange d'un acquiescement passif aux cent volontés de la France ou de quelques votes équivoques et lointains dont le bruit même s'étoufferait dans cette pétaudière qui avait nom la Diète. En revanche il bravait ses Etats, tenait ses frères en respect, et contentait, sans être importuné de criailleries, ses goûts artistiques et autres. Il ne lui vint même pas en l'esprit qu'il trahissait la patrie allemande, ou bien il se paya de ce raisonnement de Judas, que Leibnitz prête à ses émules : Judas comptait que le Christ échapperait aux Juifs; en attendant, se disait-il, l'argent lui resterait (1). Toute cette séquelle de la France, bien que stipendiée, gardait son affection pour l'Allemagne, comme ces courtisanes qui livrent leur corps, mais réservent ce qu'elles ont de cœur et d'amour. Ce mé-

(1) Leibnitz. *Securitas publica*, § 43. Ed. Foucher de Careil. T. VI, p. 58.

tier a ses exigences. L'Electeur de Saxe comprit qu'il devait à qui le payait quelque satisfaction tangible et la menue monnaie de la tendresse. D'ailleurs Gravel avait posé les conditions du marché : il avait averti « fort doucement » ses affidés qu'il était temps que l'Electeur s'exécutât et instituât le conseil. Burkersrode et Reiffenberg lui annoncèrent que les temps approchaient (1). Jean Georges déploya même, s'il faut en croire le premier de ces personnages, une délicatesse inouie dans les annales diplomatiques : il refusa d'accepter la gratification avant d'avoir accompli ses obligations; il est vrai que ce scrupule lui fut soufflé par son conseiller. Gravel en fut pénétré d'admiration (2).

Eufin, Reiffenberg informa Gravel que le grand dessein était réalisé, que le conseil, ce mythe, avait enfin pris corps (3).

Ce fut un coup de maître que cette installation. Elle donna aux Saxons barre sur la France. C'est le thème que, dans un mémoire fort bien déduit, développa un conseiller bénévole et fort bien avisé, sinon un conseiller en titre de la cour électorale (4). Une fois cette formalité remplie, la Saxe ôtait à la France tout prétexte de se soustraire à ses engagements financiers ; en même temps elle était en droit de mettre à la charge de cette Couronne ce rouage extraordinaire destiné à son service exclusif. Car si Louis XIV ne payait pas, « tous

(1) Gravel au Roi, 11 février 1666. A. E. *Allem.* 213, fol. 250.

(2) Gravel au Roi, 18 février, *ibid* fol. 259.

(3) Gravel au Roi, 15 avril, *Allem.* 214, fol. 26.

(4) Ce mémoire se trouve aux archives de Dresde, *loc.* 8564. *Affaires de France*, fol 58. Il n'est ni daté ni signé. Il est inséré entre une lettre du 22 janvier et une du 19 février 1666. Plus bas se rencontre (fol. 69) une lettre de la même main, non signée, adressée à Reiffenberg, en date de Paris 22 juin 1666. L'auteur dit qu'il a accompagné à Paris M. de Magni, et s'étend sur le côté commercial de cette mission. Notre première pensée a été d'attribuer ce mémoire au valet de chambre La Pierre. Car une dépêche de Gravel à Lionne du 6 mai (A. E. *Allem.* , 214, fol. 68) annonce que La Pierre se rend à Paris, et une autre de Lionne à Gravel, de Berny 4 juin (vol. 211) raconte une mésaventure de ce personnage. Enfin l'Electeur par un billet du 10 juin recommande à Gravel le sieur Pierre du Vivier, son valet de chambre, pour obtenir du Roi la succession d'un de ses parents M. Cochelin, au présidial d'Angers (D. A. *loc.* 8564 fol 72). Mais ce Pierre du Vivier n'est pas le même individu que le Pierre Lanquetin, ami de Reiffenberg, et aussi valet de chambre. — Mais il nous paraît que le Mémoire est dû à la plume de Du Fresne, ancien résident de Mayence à Paris et qui s'offrit à être résident de Saxe : nous verrons plus bas le rôle de cet agent pour l'établissement d'un commerce.

les autres Princes qui sont en bonne intelligence avec S. A. E. pourraient demander la même chose, et S. A. E. ne le leur pourrait pas refuser, ce qui ne s'est jamais pratiqué en pas une autre cour. » L'hésitation n'était plus permise à l'Electeur; sa détresse matérielle lui commandait de se choisir un protecteur, c'est-à-dire un banquier, pour ne s'exposer pas « à n'avoir secours de personne et même d'être méprisé de tous. » En échange d'un sacrifice léger pour son trésor, quels avantages politiques, sans parler des bénéfices commerciaux, la France ne retirerait-elle pas de cette liaison? Le principal serait que la Saxe pourrait « tenir en bride et la Suède et l'Empire sans beaucoup de peine ni même de dépense et de bruit (1). »

Ce rôle de sentinelle avancée de la France séduisit sans doute beaucoup moins Jean Georges que l'office beaucoup plus aisé à remplir de pensionnaire. Aussi se résigna-t-il à le mériter par une manifestation officielle de son dévouement.

Le 6 avril, à sept heures du matin, S. A. Sérénissime manda dans sa chambre les barons de Reiffenberg et de Burkersrode. On s'assit autour d'une table sur laquelle était posé du papier et tout ce qu'il faut pour écrire *(ubi reposita erat charta cum ceteris ad scribendum requisitis instrumentis.)* Sur l'ordre de l'Electeur, Reiffenberg exposa les intentions de S. A. dont elle s'était ouverte à lui la veille, puis son propre sentiment. Il remémora par ordre et en détail (*ordine explixe*) ce qui s'était traité tant à Ratisbonne qu'à Zwickau au sujet d'un conseil privé, et déclara que S. A., n'ayant rien plus à cœur que d'observer ses engagements, inaugurait en ce jour avec l'aide de Dieu ledit conseil. Aux deux barons furent adjoints comme assesseurs le comte Kinski, maréchal de la Maison du Prince électoral,

(1) HELBIG. *Die Beziehungen Johann Georgs II*, p. 296, cite la phrase suivante qu'il attribue au Plénipotentiaire français. « La Saxe pourrait tenir en bride la Suède et l'Empire sans beaucoup de peine, s'il prenait absolument le parti de la France. » Nous ne savons d'où Helbig a tiré cette citation. Quant au Mémoire en question, dont il a eu connaissance, il semble l'attribuer à Burkersrode, supposition invraisemblable, car ce document débute ainsi. « Le zèle que j'ai pour le service de S. A. E. de Saxe m'oblige de représenter sur ce papier mes sentiments sur les entretiens que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le Baron de Borquerode. »

Rondeck, président du Conseil du Sérénissime Administrateur de Magdebourg, et Seckendorf, chancelier du duc Maurice de Zeitz. Ces deux derniers devaient être convoqués toutes et quantes fois leur présence serait nécessaire. Après ce discours, on fixa le traitement des conseillers et le règlement intérieur. En attendant, pour éviter tout retard nuisible, il fut décidé que les deux barons partiraient sous peu de jours pour Vienne, non pas ensemble, mais séparément, afin de sonder les dispositions de cette cour et autant que possible celles de l'Empereur lui-même sur le différend de la Suède avec Brême. Telle est la teneur du procès-verbal de cette séance extraordinaire et unique (1). Ce protocole, qui fut destiné à être envoyé au Roi (2), relate une véritable mystification que les deux barons agencèrent à merveille. Les comparses qu'ils se donnaient n'étaient point incommodes : l'un, Ulric Kinski, était un simple figurant, les deux autres, hommes de valeur, surtout Seckendorf, ne vivaient pas à Dresde. Ce qu'il y eut de plus sérieux dans ce conciliabule, ce fut la fixation des émoluments. Seul peut-être l'Electeur crut à la gravité de cet acte dont le mystère le charma; déjà, par provision, après le traité de Zwickau, il avait nommé un secrétaire du conseil d'alliance, Martin Schau, lequel s'était obligé par un revers à ne rien révéler des secrets d'Etat auxquels il serait initié, « mais de les taire jusque dans sa tombe (3). » Ce silence ne lui pesa guère.

Les deux compères, qui avaient concerté cette mise en scène, s'empressèrent de s'en prévaloir auprès du gouvernement français et de demander la récompense honnête. Reiffenberg saisit l'occasion de se rappeler délicatement au souvenir du Roi : il parla du bénéfice que S. M. lui avait fait espérer à Fontainebleau, bénéfice que le maréchal de Tu-

(1) D. A. *loc.* 8564, fol. 67.

(2) *Ibid.* fol. 65-6. L'Electeur au Roi, 23|13 avril. La lettre de créance au colonel de Magni qui fut chargé de porter au Roi cette pièce a été remaniée. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les papiers français.

(3) D. A. *loc.* 8564. *Traité de Zwickau*, fol. 35. Burkersrode eut l'idée de doter le conseil d'un secrétaire français. Il jeta les yeux sur un de ses amis, brigadier des gendarmes de Monsieur, nommé d'Autreval. D'Autreval partit pour Dresde, avec l'autorisation du Roi qui lui accorda 300 livres pour ses frais de voyage. Il n'arriva qu'après la disgrâce de Reiffenberg. On se hâta de le réexpédier. Il a laissé un mémoire sur la Cour de Saxe, sous la date du 7 nov. 1667.

renne lui avait promis, au nom du Roi, à l'élection de l'Archevêque de Mayence en 1647, depuis près de vingt ans. « Je dis seulement ceci en passant, Sire, dans l'appréhension où je suis d'avoir de bonnes noix lorsque je n'aurai plus des dents pour les bien casser (1). » Le chanoine avait autant de prévoyance que de mémoire. S'il ne s'oublia pas, il eut aussi la bonté de songer à autrui. Il prévint Gravel que la seconde échéance de la gratification à l'Electeur tombait à Pâques et que l'Electeur soupirait après les moyens de soutenir dignement l'alliance (2). Mais le Plénipotentiaire, à qui toutes ces péripéties semblèrent louches, se récusa nettement. Avant de hasarder une nouvelle somme, il voulut voir clair dans le jeu de la Saxe, dont les manèges simultanés à Vienne et auprès de la Suède déroutaient son observation.

Il avait été arrêté entre l'Electeur et ses deux confidents que ceux-ci pousseraient une pointe à la cour impériale. La décision avait même été libellée sur le protocole, afin que, si cette pièce était communiquée à la France, elle fît foi de la loyauté de l'Electeur. Ce projet, dont Gravel fut aussitôt informé par Burkersrode, ne laissa pas de l'inquiéter. D'ailleurs Burkersrode resta muet sur l'objet de sa mission ; il se contenta d'affirmer qu'il ne se ferait rien contre le service du Roi et que d'ailleurs il surveillerait son acolyte. Or, les accointances de Reiffenberg avec la faction d'Autriche, celles de Burkersrode avec Martinitz, avec les jésuites tout puissants à la cour de Léopold, prêtaient à réflexion. Le premier était véhémentement soupçonné de s'être vendu ; le second était — il en tirait vanité — harcelé de tentations : on lui offrait un haut emploi dans les finances de l'Empire. Gravel fit part de sa méfiance au Roi, s'étonnant qu'on laissât ainsi le champ libre aux Friesen (3). Le Roi jugea comme son envoyé, que ce voyage ne valait rien ; mais il fut enjoint à l'ambassadeur français à Vienne, le chevalier de Grémonville, d'avoir l'œil sur Reiffenberg, et de prendre langue avec l'autre (4). Celui-ci continuait à inspirer une

(1) Reiffenberg au Roi. Dresde, 27 avril. *Saxe*, 3.
(2) Gravel au Roi, 15 avril. A. E. *Allem.* 214, fol. 26.
(3) Gravel au Roi, 22 avril, *ibid.* fol. 43.
(4) Le Roi à Gravel, 6 mai. *Allem.* 211.

confiance entière, c'était un « bon gentilhomme » et s'il dévoyait, c'était sous l'influence des cajoleries de Reiffenberg, un « vrai fourbe », celui-là (1). Burkersrode était pardonné d'avance. Les éclaircissements qu'il adressa ne firent qu'accroître la défiance de Gravel. Il lui manda qu'il avait pour instruction de sonder l'Empereur sur ses projets à l'égard des Suédois. Or Gravel trouva étrange que cette affaire de Brême nécessitât l'envoi de deux ambassadeurs saxons. Avec son instinct de diplomate, il souleva toutes les hypothèses : l'Electeur tramait-il quelque chose contre la Suède, quoiqu'à ce moment des pourparlers fussent en train avec cette puissance? Comme en même temps il nouait avec le Danemarck une intime liaison que devait bientôt sceller le mariage du Prince Electoral avec Anne Sophie, fille de Frédéric IV, peut-être redoutait-il l'armement de la Suède comme dirigé en partie contre lui, et se prémunissait-il de l'assistance de l'Empereur : car contre cette Couronne il n'y avait pas à compter sur l'appui de la France (2).

Les renseignements qui arrivèrent de Vienne par la voie de Grémonville ne furent rien moins que rassurants. Reiffenberg ne se montra pas à l'ambassadeur de France ; il courut tout droit à Laxenburg où il obtint audience de Léopold. Burkersrode, au contraire, rendit ses devoirs à Grémonville, mais affecta l'ignorance et l'inquiétude sur les agissements du chanoine. Il protesta du reste auprès de Gravel « qu'il perdrait mille vies, s'il les avait, plutôt que de permettre qu'il se passât rien » contre le service du Roi (3). Bref on n'apprit rien, sinon qu'au témoignage de Grémonville, Burkersrode se conduisit bien et que Reiffenberg tint de méchants propos (4).

Il est impossible, vu l'absence de documents, de déterminer précisément l'objet de cette négociation. S'il est vrai que la question de Brême lui servit de rubrique générale, il est permis de supposer que chacun des deux envoyés apporta des visées personnelles. Tous deux agirent isolément. Burkers-

(1) Lionne à Gravel, 30 avril, *ibid.*
(2) Gravel au Roi, 6 mai. *Allem.* 214, fol. 68.
(3) Gravel au Roi, 20 mai, *ibid.* fol. 89.
(4) Gravel au Roi, 3 juin, *ibid.* fol. 114.

rode devança de deux jours Reiffenberg à Prague auprès du Burgraf (1). Burkersrode reproduisit peut-être son plan favori de la contre ligue qu'il avait élaboré avec tant d'amour. Mais quant à Reiffenberg, dont l'outrecuidance allait jusqu'à la sincérité, il lâcha quelques-unes de ses arrière-pensées. Le jour où tout fier de son importance il mandait à Gravel la première séance du Conseil, il exposa un singulier projet de Ligue des Neutres à former sur l'initiative et sous les auspices de la Saxe, c'est-à-dire de lui, Reiffenberg. Gravel saisit la portée de cette idée : il l'admit comme une précaution militaire seulement : la Ligue n'aurait d'autre objet que d'empêcher les passages et contributions des Impériaux. Mais il comprit que l'esprit ambitieux et chimérique de Reiffenberg ne rapetissait pas ainsi ses conceptions : selon lui, Reiffenberg, catéchisé par les Friesen, détacherait l'Electeur de la France, sous le prétexte de cette neutralité, « en lui représentant, comme quelques-uns l'ont déjà publié en des écrits qui ont couru en Allemagne, qu'il serait plus sûr et plus glorieux aux princes de l'Empire de se mettre en état de se soutenir d'eux-mêmes que d'avoir quelques autres dépendances de la France, de la Maison d'Autriche, de la Couronne de Suède ou d'autres puissances étrangères » (2). A l'heure actuelle, la cour de Vienne ne pouvait que favoriser cet essai, car une ligue neutre était destinée à dégénérer en ligue antifrançaise. La perspective d'autre part souriait à l'orgueil allemand, dont trois ans plus tard Leibnitz traduisit les aspirations dans le manifeste qu'il intitula *Securitas publica*.

Gravel trembla que Reiffenberg ne réussît. Dès lors il s'acharna contre lui, dont la présence à Dresde était une

(1) Martinitz à l'Electeur. Prague, 28 avril, D. A. *loc.* 8562, fol. 124. C'est la seule pièce que nous ayons trouvée à Dresde sur cet épisode. Il est probable que ni Reiffenberg ni Burkersrode, vu leur courte absence et la délicatesse du sujet, n'écrivirent rien et firent un rapport verbal. Ce n'est pas le seul exemple de ce procédé qu'on rencontre sous le règne de Jean Georges II.

(2) Dépêche cit. du 15 avril. Sans aucun doute, ce dessein fut communiqué à la cour de Vienne. Lors de son voyage à Vienne en 1667, Burkersrode apprit du P. Rojas que l'Electeur en avait fait part à l'Empereur. Grémonville appela l'attention du Roi sur « cette même idée du tiers parti, dont j'ai écrit par ci-devant, contre ceux qui voudraient inquiéter non-seulement le repos de l'Empire, mais de toute la chrétienté ». Grémonville au Roi, 27 janvier 1667. A. E. *Vienne*, 26, fol. 48.

pierre d'achoppement. Pour déblayer le chemin, il proposa de le faire rappeler à Mayence et, puisque l'Electeur son maître se préparait à dépêcher quelqu'un en Angleterre, de l'y expédier. Du reste Jean Philippe, édifié sur la cabale qui avait renversé Boineburg, commençait à suspecter le chanoine : l'abbé de Gravel, stylé par son frère, lui dévoilait les intrigues du personnage au sein du chapitre où il minait la candidature de Schœnborn, neveu de l'Archevêque (1) ; il lui persuada même que Reiffenberg, gouverneur d'Erfurt, livrerait la place au plus offrant (2). Le Plénipotentiaire remplit ses dépêches d'accusations contre la fourberie de Reiffenberg, répéta la délation de Burkersrode, à savoir que Reiffenberg, à son retour de Vienne, avait reçu trois mille écus des Friesen. A Paris on s'émut moins que Gravel n'eût désiré. Heureusement pour lui, il était grandement secondé dans sa campagne.

L'Administrateur de Halle qui, par son accession opportune à l'alliance française, avait déjoué toute velléité de coup d'Etat de l'Electeur, s'évertua dès lors à capter la confiance de son frère et la direction du gouvernement. Il avait vu comme, dans le litige d'Erfurt, Jean Georges avait abandonné les intérêts de la Maison. De plus, convoitant la possession définitive de Magdebourg, ce prince intelligent et remuant n'était pas fâché de disposer le cas échéant des ressources de l'Electorat. Jusqu'ici la France n'avait pas fait grand état de lui. Elle ne l'avait même, ainsi que les deux autres cadets, admis au bénéfice des traités que pour ne contrarier pas l'Electeur. Cette indifférence alla si loin que Lionne, au milieu des préoccupations de la guerre de Munster, oublia de rédiger une réponse royale à la lettre d'Auguste sur son adhésion aux articles de Zwickau. Gravel dut conter que son paquet avait été intercepté en Flandre par les gens de l'Evêque de Munster (3), ce qui plongea le duc dans une inexprimable anxiété, car il craignit que sa missive ne tombât entre les mains des Autrichiens (4). Le Roi le tranquillisa

(1) Gravel au Roi, 1er juillet, A. E. *Allem.* 214, fol. 160.
(2) Gravel au Roi. 17 juin, *ibid.* fol. 133.
(3) Lionne à Gravel, 19 février, A. E. *Allem.* 211.
(4) L'Administrateur à Gravel. Halle 14|4 mars, *Saxe*, 3.

par les assurances les plus formelles sur la garantie de ses territoires (1).

Après son entrevue avec son frère à Torgau et la mission de Rondeck, Auguste se rendit compte du fort et du faible de la cause française. Il partagea aussi du coup l'antipathie de Gravel contre Reiffenberg et même l'irrita de son mieux. Dans sa correspondance avec le Plénipotentiaire, Rondeck formula ses soupçons contre leur commune bête noire ; aussi Gravel se loua-t-il beaucoup du chancelier de Halle. Cette tactique de la petite cour de Halle n'était pas désintéressée. Auguste avait pris à la lettre et n'était pas homme à laisser chômer la bienveillance d'un puissant monarque. Il cherchait constamment à soutirer à l'Electeur quelques nouveaux privilèges et exemptions, le pacte de fraternité de 1657 ayant modifié à son préjudice le testament paternel. Aussi gardait-il rancune aux Friesen, instigateurs de cette mesure, et trop soucieux à son gré de la grandeur de l'Electorat. Rondeck épancha ses griefs dans le sein de Gravel : il se plaignit des chicanes qu'on cherchait à son maître et sollicita l'interposition du Roi pour entretenir l'union fraternelle sur laquelle reposait l'union avec la France. Gravel eut peur qu'une immixtion de ce genre ne froissât Jean Georges : il répondit que le futur Résident de S. M. passerait ses bons offices sur les lieux mêmes (2).

Auguste, piqué qu'on ne l'appréciât pas encore selon son mérite, tâcha de forcer l'estime et le respect du gouvernement français, et de lui prouver qu'il y aurait à compter avec lui. Aussi ménagea-t-il l'intervention suédoise. Sa situation particulière à cette heure lui commandait de recourir à cette Couronne, car au printemps de l'année 1666, il venait d'essuyer un coup dont il ne devait pas se relever. L'Electeur de Brandebourg s'était adjugé une avance d'hoirie : il avait occupé Magdebourg. Certes il avait acheté le consentement de l'Administrateur quand il aurait pu s'en passer, mais un domaine donné à son fils, un cadeau de deux mille écus à sa femme n'avaient qu'à moitié consolé Auguste. Il s'imagina ingénûment qu'il jouirait au même

(1) Le Roi à l'Administrateur, 9 avril, *ibid.*

(2) Gravel au Roi, 29 avril, A. E. *Allem.* 214, fol. 56.

titre que son voisin de l'hommage de la ville. Mais quand il s'approcha avec ses trabans et sa garde et le ban féodal de six cents gentilshommes, mille soldats brandebourgeois marchèrent à sa rencontre « pour le recevoir plus solennellement (1). » Il se vit évincé. Il se flatta que l'assistance de la Suède lui rendrait peut-être la place, en tous cas, ses privilèges : cette Couronne devait être elle-même blessée de ce que Frédéric Guillaume fermât au nez de tous les intéressés le passage de l'Elbe et mît la clef dans sa poche. Mais Auguste jugea raisonnablement que sa seule alliance paraîtrait aux Suédois un assez maigre appoint : il s'efforça donc de leur procurer celle de l'Electeur. La Suède n'était alors en droit de faire fi d'aucune adhésion (2). Pendant la guerre anglo-hollandaise où la France avait appuyé les Provinces Unies, l'amitié des deux Couronnes s'était altérée : l'or britannique avait eu facilement raison de l'affection suédoise. Mais quand la guerre cessa, les subsides cessèrent aussi et la Suède se trouva fort dépourvue. Elle venait de mettre en branle avec grand fracas son armée contre Brême, à laquelle elle déniait son immédiateté de ville d'Empire et qu'elle revendiquait comme sujette. Mais sans argent, sans amis, elle n'osait ni marcher ni reculer (février-mai 1666). Elle frappa donc à toutes les portes. Dès le début de février, elle tâta la cour de Dresde (3). Elle se présenta sous une double face comme alliée ou comme ennemie de la France, à volonté. Louis XIV, consulté par l'Electeur de Saxe sur l'accueil à faire à ces ouvertures, réserva son opinion jusqu'à l'issue de la négociation de Pomponne à Stockholm. Cet ambassadeur proposa de fortes sommes, mais demanda la jonction de la Suède à la France contre l'Angleterre et l'Evêque de Munster, contre l'Empereur dans la guerre imminente des Pays-Bas, contre les adversaires d'une candidature française au trône de Pologne. Pomponne se heurta d'abord

(1) DROYSEN, III3. p. 103. OPEL. *Die Vereinigung des Herzogthums Magdeburg mit Kurbrandenburg*. Halle 1880, p. 19. L'auteur montre dans cette *Festschrift*, en commémoration du 2e centenaire de la réunion, que l'administration d'Auguste fut peu fructueuse pour le territoire et que ce fut un bonheur pour Magdebourg d'être annexé aux Etats Brandebourgeois.

(2) CARLSON. *Geschichte Schwedens*. T. IV, p. 481 suiv. (Collect. Heeren et Uckert). Cf. POMPONNE, *Ambassade en Suède*, Ch. III.

(3) Gravel au Roi. Dép. du 11 février citée.

à d'invincibles répugnances; ce qui irritait la Régence au plus haut degré, c'était la protection dont le Roi couvrait le Danemarck contre ses convoitises.

Aussi la Suède travailla-t-elle avec acharnement à détacher la Saxe de Louis XIV. Mais Jean Georges se tint sur ses gardes : il autorisa des conférences à Leipzig où il députa Burkersrode pour ne donner aucun ombrage au Roi. Burkersrode jura « qu'il avait pris de telles précautions et donné de telles répliques qu'il était bien assuré qu'on ne se précipiterait pas dans cette affaire-là (1). » On connaissait en effet trop bien qu'il n'y avait pas de gratification à pêcher. On traita d'abord dans le vide. La Suède ne fit sonner qu'une note, la note religieuse. Elle n'avait discontinué d'en jouer bien haut depuis quelque temps. Se voyant déchue de sa prépondérance politique en Allemagne, elle affecta le rôle de champion de la foi évangélique. Ainsi pendant la campagne d'Erfurt, elle avait dénoncé à cor et à cri la cabale catholique pour la destruction du protestantisme (2). Jean Georges savait à quoi s'en tenir là-dessus. Mais l'Administrateur de Halle, luthérien ardent, qui dès son enfance, dit-on, sut cinquante-sept psaumes par cœur, et qui faisait prêcher vingt-trois sermons par semaine à Magdebourg (3), évoqua, lui aussi, le spectre du papisme. C'est lui qui marqua la négociation de cette empreinte confessionnelle. Son frère l'Electeur lui en abandonna la conduite. Ce n'est pas la peur de la conspiration catholique, qui poussa Jean Georges à conclure, c'est le coup de force du Brandebourgeois contre Magdebourg, qui lui barrait la vallée de l'Elbe et le menaçait de si près (4). L'Administrateur profita de l'irritation de son aîné pour hâter le dénouement. Le 6 juillet fut signé, dans sa résidence de Halle, le traité avec l'envoyé de Charles XI, Steno Bielke (5). Le document n'offre rien de saillant, rien

(1) Gravel au Roi, 25 février, A. E. *Allem.* 213, fol. 292.

(2) Chassan, résident de France, à Lionne. Stockholm, 4 oct. 7 nov. 1664, A. E. *Suède*, 27, fol. 143, 186.

(3) Opel, p. 5, 12.

(4) Droysen, III³, p. 105.

(5) Du Mont, VI. Partie III, 6 juillet 1666 : le traité est signé Auguste H. de Sækle. C'est évidemment une corruption du nom de Steno Bielke. L'exemplaire des Archives des Aff. Etrang. *Saxe* 3, porte la signature du duc Auguste. Le texte de Du Mont est une traduction du flamand. Carlson ne mentionne pas ce traité. V. Pomponne, *Ambassade*, p. 106.

qui tranche avec les conventions de même caractère, si nombreuses à l'époque. Garantie mutuelle des territoires, droits et prérogatives, fixation des contingents respectifs, de la solde, du commandement, voilà les quatre articles. Cependant la préoccupation religieuse domine. « Cette alliance, est-il dit, a pour but la sûreté de l'Empire et de la paix de Westphalie et le maintien du service de Dieu (art. 10). » Aussi l'Empereur était-il nommément excepté « tant qu'il voudra agir contre la religion, le traité de paix de Munster et ses propres Capitulations impériales (art. 12). » Cet acte n'avait aucune signification internationale : car s'il stipulait la coopération des parties contractantes contre tous ceux qui les troubleraient dans l'Empire, il dispensait l'Electeur de tout concours « au cas où Sa Royale Majesté de Suède vienne à être en guerre avec d'autres potentats hors de l'Empire. »

Cette dernière clause suffisait à tranquilliser la France, qui s'était émue avec raison. Les hommes les mieux au courant des tendances de la Suède imputaient à cette puissance des intentions perfides. Un résident revenu depuis peu de Stockholm et qui entretenait des relations constantes avec le Ministre suédois à Paris, Kœnigsmark, et son secrétaire Puffendorf, n'attribuait à la mission de Steno Bielke d'autre objet que de « détacher M. l'Electeur de Saxe du bon parti » et de traverser l'établissement de l'Electeur de Mayence à Erfurt (1). Toutefois, la France conserva une attitude en apparence indifférente et quasi dédaigneuse. Elle ne s'offusqua même pas qu'on se fût dispensé de la consulter, et qu'on lui eût tout dissimulé. Le jour même de la signature à Halle, Burkersrode mandait de Leipzig à Gravel qu'il continuait à tenir l'affaire en suspens et d'ailleurs que l'envoyé de Suède avait protesté « que les deux Couronnes étaient très bien ensemble » (2). Ce superlatif était exagéré. Cependant, en juillet, elles étaient en assez bons termes pour que le cabinet français ne se mît plus en peine des liaisons de la Suède dans l'Empire (3). Lionne, en envoyant le consentement de S. M. indiqua seulement quelques réserves : à savoir que le traité

(1) Chassan à Lionne. Paris, 15 juillet, A E. *Suède* 29, fol. 269.

(2) Gravel au Roi, 15 juillet, A E. *Allem.* 214, fol. 180.

(3) Déclaration de neutralité de la Suède, 17 juillet 1666. CARLSON p. 488. Note 4.

ne contînt aucune condition « ou pour rebrouiller l'affaire d'Erfurt ou qui soit contraire en quelque chose aux engagements que ledit Electeur a déjà pris avec S. M., et notamment sur le point de faire donner par ses ministres leur suffrage dans les Diètes selon la volonté et les intérêts de Sadite Majesté » (1). Or, à ce point de vue, le pacte de Halle était inoffensif : il concédait implicitement à la Suède ce que la France lui reconnaissait elle-même, la liberté de ses mouvements contre Brême. Telle en était au fond la portée.

Néanmoins, à peine la convention faite, les Saxons s'effrayèrent de leur témérité. Jean Georges trembla que son initiative ne fût regardée par Louis XIV comme une velléité d'émancipation, comme une bravade. En réalité, c'est bien à ce sentiment qu'il avait obéi, pour montrer hautement à la France qu'au besoin il trouverait ailleurs que chez elle assistance sinon subsistance. Il était choqué de ce qu'on lui manquât de parole : le second terme de la gratification était écoulé depuis plusieurs mois, et les premiers vingt mille écus étaient depuis longtemps mangés. Le pauvre Electeur ne savait plus à qui se fier, tiraillé qu'il était entre ses frères, les Friesen, Reiffenberg et Burkersrode, tous jaloux les uns des autres et tous sujets à caution. Le parti le plus sûr lui parut de s'expliquer à cœur ouvert avec la France. Aussi Reiffenberg et Burkersrode sollicitèrent une entrevue de Gravel. Celui-ci se douta que c'était pour apporter les excuses de l'Electeur sur le traité suédois, et il attendit avec impatience la venue des deux ministres (2). Comme son gouvernement, il s'étonnait du mystère qu'on lui faisait : il avait appris par Snoilski qu'après Steno Bielke, un second plénipotentiaire, le préfet de Stade, Kleihe, s'était rendu en Saxe et avait obtenu la promesse d'une absolue neutralité dans la guerre de Brême, ce qui devait entraîner celle des autres protestants (3). Il lui tardait de s'éclaircir de l'influence singulière que la Suède commençait à exercer en Saxe, et qui révélait un nouveau système. Il fut déçu.

Burkersrode annonça soudain que Reiffenberg refusait de

(1) Lionne à Gravel, 31 juillet. A E. *Allem.* 211.
(2) Gravel au Roi, 5 août A. E. *Allem.* 214, fol. 225.
(3) Gravel au Roi, 12 août *ibid.* fol. 235.

s'aboucher avec Gravel à Ratisbonne, arguant qu'il n'était point de sa dignité de se transporter jusque-là, et que le Plénipotentiaire français pouvait venir à sa rencontre. Selon Burkersrode, aussi charitable que profond psychologue, le caprice du chanoine était imputable aux « remords de sa conscience et de ses fourberies », et peut-être plus justement à l'appréhension de recevoir, au lieu de l'argent qu'il demandait, des reproches qu'il ne demandait pas (1). Reiffenberg souffrait moins de ses remords que de son impuissance. Convaincu que son crédit reposait sur la libéralité et la ponctualité de la France, il enrageait qu'on le laissât tirer la langue. Il harcelait les ministres de ses requêtes (2). Toutes ses lettres pouvaient se résumer en ces mots : Point d'argent, point de Saxe. Mais il avait perdu toute autorité, toute créance auprès de Lionne et de Gravel, qui avaient sondé la prodigieuse naïveté de cet aigrefin. Celui-ci sentait comme il baissait et pour reconquérir la confiance de ses « papas » comme il les appelait, il leur fit une confession dépouillée d'artifice. Prévoyant d'abord qu'on le rendrait responsable, lui, président du conseil de l'alliance, de l'union avec la Suède, il affirma qu'il ne s'était associé à cet acte que pour combattre quelques clauses « insupportables ». Parmi celles-ci, il relevait celle qui était dirigée contre l'Empereur (art. 12). Cela était assez maladroit : car une ligue, même religieuse, contre l'Empereur n'était pas pour déplaire à la France. Gravel soupçonna que Reiffenberg avait soutenu moins les intérêts du catholicisme que ceux de l'Empereur lui-même. Se jugeant disculpé de ce premier chef, Reiffenberg aborda le nœud de la question. « Il est absolument nécessaire que l'on conserve l'Electeur de Saxe. » Il ne niait pas que l'Electeur ne bronchât quelquefois, mais on possédait le moyen de le faire marcher droit, et ce moyen, il le spécifiait sans vergogne : c'est qu'on finançât, et pour débuter, qu'on acquittât à Paris une note de dix mille écus pour emplettes faites à l'occasion du mariage du Prince Electoral. Il prévint immédiatement l'objection ordinaire de ses bailleurs de fonds, le non établissement du conseil. Sans se sou-

(1) Gravel au Roi et à Lionne, 26 août. *ibid.* fol. 266-9.
(2) Reiffenberg à Lionne. Dresde, 24 juillet A E. *Saxe* 3.

venir du procès-verbal d'inauguration, il convint que ce conseil était un trompe-l'œil; il protesta « en homme d'honneur, que les fidèles personnes bons Français » manquaient à la cour de Saxe, pour peupler ce conseil, et que par conséquent, il n'y en avait point encore de réglé. Si Reiffenberg visait à décourager les hommes d'Etat français en leur prouvant qu'il s'était moqué d'eux, que les instruments de Ratisbonne et de Zwickau n'étaient que lettres mortes, il n'y réussit pas. Les hommes d'Etat français ne nourrissaient là-dessus aucune illusion. Mais jouant une partie serrée sur l'échiquier européen, ils s'obstinaient à faire mouvoir jusqu'au moindre pion. En communiquant au Roi les aveux de Reiffenberg, Gravel fit ressortir toutes les difficultés de l'alliance saxonne: il en rejeta la cause sur Reiffenberg qui avait tout gâté et jetait le manche après la cognée. Mais il ne conseilla pas d'y renoncer.

D'ailleurs si le président du conseil secrétissime faisait bon marché maintenant de sa présidence, c'est qu'elle lui était enlevée d'ores et déjà. Gravel en était instruit. L'Administrateur Auguste s'était épris de cette conception, et avec la fougue qu'il portait en toutes choses, travaillait à la réaliser pour sa plus grande gloire. Gravel se méfia, pressentant que sous cette impulsion elle dévierait de son objet véritable. « Le duc Auguste, écrivit-il, suit un tiers parti; je le tiens meilleur Suédois que Français ou impérialiste. Il a de l'aversion pour les Friesen. Il n'en a pas moins pour le baron de Reiffenberg. » Aux yeux de Gravel, cette ingérence de l'Administrateur était un pis aller acceptable tant que les deux Couronnes resteraient en bonne intelligence. « Il aurait été beaucoup mieux que la Maison de Saxe fît sa principale réflexion plutôt sur V. M. que sur ladite Couronne (1). » Mais il fallait s'accommoder aux circonstances et aux hommes.

Auguste soupçonnait aussi qu'il n'était pas en odeur de sainteté auprès de la France, qu'il avait à se faire pardonner sa partialité pour la Suède. Il ne lui en coûta pas, l'affaire finie, de se justifier en rétablissant l'ordre des faits. Selon sa version, c'est sur les instances de l'Electeur lui-même qu'il

(1) Gravel au Roi, 2 septembre, *Allem.* 214, fol. 278.

avait noué avec les Suédois : il avait hésité d'abord, mais persuadé que cette liaison consolidait celle de sa Maison avec S. M. T. C., il s'y était aventuré. Cependant sans le consulter, l'Electeur avait appelé à sa cour Steno Bielke; c'est à Dresde que tout s'était manigancé, sous la haute inspiration de Reiffenberg. Celui-ci n'avait pas daigné éclaircir l'Administrateur de la marche de la négociation; vers la fin seulement, il devint bavard (*incepit esse loquax*), mais ne lâcha que des banalités. Ainsi éclatait l'innocence du duc Auguste : le vrai coupable, c'était Reiffenberg. Gravel, à qui cette apologie fut adressée, n'eut pas le mauvais goût de chicaner Auguste sur l'apposition de sa signature au bas du traité de Halle (1). Mais l'Administrateur ne se contenta pas de se blanchir. Il brûla de témoigner son zèle par des efforts plus positifs. Il s'indigna subitement que le conseil secrétissime, inauguré sur le papier depuis trois mois, ne fonctionnât pas encore et que le principal ressort de la politique saxonne demeurât toujours immobile. Il secoua la torpeur de son frère; de concert avec les princes Christian et Maurice, il réclama cette institution salutaire; il lui représenta la colère du roi de France; il l'adjura d'accomplir ce à quoi il s'était engagé par écrit et de bouche. Cette épitre fut soigneusement communiquée à Gravel (2). Auguste lui avait promis d'enlever l'affaire « nonobstant les artifices de certain ministre qui, jusqu'ici, s'est opposé d'une façon peu commune à l'exécution » *(non obstantibus ministri cujusdam artibus qui hactenus executioni non vulgariter obfuit.)* C'est de tout cœur qu'il travaillait à la chute de l'intrus mayençais, trouvant dans cette combinaison son bien premièrement et puis le mal d'autrui.

Mais Reiffenberg n'était pas homme à céder la place. Il remontra à Jean Georges que, s'il le sacrifiait à son cadet, qui ne tendait qu'à l'annuler, lui Electeur, et à entraver l'avénement d'un régime vraiment monarchique, il abdiquait en réalité; que, si l'Administrateur constituait le conseil intime, il confisquait le gouvernement. Jean Georges répondit

(1) L'Administrateur à Gravel. Halle, 17 juillet D. A. *loc.* 8964, fol. 73.

(2) Les princes à l'Electeur, 16 août, *ibid.* fol. 78. Original. Traduction latine A. E. *Saxe* 3.

sèchement à ses frères qu'il ne tenait pas pour utile de donner suite à leur requête, qu'il avait rempli ses autres obligations, et qu'ils eussent à se calmer (1). L'Electeur boudait visiblement. Il s'irritait à la fois d'être méprisé et dupé. Il était lui-même descendu, après la saignée faite à son trésor par les noces de son fils, jusqu'à faire confidence de sa pénurie à Gravel, afin d'être recommandé à la générosité royale (2). Avec force précautions oratoires, le Plénipotentiaire lui avait mis le marché à la main : point de conseil, point d'argent. Il se fit un malin plaisir de rapporter à l'Electeur la confession de Reiffenberg sur ce chapitre (3). Par là, Jean Georges n'était plus fondé à exciper du fameux protocole. Dans sa mauvaise humeur de voir son stratagème déjoué, il fit mine de rompre. Burkersrode reçut défense de s'aboucher avec Gravel (4). Mais l'Electeur revint à résipiscence. Inquiet des menées du duc Auguste qui députait Rondeck auprès de Louis XIV (5), frappé de la forme solennelle avec laquelle le Roi, après de longs délais, ratifiait son alliance avec les princes puînés (6), il prit le parti de s'exécuter. En octobre, Burkersrode se rendit à Halle, où l'on dressa en commun les lettres patentes pour l'établissement du conseil. Auguste, qui se jugeait maître de la situation, imposa la mention de la Suède : il voulait avoir deux cordes à son arc. Gravel, qui désespérait de voir jamais l'Administrateur « aussi bon Français que Suédois », conseilla cette concession, ne fût-ce que pour se débarrasser de Reiffenberg. Ce fanfaron se troublait à présent et s'humanisait : il écrivit à Gravel « une lettre la plus douce du monde, quoiqu'elle soit un peu remplie de galimatias ». Gravel jouit de cette humilité : il se plut à « laisser achever ces Messieurs qui ont si bien commencé à le pousser (7). » Et Lionne fit chorus. « Il sera bon de frapper le fer pendant qu'il est chaud (8). »

(1) L'Electeur à ses frères. Dresde, 27 août, *ibid.* fol. 80.
(2) Gravel au Roi, 2 sept. dépêche citée.
(3) Gravel à Lionne, 9 sept. A. E. *Allem* 214, fol. 297.
(4) Gravel au Roi, 23 sept., *ibid.* fol. 317.
(5) Auguste à Lionne. Halle, 31 août, A. E. *Saxe 3.*
(6) Les ratifications sont datées du 3 sept. 1666. La déclaration d'adhésion des Princes remontait au mois de novembre précédent, *ibid.*
(7) Gravel à Lionne, 28 octobre A. E. *Allem.* 214, fol. 405.
(8) Lionne à Gravel, 15 octobre, *ibid.* 373.

En effet, l'instant fatal approchait pour le bouc émissaire. Au début de novembre, Burkersrode fut investi d'une mission officielle de l'Electeur et de l'Administrateur auprès de l'Envoyé de France. Le moment était venu, prononçait le duc Auguste, d'atterrir au port (1). Burkersrode avertit Gravel de sa prochaine venue à Ratisbonne, et, pour se distinguer à tous égards de Reiffenberg, il le supplia de ne pas se déranger « sans s'abaisser tant que de faire une journée pour l'aller rencontrer » (2). Cependant il tarda encore un mois et n'arriva que le 9 décembre.

L'état de la cour de Saxe défraya presque tous les entretiens des deux diplomates. Cependant l'instruction de Burkersrode lui enjoignait de solliciter l'intercession française dans le sempiternel litige de Juliers, qui venait d'entrer dans une phase nouvelle. Le 10 juin 1666, l'Electeur de Brandebourg et le Palatin de Neubourg avaient procédé à la liquidation de la succession, à un partage définitif : ils s'assuraient leurs possessions mutuelles, la seigneurie de Ravenstein grossissait le domaine de l'Electeur qui, en échange, promettait son appui à la candidature du Palatin au trône de Pologne (3). Selon son habitude, la Maison de Saxe protesta. Elle se flatta que cette fois-ci la France considérerait sa protestation, parce que le Palatin se posait, en Pologne, en compétiteur d'un prince du sang. Jean Georges invita Louis XIV à refuser sa reconnaissance et son approbation à l'arrangement illicite des co-partageants, et à s'interposer pour que justice fût rendue à sa Maison dont les droits étaient méconnus par l'Empereur lui-même (4). Cet office de justicier embarrassa Louis XIV. « L'Electeur de Saxe a parlé bien tard », écrivit Lionne. Depuis deux ans le Roi s'était engagé envers Neubourg à garantir l'arrangement qu'il conclurait avec son compétiteur : le Palatin s'étant en toutes circonstances montré docile et fidèle, il était impossible de lui manquer de parole. Le ministre, avec sa fertilité d'esprit habituelle, tourna la difficulté. Il interpréta cette garantie

(1) Lettre de créance du 30 octobre et 6 novembre A, E. *Saxe* 3.
(2) Burkersrode à Gravel, 5 novembre, *ibid.*
(3) Droysen, III², p. 116.
(4) L'Electeur au Roi, 6 décembre A. E. *Saxe* 3.

comme s'appliquant aux stipulations passées avec Brandebourg, c'est-à-dire comme la reconnaissance du fait accompli, mais non du droit. En conséquence, il n'était pas préjudicié aux prétentions des tiers qui demeuraient intactes (1). Gravel renchérit encore sur cette subtilité : il démontra que la voie de justice mentionnée par l'Instrument de Westphalie restait ouverte à l'Electeur, et que, s'il recourait aux voies de fait, il contreviendrait à cet Instrument sacro-saint. En ce cas même, le Roi serait contraint de soutenir les adversaires de la Saxe. Dans ces sortes de controverses, la diplomatie française jouait à merveille de l'Instrument de paix : Gravel était un virtuose. « On pourra toujours, de la part de S. M., sortir aisément des grands et petits embarras qui peuvent naître de temps en temps entre ses alliés et ses amis et rompre tous les desseins qui lui sont contraires quand on se servira à propos du même traité » (2).

Mais si cet artifice facilitait singulièrement le métier de diplomate, il n'était pas de mise à tout propos. La question de Saxe voulait être résolue autrement que par des formules générales. L'argent avait à coup sûr plus d'efficace. Mais le cabinet français n'usait qu'avec la plus extrême répugnance de ce moyen par trop simple et radical. Burkersrode n'ignorait pas ce scrupule. Aussi, loin de le combattre, le fortifia-t-il dans son propre intérêt. En effet, il informa Gravel que l'Electeur expédiait Clengel à Paris pour notifier à Louis XIV le mariage du Prince Electoral et le traité Suédois, et solliciter sa médiation dans le différend de Juliers ; que, lui, avait dissuadé son maître de cette démarche au moins inutile, puisque tous ces points pouvaient se communiquer par écrit ; qu'il flairait là-dessous quelque manœuvre de Reiffenberg, un suprême appel à la libéralité du Roi. Sur quoi il déclara catégoriquement que la France ne devait pas délier les cordons de la bourse avant l'établissement du Conseil ; qu'on ne s'embarrassât point avec son maître en matière d'argent « que ce ne soit à bonnes enseignes ». Gravel dressa l'oreille. Cette insistance et la prière que lui adressa Burkersrode d'instruire le Roi de ses paroles lui

(1) Lionne à Gravel, 16 décembre, A. E. *Allem.* 211.

(2) Gravel à Lionne, 22 décembre, A. E. *Allem*, 227, fol. 99.

donnèrent à penser. Il devina que Burkersrode poursuivait avant tout la ruine de son rival et servait sa propre rancune plutôt que la cause de la France. Burkersrode, tout en affirmant que le chanoine était discrédité auprès de l'Electeur, détesté et battu en brèche, insinua cependant qu'il tenterait encore de le remettre dans le bon chemin et de s'unir à lui pour résister en commun aux Friesen. Gravel feignit de prendre à la lettre ce patelinage. Il repartit que cette voie lui paraissait la plus sûre, que la mésintelligence des deux barons n'avait jusqu'ici que favorisé l'élévation de leurs ennemis. Il eut même un retour de sympathie pour Reiffenberg, proposa de lui verser sa pension de 1000 écus comme un baume « pour adoucir un peu le déplaisir de sa disgrâce » et plaida pour son maintien à Dresde. Mieux valait l'y conserver, soit qu'il se joignît à Burkersrode contre la coterie autrichienne, soit même qu'il se ralliât à celle-ci, parce qu'en ce cas là il brouillerait les cartes au duc Auguste et aux Suédois. Car cette dernière faction s'installait insensiblement au pouvoir et, pour comble d'astuce, s'y faufilait sous le pavillon français. Burkersrode présenta un projet d'établissement du Conseil, élaboré avec le duc Auguste. D'après la teneur de ce morceau, pour mieux observer les conventions de Ratisbonne et de Zwickau, le Conseil serait composé de ministres bien intentionnés et agréables à S. M. Ces ministres prêteraient serment de veiller à l'exécution des traités susdits ; ils dépendraient, en ce qui concerne l'alliance, « immédiatement » de la Couronne de France et de l'Electeur ; ils jouiraient d'une indemnité annuelle sur la cassette de l'Electeur et de la protection particulière de S. A. E. Deux traits indiquaient la tendance du projet : l'Administrateur de Halle y figurait au même titre que l'Electeur ; tous deux ensemble désignaient les membres du Conseil. Cette parité s'accentuait si fortement que, pour ménager la susceptibilité de Jean Georges, on l'avait atténuée par une réserve d'ailleurs purement nominale : l'Electeur seul, disait le dernier paragraphe, décidait de la guerre et de la paix, s'engageant toutefois à ne porter aucun détriment aux droits de ses frères. Mais une clause qui frappa surtout Gravel, et qu'il releva uniquement, stipulait que le Conseil s'occuperait également des intérêts de la Couronne

de Suède, en vertu du traité de Halle, et lui jurerait fidélité. Gravel fut d'avis de déférer au désir de l'Administrateur, pour ne pas lui inspirer de dégoût de sa liaison avec la France, ni de soupçon sur la sincérité des rapports entre les deux Couronnes. Le moindre symptôme d'aversion indisposerait la Suède. Au contraire, si chacune de ces puissances entretenait un résident en Saxe, le concert de ces agents, appuyés par le duc Auguste, serait une barrière aux desseins des Friesen (1).

A la Cour, selon l'habitude, on adopta les vues de Gravel. Louis XIV lui prescrivit de se prêter au régime de la communauté avec la Suède, de bonne grâce, et de se bien garder d'aucune marque de mécontentement (2). A la veille de la guerre, il y avait imprudence à fâcher les Suédois. Ce qui plut par-dessus tout au cabinet de Saint-Germain, ce furent les instances de Burkersrode relatives à la gratification. Lionne promit de s'y conformer religieusement (3). Pour récompenser ce bon conseil, si facile à suivre, il recommanda au chevalier de Terlon, ambassadeur en Danemark, le procès de Mme de Burkersrode contre les Rantzau, qui l'avaient dépossédée de son héritage. C'est à ce moment que Burkersrode avoua seulement à Lionne qu'il faisait profession secrète du catholicisme, qu'il désirait encore tenir cette circonstance cachée, mais que l'Electeur en était informé (4).

Somme toute, les conférences de Gravel et du baron ne terminaient rien. Gravel ne le cela point. Mais il se jugeait trop éloigné pour « prendre des mesures justes dans une cour comme celle de Saxe, où il y a tant de confusion et où il arrive presque tous les jours de nouveaux changements ». Depuis son voyage à Zwickau, où l'Electeur lui avait

(1) Les relations sur l'entrevue avec Burkersrode sont contenues dans les dépêches de Gravel des 9 et 16 décembre 1666, A. E. *Allem.* 227, fol. 72 et suiv. Le projet d'établissement du Conseil envoyé avec la dépêche du 16 déc. est au troisième volume de *Saxe.* Un exemplaire de la formule d'institution se trouve aux archives de Dresde, *loc.* 8564, fol. 116.

(2) Le Roi à Gravel, 31 décembre A. E. *Allem.* 227, fol. 114.

(3) Lionne à Gravel, 24 décembre, *ibid.* fol. 107.

(4) Gravel à Lionne, 16 décembre, *ibid.* fol. 84. — Cependant on savait à la cour sa conversion, puisque pour le faire entrer au *Geheimrath*, Friesen lui dit que toute formule religieuse serait écartée de la prestation de serment V. plus loin.

exprimé le souhait de voir accréditer près de sa personne un Résident du Roi, il préconisait la nécessité de cet envoi. Outre que la présence d'un représentant de S. M. T. C. flatterait Jean Georges, elle lui rappellerait à toute heure ses obligations. Une pression continue pouvait seule à la fois contenir et diriger ce caractère versatile. Gravel insistait pour que le titulaire de ce poste délicat, afin d'exercer une autorité durable, connût la langue allemande : car il était de toute importance que, sur bien des choses intimes, il s'entretînt avec l'Electeur lui-même : celui-ci en serait bien aise, ainsi qu'il l'avait témoigné, et, de plus, un interprète était sujet à caution. Enfin une autre vertu, essentielle entre toutes, était exigible du futur ministre. « Il serait bon que la même personne fût d'une constitution à pouvoir faire quelquefois une débauche avec ledit Electeur, parce qu'en ce temps-là, plus facilement que dans un autre, il pourrait obtenir ce qu'il désirerait de lui » (1). Cette dernière aptitude était, pour l'honneur du corps, aussi difficile à rencontrer dans le personnel diplomatique que la première, dont le défaut était moins excusable. « On a peine, mandait le Roi à Gravel, à en trouver qui eût les qualités requises par vos dépêches » (2). En attendant qu'on eût découvert l'oiseau rare, on dressa l'instruction sur les indications de Gravel (3). Enfin, après un an de recherches, comme les circonstances s'aggravaient, que Gravel signalait les agissements du P. Rojas à la cour de Saxe et le départ précipité de Burkersrode pour Vienne, on mit la main sur un agent, le seul qu'on eût sous la main. Il s'appelait M. de Chassan (4).

M. de Chassan n'échappe pas au sort commun de la plupart de ses collègues de la carrière : il est à peu près inconnu. Il était Toulousain, de maison bourgeoise et assez pauvre — il ne rougit pas de le proclamer. Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, sa famille ne semble pas s'être distinguée (5). En l'année 1650, un sieur Charles de Chassan

(1) Gravel au Roi. Relation de l'entrevue de Zwickau. 1[er] octobre 1665, A. E. *Allem.* 195.
(2) Le Roi à Gravel, 9 juin 1666, A E. *Allem.* 211.
(3) Lionne à Gravel, 17 sept. *ibid.*
(4) Lionne à Gravel, 20 décembre, *ibid.*
(5) Il est question dans les *Lettres et papiers d'Etat* de Richelieu (Doc. inédits, VII, p. 477-8), d'un Chassan qui fut agent secret.

figure parmi les capitouls de Toulouse pour la paroisse de Saint-Barthélemy. C'était un homme nouveau que le capitoulat anoblit; il afficha dès lors des armes, d'or à un arbre de sinople, terrassé de même, au chef de gueules, chargé de trois glands d'or (1).

Ce personnage est sans doute le frère de notre Chassan, car, en 1662, celui-ci se recommande de son frère le capitoul qui servait fort bien le Roi aux Etats (2).

Au moment où ce frère revêtait cette dignité, Chassan séjournait en Suède. D'abord agent consulaire (3), il fut honoré, en janvier 1662, du titre de résident. Au bout d'un an et demi, il n'avait pas encore touché « un sol » de ses appointements et s'était entièrement épuisé. « Si j'avais de grands biens comme plusieurs autres, écrivait-il à Colbert, je les emploierais volontiers pour le service du Roi. Mais n'en ayant que médiocrement pour vivre dans un coin de province, je vous crois trop juste, Monsieur, pour désapprouver mes sentiments » (4). Le chef de la légation, le chevalier de Terlon, invoqua en faveur de son subordonné la générosité de Colbert : le marchand qui baillait des fonds à Chassan se faisait tirer l'oreille et le malheureux résident risquait d'être « méprisé ». Terlon rendit fort bon témoignage de son intelligence et de son zèle (5). Chassan occupa son poste jusque dans les premiers mois de 1665 : il ne cessa d'obséder les ministres de ses doléances pécuniaires. Au

(1) Elles se trouvent reproduites, ainsi que la miniature du personnage dans le recueil ms. intitulé *Annales de Toulouse*. Ch. de Chassan, qualifié d'avocat fut, l'année suivante, 1651, employé dans une affaire très délicate. La ville, en querelle avec les Etats du Languedoc, au sujet de l'étape et d'une surcharge d'alivrement qu'elle prétendait subir, s'abstint de députer ses représentants à l'Assemblée réunie à Carcassonne. Les Etats décidèrent d'exclure les capitouls jusqu'au paiement des sommes dues à la province et après excuses solennelles. Par l'entremise du duc d'Orléans, gouverneur du Languedoc, le différend fut apaisé. C'est alors que les sieurs de Chassan, bourgeois, et d'Espagne, capitouls, furent admis à siéger, après une harangue de l'archevêque de Narbonne, président des Etats. (*Procès-verbal des Etats*. Arch. municipales de Toulouse, n° 5031). Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Dognon, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

(2) Terlon à Colbert, 25 mars 1662. Biblioth. Nat. *Mélanges Colbert* 112 *bis*, fol. 973.

(3) Le 11 juin 1662, il remercie Colbert des 1200 écus « qu'il a plu au Roi de m'accorder en considération de l'agence que j'ai créée ici l'année passée. » Biblioth. Nat. *Mélang*. 110, fol. 307.

(4) De Stockholm, 12 août 1662, *Mélang*. 110, fol. 307.

(5) Terlon à Colbert, 4 octobre 1662, *Mélang*. 113, fol. 38.

début de 1664, il constatait tristement n'avoir reçu que 7,000 livres en deux ans et il ajoutait avec candeur : « Je n'en murmure pas toutefois, et personne ne peut me reprocher que j'en aie fait la moindre plainte » (1). Ému sans doute de ses incessantes réclamations, le Roi autorisa son retour au commencement de l'année suivante. Chassan, outre sa pénurie, essuyait toutes sortes de déboires : très enflé de sa dignité, il se lamentait que la Régence de Suède ne lui accordât pas la préséance sur les sénateurs, qu'elle lui suscitât des tracasseries sur l'exercice de sa religion (2). Revenu à Paris, Chassan resta en disponibilité : le Roi était résolu, d'ailleurs, à ne pas le renvoyer en Suède où Pomponne et Terlon suffisaient à la négociation (3). Pendant cette période, Chassan, qui avait rapporté les certificats les plus flatteurs du Roi de Suède, du grand Chancelier, de Terlon, servit d'intermédiaire officieux entre Lionne et l'ambassade Suédoise, dont il fréquenta le secrétaire Puffendorf (4). Malgré les ennuis qu'il avait éprouvés à Stockholm, il se remua pour y revenir au moins durant la Diète : il alléguait son expérience de « l'humeur des gens » et des intrigues de la cour pour y faire de bonne besogne. Il se flatta un moment d'avoir réussi : car Chapelain annonçait à son ami Heinsius, alors ambassadeur des Etats généraux à Stockholm, l'envoi du *Prudence* de M. Bigot par l'entremise de Chassan (5). Mais Heinsius fut déçu de ne pas recevoir son *Prudence* et de ne pas connaître le porteur. « C'est dommage, lui manda Chapelain, que M. de Chassan ne retourne pas en Suède. Par l'entretien que j'ai eu avec lui par deux diverses fois, il m'a semblé un fort honnête homme et fort bien informé » (6). Chassan se résigna : « Du reste, écrivit-il à Lionne, je ne cherche qu'une subsistance honnête pour me pouvoir produire et me tiendrai trop heureux de servir le Roi en quelle qualité qu'il plaira

(1) Chassan à Lionne, 16 février 1664, A. E. *Suède* 27, fol. 31.

(2) Janvier 1665, *ibid.* fol. 206-4.

(3) Le Roi au grand Chancelier, 25 décembre 1665, A. E. *Suède* 29, fol. 12.

(4) Lettres de mai 1666, *ibid.* fol. 96, 117, 136, etc.

(5) Chapelain à Heinsius, 7 janvier 1666. *Lettres de Chapelain*, Ed. Tamizey de Larroque. Docum. inéd., II, p. 434.

(6) 11 mars 1666, *ibid*, p. 446.

à Sadite Majesté » (1). Lionne le prit au mot et lui offrit le moyen de se produire en Saxe. C'était un théâtre où, à la vérité, aucun diplomate français ne s'était illustré encore. Mais la situation du représentant du Roi, pour n'être pas brillante, y était délicate. Si les occasions lui manquaient de se déployer dans la haute politique, peut-être était-il plus difficile de se mouvoir dans le réseau des petites cabales et d'en saisir les fils. Auprès des grandes puissances se traitaient des affaires plus élevées, mais par cela même plus simples : dans une cour minuscule comme celle de Dresde, placée pour ainsi dire au point d'intersection d'intérêts multiples, toute question se compliquait à mesure qu'elle se rapetissait. Chassan, comme on le verra, n'eut pas grand effort à faire pour abaisser son esprit au niveau de sa tâche.

(1) Chassan à Lionne, 1er juin 1666 A. E. *Suède* 29, fol. 160.

CHAPITRE VII

Les relations économiques de la France et de la Saxe sous le ministère de Colbert.

Œuvre de Colbert : ses efforts pour convertir la clientèle politique de la France en clientèle économique. Sa lutte contre la concurrence des Espagnols qui travaillent à créer une confédération commerciale en Allemagne : propagande du P. Rojas. Projet de Du Fresne. — Désir de Jean Georges d'établir un commerce régulier : note de Du Fresne sur ce sujet. Missions infructueuses de La Pierre, de Magni, de Clengel à Paris. — Tentative de Colbert pour dérober aux forges de Saxe le secret de la fabrication du fer-blanc : mise en campagne de divers agents ; échec de l'entreprise. — Initiative de négociants et capitaux français en Saxe. Causes de leur insuccès.

Avant d'aborder les difficultés d'ordre diplomatique, Chassan eut à s'essayer dans une négociation en apparence moins relevée, mais d'une utilité plus immédiate. A mesure que s'étendirent les relations extérieures de la monarchie, Colbert se donna pour tâche de tirer de ces liaisons, souvent précaires et fugitives, des résultats durables et palpables. Il pensa que les clients politiques de la France seraient mieux assujettis encore s'ils étaient réduits à la condition de tributaires économiques. Il poursuivit à la fois les deux termes quasi contradictoires d'un même problème : ouverture de débouchés aux produits nationaux ; fermeture du marché français aux étrangers ; ce dernier terme impliquant la création dans le royaume d'industries similaires pour défrayer la consommation indigène.

L'Allemagne offrait un vaste champ d'exploitation. Elle réparait maintenant les ruines de la guerre de Trente ans, découvrait et mettait en œuvre ses richesses naturelles avec

une ardeur et une fierté patriotiques (1). Cependant, la rareté du numéraire, le désir des princes d'en amasser vite pour subvenir à leur luxe, favorisèrent plutôt l'exportation des matières premières, au détriment de l'industrie locale. Les Hollandais s'approvisionnèrent en Allemagne à beaux deniers comptants. Après la paix des Pyrénées, les Espagnols songèrent à restaurer leur empire colonial, à alimenter leur commerce en empruntant à l'Allemagne ses ressources et ses hommes. Ils proposèrent à plusieurs princes allemands de former en commun une compagnie des Indes. Ce fut le but de la tournée du P. Rojas dans plusieurs cours dès 1662 (2). La propagande de ce moine et du chanoine de Cologne, Hermann de Baden, réussit. Malgré le péril d'une union avec l'Espagne, les adhérents ne manquèrent pas, car selon l'adage cité par Leibnitz : *Bursa non minus quam venter caret auribus* (3).

L'Empereur, les Electeurs de Brandebourg et de Saxe, se laissèrent allécher par la perspective de gros dividendes. Le roi d'Espagne mettait à la disposition de ses associés ses ports et sa flotte. On a vu que le gouvernement français s'effraya de ce plan et des arrière-pensées que cachait cette convention de commerce et de navigation. Pour les déjouer, Colbert n'imagina rien de mieux que de s'en emparer. Un mémoire rédigé par son département (4) s'efforça de démontrer aux intéressés que leurs capitaux et leurs denrées couraient grand risque dans cette aventure, puisque dans les Indes orientales la puissance espagnole était vaincue par la concurrence de la Hollande et du Portugal ; que dans les Indes occidentales, jamais les Espagnols n'abandonneraient le monopole des mines, de sorte que « toutes les propositions qu'ils ont faites ou pourraient faire sur cette matière ne tendent qu'à remplir de belles joies ceux qui veulent bien les écouter et à leur faire perdre des pensées solides sur des espérances imaginaires. » Au contraire, Colbert prônait la sûreté comme les bénéfices que les bailleurs de fonds trou-

(1) Monzambano. *De Statu Imperii Germanici.* VII, 2.

(2) Gravel écrit le 10 juin 1662 que le P. Rojas a vu l'Electeur de Mayence l'hiver dernier. A. E. *Allem.* 157. fol. 104.

(3) *Securitas publica.* I, § 9.

(4) Clément. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert,* II², p. 429.

veraient dans les entreprises françaises ; il étalait et les capitaux et le nombre des navires et les possessions terriennes des deux compagnies des Indes orientales et occidentales, fondées sous le patronage du Roi ; il faisait miroiter les revenus futurs que S. M., dans sa générosité, dédaignait de s'approprier seule, « comme Elle n'a aucun avantage et n'en procure à ses sujets, qu'Elle ne soit bien aise de communiquer à ses bons amis et alliés et à leurs sujets ». Comme preuve de sa sincérité, le Roi s'engageait à verser le double du fonds social que souscriraient ses augustes actionnaires, leur accordait la faculté de déléguer un directeur au conseil d'administration de Paris, d'établir des colonies sur la côte du continent américain où ils transporteraient l'excédent de leurs denrées et d'où ils tireraient de première main des épices et autres marchandises précieuses. « S. M. ne doute pas que tous les rois et princes à qui ce mémoire sera communiqué ne reconnaissent bien facilement la différence qu'il y a entre la solidité et les avantages de ces propositions et les espérances visionnaires des Espagnols. »

Cette idée d'une confédération commerciale, complément de la confédération du Rhin, souriait à plusieurs, à l'Electeur de Mayence principalement. A l'instigation d'un agent très versé en cette partie, un Français, Du Fresne (1), son ancien résident à Paris, Jean Philippe, toujours besogneux, s'enthousiasma pour cette grandiose conception que Du Fresne développa tout au long. Il se fit fort de racoler des princes allemands, notamment le duc de Bavière ; ces princes demandaient des terres en Guyane, terres qu'ils tiendraient du Roi « à foi et hommage », mais sur ces fiefs, la justice devait être administrée selon les lois allemandes et par des magistrats allemands. Jean Philippe désirait que l'entrepôt général fût établi à Mayence ; il se réservait de prélever des taxes. Les Espagnols eurent vent de la combinaison. Au mois de mai 1665, le P. Rojas, évêque de Stéphanie, accourut : il exhiba des pleins pouvoirs du roi catholique et de

(1) Ce Du Fresne appartenait à une famille de négociants français établie à Francfort-sur-Mein. Il en est beaucoup question dans la correspondance des Feuquières (Ed. GALLOIS, I, p. 13, et passim; opinion de Pomponne sur les Du Fresne, II, p. 36). Ces négociants, banquiers de la France, se mêlèrent à toutes les négociations. C'est ainsi que Du Fresne fut fort suspect à Lionne, comme ami de Boineburg. Gravel le surveilla de près.

l'Empereur pour la formation d'une compagnie impériale des Indes; il prétendit même que la Suède y entrerait. Tout cela se liait au dessein d'une ligue des princes de l'Empire avec la Maison d'Autriche. Si l'Electeur de Mayence goûta les idées politiques de Rojas, comme on ne l'en soupçonna que trop, il rebuta les autres ou affecta de les rebuter. Sur son ordre, Du Fresne passa en France accompagné de deux personnes chargées d'une exploration en Guyane (1). Bientôt après lui, vint à Paris son ami La Pierre, valet de chambre de l'Electeur de Saxe.

La Saxe avait attiré l'attention de Colbert; la fertilité de ce pays était proverbiale en Allemagne, et les imaginations pieuses le comparaient à la Terre-Sainte, à la Palestine de la Bible (2). On doit cette justice à Jean Georges II qu'il ne négligea rien pour tirer parti des productions naturelles dont ses Etats regorgeaient (3). Il chercha surtout à les écouler en France, où la splendeur des travaux publics, l'éclosion de grandes sociétés de commerce témoignaient d'une singulière abondance de capitaux. En 1662, La Pierre présenta au Roi des échantillons de marbre; déjà les Hollandais avaient employé le marbre saxon pour la construction de l'Hôtel de Ville d'Amsterdam. En 1665, lorsque la création des colonies vint à l'ordre du jour, Jean Georges renvoya La Pierre à Paris avec trois mémoires où étaient étudiés les moyens de nouer des rapports commerciaux. Jean Georges ne manqua pas de faire observer qu'il donnait la préférence à la France sur les Anglais et aucuns autres qui l'avaient recherché de conclure avec eux un traité spécial (4). Mais le cabinet français flaira dans ces offres un artifice pour lui soutirer honnêtement la gratification. Aussi ne s'avança-t-il point. Mais Colbert, qui subtilisait moins, frappé sans doute des échantil-

(1) Le plan est exposé dans une longue lettre de Du Fresne à Colbert du 13 septembre 1661. B. N. *Mél.* 123 *bis*, fol. 894. Pour les détails, v. les dépêches de Du Fresne de mars à mai 1665. *Mél.* 128, fol. 391; 128 *bis*, fol. 1054; 129 *bis*, fol. 856; 129, fol. 106, 313, 321.

(2) Glafey. Livre IV, ch. 2.

(3) Canzler. *Tableau historique*, où la géologie et la minéralogie sont particulièrement développées. Sur le commerce de la Saxe, v. Hermann Heller: *Die Handelswege Inner Deutschlands im 16, 17 und 18. Jahrhundert und ihre Beziehungen zu Leipzig.* Neues Archiv für saechs. Gesch. 1884. Pour le XVIIe siècle, p. 30.

(4) Gravel au Roi, 22 oct. 1665. A. E. *Allem.* 195, fol. 401.

lons que La Pierre avait apportés, se plut à jeter les bases d'un trafic réglé. Il fit rédiger par Du Fresne, qui briguait le poste de résident de Saxe à Paris (1), une note pour le valet de chambre. Ce document ne laisse rien à désirer quant à la précision (2). On s'enquit du prix de l'étain, du plomb, du cuivre, des marbres, de la serpentine, des laines lavées ou cardées, des lins et chanvres fins, chanvres à faire toiler des voiles, etc., avec le coût du transport soit jusqu'à Hambourg, taxes de transit comprises, soit par des voituriers jusqu'en France, à Châlons. Mais ce qui éblouit surtout Jean Georges, c'est la perspective de devenir le fournisseur attitré de l'artillerie et de la marine françaises, soit qu'il fît fondre chez lui des canons aux armes de la France, soit qu'il en vendît des siens, et même, ce qui est assez étrange, qu'il construisît de toutes pièces des vaisseaux de guerre pour le Roi. Jean Georges s'empressa de saisir la bonne aubaine. Persuadé que le caractère subalterne du négociateur avait nui jusqu'ici à la négociation, il confia cette mission à M. de Magni, lieutenant-colonel de sa garde suisse et ingénieur de mérite : Magni soumit au Roi des modèles de navire qui furent très appréciés (3). Tout sembla marcher à souhait. « J'espère, Monsieur, écrivit Du Fresne à Reiffenberg, qu'avec l'aide de Dieu, au moyen d'un bon commerce, nous convertirons vos bois, vos marbres et vos pierres en or et en argent. A quoi il semble que le temps se prépare favorablement par l'avantage que les Hollandais, alliés de la France, viennent de prendre sur les Anglais à la mer (4). » L'Electeur entendit avec joie ces paroles de bon augure. Que n'aurait-il pas converti en or et en argent à ces heures de dégoût où il était obligé d'extorquer à une Diète tracassière de maigres allocations? Un incident tragi-comique révéla sa pénurie : depuis 1662, les emplettes que La Pierre avait faites pour son compte à Paris n'étaient pas payées. Un tireur d'or fit emprisonner le valet de chambre pour une dette de huit mille francs. Le Roi fut fort fâché de l'affront fait à un quasi-

(1) Burkersrode à Gravel. Leipzig, 20 déc. A. E. *Saxe* 3.

(2) *Mémoire pour M. de La Pierre étant à Dresden. Fait à Paris, le 28e de nov. 1665.* D. A. *loc.* 8564, fol. 46.

(3) Le Roi à l'Electeur, 19 juin 1666. A. E. *Saxe* 3.

(4) Du Fresne à Reiffenberg. Paris, 22 juin, D. A. *ibid.* fol. 69.

diplomate et ordonna l'incarcération du tireur d'or à la Bastille. Mais le malheureux vint à Saint-Germain, remontra qu'il était chargé de huit enfants, « que La Pierre l'amusait depuis quatre ans et se moquait de lui ». La Pierre fut élargi, mais contraint d'acquitter sa dette : Du Fresne arrangea l'affaire (1).

Jean Georges était aux abois. A la fin de l'année, il s'avisa de dépêcher encore Clengel à Paris pour renouveler ses instances. La démarche n'aboutit pas. Ce fut pour Colbert un vrai désappointement. S'il n'avait dépendu que de lui, un commerce régulier se serait organisé. Outre que la France eût acheté à meilleur marché que partout ailleurs des matières premières — car l'Electeur était prêt à traiter aux conditions les plus modestes — elle se fût procuré par une condescendance opportune, comme par la ponctualité de ses paiements, la facilité de fonder chez elle une industrie dont le manque tourmentait Colbert, celle du fer-blanc. On ignorait totalement en France le procédé de fabrication de ce métal, et cette lacune humiliait et inquiétait le ministre. En 1659, il est vrai, on avait pompeusement publié que la France allait enfin être dotée de ce bienfait : un nommé Soyer, marchand bourgeois de Paris, reçut du Roi plusieurs privilèges « sur ce qu'il nous aurait fait entendre qu'il avait appris le secret de faire blanchir le fer par plusieurs voyages qu'il aurait faits en Allemagne (1). » Or ce Soyer trompa son monde. Le fameux secret était exploité en Saxe dans les forges de Voigtland, de l'Erzgebirge et du Bœhmerwald. Pour l'en arracher, Colbert mena une longue campagne diplomatique.

Comme Reiffenberg était tout puissant à la cour électorale, c'est à lui qu'on recourut pour cette commission épineuse; car il ne s'agissait de rien autre que de débaucher des ouvriers et de les faire passer à la dérobée en France. Ces ouvriers ne pouvaient quitter les établissements où ils étaient employés sans autorisation du conseil des mines : toute infraction à ce règlement était punie de châtiments sévères,

(1) Lionne à Gravel, Berny, 4 juin, A. E. *Allem.*, 211.

(2) Depping. *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, T. III. Introduction, p. XLVI.

voire de mort. Aussi Reiffenberg déclina toute immixtion dans une tentative aussi délicate (1). Colbert, conseillé par Du Fresne, fit appel à la complaisance... obligatoire de l'Electeur de Mayence qui quémandait alors sa pension. Celui-ci expédia un homme en Bohême. La réponse fut dilatoire; les ouvriers étaient retenus par engagement jusqu'à la fin de l'année; jusque là l'Electeur les entretiendrait « de paroles (2) ». Le Plénipotentiaire à Ratisbonne fut, lui aussi, et le plus sérieusement mis en réquisition. Il ne dissimula pas au ministre les difficultés techniques et morales de l'entreprise: il s'évertua à lui prouver que les essais faits sur d'autres lieux, notamment à Amberg, par l'Electeur de Bavière, et en Styrie, avaient échoué, « le fer de Bohême étant le plus propre pour en fabriquer le fer-blanc (3). » Tout autre que Colbert se fût découragé; lui se borna à modérer ses prétentions à deux marteleurs et à deux blanchisseurs (4). Gravel s'efforça encore de lui montrer l'inutilité de ces embauchages : ni les marteleurs ni les blanchisseurs n'avaient « aucune connaissance du secret ni des ingrédients qui composent la matière dont on se sert pour ledit blanchissage » ; les maîtres, seuls en possession du procédé, riches, puissants, n'avaient aucune envie de chercher fortune ailleurs, etc. (5). Cependant, pour contenter le ministre, Gravel passa la main à Burkersrode, dont une des propriétés était située près des forges, dans le Voigtland, et qui avait des accointances avec le personnel des mines (6). Burkersrode, à cette date, brûlait de déployer son zèle: c'était l'époque où se préparait la convention de Zwickau. Aussi envoya-t-il triomphalement à Gravel la lettre d'un bailli du Voigtland qui était parvenu à gagner deux maîtres. Mais ceux-ci posèrent leurs conditions : ils exigèrent qu'on leur assurât les

(1) Du Fresne à Colbert, 17 avril 1665, *Mél.* 130, fol. 149.

(2) L'abbé de Gravel à Colbert. Mayence. 30 mars 1665. *Mél.*, 147, f. 636. L'Elect. de Mayence à Colbert, 24 août 1665. *Mél.*, 131 *bis*, fol. 600.

(3) Gravel à Colbert : Ratisbonne, 11 juin 1665, *Mél.* 130, fol. 149.

(4) Gravel à Colbert, 2 juillet, *Mél.* 130 *bis*, fol. 578.

(5) Depping, III, p. 740. Depping publie sur cet article du fer-blanc des extraits de sept lettres dont il attribue la paternité à l'abbé de Gravel. Les deux dernières seules, ainsi que nous l'avons vérifié, sont de l'abbé, les autres de Robert de Gravel. Depping se méprend sur la situation de Chassan dont il fait un agent de Colbert, p. 743. Note.

(6) Gravel à Colbert, 3 septembre ibid. *Mél.* 131 *bis*, fol. 890.

fonds nécessaires à l'installation d'une forge en France, soit trois à quatre mille écus; qu'on leur fournît les matériaux, qu'on leur garantît un salaire convenable, attendu que dans les forges de Schwartzenberg, ils touchaient quatre écus par semaine, et même les plus habiles, sept ou huit, étant payés à la tâche; qu'enfin on les rapatriât à l'expiration de leur contrat. Un de ces maîtres s'offrit pour aller conférer avec Gravel à Ratisbonne, pourvu qu'on le défrayât du voyage. Gravel fut si enchanté de cette solution, qu'il eut peine à différer l'entrevue. Il l'ajourna à trois semaines (1). Ces nouvelles durent ravir Colbert, car il ne manquait plus pour faire fleurir cette industrie qu'il venait enfin de fonder, que quelques initiateurs expérimentés. En effet, le sieur Levau avait tout récemment mis en train une usine de fer-blanc à Beaumont-la-Ferrière (auj. départ. de la Nièvre) (2). Cet industriel fut même froissé dans son amour-propre de la supériorité que, selon la dépêche de Gravel, qui lui fut communiquée, s'arrogeaient les Allemands. Il répliqua non sans vivacité que depuis trois mois, deux forges fonctionnaient chez lui et qu'à la fin de l'année trois autres seraient montées; que dans quinze jours, les fourneaux seraient prêts pour blanchir plus de deux mille feuilles noires; que l'on savait « blanchir aussi bien qu'en Allemagne », qu'on n'attendait qu'un signe du ministre pour fondre des canons et fabriquer des mousquets; qu'il suffisait de quelques marteleurs « qui expédient l'ouvrage avec plus de promptitude que nos Français et qui nous apprendront infailliblement les expédients pour arriver à la quantité dont nous avons besoin, et même à plus grande perfection ». Quant au maître directeur, il serait bon qu'il vînt droit en France « sans autre conférence avec le Plénipotentiaire (3). » Colbert ne professait peut-être pas le même optimisme que Levau sur la valeur de sa création. Il insista pour le prompt envoi de quatre marteleurs, outre les maîtres et deux blanchisseurs. Mais une grave déception le surprit. Burkersrode,

(1) Gravel à Colbert, 22 octobre. *Mél.* 132 *bis*, fol. 631. Ci-joint la traduction de la lettre du bailli, que Depping met sous le nom de l'abbé de Gravel.

(2) CLÉMENT, II², page 494.

(3) DEPPING, p. 743. Note.

qui s'était sans doute trop hâté de chanter victoire, confessa piteusement à Gravel que les directeurs et ouvriers se refusaient à partir sans congé régulier, que leur émigration déchaînerait le pays contre lui, que l'Electeur, auquel il en avait parlé, reculait devant cette mesure impopulaire; qu'il avait repoussé depuis peu une sollicitation analogue des Transylvains; que lui, Burkersrode, environné de faux amis et d'espions, ne pouvait plus rien ouvertement et priait qu'on s'en remît à Reiffenberg. Gravel conseilla d'éviter avant tout un scandale qui provoquerait une interdiction absolue: Burkersrode, après s'être tenu coi quelque temps, tâcherait de décider les ouvriers à émigrer sans esprit de retour (1). Colbert approuva ce plan de conduite (2), tant il tremblait que trop de précipitation ne compromît irrémédiablement l'affaire. Pendant toute l'année 1666, il passa par des alternatives d'espoir et de dépit. Burkersrode annonça d'abord à Gravel, au mois de février, que La Pierre allait amener à Ratisbonne le directeur corruptible. Gravel en fut si ravi qu'il certifia à Colbert « que ledit baron de Burkersrode est un des plus galants hommes, des plus sincères et des plus zélés pour le service de Sa Majesté », qu'il eût encore pratiqués en Allemagne (3). La Pierre vint en effet, mais sans le directeur tant souhaité. Seulement, il laissa entendre que ce personnage voulait être préalablement indemnisé de son déplacement, qu'il en coûterait quarante ou cinquante écus. Gravel lui donna la somme, lui fit même cadeau, pour le stimuler, d'une petite médaille d'or du Roi de sept à huit pistoles et d'une épée d'argent de dix à douze écus (4). Là-dessus, La Pierre s'en retourna et n'envoya pas de nouvelles, ni de lui, ni du directeur, ni des cinquante écus. Gravel perdit patience. « Je vous réitère, Monseigneur, écrivit-il à Colbert, que je n'ai guère eu d'affaire depuis que je suis en Allemagne qui m'ait tant donné d'inquiétude que celle-là (5). »

(1) Burkersrode à Gravel, 3 et 6 décembre 1665, A. E. *Saxe* 3. Gravel à Colbert, 17 décembre, *Mél.* 134 *bis*, fol. 521.

(2) Colbert à Gravel, 1er janvier, 28 janvier 1666. *Mél.* 135, fol. 456, 571. Minutes de la main de Colbert. On ne conserve dans les *Mélanges* que de rares autographes du ministre.

(3) Gravel à Colbert, 18 février 1666. *Mél.* 136, fol. 295.

(4) Gravel à Colbert, 4 mars, *ibid.*, fol. 573.

(5) Gravel à Colbert, 22 avril. *Mél.* 137, fol. 424.

Les déboires n'étaient pas finis. Vers la fin de 1666, Colbert, se défiant des intermédiaires saxons, fit envoyer sur les lieux par Levau un nommé Horst. Cet individu révéla le but de sa commission à un maître marteleur, officier de la juridiction du comte de Nostitz, vice-chancelier de Bohême, lequel trahit Horst, l'accusa d'avoir débauché un ouvrier, serf de ce seigneur, et le fit incarcérer. Gravel invita le comte de Nostitz à mettre en liberté ce Horst, « maltraité sans raison par des gens qui l'ont surpris malicieusement, et par la seule aversion qu'ils peuvent avoir contre la nation française. Pour moi, Monsieur, je ne croirai pas qu'une pareille action dût être tolérée parce qu'elle pourrait être d'une fâcheuse conséquence et qu'il serait facile, si l'on y était obligé, d'en user de même en France (1). » Cet incident découragea Gravel. L'arrivée de Chassan le soulagea. Chassan prit l'affaire à cœur. C'était un sûr moyen de complaire au contrôleur général qui ne cessait d'aiguillonner ses agents, en dépit de ses mécomptes. Colbert crut, sur la foi de Levau, qui spéculait sur la générosité royale, que Horst avait réussi à recruter des ouvriers, que ces ouvriers étaient en route (2). Il prescrivit à Chassan de les embarquer sur l'Elbe et de les faire escorter par son secrétaire; la dépense devait être acquittée à Hambourg par le correspondant ordinaire du gouvernement français, Du Pré (3). Chassan facilita de tout son pouvoir les agissements de Horst : il obtint de banquiers de Leipzig qu'ils lui ouvrissent un crédit de cinq cents écus ; en même temps un conseiller de la Chambre des finances, subordonné de Burkersrode, Kleim, s'assurait d'une équipe de marteleurs avec un maître. « Ce n'est qu'à force d'argent et des promesses, écrivait Chassan, qu'on persuadera ces ouvriers (4). » L'évasion de quatre ouvriers, que Horst amena en France, excita dans les vallées du Voigtland une vive émotion; dans l'administration des forges, malgré l'autorisation de l'Electeur accordée à grand'peine (5), les offi-

(1) Gravel à Nostitz, 17 nov. 1666. *Mél.* 142, fol. 112.
(2) Colbert à Gravel, 4 février, 4 mars, 1er et 22 avril 1666. A. E. *Allem.*, 230.
(3) Colbert à Gravel, 13 mai, *ibid.*
(4) Chassan à Colbert, Dresde, 6 mai. *Mél.* 144, fol. 101.
(5) L'Electeur à l'Intendant supérieur *(Oberaufseher)* de Carlowitz et au bailli de Schwartzenberg, 31 mai. Autorisation d'adresser deux marteleurs *(Bleischmiede)* de bonne volonté du district au Résident de France, D. A. *loc.* 8564. *Corresp. fr.*, fol. 102.

ciers détournèrent les travailleurs de s'expatrier; on cria bien haut que les manufactures de France ruinaient celles de Saxe. Mais Colbert mis en goût par ce premier succès, pressa le racolage de toutes parts. Wernois, le secrétaire de Chassan, fit plusieurs tournées dans les montagnes, à travers les martelleries et les forges, muni de fonds et de passeports au nom du Résident de France pour ceux qu'il entraînerait (1). Il rencontra partout les mêmes timidités et résistances. Chassan conseilla de renoncer à ces tentatives. Un marchand d'Augsbourg, nommé Garbe, qui se qualifiait de valet de chambre du Roi, ayant répandu le bruit, dans un but de spéculation sans doute, qu'il était chargé par la France d'un achat de fer-blanc pour une somme de trois cent mille écus, Chassan approuva ce procédé. Il était plus économique et plus simple de s'approvisionner « de première main » sur les lieux, quitte à fixer les prix : le Résident proposa même de traiter sur ce pied avec l'Electeur (2). Ce n'était pas le sentiment de Colbert, qui tenait à doter la France de cette industrie indispensable. Aussi, pendant l'année 1668, désespérant de rien tirer de la Saxe, reporta-t-il tous ses efforts en Carinthie et en Bohême. Il ne lui coûta pas de mettre en mouvement l'Electeur de Mayence, l'Evêque de Bamberg et jusqu'au ministre autrichien Lobkowitz, pour un intérêt en apparence si mince (3). Ce furent encore des rebuts. Si Colbert s'opiniâtrait et mettait tant de monde sur les dents, c'est que l'usine de Beaumont périclitait. Malgré ses forfanteries, Levau n'avait pas détrôné la concurrence allemande. Il s'en prit à son émissaire, Horst, qu'il accusa d'avoir escroqué l'argent du Roi. Horst se fit délivrer par Gravel un certificat attestant qu'il n'avait point dissipé les fonds à lui confiés, « en fréquentant (soit dit avec révérence) les bordels et autres mauvaises compagnies. Car autant de fois, ajoutait le Plénipotentiaire, que je l'ai fréquenté en ces quartiers et visité dans les auberges, je n'ai jamais aperçu qu'il est enclin ou porté à semblable débauche,

(1) Chassan à Colbert, 25 novembre 1667. *Mél.* 146, fol. 249.
(2) Chassan à Colbert, 27 janvier 1668. *Mél.* 147, fol. 356.
(3) Copie de la lettre de M. de Darembach, gouverneur pour l'Evêque de Bamberg en Carinthie à l'Electeur de Mayence. Wolfsburg, 12 mai 1668, *ibid.*, fol. 637. Chassan à Colbert, Leipzig, 20 octobre et 2 novembre. *Mél.* 149, fol. 128 et 304.

ni d'avoir hanté compagnie de tel calibre (1). » Horst ne pouvait rien à la déconfiture de l'établissement de Beaumont. Un des sociétaires de l'entreprise ne cacha pas au ministre que l'essai était manqué. « Pour moi, je ne me suis abandonné dans une affaire aussi chagrinante et aussi ruineuse que pour vous plaire et la tirer du mauvais état où je l'ai trouvée (2). » Enfin Colbert confessa lui-même ce piteux résultat dont, dans sa méchante humeur, il rejeta toute la responsabilité sur le concessionnaire. « Je vous ai donné un débit très avantageux de votre fer, en sorte qu'il se trouverait que vous auriez l'argent que le Roi vous a donné pour acheter la terre de Beaumont et pour faire vos établissements, que vous auriez reçu de grandes assistances de vos associés et un prix considérable de votre fer, et qu'après tout Sa Majesté n'aurait pas de fer-blanc. Vous voyez bien que cela ne se peut. C'est pourquoi il faut vous appliquer tout de bon à faire cet établissement en sorte qu'il réussisse selon les assurances que vous avez données par le traité que vous avez fait avec le Roi (3). » Tel fut le dénouement de tant de sacrifices. Colbert se lassa, semble-t-il, d'entretenir une industrie qui ne paraissait pas viable dans le royaume et qui n'y prospéra qu'au siècle suivant. Chassan fut délivré de ce souci.

Au lieu de cette aventure, il eût volontiers inauguré des relations commerciales suivies avec le pays où il résidait : chose remarquable, ce trafic eût été alimenté par des capitaux français, mené par négociants et voyageurs français. C'est un trait saillant que l'activité des Français sur tous les marchés au XVII[e] siècle ; les preuves en abondent dans la correspondance de Colbert ; nous en relevons des traces dans la Saxe aussi, où la foire de Leipzig attirait les produits et marchands de France. C'est ainsi qu'en 1667 un nommé Jennet fut recommandé par Chassan à Colbert, en quelque sorte comme acheteur attitré, commissionnaire officiel de la France. Il s'était acquis « depuis plusieurs années une connaissance parfaite de toutes les marchandises du

(1) Gravel à Colbert, Nuremberg, 14 juin 1669. *Mél.* 153, fol. 114.
(2) D'Alies de la Tour à Colbert, Vienne, 6 juin 1669, *ibid.*, fol. 106.
(3) Colbert à Levau, 26 octobre 1669. CLÉMENT, II[2], p. 493.

cru des Etats de Saxe, dont il vous fera voir les échantillons. C'est un homme d'honneur et de probité, connu pour tel de S. A. E. et de toute cette cour. Il possède la langue allemande comme s'il était originaire du pays, et je puis dire avec vérité que je ne vois point d'homme plus propre que lui pour être employé aux achats (1). » Vers la même époque, d'autres Français conçurent un projet plus hardi; un marchand de Hambourg, Samuel Le Comte, parent de Du Pré, vint à Dresde afin d'obtenir l'appui de Chassan pour une affaire assez chanceuse. Les mines du comté de Mansfeld étaient abandonnées depuis 1625, la guerre en ayant arrêté l'exploitation. Ces mines rendaient par le passé jusqu'à six mille « centenaires » *(Centner)* de cuivre rouge par an, « chaque centenaire faisant environ cent livres de France pesant ». Or ces mines étant hypothéquées à la ville de Leipzig, il fallait l'autorisation de contracter avec cette ville. Mais cette autorisation, ce n'est pas seulement de l'Electeur de Saxe qu'on la sollicitait, c'est aussi — et en ceci se trahissait le caractère français — de Colbert (2). Ainsi les négociants français ne poussèrent pas l'esprit d'initiative jusqu'à s'émanciper de la tutelle administrative de Paris. C'est peut-être ce défaut qui explique pourquoi il ne s'établit pas de courant commercial régulier.

Ce qui explique encore l'avortement, c'est que la politique pure absorba l'attention de tous les Etats, qu'au lieu de rapprocher les peuples, elle les aliéna les uns aux autres, et qu'elle ébranla pour de longues années leur tranquillité morale et leur fortune matérielle. La Saxe éprouva le contrecoup de toutes ces vicissitudes. Il n'était point de terrain plus favorable que ce pays à la culture et au développement des intérêts économiques; la France y eût réalisé de beaux bénéfices, et le plus beau peut-être, celui de se l'attacher par le plus solide des liens; elle préféra tenter les voies d'une diplomatie qui fut irritante et stérile.

(1) Chassan à Colbert, 7 juillet 1667. *Mél.* 144, fol. 454.
(2) Chassan à Colbert, 6 mai 1667, *ibid.*, fol. 101.

CHAPITRE VIII

Les tâtonnements de la politique saxonne à la veille de la guerre de Dévolution

Arrivée de Chassan à Dresde (février 1667); sa première audience de l'Electeur : ses déconvenues. L'arrestation de Reiffenberg simplifie la tâche du Résident. - Repentir de Jean Georges de sa liaison avec la France et la Suède. Envoi de Burkersrode à Vienne (janvier 1667) ; ses entretiens avec le P. Rojas; ses propositions étranges à Grémonville ; réponse de Louis XIV. — Désarroi de la cour de Saxe ; rapprochement avec l'Electeur de Mayence: terminaison du litige d'Erfurt par le Recès de Schulpforta (1er avril 1667). Refroidissement du Mayençais à l'égard de la France : son opposition à l'institution du Conseil d'Alliance. — Multiplicité des intrigues diplomatiques à Dresde : tendance de la Suède à reconstituer la ligue évangélique ; jalousie du Brandebourg et de l'Autriche contre les menées suédoises. Impuissance de Chassan. Incertitude de la situation au début de la guerre de Dévolution.

En lisant son instruction, le nouveau Résident de France à la cour de Dresde ne dut pas s'effrayer outre mesure de sa tâche (1). Ce document, à vrai dire, se résumait en un article: l'établissement du Conseil. « Ce point doit être le fondement le plus assuré sur lequel doivent rouler toutes les autres affaires qui se traiteront entre Sa Majesté et ledit Electeur, et la véritable source des conseils dont ce Prince jugera à propos de se servir pour le bien de l'Empire et pour celui de ladite alliance, entre lesquels Sa Majesté ne fait point de distinction». Peut-être Gravel, rédacteur de ce programme, crut-il prudent de le simplifier à l'excès, de présenter un but bien déterminé à l'activité de l'agent qui débutait en Saxe, de peur qu'il ne

(1) L'instruction est du 24 novembre 1666, A. E. *Saxe*, 4.

la dispersât dans des complications quotidiennes. Il lui décrivit par le menu le terrain sur lequel il aurait à manœuvrer et à combattre, et lui signala le fort et le faible des adversaires comme des amis. Mais il ne l'instruisit pas à fond des motifs et de la nature du conflit qui les divisait. Cette lacune a pour cause que les principes, les idées directrices de la politique saxonne ne ressortaient point avec assez de relief; ou du moins ces principes, en se personnifiant en quelques individus, perdaient de leur signification, parce que leurs représentants, gens médiocres, y substituaient leurs mesquines passions. Gravel discerna surtout les compétitions particulières. Aussi en arrivant à son poste, Chassan était-il édifié sur le caractère de ses partenaires futurs beaucoup plus que sur leurs doctrines.

Après avoir pris langue avec Gravel, à Ratisbonne, où il ne se reposa que deux jours, il arriva le 9 février 1667 à deux lieues de Dresde. Il eût désiré, avant de notifier sa présence à l'Electeur, s'aboucher avec Burkersrode. Mais le baron n'était pas encore de retour de Vienne, quoique Grémonville, sur les instances de son collègue de Ratisbonne, l'eût pressé de repartir (1). Le Résident ne put se dissimuler comme il l'aurait voulu. Gravel lui avait prédit qu'on n'entrait pas dans la capitale électorale « sans essuyer un grand examen et sans bien des façons » (2). L'Electeur, avisé, fit sans retard complimenter le ministre du Roi par La Pierre, son premier valet de chambre. Le lendemain, 10 février, le carrosse du colonel de Magni vint le prendre. A la porte de la ville, une compagnie présenta les armes, sous les ordres du major de la place. « Je fus reçu tambour battant, » mande Chassan, tout glorieux de ces honneurs.

A la première heure, il se trouva un peu désorienté. Ni Burkersrode ni Reiffenberg n'étaient là pour le piloter. Ses impressions furent d'abord confuses. La Pierre lui raconta que le matin même en s'habillant l'Electeur avait témoigné sa joie de l'apparition du Résident de France : car les Friesen et le ministre impérial lui avaient fait accroire que le Roi n'en enverrait point. Chassan se félicita de les avoir désa-

(1) Gravel au Roi, 3 février 1667, A. E. *Allem.* 227, fol. 170.
(2) Chassan à Gravel, 15 février, A. E. *Saxe*, 3.

busés « au son du tambour » (1). Il professait d'avance la sainte horreur de ces Friesen, de leurs machinations et de leurs embûches ; il était prévenu qu'ils prodigueraient les démonstrations de courtoisie au ministre du Roi ; qu'ils chercheraient à s'insinuer auprès de lui. Aussi se donnait-il de garde, résolu à n'ouvrir la bouche que sur les matières les plus générales, et à n'enfourcher d'autre cheval de bataille que l'Instrument de Munster. Il ne fut donc que médiocrement étonné de la visite cérémonieuse d'un Français, un aventurier, nommé Boisset, fils d'un avocat de Paris, qui de la part du directeur du Conseil, lui « fit des baisemains » et lui exprima le regret du directeur de ne lui pouvoir rendre ses devoirs à cause de la mort récente de sa mère. Chassan attribua cette marque d'attention à l'importance qu'on supposait à sa mission. « L'impatience est grande de savoir ce que j'ai affaire ici » (2). Moins grande assurément qu'il ne se plaisait à le dire. Les Friesen étaient édifiés et rassurés. Tout, en revanche, augmentait la perplexité de Chassan. Son instruction portait en toutes lettres que l'Electeur avait conçu une grande aversion contre les Friesen, qu'il ne leur parlait plus qu'avec une extrême méfiance. Or l'Electeur ne cessait de banqueter chez ces prétendus disgrâciés. Burkersrode tira de peine le Résident, qui se raccrocha à lui comme à une planche de salut. Son instruction lui apprenait que c'était là son seul auxiliaire. L'Electeur avait différé intentionnellement la première audience à l'envoyé du Roi jusqu'au retour du baron. Le vendredi 18 février, un carrosse à six chevaux, et quatre gentilshommes le conduisirent au château ; il fut salué en bas et à l'antichambre comme un ambassadeur, « et au delà, comme disent les Italiens, de la sphère d'un Résident ». Après l'échange des politesses, on passa dans la salle à manger. L'Electeur fut si émerveillé de la vigueur avec laquelle l'envoyé portait et supportait les toasts qu'il lui permit d'ores et déjà de l'aborder non seulement à la table, mais au lit (3). C'est d'abord ce qui frappa Chassan et ce qu'il releva dans la dépêche qu'il écrivit au

(1) Chassan au Roi, 11 février.
(2) Chassan à Lionne, même jour.
(3) Chassan à Lionne, 18 février.

sortir du dîner, dans la première exaltation de sa grandeur officielle et sous les fumées des vins généreux qu'il avait absorbés à la santé de tous les membres des familles royale et électorale. Mais son « demi rausch » (1) se dissipa bientôt et toutes ses espérances avec lui.

En effet, dans l'entrevue avec Jean Georges, Chassan perdit toute illusion. Dans son compliment, il avait mentionné l'alliance qui unissait le Roi son maître à l'Electeur; le directeur du Conseil, qui répondit par une harangue latine, n'y daigna pas faire la moindre allusion. Etait-ce pour simuler son ignorance de ce pacte? Or on savait pertinemment qu'il en était instruit. L'Italien Domenico Melani avait confessé à Burkersrode que lui-même, sur l'ordre de l'Electeur, avait porté chez Friesen une cassette renfermant tous les papiers de la négociation. Burkersrode, qui asssistait à l'audience, fut si marri de l'attitude de Friesen que le soir même il envoyait un billet à Chassan où il déplorait son impuissance contre la cabale. Enfin pour terminer cette rude journée, un dernier coup atteignit le pauvre Chassan ; il apprit l'arrestation de Reiffenberg à Würzbourg (2).

Devait-il s'en réjouir ou s'en affliger? Son instruction consacrait au personnage un long chapitre; elle expliquait l'origine de sa récente fortune et de son crédit sur l'Electeur par son adresse à s'accommoder à l'humeur du prince et à ses « petites débauches. » Mais comment agir à l'égard de ce favori? Ici une alternative se posait : fallait-il tâcher de le ramener à son devoir ou le décréditer tout à fait? Chassan avait la faculté d'appliquer l'une et l'autre méthode simultanément. A la vérité, en lisant entre les lignes, il pouvait deviner les préférences de Gravel. Mais son embarras redoubla quand une dépêche royale, qui le rattrapa en route, lui ordonna de modifier, s'il y avait lieu, la conduite que lui dictait son instruction (3). Elle n'indiqua pas d'ailleurs le sens de cette modification et s'en remit à la décision de Gravel. Voici comment ce dernier opina. « Il serait plus à propos, pour éviter des plus grands inconvénients, de travailler de telle

(1) Chassan à Gravel, 22 février.

(2) Chassan au Roi, à Lionne, à Gravel, 18 et 25 février. Burkersrode à Gravel, 28 février.

(3) Le Roi à Chassan, 31 décembre 1666.

sorte à l'expulsion dudit baron que MM. les Friesen ne s'en puissent pas prévaloir au préjudice de M. le baron de Burkersrode » (1). Le changement ne sautait pas aux yeux. Le Plénipotentiaire, en effet, ne se prononçait pas pour une solution franche. Comme il dénonçait au Roi les manèges de Reiffenberg avec le P. Rojas pour enserrer la Saxe dans les liens de la Maison d'Autriche, il eût dû, semble-t-il, en déduire la nécessité de s'en défaire au plus vite. Mais il concluait d'une façon assez imprévue à ce qu'il restât auprès de l'Electeur « pour brouiller les Friesen, comme aussi naturellement son génie est porté à le faire en tout lieu et en toute sorte d'occasions. » (2). Et développant sa pensée, il suggérait qu'au cas où l'Electeur continuerait ses intrigues avec la cour de Vienne, « le dit baron de Reiffenberg, auquel on ne se fie point du tout à ladite cour, est un instrument très propre pour rendre tout ce commerce sans effet, pour empêcher que l'Empereur ne se presse pas tant d'ouvrir sa bourse qui d'ailleurs n'est pas trop bien garnie et enfin pour brouiller lesdits Friesen et toute la cour dudit Electeur » (3). Cela était bien machiavélique et encore plus illusoire.

Chassan se débattit dans ces contradictions. Le coup d'autorité de l'Electeur de Mayence lui en épargna les suites, mais ne le délivra pas de ses soucis. La disparition de Reiffenberg laissait la scène aux Friesen. Elle déblayait le terrain et ne le consolidait pas. Chassan, au bout d'une semaine de séjour à Dresde, se sentait déjà embourber. Burkersrode, tout en l'aidant à s'enfoncer, se ménageait la gloire ou de le submerger ou de le sauver. L'infortune de son rival ragaillardit le baron, et le même jour où il navrait Chassan de son aveu, il écrivit à Gravel. « Nous nous promettons de faire des merveilles, étant éclairés et conduits d'un si grand luminaire comme vous êtes » (4).

Il n'était pas trop de « luminaires » grands et petits pour voir clair dans le jeu de la cour Electorale. Chassan, averti en quelque sorte par son instinct, s'aperçut qu'il était en pays ennemi. « Les Friesen ont empaumé et obsèdent l'Electeur, »

(1) Chassan au Roi, Ratisbonne, 31 janvier 1667.
(2) Gravel au Roi, 20 janvier. A. E. *Allem.* 227, fol. 147.
(3) Gravel au Roi, 27 janvier. *Ibid*, fol. 157.
(4) Burkersrode à Gravel, 18 février. A. E. *Saxe* 3.

écrivit-il à Gravel (1). Tout se préparait sous les yeux du Résident de France pour la formation d'une ligue contre la France. On escomptait la venue prochaine du P. Rojas ; on expédiait Gersdorf à Berlin.

Le prologue de cette conspiration presque à ciel ouvert avait été la mission de Burkersrode à Vienne dans les premiers jours de l'année. Jean Georges, depuis qu'il s'était hasardé hors des voies traditionnelles de sa maison, se sentait mal en point, et, pour ainsi dire, égaré. Il ne possédait point l'art, comme son voisin de Brandebourg, de louvoyer entre des alliances diverses et opposées. Avec son ordinaire mobilité, il n'avait pas tardé à se repentir du pas qu'il avait fait vers la France et la Suède. Il ne chercha plus qu'à revenir en arrière. Il trembla d'être entraîné dans les complications des Pays-Bas et de s'exposer, pour un intérêt si lointain, aux représailles des Impériaux et des adversaires de Louis XIV. C'eût été payer trop cher les 60,000 livres de pension, que d'ailleurs on ne lui servait pas. Son traité avec la Suède ne l'enchanta pas plus que de raison ; car ç'avait été l'œuvre de son frère et comme une abdication momentanée de sa souveraineté. La faction autrichienne guettait la réaction dans l'esprit de Jean Georges ; elle lui remontra que ses dernières liaisons le rendaient suspect à S. M. Imp. et qu'il passait pour avoir aliéné sa liberté d'action, enfin qu'au dedans même de ses Etats, son autorité s'amoindrissait devant le prestige grandissant du duc Auguste. Jaloux de prouver à lui-même et aux autres la plénitude de son indépendance, honteux surtout qu'on le taxât de vassal du Roi T. C., Jean Georges se reprit de dévotion pour la Majesté Impériale. Il appliquait presque inconsciemment le système de bascule, mais au lieu de s'équilibrer, il se jetait violemment d'un côté ou de l'autre. C'est ainsi que son premier acte fut de communiquer à la cour de Vienne le traité de Halle. La cour impériale fut touchée de cette attention délicate et en saisit le sens ; car une missive du P. Rojas vint aussitôt flatter l'amour-propre et réveiller les espérances de Jean Georges. Enfin, on l'estimait à son prix après l'avoir tant rebuté ! Comme il avait, avec une louable franchise,

(1) Chassan à Gravel, 1er mars.

tarifé son alliance, il palpait déjà en imagination les ducats d'Espagne, d'aussi bon aloi, à son gré, que les écus de France. Burkersrode reçut ordre de s'aboucher avec le P. Rojas. Avant de partir pour Vienne, il mit sous les yeux de Gravel l'original de la lettre de l'évêque de Stéphanie à l'Electeur, conçue en termes obscurs dont il jura de pénétrer le mystère. Gravel le recommanda chaudement à Grémonville (1). Grémonville était sur ses gardes. Il avait pressenti de quelques confidences de Martinitz que les Autrichiens travaillaient à brouiller la Saxe avec la France (2). Dans le conseil de Louis XIV, on prit l'affaire à cœur : on savait les armements de l'Empereur en prévision de la guerre de Flandre et ses efforts pour recruter des alliés. Aussi la désignation de Burkersrode pour l'ambassade tranquillisa le cabinet français; sa démarche auprès de Gravel fut considérée comme un symptôme de son influence sur l'Electeur (3).

Burkersrode se comporta de manière à entretenir l'opinion avantageuse qu'on se formait sur lui. Dès son arrivée à Vienne, il se mit en rapport avec Grémonville, et le tint au courant de ses faits et gestes. Il se vanta même d'avoir, dans l'intérêt de la France, contrevenu à ses instructions. En effet, la lettre de créance autographe de Jean Georges à l'évêque de Stéphanie parlait de propositions par lesquelles l'envoyé devait débuter. Burkersrode prit sur lui de déclarer à Rojas qu'il ignorait ce dont il s'agissait et qu'il avait simplement ordre d'écouter (4). Le moine alors s'épancha. Il découvrit à Burkersrode — c'est du moins la version de celui-ci — que l'initiative des pourparlers avec la cour de Vienne venait de Reiffenberg; que le chanoine, au nom de l'Electeur, avait quémandé un subside du roi d'Espagne, et qu'enfin sur une réponse engageante de Rojas, l'Electeur lui-même avait prié celui-ci de le visiter à Dresde. Peut-être y avait-il quelque vérité dans ce récit; mais la tactique de Burkersrode s'y dessine, d'incriminer son rival Reiffenberg et de le convaincre

(1) Gravel à Grémonville, 27 déc. 1666. D. A. *loc.* 8564. Corresp. française, fol. 93. C'est la seule pièce que nous ayons trouvée aux Archives de Dresde sur cette négociation.

(2) Grémonville au Roi, 16 décembre 1666. A. E. *Vienne* 25, fol. 308.

(3) Le Roi à Gravel, même jour, A. E. *Allem.* 227, fol. 127.

(4) Burkersrode à Gravel, 8 janvier 1667. Copie. *ibid.* fol. 130.

de trahison. Ce qu'il y a de certain, c'est que lui, Burkersrode, était allé plus loin encore dans cette voie, lui, l'auteur du projet de la contre ligue. D'ailleurs, son amour-propre dut être flatté ; c'est précisément ce thème de la contre ligue que l'évêque de Stéphanie développa. Il fit ressortir l'erreur de la politique française, disant que « quand le roi de France aurait les Pays-Bas, il en serait d'autant plus embarrassé ; qu'il ferait mieux, s'il avait moins d'argent et plus d'affection de ses peuples ; que ce n'est pas la France qui a maté le roi d'Espagne, mais la rébellion, ce qui pourrait arriver aussi au roi de France ». Il ajouta des arguments plus propres à persuader son interlocuteur, la promesse d'une gratification pour lui, de bénéfices pour ses enfants, et surtout celle d'une pension annuelle de 40,000 écus à l'Electeur, en échange « d'une bonne déclaration contre l'alliance qu'il a avec le roi de France et la Couronne de Suède » (1).

Burkersrode en rapportant cet entretien à Grémonville déploya une finesse qui touche au génie. Il ne dissimula pas d'abord que son maître, s'il ne se coalisait pas avec la Maison d'Autriche, souhaitait du moins l'organisation d'un tiers parti et que déjà, au témoignage de Rojas, il s'en était ouvert à l'Empereur. Puis il avoua que lui-même penchait vers l'idée de cette ligue, « tant par l'avantage qu'en recevrait la chambre des finances de l'Electeur de Saxe... que peut-être encore pour quelques intérêts en son particulier ; » que, si la France y trouvait à redire, on en exclurait le roi d'Espagne, dont l'accession ne préoccupait que médiocrement Rojas lui-même, attendu qu'il regardait les Pays-Bas comme suffisamment garantis par leur qualité de pays d'Empire ; que « pour se précautionner contre toute surprise ou explication captieuse », l'Electeur accorderait au besoin une attestation au Roi, où il s'engagerait à respecter dans son traité avec l'Empereur l'interprétation de la France de l'article de la paix de Munster relatif aux Pays-Bas. Par cette franchise habile, Burkersrode prédit et d'avance excusa la défection de son maître. Il plaça du reste la question sur son véritable terrain, en montrant que l'amitié de l'Electeur s'acquérait par surenchère, et qu'une cause qui rapportait

(1) Grémonville au Roi, 20 janvier, A. E. *Vienne* 26, fol. 37.

quarante mille écus avait un prix double de celle qui ne valait que vingt mille. Il étala les avantages accessoires d'une liaison avec la Maison d'Autriche. On offrait à l'Electeur de devenir l'entrepositaire unique et commissionnaire général en Allemagne de plusieurs métaux d'origine espagnole, avec faculté d'élever des magasins à Hambourg.

Grémonville ne sut que penser de ces révélations ; il s'effraya du machiavélisme de Burkersrode et plus encore de sa sincérité : car Burkersrode ne cachait ni ses inclinations ni ses ambitions ; le rôle de promoteur d'une grande ligue l'exaltait, étant à la fois plus illustre et plus lucratif que celui de factotum de la France. Mais il noya son discours, qui n'était au fond qu'un réquisitoire contre la lésinerie française, sous des flots d'humilité ; il sollicita la permission de Grémonville de correspondre secrètement avec le P. Rojas, de tromper les Friesen par un faux accommodement; il le pria de soumettre sa conduite à la haute appréciation de S. M. Grémonville n'en fut pas plus rassuré, d'autant que le baron, prenant déjà des manières d'homme d'Etat, se mêla de suggérer tout un plan d'action à la France et d'y subordonner la coopération de son souverain ; cette combinaison consistait à laisser les Suédois courir sus aux Hollandais ; dans ce cas, « M. de Saxe fournirait pour cela des troupes et toute l'artillerie » et revendiquerait par la même occasion ses droits sur la Frise. « Je trouve, conclut Grémonville, bien du mystère et de l'obscurité dans cette proposition qu'il m'a répliquée plusieurs fois, m'ayant fort pressé d'en écrire ». Ce n'est pas tout. Burkersrode trancha du ministre dirigeant: quand Grémonville, sur qui le travail d'imagination de son interlocuteur agit sans doute d'une façon contagieuse, émit l'idée que l'Electeur levât cinq à six mille hommes à la disposition du Roi, pour être employés soit en Pologne, soit en Hongrie, Burkersrode repartit « de n'avoir que faire de pressentir sur cela les sentiments de M. l'Electeur, puisqu'il m'assurait qu'il l'embrasserait de tout son cœur » ; qu'un des régiments serait donné au Prince Electoral ; quant au commandement, » Son Altesse serait ravie » s'il était décerné à Grémonville lui-même (1).

(1) Grémonville au Roi, 27 janvier, *ibid.* fol. 48.

L'attitude équivoque de Burkersrode n'alarma pas d'abord le cabinet français. On était, sur la foi de Gravel, engoué du personnage qu'on tenait pour homme d'honneur et incapable de rien cacher. On autorisa donc l'ambassadeur à lui donner toute la liberté qu'il réclamait; on était décidé d'avance à passer condamnation sur tous ses manèges. On s'amusa grandement de la hâblerie des Espagnols, qui, dans leur indigence, offraient des quarante mille écus par an. « Il n'y a qu'à dire audit Electeur qu'il demande confidemment à celui de Brandebourg combien il a touché des cent mille écus que le roi d'Espagne lui promit aussi annuellement par un écrit signé de sa main, lorsqu'il était à Fontarabie en 1660. » Jean Georges apprendrait que depuis sept ans, « son collègue n'a pas reçu un seul sol de cette promesse ». Deux fois le Roi revint sur cette chimère. Quant à l'établissement du commerce, il exprima son étonnement « qu'un homme si sage comme est ledit baron se laisse surprendre si grossièrement ».

Cependant cette insistance même était un symptôme d'inquiétude. Mieux renseigné, le Roi partagea l'appréhension vague de l'ambassadeur. Il l'approuva de s'être élevé contre le rêve de la confédération dont se berçait Burkersrode, et d'avoir repoussé son amendement par trop raffiné sur les Pays-Bas. Il prit la peine aussi de réfuter « le beau projet » éclos dans le cerveau du baron sur le concours des Suédois et daigna lui notifier qu'un traité formel l'obligeait à défendre les Provinces-Unies contre toute agression pendant vingt-cinq ans et qu'il guerroierait au besoin contre la Suède, comme il avait fait contre l'Angleterre. Il est vrai qu'il se réservait sa liberté d'action en cas de rupture entre la France et l'Espagne, si les Etats Généraux prenaient le parti de celle-ci, « par jalousie d'Etat; » alors la chose changerait « aussitôt totalement de face. » Pour l'heure, on coupait court aux velléités belliqueuses des Suédois dont on flairait l'instigation sous les propos de Burkersrode. Meilleur accueil était fait à l'idée de l'entretien d'un corps saxon pour les desseins du Roi en Orient : Louis XIV consentait à ce qu'on sondât l'Electeur là-dessus, et qu'on en parlât « comme d'une chose qui peut arriver ou n'arriver pas, afin que ceci ne servît pas un jour de matière ou de prétexte à un mécontente-

ment de l'Electeur, comme si je lui avais manqué de parole. » Mais ce que Louis XIV releva le plus vivement, c'est une insinuation du P. Rojas à la cour de Dresde; mentionnant en effet à Burkersrode la tentative de médiation de l'Electeur de Cologne entre la France et l'Espagne et la mission du comte Guillaume de Fürstenberg à Paris, l'évêque de Stéphanie exhorta l'Electeur de Saxe à remplir le même office à Madrid. Or, Louis XIV redoutait par dessus tout une intervention de cette nature. Il dit que c'étaient là « pensées particulières » de l'Electeur de Cologne et qu'il ne s'y associait pas; il détourna l'Electeur de Saxe de s'engager dans une mauvaise affaire. Il exhala sa colère contre « ce moine », que l'issue d'une première démarche de ce genre aurait dû corriger, car s'étant il y a deux ans chargé d'une pareille commission, à la prière de l'Electeur de Mayence, « tous les ministres d'Espagne lui firent connaitre que s'il en osait seulement ouvrir la bouche, le roi d'Espagne le devrait faire pendre. » Et comme Burkersrode avait proposé de gagner Rojas : « je l'estime trop peu, répondit le Roi, pour vouloir faire la moindre dépense pour une pareille acquisition » (1).

Ainsi la gravité de la négociation de Burkersrode à Vienne n'échappa guère à la perspicacité des hommes d'Etat français. Mais ils espérèrent que Burkersrode la ferait « aller en fumée. » Ce qui se dégagea de cette multiplicité d'idées souvent incohérentes, c'est la volonté de la cour Electorale de ne point s'inféoder à la France, de chercher ailleurs fortune et protection. Or, au début de 1667, la cour de France eût porté assez légèrement le deuil de l'alliance saxonne; elle était d'ores et déjà résolue à déjouer tous les complots par la rapidité de son action et à étonner par son audace ses ennemis publics ou secrets. D'ailleurs, à la date même où Chassan signalait l'agitation de la coterie autrichienne à Dresde, une nouvelle confédération se parachevait entre le roi de France et les princes du Rhin (Neubourg, Cologne, Mayence, Munster) (2), qui paralysait d'avance les efforts contraires. Ce qui dénote le peu d'estime où l'on tenait la Saxe, c'est qu'on

(1) Le Roi à Grémonville, 11 et 25 février, *ibid.* fol. 106, 131.
(2) Traité de Würzbourg avec Mayence, 28 février 1667, de Saint-Germain avec Munster, 4 mai. Mignet, II, page 35.

songea bien à racoler pour cette Ligue du Rhin restreinte quelques recrues parmi les Evangéliques ; il ne fut pas question de cet Electorat.

C'est pourquoi l'on abandonna Chassan à lui-même. Impuissant à combattre le péril, il se lamenta consciencieusement. Mais on lui doit cette justice qu'il ne perçut pas dans leur enchaînement les péripéties qui se déroulèrent sous ses yeux ; il les relève au jour le jour dans ses dépêches ; il les interprète rarement. Son gouvernement, hâtons-nous de le dire, ne se donna pas toujours le loisir de l'instruire. Chassan se débrouilla tant bien que mal.

Jusqu'à l'explosion de la guerre de Dévolution, c'est-à-dire jusqu'au commencement de l'été 1667, la petite cour de Saxe fut bien troublée. L'épisode qui occupa le plus les esprits durant cette période fut la disgrâce de Reiffenberg. On en glosa indéfiniment. L'explication la plus plausible de l'événement et la plus vulgaire fut que le chanoiue s'était laissé soudoyer pour livrer Erfurt. A qui ? L'on soupçonna que c'était aux Suédois (1). Gravel n'applaudit pas à l'infortune du plus antipathique de ses partenaires ; car le triomphe des Friesen le peinait. Reiffenberg les servait, mais au besoin il les aurait desservis (2). A Paris, on ne fut pas autrement affligé : « Le baron de Reiffenberg est, ce me semble, bien où il est », se contenta de mander Lionne (3). Quant à Burkersrode, il montra quelque pudeur en cette conjoncture et mit une sourdine à sa joie. Il plaignit son rival d'avoir quitté le droit chemin, « sans cela, il n'aurait pas cette querelle d'allemand sur les bras. » Il compatit à l'ennui de son maître qui avait fait « son mignon d'un tel homme. » L'arrestation de son « mignon » plongea Jean Georges dans le plus grand embarras. Reiffenberg était détenteur de papiers importants, de tous ceux qui concernaient la négociation d'Erfurt. Si ces pièces se perdaient, l'Electeur était désarmé de toutes preuves écrites et tombait à la merci de Jean Philippe. Aussi expédia-t-il immédiatement Burkersrode pour les retirer (4).

(1) Chassan à Lionne, 4 mars.
(2) Gravel au Roi, 11 mars 1667. A. E. *Allem*. 227, fol. 236.
(3) Lionne à Gravel, 11 mars. *Allem*. 232.
(4) Burkersrode à Gravel, 28 février.

Ce qui augmenta son trouble, c'est que, par une tactique adroite, le Mayençais prévint toute représentation de sa part : en effet le chapitre de Mayence prononça que Reiffenberg avait pris du service en Saxe indûment et contre son serment de fidélité à son souverain naturel. Ce fut une raison de plus pour Jean Georges d'en finir avec cette irritante question ; il régla un abouchement avec Jean Philippe. Le 25 mars, l'Electeur se mit en route. Il avait voulu emmener H. de Friesen. Mais le directeur du conseil refusait de sanctionner, fût-ce par sa seule présence, une négociation dont il avait été soigneusement écarté, et dont il n'approuvait ni la lettre ni l'esprit. D'autre part, un rapprochement avec l'Electeur de Mayence, à l'heure où celui-ci resserrait le lien de vassalité qui l'attachait à la France, risquait de porter ombrage à quelques princes, et notamment à l'Electeur de Brandebourg.

En revanche, Burkersrode participa bravement aux conférences dont le résultat se devinait aisément. C'était l'abandon total des droits de la Saxe. En effet, le Recès de Schulpforta du 1er avril 1667 (n. st.) stipula cette renonciation définitive au patronat comme à la suzeraineté. L'Electeur de Mayence, en compensation de l'assistance que lui avait prêtée son collègue de Saxe, lui versait cent mille écus de Misnie, et lui cédait une créance de cinquante mille sur la ville ; il est vrai qu'il gardait les villages de la mouvance de Saxe. Ce recès demeura longtemps secret (1), et Burkersrode le dissimula même à Chassan (2). Chassan aurait vivement désiré se joindre à l'Electeur ; il n'y fut pas convié. Il profita de l'absence du souverain pour entreprendre une tournée chez les princes cadets, d'où il courut à Leipzig pour surprendre les impressions toutes fraîches de Jean Georges. Il n'y rencontra que Burkersrode. Celui-ci lui conta l'excellente attitude du Mayençais qui l'avait recommandé lui, Burkersrode, comme directeur du conseil à la place de Friesen, qui avait hautement proclamé l'obligation de la France d'acquitter la pension de vingt mille écus. Trop hautement même : car l'Electeur de Brandebourg, qui en eut

(1) Le texte en est publié en appendice par Helbig, p. 439.
(2) Chassan à Lionne, 1er avril.

l'écho, dit « qu'un de ses ministres pouvait prétendre autant du Roi qu'un Electeur de Saxe ». On fut très piqué à Dresde de cette pointe (1).

En somme, cette solution laissait toutes choses en suspens et n'ébranlait pas l'ascendant du parti hostile à la France. Mais Chassan ne mollit pas. Il lui restait son fidèle Burkersrode, d'autant plus cher qu'on le lui disputait. Car le baron, tout en émoi, vint lui confier un jour que les Friesen, changeant de système, s'efforçaient à présent de l'embaucher dans leur parti, qu'ils lui offraient une place au Conseil. Chassan saisit toute la finesse de cette manœuvre. « On ne peut pas douter, écrivit-il à Lionne, que ce ne soit pour l'empêcher d'être membre de notre Conseil. » Burkersrode commença par jurer qu'il repousserait la tentation, puis il demanda le sentiment du Résident de France. Celui-ci lui persuada sans peine de ruser, c'est-à-dire de prêter une oreille complaisante à ces propositions. Burkersrode fut soulagé, car il n'osait rompre en visière à la puissante camarilla, et moins encore à sa propre femme : Mme de Burkersrode passait pour fort intéressée. Aussi est-ce contre elle que Henri de Friesen dressa ses batteries. Il lui fit entendre que son mari était embarqué dans une mauvaise affaire, qu'il était de son devoir de bonne épouse de l'en retirer. Il fit miroiter à ses yeux la dignité de conseiller avec ses mille écus d'émoluments. Mme de Friesen cajola de son côté la dame. Friesen, pour ôter au baron tout scrupule, lui promit que, s'il acceptait la charge, il ne serait pas question de religion dans la formule du serment. Burkersrode se réserva un mois de réflexion. Dans cet intervalle, pour se raffermir sans doute, il convia Chassan à un dîner intime où n'assistaient que ses deux affidés, les valets de chambre italiens de l'Electeur, Bartolemeo Sorlisi et Domenico Melani ; on y but force santés aux patrons des convives, Lionne et Gravel. Chassan, grisé par cette petite manifestation, loua sur tous les tons l'intégrité de son amphitryon. « Si nous avions encore un homme comme celui-ci, les Friesen ne feraient pas tant les mauvais. » (2) Gravel ne fut pas moins touché. « Je ne pense pas,

(1) Chassan à Lionne, 15 avril.
(2) Chassan à Lionne, 11 et 18 mars, à Gravel, 11 et 15 mars.

répondit-il, que les mille écus qui sont attachés à la charge de conseiller secret et dix fois autant, soient un charme assez puissant pour ébranler l'esprit généreux et désintéressé de M. le baron de Burkersrode. » (1) Le dit baron, confus et fier de cet hommage à sa vertu, redoubla sinon de dévouement, du moins de protestations de dévouement. Il témoigna sa gratitude par un bon avis, celui d'agir avec quelque vigueur et d'intimider Jean Georges (2). C'est la méthode que préconisait aussi Chassan, s'il ne la pratiquait avec tout le succès désirable. Son impuissance l'irritait. Son caractère de représentant du plus puissant monarque de la chrétienté n'en imposait pas à une faction hautaine. On l'abreuvait de déboires, on le traitait en petit personnage, on donnait le pas sur lui à des envoyés de moindre qualité. Les Friesen lui refusaient la première visite ; le Prince Electoral excité par eux lui fermait sa porte, sous prétexte que le Résident ne portait point de lettre de créance pour lui, à quoi Chassan avait répliqué que le Dauphin n'élevait pas la même exigence à l'égard des ministres étrangers (3); et comme cette querelle d'étiquette traîna, il ne se prostitua pas, selon son mot, à renouveler sa demande d'audience. Il comprit que pour secouer la cabale, il lui fallait remuer d'autres ressorts. Il songea aux frères de l'Electeur. Son instruction lui enjoignait d'user dans ses rapports avec eux de la plus extrême réserve afin de ne pas froisser la susceptibilité de l'Electeur. Dès le début de mars, il se mit en devoir, avec le congé de Jean Georges, de commencer sa tournée; il retarda son départ jusqu'après la représentation d'un ballet et d'un opéra italien, à la prière de l'Electeur qui tenait à étaler devant le ministre de Louis XIV les splendeurs artistiques de sa cour. Pendant l'abouchement de Schulpforta, Chassan visita les petites résidences de Merseburg, de Mauritzburg sur l'Elster et de Halle. Il trouva partout une réception flatteuse et des honneurs dignes d'un ambassadeur en titre, qu'il dut décliner, mais partout aussi beaucoup de retenue et de timidité. Les premiers grondements de l'orage qui

(1) Gravel à Chassan, 17 mars, A. E. *Allem.* 227, fol. 245.
(2) Burkersrode à Gravel, 22 mars.
(3) Chassan à Lionne, 18 mars.

s'amassait sur les Pays-Bas paralysaient les petits princes d'Allemagne. Seckendorf, chancelier du duc de Zeitz, traduisait cette émotion, lorsqu'il écrivait à Chassan : « Le bon Dieu nous garde d'un renversement universel. » (1) Les ducs Christian et Maurice ne s'avancèrent donc pas, gens vivant dans la crainte de Dieu et de l'Electeur, qui leur servait d'assez grosses rentes en apanage, et qu'ils appréhendaient d'indisposer. Quant à l'Administrateur, il se montra assez bien intentionné (2). Inquiet de ce qui se brassait entre son frère et le Mayençais, il s'était rapproché des Friesen, hostiles eux aussi à cette politique. D'autre part, il caressait toujours la pensée de supplanter la coterie; aussi remit-il à Chassan une lettre pour l'Electeur, où il réitérait ses instances pour la formation du Conseil d'alliance. Mais il entendait que son zèle fût récompensé : à la tête d'une famille « des mieux faites qu'il se voie en Allemagne », mais aussi des plus dénuées, il briguait de l'emploi pour ses deux aînés en France. Ce n'était pas tout : le chancelier Rondeck informa Chassan que son maître avait connaissance de la gratification promise à l'Electeur. La signification de ce discours ne put échapper au Résident, qui transmit l'insinuation à son adresse. Il s'en revint de Halle assez satisfait, ayant noué des intelligences dans la place. Rondeck avait sans vergogne offert ses services, mais en spécifiant une rémunération. On n'ignorait pas qu'il touchait une pension de quatre cents écus de l'Electeur, pour surveiller le duc Auguste, mais que n'ayant pas été payé cette année-là, il avait renvoyé son brevet, ce qui était la marque d'une âme fière. On pouvait donc s'y fier en y mettant le prix. « Ces MM. les docteurs n'en font pas d'autres en Allemagne » (3).

En rentrant à Dresde, Chassan constata, avec une joyeuse surprise, que les manières de l'Electeur se modifiaient. Peut-être l'Electeur de Mayence l'avait-il ramené à de meilleurs sentiments. Peut-être aussi le voyage de Chassan à Halle lui avait-il donné dans l'œil? Mais un motif plus imprévu provoqua ce changement; le Résident ne s'y trompa guère.

(1) Seckendorf à Chassan, Zeitz, 2 avril, copie.
(2) Chassan au Roi, Leipzig, 1er avril.
(3) Chassan à Lionne, 22 juin.

La Diète de 1666 avait affecté la même parcimonie que sa devancière. Au début de l'année suivante, le trésor était épuisé, ce qui n'avait pas empêché Jean Georges de renforcer sa troupe de chanteurs italiens. Mais voilà que la garde suisse posa les armes, faute de solde. Le licenciement eût été le signal de la banqueroute. C'est alors que Burkersrode indiqua la panacée à ce mal, sous les espèces des écus français. Jean Georges n'avait pas le choix : l'Electrice se lamentait et pressait son mari de satisfaire la France. Chassan l'avait aiguillonnée par l'intermédiaire de M[me] Louise, sa femme de chambre. Le Prince Electoral suppliait Burkersrode de lui découvrir deux mille écus pour ses menus plaisirs. Il y avait de quoi émouvoir des entrailles paternelles et conjugales. Aussi Chassan fut-il averti brusquement le vendredi 20 avril que le lundi suivant il serait reçu par l'Electeur qui lui notifierait l'institution du Conseil et lui en nommerait les membres (1). D'ailleurs une salle était déjà préparée pour la séance d'installation. Dans l'audience du 25, Jean Georges déclina au Résident la liste des personnes choisies ; c'étaient Burkersrode, Wolframsdorf, le grand chambellan, Kinski, Rondeck. Il émit l'idée — qui émanait de Burkersrode — d'en décerner la présidence à l'Electeur de Mayence. Enfin il maintint l'inclusion de la Suède. Il décora officiellement ce Conseil du nom de Conseil d'Alliance. Chassan accepta ces conditions ; il prévint seulement le Roi que l'Electeur quémanderait sans délai le second terme de la gratification et que les conseillers solliciteraient quelque assurance de Sa Majesté « concernant leurs gages » (2). La cour attendit l'opinion de Gravel. Celui-ci critiqua la désignation de Wolframsdorf, qui était un peu brusque, emporté — il avait un jour menacé le pauvre Burkersrode du bourreau — mais il espéra que les deux émules s'uniraient pour la bonne cause. Quant à la présidence du Mayençais, cette lubie le déconcerta. A quoi Jean Georges songeait-il, en se plaçant sous la dépendance d'un de ses collègues ? Cependant Gravel estima que le Roi devait céder à cette fantaisie, qui peut-être entraînerait la chute des

(1) Chassan au Roi, 22 avril, à Lionne, même jour.
(2) Chassan au Roi, 25 avril.

Friesen. Il se prononça aussi pour le paiement le plus prompt possible du subside, et même conseilla de pensionner quelques ministres, « si à la vérité la somme n'en montait pas haut ». (1). Ces derniers conseils par trop pratiques n'eurent pas l'heur d'agréer au Roi. Quoique l'on recherchât avec ardeur le suffrage favorable de la Saxe à la Diète, dans le grand débat de la garantie du Cercle de Bourgogne, l'on se récusa pour payer ce suffrage. Lionne prescrivit au Plénipotentiaire « de tirer en longueur » comme faisait le Roi de son côté à cause des immenses dépenses de la guerre (2).

Par bonheur, pour Chassan, l'Electeur ne soupçonna pas ce leurre. Dans la douce attente de la manne monnayée, qui allait mettre fin à son trop long jeûne, il accabla le Résident du Roi de gracieusetés. Chassan fut de toutes les parties fines, et si choyé, que les courtisans lui firent leur cour. Le Prince Electoral s'humanisa lui-même et l'invita. L'Electrice exprima le désir d'orner sa chambre des portraits de la famille royale, sans oublier le « régal » que S. M. avait daigné lui faire espérer. Chassan inaugura véritablement sa lune de miel, en ce printemps de l'année 1667, après avoir débuté par la lune rousse. Le vendredi 29 avril, il fut cherché en grand appareil dans un carrosse à six chevaux par un chambellan, puis fut emmené par l'Electeur dans une de ses vignes. Il s'assit à côté de lui au fond ; sur le devant étaient placés le lieutenant-général comte Van der Natt et le comte de Hofkirchen, lieutenant des chevau-légers. Une suite brillante escortait l'Electeur. Dans la petite maison de *Bouteille*, située au milieu de la vigne, on se livra aux jouissances gastronomiques et bachiques. Le repas fut tout en poisson, car le vendredi Jean Georges ne mangeait pas de viande. Cela n'enleva rien à sa belle humeur : il parla du glorieux et brave Witikind, ancêtre commun des Electeurs de Saxe et des Rois de France, but à la santé du Prince Electoral, « se rendant garant pour lui qu'il cultiverait soigneusement la bonne alliance avec la France. » Chassan se rendit garant à son tour, — une politesse en vaut une autre — « que S. M. inspirerait les mêmes sentiments à Mgr le Dauphin. » Sur quoi

(1) Gravel au Roi, 3 mai. A. E. *Allem.* 227, fol. 321.
(2) Lionne à Gravel, 8 avril, 20 mai. *Allem.* 232.

l'on porta de nouveaux toasts; celui en l'honneur du ministre de France fut salué par douze trompettes et deux timballiers. « Après cela, il me prit à danser avec toute la bande autour de la table et dans les chambres où il fallait toujours faire quelque station au buffet, même avec une telle vénération qu'il fut bu plusieurs autres santés à genoux. » C'est sans doute que les convives ne se tenaient plus debout. Le Résident autrichien Plettenberg eut beaucoup de jalousie de « ce régal. » (1).

Mais Jean Georges s'aperçut bientôt qu'il en était pour ses frais d'amabilité et de bonne chère. Les vingt mille écus s'obstinaient à se dérober. Il est vrai qu'il aurait eu mauvaise grâce à reprocher au gouvernement français sa mauvaise foi, puisque le Conseil d'alliance n'existait encore que sur le papier. Décidément, Jean Georges ne pouvait se résoudre à donner la vie à cette conception bizarre. Il alla chercher conseil auprès de son sage cousin, le duc Frédéric d'Altenburg. Ce prince, inquiet de la tournure des événements sur la frontière occidentale de l'Empire, se faisait le promoteur d'une union de toute la Maison de Saxe et d'une composition définitive du différend d'Erfurt (2). Comme il était ami de Jean Philippe de Mayence, Jean Georges le pressa de dissuader cet Electeur de la chimère du Conseil et surtout de la présidence dont on l'avait si bénévolement flatté. A ce moment Jean Philippe lui-même était revenu de cette illusion. Très refroidi pour la France depuis l'explosion de la guerre (3), il caressait de nouveau le plan de l'Etat neutre en Allemagne, de l'Etat tampon. C'est donc lui qui suggéra un expédient à l'Electeur de Saxe pour se soustraire à ses obligations : c'était d'introduire dans le Conseil secret déjà existant des ministres agréables à Louis XIV. Hünefeld, qu'il envoya tout exprès à Dresde, désigna Burkersrode et Wolframsdorf (4); il déclina, au nom de son maître, la direc-

(1) Chassan à Lionne, 6 mai.

(2) Voir la correspondance échangée entre le Duc et l'Electeur durant le mois de mai 1667. D. A. *loc.* 8564, fol. 508-13. V. aussi *Transaction entre l'Electeur de Mayence et les ducs de Saxe pour l'élucidation du traité conclu entre les mêmes à Erfurt, le 20-30 décembre 1666. Erfurt, 16-26 mai 1667.* Du Mont, VII, 1re partie.

(3) Guhrauer. I, page 95.

(4) Chassan à Lionne, 27 mai.

tien d'un Conseil d'alliance qu'il déclarait inopportun et superflu. Jean Georges goûta la proposition qui lui sembla concilier tous les intérêts. Wolframsdorf eut charge d'expliquer à Chassan ce qu'il y avait d'ingénieux dans ce système, qui annulait les Friesen par l'entrée de leurs ennemis au cœur de la place et qui leur enlevait le monopole des affaires. Chassan repartit que l'Electeur étant le maître pouvait exercer le gouvernement comme il lui convenait, qu'au lieu de contre balancer ainsi les Friesen, il lui était facile de les renverser; que, quant à lui, tout en ne voyant pas d'inconvénients à cette combinaison, il maintenait la nécessité du Conseil d'alliance; que d'ailleurs la gratification en dépendait. L'Electeur installa solennellement les deux nouveaux conseillers, le 30 Mai (1). Mais il assura au Résident que l'institution de l'autre Conseil ne languirait pas. Cependant les jours s'écoulèrent dans cette incertitude. Chassan, malgré ses instances, était oublié de sa cour et livré à ses inspirations personnelles. Il dut feindre d'avoir reçu des ordres et dans une audience, le 20 juin, il annonça que le Roi agréait les choix de l'Electeur pour le Conseil d'alliance, et qu'il l'exhortait à s'exécuter. Jean Georges, mis au pied du mur, répondit qu'il était de la sûreté mutuelle de légitimer lesdits membres et qu'il y aviserait au plus tôt. Une nouvelle explication mit le comble à la déconvenue de Chassan. Burkersrode lui découvrit que la disgrâce de Kinski, l'absence de Rondeck rendaient l'établissement impossible en ce moment et qu'il le priait de patienter. Mais la situation allait s'éclaircir. L'Electeur fatigué de tous ces atermoiements se résolvait à une démarche droite et décisive : il allait expédier Burkersrode auprès du Roi (2).

Cet acte était dicté à l'Electeur par le besoin qu'il ressentait, comme un malaise chronique, de prendre une position fixe sur l'échiquier européen. Tiraillé entre des alliances diverses, il soupirait après une place entre les deux camps en présence, qui ne l'exposât à être molesté ni de droite ni de gauche. Mais pareille place était introuvable et intenable. Jean Georges prévoyait qu'il serait ballotté par les courants

(1) Chassan à Lionne, 3 juin.
(2) Chassan à Lionne, 24 juin.

contraires, s'il ne se raccrochait à une ancre de salut. Les intrigues qui se croisaient à sa cour lui donnaient un avant-goût de ses ennuis futurs.

Jean Georges, à voir l'émulation avec laquelle plusieurs puissances se le disputaient, était en droit de concevoir une haute opinion de lui-même. Son amour-propre s'y dédommageait du dédain de la France. Mais ces brigues le jetaient dans une singulière perplexité. La Suède, le Brandebourg, l'Autriche le circonvenaient avec un égal empressement. Il craignait, en se liant à la fortune d'un de ces Etats, de s'aliéner les autres. Chassan observait ces manèges avec anxiété, car, quel que fût celui des concurrents qui l'emportât, les intérêts français en pâtiraient fatalement. Il avait d'abord fait quelque fondement sur la coopération bienveillante de la Suède : son instruction lui commandait de l'appuyer « autant que le traité de Munster le pourra permettre » et de faire sonner haut l'entente cordiale des deux couronnes. Chassan, qui professait pour la Suède une vieille sympathie, s'éprit de l'idée de ce concert ; avec le concours journalier du Résident Suédois, dont l'arrivée était annoncée, et grâce au voisinage du corps d'occupation de Brême, il s'imagina qu'on viendrait aisément à bout des résistances de la faction adverse, et que le Conseil d'alliance se dresserait comme une citadelle en face de celui où trônaient les Friesen (1). Il attendit impatiemment la venue de son collègue suédois. Quand le sieur Grafenthal fut là, la généreuse présomption du Résident de France s'évanouit. La Suède battait froid à la France : elle secouait le joug, se disant lasse d'être exploitée. Le parti dont Bicernclou était le chef donnait le mot d'ordre (2). Aussi comme un fidèle écho, Grafenthal fit le rodomont. Il cria que « la France semblait mépriser la Suède, que les Suédois n'étaient point gens à se prostituer pour de l'argent ». Il présenta son roi comme le redresseur des droits de la Maison de Saxe, foulés aux pieds tant à Erfurt qu'à Magdebourg. Indice plus grave ! Steno Bielke, dans une lettre à l'Electeur, démentit l'accord des deux Couronnes en dehors des limites des traités de Wesphalie ; il

(1) Chassan à Lionne, 11 mars.
(2) Carlson IV, p. 496.

promit à la Maison Albertine la protection des armes suédoises contre la France, au cas où cette monarchie attenterait soit à ses prétentions sur Erfurt soit au protestantisme en général. « Je vois, écrivait Burkersrode à Gravel, qu'il y a beaucoup de jalousie entre vous et eux, et je crains que les Friesen ne s'en servent pour nuire à notre parti » (1). Quant à Chassan, il renonça à demander les bons offices des Suédois « pour promouvoir l'établissement du Conseil » (2). Il s'en défia dès lors. Grafenthal jouissait dans les sphères gouvernementales de son pays d'une légitime influence, car le connétable Wrangel était amoureux de sa femme et le comte de Kœnigsmark, ci-devant ambassadeur en France, suppléait le connétable. Quant au mari de cette toute-puissante dame, gonflé de son importance d'emprunt, il parlait « des grandes entreprises » dont la réalisation lui incombait, et dont, d'après son dire, Dresde devenait le centre. La plus grande de ces entreprises, c'était la restauration de la ligue évangélique : car Grafenthal proposa l'accession au traité de Halle du duc de Wurtemberg, du landgraf de Hesse, du marquis de Baden Durlach. L'Administrateur de Halle et le duc d'Altenburg, les fortes têtes des deux branches de la famille, le soutinrent avec chaleur (3). Or une coalition, sous la rubrique équivoque de la religion, ne souriait pas à Jean Georges, d'abord parce qu'il lui en coûtait d'abandonner à autrui même l'ombre du directoire des protestants ; puis parce que cela ne rapportait rien de s'associer avec des principicules. Il ne se commit donc pas dans l'aventure.

D'ailleurs les agissements de la Suède, sa basse envie, ne causèrent pas grand souci au conseil de Louis XIV. On la savait bridée en Allemagne même par des adversaires toujours aux aguets, qui la pourchassaient sur tous les terrains et travaillaient à la débusquer de toutes ses positions. C'est pourquoi l'on vit sans déplaisir les tentatives de l'Electeur de Brandebourg pour évincer de Dresde l'influence suédoise.

Depuis quelques mois, le Brandebourg épiait les moindres

(1) Burkersrode à Gravel, 15 avril.
(2) Chassan à Lionne, 15 avril.
(3) Chassan à Lionne, 6 mai.

menées de la Suède. Il craignait sérieusement que cette Couronne n'exploitât le traité de Halle et ne se fît livrer, avec la connivence du duc Auguste, quelques places sur l'Elbe, qui lui permettraient de prendre à revers la Vieille Marche et la Silésie (1). Frédéric Guillaume flaira bientôt une conspiration contre lui : car Blumenthal, envoyé à Vienne pour l'affaire de Pologne, rencontra en Bohême sur son retour (au commencement de février 1667), le ministre saxon Burkersrode, qui allait communiquer à l'Empereur le pacte de son maître avec la Suède (2). Aussi l'Electeur de Brandebourg, sachant quel ascendant personnel il exerçait sur Jean Georges, lui fit notifier sa venue en Saxe pour le mois d'avril. En attendant, les Friesen, ennemis naturels des Suédois, qui protégeaient l'Administrateur de Halle, avaient déterminé l'envoi de Gersdorf à Berlin, où se brassait avec le Danemark une ligue anti-suédoise. Gravel qui fut informé de leur machination ne s'en chagrina pas : une union de Saxe et de Brandebourg, pourvu qu'elle se fondât sur le traité de Munster, ne lui parut pas dangereuse (3), même si Jean Georges était, comme on le présumait, entraîné dans l'alliance de La Haye (4). Chassan poussa là-dessus l'Electeur pour pénétrer le mystère; Jean Georges ne se découvrit pas. Le pauvre Résident se mit l'esprit à la torture pour deviner ce qu'on lui cachait si rigoureusement. Il sut seulement que le margraf de Baireuth, gendre de l'Electeur, s'était rencontré à Berlin avec Alefeld, l'ambassadeur danois; qu'il y avait été fait lieutenant général des armées de Brandebourg; qu'il avait de nouveau rejoint le même ambassadeur danois à Dresde; que ce diplomate s'était vanté d'avoir de pleins pouvoirs de l'Electeur de Brandebourg aussi bien que de son propre souverain. Burkersrode, qui dans une lettre à Gravel s'indignait de l'ingratitude du Danemark envers Louis XIV (5), troublait encore par ses prétendues révélations la cervelle de Chassan : il lui raconta que l'Electeur lui avait avoué ses intelligences avec Danemark et Brandebourg, qu'une con-

(1) Droysen, III [3], p. 121.
(2) *Ibid.* p. 123.
(3) Gravel au Roi, 11 mars. A. E. *Allem.* 227.
(4) Chassan à Gravel, 15 mars.
(5) Burkersrode à Gravel, 22 mars.

vention était à la veille de se conclure; il lui dénonça le grand complot des Friesen à Berlin. Son but était sans aucun doute d'effrayer Chassan, et, par lui, la cour de France. Mais la cour ne donna pas le moindre signe d'inquiétude. Elle oublia même d'instruire Chassan, et quand celui-ci insista pour qu'on agît par Copenhague sur la Princesse Electorale, on lui répondit sans plus amples explications qu'on le contenterait là-dessus. Du côté de la cour de Saxe, le Résident ne fut pas plus heureux. Malgré ses assauts à l'Electeur (1), il n'apprit rien sur ce qui se tramait avec le Brandebourg. Et la vérité, c'est qu'au moment où éclatait la guerre de Flandre, rien n'était achevé. Jean Georges selon son système avait amorcé une alliance perpétuelle. Mais c'était simple coquetterie. Il entretenait l'amitié de tous et ne rebutait personne. Il redoutait surtout de peiner la susceptible cour de Vienne.

L'Autriche, pendant les premiers mois de 1667, s'agitait fiévreusement, mais à l'aveugle. La tentation dont Louis XIV l'avait assaillie, de partager la monarchie espagnole, l'avait désorientée (2). Une forte faction, à la tête de laquelle était Lobkowitz, préconisait l'accord avec la France. Aussi jusqu'à l'invasion des Pays-Bas, Chassan vécut en assez bons termes avec son collègue autrichien Plettenberg. Certes, cet agent ne pouvait se départir d'une attitude quasi traditionnelle d'hostilité envers la France. C'est ainsi qu'il publia la dissolution de la ligue du Rhin et l'entrée des anciens confédérés dans l'alliance de La Haye (3). Il proclama aussi l'envoi d'un corps d'Impériaux en Flandre pour repousser une agression. Il eut d'ailleurs la courtoisie de répéter tout cela dans ses conversations privées avec Chassan.

Les indiscrétions de Plettenberg, commentées passionnément par les Friesen, étaient calculées pour émouvoir l'Electeur. Par précaution, la cour d'Autriche tenait à l'embrigader. Aussi, pour lui témoigner à quel prix elle estimait son amitié, elle lui expédia coup sur coup des ambassadeurs extraordinaires, personnages de marque : ce fut d'abord le

(1) Chassan au Roi, 15 avril.
(2) Mignet, II, p. 336 et suiv.
(3) Chassan à Gravel, 8 mars.

prince de Holstein Ploen, qui l'affrianda par une promesse de cession, de la part de l'Empereur, de districts forestiers en Bohême ; c'était un cadeau de soixante mille écus (1). Ensuite parut le comte de Mansfeld, dont la mission fut un acte de haute déférence envers l'Electeur ; l'Empereur en effet sollicitait son assentiment, sans doute comme chef de tout ce qui portait le nom de Saxe, aux fiançailles de la princesse de Sulzbach avec le duc de Saxe Lauenburg. Mais Grémonville avisa Chassan et Gravel que Mansfeld glisserait aussi des propositions moins anodines (2); il signala les conciliabules de l'agent saxon à Vienne avec l'ambassadeur d'Espagne (3). Il mit son gouvernement en garde contre les intentions de l'Autriche. Celle-ci allait diriger sa première attaque contre le traité suédois, plus facile à rompre, car Jean Georges ne s'y était prêté qu'à contre cœur et pour complaire à son frère. Après ce coup d'essai seulement, elle s'en prendrait à l'alliance française, dont elle feignait encore de douter (4).

Mais ce scrupule devait s'évanouir avec les premiers succès des armes françaises. Toutefois les promptes et brillantes victoires de Louis XIV ébranlèrent assez l'esprit de l'Electeur de Saxe pour qu'il hésitât à se jeter entre les bras des ennemis de la France. La coterie autrichienne fit presque mine de rentrer sous terre. « Les Friesen ne savent où ils en sont, mandait triomphalement Chassan. Ils redoublent leurs offres de services » (5). Et Plettenberg, furieux de sa révocation, parce qu'il n'avait pu s'opposer au rapprochement des deux Electeurs de Saxe et de Mayence à Schulpforta (6), confessait à Chassan que les Espagnols ayant attendu la bastonnade, les ministres Impériaux ne se hâteraient pas de prendre leur part des coups.

Ainsi tout était en l'air à l'approche de l'été de 1667, comme à l'époque du début de Chassan. A Dresde, les événements s'annonçaient et s'enchevêtraient comme dans le prologue

(1) Chassan au Roi, 11 mars.

(2) Grémonville au Roi, 24 mars. A. E. *Vienne* 26, fol. 176.

(3) Grémonville au Roi, 31 mars, *ibid.* 188.

(4) Grémonville au Roi, 5 mai. *ibid.* fol. 246.

(5) Chassan à Lionne, 3 juin.

(6) Grémonville au Roi, 7 avril. A. E. *Vienne* 26, fol. 200. Le remplaçant de Plettenberg fut le baron Heinrich Julius v. Bluem, ancien ministre mayençais. D. A., *loc.* 8234. *Rœmisch Kaiserl. Gesandtschaften.* fol. 23.

d'un drame confus. Les acteurs eux-mêmes semblaient dépaysés au milieu de cette complication. Jean Georges avait gardé une contenance passive et expectante. Mais il comprit que cette humilité volontaire ne lui rapporterait rien. Il se mit donc en devoir d'exploiter sa neutralité. Aussi pendant la seconde moitié de l'année 1667 et jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, sa diplomatie rayonna partout. Elle était condamnée d'avance à n'éblouir personne.

CHAPITRE IX

L'Entrevue de Zinna.

Question de la garantie du cercle de Bourgogne. Idée de la médiation du Collège Electoral : Jean Georges décide l'envoi de Burkersrode en France. — Convocation d'un Congrès à Cologne. Irrésolution de Jean Georges ; prépondérance du parti autrichien à Dresde. Changement subit après les premières victoires de Louis XIV aux Pays-Bas : départ de deux plénipotentiaires saxons pour le Congrès. — Rapprochement des deux Electeurs de Saxe et de Brandebourg : entrevue de Zinna (septembre 1667) ; apparition inattendue de Jeure Milet ; inertie de Chassan. Convention de Zinna ; suite de la négociation à Leipzig, entre Friesen et Somnitz, et à Berlin, où se rend l'Electeur de Saxe (décembre). Tranquillité du cabinet français, qui est assuré du Brandebourg. Mésintelligence entre Brandebourgeois et Saxons sur l'article de l'accession de la Suède. — Conclusion d'une alliance nouvelle entre cette Couronne et la Saxe : le prince de Holstein-Ploen à Stockholm (derniers mois de 1667). Concert des deux Résidents français et suédois à Dresde durant cette période. Indulgence de la France pour l'Electeur de Saxe.

L'Electeur de Saxe avait composé son maintien pour l'instant où il serait mis en demeure de se prononcer dans le conflit entre la France et l'Espagne. Vers la fin de mai 1667 lui parvint, avec le volumineux *Traité des droits de la Reine*, la lettre circulaire de Louis XIV, où le Roi justifiait la nécessité de se tirer lui-même d'oppression ou par un effort de ses armes ou par un accommodement raisonnable (1). En transmettant ces pièces à Jean Georges, Chassan émit délicatement le vœu que S. A. E. se conduisît selon les termes de

(1) Le Roi à l'Electeur, 13 mai. D. A. *loc.* 8564. Corresp. française, fol. 98. V. les pièces dans MIGNET, II. pages 58 et 62.

son alliance avec S. M. T. C. (1). Ce n'était point là une vaine formule, car l'occasion se présentait, où pouvait se manifester la vertu des pactes de Ratisbonne et de Zwickau.

En effet, tandis que le différend se vidait sur les champs de bataille, il se posait aussi sur un théâtre où les deux partis se disputaient une victoire morale du plus haut prix : à la Diète germanique. L'Empire devait-il aux Pays-Bas, portion de l'ancien cercle de Bourgogne, sa garantie, et partant son assistance? La France contestait ce droit — ou ce devoir — d'intervention. Les traités obligeaient expressément Jean Georges à l'appuyer de son suffrage. La question offrait plus qu'un intérêt historique. Si la Diète restait sourde aux invocations de l'Espagne, si surtout elle la déboutait, elle légitimait l'attentat de l'étranger sur le territoire d'Empire et mutilait de ses propres mains le sol sacré de la patrie allemande. C'était, il faut le reconnaître, une pensée insupportable à la plupart des esprits en Allemagne. Mais les conséquences d'une résolution contraire ne les terrifiaient pas moins : car si la garantie était proclamée, on était condamné, à moins de forfaiture ou de lâcheté, à la guerre contre la France. Les chancelleries avaient prévu cette double éventualité et s'étaient étudiées à éluder l'alternative. Les Saxons étaient initiés aux combinaisons de cette stratégie. Aussi Jean Georges, en répondant à la missive de Louis XIV, prit acte des assurances pacifiques et généreuses du Roi : pour le mettre à même de les réaliser, il lui proposa la médiation tant du collège électoral que de l'assemblée des Etats tout entière. C'était le spécifique que les meneurs de la politique allemande avaient inventé. Il semble bien que la paternité en revienne à Jean Philippe de Mayence. Cet arbitrage entre deux monarques lui souriait : déjà il l'avait voulu revendiquer lors de la paix des Pyrénées. Il s'en ouvrit sans doute à Jean Georges dans leur entrevue du mois d'avril, car peu après ce dernier sonda l'Electeur de Brandebourg sur ce dessein (2). Frédéric Guillaume, qui visait à embaucher le Saxon dans sa ligue avec le Danemark, s'y rallia. Au moment où les armées françaises s'ébranlèrent,

(1) Chassan au Roi, 3 juin 1667.
(2) 23 avril-3 mai. D. A. *loc.* 9306. *Niederburgundische Kriegssachen.* 1er vol., fol. 1.

l'Electeur de Mayence se remua fiévreusement pour paralyser leurs mouvements, s'il était temps encore. Il expédia Hünefeld à Vienne pour secouer l'Empereur. En passant à Dresde, cet envoyé plaça sous les yeux du sensible Jean Georges les lamentables appels de Castel Rodrigo contre la violence de Louis XIV. « Cela se fait, s'écriait le gouverneur des Pays-Bas, à un roi innocent en âge, n'ayant que six ans, durant la régence d'une reine, et à ses peuples orphelins. » Jean Georges, touché comme il convenait, suggéra l'avis d'une lettre collective du collège électoral au Roi de France pour requérir un armistice. Il se flattait que les objurgations d'une si auguste compagnie arrêteraient ce potentat au milieu de ses conquêtes. Cette démarche eût été magnanime mais compromettante. Louis XIV n'aimait pas qu'on jetât des bâtons dans les roues de sa fortune ; c'est ce que sentit le fin Electeur de Brandebourg. Tout en admettant en principe l'intercession des Electeurs, il insinua naïvement que la communication au Roi serait bien plus efficace si elle émanait de l'Archichancelier d'Empire (1). Mais l'Electeur de Saxe n'était pas d'humeur pour l'instant à s'effacer : il avait besoin de se montrer, de se rehausser; un peu plus, il enflait la voix pour lancer son *Quos ego !* Quand il apprit l'envoi du conseiller mayençais Jodoci en France, il n'eut pas de cesse que Louis XIV ne vît auprès de lui un ministre saxon. C'est alors qu'il décréta la mission de Burkersrode.

Au fond les promoteurs de cette intervention ne tendaient qu'à faire le jeu des Espagnols. Quant à Jean Georges, il espérait peut-être que la France, pour se débarrasser de ses bons offices, lui achèterait son désistement. Voilà pourquoi il faisait le brave et s'imposait presque à Louis XIV comme médiateur, sans souffler mot, en revanche, d'une suspension d'armes. Mais à la Diète, la diplomatie saxonne observait une contenance plus modeste, et à la fois plus sournoise. Strauch s'éclipsait. Il est vrai que la majorité du collège électoral s'élevait nettement contre la garantie (2) et que la moindre objection eût été interprétée comme un acte d'hostilité contre la France. Jean Georges en voulait éviter jusqu'à

(1) *Ibid.* fol. 18.
(2) Gravel au Roi, 24 avril. A. E. *Allem.* 227, fol. 290.

l'ombre. Aussi laissait-il son député à Ratisbonne dépourvu d'instructions. Il le savait suspect à Gravel, qui à plusieurs reprises avait réclamé son rappel. C'est pourquoi Strauch se bornait à enregistrer les conversations de ses collègues sur la procédure de la médiation : il se gardait d'opiner. D'ailleurs, on apprit bientôt que Louis XIV déclinait l'entremise du collège électoral et de la Diète; il avait déclaré à Jodoci qu'il accepterait celle de quelques Electeurs et Princes si l'Espagne leur en donnait pouvoir. Se conformant à ce désir, l'Electeur de Cologne, Maximilien Henri, se hâta de convoquer en congrès les membres de l'Etroite Union, c'est-à-dire de la ligue réduite qui avait remplacé l'Alliance du Rhin, et en outre tous ceux qui s'intéressaient au maintien du repos public. L'objet officiel de cette assemblée était d'aviser « à ce que le feu, né dans le voisinage, fût étouffé », et que l'Empire ne fût impliqué dans aucun danger. En réalité le Congrès de Cologne, loin d'être un instrument de pacification, était une arme de guerre contre la maison d'Autriche : car en vertu d'une comédie concertée entre le cabinet français et Guillaume de Fürstenberg, le metteur en scène, une requête de passage pour un corps français destiné à protéger la Pologne contre l'Infidèle fut repoussée avec éclat : ce précédent autorisa le refus de passage vers les Pays-Bas aux Impériaux (1).

Jean Georges fut assez perplexe pour députer à Cologne. Il répondit à l'invitation du Mayençais qu'il attendrait la décision du collège électoral (2) et, le même jour, il sollicita le sentiment de son collègue de Brandebourg, Frédéric Guillaume, que cette réunion de princes catholiques (les trois Ecclésiastiques, l'Electeur de Bavière, l'évêque de Munster, le duc de Neubourg) inquiétait, se prêta sans hésitation à s'y faire représenter, ne fût-ce que pour déjouer la cabale. Cette adhésion ne l'empêcha pas de comploter une levée de boucliers avec l'agent du gouverneur des Pays-Bas, le marquis Hermann de Baden (3). L'Electeur de Saxe cependant ne prit point son parti avec cette aisance; il se doutait fort justement qu'à Cologne on s'agiterait dans le vide; d'autre part, il lui

(1) Mignet, II, p. 177.
(2) L'Elect. à l'Elect. de Mayence, 6 juillet. D. A. *ibid.*, fol. 95.
(3) Droysen, III ³, p. 133.

déplaisait d'y figurer en simple comparse ; une action indépendante ne lui vaudrait-elle pas plus d'honneur et de profit ?

Mais aurait-il et l'énergie et les ressources nécessaires à cette action ? Des ressources, il n'en avait guère ; ses frères s'opposaient impitoyablement à des levées (1). Chassan disait qu'il lui restait de bons officiers, mais point de troupes (2).

Jean Georges tournait autour du Résident, mais n'osait aborder le sujet qui lui tenait à cœur entre tous, celui des subsides. Le Résident était en tout état de cause mal disposé à accueillir la supplique. Il voyait l'Electeur retombé plus que jamais sous le joug de la coterie anti-française. L'omnipotence des Friesen s'affichait de la manière la plus insolente pour le représentant du Roi. On l'abreuvait de dégoûts : la garde ne prenait plus les armes comme au début lorsqu'il entrait au château. Un jour, à la table de l'Electeur, le bassin à laver les mains ne lui fut pas présenté. Il en fut si marri qu'il pria tout haut la Princesse Electorale d'observer qu'on lui retranchait cet honneur, et en prenant congé de l'Electeur, il dit qu'il rendrait compte au Roi et que sa lettre le trouverait à la tête de soixante mille hommes. Mais il ne s'en alla pas moins sans s'être lavé les mains. Il rejeta sur les Friesen la responsabilité de l'incident (3). Bientôt il fut en butte à une vexation plus grave : le consistoire luthérien, toujours à l'instigation des Friesen, fulmina contre l'exercice du culte catholique que le Résident se permettait dans sa maison (4).

A ces ennuis se joignaient des tracas pécuniaires. Chassan avait au bout de cinq mois épuisé les cinq mille livres qu'il avait emportées en partant ; il sollicitait une augmentation de traitement ; il était humilié, lui qui servait le plus grand monarque de la chrétienté, de ne pas rouler comme ses collègues du corps diplomatique dans un carrosse à six chevaux. Aussi, dans son aigreur, relevait-il tous les symptômes du triomphe des Autrichiens. Par exemple, quand le duc de

(1) Mémoire de l'Elect. à ses frères, Dresde, 15-25 avril 1667. D. A. *loc.* 8564, fol. 107.

(2) Chassan au Roi, 3 juin.

(3) Chassan à Lionne, 14 juin.

(4) Chassan à Lionne, 24 juin.

Saxe Lauenbourg s'avisa de compléter ses armoiries en y intercalant les deux épées croisées de l'écusson électoral, signes de ses prétentions sur l'Electorat lui-même, Chassan affirma que c'était un coup monté à Vienne pour effrayer Jean Georges. D'ailleurs c'est par la peur que la cour impériale se promettait de le ramener; Martinitz écrivit à Burkersrode que, si l'Electeur ne se départait point de sa liaison avec la France et la Suède, l'Empereur le traiterait comme Charles-Quint avait fait son prédécesseur Frédéric, après Muhlberg (1). Ces intimidations agirent sur Jean Georges; car Burkersrode vint avertir Chassan que rendez-vous était donné au P. Rojas à Chemnitz le 25 juillet.

Aussitôt le Résident prit audience. L'Electeur s'efforça de le tranquilliser, en alléguant que, selon lui, le P. Rojas ne venait qu'au nom de l'Empereur, et non pas comme émissaire du roi d'Espagne, et simplement pour presser la médiation auprès du roi de France (2). Chassan ne se laissa point persuader : son siège était fait. Il annonça mélancoliquement à Lionne qu'il était impossible d'empêcher l'entrevue avec le P. Rojas; que, malgré toutes ses démonstrations, l'Electeur était « si bon autrichien qu'il a bu ces jours passés, en présence de toute la cour, à la santé de l'Empereur avec cette expresssion : Vive Léopold, mon clément et béni seigneur » (3). Quarante-huit heures ne s'étaient pas écoulées depuis que Chassan avait tracé ces lignes, que tout avait changé de face. Le 10 juillet, Chassan fut prié à la table de S. A. Aux portes du château, à sa grande surprise, la garde lui porta les armes; au dîner, il put tremper avec ravissement ses mains dans le bassin à laver; Jean Georges but à la prospérité du Roi « avec des transports qui ne lui sont pas ordinaires », et fit essuyer à son représentant une débauche formidable, celle de la réconciliation. Le lendemain, nouvelle bombance sur un des bastions. Chassan n'en crut pas ses yeux et s'excusa auprès de Lionne de l'invraisemblance de son récit. « Vous aurez raison de croire, Monseigneur, que je n'entends pas les fonctions de l'emploi que vous avez eu la bonté

(1) Chassan à Lionne, 1er juillet.
(2) Chassan au Roi, 8 juillet.
(3) Chassan à Lionne, même jour.

de me procurer, pour peu que vous examiniez les choses différentes que j'ai l'honneur de vous écrire d'un ordinaire à l'autre. »

Les brillants succès du Roi aux Pays-Bas avaient opéré cette métamorphose. La supériorité de la cause française éclatait à présent aux yeux de l'Electeur. Aussi dans son enthousiasme se déclara-t-il acquis d'avance aux conclusions de l'assemblée de Cologne, tant les assurances du Roi au Mayençais Jodoci l'avaient convaincu (1). C'est sous cette impression que l'Electeur s'achemina vers Altenburg chez sa sœur « pour s'y réjouir un peu », et de là sur Leipzig, où il devait conférer avec ses frères sur la réforme des monnaies et l'armement général de la Maison. Cette entrevue familiale se termina par un splendide feu d'artifice : c'en fut le résultat le plus clair (2).

De Leipzig Jean Georges gagna Chemnitz où l'attendait le P. Rojas. Burkersrode, qui assista aux entrevues, dissipa les soupçons de Chassan sur cet épisode ; mais l'opinion publique ne le jugea pas tellement inoffensif, d'autant plus que le moine se targua d'avoir remis l'Electeur de Saxe dans la dévotion de l'Autriche. Là dessus Plettenberg, le Résident révoqué, à la considération duquel pareille assertion portait atteinte, répliqua que jamais, en dépit de ses traités, l'Electeur de Saxe ne s'était écarté de cette dévotion (3). Cette polémique ne laissa pas de chagriner celui qui en était l'objet, car c'était une note fâcheuse pour un médiateur.

La médiation était en effet la grande affaire de Jean Georges, mais elle s'emmanchait mal, à son gré. Le cabinet français avait fait grise mine à l'annonce de la visite de Burkersrode. Lionne manda que la présence de ce ministre était bien plus nécessaire en ces conjonctures auprès de son maître qu'auprès du Roi (4). Or le projet d'instruction de l'ambassade en France était rédigé déjà, ainsi que les lettres de créance (5). Mais l'Electeur accéda au conseil du Mayençais

(1) Chassan à Lionne, 12 juillet.
(2) Chassan à Lionne, 22 juillet.
(3) Grémonville au Roi, 12 août. A. E. *Vienne*, 27, fol. 103.
(4) Lionne à Chassan, 5 août.
(5) D. A. *loc.* 8564. *Corresp. française*, fol. 103. Freudenberg près Freiberg. Minute incomplète : la date exacte, d'après les lettres de créance, est du 6 août, fol. 103. Cf. 9306, 1er vol., fol. 151.

d'ajourner la légation, d'autant plus volontiers que la situation s'embrouillait.

Vers le milieu de juillet, deux envoyés du cercle de Bourgogne étaient apparus à Ratisbonne et, à la stupéfaction de tous,avaient pris séance au banc des Princes (1). Les habiles, que cette intrusion dérangea singulièrement, éludèrent la difficulté par un subterfuge. Pour retarder la mise à l'ordre du jour de la question de Bourgogne, ils engagèrent un interminable débat sur le commerce. Gravel respira (2). Le Directoire de Mayence fit la sourde oreille aux instances des Impériaux d'aborder enfin le point capital. Dans ces pourparlers préliminaires, le député saxon demeura passif. Même lorsqu'il subit un assaut du comte de Weissenwolf, commissaire archiducal d'Autriche, il répondit par des généralités (3). C'est par des généralités encore et en se couvrant du défaut d'instructions qu'il débouta le baron de Soye et Philippi, envoyés de Bourgogne, qui invoquèrent les antiques liens des Maisons de Saxe et d'Autriche (4). Enfin quand le cardinal de Thun lui-même, principal commissaire autrichien, exprima la confiance que l'Electeur de Saxe n'abandonnerait pas le cercle de Bourgogne, ce membre incontestable de l'Empire, le désolé Strauch, s'en référa comme d'habitude à son instruction... future (*auf erwartende gnædigste Instruction*) (5). Cette instruction, après laquelle il soupirait depuis si longtemps, lui parvint enfin au milieu de septembre. Elle ne répondit guère à ses secrètes sympathies ; l'Electeur déclarait qu'il ne trouvait pas pratique de mettre en délibération « pour le moment » (*vorizo*) la garantie et l'assistance effective : il enjoignait à Strauch de se prononcer pour l'interposition, vu qu'il était temps encore d'appliquer ce remède; il lui recommandait enfin de pénétrer l'instruction de son collègue de Brandebourg, afin de se concerter avec lui (6).

Jean Georges demeurait donc sur l'expectative, car à

(1) Strauch à l'Electeur, 15 juillet. D. A. *loc.* 9306, 1er vol., fol. 167.
(2) Mignet, II, page 254.
(3) Strauch à l'Electeur, 29 juillet, fol. 139.
(4) Strauch à l'Electeur, 19 août, fol. 164.
(5) Strauch à l'Electeur, 26 août, fol. 179.
(6) L'Electeur à Strauch, 6-16 sept., fol. 182.

l'heure où il envoyait ses ordres à Ratisbonne, il jouait son jeu dans une partie compliquée, dont il attendait l'issue. Tandis que deux de ses ministres se dirigeaient sur Mayence et Cologne pour passer de là en France, que le prince de Holstein naguère entré à son service s'acheminait vers la Suède, investi d'une mission de confiance, lui-même avait entamé une négociation directe avec l'Electeur de Brandebourg. Vers le milieu d'août 1667, le bruit circula du prochain abouchement des deux princes, et mit en éveil toutes les cours. Les moindres pas de l'Electeur de Brandebourg étaient anxieusement épiés, car la plupart des Etats étaient payés pour suspecter sa politique ondoyante. Dans les circonstances actuelles, l'on ne prit pas le change sur ses plans ; on se douta que cette démarche ne signifiait rien de bon pour la France. L'esprit public en Allemagne était fortement surexcité. Le libelle d'un avocat de Paris, Aubéry, imprimé avec privilège royal et intitulé *Des justes prétentions du Roi sur l'Empire*, produisait un scandale et un vacarme indescriptibles (1). Aussi Frédéric Guillaume accueillit avec empressement la proposition de l'Electeur de Saxe de se voir à Zinna, rendez-vous de chasse, où s'élevait une vieille abbaye des Citeaux (2) (auj. village du cercle de Jüterbogk-Luckenwalde). L'entrevue fut fixée au 3 ou 4 septembre. Aussitôt le ministre autrichien en Brandebourg, le baron de Goes, fit connaître qu'il y assisterait, et demanda une lettre de créance pour l'Electeur de Saxe (3). C'est avec intention que Goes se remuait si bruyamment. Dans cette conjoncture si grave pour la cause allemande, il ne fallait pas que la cour impériale s'effaçât ; on était quelque peu jaloux à Vienne de l'initiative du Brandebourgeois et piqué de ses sarcasmes ; chaque fois qu'il rencontrait l'ambassadeur autrichien, il lui demandait si l'on était encore endormi à Vienne. C'est pourquoi l'Empereur Léopold se hâta d'accréditer le baron de Goes auprès de Jean Georges (4).

(1) *Des justes prétentions du Roi sur l'Empire*, par le sieur Aubéry, avocat au Parlement, Paris. Barbin, 1667, avec privilège du Roi. Sur ce livre, V. CHAPELAIN, *Lettres*, II, p. 542 et 606. JANSSEN, *Frankreichs Rheingelüste*, p. 79, l'appelle *Hofsophist*.

(2) L'Electeur de Brandebourg à l'Electeur de Saxe, 9-10 août, fol. 160.

(3) Grémonville au Roi, 15 sept. A. E. *Vienne*, 27, fol. 173.

(4) L'Empereur à l'Electeur de Saxe, 25 août, D. A. *loc. cit.*, fol. 174.

L'envoyé de France à Berlin n'était pas homme à se croiser les bras devant cette sorte de conjuration contre son pays. Milet était avant tout un soldat. Il passait dans le monde des courtisans pour « trop peu exact aux cérémonies ». Il débitait des compliments « trop simples, ce qui surprend les princes d'Allemagne qui apportent de grandes exactitudes à ces sortes de civilités » (1).

Il n'avait ni la patience ni la dissimulation nécessaires pour le poste d'observation où il était placé, ou du moins sa dose fut vite épuisée. Exaspéré par les roueries de l'Electeur de Brandebourg, par la grossièreté de son principal conseiller, Schwerin, il réclamait à cor et à cri son déplacement, vu, disait-il, « que je suis ici inutile, que l'on m'y joue perpétuellement, que je n'y parais qu'au préjudice de la réputation du Roi, notre maître, qu'il me serait même plus glorieux de servir plus utilement dans les armées »; il conseillait de confier la gestion des affaires des deux cours de Saxe et de Brandebourg à Chassan « qui n'a guère d'affaires où il est » (2). Dès que Milet eut vent de l'abouchement de Zinna, il courut chez Frédéric Guillaume, mais au lieu de demander des explications, c'est lui, par une singulière interversion des rôles, qui en apporta. En effet, Chassan l'avait averti d'une fausse rumeur dont les Autrichiens alarmaient le Brandebourgeois, à savoir que Louis XIV voulait soudoyer un corps d'armée et obtenir des places de sûreté en Saxe (3). C'était une conception, si l'on s'en souvient, émise par Grémonville, dans ses secrets entretiens avec Burkersrode et malignement colportée par ce dernier. Milet désabusa l'Electeur de Brandebourg, en lui affirmant avec une fierté toute militaire, que le Roi ne mendiait pas de troupes étrangères. Il eût été beaucoup plus adroit de ne pas détruire ce soupçon, car ce dessein ne laissait pas de donner ombrage aux intéressés qui le croyaient réalisable. Frédéric Guillaume feignit de n'y prendre pas garde; il repartit à Milet qu'il n'y avait pas fait réflexion; puis il consentit de la meilleure grâce du monde à l'éclaircir sur le sujet de son

(1) Mémoire envoyé par Chassan (de Burkersrode probablement). A. E. *Saxe*, 4.

(2) Milet à Lionne, 17 août, A. E. *Berlin*, 5.

(3) Chassan au Roi, Freiberg, 25 août.

entrevue avec Jean Georges : il ne s'y traiterait, lui dit-il, que d'un accord sur la succession de Clèves : peut-être l'Electeur de Saxe prétendrait-il tirer quelque profit de son droit imaginaire sur ce duché. L'Electeur ajouta qu'il n'emmènerait ni le baron de Goes ni aucun autre ministre et qu'il communiquerait du reste à Milet la liste des personnes de sa suite (1). Et comme Milet paraissait sans doute incrédule sur le motif de l'abouchement, Frédéric Guillaume s'évertua à lui prouver pour quelles raisons il n'aborderait pas la question internationale; il se plaignit du silence que l'Electeur de Mayence gardait envers lui sur la médiation, qu'on le laissât seul. En tous cas l'Electeur de Saxe n'avait tenu aucun concert avec lui sur cette matière.

Jean Georges fut, de son côté, plus explicite. Il dit à Chassan qu'il s'apercevait du piège que l'Empereur et le Brandebourgeois lui dressaient ; il protesta plus que jamais de sa fidélité au Roi, et qu'il remontrait à son fils la nécessité de correspondre à cette alliance perpétuelle. Le Résident de France, à la veille du départ de l'Electeur, était choyé de plus belle. Le Résident impérial et le comte de Mansfeld, alors présents à la cour de Saxe, endêvaient. Jean Georges avait promis à Chassan de lui offrir, à lui seul, à l'exclusion des autres ministres, une revue générale de ses troupes. « Il n'y a rien à craindre », conclut le Résident (2). Ce n'est pas tout qu'il n'accompagnât l'Electeur de ses vœux dans son voyage de Zinna. Il resta paisiblement à Dresde.

Son collègue de Berlin ne garda pas cette quiétude. Dès qu'il apprit que, quelques heures après Frédéric Guillaume, Goes avait couru à sa poursuite, il se lança aussi sur ses trousses et, par un chemin détourné, arriva au lieu de l'entrevue une heure après l'Autrichien. Avec une hardiesse oublieuse de toute étiquette, il fit son entrée dans l'antichambre de l'Electeur de Saxe au moment où Goes était à l'audience, déclina ses noms et qualités à Friesen et Wolframsdorf, et fut admis séance tenante auprès de l'Electeur, dès que Goes fut congédié. Milet profita de la coïncidence pour déblatérer contre les artifices de l'Autriche et supplier

(1) Milet à Lionne, 31 août.
(2) Chassan au Roi, 2 septembre.

S. A. E. de ne pas se relâcher de ses obligations envers le Roi. Jean Georges fut très gracieux et prodigua les bonnes assurances. Par une malice du hasard, c'est Friesen qui servit d'interprète. Tout fier de son exploit, le ministre de France alla se montrer à l'Electeur de Brandebourg. Il lui expliqua que puisque le baron de Goes avait enfreint la consigne, lui ne l'avait pas respectée davantage. Frédéric Guillaume jura qu'il ignorait la venue de Goes et que celui-ci ne s'était déplacé que sur un ordre exprès de l'Empereur. Milet n'avait point entrepris cette fugue simplement pour l'honneur de la préséance ; il tint à savoir le fin mot des conférences que les ministres des deux Electeurs avaient ensemble. Après le repas, il visita Friesen et Wolframsdorf. De Friesen, il ne tira rien. L'autre, au contraire, s'épancha : il dénonça sans scrupule la tentative de Schwerin pour détacher l'Electeur de Saxe du Roi ; mais l'Electeur, d'après son assertion, ne se départirait pas de ses sentiments pour la vraie neutralité, le repos et la tranquillité de l'Empire. C'est ce que lui, Wolframsdorf, avait ordre de signifier de la part de son maître à l'Electeur de Brandebourg. « Il me dit, raconte Milet, bien des choses confuses et à demi mot, sous le sceau du secret, mais comme l'on n'était pas à jeun, il les prononçait bas et en balbutiant, de manière que je n'y pouvais guère comprendre ». Wolframsdorf certifia qu'il se sacrifiait pour les intérêts de S. M. et que cela lui donnait bien des envieux, à commencer par son collègue. Voyant cette émotion, Milet, avec un tact sans pareil, plaça une longue dissertation sur « les raisons » de S. M. « Tant que ma faible mémoire me put fournir, je leur déduisis les titres, constitutions, lois municipales, coutumes et autres autorités qui adjugent si légitimement à S. M. les provinces qu'elle demande et qu'elle poursuit ». Il ne dit pas dans quel état il laissa les deux ministres. Pour se remettre, il alla entreprendre Schwerin sur lequel les délations de Wolframsdorf lui donnaient barre, mais il ne se découvrit point.

Comme Schwerin avait dîné avec les Saxons, Milet pensa qu'il pouvait l'attendrir : il l'exhorta chaleureusement à soustraire l'esprit de son maître aux finesses et artifices des Espagnols dont le baron de Goes était l'instrument. Il prédit « que la conscience de ceux qui agissaient si injustement

contre les intérêts du Roi » leur reprocherait leur vilenie. Et comme cet argument sentimental ne sembla pas toucher le président du conseil Brandebourgeois, Milet se reprit à réciter, avec une ardeur nouvelle, son discours sur « les raisons de Sa Majesté », citant les sources dont il put se souvenir « du livre si doctement écrit pour la justification des droits de la Reine ». Mais Schwerin, qui avait l'humeur chicanière, institua une longue discussion dont Milet ne se dépêtra que malaisément. Jugeant qu'il ne fallait pas réitérer cette épreuve dangereuse et qu'il avait accompli son devoir, il quitta Zinna. Les deux Electeurs se séparèrent deux jours après (1).

L'apparition imprévue de Milet déconcerta Jean Georges. Il comprit qu'on avait l'œil sur lui. Aussi fit-il exprimer au ministre du Roi, par son valet de chambre Sorlisi, sa satisfaction de l'avoir vu, tandis qu'il avait dû entendre « bien des choses ridicules » de la bouche de l'Autrichien. C'est ce qu'il lui confirma encore dans une audience de congé. D'autre part, il pria Chassan de se porter au-devant de lui jusqu'à Torgau. Chassan y arriva le 7 septembre et, le lendemain, fut reçu par l'Electeur. Celui-ci commença par rassurer le Résident : rien ne s'était passé, dit-il en propres termes, qui pût déplaire à Sa Majesté. Il se félicita d'avoir ramené dans le bon chemin son collègue de Brandebourg, de l'avoir converti à la médiation collective, succès d'autant plus méritoire que Jean Georges, de son propre aveu, avait été obsédé de tentations contraires par Frédéric Guillaume et par Goes. Mais préparé de longue main « à ces compliments », il n'y avait point prêté attention. On avait usé de tous les moyens pour l'impressionner; c'est ainsi qu'on avait glissé dans sa chambre le pamphlet d'Aubéry, traduit en allemand. Malheureusement pour les auteurs de ce coup, Jean Georges ne perdait pas son temps à la lecture. Il se plut aussi à insister devant Chassan sur les divergences profondes qui le divisaient d'avec son co-électeur; il lui conta que, pour l'amadouer, Frédéric Guillaume avait amené un prédicateur luthérien et fait insinuer que, depuis la mort de sa femme, il allait « aux fonctions luthériennes ». Jean Georges s'était

(1) Milet à Lionne, 2 septembre.

excusé d'assister au prêche, se méfiant du Brandebourgeois comme « bon calviniste ». Chassan sut, par d'autres confidences, que l'inamovible affaire de Juliers avait été effleurée, mais qu'au grand dépit de son partenaire Frédéric Guillaume n'avait rien cédé. En résumant ses informations, Chassan aboutit à cette conviction que, loin de s'être unis, les deux Electeurs s'étaient peut-être plutôt brouillés. D'où il dériva cette conséquence « selon son petit sens », que c'était le moment ou jamais de gratifier l'Electeur du second terme de sa pension, d'envoyer quelque régal à l'Electrice et aussi à la Princesse Electorale « princesse de bon naturel » qui acquérait du crédit sur son mari (1). L'allégresse du Résident tomba bien vite, car la rumeur ne tarda pas à circuler de la signature d'un traité à Zinna : Grémonville et Milet donnèrent presque simultanément l'alarme.

Un courrier expédié par Goes en porta la nouvelle, et aussitôt l'on parla d'une coalition que devaient grossir les princes de Brunswick et de Hesse. L'on témoigna une joie bruyante à Vienne; le P. Rojas s'attribua le mérite de l'ouvrage. Au fond, d'après Grémonville, la cour impériale professa un certain scepticisme sur la portée de cette union. On y dit que comme l'Electeur de Saxe s'était « engagé audit traité par un verre de vin dans lequel il avait mis une chaîne d'or que lui avait donnée Ferdinand III, il pouvait s'en dédire par un autre où il y aurait une médaille de France de plus grande valeur » (2). Peut-être ce scepticisme méprisant déguisait-il quelque jalousie à l'égard du Brandebourg, dont le bonheur en cette négociation chagrinait la chancellerie autrichienne. Ce succès, on évitait avec soin de l'afficher à Berlin. On n'ouvrit pas la bouche devant Milet, dont l'affidé, Poellnitz, ne fit allusion qu'à une ligue purement défensive. Mais, avec un flair remarquable, le ministre de France découvrit le mystère et le point capital du traité : selon lui, on enveloppa dans la ligue défensive la médiation armée ; c'en fut le noyau. Milet était furieux d'avoir été berné, non par l'Electeur de Brandebourg — il y était habitué — mais par celui de Saxe. Pour n'en pas convenir, il avança que ce

(1) Chassan au Roi et à Lionne, 13 septembre.
(2) Grémonville au Roi, 22 septembre. A. E. *Vienne*, 27, fol. 195.

prince avait dû « être surpris dans le vin » (1). Ce qui le piqua encore, c'est que Chassan démentit bonnement la conclusion de quoi que ce soit à l'entrevue. Or Milet sut, par une indiscrétion, que Schwerin se targuait qu'on mangerait au printemps « le bien des prêtres du Rhin » ; et voilà qu'il était accusé de se lancer sur une fausse piste. Que signifiaient alors les confidences qu'il avait reçues ? (2).

Chassan venait de passer par des transes singulières. A peine averti de ce qui se divulguait, il s'était précipité chez l'Electeur pour lui représenter combien ce bruit était préjudiciable à son honneur et à sa réputation. Jean Georges, sans nier positivement le fait, exposa qu'il ne s'était rien passé à Zinna que ce qu'il avait dit, à savoir que les deux Electeurs avaient envoyé à leurs députés à Cologne des instructions collectives sur la médiation. Chassan fut à demi calmé par ces phrases vagues (3). Mais les renseignements que lui adressa Grémonville sur le dessein de coalition le jetèrent dans de nouvelles angoisses. Le Résident s'aperçut que Jean Georges était travaillé de toutes parts; que la correspondance ne discontinuait pas depuis l'entrevue entre Friesen et Schwerin ; que des intrigues féminines s'ourdissaient entre l'Impératrice douairière et l'Electrice. Et il supplia sa cour de sauver la situation avec quelques milliers d'écus (4).

Cependant, sous le remords de son inexplicable inertie lors de l'abouchement, il s'attacha désormais aux pas de l'Electeur et le suivit dans toutes ses excursions à travers la Suisse saxonne (début d'octobre). Comme il importait à Jean Georges de poursuivre en sécurité ses pratiques, il ne trouva rien de mieux que d'abuser Chassan de la façon la plus grossière. Wolframsdorf vint de sa part désavouer tout traité ; l'Electeur lui-même lui affirma qu'il avait refusé de s'associer à une requête d'armistice (5). Mais les yeux de Chassan se dessillèrent bientôt : Burkersrode, alors en mission à Cologne, lui révéla qu'il lui avait été enjoint, par une

(1) Milet à Lionne, 14 septembre. A. E. *Berlin*, 5.
(2) Milet à Lionne, 21 septembre.
(3) Chassan au Roi, 20 septembre.
(4) Chassan à Lionne, 26 septembre.
(5) Chassan au Roi, 3 octobre.

lettre de Zinna même, de concourir avec les députés de Brandebourg à une démarche en faveur de la suspension d'armes. « Il était à croire, écrivit enfin Chassan, qu'il y avait un traité conclu entre les deux Electeurs ». Aussitôt, selon sa coutume, le Résident prit audience et, dans son exaspération, il força l'Electeur à se confesser. La confession fut suivie d'un acte de contrition : Jean Georges se dit prêt à lui fournir « toutes sortes d'éclaircissements ». Alors Chassan réclama une lettre d'explication de l'Electeur au Roi Cette lettre fut écrite dans le cabinet de l'Electeur, sous sa dictée, par son secrétaire Gabriel Voigt. Pas un des ministres n'en eut connaissance. Chassan fut si aise de cette marque de sincère pénitence qu'il en sollicita la récompense du Roi, sous la forme d'un prêt de 10,000 écus, pour dégager les objets achetés par l'Electeur à Paris depuis plusieurs années et qui allaient être vendus à l'encan (1).

La missive de Jean Georges à Louis XIV (2) était un chef-d'œuvre d'hypocrisie. Elle démentait comme faux et sans fondement les bruits relatifs à la conclusion d'un traité secret. Les deux Electeurs, y était-il dit, n'avaient discuté que les moyens de s'employer pour la médiation. A la vérité, sur les instances de l'Electeur de Brandebourg, Jean Georges était demeuré d'accord de proposer conjointement à Sa Majesté une suspension d'armes. Mais, ajoutait-il, sur ce que M. de Chassan « m'a remontré que cette demande pouvait être suspecte à Votre Majesté, j'ai donné à même temps ordre secret à mes envoyés qui se trouvent encore à Cologne de ne faire point d'instances auprès d'Elle sur ce sujet. »

Jean Georges jouait sur les mots. Car si rien n'avait été signé, scellé ou ratifié à Zinna, une convention y avait été élaborée (3). Cette convention, d'après le projet brandebourgeois, stipulait que les deux Electeurs, de concert avec leurs

(1) Chassan au Roi, 7 octobre.

(2) A la date du 7 octobre. Texte français envoyé avec la dépêche de Chassan.

(3) *Vorgehabtes fœdus, so aber nicht vorgegangen.* Dans une note de la même liasse, relative aux négociations ultérieures, de la main de Friesen probablement, on lit : *dass zu Zinna mit Chur Brandenburg eine Allianz geschlossen, welche die Brandenburg. Ministri zu Cœln sich wohl zu Nutze machten.* D. A. *loc.* 7278. V. MŒRNER, *Kurbrandenburgs Staatsvertræge*, se borne à analyser la convention monétaire, n° 184. Cf. LÜNIG *Pars Spec.* II, 200. DU MONT, VII [1], 57.

collègues et les princes de l'Empire, s'efforceraient de composer le différend entre les puissances belligérantes et, dans ce but, négocieraient une trêve. Mais, outre leur désir de mettre fin à la guerre, ils tendaient à maintenir l'union parmi les membres de l'Empire. Aussi tâcheraient-ils de disposer leurs parents et amis à voter avec eux dans les Diètes d'Empire et des cercles. Mais voici où se décelait l'esprit de cet instrument : « Comme il importe à l'Empire, disait l'art. 4, que nulle part, et par conséquent non plus dans le cercle de Bourgogne, aucun changement ne se produise, les deux parties contractantes veulent arriver à cette fin que toutes choses soient remises le mieux possible dans l'état où elles étaient avant cette dernière guerre, qu'aucune hégémonie étrangère ne soit imposée par la violence à l'Empire *(dass... dem Reiche kein fremdes Directorium mit Gewalt aufgedrungen)*, mais que tout soit maintenu dans son intégrité et harmonie ». Or comme de pareilles décisions ne pouvaient s'exécuter sans quelque organisation, les deux Electeurs s'engageaient à mettre sur pied un nombre de troupes à déterminer, forces qui devaient être employées avant tout à la défense des deux Etats ; mais ultérieurement après entente, elles pouvaient servir au but susmentionné : *(damit ferner... zu oberwæhntem Zweck agiret werden...)*; elles protègeraient surtout l'Empire contre toute invasion du dehors et empêcheraient que l'étranger ne lui dictât des lois.

Jean Georges ne s'effaroucha pas de ces propositions si claires. Il ne souleva de scrupules que sur quelques expressions trop crues à son gré ; ainsi il fit mine de vouloir consulter son conseil sur la signification du mot directoire étranger ; on remplaça ce terme scabreux par *Stand* (membre de l'Empire). De même il demanda qu'on rayât « les lois dictées par l'étranger ». Mais il admit tout le reste, si bien même qu'il mit en avant de son chef les chiffres des contingents, soit pour chacun des Electeurs 3,000 fantassins et 1,500 cavaliers.

En réalité, sans même avoir apposé son paraphe à un protocole, l'Electeur de Saxe devint le complice du Brandebourgeois et adhéra implicitement à la coalition contre la France. Cette connivence éclata dans les prescriptions iden-

tiques envoyées aux députés des deux Electeurs à Cologne (1). En somme, Frédéric Guillaume retourna le faible Jean Georges qui, d'après les sources brandebourgeoises, subit les semonces de son collègue avec humilité et atténua tant qu'il put la portée de son pacte avec Louis XIV. Bien qu'il n'y eût pas de mérite à cette conversion, l'Empereur l'en congratula et l'opinion publique lui en fit honneur (2).

Pendant les derniers mois de l'année 1667, Jean Georges fut accaparé presque exclusivement par cette jalouse amitié dont les progrès s'accentuaient de jour en jour. Un premier indice en fut l'établissement de la poste entre Berlin et Dresde. Une correspondance active et presque journalière s'échangea entre les deux principaux ministres des Electeurs, Schwerin et Friesen. Tous deux prirent à cœur de terminer ce qu'ils avaient ébauché à Zinna. Schwerin fut tout miel. Il assura que le député de Brandebourg à la Diète recevrait l'ordre de se concerter avec celui de Saxe. Il accepta de rédiger le projet d'alliance, quoique son maître eût préféré que la Saxe s'en chargeât, et il en envoya le texte. Or cette tâche, en apparence si simple, puisque la plus cordiale entente régnait entre les deux cabinets, offrait néanmoins quelques points délicats. Ainsi, dans la garantie respective des pays héréditaires, l'Electeur de Saxe pouvait-il laisser inclure Juliers? C'en eût été reconnaître la possession légitime au Brandebourg. De plus, il n'entrait pas dans les vues de la cour de Dresde de blesser la France en lui déniant toute satisfaction aux Pays-Bas. Or, c'était un article que le projet brandebourgeois omettait intentionnellement. Friesen amenda le document en ce sens (3). En même temps, comme il devinait que les Brandebourgeois voulaient entraîner trop loin son maître et le compromettre irrémissiblement, il instruisit Schwerin de l'émotion qu'éveillait l'entrevue de Zinna : il lui rappela que la prudence exigeait de n'aventurer

(1) L'Electeur à ses députés dans l'affaire de Bourgogne. Closterzinna, 27 août, v. st. D. A. *loc.* 9306, 1er vol., fol. 176.

(2) Puffendorf, X, 35. Droysen, III 3, p. 136, se contente de résumer le récit de Puffendorf.

(3) Note de la main de Friesen avec cet intitulé: *Zu mercken bei dem Zinnischen Project*, insérée dans la lettre de Schwerin du 13-23 septembre. D. A. *loc.* 7278. *Conferenz zu Cœln a. d. Spree zwischen Kursachsen und Kurbrandenburg wegen Erhaltung der Reichssicherheit.*

rien en ce siècle épineux *(hoc sæculo spinoso)* ; que le nom seul d'alliance était presque odieux. Pour échapper à cet inconvénient, il proposa de nommer l'acte de Zinna un accord éventuel *(eventual-abrede)* pour le repos de l'Empire et la sécurité mutuelle des deux Electeurs, en lui imprimant le cachet d'innocence d'un traité défensif Car, dit-il, « les apparences *in negotiis publicis* sont quelquefois plus nuisibles que la chose elle-même » (1). On crut, d'après ces déclarations, que Friesen n'émit pourtant que comme des idées personnelles *(privat Gedanken)*, que l'on se refroidissait à la cour de Dresde. On n'avait cependant pas négligé d'y nourrir la défiance contre la France. Frédéric Guillaume, avec assez d'à-propos, renseignait Jean Georges sur les procédés de Louis XIV : « que le Roi lui avait promis beaucoup de choses, mais que Sa Majesté n'en avait jamais rien effectué » (2). Il prophétisait aussi qu'après la conquête des Pays-Bas, le Roi entreprendrait celle de la Hollande, puis tenterait de subjuguer l'Allemagne, « qu'en ce cas, les Electeurs deviendraient de simples maréchaux de France » (3). Mais il ne lui suffisait pas d'effrayer Jean Georges par de si sombres perspectives; il voulait se l'enchaîner. Ce n'est point qu'il se surfît le prix de cette acquisition. Mais il tramait alors avec les Hollandais et la maison de Lünebourg une grande coalition (4) et il tenait à réjouir ses confédérés du renfort de la Saxe. Il insista donc pour ouvrir de nouvelles conférences et, au début d'octobre, dépêcha le chancelier de Baireuth, Stein, à Dresde. Chassan, inquiet, eut la naïveté d'interroger l'Electeur sur cet envoi. Jean Georges répondit que Stein s'en irait comme il était venu, et que, quant à lui, il notifiait à l'Electeur de Brandebourg « qu'il ne voulait traiter d'aucune affaire sans la participation de ses alliés ». Ses alliés n'en demandaient pas tant ; ils se seraient contentés qu'il n'en traitât point contre eux. Mais il n'en coûtait plus à Jean Georges de fermer la bouche à Chassan par de grandes phrases et de s'en moquer ensuite. Aussi Stein, qui

(1) Friesen à Schwerin, 21 sep./1er oct.
(2) Chassan à Lionne, 7 octobre.
(3) Chassan à Lionne, 3 octobre.
(4) Kœcher, p. 556.

était chargé de solliciter l'adhésion de l'Electeur au *conclusum* du collège des Princes relatif au cercle de Bourgogne, remporta des ordres conformes. Ce qui n'avait pas retenu Jean Georges de promettre à Chassan qu'il n'acquiescerait pas à la proposition. Chassan attribua le coup aux Friesen, qu'il accusa formellement d'être vendus à l'Empereur, car, à Zinna, Goes avait distribué 70,000 écus de la part des Espagnols. C'était pour le Résident un argument topique pour expliquer son impuissance. Il en prit texte pour représenter Friesen comme grandissant encore en crédit « Il parle depuis son retour de l'abouchement comme s'il gouvernait l'Empire » (1). Dès lors, il ne douta plus de la connivence des deux cours de Dresde et de Berlin. Milet, auquel il ouvrit son cœur, s'en félicita : « M. de Chassan, manda-t-il à Lionne, commence, ce semble, d'être convaincu que M. de Saxe et ses ministres le jouent aussi bien qu'on me fait ici » (2).

Malgré cette conviction, Milet, moitié par devoir professionnel, moitié par vengeance, ne cessa d'assassiner le Brandebourgeois de questions indiscrètes sur les conférences de Zinna. Avec lui, on ne se donna pas la peine de biaiser : on lui mentit tout net Le 12 octobre, il écrit que Frédéric Guillaume proteste toujours qu'il ne s'est rien traité entre M. de Saxe et lui, et que « le baron de Schwerin se donne à tous les diables d'enfer que tout ce que l'on en suppose est faux ». Le Résident était bien décidé à ne croire aucune assertion de cette cour « si trompeuse, si fourbe, sans foi, sans loi, sans probité » (3). Mais il était bien aise d'embarrasser ces gens et d'entendre leur « galimatias » (4).

Sans avoir cure des remontrances ou des importunités des envoyés français, on poursuivait, à Berlin comme à Dresde, l'exécution du programme arrêté. On convint d'abord d'une nouvelle entrevue à Berlin qui se couvrirait à merveille du prétexte de l'enterrement de l'Electrice de Brandebourg. Frédéric Guillaume n'aurait pu enterrer sa femme plus à

(1) Chassan à Lionne, 14 octobre.
(2) Milet à Lionne, 15 octobre.
(3) Milet à Lionne, 12 octobre.
(4) Milet à Gravel, 19 octobre.

propos. Afin de régler les préliminaires, le chancelier de Poméranie, Somnitz, partit pour Leipzig. Quoique personne ne se méprît sur cette course, que Milet et Chassan en eussent tout de suite pénétré l'objet, Somnitz s'entoura de précautions presque ridicules pendant son voyage. Il fit semblant de n'être venu faire qu'un tour à la foire et se logea tout près de Friesen, afin de dépister les curieux (1). Dans le premier rendez-vous des deux ministres, Somnitz déclara à brûle-pourpoint que sa mission consistait non seulement à discuter le projet de Zinna, mais à l'ajuster de façon que leurs deux maîtres n'eussent plus qu'à signer. Les Saxons répugnaient à un dénouement si brusque. N'étant pas encore édifiés sur la politique de leur partenaire, qui négociait de droite et de gauche, ils hésitaient à se lier. C'est pourquoi Friesen répliqua doucement qu'il ne s'agissait pour cette fois que de fixer les intentions respectives des parties. La tâche n'était pas des plus commodes; Friesen, qui joua l'homme timoré, éplucha la moindre syllabe de l'instrument: on débattit l'insertion du mot de traité *(Bündniss)* et l'on ne trancha pas cette difficulté. Puis l'on réserva un article additionnel où l'on exprimerait que l'alliance n'était conclue pour l'offension de personne. Enfin la porte demeura ouverte à des chicanes ultérieures, à propos de l'accession de tiers comme l'Empereur et la Suède (2). En somme, rien ne sortit de ces mystérieux conciliabules.

Chassan s'alarma toutefois: il avait appris enfin que les Electeurs, en stipulant leur ligue défensive, avaient tablé sur l'appoint de l'Empereur. Il alla donc interroger l'Electeur sur la rencontre de Somnitz avec le directeur du Conseil. Jean Georges ne se gêna plus: il dit que Somnitz « n'avait rien traité avec Friesen, — ce que j'ai eu de la peine à croire », ajoute Chassan, et, sur l'observation du Résident, qui s'apitoyait de le voir ainsi compromis sans vergogne par l'Electeur de Brandebourg, Jean Georges répondit avec flegme que « c'était la coutume de M. de Brandebourg d'en user de la sorte » (3). Si Jean Georges affi-

(1) Friesen à l'Electeur, Leipzig, 13-23 octobre. D. A. *loc.* 7278, pièce 13.

(2) *Unverbündliche Conferenz in Leipzig*, 13-23 octobre, *ibid.*, pièce 15. Le protocole est de la main de Friesen.

(3) Chassan à Lionne, 4 novembre.

chait cette désinvolture à l'endroit de la France, c'est que, d'ordre du Roi, Chassan lui avait signifié depuis peu que, jusqu'à complet éclaircissement, le Roi se jugeait dans l'impossibilité de lui verser la gratification (1). Il y a beau temps, d'ailleurs, qu'il en avait perdu tout espoir.

Son attitude et surtout les informations qui parvinrent à Versailles y soulevèrent quelque émotion. On s'était procuré les copies des pièces dressées à l'entrevue et, dans ces documents, on avait reconnu la griffe du Brandebourg (2). On se mit en devoir d'étouffer ce complot naissant. Avant tout, on essaya d'arracher à la séduction l'Electeur de Saxe. Louis XIV, répondant à la missive électorale du 2 décembre, écrite sous la dictée de Chassan, remercia Jean Georges de ses explications et lui exprima sa gratitude de l'ordre secret adressé aux députés saxons à Cologne. Il lui sut d'autant meilleur gré de « ce procédé obligeant » qu'il n'était pas imité par certains princes « que je croyais aussi de mes amis, disait le Roi avec quelque malice, parce que je les avais souvent obligés à l'être ». Louis XIV acceptait comme argent comptant tout ce que Jean Georges s'était targué d'avoir effectué en sa faveur. « Je sais que vous êtes un des princes du monde le plus ferme dans ses amitiés et le plus jaloux de son honneur et de sa parole ». Il lui notifiait qu'il était allé au-devant de ses désirs, puisque spontanément il avait offert un armistice depuis le début d'octobre jusqu'en avril. Enfin il l'assurait qu'il recevrait avec plaisir sa médiation « sachant bien que je ne puis mettre mes intérêts en des mains plus équitables et plus affectionnées que les vôtres » (3). Le 26 novembre, le Résident remit à l'Electeur la lettre du Roi « son bon frère ». Comme Lionne l'avait instruit des détails les plus typiques sur l'abouchement, il étonna Jean Georges par de piquantes révélations. Il lui apprit que l'Electeur de Brandebourg se vantait « qu'il le mènera toujours par le nez où il voudra », qu'il le faisait passer dans

(1) Lionne à Chassan, 14 octobre.

(2) Le document envoyé à Chassan, avec la dépêche du 5 novembre, est le *projet de Ligue d'entre MM. les Electeurs de Saxe et de Brandebourg* traduction de celui que nous avons analysé.

(3) Le Roi à l'Electeur, 5 novembre. Original. D. A. *loc.* 8564. *Corresp. fr.*, fol. 104.

le monde « pour un prince faible d'esprit ». Le Roi de France, au contraire, rendait hommage à l'indépendance comme à l'énergie de Jean Georges. Il signalait comme digne de mémoire sa « belle repartie » lorsqu'il dit aux Brandebourgeois « avec une fermeté de véritable prince allemand, que l'Empire ne devait pas s'engager dans des affaires qui lui sont entièrement étrangères. » Mais Louis XIV laissait percer la crainte que cette fermeté ne se fût démentie devant l'arrogance des Friesen, qui avaient de leur chef garanti l'accession de leur souverain à la ligue. « Voilà comme MM. les ministres d'Allemagne traitent leurs maîtres. » Jean Georges fut moins surpris que Chassan ne s'y était attendu ; il s'aperçut fort bien du jeu de la diplomatie française. Et comme, d'autre part, Chassan venait les mains vides, l'Electeur ne prêta qu'une oreille distraite à ses récriminations sur la duplicité du Brandebourgeois. Il n'eût dépendu que du Résident d'opérer une conversion instantanée : il détenait une lettre de change de 50,000 francs. Mais il jugeait l'Electeur endurci dans le péché ; il avait eu communication des articles secrets élaborés à Zinna « scellés du sceau de leurs AA. EE. et signés de leurs mains » (1). Il était trop tard, et, puisque le Roi

(1) *Articles signés à Zinna entre MM. les Electeurs de Saxe et de Brandebourg*, envoyés au Roi avec la dépêche du 29 novembre. Nous n'avons pas trouvé le texte allemand de cette pièce, qui est sans doute le projet de la chancellerie berlinoise.

En la conférence qu'ont eue les deux Seigneurs Electeurs de Saxe et de Brandebourg, il a été conclu ce qui suit :

En premier lieu, M. l'Electeur de Saxe envoyera ordre à son envoyé qui va en France, afin que s'il se trouve à Cologne ou en un autre endroit sur le Rhin, il s'y arrête, attendant ceux que M. l'Electeur de Brandebourg aussi envoie pour offrir son interposition.

Les deux Seigneurs Electeurs offrent en premier lieu de disposer que l'on arrête le cours des armes, offrant au Roi de France leur assistance en ce qu'il aura droit de prétendre.

Et afin que les deux Seigneurs Electeurs puissent d'autant mieux détourner le péril présent, et que pour cela ils n'ayent pas à craindre de contrariétés, ils veulent faire entre eux une ligue dont la visée et la fin soient principalement la considération de l'instrument de la paix, la conservation de la liberté et sûreté des princes Electeurs, et notamment que l'Empire demeure avec sa bonne harmonie, intégrité et repos, et que ses membres puissent se conserver en leurs dignité et honneurs, laquelle ligue on devra mettre au plus tôt par écrit et communiquer ses points, en forme de projet, en toute confiance, à M. l'Electeur de Saxe, à la liberté duquel on laissera faire ce qu'il semblera de mieux à sa bonne intention et prudence. Et quand tous les points et conditions en seront ajustés de l'une et l'autre

n'exigeait en échange de sa libéralité qu'une déclaration écrite de neutralité, Chassan, avec l'avis de Burkersrode, trouva bon de garder l'argent au moins jusqu'après le voyage de Berlin..

L'apparition de Jean Georges dans cette capitale devait être un nouveau succès pour Frédéric Guillaume et la démonstration de l'achèvement de la ligue. Aussi l'incident donna-t-il de l'humeur au cabinet français. C'est pourquoi Lionne fut ravi de l'envoi des articles secrets de Zinna; il avait donc de quoi confondre la fourberie de la cour de Berlin. Revenant sur le mot de Schwerin, qui se donnait à tous les diables d'enfer: « Nous pourrions, manda-t-il allègrement à Milet, sommer le seigneur Lucifer d'aller prendre un homme qui se donne à lui volontairement; car je vous adresse une copie de la convention qui a été faite à Zinna entre ces deux Electeurs, qui fut signée de leurs mains et scellée de leurs sceaux, cette pièce étant tombée comme par miracle entre les mains du Roi » (1). Puis il conta des particularités sur les conférences elles-mêmes et sur deux clauses dont l'une, introduite par « le brave baron » de Schwerin, stipulait que les confédérés s'opposeraient par la force aux armes du Roi, en cas de refus de la trêve, et dont l'autre tendait à comprendre tacitement par une rédaction ambiguë l'affaire de Flandre dans la ligue. Milet ne devait pas se laisser payer de la vaine excuse que « cette union n'a d'autre visée qu'à mieux autoriser la médiation d'un accommodement ». Car, outre que « ce ne serait pas là une bonne manière de traiter avec de grands rois », la coalition ne présentait pas le caractère d'une intervention désintéressée: l'Empereur en était le chef; or l'Empereur était partie envers le Roi presqu'au même titre que les Espagnols: par conséquent les autres membres, et surtout les promoteurs « se déterminent déjà à devenir plutôt les parties de

part, la porte pour y entrer sera librement ouverte à S. M. Impériale, à la Couronne de Suède, à la Maison de Brunswick et à tous les autres princes.....

Fait à Zinna, scellé avec le sceau de leurs AA. EE., signé de leurs mains.

(1) Le miracle s'explique. C'est par l'entremise de Burkersrode et de Sorlisi que Chassan se procura le document. Chassan à Gravel, 30 novembre.

Sa Majesté que ses médiateurs » (1). Mais ces raisons si fortes ne portèrent point. Il ne restait qu'une chance au gouvernement français : c'était qu'au moment de conclure les contractants finissent par s'apercevoir qu'ils ne s'entendaient point.

Chassan avait à cœur de réparer sa bévue de Zinna. Aussi annonça-t-il à l'Electeur son dessein de l'accompagner à Berlin, sous prétexte de conférer avec Milet; il le pria aussi d'emmener Burkersrode. Tout cela fut agréé. Mais Burkersrode, se sachant *persona ingrata* en Brandebourg, se récusa. Friesen et Ramsdorf, seuls des conseillers, furent de la suite, car Frédéric Guillaume avait désiré la présence des seuls ministres qui avaient figuré à Zinna. Le 30 novembre, Chassan prit la poste, précédant l'Electeur, qui ne devait entrer à Berlin que le 5 décembre (2). C'est d'un œil calme que Louis XIV et Lionne envisagèrent cette péripétie nouvelle. Car, à cette date, Frédéric Guillaume faisait une nouvelle volte-face. Quand Chassan vint voir Milet, celui-ci, habitué aux sautes brusques sinon imprévues du souverain auprès duquel il était accrédité, sourit un peu des alarmes rétrospectives, déjà vieilles d'un mois, de son collègue sur la mission de Somnitz. « Les choses ont changé depuis ce temps, et si les apparences ne nous trompent, il y a lieu d'espérer qu'on ne tâchera pas de séduire l'Electeur de Saxe » (3). Et, de son côté, Lionne calmait Chassan. « Il y a apparence que M. l'Electeur de Brandebourg, qui semble vouloir revenir lui-même dans de bons sentiments pour cette Couronne, n'aura pas fait beaucoup presser Monsieur son collègue de poursuivre leur premier projet de ligue » (4). En effet, Frédéric Guillaume, que la crise polonaise mettait sur les dents et qui redoutait un dénouement fatal à ses intérêts, s'était hâté d'accueillir les ouvertures du palatin de Neubourg, le candidat de la France et le moins dangereux pour lui, à défaut d'un piast, et, sachant les défiances de l'Empereur et des Suédois, leur avait joué le tour de s'en-

(1) Lionne à Milet, 7 novembre, A. E. *Berlin*, 5.
(2) Chassan au Roi et à Lionne, 29 novembre.
(3) Milet à Lionne, 7 décembre.
(4) Lionne à Chassan, 26 décembre.

gager avec Louis XIV à soutenir le palatin. Du coup, il abandonnait le cercle de Bourgogne, tout en réservant ses bons offices pour obtenir du Roi la satisfaction équitable qu'il revendiquait. Le traité de Cœln-sur-Sprée fut signé le 15 décembre 1667 (1).

Pendant que cette grosse partie se terminait, les conférences avaient commencé entre les ministres brandebourgeois et saxons. Dès la première séance qui se tint le 7 décembre (2), on s'aperçut que la voie qu'on croyait aplanie était obstruée et que chaque partenaire roulait une pierre d'achoppement entre les jambes de l'autre. En effet, Henri de Friesen, après un exorde complimenteur à l'adresse de l'Electeur de Brandebourg, introduisit, avant d'examiner la teneur des articles de Zinna, une question préjudicielle, celle de l'accession de la Suède. Il rappela que cette Couronne l'avait sollicitée elle-même de la Saxe, que l'Electeur de Brandebourg en avait aussitôt été informé (3), qu'il l'avait admise en principe, et simplement insisté pour le règlement de la procédure. Trois modes s'offraient : un écrit commun des deux Electeurs au gouvernement de Stockholm ; une notification des deux Electeurs respectivement au ministre Suédois qui résidait auprès d'eux, enfin une tractation en Suède même par le Résident Brandebourgeois d'une part et de l'autre par le prince de Holstein qui se trouvait actuellement dans ce royaume au nom de l'Electeur de Saxe.

Ce début ne fut pas du goût des Brandebourgeois ; ils avaient l'épiderme sensible dès que l'ombre même de la Suède les effleurait. Ils venaient de briser leurs attaches suédoises, qui les rendaient si suspects en Pologne que leurs partisans « en crachaient feu et flamme. » (4). Et voilà que les Saxons se posaient en parrains des Suédois et les réintégraient dans l'union brandebourgeoise, dont on avait eu tant de peine à les évincer.

Le baron de Schwerin, qui répondit à Friesen, s'appliqua tout d'abord à décourager les Saxons. Il fit entendre que

(1) Mignet, II, page 296. v. Mœrner, p. 321. Sur la négociation, voir Mignet et Droysen, III [3], p. 142.
(2) D. A. *loc.* 7278, pièce 18.
(3) L'Electeur de Saxe à l'Electeur de Brandebourg, 28 octobre 1667. D. A. *loc.* 9306, 1er volume, fol. 335.
(4) Droysen, III [3], p. 143.

l'œuvre commune était bien malade ; on avait compté sur des subsides, et l'Electeur de Brandebourg avait bercé celui de Saxe de cet espoir. Mais il y fallait renoncer. Schwerin confessa, d'un ton navré, que les deux cours de Vienne et de Madrid se désintéressaient du grand dessein ; que la Hollande, qui avait semblé délier les cordons de la bourse, les resserrait maintenant. Mais toute perspective de paix n'avait point disparu : c'est la magnanimité du Roi de France qui ménageait ce grand résultat. C'est ce monarque, qui, de son initiative, avait résolu de s'accommoder avec l'Espagne, même au détriment de ses droits légitimes ; l'Electeur de Brandebourg en avait reçu à plusieurs reprises d'augustes et royales assurances (*hohe und kœniglich und oft wiederholte Versicherung*) : c'est ce monarque qui s'interposait en Pologne entre le roi et la diète et pansait ainsi une plaie toujours saignante au flanc de l'Empire. En récompense de ces généreuses actions, le Roi demandait à l'Electeur de Brandebourg de ne point adopter une attitude qui indiquerait qu'on veut le forcer à la paix ; car s'il soupçonnait pareille intention, il risquerait plutôt sa couronne que d'exposer sa réputation. L'Electeur de Saxe était prié de déclarer ses sentiments sur ce point.

Ce fut au tour des Saxons de faire la grimace. Quoi ! ces Brandebourgeois, qui les avaient récemment encore excités contre la France, chantaient à présent les louanges de l'envahisseur des terres d'Empire et plaidaient sa cause avec une si singulière chaleur. Car Schwerin parlait avec l'éloquence du cœur ; il avait touché 10,000 écus.

Le lendemain, dans un long discours, Friesen laissa percer l'humeur qu'inspirait aux Saxons la palinodie de leurs bons amis. Il affirma que son maître ne méconnaissait pas la haute valeur des assurances françaises ; et que ce ne serait pas lui qui songerait à détourner S. A. E. de Brandebourg de son sentiment en lui enviant les avantages de sa nouvelle liaison ; que pour des assurances, il en avait, lui aussi, reçu à foison du Résident français et qu'il y entendrait volontiers, si l'on savait au juste ce que la France comprend par une satisfaction raisonnable. Friesen s'attacha ensuite à dissiper les appréhensions plus ou moins sincères du Brandebourg sur la portée de la convention de Zinna. Du moment qu'on

n'avait eu en vue que l'intégrité de l'Empire, de sa constitution, et la dignité de ses membres, aucune Couronne n'était fondée à se formaliser que des princes, parents, voisins, unis d'ancienne date par un pacte de confraternité, se concertassent pour la sûreté de leurs Etats. En quoi faisait-on mine de vouloir dicter la paix à la France ?

Tout cela n'était qu'une préface. Friesen, après avoir loué la vertu de l'acte de Zinna, dit qu'il fallait couronner l'œuvre en y associant la Suède, et considérant comme acquis l'assentiment du Brandebourg à cette accession, il demanda sous quelle forme il devait délivrer copie de l'instrument de Zinna au Résident de Suède. Il proposa soit la confection d'un traité nouveau conçu en termes généraux, soit, pour abréger, l'amendement du traité existant entre la Saxe et la Suède. Ce ne serait pas une alliance à proprement parler, mais un simple échange et une communauté de vues.

Schwerin aussitôt réclama la communication de ce traité entre Saxe et Suède. Il manifesta d'ailleurs que son maître n'avait aucun scrupule à contracter avec cette Couronne, puisqu'il avait déjà une alliance particulière avec elle, et que d'autre part elle-même se montrait prête à adhérer au traité précédemment passé entre le Brandebourg et la Maison de Brunswick. C'était une pierre lancée dans le jardin des Saxons. Friesen avoua son ignorance de ce document. Schwerin lui en promit la copie pour l'après-midi même. Quant à la remise du traité Suédo-Saxon, il l'en dispensa, puisque sur la parole de Friesen il ne s'agissait que de celui de Halle, que la chancellerie berlinoise possédait.

Ainsi les Brandebourgeois avec assez d'impertinence firent la moue à tout ce qui émanait de la Saxe. Ils ne dissimulèrent pas leur indifférence pour une entente avec cet Etat dont ils avaient naguère brigué le concours avec tant d'ardeur. Ils se posèrent, non pas en clients, mais en alliés de la France. Il y avait de quoi piquer l'amour-propre saxon. Aussi l'on se sépara sans avoir rien conclu. Entre temps, l'on avait enterré l'Electrice de Brandebourg dont le tombeau, comme le raconte un témoin oculaire, fut arrosé autrement que de larmes : « car il fut bu d'importance » (1). Il semble que l'on

(1) Le ministre de Hesse à Rammingen, Berlin, 14-4 déc. 1667. A. E. *Berlin*, 5.

eût enterré avec elle l'amitié aussi rapidement fanée qu'éclose des deux Electeurs. C'est ce qu'avait prévu le cabinet français. « Toute cette négociation, écrivit Lionne, n'aura pas passé outre, nonobstant toute la mauvaise volonté de Friesen et de Ramsdorf » (1). Les deux ministres français n'avaient guère contribué à ce succès ; de parti pris, ils avaient été peu assidus auprès des souverains.

Cependant comme la cour de Berlin hésitait à assumer la responsabilité de cette demi-rupture, elle poussa jusqu'à ses extrêmes limites la complaisance aux désirs de la cour de Dresde. Au début de janvier 1668 (2), Schwerin envoya un projet de confédération entre Saxe, Brandebourg et Suède, en quatorze articles rédigés sur le type ordinaire des instruments diplomatiques de ce genre. Il insistait sur le caractère purement défensif de ce pacte. Les hautes parties contractantes se garantissaient la possession de leurs territoires, convenaient des conditions de l'assistance armée mutuelle. Cependant quelques clauses prêtaient à équivoque ; c'est ainsi qu'il était stipulé que, si le requérant reprenait avec l'aide des forces auxiliaires ses places ou pays, les dites places ou pays reconquis lui demeureraient, sans que les confédérés eussent rien à y prétendre. C'était une allusion aux duchés rhénans d'une part et de l'autre à la Poméranie. C'est ainsi encore qu'il était expressément signifié que l'alliance actuelle ne saurait préjudicier ou déroger en rien aux traités de chacun avec d'autres puissances. On reprenait d'une main ce qu'on donnait de l'autre.

La cour de Saxe accueillit froidement ce programme qui était un leurre ; entichée alors de la Suède, elle se résolut à terminer pour son compte ce qu'elle avait entrepris avec cette Couronne. Dès que l'envoi d'une ambassade en France avait été décidé, le duc Auguste, l'homme de la Suède, avait insisté pour qu'on rendît à celle-ci une marque de déférence égale. La démarche paraissait assez étrange et gratuite, car elle ne se justifiait point par une offre de médiation. Néanmoins, comme la régence de Stockholm était fort chatouilleuse, Chassan n'éleva aucune objection. Seulement il s'entendit

(1) Lionne à Chassan, 26 décembre.
(2) 23 déc. (2 janvier), D. A. *loc. cit.* pièce 19.

avec Burkersrode pour procurer la mission à une personne dévouée, au lieu d'une créature des Friesen. On désigna donc au choix de l'Electeur le prince de Holstein-Ploen, un de ces condottieri diplomates et militaires, qui promenaient leur génie d'intrigue et leur pénurie dans toutes les cours d'Allemagne. Ce noble aventurier, dépossédé par le Danemarck de ses domaines, venait de quitter le service de l'Empereur, dont il n'avait pu obtenir ni régiment ni charge ; il s'était rabattu sur la Saxe, comptant y butiner quelque commandement lucratif, en organisant les troupes que l'Electeur se proposait de lever avec l'argent de Louis XIV. Avant de partir de Vienne, il avait protesté à Grémonville de son dévouement au Roi (1). Chassan le styla ; il lui recommanda de représenter à Stockholm l'Electeur de Saxe comme inséparable de la France et incorruptible (2). Cet argument dans l'esprit de Chassan était péremptoire : car les jactances de Grafenthal témoignaient d'une vive irritation des Suédois contre la France ; il fallait les débouter de toute prétention de gagner Jean Georges à leur cause particulière.

Le prince de Holstein se mit en route le 11 août. Grémonville releva aussitôt quelques bruits qui circulèrent sur ce voyage ; on répandit que le prince ne se servirait des lettres de créance saxonnes que comme d'un prétexte pour se défaire à bon prix au profit de la Suède de ses droits sur Oldenburg (3). C'est aussi ce que jugea Pomponne (4). Le prince consuma tout l'été en Suède sans aboutir, selon la mode de la cour de Stockholm, que Biœrnclou exprimait crûment un jour à l'ambassadeur de France : « comme la Suède était un pays froid, les affaires s'y faisaient plus solidement en hiver qu'en pas une autre saison. » Chassan, durant cet intervalle, ne désespéra pas d'un résultat satisfaisant. Il savait que l'Administrateur de Halle était le régulateur des relations de la Saxe avec la Suède. Or, l'Administrateur était mécontent de l'Empereur, qui n'avait point régalé ses deux fils à Vienne (5). De plus Rondeck quémandait quelque grâce, non

(1) Grémonville au Roi, 12 mai. A. E. *Vienne*, 26. fol. 256.
(2) Chassan à Lionne, 22 juillet.
(3) Grémonville au Roi, 18 août, *Vienne*, 27, fol. 120.
(4) Pomponne au Roi, 17 septembre, A. E. *Suède*, 35, fol. 119.
(5) Chassan à Lionne, 2 septembre.

pas de l'argent, mais la Bible Royale et l'Histoire de Constantinople en une vingtaine de volumes (1). C'était bon signe. Le Résident de Suède lui-même entretenait la confiance de Chassan ; il lui certifiait que son Roi entrerait encore dans la ligue du Rhin et que l'envoyé impérial Basserode échouerait piteusement à Stockholm. Sten Bielke, dont la voix était toujours écoutée à Dresde, annonça à l'Electeur que la Suède observerait une stricte neutralité dans le différend des Pays-Bas, ce qui devait le détourner de se compromettre dans aucune ligue fâcheuse (2). Chassan prônait de tout son cœur l'harmonie des deux Couronnes dans leur politique allemande. Dans un mémoire spécial, il démontrait que, vu l'exiguité des revenus de l'Electeur qui ne se montaient qu'à 400,000 écus, sa défection était à craindre à tout moment, que la pression combinée des deux Couronnes le contiendrait infailliblement, qu'une petite pension gagnerait le duc Auguste « pourvu qu'on lui fît entendre à même temps qu'il ne serait point fait de brèche à la religion protestante, en cas il survînt quelque trouble en Allemagne. » Par la Suède — et Chassan invoquait à ce sujet l'opinion de l'Electeur de Mayence, — on s'assurerait de la sequelle évangélique de cette Couronne (3). Chassan porta si loin le culte de l'alliance suédoise qu'il fit preuve de la plus rare abnégation : car lors d'un dîner chez un des conseillers secrets, le baron de Taube, il s'était retiré, devant la prétention du Résident suédois qu'on bût à la santé de son maître avant celle du Roi de France. Mais il ne se brouilla pas avec son collègue pour damer le pion aux malintentionnés, « dans une conjoncture où ils souhaitent si fort que la Suède se sépare de la France. » Grafenthal et lui reconnurent que l'incident avait été artificieusement provoqué par la faction autrichienne pour les mettre aux prises (4).

Pendant toute la conspiration Brandebourgeoise, depuis l'entrevue de Zinna jusqu'à celle de Berlin, Grafenthal et Chassan se serrèrent les coudes. Les Suédois ne cachaient

(1) Chassan à Lionne, 14 octobre.

(2) Chassan à Lionne, 21 octobre.

(3) Mémoire de la main du secrétaire de Chassan, sans date, mais évidemment rédigé à cette période.

(4) Chassan à Lionne, 4 novembre.

pas leur jalousie (1). Aussi pressèrent-ils enfin la conclusion avec le prince de Holstein, et Sten Bielke fut chargé de la négociation. Pomponne n'en pénétra pas grand'chose : le prince lui dit que la convention se réduisait « à de simples paroles sans aucun engagement » (2).

Sans se fier tout à fait à l'assertion, il crut que le nouveau traité ne s'étendait pas plus loin que celui de Halle (3). Il ne se trompa guère. Chassan en obtint une copie de Grafenthal dès la fin de décembre (4). Le gouvernement français n'eut pas lieu de se tourmenter de cet acte qui confirmait, s'il ne le reproduisait pas, celui de 1666. Le seul amendement ou plutôt complément visait la possibilité d'une médiation dans la guerre des Pays-Bas, et l'aide mutuelle, au cas où la sécurité des contractants le requerrait.

Jean Georges se hâta de ratifier (5). C'était une vengeance sur l'Electeur de Brandebourg qui fut fort irrité de ce résultat. La France, elle, n'avait à s'en féliciter qu'à demi ! Pomponne suspecta le nouveau traité d'être à double tranchant : car Holstein lui nia l'existence d'un article relatif à une « jonction des conseils sur l'affaire des Flandres » ; il affirma que l'article avait été biffé sur les instances de l'Electeur (6). Chassan éprouva la même impression : Grafenthal devenu son ami depuis qu'il lui avait fait espérer le poste de Paris à la place de Puffendorf, lui manda : « Tout ce que je vous puis dire est qu'on ballotte furieusement en Suède... le traité fait nouvellement avec M. l'Electeur de Saxe est plus pour la France que contre » (7).

C'est moins la Suède que la Saxe qui devait trancher l'alternative. Or la chance prévalut qu'elle ne le fit pas au détriment de la France. En effet Jean Georges venait d'essuyer un mécompte doublé d'une humiliation. Le Brandebourgeois

(1) Chassan au Roi, 29 novembre.

(2) Pomponne au Roi, 5 novembre. A. E. *Suède*, 35, fol. 206.

(3) Pomponne au Roi, 28 janvier 1668, *ibid*. 36, fol. 34.

(4) Chassan à Lionne, 20 décembre. Cette copie est insérée dans le volume après une dépêche à Lionne du 24 juin.

(5) Chassan à Lionne, 30 décembre. D'après une dépêche de Pomponne du 18 février 1668. *ibid*, fol. 50. la cour de Suède ne ratifia qu'en février, car Holstein ne repartit de Stockholm qu'à la fin de ce mois.

(6) Pomponne au Roi, 25 février, A. E. *Suède*, 36, fol. 57.

(7) Chassan à Lionne, 23 décembre.

s'était joué de sa crédulité : peut-être même le dénonçait-il à cette heure à Paris comme un fauteur de la coalition anti-française. Le revirement du Brandebourg, si brusquement rallié à la cause de Louis XIV, traçait à Jean Georges son chemin. Ce qui le rassurait, c'est que, malgré sa perfidie, la cour de France ne le répudiait pas. Après Zinna, après Berlin, elle lui tendait toujours la main et dans cette main cinquante mille livres (1). Il ne restait à l'Electeur pour jouir de cette grâce qu'à s'en rendre digne. Il s'y appliqua incontinent.

(1) Chassan au Roi, 20 décembre.

CHAPITRE X

La Saxe et le Congrès de Cologne.

Ambition de Jean Georges de jouer un rôle prépondérant dans l'œuvre de la médiation collective : désignation de Burkersrode et Canne pour une ambassade spéciale en France ; déplaisir du gouvernement français. — Participation de la Saxe au Congrès de Cologne ; ordre aux plénipotentiaires de se concerter avec les députés de Brandebourg. — Débat à la Diète sur la garantie générale du cercle de Bourgogne ; attitude modérée du député saxon ; formule de conciliation proposée par l'Electeur de Saxe ; impuissance de la Diète. — Légation du Congrès de Cologne en France : voyage de Gersdorf et Canne. Accueil peu encourageant de Lionne. Fin de non recevoir opposée par le cabinet français aux demandes particulières des Saxons. Rappel des ambassadeurs. Mécontentement de Jean Georges. Sens de la médiation collective des princes allemands.

Dans la crise diplomatique que provoquait la guerre de Dévolution, Jean Georges de Saxe avait affecté, dès la première heure, un rôle saillant. Tout en s'associant à une médiation collective, il avait rêvé de se distinguer des autres membres de l'Empire et, si possible, de devancer leur action. Aussi dès le mois de juin 1667, il avait arrêté dans son esprit l'envoi de Burkersrode en France. Depuis que l'ambassade de Reiffenberg avait une première fois tourné au gré de ses vœux, il préférait cette voie rapide et sûre. Le gouvernement français ne goûta pas l'idée avec la même satisfaction. Il lui déplaisait d'être gêné, même par la plus légère entrave, dans ses mouvements contre l'Espagne. C'est pourquoi Gravel, dont l'avis était prépondérant dans les grandes occasions, tâcha dès le début de dissiper ce projet. Il insinua que Burkersrode ne serait bien accueilli à la cour que s'il n'était chargé d'aucune proposition que S. M. « ne

jugeât pas à propos d'écouter et qui pourrait causer un mauvais effet ». Il exprima la crainte que l'absence de Burkersrode ne fût exploitée par les Friesen pour le discréditer ; que ses ennemis mêmes ne fussent les promoteurs de sa mission pour se débarrasser d'une surveillance incommode pendant leurs intrigues avec Vienne ; enfin que ces mêmes ennemis n'escomptassent le rejet par le Roi des demandes de la Saxe, rejet qui aigrirait l'Electeur. Aussi se prononça-t-il, à moins de raisons très puissantes, contre cette démarche (1). Cette fin de non recevoir désola Burkersrode. Le baron nourrissait la noble ambition de se faire connaître et apprécier du Roi, et de chercher à la cour la juste récompense de son inébranlable fidélité : il languissait depuis plus d'une année après ses trois mille livres de pension. Madame de Burkersrode surtout se berçait de l'espoir d'un gros présent : elle était offusquée des diamants espagnols dont Madame de Friesen était constellée : elle brûlait de faire parade de bijoux parisiens (2). Aussi son époux s'aheurta-t-il à son dessein ; mais avec une rare finesse, il sollicita qu'on lui adjoignît le propre beau-frère de Friesen, le maréchal de la cour, baron de Canne, tout dévoué à la camarilla. Cette combinaison non seulement tranquillisa les Friesen, mais les conquit. Elle agréa moins à Chassan. Burkersrode lui persuada qu'il aurait une instruction particulière et que Canne, dans toute cette affaire, n'y verrait que du feu (3). Pour surcroît de précaution, Burkersrode fit consulter par courrier exprès l'Electeur de Mayence. Celui-ci approuva la résolution, mais sans doute, endoctriné par l'abbé de Gravel, conseilla de différer le départ des envoyés (4).

Jean Georges patienta en effet quelque temps. Mais lorsqu'il fut requis au milieu d'août par l'Electeur de Bavière de députer à Cologne, il appréhenda que son ambassade spéciale ne perdît toute raison d'être. Aussi opposa-t-il au Bavarois une réponse dilatoire, et sans perdre de temps, il invita son conseil à dresser l'instruction (5). Du moment que Burkers-

(1) Gravel au Roi, 30 juin 1666. A. E. *Allemagne*, 228, fol. 32.

(2) Mémoire sans date, déjà cité.

(3) Chassan à Lionne, 1er juillet.

(4) Chassan à Lionne, 22 juillet.

(5) D. A. *loc.* 9306, 1er vol., fol. 151. Une autre copie de l'instruction est

rode était flanqué d'une de leurs créatures, les Friesen ne résistèrent pas à la fantaisie de leur maître. Quelle qu'en fût l'issue, que l'interposition fût acceptée ou repoussée, leur politique ne pouvait s'en trouver mal. Au fond l'échec de la négociation les servait davantage et les directions qu'ils rédigèrent se ressentirent de cette arrière-pensée.

Pour mettre en repos la conscience de l'Electeur, il fut prescrit d'abord aux deux envoyés de se concerter en passant avec l'Electeur de Mayence sur le plan général de leur conduite. Mais, sous la ferme inspiration du directeur du Conseil, le caractère de l'alliance franco-saxonne fut bien défini et toute équivoque écartée. En effet, prévenant l'éternelle objection de la France contre le non établissement du Conseil spécial, Friesen, parlant au nom de l'Electeur, déclarait qu'il avait conçu des scrupules sur cette institution et tenu pour meilleur de renforcer son Conseil secret de sujets bien intentionnés. Jean Georges aurait eu mauvaise grâce à se plaindre de la franche attitude que lui prêtaient ainsi ses ministres. Ce qui le charma beaucoup moins à coup sûr, ce fut la solution inattendue qu'ils donnèrent à l'article des subsides. Les ambassadeurs durent refuser toute pension ou gratification en échange d'un engagement quelconque, de sorte que leur maître gardât les mains libres. Dans un fier langage, Jean Georges protestait qu'à l'exemple de ses ancêtres, il ne voulait dépendre en rien des potentats étrangers, ni contracter un pacte qui ternît la réputation de sa Maison, ou attirât « aujourd'hui ou demain » quelque dommage à l'Empire. Il n'en coûtait pas aux Friesen d'être désintéressés à l'égard de la France, aux dépens de leur souverain : celui-ci ne partageait pas ce désintéressement (1).

Mais il se douta que dans ces conditions l'ambassade devenait un pas de clerc. En effet, si Burkersrode et Canne obéissaient à leurs ordres officiels, le cabinet français ne manquerait pas de les prendre au mot et se garderait d'insister contre leur vertueuse abnégation. D'autre part, devant

renfermée dans une chemise spéciale, *loc.* 8268 : *Abschickung des Freiherren v. Burkersrode an den franzœsischen Hof in verschiedenen Verrichtungen.*

(1) Sur la minute des vol. 9304, le passage est barré, peut-être de la main de Jean Georges.

l'empressement de la plupart des Electeurs à députer à Cologne, la tentative isolée de la Saxe dépouillait toute valeur. Un autre motif détermina Jean Georges à ne plus rien précipiter : c'était le besoin de s'accorder avec l'Electeur de Brandebourg sur la nature et les limites de l'intervention commune. Aussi, tant pour complaire à Chassan et à l'Electeur de Mayence que pour n'effaroucher pas le Brandebourgeois, il achemina ses envoyés d'abord sur Mayence, avec faculté de se transporter à Cologne, si l'Electeur Jean Philippe les y exhortait. Burkersrode et Canne se mirent en route le 21 août. En partant Burkersrode, qui dès maintenant était dégoûté de sa promenade en France, et qui n'avait cédé qu'avec peine aux injonctions de son maître, protesta à Chassan qu'il ne se rendrait auprès du Roi que sur appel exprès et avec le congé de Sa Majesté (1).

Arrivés à Mayence dans les premiers jours de septembre, les deux ministres se virent doucement expédier sur Cologne pour travailler à la médiation. C'était l'intérêt de la Saxe, leur dit Jean Philippe, de ne pas demeurer à l'écart de ces assises solennelles. Burkersrode se fût volontiers dispensé de cette corvée. Il chercha, d'intelligence avec l'abbé de Gravel, à l'éluder, pressentant bien qu'il serait condamné à frayer avec les Brandebourgeois. Mais pour n'éveiller pas la suspicion des Friesen, il s'exécuta (2). Munis de nouvelles lettres de créance et de fonds, lui et Canne se dirigèrent sur la ville du Congrès (3). C'est là que les atteignirent les nouvelles instructions de leur cour, élaborées à Zinna. Conformément à l'accord intervenu, il leur fut recommandé de s'entendre sur toutes choses avec leurs collègues de Brandebourg ; la seule question qu'ils étaient autorisés à discuter était celle de la procédure, à savoir si la médiation se ferait par le collège électoral seul ou avec le concours de quelques-uns des Princes. Mais l'abstention la plus absolue leur était enjointe sur le point capital de la garantie du cercle de Bourgogne et sur l'interprétation de l'Instrument de Westphalie, attendu que cette affaire relevait de l'Empire tout entier (4).

(1) Chassan au Roi et à Lionne, 25 août.
(2) Gravel à Lionne, 15 septembre, A. E. *Allemagne*, 228, fol. 184.
(3) Les envoyés à l'Electeur, 31 août, v. st. D. A *loc.*, 9306, 1er vol. fol. 186.
(4) L'Electeur aux envoyés, 9-19 septembre, fol. 195.

Ces délibérations préliminaires de pure forme n'étaient point ce qui embarrassait Burkersrode et Canne; ce qui les rendait perplexes, c'était la nécessité de s'associer d'ordre de leur gouvernement à la requête d'armistice dont l'initiative partait du Brandebourg. La lettre de leur maître du 6 septembre, lancée de Zinna même (1), leur dictait cette conduite. Reçurent-ils un contre ordre secret, comme l'Electeur s'en targua auprès de Chassan et du Roi? Rien ne permet de le supposer.

Le lendemain de leur venue à Cologne (2), les Saxons prirent langue avec ceux de Brandebourg. On se jura confiance mutuelle. Mais ce fut tout : car les députés de Brandebourg ne se montrèrent plus de quelque temps, étant partis l'un pour Clèves et l'autre pour La Haye, tandis que l'Electeur de Cologne et son principal ministre, l'évêque de Strasbourg, s'absentèrent de leur côté. Burkersrode et Canne piétinèrent sur place pendant plusieurs semaines, et durant ce délai essuyèrent une grosse mortification. Brandebourg et Neubourg conclurent un pacte de succession pour Juliers et Clèves. Devant la fureur des membres du cercle de Westphalie, les Saxons, plus directement touchés que personne, durent rester impassibles et cois. D'autres déboires les assaillirent encore : la vie était très chère à Cologne et ils mangèrent inutilement trois cents thaler par semaine, sans compter qu'ils allaient à pied, tandis que les autres envoyés roulaient carrosse. Cette fausse situation finit par leur peser; ils élevèrent des doléances. Ce qui les irritait plus que tout, c'est qu'ils ne savaient sur quel pied danser avec les Brandebourgeois. Ceux-ci leur avaient mis sous les yeux l'acte de Zinna : or les Saxons ne furent instruits de rien, si bien qu'ils durent sans relâche « se laisser frotter les oreilles avec cette alliance » *(sie müssten sich mit der Brandenburgischen Allianz stets die Ohren reiben lassen)*. Or, les Brandebourgeois se disaient dépourvus de pouvoirs pour passer en France. En cela, ils étaient bien avisés, sachant que la demande d'une suspension d'armes n'avait aucune chance d'aboutir. Les Saxons firent le raisonnement analogue et

(1) 27 août (6 septembre), fo'. 176.
(2) Ils y arrivèrent le 3-13 septembre. Canne à l'Electeur, 10-20 septembre, fol. 228.

crièrent bien haut qu'il était inutile de continuer leur voyage (1). Jean Georges fut ému de ces griefs ; il annonça à Chassan qu'il rappelait Burkersrode, Chassan ne fit « aucun semblant » et applaudit à cette résolution (2).

Cependant Burkersrode prit part aux travaux du Congrès (3). La première décision qui sortit des débats fut celle de l'ambassade collective auprès des puissances belligérantes. Il fut convenu qu'en décembre prochain, tous les envoyés prendraient rendez-vous auprès de l'Electeur de Mayence qui, à l'heure opportune, donnerait la volée à tous ces messagers de paix. Après ces préliminaires, on discuta l'éventualité de la dissolution du Congrès. Comme la plupart des délégués professaient une haute opinion de leur œuvre, ils se prononcèrent pour la prorogation simplement, se réservant de se retrouver en cas de besoin ; ils hésitèrent à priver l'Europe d'une assemblée si nécessaire à son salut. Les autres articles de l'ordre du jour furent traités avec moins de sûreté, car ils touchaient au fond même de la négociation, et chacun craignait de trop s'avancer. Sur le point de savoir si des démarches seraient faites au nom du Congrès auprès de Castel Rodrigo, la majorité répondit par la négative : chacun demeurait libre de s'aboucher avec le gouverneur des Pays-Bas, mais à titre privé. Une autre motion fort perfide d'ailleurs n'eut pas un meilleur sort : quelques amis de l'Espagne, s'apitoyant sur sa faiblesse, émirent l'idée qu'on la conviât à mettre en séquestre certaines places pour les soustraire aux coups des Français. On prit la chose *ad referendum*, par décence ; et on ne l'inséra dans l'instruction aux ambassadeurs du Congrès qu'avec d'infinies précautions ; encore la solution fut-elle abandonnée à la merci du Roi de France (4). Enfin une dernière proposition, la plus brûlante, occupa l'assemblée : les envoyés devaient-ils être munis d'une instruction supplémentaire relative à l'armistice ? Personne, sauf peut-être le Brandebourg, n'éprouvait l'envie

(1) Note insérée dans un mémoire de Friesen : Griefs des Ambassadeurs, D. A. *loc.* 7281. *Vorgehabtes fœdus*, etc.

(2) Chassan à Lionne, 20 septembre.

(3) C'est lui qui en a tenu le journal. D. A. 9306, 1er vol., fol. 250. Cf. Ennen, *Frankreich und der Niederrhein*, p. 188.

(4) Mignet, II, p. 270, art. 3 et 4.

de s'expliquer nettement sur ce sujet : on vota donc que l'on s'en fiait à la dextérité des envoyés. Toutes ces résolutions, comme les ministres saxons le reconnurent, étaient assez anodines. En somme, on s'était tenu de parti pris dans les généralités. Burkersrode et Canne déploraient de n'avoir rien pu tirer de leurs collègues (1). Ils n'avaient joué qu'un rôle très effacé ; l'Electeur ne leur avait envoyé que très tard leurs pouvoirs. Aussi avant que ses représentants ne fussent armés des pièces nécessaires, les actes du Congrès étaient libellés. Ils en acceptèrent la teneur *sub spe rati*; ils se laissèrent désigner pour l'ambassade de France avec Brandebourg, Neubourg et Brunswick-Zell, tandis que deux autres légations étaient destinées pour Madrid et Vienne (2). Ils versèrent même, comme preuve de leur bonne volonté, leur part contributive des frais de courriers, 358 1/2 thaler.

Là dessus Burkersrode, d'après l'ordre apporté par le valet de chambre Starke, revint sans délai à Mayence le 21 octobre. Quant à Canne, il fit ses préparatifs pour son voyage de France. Les Saxons confièrent leur procuration aux Mayençais, pour les travaux du Congrès, au grand soulagement de Chassan qui avait craint qu'ils n'en investissent les Brandebourgeois.

Mais Chassan ne respira pas encore librement. L'envoi de Canne seul à la cour le chagrinait. Il y voyait, comme Gravel, une manœuvre des Friesen, qui trouveraient moyen de dénaturer tout ce que le Roi ou ses ministres auraient communiqué à l'ambassadeur de Saxe (3). Chassan s'avisa d'un stratagème pour détourner le coup. Il fit écrire sous main à Canne par son confident Sorlisi de n'accepter pas la commission (4). Il crut pendant quelque temps que son vœu serait comblé. En effet, durant près de deux mois encore, Canne fut tenu en suspens. D'une part l'Electeur de Mayence combattait ce dessein ; de l'autre l'Electeur de Brandebourg en arrêtait l'effet : Frédéric Guillaume, qui virait alors du côté de la France, ne voulait être prévenu par personne (5).

(1) Les envoyés à l'Electeur, 29 septembre, v. st. D. A. *l. c.* fol. 269.
(2) Mignet, II, page 269. Instruction de l'assemblée de Cologne aux députations.
(3) Gravel au Roi, 6 octobre. A. E. *Allemagne*, 228, fol. 255.
(4) Chassan à Lionne, 3 octobre.
(5) Chassan à Lionne, 14 octobre.

De son côté, Jean Georges n'était pas fâché de ne rien hasarder jusqu'à ce que la situation se fût un peu débrouillée à la Diète. A Ratisbonne régnait le chaos. Au commencement de septembre, l'affaire de Bourgogne avait enfin été portée à l'ordre du jour. Les Autrichiens, dans leurs votes au collège des princes, proclamaient le cercle membre de l'Empire, et par conséquent revendiquaient la garantie. Mais le collège électoral se regimbait; il se bornait à l'interposition amiable. Strauch, fort ennuyé d'ignorer les intentions exactes de son maître, cacha son incertitude sous des formules verbeuses : il appela sur l'entreprise les bénédictions du Très-Haut (1). Il subit avec flegme les sorties du cardinal de Thun, principal commissaire impérial, qui enrageait de la lâcheté des princes allemands. Un jour même, à table, l'Eminence s'écria qu'en somme l'extension de la France ne menaçait pas les catholiques, mais que les protestants n'avaient qu'à se bien tenir, que l'exemple d'Erfurt était une leçon. Strauch et ses coreligionnaires prirent la chose en plaisanterie et ripostèrent que la guerre présente se faisait entre bons catholiques. Les Impériaux se butèrent à une inertie invincible. Leur aigreur s'envenima au point qu'une fois les commis de la chancellerie d'Empire refusèrent par patriotisme de copier une note de Gravel. Cette animosité satisfaisait le Plénipotentiaire : c'était un aveu d'impuissance. Dès le premier jour Gravel avait été rassuré sur l'issue de ce grand débat (2). En effet, le collège électoral repoussa sans ambiguïté la garantie. Seul, Brandebourg formula quelques restrictions. Aussi Gravel exprima au député saxon le plaisir qu'avait le Roi de la modération de la Saxe. Il l'engagea à persévérer dans cette attitude neutre en lui laissant comprendre que le Roi n'aurait qu'à demi-agréable l'interposition de l'Empire et ferait bien plus de cas de celle qui s'élaborait à Cologne (3).

Le but de Gravel, en flattant le Saxon, était d'aliéner son esprit au *conclusum* du collège des princes proposé depuis quelques jours (4). Il était moins inoffensif que celui des

(1) Séance du 2-12 septembre. D. A. *loc. cit.* fol. 204.
(2) Mignet, p. 254 et suiv.
(3) Strauch à l'Electeur, 9-19 septembre. D. A. *loc. cit.*, fol. 223.
(4) *Conclusum* du 4-14 septembre. Pachner v. Eggenstorf, 1re partie, n° 177.

Electeurs, puisqu'il adoptait l'interposition d'Empire et reconnaissait en termes précis le cercle de Bourgogne comme portion intégrante de l'Empire. L'évêque de Salzburg (cardinal de Thun) avait provoqué une conférence ou corrélation des deux hauts collèges, mais tout resta en l'air. Pendant cet intermède, Jean Georges fut vivement pressé par l'Electeur de Brandebourg de se rallier au *conclusum* des princes; c'est pour cet objet que Stein parut en Saxe (1). Chassan craignit un instant que l'Electeur ne fût ébranlé; il lui démontra qu'il agirait contre sa foi, puisqu'il avait promis au Roi de l'appuyer dans les assemblées de l'Empire (2). Jean Georges ne s'aventura pas pour l'amour d'une formule. Gersdorf vint dire à Chassan que l'Electeur demeurerait ferme dans son suffrage et s'en tiendrait au sentiment du collège électoral, ce que Strauch confirma de bouche à Gravel (3). Mais sur le champ, Jean Georges rappela que son dévouement n'était pas gratuit; outre sa pension, il sollicita de Louis XIV un prêt de cinquante mille écus pour des levées (4).

En parlant de son suffrage, Jean Georges faisait allusion à un mythe. Strauch avait jusqu'ici pratiqué une parfaite abstention. Il était contraire à la dignité de la Saxe que la discussion s'achevât sans que sa parole eût retenti. Le Conseil secret fut donc mis en réquisition pour travailler à une instruction spéciale. Après s'être éclairé de l'avis de ses collègues, le directeur composa un mémoire où, après avoir expliqué la difficulté d'accorder les deux *conclusa*, d'autant plus malaisément que tous deux consistaient en de pures généralités *(auf einer lauteren Generalitæt)*, il finissait par suggérer une formule de conciliation (5). Ce fut le point de départ des directions qui furent adressées à Strauch (6). L'Electeur, y était-il dit, désirait avant tout le prompt rétablissement de la paix dans le cercle de Bourgogne, mais conformément aux traités de Westphalie. Voilà le complément — ou la restric-

(1) D. A. *l. c.*, fol. 244.
(2) Chassan à Lionne, 21 octobre, au Roi, 28 octobre.
(3) Gravel au Roi, 25 octobre. A. E. *Allemagne*, 228, fol. 280.
(4) Chassan à Lionne, 28 octobre.
(5) Mémoire du 11-21 octobre. D. A. *l. c.*, fol. 322.
(6) Instruction du 12-22 octobre, *ibid.*, fol. 327.

tion — que Strauch devait ajouter en portant cette déclaration à la connaissance du cardinal de Thun. L'Electeur développait ensuite son interprétation du *conclusum* princier : il y découvrait la résolution de prendre en main les intérêts du cercle de Bourgogne, seulement « *per amicabilem modum* et par voie amiable et notamment par l'offre d'une médiation aux deux Couronnes. » Ainsi l'idée et le nom même de la garantie s'évanouissaient. Soupçonnant que ce commentaire ne conviendrait peut-être pas au cardinal, l'Electeur commandait à Strauch de lui notifier qu'il ne se séparerait pas de ses coélecteurs, mais qu'il userait de sa liberté pour se rallier soit au vote rendu, soit à toute motion ultérieure dont les termes pourraient être moins généraux. C'était sous-entendre qu'on évoluerait, le cas échéant, du côté de Brandebourg. En conséquence, le député de Saxe, à l'heure décisive, énoncerait, au nom de son maître, la sentence suivante : « S. A. E. après examen attentif de l'affaire, et après avoir pesé la portée des deux *conclusa* en eux-mêmes, n'a pu y trouver de divergence essentielle *(keine Hauptdiscrepanz)*, attendu que S. A. E. interprète le *conclusum* princier essentiellement dans ce sens, que l'on a à défendre les intérêts du cercle de Bourgogne par des moyens efficaces et ne visant qu'à la paix et à la tranquillité, et principalement par l'offre d'une médiation aux deux Couronnes. Si du côté électoral, l'on professe la même intention, Sadite A. E. souhaiterait d'apprendre de Messieurs ses coélecteurs pré=et post-opinants les expédients et tempéraments qui permettraient de concilier autant que possible les deux *conclusa*, d'éviter toute scission et en revanche de prendre en main, sans perte de temps et avant toutes autres affaires, tous les moyens pacifiques imaginables pour amener la composition raisonnable que l'on souhaite entre les deux Couronnes belligérantes (1). »

Jean Georges trouvait dans cette solution de quoi contenter sinon tout le monde, du moins lui-même. Ce n'est pas sans perplexité que Strauch expliqua au cardinal de Thun les pensées de son maître (2). Le fin prélat comprit qu'il ne

(1) *Ibid.*, fol. 331.
(2) Strauch à l'Electeur. D. A. 9306, 2e vol., fol. 2 et suiv.

convertirait pas l'Electeur de Saxe trop timoré; il s'efforça de le convaincre qu'il était d'accord au fond avec l'Empereur et du même coup avec l'Electeur de Brandebourg. C'est en définitive à l'amendement brandebourgeois qu'il le pria de se ranger. Cet amendement spécifiait, à la vérité, la médiation d'Empire en faveur d'un de ses cercles et l'armistice *(damit durch Interposition und Mediation des Reichs derselbe (Kreis) als dessen Glied conservirt, cursus armorum sistirt...)*. Le cardinal en proposa un plus adouci encore et plus vague où le terme seul de médiation d'Empire figurait. Strauch ne s'avança pas. Il appréhenda d'offusquer Gravel qui menait alors contre la fusion des deux *conclusa* une campagne des plus actives et des plus heureuses. Le Plénipotentiaire de France mit Strauch en garde contre l'artifice des Impériaux qui prétendaient insérer dans le *conclusum* électoral la dénomination du cercle de Bourgogne comme membre de l'Empire. Ce procédé engageait, selon lui, les Electeurs dans la garantie, c'est-à-dire dans la guerre. De plus, il constituait une violation de l'Instrument de Westphalie. Là-dessus Strauch se gendarma : il repartit à Gravel non par ordre ni de son sentiment, mais suivant l'opinion d'autrui (*ex mente aliorum)* que l'Instrument de Westphalie qualifiait textuellement le cercle de Bourgogne de membre de l'Empire; que les envoyés de Bourgogne siégeaient au vu et au su de toute la Diète; qu'il était impossible d'enlever au cercle ce titre consacré. Gravel répliqua que les mots se rencontraient bien dans le traité de Munster, mais que le paragraphe *Et ut eo sincerior* en annulait absolument l'effet. Mais sentant la faiblesse de son argumentation, il se rejeta sur les intrigues des Autrichiens qu'il opposa aux intentions loyales et pacifiques de son souverain, et finalement révéla que la médiation d'Empire n'aboutirait pas : il valait mieux se réclamer du Congrès de Cologne où le collège électoral était réuni quasi en corps avec les plus considérables des Princes.

L'énergie de Gravel fit impression sur le Saxon. On vit qu'il avait retourné la majorité du collège des Princes (1). Jean Georges manda donc à son député qu'il continuât à ne

(1) Mignet, II, pas. 261.

pas répudier la médiation d'Empire en principe ; mais puisque ce terme choquait le ministre de France, il hésitait à en assumer l'odieux *(und uns dannenher das odium diesfalls aufzubürden billich bedenklich);* qu'il attendrait que la France se fût déclarée aux délégués de l'assemblée de Cologne. Ainsi à la fin de l'année 1667, les deux *conclusa* ou plutôt les deux partis demeuraient bec à bec. Il n'y avait rien à espèrer de la Diète pour le rétablissement du repos public. Jean Georges avait tout fait pour y contribuer sans léser personne. C'est surtout à l'égard de la France qu'il avait la conscience tranquille : aussi est-ce à bonnes enseignes qu'il dépêcha son ambassade à Louis XIV.

Depuis le 22 novembre, il avait prescrit à Canne de séjourner à Mayence jusqu'à la réception de l'ordre de départ. Cet ordre ne pouvait plus tarder. L'Electeur de Brandebourg expédiait en toute hâte ses ministres Meinders et Pœllnitz. Il exhortait Jean Georges à l'imiter, sans se préoccuper des décisions du Congrès de Cologne. L'essentiel était d'arrêter les progrès de la France qui, au printemps prochain, reprendrait le cours de ses conquêtes (1). Jusqu'au dernier moment Chassan espéra que Canne serait rappelé en Saxe (2). Mais les instances de Frédéric-Guillaume l'emportèrent ; de plus, il était urgent de se conformer aux résolutions du Congrès. Comme Burkersrode persistait à s'excuser, puisque Gravel, Chassan et l'Electeur de Mayence jugeaient sa présence indispensable à Dresde, on adjoignit à Canne un autre conseiller, Gersdorf. Chassan n'en fut pas trop marri, parce que ces messieurs lui témoignèrent de l'inclination pour la France. D'ailleurs il y avait moyen de raffermir cette inclination : « les ministres allemands se laissent lier facilement avec des chaînes d'or » (3).

A Paris, on attendit de pied ferme l'avalanche des diplomates allemands. Lionne calma les inquiétudes de Gravel, notamment en ce qui concernait la Saxe. « Quand le maréchal de Canne viendra seul, lui dit-il, je ne suis pas en peine de lui répondre de telle manière à tout ce qu'il demandera

(1) L'Electeur de Brandebourg à l'Electeur de Saxe, 23 novembre. D. A. *l. c.*, fol. 31.
(2) Chassan à Lionne, 29 novembre.
(3) Chassan à Lionne, 20 décembre.

ou proposera que son maître en demeurera satisfait sans que les Friesen en puissent prendre aucun avantage imaginable (1). » D'ailleurs pour bien disposer la cour de France, Jean Georges fit précéder ses ambassadeurs d'une lettre au Roi où il certifiait qu'il n'avait accédé ni accèderait à aucun traité suspect à Sa Majesté (2). Et dans une épitre pour la nouvelle année, l'Electeur « après avoir élevé son âme au-dessus du cours des choses humaines et des temps vers le sceptre bienfaisant du Dieu éternel » *(sublatis e medio humanarum rerum temporumque cursu in benefica æterni numinis sceptra animis...)* invoquait les bénédictions célestes sur les actions du Roi (3). C'est sous ces favorables auspices que Gersdorf et Canne inaugurèrent leur voyage.

A peine furent-ils en route que Chassan retomba dans ses transes. Il apprit que les Friesen, qui lui avaient semblé d'abord un peu déconcertés, s'étaient appliqués à envenimer les instructions des ambassadeurs (4). Il constata le fait à son aise, puisqu'il reçut communication de la pièce. En effet, sur l'objet général de leur mission, pleine satisfaction était donnée au Roi; l'Electeur déclarait adhérer aux actes du Congrès de Cologne et renonçait implicitement à la médiation d'Empire. Mais les rapports particuliers de la Saxe avec la France étaient traités avec plus de raideur : d'abord il n'était fait nulle mention des pactes de Ratisbonne et de Zwickau. On feignait de les considérer comme lettres mortes : car si l'article du Conseil était abordé, les ambassadeurs devaient éviter d'entrer en matière et remémorer que l'Electeur s'en était expliqué dernièrement avec le Roi, et qu'ils n'en savaient pas davantage ; ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'ils avaient à essayer une justification. Ce qui était plus grave, c'est qu'ils devaient éluder toute proposition relative au commerce. Le seul point qu'ils étaient autorisés à pousser à fond, était celui de Juliers. Jean Georges était fort piqué que Louis XIV n'eût pas daigné s'ouvrir à lui de

(1) Lionne à Gravel, 8 novembre. A. E. *Allem.*, 232.
(2) L'Electeur au Roi, 9-19 décembre.
(3) L'Electeur au Roi, 11-21 décembre.
(4) Chassan à Lionne, 13 janvier 1668.

ses intentions à l'égard de la Maison de Saxe après la dernière convention entre Brandebourg et Neubourg. Depuis plus d'un an, sa lettre (qui datait du 6 décembre 1666) restait sans réponse. En résumé la plus grande réserve, pour ne pas dire froideur, était recommandée aux envoyés à l'endroit du Roi et de ses ministres.

Chassan conseilla de ne rien tenter pour amadouer les Saxons. Il fallait, au contraire, les mettre dans l'embarras, en exigeant d'eux des notes écrites, de sorte que la non mention des alliances fournît une arme contre eux. De plus, leurs sentiments étant assez connus, il était à propos de ménager les grâces et faveurs du Roi à leur égard et de les congédier le plus tôt possible, ce qui ne déplairait pas à leur maître à cause de la dépense. Comme il importait en outre de les surveiller, Chassan les avait adressés à l'abbé Paumier, un sien ami, de peur que Pawel de Rammingen, le correspondant et l'affidé de Henri de Friesen, ne se mêlât de les diriger.

Le 21 janvier, après une odyssée que les inondations rendirent pénible, Gersdorf et Canne avaient gagné Mayence (1). Jean Philippe les félicita de l'honneur qui leur était dévolu et les exhorta chaudement à poursuivre cette entreprise salutaire (*salutare negotium*). Il leur annonça que le mémoire du Congrès de Cologne leur serait transmis à Paris par le député brandebourgeois Beyer ; qu'on était convenu d'une part de solliciter un sursis de l'armistice au delà du mois de mars, et de l'autre de passer sous silence la mise en séquestre de quelques places des Pays-Bas, combinaison infiniment désagréable à Louis XIV. Il promit, en sa qualité de directeur du collège électoral, de laisser dormir l'affaire de Bourgogne jusqu'à l'achèvement de la médiation. Une fois que le Congrès de Cologne ou celui d'Aix-la-Chapelle aurait clos ce fâcheux incident, la Diète purgerait son ordre du jour de cet irritant article et se replongerait dans son calme accoutumé.

Sur cette perspective sereine, Gersdorf et Canne franchirent la frontière de France. Ils atteignirent Metz le 29 janvier. Le maréchal de Créqui, commandant le corps d'armée con-

(1) Les envoyés à l'Electeur, 13-23 janvier. D. A. *l. c.*, fol. 189.

centré sur ce point, les fit complimenter. Le gouverneur de la place, M. d'Avaugour, se présenta suivi de son état-major à leur hôtel; le conseil de ville leur députa quelques-uns de ses membres et les régala de quelques bouteilles de bon cru. Ils dînèrent chez toutes les autorités. Malgré l'affabilité de cet accueil, leurs premières impressions furent assez troublées. Les régiments mobilisés attendaient d'heure en heure leur ordre de marche. On croyait que l'objectif était la Franche-Comté. Dans ces conditions, les ambassadeurs firent diligence : leurs collègues étaient déjà rendus à Paris. Mais ils durent à grands frais commander chevaux et voitures à Nancy, ce qui retarda de quelques jours leur entrée dans la capitale. Sur leur passage, ils n'eurent qu'à se louer de la gracieuseté française. A Toul, le comte de Pas de Feuquières les fit saluer; le syndic, l'échevin, dont le costume les frappa, et dix notables les visitèrent et leur firent cadeau de deux grandes bouteilles rondes sur lesquelles les armes de la ville étaient peintes. C'est seulement le 13 février qu'ils parvinrent à Paris. « Dieu soit loué ! » s'écrient les voyageurs dans leur journal. Ils descendirent rue Saint-Augustin à l'enseigne de Saint-Roch, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un appartement plus convenable (1). Aussitôt ils échangèrent des visites avec les autres députés, Beyer, de Brandebourg, Lerode, de Neubourg, Platen, de Zell. Ils eurent le temps d'échanger aussi des observations, car le Roi conduisait la campagne de Franche-Comté, et Lionne, qui ne voulait pas être importuné, ajourna son audience d'une semaine. Evidemment, le ministre français désirait se débarrasser de cette encombrante députation qui, comme la mouche du coche, bourdonnait autour de l'œuvre de paix. Quand il les reçut en corps, le 20 février, il énuméra avec une sorte de complaisance toutes les difficultés de la négociation; outre la satisfaction territoriale, pour laquelle la France laissait à sa rivale l'alternative de l'abandon de toutes les conquêtes de la campagne ou de la cession de la Franche-Comté et d'une bande des Pays-Bas, il était nécessaire de vider le différend juridique issu de la renonciation de la Reine de France; il

(1) Ils s'installèrent à l'hôtel de Luynes, près du Pont-Neuf, où logeaient les autres envoyés.

était nécessaire en outre de sanctionner le traité à intervenir par la garantie de tous les intéressés. Comme pour montrer aux envoyés l'inutilité de leur démarche, Lionne leur notifia que Colbert de Croissi, maître des requêtes, allait être expédié auprès de Castel Rodrigo, dès qu'il tiendrait son passeport. Il donna aussi à entendre que leur interposition serait d'une efficacité douteuse (1). Dans les entrevues particulières qu'il eut avec les diverses ambassades, Lionne ne parla pas un langage plus engageant. Et il s'amusa même à augmenter la perplexité de ses partenaires. Un courrier de l'Electeur de Mayence étant revenu de Madrid avec une déclaration du gouvernement espagnol, le ministre demanda le plus naturellement du monde à Gersdorf et Canne si l'on ne pouvait pas ouvrir le paquet à Paris même. Les Saxons communiquèrent la chose à leurs collègues qui ne jugèrent pas le procédé faisable; car on risquait et d'offenser la cour d'Espagne et de préjudicier à la négociation par une publication prématurée d'un document de cette gravité. Or Lionne était informé de la teneur de cette missive, dont la connaissance allait accroître le désarroi : car l'Espagne refusait de dessaisir le pape Clément IX de la médiation qu'il avait assumée au premier jour de son avénement; elle révélait aussi qu'elle la continuerait à Rome avec le Roi T. C. Les bons diplomates allemands ne virent goutte dans cet imbroglio qui devait se dénouer au-dessus de leurs têtes.

Ils espéraient que le retour du Roi arrangerait tout. Mais le Roi, revenu à Saint-Germain le 18 février, les fit languir jusqu'au 3 mars. Ce jour, à sept heures du matin, M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, vint les prendre avec trois carrosses dont l'un à six chevaux. On les laissa souffler une heure à Saint-Germain, dans leur pied-à-terre, d'où, à dix heures, le carrosse royal à deux chevaux les amena au château. Plusieurs gentilshommes allemands les escortaient. Dans la première antichambre, les gardes du corps étaient sous les armes. Le Roi reçut les ambassadeurs debout et découvert, ce qu'il ne faisait que pour les ambassadeurs extraordinaires. Après l'audience, ils furent servis à table dans un salon spécial par le maître d'hôtel Sanguin, en

(1) Lettre de la légation de Paris au congrès de Cologne, fol. 266.

présence de Courtin et de Bonneuil. Après le dîner ils furent conduits chez la Reine, qui les accueillit debout. Le Dauphin était indisposé. Lionne ne se montra pas : il faisait sa sieste.

C'est Gersdorf qui avait eu l'honneur de lire au Roi l'adresse latine du Congrès. Lous XIV répondit que ces points méritaient réflexion et qu'il se prononcerait plus tard. Pendant quelques jours Lionne se déroba : la conclusion de la Triple Alliance de La Haye le mettait sur les dents. Cependant les délégués s'acquittaient de leur mandat avec toute la conscience et tout le sérieux imaginables; ils conféraient gravement ensemble, correspondaient avec leurs collègues de Vienne, de Madrid, de Cologne, passaient deux jours de la semaine à rédiger, cacheter et sceller leur courrier. Ce qui les rehaussait dans leur propre estime, c'est que les signataires de la Triple Alliance tâchaient de les attirer à leur cause : l'ambassadeur anglais, le chevalier Trevor, les avait entrepris et cajolés. C'est pourquoi dans la visite en corps qu'ils effectuèrent le 9 mars à Saint-Germain, Lionne, Le Tellier, Colbert, blâmèrent à l'envi la manœuvre des Anglais, des Hollandais et des Suédois qui faisaient mine de contraindre le Roi à la paix (1). Aussi sentant l'importance de ménager les représentants du corps germanique, Louis XIV leur adressa le 12 mars un mémoire en réponse à leurs propositions. Après avoir loué le glorieux dessein des Electeurs et Princes qui travaillaient à étouffer « le feu de la guerre qui s'est allumé dans leur voisinage », il se félicitait de voir à sa cour des personnes « de haute suffisance » capables de reconnaître sa modération et sa sincérité. Avec une rare habileté, il relevait l'inconvenance du procédé de l'Espagne envers les médiateurs et s'étonnait avec ironie, « que la Couronne d'Espagne, laquelle prétend en certaine portion de ses Etats être un membre principal du corps qui offrait cette interposition, ait voulu la rebuter comme lui étant suspecte. » Il taxait de « frivole » l'excuse de la Régence de Madrid, car « il n'y a point d'incompatibilité à l'exercice d'une même médiation par deux différents potentats », selon les précédents de Munster, d'Oliva, de Roskild.

(1) Les envoyés à l'Electeur, 7-17 mars, fol. 310.

Pour donner une marque de sa déférence envers les Electeurs et Princes de l'Empire, le Roi promettait de les tenir au courant de la négociation, comme « s'ils avaient été reçus pour médiateurs par les deux partis. » Démonstration des plus flatteuses, des plus vaines aussi. Car Louis XIV se gardait d'initier les envoyés à ses projets. Eux-mêmes comprenaient que tout se conclurait à Aix-la-Chapelle : le passeport de Castel-Rodrigo pour Colbert était enfin arrivé. Aussi, n'osèrent-ils pas, suivant l'injonction de leurs commettants de Cologne, presser l'article de la suspension d'armes.

Pour les envoyés Saxons, la négociation générale s'effaçait devant leur commission spéciale. Ils avaient depuis longtemps sollicité une audience particulière. Ils l'obtinrent le 12 mars. Le Roi les écouta cette fois assis et couvert, en présence d'une assistance nombreuse ; il protesta de son affection pour l'Electeur, leur maître. Gersdorf et Canne firent une tournée chez tous les personnages de marque, les ministres, Turenne, le maréchal de Grammont. Le lendemain matin, ce dernier vint les chercher pour le lever du Roi : dans l'antichambre, Turenne les entretint longuement des affaires présentes ; puis les conduisit lui-même au Roi, au moment où S. M. procédait à sa toilette. Ils furent officiellement invités à assister le lendemain à Notre-Dame au Te Deum en l'honneur de la soumission de la Franche-Comté. Mais par cette considération que partagèrent leurs collègues de ne point paraître à cette cérémonie à cause de leur qualité de médiateurs, ils s'abstinrent, ce qui ne fut pas pris en mauvaise part.

Cependant ces manifestations de pure étiquette n'avançaient pas leurs affaires. Jean Georges s'aperçut que le séjour de ses ambassadeurs à la cour de France lui coûtait gros et ne lui rapportait rien, et qu'en résumé la France aussi bien que l'Espagne se moquaient de l'intervention des Allemands. Aussi, dès la fin de février, signifia-t-il à ses ministres qu'il regardait l'assemblée de Cologne comme close et qu'il les manderait directement de Paris à Dresde (1). C'était une satisfaction pour Chassan, car les Friesen eussent volontiers dirigé Gersdorf, non sur Cologne, mais sur Aix-la-Chapelle

(1) L'Electeur aux envoyés, 28 février, fol. 235.

« pour lui pouvoir donner des ordres à leur mode » (1). Mais l'Electeur était dégoûté du métier de dupe dont il s'était si bénévolement chargé Il avait conçu de l'irritation contre l'Electeur de Mayence, promoteur de cette comédie, dont un conseiller, Jodoci, était venu à Paris pour contrôler, voire pour espionner la délégation de Cologne, ce qui avait obligé celle-ci à lui interdire l'accès de ses conférences. Jean Georges annonça le 31 mars au Mayençais qu'il expédiait à ses députés un ordre de retour ; que, vu l'entrée imminente du Roi en campagne, et l'inauguration du Congrès d'Aix-la-Chapelle, leur présence à Paris devenait superflue ; quant au Congrès de Cologne, c'était désormais un rouage incommode et propre tout au plus à entraver la pacification. Les Brandebourgeois avait déjà donné le signal de la débandade. Beyer, Gersdorf et Canne informèrent leurs collègues qu'ils ne tarderaient pas à demander leur congé. Cette nouvelle souleva un conflit au sein de la délégation. Les Princiers (Lünebourg, Zell et Neubourg) déclarèrent que leur mandat n'était pas expiré, tant que le bureau de Cologne ne les en aurait pas relevés ; que Paris était le véritable foyer de la négociation ; qu'à Aix-la-Chapelle on n'achevait que les formalités ; qu'à Paris seulement, l'action collective serait efficace, d'autant que les Anglais et les Hollandais briguaient leur concours ; enfin qu'ils ne cacheraient ni au Roi ni à Lionne la situation irrégulière où les jetait la désertion des Electoraux. Devant la crainte d'un scandale, les Saxons consentirent à différer leur demande de congé jusqu'à la prochaine poste (2), et cela d'autant plus volontiers que la rupture de l'entreprise eût été imputée à leur maître seul, car le malin Electeur de Brandebourg avait enjoint à Beyer d'emboîter le pas derrière les Saxons. Mais ceux-ci étaient bien déterminés à ne mettre pas le doigt entre l'arbre et l'écorce. Au prince Guillaume de Fürstemberg qui les suppliait de demeurer, ils répliquèrent qu'ils n'avaient nulle envie de s'interposer entre la France et la Triple Alliance ; que la cour ne réclamait d'eux rien de pareil. D'ailleurs, le dénouement dépendait à présent de l'Espagne : Louis XIV avait accepté une proro-

(1) Chassan à Lionne, 16 mars.
(2) Les envoyés à l'Electeur, 26 mars-6 avril, fol. 368.

gation de l'armistice jusqu'au 31 mai au lieu du 31 mars, en donnant sa parole royale qu'il restituerait à l'Espagne tout ce qu'il aurait occupé depuis le 31 mars jusqu'à la fin de la trêve.

L'Electeur approuva la contenance de Gersdorf et Canne. Le 14 avril, il leur réitéra son commandement de revenir au plus tôt. Outré de l'arrogance des Princiers, qui prétendaient dicter la loi aux ministres des Electeurs, il leur prescrivit de laisser les Princiers se débrouiller de leur côté, *(den Fürstlichen überlassen wie sie sich ihres Orts anstellen werden)* (1). Déjà Canne et Gersdorf avaient obéi ; le 12 avril, la Députation s'était rendue auprès de Lionne à Saint-Germain. Gersdorf, qui faisait toujours fonction d'orateur, exposa que quelques-uns des membres de l'assemblée de Cologne jugeaient la négociation préliminaire terminée, puisque S. M. acceptait la médiation, la prolongation de l'armistice, et le lieu du traité *(locus tractationis)*. L'envoyé de Neubourg, Lerode, en son nom et en celui de Platen, dit qu'il ne pouvait s'associer ni aux vues ni au sens de la démarche de ses collègues (2). Lionne ne fit aucune objection. Le 17 avril, Louis XIV accorda l'audience de congé. Gersdorf débita la harangue en français, où il exhorta S. M. à « vouloir conserver cette modération très extraordinaire jusques à la conclusion d'un si grand ouvrage, laquelle ne comblera pas moins de gloire V. M. et ne lui érigera pas moins de trophées que ses armes victorieuses lui auraient pu procurer ». (3) Le Roi répondit gracieusement que, par considération pour les Electeurs et Princes, il avait négligé son propre intérêt afin de hâter la paix de la chrétienté.

C'était de l'eau bénite de cour. Les diplomates allemands eurent la conscience que la chrétienté ne leur devait pas grand chose. Les Saxons se seraient aisément consolés de ce résultat négatif pour le renom du corps germanique, s'ils avaient emporté pour leur propre pays quelque avantage positif. Ce n'est qu'à la fin de leur séjour qu'ils purent aborder les points de leur instruction spéciale. Canne aurait souhaité communiquer confidentiellement avec Lionne, mais à l'insu

(1) L'Electeur aux envoyés, 14 avril, fol. 385.

(2) Lerode et Platen ne furent rappelés qu'en juin, KŒCHER, p. 592.

(3) D. A. *l. c.* fol. 424.

de son collègue (1). Il n'en fit rien : il manda pourtant qu'il avait persuadé le ministre des bonnes intentions des Friesen, ce qui avait valu à Chassan un redoublement de civilités de la part de ceux-ci (2). Lionne répondit que jamais il n'avait entretenu Canne en particulier et que ni l'un ni l'autre des envoyés saxons ne lui avaient « nommé le nom des Friesen » (3). Il n'eut qu'une fois l'occasion de s'expliquer avec eux sur leur commission spéciale, et notamment sur l'affaire de Juliers. Canne et Gersdorf lui ayant rappelé la lettre de l'Electeur de 1666, Lionne témoigna qu'il ne l'avait pas sous la main — Gravel avait effrontément dit qu'elle s'était perdue. — Ils lui en présentèrent une copie. Il repartit simplement qu'il en rendrait compte au Roi. Dans l'audience privée, Louis XIV, sans que les ambassadeurs lui en eussent soufflé mot, leur notifia brièvement qu'il renvoyait la question à Gravel. Mais Gersdorf ayant osé exprimer la confiance de son maître que S. M. n'octroierait pas sa garantie à la dernière convention entre Brandebourg et Neubourg, Louis XIV répliqua qu'il ferait connaître sa plus ample résolution par son Plénipotentiaire à la Diète et tourna court.

Gersdorf et Canne s'en allèrent déconfits. Il ne leur restait plus qu'à plier bagage. Sans même attendre les lettres récréditives du Roi pour l'Electeur, ils s'embarquèrent par la malle ordinaire de Charleville. Le 26 mai, ils touchèrent à Mayence. S'ils avaient écouté Jean Philippe, ils auraient bifurqué sur Cologne afin d'y pousser la garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle. Leur maître leur intima l'injonction de rentrer à Dresde.

Ainsi finit cet épisode de la médiation allemande, dont les héros se couvrirent légèrement de ridicule. Le Congrès de Cologne joua dans ce drame le rôle de grande inutilité. Cependant la France ne put pas négliger cet élément : car la pensée qui mut les Electeurs et les Princes de l'Empire fut au fond une pensée d'hostilité contre la France. Ce n'est pas tant le traité d'Aix-la-Chapelle qui les transporta de joie, que celui de Saint-Germain, du 15 avril, par lequel l'Angleterre

(1) Lionne à Chassan, 6 avril.
(2) Chassan à Lionne, 13 avril.
(3) Lionne à Chassan, 4 mai.

et la Hollande imposaient la paix à Louis XIV. On se congratula de tous les coins de l'Allemagne, on glorifia le Très-Haut (1). La voix de Jean Georges ne fut pas la moins enthousiaste dans ce pieux concert. Pour lui l'échec moral que la France essuya et que beaucoup de Français confessèrent (2) fut une sorte de revanche de sa propre mortification. Dès l'explosion de la lutte, il avait affecté une intervention isolée, indépendante de l'Empire. On l'avait rebuté. Il avait condescendu à se fourvoyer dans l'impasse de la médiation collective, espérant qu'il toucherait le salaire de sa bonne volonté. On ne lui en avait pas tenu compte. On faisait ouvertement plus état du Brandebourg et même de la Maison de Brunswick. C'est qu'en vérité ses prétentions étaient exagérées. Il se flattait « que S. M. reconnaîtrait les services qu'il lui a rendus en ne prenant aucun parti contre elle (3) ». Louis XIV montra la plus noire ingratitude envers ce genre de services. L'Electeur se drapa dès lors dans sa dignité offensée, et se regardant comme dégagé de ses obligations, il rechercha des alliances plus selon son cœur. Il n'eut que l'embarras du choix.

(1) L'Electeur de Brandebourg écrit à celui de Saxe : *der Hœchste wolle gnædig verleihen...* l'Electeur de Mayence : *Wann der Allerhœchste hierzu seinen Segen verleihen wurd...* Jean Georges répond à ces effusions : *der Allerhœchste sei vor solch hohe Güte gepreiset*, fol. 410.

(2) Mignet, II, p. 644.

(3) Chassan à Lionne, 11 mai.

CHAPITRE XI

Les préliminaires de la Coalition

Triomphe de la faction autrichienne à Dresde après l'échec de l'ambassade de Paris. Accointances de l'Electeur avec la Triple Alliance : mission financière de Werdermann auprès du grand Pensionnaire de Witt (Mars 1668). — Evolution vers le Brandebourg; Burkersrode à Berlin (mai). Berlepsch à Dresde (août 1668). — Velléité de l'Electeur de s'affilier au pacte entre la Suède et l'Empereur ; Louis XIV obtient le désaveu du traité Basserode. — Rapprochement avec l'Autriche : convention de Vienne du 30 novembre 1668 ; insignifiance apparente de cet acte diplomatique ; son importance véritable. — Impuissance de Chassan. Agissements de l'Electeur de Mayence : reprise du plan de la confédération allemande ; ambassade mayençaise à Dresde (avril 1670), colloque de Schwalbach (août). Indifférence préméditée de la France à l'égard de l'agitation des petits princes allemands. — Formation de la coalition : Burkersrode à Vienne (février 1671). Conférences de Leipzig (juillet-août). Traité de Marienburg (septembre ou octobre 1671). Réveil du sentiment national en Allemagne. « *Réflexions sur la sécurité publique* » de Leibnitz.

Avant le piteux dénouement de l'interposition, la cause française avait perdu déjà du terrain en Saxe. Jean Georges ne dissimulait pas sa rancune de ce qu'on le laissait indéfiniment tirer la langue après ses insaisissables vingt mille écus. Les Friesen attisaient cette animosité. Ils étaient maîtres de la place ; deux de leurs créatures étaient employées dans l'ambassade de France que Burkersrode avait dû décliner. Celui-ci était persécuté de toutes façons ; l'Electeur de Brandebourg le dénonçait à Jean Georges comme un traître, si bien que ne se sentant plus soutenu, le pauvre baron allait « céder au torrent » et se retirer du Conseil. Ce n'est pas sans crève-cœur qu'il renon-

çait aux mille écus de la charge (1). Le parti des biens intentionnés allait être décapité ! Le triomphe des Friesen se traduisit par leur amabilité inaccoutumée envers le Résident de France : le jour des rois, le directeur du Conseil, se trouvant assis à la gauche de Chassan, le combla d'attentions et de protestations; il est vrai que cela se passait dans « la débauche » (2). Le principal ministre fondait son crédit sur l'appui du Prince Electoral et sur le concours des Etats du Pays. Le Prince Electoral ignorait de parti pris le pacte qui liait son père à la France. « Il ne sera guère à charge au Roi », écrivait Chassan. Il ne mendiait rien. Depuis quelque temps, il siégeait au Conseil où il s'ingérait, sous les auspices de la coterie autrichienne, dans le gouvernement. Son père n'osait l'évincer : il avait d'ailleurs pour son rejeton « une complaisance aveugle » (3). Quant aux Etats, les circonstances n'avaient jusqu'ici que renforcé leurs privilèges et leur ascendant. Ils étaient consultés, sinon dans leur généralité, du moins par délégation, sur les moindres dépenses ou réformes ; c'est ainsi qu'un *Ausschusstag* fut convoqué pour le début de février afin d'aviser à l'entretien des troupes et de résoudre la levée de deux compagnies de cavalerie. Cet errement révoltait le ministre de Louis XIV. « Cela est pitoyable, s'exclamait-il, que ce prince laisse une telle autorité auxdits Etats qu'ils sont devenus les maîtres de ses revenus et le tiennent comme en tutelle » (4). Après une courte session, les députés se séparèrent : ils n'accordèrent que l'entretien de la milice pour deux ans, et refusèrent la création des deux compagnies. Chassan ne fut pas fâché de ce refus, qui lui fournit un argument contre l'Electeur : car celui-ci proposait incessamment d'équiper un corps à la disposition du Roi. Il était facile de lui opposer l'attitude des représentants de ses peuples.

(1) Chassan à Lionne, 13 janvier 1668. Dans cette dépêche, Chassan dit formellement que Burkersrode a démissionné. Mais dans une dépêche du 18 mars au Roi, il écrit que la présence de Burkersrode dans le conseil secret tient les Friesen en alerte. Il est très probable que le baron se posait en victime. Il ne s'était montré qu'à demi content de ses 3,000 francs de pension, car il se considérait comme frustré du régal qu'il aurait eu s'il avait accepté la mission en France. Il réclamait la différence.

(2) Chassan à Lionne, 20 janvier.

(3) Chassan au Roi, 30 mars.

(4) Chassan à Lionne, 3 février.

Cette rigueur mit Jean-Georges aux abois. Il imagina de solliciter de Louis XIV un prêt de cinquante mille écus. Chassan pensa qu'on pourrait exploiter cette détresse et il soumit très sérieusement au Roi l'idée de faire livrer comme gage une place de l'Electorat, par où l'Electeur « se trouverait lié à ne pouvoir plus s'en dédire » (1). Il opina cependant que, même en dehors de cette condition aventureuse, un sacrifice d'argent ne serait pas déplacé. Au mois de mai, il énuméra toutes les tentatives dont l'Electeur était assailli. Les Hollandais, les Anglais, les Impériaux rivalisaient pour l'embaucher dans leurs ligues, soit formées, soit en formation. Chassan était persuadé que la faction dominante à Dresde était prête à se jeter dans la coalition. Un mémoire d'un ministre saxon, qui vint entre ses mains soit par hasard, soit intentionnellement (2), l'avait édifié sur les inclinations du Conseil. » En premier lieu, c'est contre les maximes de l'honneur et de l'intérêt de mon maître de le vouloir forcer à faire une infidélité à ses anciens amis et de se bander directement ou indirectement contre leurs Etats en personne.... En second lieu, il ne faut pas faire des propositions à mon maître, ni demander de lui des choses contraires aux obligations de son devoir envers l'Empire et l'Empereur.... Car ce serait choquer les maximes de tout droit divin et humain. » En termes fort nets, le ministre signifiait qu'on était las de la tyrannie française. « Surtout l'intérêt de M. de Saxe requiert qu'il ne soit point empêché, sous couleur de l'alliance, de dire son sentiment au collège électoral.... et qu'en de telles occurrences, la France ne puisse point lui prescrire des lois, ni borner la liberté de sa voix par des remontrances impérieuses et menaçantes. » Il aurait fallu ménager des gens si irrités. Chassan manquait de moyens. Il s'abstint de toute initiative et se réduisit, suivant les injonctions de sa

(1) Chassan au Roi, 30 mars. Le bruit se propageait alors que Louis XIV allait occuper Erfurt et peut-être Torgau. L'Electeur de Brandebourg affectait de croire que Jean Georges jetait un pont sur l'Elbe avec l'argent de la France. Lionne répondit à Milet, qui lui rapportait ces contes, qu'il pouvait dire « en homme d'honneur » que depuis six mois il n'avait pas seulement entendu le nom d'Erfurt. « Jugez de là de la qualité des bruits » dont on s'alarmait à Berlin. A Milet, 10 février, A. E. *Berlin*, 5.

(2) Chassan attachait de l'importance à cette pièce. Il la fit chiffrer par son secrétaire. Elle est datée du 8 avril 1668. Elle émane vraisemblablement de Burkersrode ou de Wolframsdorf.

cour (1), à surveiller de son mieux les intrigues multiples des adversaires de la France. Son poste pendant la négociation de la paix d'Aix-la-Chapelle ne fut pas une sinécure.

La conclusion de la Triple Alliance, outre qu'au fond elle réjouit Jean Georges, lui ouvrit certaines perspectives. Il s'assura que le groupe des Etats hostiles à Louis XIV ne demandait qu'à grossir. Ce qui sourit surtout à l'Electeur, c'est que la coalition disposait d'une caisse bien garnie, qu'alimentaient les financiers de la Cité de Londres et surtout la banque d'Amsterdam. Il s'avisa donc de prendre contact avec cétte puissance, mais sans commettre un pas de clerc qui l'eût perdu dans l'opinion de la France. Or, la France était redoutable après ses glorieuses campagnes contre les Espagnols : ce n'était pas l'heure de l'offenser. Aussi Jean Georges jeta les yeux pour une mission en Hollande, non sur un diplomate de profession, mais sur un simple conseiller des finances, Pierre Werdermann. C'est en effet d'un office exclusivement financier que Werdermann fut chargé. Ce n'était qu'une entrée en matière. Il est vrai que Jean-Georges en avait la réussite plus à cœur que celle d'une combinaison politique. Werdermann fut accrédité auprès du grand pensionnaire de Witt. Il eut ordre de lui exposer dans le plus grand secret que l'Electeur, ayant besoin de quarante mille écus ou de la moitié de cette somme pour équilibrer son budget, désirait contracter en Hollande un emprunt remboursable en trois ans. Il offrait un intérêt de cinq et même de six pour cent, et, comme garantie, la contribution foncière et l'impôt sur les boissons de ses deux villes d'Eilenburg et de Torgau. Pour dissimuler l'opération à la Diète, et en général à tous les indiscrets, les taxes étaient affermées à Werdermann. Le conseiller n'accepta qu'avec angoisse la marque de confiance de son souverain, qui dut lui promettre pleine immunité pour lui et ses descendants.

Werdermann se mit en route au début de mars 1668 (2). Il tâcha d'abord de trouver les fonds à Hambourg ; le voyage

(1) Lionne à Chassan, 13 janvier.

(2) D. A. *loc.* 8272. *Geh. Cammerrath Peter Werdermanns Sendung in die Niederlande wegen Negociazion eines Auslehens.* L'instruction est de février.

en Hollande l'incommodait d'autant plus qu'il n'avait pas de quoi le défrayer : c'était un vrai négociateur d'emprunt. Le bourgmestre argua de la dureté des temps ; la ville ne pouvait en un moment si troublé aliéner une si forte somme ; quant à la banque, elle était constituée de telle sorte qu'elle ne prêtait pas d'argent : *(bei der Banco aber hætte es solche Beschaffenheit dass kein Geld daraus verliehen)*. L'envoyé de S. A. E. de Saxe avala cette couleuvre. Evidemment son maître ne jouissait pas d'un grand crédit sur les marchés financiers.

La première entrevue avec de Witt à La Haye eut lieu le 29 mars : elle ne fut pas encourageante. Le pensionnaire exprima des doutes sur le succès de l'affaire ; tant mieux, si elle réussissait. Mais selon lui, les capitalistes répugnaient à ces rapports avec les princes étrangers, n'ayant à récolter que des ennuis et des dépenses. C'est pour cela qu'ils réclamaient le patronage, moral tout au moins, des Etats généraux. Or lui, grand pensionnaire, n'avait rien à faire avec le commerce, ne s'occupant que des affaires d'Etat. Il demanda ensuite à quoi S. A. E. voulait employer cet argent. Werdermann répondit en conscience qu'il en ignorait la destination. Subitement, à la stupéfaction du conseiller, le pensionnaire changea de langage : il dit que si l'Electeur sollicitait directement les Etats généraux, il n'y aurait point de difficulté ; que, grâce à leur autorité, les fonds se trouveraient. Mais à une condition : c'est que l'Electeur se déclarât l'allié des Provinces-Unies et adhérât au pacte conclu entre elles et le roi de la Grande-Bretagne « contre les ennemis publics et secrets de la chrétienté ». Werdermann allégua son défaut d'instructions.

Pendant longtemps l'émissaire les attendit. Il écrivit à son ami Weck, le secrétaire de l'Electeur, des lettres lamentables où il déplorait ses frais, « pour lesquels il ne mangeait ni ne buvait rien de ragoûtant » *(wofür ich in Wahrheit nicht einen schmackhaften Bissen und Trank geniesse)*. Enfin les ordres arrivèrent. Ils ne laissèrent pas d'embarrasser leur interprète. Jean Georges vantait son amitié pour MM. les Etats, amitié qui s'était manifestée lorsqu'il avait refusé à l'evêque de Munster des levées sur ses territoires. Il était prêt à les servir encore, si on lui en indiquait les

moyens. Pour cela, il priait le grand pensionnaire « de s'épancher un peu davantage par écrit » *(sich in Schriften noch etwas weiteres expectoriren)*. Il rabattait aussi de ses ambitions ; quarante ou cinquante mille thaler lui suffisaient maintenant. Mais trop tard. Après le traité de Saint-Germain, la mission de Werdermann devenait sans objet. C'est ce que de Witt lui fit entendre sans ambages dans leur dernier entretien, le 25 avril. Mais, avec sa prudence ordinaire, il réserva l'avenir. Si la guerre avait persisté, dit-il, les Etats généraux, pour avoir l'Electeur dans leur alliance, lui auraient procuré sans doute des fonds. Dans la lettre qu'il adressa à ce prince, il eut soin de glisser cette insinuation qui ne fut pas perdue pour Jean Georges. Celui-ci répondit au grand pensionnaire, au commencement de juillet, qu'il ne se trompait pas en supposant que la Triple Alliance pourrait bien n'être pas mal venue à ses yeux (*dass uns vielleicht die.... Triple Alliance nicht unanstændig sein kœnnte*), mais que n'en ayant pas connaissance il en désirait la communication. Lui aussi réservait l'avenir. En effet, quelques semaines après le retour de Werdermann, le comte Van der Natt, général au service de Saxe, et hollandais d'origine, partit pour La Haye afin d'offrir aux Etats généraux un corps de troupes saxonnes dont l'entretien serait, bien entendu, à leur charge. Chassan le signala aussitôt à d'Estrades (1), auquel il suggéra des arguments topiques contre la proposition de la cour de Dresde : à savoir que l'Electeur ne pouvait lever un homme sans le consentement de la Diète, et que ce consentement, il ne l'obtiendrait pas. Les Hollandais, gens pratiques, ne plaçaient pas leur argent à fonds perdus. C'est pourquoi en octobre, le comte Van der Natt revint les mains vides. L'Electeur en fut très affecté. « Le déplaisir qu'il a de voir ses affaires dans le dernier désordre lui cause bien du chagrin », écrivit Chassan. Pour s'étourdir, il se plongea dans ses distractions ordinaires. « Les domestiques observent que les excès continuels que S. A. E. fait lui affaiblissent beaucoup l'esprit » (2).

Ceux qui le gouvernaient profitaient de cet état. A la date

(1) Chassan à Lionne, 24 août.
(2) Chassan à Lionne, 26 octobre.

où Chassan mandait cette nouvelle, la longue intrigue tramée par les ennemis de la France était à la veille de se nouer. Un traité se préparait avec la cour de Vienne. Mais ce traité n'était pas l'œuvre de cette seule cour. Bien d'autres en avaient favorisé l'éclosion, soit par leurs conseils, soit par leur silence. Parmi ces derniers, comptait le Brandebourg.

L'abouchement de Berlin, au lieu de consolider l'union des deux Electeurs, l'avait ébranlée. Leurs accointances respectives avec la Suède comme avec la France les avaient mis en défiance l'un de l'autre. Mais ils s'étaient néanmoins trop liés pour se détacher aisément. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, Jean Georges tâta son incertain associé : il le soupçonna d'évoluer vers la Triple Alliance. Aussi, à la fin de mai 1668, dépêcha-t-il à Berlin Burkersrode. L'ambassadeur était choisi tout exprès pour n'effaroucher pas la France. Burkersrode donna comme prétexte de son voyage le besoin de requérir la protection de l'Electeur de Brandebourg pour son procès en Danemark. Mais il en découvrit à Chassan le véritable objet qui consistait à « sonder le gué » pour savoir si le Brandebourgeois était engagé soit avec l'Empereur, soit avec les Hollandais (1). Pour pénétrer ce secret, le baron usa d'une frime assez naïve : il proposa purement et simplement à Frédéric Guillaume d'accéder de concert avec son maître à la ligue anti-française. Il tombait mal, l'Electeur de Brandebourg n'étant point d'humeur en cet instant à rompre en visière avec la France. Il faisait campagne avec elle en Pologne pour terminer, suivant son gré, la crise de l'élection royale ; il ne cachait pas le motif de sa fidélité (2). Aussi dénonça-t-il de lui-même à Milet les ouvertures de Burkersrode, étant fort aise de rendre suspect en France son cher voisin, parent et coreligionnaire de Saxe (3).

La réponse qu'il avait faite à Burkersrode éveilla l'inquiétude de Lionne sur cette singulière négociation : en effet Frédéric Guillaume pour ne pas renvoyer sans espérance, disait-il, le ministre saxon et pour gagner du temps, avait admis l'idée

(1) Chassan à Lionne, 25 mai.
(2) DROYSEN, III [3], page 155.
(3) Milet à Lionne, 13 juin, A. E. *Berlin*, 5.

d'une union des deux cercles de Haute et Basse Saxe « en laquelle seraient reçus les princes qui voudraient y entrer ». Milet, qui n'était jamais à court, répliqua que « sans tant de mystère et de ligues nouvelles dont les unes détruisent les autres... M. de Saxe pouvait entrer en celle du Rhin comme les autres, où il trouverait son entière sûreté ». Il importait d'éclaircir ce manège. Lionne prescrivit à Chassan de déchiffrer « un peu cette énigme à S. M. ». Il exprima sa surprise qu' « une personne aussi affectionnée aux intérêts du Roi » que Burkersrode se fût chargée d'une commission de cette nature (1). Burkersrode s'était hâté d'ailleurs de fournir des explications à Chassan sur sa feinte diplomatique ; il se félicitait d'avoir constaté chez l'Electeur de Brandebourg une correction de conduite scrupuleuse à l'égard du Roi ; il se flattait de s'autoriser de cet exemple pour contenir l'Electeur de Saxe dans le bon chemin. Chassan ne douta pas de la véracité de Burkersrode : il ne se demanda pas si la proposition qu'il avait portée à Berlin n'était pas sérieuse. Il s'évertua charitablement à dissiper les préventions du Roi sur la tactique du personnage. « V. M. peut être persuadée qu'elle n'a point un plus zélé serviteur en Allemagne que ledit baron. » Mais il ôtait lui-même du crédit à ce certificat flatteur en complétant le récit de la mission de Burkersrode par un renseignement jusqu'alors inédit. « Le seul motif » en était, assura-t-il, de disposer l'Electeur de Brandebourg à régler à la satisfaction de la Saxe le litige de Juliers (2). Les variations de Burkersrode ne parurent pas le frapper. L'optimisme du Résident faiblit un peu quand il vit dans les premiers jours d'août arriver à Dresde le capitaine du château de Berlin, Berlepsch. Au moment où Frédéric Guillaume partait pour la Prusse, afin d'observer de plus près les événements de Pologne, il recommanda selon l'usage à son coélecteur ses terres d'Allemagne. Mais cette formalité courtoise couvrait une démarche plus grave. Suivant ce que Burkersrode en voulut bien conter à Chassan, Berlepsch venait détourner l'Electeur de perpétrer son alliance avec la Suède. Cela était peut-être vrai. Mais l'envoyé brandebour-

(1) Lionne à Chassan, 29 juin.
(2) Chassan au Roi, 13 juillet.

geois visita en grand secret le Résident impérial et, comme il sut que Chassan avait découvert cette visite, il se résolut à lui en rendre une aussi (1). Les perplexités de Chassan s'accrurent encore quand un mois à peine après sa première apparition, Berlepsch se montra de nouveau : cette fois comme il ne pouvait se dissimuler, il afficha le sujet de la négociation : c'était le fameux accommodement du différend de Juliers (2). Etait-ce un trompe-l'œil ? Peut-être Frédéric Guillaume cherchait-il à enjôler Jean Georges pour traverser sa liaison avec l'Empereur qui contrecarrait en Pologne les manœuvres brandebourgeoises (3). Chassan n'en devina rien. Il mentionna seulement le départ de Berlepsch pour le quartier général de Wrangel (4). Cela semblait étranger à l'affaire de Juliers et contradictoire à la prétendue tentative d'aliéner la Saxe de la Suède. Mais Chassan ne se mettait plus en peine des anomalies ou des contradictions. Il se contentait d'être convaincu — sa cour l'avait maintes fois tranquillisé à cet égard — que le Brandebourg pour un temps encore ne ferait pas acte d'hostilité envers la France et qu'il ne pousserait pas la Saxe hors de la voie droite, s'il ne l'y retenait pas. Il est vrai que d'autres se livraient à cet exercice.

Par habitude et par prédilection, Chassan observait surtout les agissements de la Suède. Il vivait sur cette opinion, que la diplomatie française avait presque érigée en dogme, que l'accord des deux Couronnes était une nécessité ; que c'était un mariage de raison, où les brouilleries, même fréquentes, ne tiraient pas à conséquence. Mais à son grand chagrin, il s'aperçut que la Suède relâchait ce lien quasi conjugal et méditait le divorce. S'il ne s'effraya pas de la velléité des Suédois d'entrer en tiers dans l'intimité entre Saxe et Brandebourg, il ouvrit l'œil dès qu'il sut ce que brassait à Londres l'ambassadeur de Suède, le comte de Dohna ; son collègue Grafenthal le renseignait avec un soin jaloux (5). Il eut peur que, si la Régence de Stockholm conspirait contre la France, elle ne travaillât à séduire la Saxe ;

(1) Chassan à Lionne, 10 août.
(2) Chassan à Lionne. 7 septembre.
(3) Droysen, III [3], p. 175. Wolf, p. 182.
(4) Chassan à Lionne, 14 septembre.
(5) Chassan à Lionne, 27 janvier 1668.

les Friesen faisaient la cour au Résident suédois (1). A leur instigation, le roi Charles XI écrivit une lettre flatteuse au Prince Electoral. Cette missive arrivait à propos : la Triple Alliance venait d'être signée. Quand Chassan connut cet événement considérable de la bouche du prince de Holstein, il s'étudia de toutes façons à empêcher ou retarder la ratification du traité récemment négocié par ce prince. Mais ce n'était qu'un expédient dilatoire. Il y avait bien un moyen de sauver une situation si compromise et de ramener la Suède : au moins Chassan l'indiqua. « Si vous jugez, écrivit-il à Lionne, que mes services puissent être de quelque utilité pour les intérêts du Roi en ce pays-là, je serai toujours prêt d'y retourner » (2). Mais en attendant que ce remède infaillible fût appliqué, Chassan tâcha de parer le coup. Sous prétexte de congratuler la Princesse Electorale sur sa grossesse, il lui remontra qu'il importait au Danemark, sa patrie, comme à la France « que la Maison de Saxe ne prît point de si fort attachement à la Suède. » Elle promit de s'employer en conséquence auprès de son beau-père. Une petite gracieuseté du Roi, selon l'avis de Chassan, l'eût fortifiée dans ce sentiment, car elle n'était sur cet article ni « si dégoûtée ni si scrupuleuse » que son mari, sachant un peu mieux son monde.

C'était un vain expédient. La partie était perdue d'avance. Il était notoire que les cours de Stockholm et de Vienne se rapprochaient. Chassan prévoyait que, si cette coalition s'organisait, elle engloberait aisément la Saxe. Aussi d'une part exhortait-il son gouvernement à régaler de festins les députés de la Diète suédoise (3), et d'autre part, à sacrifier soixante mille livres en Saxe. En effet dès que Grafenthal eut communiqué à l'Electeur le traité que l'ambassadeur impérial, Basserode, venait de passer à Stockholm (4), la coterie autrichienne poussa Jean Georges à s'y affilier, en lui faisant entrevoir qu'il lui reviendrait quelque chose sur le fond du subside de cent mille thaler que l'Autriche versait à la Suède (5). Cet

(1) Chassan à Lionne, 3 février.
(2) Chassan à Lionne, 6 avril.
(3) Chassan à Lionne, 22 juin.
(4) Sur les conditions de ce traité, HELBIG. *Esaias Puffendorf's Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof*, etc. Leipzig, 1862, p. 15.
(5) Chassan à Lionne, 20 juillet.

argument convainquit Jean Georges; Friesen minuta une lettre pour le roi de Suède où l'Electeur requérait de plus amples informations sur le pacte de cette Couronne avec l'Empereur : il souhaitait de connaître si cet instrument visait le cercle de Bourgogne, et surtout si lui-même pouvait espérer une assistance pécuniaire. Ce dernier article semblait une pierre d'achoppement; il était déraisonnable de se flatter que les Suédois lâcheraient quelque chose de leur argent, s'ils en touchaient. Cependant les choses parurent tourner contre la France. L'Administrateur de Halle, qui s'était rendu à Dresde pour vider quelques contestations relatives à sa suzeraineté en Thuringe, appuyait de tout son pouvoir les demandes du Résident de Suède. Son chancelier Rondeck, dépité de n'avoir pas été gratifié des ouvrages qui manquaient à sa bibliothèque, pratiquait assidûment les Friesen, et quand Chassan l'invitait à agir pour la France moyennant récompense honnête, il ne recevait pour réponse « qu'un galimatias « (1). Rondeck quitta même Dresde sans avoir rendu ses devoirs au ministre de France. Mais auparavant il détermina son maître à ratifier pour sa part la convention suédoise conclue par le prince de Holstein et à piquer d'émulation son frère. Chassan pronostiqua la prochaine entrée de la Saxe dans l'alliance de Stockholm (2). On s'émut à Copenhague; le secrétaire de la légation danoise à Dresde, Lente, vint prendre langue avec l'envoyé français; celui-ci imagina aussitôt une contre ligue, où la place du Brandebourg était toute marquée. En France, on ne se gendarma pas pour si peu; on s'applaudit presque de la conduite de Jean Georges. Lionne recommanda au Résident de ne témoigner aucun mécontentement. L'Electeur avait forgé une arme contre lui-même : une oscillation vers l'Autriche dispensait le Roi de lui verser les vingt mille écus (3). Ce qui délivrait Lionne de toute alarme, c'est la fragilité apparente du pacte entre la Suède et l'Empire. En effet Basserode l'avait signé sans autorisation. Aussi Louis XIV eut-il beau jeu d'en exiger soit le désaveu, soit la non ratification. La

(1) Chassan à Lionne, 10 août.
(2) Chassan à Lionne, 17 août.
(3) Lionne à Chassan, 7 septembre.

cour de Vienne obtempéra sur ce dernier point aux réclamations du Roi (1). Jean Georges n'osa pas, tant que l'Empire n'eut pas sanctionné un acte d'une si haute gravité, y donner une adhésion aussi prématurée qu'imprudente. Au dernier moment, il recula. Aussi Grafenthal se retira en congé sur ses terres du pays de Brême ; Chassan, peut-être pour le narguer, lui fit la conduite en carrosse à six chevaux (2).

Mais si du côté de la Suède, l'horizon se dégageait, il s'assombrissait dans une autre direction. La Triple Alliance avait relevé les courages à Vienne. On y augura de nouvelles et meilleures destinées. Et comme l'idée d'une grande coalition flottait dans l'air, on en prépara les éléments. On n'y avait jamais désespéré de la Saxe ni même tenu grande rigueur à l'Electeur de ses fugues et de ses infidélités. On entretenait d'ailleurs à Dresde des intelligences et des amitiés. Le Conseil secret tout entier était dévoué à l'Autriche. Car outre les Friesen, Burkersrode cultivait des rapports suivis avec le vice-roi de Bohême et quelques autres hommes d'Etat influents : il briguait un emploi d'Empire pour le jour où il se dégoûterait du service de la Saxe, soit à cause de sa religion, soit pour tout autre motif. Toutefois l'entourage de l'Empereur comprit avec quel ménagement il importait d'amadouer Jean Georges : le spectre de la guerre terrifiait ce prince timoré qui redoutait de perdre le bénéfice de sa neutralité immaculée. Cette répugnance éclata au jour quand l'Electeur, dans les premiers mois de l'année 1668, refusa net à l'Empereur la permission de faire des levées dans ses Etats. Chassan d'ailleurs l'avait menacé d'une exigence analogue de la part de Louis XIV (3), et Jean Georges qui rêvait de s'organiser une petite armée, n'aimait pas à se défaire de ses hommes.

Mais une négociation sérieuse était entamée déjà. Depuis un mois, le prince de Holstein se trouvait auprès de l'Empereur de la part de l'Electeur de Saxe. Puis Jean Georges lui-même entreprit un voyage diplomatique ; au mois de mai 1668, il rejoignit l'Electrice qui faisait sa cure à

(1) Mignet, III, p. 380.
(2) Chassan à Lionne, 14 septembre.
(3) Chassan à Lionne, 3 février.

Teplitz. L'Empereur n'épargna rien pour rendre le séjour agréable à l'auguste couple ; il avait fait construire un petit château pour ses hôtes et les y défrayait splendidement. Chassan appréhenda qu'il ne se brassât quelque chose à Teplitz, avec d'autant plus de raison que le Résident impérial Blume et le directeur du Conseil avaient accompagné l'Electeur. Mais à sa grande satisfaction le vice-roi de Bohême n'y parut pas, ni aucun ministre de l'Empereur ; Burkersrode et le valet de chambre Sorlisi lui jurèrent qu'il ne s'y était rien manigancé. Burkersrode interpréta l'abstention du vice-roi de la façon la plus propre à le rehausser lui-même : le vice-roi ne se fiait pas à Friesen et ne consentait à s'aboucher qu'avec lui, Burkersrode. A en croire même le baron, l'Electeur revenait converti à de meilleurs sentiments. Ainsi les Friesen l'avaient presque décidé à se rendre à Vienne où il était convié à une représentation de gala. Burkersrode l'en avait dissuadé en lui remontrant « la juste jalousie » qu'en aurait conçue le roi de France, et Jean Georges, en dépit de la promesse donnée au Résident impérial, avait renoncé à « entendre la musique » de l'Empereur (1). Chassan crut à cette conversion. Il voulut opérer aussi celle de l'Electrice, qu'on n'avait même pas remerciée de son présent, d'un service en serpentine, et qui soupirait depuis si longtemps après les portraits de la famille royale. Il lui fit dire « qu'on travaillait aux portraits qui n'avaient pu être faits jusqu'ici, parce que S. M. n'avait pas eu le loisir de s'asseoir devant le peintre. » Et la bonne dame, convaincue que la générosité royale à son endroit ne s'arrêterait pas là, se plut à lui éviter l'embarras du choix d'un régal : elle souhaita un collier de perles d'un seul tour : les petits cadeaux entretiennent l'amitié. Chassan était persuadé de cette vérité plus vraie en Allemagne qu'ailleurs. C'est pourquoi malgré les défaites de Lionne qui alléguait sans se lasser le non établissement du Conseil, il revint à la charge auprès du Roi lui-même pour le supplier de passer outre et de ne pas regarder à vingt mille écus (2). Car l'Electeur inclinait vers la ligue de La Haye : sa défection ferait

(1) Lionne à Chassan, 29 juin.
(2) Chassan au Roi, 13 juillet.

exemple. Le prince de Holstein, dont la chancellerie autrichienne secondait la cause dans l'affaire d'Oldenburg, travaillait activement à une alliance entre l'Empereur et l'Electeur. Son crédit était inébranlable : il l'avait conquis par sa belle contenance à table. Au mois de septembre, le prince regagna Vienne; on publia qu'il y précédait l'Electeur (1). Chassan était navré, mais impuissant. Sa cour même lui infligeait un rôle ridicule. L'Empereur ayant prié Jean-Georges d'appuyer à la Diète le vote des Mois Romains pour fortifier les places de Hongrie contre l'infidèle, le Résident de France, selon la consigne qu'il s'était tracée, se mit en devoir de traverser cette proposition. Or le Roi lui ordonna de la favoriser « effectivement et de bonne foi... car outre que ledit Empereur vit parfaitement bien avec S. M. et qu'Elle y veut correspondre avec une entière sincérité », S. M. non-seulement s'interdisait de « mettre sur sa conscience » de s'opposer à une mesure protectrice de la religion, mais encore s'employait de bon cœur « pour avoir quelque mérite à la concession de la grâce. » Et voilà comme pour le salut de chrétienté, Chassan dut se démentir lui-même (2). On ne l'instruisit pas de la raison réelle qui dictait à la France cette attitude, après le pacte secret pour le partage de la monarchie espagnole. Aussi le pauvre diplomate fut-il d'autant plus dérouté qu'il voyait la faction impérialiste cabaler à sa barbe.

Ses affidés semblèrent se donner le mot pour le berner. Un moment il crut à un revirement de la fortune. En effet, l'Electeur, pendant les dernières semaines de novembre, l'emmena à son château de Hohenstein et lui offrit la distraction de la pêche du saumon. « J'essuyai deux jours durant une terrible débauche, dans laquelle M. l'Electeur de Saxe parut de si bonne humeur qu'il nous fit danser autour de la table, ayant mené lui-même le branle (3). » Bientôt après Chassan eut le mot de cette joie exubérante. Un courrier arriva de Vienne avec un projet ou traité de ligue. Chassan fut outré de ce vilain tour. « Ce procédé fera connaître à V. M., écrivit-il

(1) Chassan à Lionne, 7 septembre.
(2) Lionne à Chassan, 7 septembre.
(3) Chassan à Lionne, 30 novembre.

sous le premier coup de son émotion, qu'il n'y a guère de mesures à prendre avec mondit sieur l'Electeur de Saxe, du moins dans le temps présent (1). » Il était impossible de mieux définir la situation.

C'était un échec sensible à la France que ce rapprochement public de la Saxe avec l'Autriche. Certes la convention signée le 30 novembre 1668 pour dix ans par Lobkowitz et le prince de Holstein (2) ne contenait dans ces clauses rien d'injurieux ou de menaçant pour qui que ce fût : c'était une simple alliance défensive stipulant la garantie des Etats et l'assistance mutuelle en cas d'agression. Les arrangements militaires surtout y étaient précisés par le menu. Mais, insignifiant dans ses termes, ce traité était un signe des temps. Il dénotait que les membres de l'Empire commençaient à se grouper autour de leur chef. L'Electeur de Saxe s'était gardé par une sorte d'instinct d'accéder à la ligue de La Haye; c'eût été encore une affiliation à l'étranger. Par une attraction naturelle, au contraire, il se serra contre l'Empereur. Ce faisant, il abjura son alliance avec Louis XIV. La nouvelle de son action sonna en Allemagne comme un arrière écho de la Triple Alliance. D'autres voix, faibles aussi, répondirent à cet appel timide qui retentit cependant comme un signal de guerre contre la France.

Les conséquences du traité de Vienne ne se manifestèrent qu'à la longue. La ligne politique de la Saxe, ligne flottante s'il en fut, ne se redressa point. « On vit en cette cour du jour à la journée, s'écriait Chassan, et on y fait aussi peu de réflexion sur le présent que sur l'avenir. » Le Résident de France était désorienté. « Prétendre négocier avec l'Electeur dans les formes et selon les traités, le plus habile ministre y perdrait sa peine (3). » Aussi, fidèle à cette théorie, Chassan n'appliqua plus guère une diplomatie raisonnée, doctrinale, s'inspirant de principes généraux; il dépensa son activité à pratiquer les gens, à observer les faits et gestes de chacun; c'était une façon de se désennuyer dans un poste qu'il aspi-

(1) Chassan au Roi, 14 décembre.

(2) Du Mont, VII, I, p. 102. Nous n'avons trouvé aux archives de Dresde sur cette négociation que les lettres de créance de l'Empereur au prince de Holstein, *loc.* 7274. *Defensiv Allianz mit Œsterreich, 1668-72.*

(3) Chassan à Lionne, 22 mars 1669.

rait à quitter. Il ne négligea que l'Electeur, et volontairement. Jean Georges vivait dans une exaspération continue et se débattait dans ses tribulations financières. S'il s'était engagé avec l'Empereur, c'était alléché par l'espoir d'un subside. Or il ne voyait pas venir « du comptant. » Il avait été réduit à aliéner cinq de ses villages pour huit mille écus, afin de payer « un quart de montre » à ses Suisses (1). Il exhalait sa fureur contre la France qui, si elle avait rempli ses obligations, eût dû le tirer de son dénuement. Burkersrode, président de la chambre des finances, se mettait l'esprit à la torture pour découvrir quelques menus fonds; et comme pour son malheur il avait signé le traité de Zwickau, il essuyait sans relâche la mauvaise humeur du maître, si bien qu'il démissionna. Chassan ne déplora pas trop sa disgrâce. Les rapports entre le baron et le Résident s'étaient aigris. Ce dernier avait recherché les rivaux de Burkersrode. Il avait accueilli avec complaisance les avances de Charles de Friesen, frère cadet du principal ministre; il avait frayé avec le prince de Holstein, qui lui dénonça toutes les machinations de Burkersrode; c'est à lui que le prince imputait toutes les sottises (c'étaient ses propres termes) de la cour de Dresde, c'est-à-dire les liaisons avec l'Empereur et la Suède. Holstein, après s'être si aisément disculpé, fit des ouvertures singulières : il proposa de se substituer à Burkersrode comme agent du Roi de France et de prendre pour lieutenant Wolframsdorf. L'étrangeté même de la chose charma le Résident qui sollicita tout aussitôt de sa cour des pensions pour des personnages si bien intentionnés (2). Enfin le directeur du Conseil, l'intraitable Henri de Friesen, s'humanisa lui-même; il promit de ne plus s'opposer avec tant d'acharnement aux réclamations de la France à la Diète; il laissa tomber un récent édit contre l'exercice du catholicisme, qui visait particulièrement Chassan, car celui-ci célébrait la messe dans son hôtel. Lionne congratula vivement l'envoyé sur ses conquêtes précieuses; il lui démontra aussi la raison de leur facilité. « Il n'est pas surprenant que MM. de la cour de Saxe, tant le prince de Holstein que

(1) Chassan à Lionne, 4 janvier.
(2) Chassan à Lionne, 3 mai.

Ramsdorf et Friesen, après toutes ces fausses négociations avec la cour de Vienne, tâchent maintenant de tirer de l'argent de Sa Majesté..... Mais en l'état où sont les choses, S. M. ne juge pas que l'utilité qu'elle en retirerait valût ce qu'elle y aurait employé (1). » Toutefois il était recommandé à Chassan de persévérer, de gagner surtout, s'il était possible, le directeur du Conseil. Chassan déclara que cela était faisable, mais non pas gratis ni même moyennant une somme modique, ce ministre ayant « la mémoire trop fraîche des grands régals qu'il avait reçus autrefois d'Espagne ».

Malgré le peu d'encouragement qu'il obtenait de son gouvernement, le ministre français travailla sans cesse à maintenir l'influence de son pays. Il eut raison de même de la colère de l'Electeur. Celui-ci jurait ses grands dieux qu'il brûlerait tous ses traités avec la France (2). Ne pouvant parler de la gratification sans réveiller une douleur cuisante, le Résident prit un biais : de son chef, il informa l'Electeur que le Roi était disposé à établir un commerce; l'occasion était favorable, car le suppléant de Burkersrode, le directeur des manufactures, appuyait la mesure (3). L'emportement de Jean Georges tomba : Chassan fut invité à dîner à la vigne de l'Electeur qui lui donna de nouvelles assurances, « le verre à la main », de sa volonté de rester ami du Roi. Il ne fallait pas laisser ces bons sentiments s'évaporer; Jean Georges se détendait au moral comme au physique; ses médecins l'avaient astreint à un régime de sobriété; pour comble de pénitence hygiénique, il observait Quatre-Temps et Vigiles, d'où l'on augurait qu'il penchait vers le catholicisme. Chassan choisit l'heure propice : il parut à l'improviste au château de Waldheim, à quelques lieues de Dresde, où l'Electeur était en villégiature. Jean Georges, après avoir témoigné quelque surprise de cette visite, retrouva sa bonne humeur à table, porta un toast à la santé du Roi, puis emmena Chassan dans sa chambre. C'est le lendemain matin seulement qu'eut lieu l'entretien décisif, l'Electeur

(1) Lionne à Chassan, 16 juin.
(2) Chassan au Roi, 19 juillet.
(3) Chassan à Colbert, 12 avril. B. N. *Mél.* 151, fol. 452.

étant tout à fait à jeun, ce qui en rehaussait encore la gravité. Le ministre de France prit les choses « à la source » et représenta que l'alliance française, au lieu de « s'acheminer comme il y avait lieu de l'espérer » deux ans auparavant, était toujours allée « en décadence ». Jean Georges l'interrompit pour protester qu'il n'en était pas la cause; que la décision de ses ministres l'avait empêché d'exécuter ses engagements. Là-dessus il récrimina contre Friesen et Ramsdorf qui avaient embrouillé ses affaires, assura qu'il ne leur communiquerait plus rien de ses traités avec la France et qu'il instituerait enfin le Conseil sous la présidence de Burkersrode. Chassan saisit la balle au bond et offrit d'expédier en France son secrétaire Le Large pour porter le projet. Il se fit fort que la gratification suivrait de près l'établissement. L'Electeur repartit qu'il la méritait, et au-delà, puisqu'il n'avait succombé aux tentations ni de l'Empereur, ni de la Suède, ni de la Hollande, qui tendaient vers lui des mains pleines d'or. Il ne mentait pas ; sa détresse était un sûr garant de son intégrité (1). Par une heureuse coïncidence et pour corroborer les intentions généreuses du Roi, arrivèrent les portraits destinés à l'Electrice. L'auguste dame les trouva « tout à fait bien faits » et, détail qui la toucha davantage, « les bordures fort riches (2). »

Mais Chassan n'éprouva encore qu'une fausse joie : Jean Georges n'ouvrit plus la bouche sur le Conseil. Avec sa mobilité naturelle, il s'était déjà repenti de son avance. D'autre part, il méditait alors une sorte de coup d'Etat, qui consistait à s'approprier le fonds de l'impôt « qu'on appelle ici *l'asteyer* (c.-à-d. *la Steuer*) qui est proprement ce qu'on appelle en France l'épargne. » Il se promenait de château en château, s'entêtant à ne pas rentrer dans sa capitale « jusqu'à ce que ces Messieurs lui aient trouvé un fonds pour contenter ses gardes croates et sa musique (3). » Chassan voulut avoir le cœur net sur ses propositions, d'autant plus que Canne, dans une visite des plus officieuses, avait donné à entendre « qu'en ne désistant point de l'article du Conseil,

(1) Chassan au Roi, 23 août.
(2) Chassan à Lionne, 13 septembre.
(3) Chassan à Lionne, 4 octobre.

nous ne ferions rien. » Il alla donc souhaiter un bon voyage à l'Electeur, qui se rendait à la noce d'un de ses gentilshommes près de Torgau, et de là à celle de sa nièce, fille aînée du duc Auguste. Il lui glissa seulement qu'il était prêt à seconder ce que S. A. E. lui avait proposé à Waldheim. S. A. E., interpellée si mal à propos, « y rêva un moment »; après quoi elle daigna répondre qu'elle y songerait. « Vous jugerez bien dès là, Monseigneur, manda Chassan à Lionne, que l'affaire n'est pas prête à être conclue (1). » Un séjour du Résident auprès de l'Electeur à Torgau, où il fut convié et défrayé avec son collègue autrichien, au début de décembre, ne produisit rien. Comme toutefois, dans l'intervalle des bombances, l'on parlait d'affaires, Wolframsdorf vint notifier à Chassan que l'Electeur ne pouvait « en façon du monde » établir le Conseil, mais que S. A. E. promettait « en foi et en parole de prince de demeurer ferme dans l'obligation des traités..... que pour cet effet elle voulait agir comme le véritable chef de son Conseil et y faire prendre en sa présence les résolutions convenables. » Toutes ces belles phrases laissèrent Chassan froid. Il était payé pour en connaître la vanité. A ses yeux, la diplomatie française en Saxe se résumait dans cette maxime pratique : « On ne pourra rien négocier que l'argent à la main (2). »

L'argent seul eût, comme un talisman, rompu le charme dont les ennemis de la France avaient enveloppé la cour de Dresde. L'Empereur la tenait à sa dévotion ; il pensionnait grassement ses partisans ; il amadouait les hésitants ; la charge de receveur général de l'Empire en haute et basse Saxe miroitait aux yeux de Burkersrode, qui fréquentait assidûment le chapelain du Résident impérial, soi-disant pour la conversion de sa femme (3). Depuis l'achèvement du traité de Vienne, Chassan était tenu à distance. « Le monde devient fort réservé ici », remarquait-il (4). Il notait avec quelle adresse l'Empereur cajolait Jean Georges, comment lors du baptême du fils du Prince Electoral, qui se célébra en février 1669, il envoya des cadeaux et se fit représenter

(1) Chassan à Lionne, 22 novembre.
(2) Chassan au Roi, 13 décembre.
(3) Chassan à Lionne, 22 mars 1669.
(4) Chassan à Lionne, 11 janvier.

comme un des parrains par l'Administrateur de Halle. A mesure que l'ascendant de l'Autriche grandissait, pâlissait l'étoile de la France. L'édit prohibant le culte catholique, dirigé contre le Résident de France seul — car par un excès de délicatesse concerté sans doute avec les Friesen, le Résident impérial avait congédié son aumônier — fut au jugement de Chassan « la dernière pièce » qu'on machinait contre lui, afin de forcer le Roi à le rappeler. Aussi Chassan haussa le ton (1). La coterie sentit qu'elle avait trop montré la griffe ; le directeur du Conseil fit patte de velours, et feignit même, par amusement, de se laisser corrompre par Chassan. Celui-ci, tout fier de cette acquisition extraordinaire, vanta le crédit de Friesen et l'esprit de sa femme, une Lützbourg, et conseilla énergiquement de capituler avec elle pour une gratification annuelle (2). Cela n'empêcha pas ledit Friesen de courir aussitôt à Teplitz, où il avait rendez-vous avec le vice-roi de Bohême. Il ne s'y passa rien de nouveau, mais l'union fut cimentée. Il est vrai qu'elle ne le fut qu'en paroles. Le meilleur ciment eût été l'argent. Jean Georges se flattait toujours que l'Autriche lui solderait la levée de quelques compagnies ; il dépêcha dans ce but le prince de Holstein à Vienne, mais sans succès. Cet échec donna lieu à une scène violente, dont la faction fut très marrie. Le prince ayant prié Ramsdorf de faciliter le payement de la pension que lui servait l'Electeur, Ramsdorf, sur qui le maître passait en général sa colère, riposta au prince qu'il pourrait prélever cette somme sur les fonds qu'il devait procurer à l'Electeur. Là-dessus tous deux s'échauffèrent si fort (c'était au sortir de la table) qu'ils en vinrent aux mains dans l'antichambre de l'Electeur, lequel accourut et commença par s'emporter contre le pauvre Ramsdorf. Il ne fit qu'une petite réprimande à l'autre. Le jésuite, chapelain de Blume, dit : « C'est dommage que ces messieurs se soient brouillés ; ils étaient prêts de faire une affaire qui était bonne pour l'Empereur » (3). Cependant cette affaire si bonne ne fut pas perdue de vue : car Friesen s'aboucha en Lusace avec le chancelier de Bohême,

(1) Chassan à Lionne, 10 mai.
(2) Chassan à Lionne, 17 mai.
(3) Chassan à Lionne, 20 septembre.

Nostitz, sous couleur de vider la querelle relative à la construction de temples protestants dans la province, contrairement au traité de Prague. Mais Chassan pensa qu'il y avait « quelque chose de nouveau sur le tapis », lorsque Blume à son tour se rendit auprès de Nostitz (1). Il n'apprit pas le fin mot de ces allées et venues.

D'ailleurs ce n'est pas l'Autriche qu'il redoutait le plus à cette heure. Il savait qu'à Vienne Lobkowitz et Auersperg préconisaient et pratiquaient l'entente cordiale avec la France, et que, grâce à la division du ministère impérial, le danger n'était pas imminent de ce côté. De même la Triple Alliance ne l'inquiétait guère. Quoique l'issue du voyage de Werdermann n'eût pas découragé Jean Georges, puisque dans le courant de l'année 1669 Clengel fut chargé d'une mission commerciale en Hollande, Chassan prévit que les gros banquiers d'Amsterdam n'ouvriraient pas leur caisse et n'achèteraient pas les marbres de Saxe (2). Au contraire de la Hollande, l'Anglerre fit une tentative pour attirer la Saxe dans la coalition. En avril 1669, le chevalier Huygens vint décorer l'Electeur de la Jarretière. Le prolégat (c'était son titre) fit des ouvertures. Comme il était au dire de Chassan fort inexpérimenté, il s'acquitta sans doute de sa commission maladroitement. Mais s'en fût-il bien tiré qu'il n'eût pas réussi davantage. La Saxe ne fût pas entrée dans la coalition, avec l'Angleterre pour unique chaperon. Aussi Chassan témoigna-t-il assez d'indifférence pour cet incident.

Mais il s'appliqua à éventer une mine autrement redoutable, que creusait l'Electeur de Mayence. Depuis quelque temps ce prince menait une sourde campagne dont l'objectif se dessinait. Déjà son ardeur à provoquer la médiation du Congrès de Cologne avait prêté à réflexion. Aussi, lors des conférences d'Aix-la-Chapelle, l'avait-on négligé. Dès lors ses rapports avec la France se tendirent (3). Jean Philippe fomenta partout la haine contre cette puissance. Chassan fut

(1) Chassan à Lionne, 25 octobre.

(2) Chassan à Licnne, 23 août.

(3) Guhrauer, I, 95. Le deuxième livre de cet ouvrage est consacré à la diplomatie de l'Electeur de Mayence jusqu'à la conclusion du traité de Marienbourg. L'auteur suit une narration que l'abbé de Gravel rédigea pour Pomponne. Sur l'histoire du manuscrit de l'abbé de Gravel, v. Chapelain, *Lettres*, II, n° XXXIV.

heureusement avisé très tôt. Canne, au retour de son ambassade, lui révéla une confidence qu'il tenait de Van Beuningen et de Witt lui-même, à savoir que le Mayençais était en coquetterie réglée avec les confédérés de La Haye (1). Mais le prélat était trop fin pour s'embaucher dans un groupe où il ne figurerait qu'en sous-ordre, outre qu'il risquait par un faux pas de perdre la pension de quarante mille écus que la France lui octroyait. Il ressassa donc son idée favorite, celle de la ligue allemande : Boineburg, l'inspirateur de cette conception, rentra en grâce. Vers la fin de l'année 1668, le baron de Schœnborn, neveu de l'Electeur, s'en fut à Berlin où il soumit à Frédéric Guillaume son projet de ligue avec les maisons de Brunswick et de Hesse (2). Jean Philippe saisit l'occasion du baptême du petit-fils de l'Electeur de Saxe pour tâter le terrain à Dresde. Ses deux représentants, délégués à cette cérémonie, le même baron de Schœnborn et le Dr Drossert, sollicitèrent Jean Georges de renouveler l'union électorale ; ils présentèrent ainsi, sous sa forme la plus innocente, le plan de leur maître. Le programme de cette union, ils ne le dissimulèrent pas, c'était la garantie générale de la paix d'Aix-la-Chapelle. Dès que Chassan fut informé par Ch. de Friesen de cette intrigue, il se remua. Malgré une chicane d'étiquette, il visita Schœnborn. Celui-ci exposa que le sujet de sa commission était de réclamer l'arbitrage de l'Electeur de Saxe entre ses deux collègues de Mayence et le Palatin dans leur différend du Wildfang (3). Le Résident n'ajouta qu'une médiocre créance à cette assertion : l'intimité de Schœnborn avec le directeur du Conseil, sa réserve à l'égard de Burkersrode l'éclairèrent. L'attitude rogue et presque hostile du neveu de l'Electeur de Mayence dans une seconde entrevue acheva de l'édifier. Schœnborn déclara sans gêne que son oncle n'avait pas lieu d'être satisfait de la France ; il tira de sa poche un billet de nouvelles à la main de Paris, adressées soi-disant à l'Electeur de Saxe. L'Electeur de Mayence y était fort maltraité : on prétendait que depuis que le Roi avait cessé le paiement des subsides, l'Electeur s'était

(1) Chassan à Lionne, 16 juin 1668.
(2) Chassan au Roi, 30 novembre 1668.
(3) Chassan au Roi, 22 février 1669.

détaché des intérêts du Roi « en un mot, point d'argent, point de Mayence ». Chassan, légèrement interloqué, taxa cet on-dit de pasquinade : il avait bien ouï-dire : point d'argent, point de Suisse, mais il ne croyait pas que cet adage convînt à un Electeur, surtout à un si grand prince que l'Electeur de Mayence. La tournure de cette conversation ne laissa aucun doute dans l'esprit de Chassan ; il accusa le Mayençais de l'avortement de l'alliance française en Saxe. C'est Jean Philippe qui avait empêché l'établissement du Conseil spécial, « ayant préféré, pour ses intérêts particuliers, que Burkersrode et Ramsdorf..... fussent mis dans le Conseil secret. » C'est lui qui avait conté à Jean Georges « que le Roi se contenterait de cela ». (1). Gravel fit chorus avec Chassan. L'arrogance de Schœnborn l'indigna ; il qualifia son discours d'assez impertinent et d'un jeune homme échauffé de vin ou sans beaucoup de cervelle (2). Il dénonça, lui aussi, les visées du Mayençais. « J'entends que, s'il ne lui peut pas réussir de faire établir le point de la sûreté publique par le vote de la Diète, son intention est de faire, s'il peut, une liaison de tous les Electeurs, d'y faire entrer quelques autres princes, et de s'unir à l'Empereur. Mais je serai bien trompé s'il vient à bout de ce beau dessein-là » (3). Pour une fois, la sagacité de Gravel se trouva en défaut.

Jean Philippe ne se rebuta pas de la froideur que sa motion rencontra d'abord à Dresde. On répondit que l'on consulterait au préalable les coélecteurs. « La cloche ne se fondra pas si tôt », manda Chassan à Gravel (4). Mais il se préoccupa de prévenir un retour offensif. Burkersrode, qui avait l'imagination féconde, suggéra un expédient : c'était de grouper les Electeurs de Saxe et de Brandebourg sous l'égide du Roi ; il spécifia même la procédure de l'intervention de la France qui n'avait qu'à confirmer les vieux pactes de confraternité des maisons de Saxe, Brandebourg et Hesse (5). Les circonstances étaient propices : Berlepsch reparaissait à Dresde, pour pousser, disait-on, l'affaire de Juliers. Lionne approuva

(1) Chassan à Lionne, 1er mars.
(2) Gravel à Lionne, 11 avril. A. E. *Allemagne*, 250, fol. 14.
(3) Gravel à Lionne, *Ibid.* 249, fol. 342.
(4) Chassan à Gravel, 5 mars.
(5) Chassan à Lionne, 29 mars.

cette trouvaille ingénieuse, mais sans y donner suite (1). D'ailleurs Jean Georges l'eût, selon toute apparence, peu goûtée aussi : car quand Burkersrode fit allusion devant lui au Brandebourgeois, il s'écria qu'il ne fallait pas s'y fier non plus qu'à une planche pourrie. Depuis Zinna et surtout depuis Berlin, il lui battait froid. Mais Frédéric Guillaume, qui par haine de l'Autriche, par dépit de l'élection de Pologne, gravitait dans le système français, en s'y mouvant toutefois à son aise, craignait que la Saxe ne fût accaparée par ses ennemis. C'est pour cela que le conseiller Brandebourgeois Dobrcinski, revenant de Teplitz, passa par Dresde pour saluer l'Electeur et provoquer un échange de vues sur la situation (octobre) ; il s'ébruita même que les deux Electeurs s'aboucheraient aux environs de Torgau, où Jean Georges chassait le sanglier. Chassan, pour bien signifier ce que la France attendait de cette rencontre, pria l'Electeur d'avoir pour agréable que le marquis de Vaubrun, ministre en Brandebourg, et lui y assistassent, afin de prendre quelques mesures conformément aux liaisons que le Roi avait avec Leurs Altesses Electorales (2). Il expédia même en France en catimini son secrétaire Le Large pour obtenir des instructions.

Mais Chassan se faisait illusion sur la facilité de Jean Georges à se rendre à l'entrevue. L'Electeur de Saxe n'avait nulle envie de se mettre à la remorque du Brandebourg ; au contraire, c'est lui qui prétendait le rallier à l'Union Electorale. Frédéric Guillaume flaira-t-il quelque guet-apens de ce genre ? Ne se souciant pas d'être entrepris, pour n'avoir pas à se récuser, il ajourna au printemps le plaisir de voir son collègue, afin que sa femme fût de la partie, pour faire la connaissance de l'Electrice de Saxe (3). Il sentit que l'Union Electorale n'était qu'une étape vers la Triple Alliance. Or à cette date, il ne voulait à aucun prix se rapprocher des Hollandais. Trop de questions contentieuses restaient à vider entre eux et lui : les Etats-Généraux détenaient ses places de

(1) Lionne à Chassan, 10 mai. Le paragraphe dont nous résumons le sens est biffé sur la minute ainsi qu'une addition marginale de la main de Lionne. « Savoir si on en doit faire parler à M. de Brandebourg par M. de Vaubrun. »

(2) Chassan au Roi, 13 décembre.

(3) Chassan au Roi, 10 janvier 1670.

Clèves, le lanternaient pour la remise d'Orsoy, qu'ils avaient promis depuis 1666, prélevaient indûment des péages sur le Rhin et la Meuse. La France spécula donc justement sur ses rancunes, et comme elle isolait alors la Hollande, avant de fondre sur elle, elle l'embrigada aisément dans la conjuration. En janvier 1670, le prince Guillaume de Fürstenberg, avec le titre d'envoyé de Cologne, mais en réalité comme émissaire de la France, parut à Berlin. Il allécha Frédéric Guillaume par l'offre de la Gueldre et de Zutphen, un des gros lambeaux des Provinces-Unies, dont le morcellement entre divers princes rhénans était prémédité (1). En Saxe, on fut très inquiet de cette mission : l'Electeur de Brandebourg y communiqua quelques articles des propositions de Fürstenberg : dissolution de la Diète, entente entre les cercles de Westphalie et de Basse-Saxe — l'Electeur ne disait pas dans quel but, pour troubler davantage les Saxons. — Quant à la réunion de la Diète Electorale, l'Electeur de Cologne, organe du cabinet français, la rejetait catégoriquement. L'Electeur de Brandebourg la condamnait aussi, et faisait part de son accord avec l'Electeur de Cologne sur tous les points. La coterie autrichienne de Dresde fut déconcertée, et craignit que l'entrevue des deux Electeurs, fixée à Pâques, ne tournât à sa confusion. Chassan estima, sur la foi de Burkersrode, que moyennant vingt mille écus, l'Electeur de Saxe endosserait les sentiments de celui de Brandebourg. « Je veux croire, écrivit-il au Roi, que Votre Majesté ne laissera pas échapper cette occasion ». (2). Le Roi jugea sans doute que l'éloquence de Chassan aurait autant d'efficacité que les espèces sonnantes, car il lui ordonna de prêcher à Jean Georges l'harmonie avec le Brandebourg « son voisin et son bon ami et de la même créance. » C'était le moyen aussi de s'accommoder aux intérêts de Sa Majesté « pour l'étroite amitié qui est entre elle et ledit S[r] Electeur de Brandebourg ». (3).

Mais les choses ne marchèrent pas suivant les souhaits de la cour de France. Au lieu de s'unir, les deux Electeurs fail-

(1) Droysen, III [3], p. 220.
(2) Chassan au Roi, 31 janvier.
(3) Lionne à Chassan, 7 mars.

lirent se brouiller. Leur animosité confessionnelle se réveilla. Emue de l'oppression dont souffraient les luthériens de la Marche de Brandebourg, l'Université de Wittenberg lança un libelle où Frédéric Guillaume était qualifié de tyran (1). L'écrit fut brûlé à Berlin de la main du bourreau (mars 1670). D'autre part l'envoi de Crokow à Paris, quinze jours après le voyage de Fürstenberg à Berlin, inspira des soupçons à Dresde. Néanmoins, comme des deux côtés on était désireux de s'éclaircir, l'abouchement se fit à Leipzig, pendant la foire, au début de mai. Chassan s'y transporta. Il constata que les deux souverains gardèrent une réserve absolue à l'égard l'un de l'autre, et même évitèrent d'entrer en pourparlers, et que tout se passa en festins. Il reçut de l'Electeur de Brandebourg l'assurance qu'il s'opposerait à la convocation de la Diète Electorale. Cependant, il nota comme des indices fâcheux le séjour de Schwerin, après le départ de son maître, et la présence du baron de Gœs (2). L'on crut, dans les sphères politiques, à un accord : car le Résident de Suède revint à Dresde après vingt mois d'absence. Mais Chassan se flatta que, grâce à lui, le Brandebourg ne déserterait pas l'alliance française : le Roi venait d'accepter la médiation entre le grand Electeur et les princes de Brunswick dans leur différend du comté de Reinstein, qu'à la mort du comte de Tættenbach, un des rebelles de Hongrie, les deux maisons s'arrogeaient, mais que Brandebourg avait, suivant sa méthode, occupé. C'est Chassan qui, à sa grande joie, fut désigné pour exercer l'interposition (3), avec recommandation de favoriser le Brandebourg, puisque ses adversaires invoquaient l'Empereur. La joie de Chassan fut de courte durée : le Brandebourg déclina l'intervention de la France, alléguant que les intéressés composeraient l'affaire eux-mêmes, ou recourraient, en cas de malentendu, à l'Electeur de Saxe. En effet, Ch. de Friesen fut délégué aux conférences de Wernigerode. A la satisfaction du Résident de France, ces conférences se rompirent. Les rapports entre Dresde et Berlin en furent un peu plus

(1) Il se trouve dans la liasse des documents relatifs à l'entrevue de Zinna, D. A., une lettre du pasteur brandebourgeois Martin Geyer, implorant la protection de l'Electeur de Saxe.

(2) Chassan au Roi et à Lionne, 9 mai.

(3) Le Roi à Chassan, 13 juin.

tendus, d'autant que les deux Electeurs se disputaient l'âme du margraf de Baireuth : car Frédéric Guillaume l'attirait au calvinisme, tandis que Jean Georges le retenait dans le luthéranisme et pour le gagner, lui avait laissé les pierreries de la défunte margrave, sa fille, d'une valeur de cinquante mille écus (1).

Ainsi pendant l'année 1670, cette alliance de Saxe et de Brandebourg, qui avait fait tant d'éclat deux années auparavant, eut bien des hauts et des bas. Le rusé Jean Philippe se prévalut de cette dissidence latente pour supplanter le Brandebourgeois. Il épia d'ailleurs le moment psychologique. Les Etats de Saxe, ouverts le 10 février 1670, ne justifièrent pas les espérances dont le souverain s'était bercé. Ils ne votèrent qu'un maigre subside de trois millions de reichsthaler, à répartir au prorata entre lui et ses frères, malgré le pathétique tableau que l'Electeur leur avait tracé des périls de la chrétienté, après la perte de Candie et à la veille de l'irruption turque en Pologne (2). Le déficit ne se comblait pas, et Jean Georges était plongé dans le marasme. Il se ressouvint des avances du Mayençais, et pour en éprouver la sincérité, s'avisa de lui vouloir emprunter de l'argent. Son secrétaire particulier Schau fut chargé de cette délicate négociation. Comme sans doute l'affaire languit, Canne, puis Gersdorf furent envoyés à la rescousse (février-mars 1670). Cette démonstration convainquit Jean Philippe qu'une action décisive était opportune. Le 2 avril, arrivèrent à Dresde le grand maréchal baron de Schœnborn et le vice-chancelier Bertram, ce dernier adversaire notoire du parti français. Ces messieurs visitèrent le Résident de France, et lui débitèrent « des compliments fort étudiés », lui témoignant le plaisir qu'aurait leur maître à le voir résider auprès de lui (3). C'est qu'en effet, Chassan aurait mieux fait son affaire que le clairvoyant abbé de Gravel. Chassan après douze jours de séjour des ambassadeurs Mayençais, n'avait rien découvert encore de leur mission. L'Electeur s'était borné à lui dire qu'elle con-

(1) Chassan au Roi, 19 septembre.
(2) Chassan au Roi, 14 février, 11 avril, Cf. WEISSE, V. p. 201.
(3) Chassan à Lionne, 11 avril.

cernait le collège électoral, et Burkersrode, qu'on n'avait rien fait contre les intérêts du Roi. L'abbé de Gravel puisa ses informations aux sources : il sut que l'instruction des envoyés leur prescrivait principalement de persuader l'Electeur des progrès de la Triple Alliance : Jodoci, ministre de Mayence à La Haye, en préparait l'accès aux trois Electeurs de Mayence, de Trèves et de Saxe. L'Empereur n'attendait pour se déclarer que la formation d'un parti national : Jodoci, là dessus, avait la parole de l'ambassadeur impérial Lisola (1). Selon l'apparence, les arguments des Mayençais firent impression sur les esprits à Dresde, car aussitôt après leur départ pour Berlin, Burkersrode courut à Würzbourg, pour conférer avec Jean Philippe, à ce qu'il conta, sur la révolte de Hongrie et de Croatie. Le même jour Wolframsdorf annonça à Chassan qu'il se rendait à Vienne pour se renseigner sur le même événement (2). Chassan déduisit de cette coïncidence qu'il s'établissait « un grand concert » entre Mayence, Dresde et Vienne.

De quel œil la cour de Saxe considérait-elle le dessein d'une ligue allemande — car c'était le nœud de cette négociation complexe ? Il est certain qu'elle eut de la peine à l'embrasser. A Würzbourg, dans une conversation confidentielle avec l'abbé de Gravel, Burkersrode déplora la mésintelligence qui régnait entre l'Electeur de Mayence et le Roi ; il la critiqua comme une erreur capitale de la politique française, et tous les griefs que l'abbé lui énuméra contre Jean Philippe ne modifièrent point son opinion. Il avertit le Résident avec une suffisante loyauté que sa cour ne cesserait plus de se conformer aux mouvements de Mayence. Ce discours laissait sous-entendre que, si Mayence virait de bord, la Saxe naviguerait dans son sillage. Il y a tout lieu de croire que Burkersrode ne déguisait pas les intentions de son gouvernement : car son interlocuteur lui avait avoué en toute franchise qu'une réconciliation paraissait impossible à l'heure présente entre le Roi et Jean Philippe.

Si la Saxe avait montré de l'enthousiasme pour la conception du parti national, il est probable que la contenance du

(1) GUHRAUER, I, p. 104.
(2) Chassan au Roi, 18 avril.

ministère viennois le lui eût rabattu. On déclina courtoisement l'offre apportée par Wolframsdorf, d'un contingent saxon contre les rebelles de Hongrie, en vertu du traité de 1668. De même, on éconduisit un second émissaire de Jean Georges, Haugwitz, qui vint entamer d'innocents pourparlers pour le commerce du sel. C'est que les manœuvres de Grémonville, malgré la chute d'Auersperg, produisaient encore leur effet et terrorisaient l'entourage de l'Empereur.

Mais la cour de Saxe ne se formalisa pas trop de se voir déboutée. Elle pressentit qu'une fois la ligue allemande faite, l'Empereur se laisserait forcer la main. D'ailleurs les agissements de la France allaient secouer la torpeur autrichienne. La concentration de troupes françaises sur la frontière de Lorraine, dès l'été de 1670, alarma toute l'Allemagne. L'Electeur de Mayence, avec une singulière hardiesse, organisa une manifestation. Il convoqua à Schwalbach l'Electeur de Trèves, et, comme le mande l'abbé de Gravel, un conseiller saxon qu'il désigna lui-même, Gersdorf; en outre, le Résident ordinaire de Hollande à Francfort (1). La Saxe répondit à l'appel : Gersdorf prit part aux conciliabules de Schwalbach (2). Ainsi, au vu et au su de tous, Jean Georges brûlait ses vaisseaux. La brusque invasion de la Lorraine par Louis XIV en août 1670 l'irrita sans le déconcerter. Dans la prévision de remuements dans l'Empire, il songea, lui aussi, à se mettre en état, et, par une rouerie qui confinait à la naïveté, c'est au roi de France qu'il imagina de soutirer les fonds. Le valet de chambre, La Pierre, dans le plus grand secret, instruisit Chassan de l'envie qui tourmentait son maître d'équiper une petite troupe pour le service du Roi (3). Le Résident eut le malheur de relater cette ouverture dans ses dépêches. Cette antienne finit par échauffer les oreilles de Louis XIV qui tança d'importance son ministre : « M. de Chassan, lui écrivit-il, quand l'Electeur de Saxe vous fera faire des propositions de la nature de la dernière que son valet de chambre vous a portée de sa part, ne vous chargez

(1) Guhrauer, I, p. 118.
(2) Chassan au Roi, 1er août.
(3) Chassan au Roi, 26 septembre.

jamais de m'en rendre compte, pour ne me pas mettre moi-même dans la nécessité d'un refus que vous savez assez que je ferai. » Et avec une ironie de bon aloi, Louis XIV ajouta que les levées « seraient plutôt à charge à l'Electeur et à son pays » (1).

Avec un peu de réflexion, en effet, Chassan se fût gardé de transmettre cette demande fantaisiste. L'attitude des Saxons, après la campagne de Lorraine, l'en eût dû dissuader. Si l'Electeur, par politesse et par insouciance, écoutait les plaidoyers de Chassan, le Conseil protestait hautement contre cet attentat à l'Empire. Gersdorf s'écria que l'entreprise prouvait que Louis XIV « en voulait à l'Allemagne », et que ceux qui avaient conseillé à Son Altesse Electorale de s'allier avec lui « n'étaient pas de bons patriotes ». Burkersrode « fort jaloux de son honneur », prit l'insinuation pour lui, signataire de la convention de Zwickau. Il s'emporta tellement contre Gersdorf « que peu s'en fallut qu'il ne le prît aux cheveux en présence de Sadite Altesse Electorale, laquelle leur imposa silence » (2). Très ému, Burkersrode sollicita immédiatement la permission de se rendre auprès de l'Electeur de Mayence, pour retirer des pièces compromettantes sur l'affaire d'Erfurt, dont il appréhendait la divulgation. Il revint de Würzbourg « un peu ébranlé touchant les bons sentiments qu'il faisait paraître avant son départ ». Jean Philippe l'avait séduit. Le baron ne cacha pas à Chassan les mauvaises dispositions de ce prince. Pour le consoler, sans doute, il lui conta fort sérieusement « en toute confidence, qu'il savait de bonne part qu'à Vienne et ailleurs dans l'Empire, on blâmait fort l'ingratitude que M. l'Electeur de Mayence fait paraître après tant de bienfaits qu'il a reçus de V. M. et qu'il lui siérait bien, s'il en était châtié ». Le candide Chassan enregistra de grand cœur cette preuve du sens moral des Allemands (3).

Mais si l'on réprouvait la conduite de l'Electeur de Mayence, on ne rougissait pas de faire cause commune avec lui. Tout était en l'air : les pamphlets contre la France pleu-

(1) Le Roi à Chassan, 31 octobre.
(2) Chassan au Roi, 3 octobre.
(3) Chassan au Roi, 7 novembre.

vaient dru (1). C'est alors que la cour de Vienne se mit en branle : il lui importait de ne pas abandonner la direction du mouvement national à l'Electeur de Mayence. Son premier effort fut de s'assurer de la Saxe. A la fin de novembre, Jean Georges accompagné du Prince Electoral se rendit à Freiberg. Il avait donné rendez-vous au duc de Saxe Lauenburg qui passait dans ses terres de Bohême. On publia qu'il s'agissait d'un pacte de confraternité. Mais la présence du Résident impérial intrigua Chassan. Il en eut bientôt le fin mot. Au milieu de décembre, un courrier du duc arriva. « On m'a voulu faire accroire, écrivit Chassan, que c'était au sujet de ses propres intérêts... Mais je me doute qu'il s'agit de la jonction à la Triple Alliance, à laquelle j'ai su de bonne part qu'on incline fort ici » (2). Les symptômes s'accusèrent de jour en jour. A la fin de l'année, l'Electeur résolut un armement sous prétexte de l'aggression des Turcs — au printemps prochain. Le Résident jugea « qu'il y a quelque cabale secrète qui pousse M. l'Electeur de Saxe à cela, et je serai fort trompé si l'Empereur et M. l'Electeur de Mayence ne lui ont donné cette envie » (3). Enfin Burkersrode vint annoncer qu'il entreprenait un tour à Vienne, pour pousser sa candidature à l'office de trésorier d'Empire. Chassan, depuis quelque temps, ne reconnaissait plus son fidèle coadjuteur. Le baron avait fiancé sa fille à Wolframsdorf, s'était réconcilié avec Gersdorf, par l'entremise des Friesen, sans doute pour gagner un brevet de « bon patriote ». Il feignit de consulter Chassan sur l'opportunité de son excursion. Celui-ci répondit qu'il ne pourrait pas « le garantir des mauvaises interprétations qu'on y donnerait ». Burkersrode se souciait bien d'une garantie de ce genre !

L'année 1670 s'achevait donc sous de fâcheux auspices pour la cause de la France. Il est vrai qu'à Saint-Germain on ne se tourmentait guère de l'agitation insolite des princes allemands. La diplomatie de Louis XIV avait remporté

(1) Dans le courant de novembre, Chassan en signale deux qu'il crut du style de Lisola, dont l'un est intitulé : *La France démasquée ou ses irrégularités dans sa conduite et maximes*, traduit en allemand. Chassan se plaint souvent des attaques de la *Gazette de Leipzig*.

(2) Chassan au Roi, 12 décembre.

(3) Chassan au Roi, 26 décembre.

d'éclatantes victoires sur de plus illustres théâtres, à Londres, à Stockholm, à Vienne même. Elle avait défait la Triple Alliance, reconquis la Suède, immobilisé l'Angleterre et l'Autriche. Elle jouait maintenant avec sa proie, la Hollande, avant de la dévorer. Dans l'éblouissement de son triomphe, elle ne discernait pas ce qui se tramait dans la pénombre; elle ne daignait même pas y abaisser son regard. La voix publique colportait à présent « que le Roi ne veut plus dorénavant faire aucune considération des princes allemands; qu'étant assez puissant pour se soutenir de lui-même, il veut faire ses affaires seul et sans leur participation et qu'enfin Sadite Majesté a entièrement fermé la bourse pour lesdits princes » (1).

De tous les Etats de l'Empire, nul n'était plus négligé que la Saxe, et de parti pris. « Mettez-vous dans l'esprit une bonne fois, manda Lionne à Chassan, qu'avec les qualités personnelles qu'a le prince auprès duquel vous résidez et vu les inclinations qu'ont les ministres dont il se sert principalement, il vaut beaucoup mieux couler le temps comme il est, en épargnant la gratification annuelle de cinquante mille francs... Laissez faire à Sadite Altesse Electorale tous les abouchements qu'il voudra sans vous mettre en peine de tout ce qui y sera résolu, et quand il arriverait dans la suite quelque occurrence (ou occasion) importante où le Roi aurait besoin de son suffrage, ce sera alors seulement qu'il faudrait ouvrir la bourse, et je suis assuré qu'on en tirerait aisément le même fruit que si on l'avait toujours ponctuellement payé » (2). Pour Chassan, la consigne était facile à suivre; il se plia philosophiquement au rôle de sentinelle vigilante. Il observa avec une curiosité sinon désintéressée, du moins passive, comment se consomma la grande coalition contre son pays.

Jean Georges affichait maintenant ses alliances avec une sorte de gloriole. Le lendemain de Noël, à dîner, il interpella Chassan sur la question de Lorraine, et le pria de recommander au Roi la négociation du prince de Windischgrætz envoyé par l'Empereur à Paris pour s'interposer en faveur

(1) L'Abbé de Gravel à Lionne. GUHRAUER, I p. 116.
(2) Lionne à Chassan, 1er février 1670.

du duc de Lorraine (1). Chassan s'aperçut alors de la connivence qui régnait entre les deux cours de Dresde et de Vienne, quoiqu'on eût fait mine, dès le commencement, de s'abstenir de toute ingérence dans cet épineux incident (2). Ce concert éclata mieux encore dans l'ambassade de Burkersrode. Chassan ne conservait plus d'illusion ni sur le personnage, ni sur la mission. « Je distingue facilement qu'il a plusieurs cordes à son arc... La plupart des ministres des princes d'Allemagne en sont logés là aujourd'hui qu'ils croient comme un article de foi que *gratia Cæsaris est summum bonum* (3). » A son retour, dans les premiers jours de mars, le baron se présenta chez Chassan tout fier de sa nouvelle dignité de *Reichspfennigmeister* dans les cercles de Haute et de Basse-Saxe : le titulaire, le chancelier de Lüttichau, avait eu le bon esprit de trépasser juste à l'occasion du voyage de son successeur présomptif. Burkersrode s'efforça de rasséréner Chassan ; il lui dévoila que Lobkowitz l'avait encouragé dans son dévouement à la France, qu'il s'était lui-même avoué bon français ; que l'Empereur entretenait une bonne correspondance avec le Roi et ne songeait plus à se fourvoyer dans la Triple Alliance. Il y avait dans ces assertions un fond de vérité. Le Résident s'en contenta, et félicita Burkersrode de sa promotion qui lui valait des appointements annuels de deux mille écus (4).

Burkersrode ne racontait pas tout. Il taisait et le but et le résultat de sa mission. A vrai dire, l'objet en était assez vague. Il n'apportait pas à Vienne des propositions fermes, mais tout au plus quelques indications. Il devait exposer que, vu les périls menaçants de tous côtés, une organisation défensive seule *(universal Defensionsverfassung)* embrassant tous les membres de l'Empire, pouvait en assurer la sécurité, que c'est vers cette fin qu'il importait d'acheminer la Diète, sans ces perpétuels ajournements *(ohne so vielfæltiges procrastiniren)*. L'Electeur de Mayence professait que, pour le

(1) Wolf, p. 374. Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, 1860, III, p. 181 et suiv.

(2) Chassan au Roi, 9 janvier 1671.

(3) Chassan à Lionne, 16 janvier.

(4) Chassan au Roi et à Lionne, 13 mars.

maintien de la sécurité, il n'était pas de moyen plus efficace qu'une impartiale garantie de la paix d'Aix-la-Chapelle pour l'une comme pour l'autre partie. Burkersrode avait à pénétrer ce qu'on pensait à Vienne de cette panacée. Il avait carte blanche pour suivre les ministres impériaux sur tous les terrains où il leur plairait de l'attirer. Telle était la donnée principale de son instruction (1).

Burkersrode fut accueilli par Lobkowitz et le vice-chancelier Kœnigsmark avec de grandes démonstrations : un ambassadeur saxon, lui dirent-ils, était impatiemment attendu par l'Empereur depuis que l'Electeur de Mayence l'avait réjoui de ce doux espoir. On convint de procéder avec mystère : Burkersrode protesta partout qu'il n'était là que pour la survivance de la charge vacante. Dans les premiers jours de février, il fut reçu par l'Empereur qui réclama une note écrite et commit quelques-uns de ses conseillers pour conférer avec l'envoyé de Saxe. Dès sa venue, Burkersrode avait eu soin de s'inquiéter de la position diplomatique de la cour de Vienne. Les Impériaux lui affirmèrent que l'accession à la Triple Alliance n'était pas encore un fait accompli, que les chicanes des Hollandais, leur prétention d'obliger l'Empereur à les assister contre n'importe qui, risquait de tout faire sombrer. Mais le Résident de Mayence et l'ambassadeur d'Espagne lui jurèrent que l'accession était une affaire absolument décidée (2).

Burkersrode s'arma de flegme pour la conférence qui se tint chez Lobkowitz, le 11 février (3). Le prince et le chancelier aulique, Jean Paul Hocher, ses partenaires, s'assirent en face de lui à une longue table. Hocher, dans une harangue prolixe, passa en revue la situation générale : il se plaignit des lenteurs de la Diète, des fausses interprétations qui dénaturaient la question du cercle de Bourgogne, prouvant par raison démonstrative que l'article 7 du traité d'Aix-la-Chapelle annulait le fameux paragraphe *Et ut eo sincerior* de l'instrument de Munster, sur lequel la France s'étayait ; et que partant, le cercle était portion de l'Empire. Puis il se perdit dans une longue tirade sur le *passus securitatis*.

(1) D. A. *loc.* 8241. *Acta Burk.* fol. 120.
(2) Burkersrode à l'Electeur, 25 janvier, v. st., fol. 90.
(3) Procès-verbal, fol. 139.

Enfin, il aborda la question de l'entrée dans la Triple Alliance. Il révéla que l'Empereur prétendait user de l'article 9 du traité d'Aix-la-Chapelle, qui autorisait la garantie générale ; qu'il s'était projeté à la Haye avec les représentants de Mayence et de Trèves une rédaction plus étendue de cette clause, subdivisée en deux paragraphes ainsi conçus : 1° Si l'un des alliés est attaqué, *ex quacumque causa et prætextu*, les autres lui doivent assistance *absque ulla discussione ;* 2° Si un prince de l'Empire prend de l'argent de la France pour attaquer la Hollande, ce sera aussi un *casus garantiæ* qui par conséquent obligera les confédérés à la secourir. Or l'Empereur repoussait cette addition : car la garantie à ses yeux ne fonctionnait que si l'un des confédérés était inquiété par la France *ex odio susceptæ garantiæ*. Mais à aucun prix, il ne se prêterait à défendre la Hollande contre un prince de l'Empire.

Burkersrode ouvrit les oreilles toutes grandes. Il exprima son étonnement sur la manière secrète dont cette négociation était conduite. Les deux ministres le prièrent de n'en pas sonner mot, souhaitant que tous trois, une fois sortis de la chambre, eussent oublié ce qui s'y était dit. Cependant, il eut permission de rapporter l'entretien à l'Electeur dont l'Empereur serait heureux de connaître l'avis. Burkersrode, après les remerciements obligés, émit pourtant le désir d'obtenir une résolution écrite. On argua de la nécessité du secret, et, vu son insistance, on arrêta que l'Empereur répondrait par une déclaration générale.

Au bout de trois heures d'entretien, on n'était pas plus avancé que devant. En attendant son audience de congé, l'envoyé Saxon prit langue avec les ambassadeurs d'Espagne et de France. Il eût volontiers amorcé une correspondance avec le premier, mais comme la titulature des lettres entre leurs deux souverains n'était point fixée, on convint d'abord de trancher cette importante formalité. Néanmoins Burkersrode remit à Malagon une missive de l'Electeur pour le Roi d'Espagne. Quant à Grémonville, il ne se résigna qu'à grand peine à rendre la première visite au baron qui lui avait fait notifier sa venue ; il allégua que les compliments ne lui avaient pas été apportés suivant les règles. Cependant il se montra des plus courtois, et rejeta le malentendu sur l'inad-

vertance des domestiques. Il protesta des sentiments pacifiques de la France, et fit semblant d'ignorer le conflit naissant avec la Hollande (1). Il ne parla pas de la politique de la cour de Vienne, riant sans doute sous cape de la déconvenue inévitable du Saxon.

Le 21 février seulement, Burkersrode fut expédié par l'Empereur après une insignifiante entrevue. Il fut nanti d'un papier non moins insignifiant, où Léopold avait couché ses doléances sur les tergiversations de la Diète, son invitation à l'Electeur de presser avec lui la conclusion du *punctum securitatis*, sa promesse de ne rien entreprendre contre les droits des Etats, l'expression de sa gratitude à Jean-Georges pour avoir appuyé à Paris la démarche de Windischgraetz (2) : c'était tout. Ainsi l'Empereur appréhendait de se compromettre. Ainsi la faction pacifique et gallophile de son entourage entravait l'œuvre d'union et de salut commun de l'Allemagne. Mais Burkersrode rapporta la certitude que cet effacement volontaire de l'Empereur touchait à son terme ; lors de son départ, l'envoyé de Mayence lui avait dit que sous peu il y aurait un changement à la cour de Vienne et que tout y serait mené avec plus de vigueur ; que la mission de Burkersrode, c'est-à-dire l'initiative de l'Electeur de Saxe, avait grandement ouvert les yeux à S. M. Impériale (3). Burkersrode fut très flatté d'avoir été le messager d'une ère nouvelle pour la cour impériale, et partant, pour la patrie entière. En effet, dès aussitôt s'ourdit l'intrigue contre Lobkowitz qui aboutit à la chute de ce ministre (4).

Personne n'y travailla plus ardemment que l'Electeur de Mayence. L'opinion publique lui attribua autant qu'aux Espagnols cette disgrâce si opportune (5). Le premier acte du nouveau parti dirigeant à Vienne fut de lier la Saxe. L'Empereur lança une commission chargeant les trois Electeurs de Mayence, de Trèves et de Saxe du séquestre des places lorraines de Bitche et Hombourg pour les soustraire à

(1) Burkersrode à l'Electeur, 10 février, fol. 132.
(2) Résolution du 16 février, fol. 74.
(3) Burkersrode à l'Electeur. Dresde, 7 mars, fol. 118.
(4) Mignet, III, p. 509.
(5) Chassan au Roi, 27 mars.

la conquête française (1). C'est à l'instigation de Jean Philippe que la Saxe se vit ainsi enlacée, au grand chagrin de l'Electeur : le Mayençais ne lâchait plus cette recrue si précieuse, car il lui importait que sa ligue n'eût pas un air exclusivement catholique. Comme les événements se précipitaient, que Louis XIV gagnait la complicité des princes du Bas-Rhin contre la Hollande (2) ; qu'aiguillonné par lui, l'Electeur de Cologne revendiquait sur les Etats généraux sa ville de Rheinberg et sa capitale même, où leurs empiètements avaient réduit sa juridiction, Jean Philippe à son tour hâta l'achèvement de son ouvrage. Il dépêcha Hünefeld à Dresde. Des conciliabules se tinrent avec le Résident impérial, puis une conférence à Leipzig entre l'Electeur et ses frères Auguste et Maurice, où Hünefeld fut appelé (juillet-août). Là-dessus survint le comte de Hohenlohe, ambassadeur extraordinaire de l'Electeur de Mayence. Jean Georges l'emmena immédiatement à la chasse durant quelques jours. « Je comprends bien, écrivit Chassan tout penaud, que tout cela se fait pour traiter leurs affaires plus secrètement. » Chassan apprit toutefois en gros la teneur de la note qui fut lue à l'audience : c'étaient les phrases consacrées sur l'urgence du groupement des princes autour de l'Empereur pour la protection de l'Empire, puisque la Diète s'obstinait à traîner en longueur l'affaire de la sûreté publique, c'est-à-dire de l'armement. C'est de Wolframsdorf que Chassan tint ces informations : car Burkersrode resta muet : quand le Résident l'interrogea sur l'audience à laquelle il avait assisté, le baron dit que les envoyés avaient parlé si bas, qu'il n'avait pu les entendre. Pourtant Wolframsdorf les avait entendus. Il est vrai qu'il ne dénonça pas tout. Hohenlohe soumit à l'Electeur un projet d'alliance tout dressé. Ce document ne présentait dans son texte rien qui trahît les arrière-pensées des contractants : ceux-ci promettaient de s'assister réciproquement, de ne point traiter à part, de vider leurs différends à l'amiable ; ils déterminaient leurs contingents respectifs. Le trait saillant de cette convention, c'est que le commandement en chef était décerné à l'Empereur, contrairement au

(1) Chassan au Roi, 17 avril.
(2) Négociation de Verjus. MIGNET, III, p. 290.

mode alors en vigueur, que le prince dont les Etats étaient le théâtre des opérations en exerçât la direction (1).

Au bout de quatre jours seulement, Jean Georges donna sa résolution (2). Après avoir rappelé que ses ancêtres avaient toujours agi pour le repos et la grandeur de l'Empire, il reconnaissait que le projet à lui soumis visait ce but. Il en approuvait l'idée, puisque de funestes dissidences empêchaient ou du moins éloignaient toute solution à la Diète. Mais avant de s'y rallier, il se réservait de s'entendre avec l'Empereur pour élucider quelques conditions, ce qu'il n'avait pu effectuer faute de temps. Les Mayençais s'en retournèrent satisfaits ; car puisque tout dépendait de l'Empereur, l'issue n'était pas douteuse.

Chassan n'avait pu prendre sur lui de demeurer coi. Il avait fait ressouvenir l'Electeur de ses obligations envers la France. A cet avertissement intempestif, Jean Georges avait riposté qu'il ne savait pas s'il était encore dans les bonnes grâces du Roi. Chassan interpréta ces paroles comme une envie discrète d'y rentrer. Avec les ambassadeurs de Mayence, il n'avait pas été plus heureux. D'abord, il avait soulevé une querelle d'étiquette. Il voulut être reçu, puisqu'ils logeaient au château, dans la chambre la plus proche de l'escalier, avoir le pas, s'asseoir sur un siège ; « que si au reste ils prétendaient le titre d'Excellence, comme il se pratique en Allemagne, je le leur donnerais, moyennant que la chose fût réciproque ». Tout se passa conformément à ce programme, sauf qu'on ne se qualifia pas d'Excellence (3). Lors de la visite des Mayençais, Hohenlohe exposa qu'il était venu solliciter l'Electeur pour l'armement général, à cause de l'approche des Turcs. Mais il critiqua les appétits territoriaux de Louis XIV,

(1) D. A. *loc.* 7274. *Vorstehende Alliance zwischen kaiserl. May. auch etlichen Chur=und Fürsten des Reichs, als Chur Mainz, Trier, Sachsen, Bischof zu Münster und denen Herzogen zu Braunschweig und Lüneburg, zu Behaltung des Reichs Ruhestandes, auch deshalber beschehene Abfertigung des Churf. sæchs. Rathsherrn Nicols von Gersdorf nacher Wolfenbüttel*, fol. 5.

(2) En date du 8-18 août, fol. 28.

(3) « On veut faire ici tant de différence entre les ambassadeurs des Electeurs et des Princes d'Allemagne et les Résidents des Couronnes que j'ai cru qu'il était de mon devoir de leur faire voir dans cette rencontre que nous sommes pour le moins égaux ». Chassan au Roi, 21 août.

et l'accusa de vouloir s'emparer des dix villes d'Alsace et de la Lorraine. Chassan plaida peu brillamment la cause de son maître.

Cette cause périclita de plus en plus. Stimulé par Mayence, l'Empereur poussa la conclusion de la ligue. Il considéra Jean Georges comme acquis et lui confia une tâche des plus honorables, celle de le réconcilier avec les ducs de Brunswick qu'il s'était aliénés dans leur litige avec l'évêque de Munster à propos de la ville de Hœxter (1). Gersdorf partit sans délai pour Brunswick, soi-disant pour affaires privées (2). Les bons offices de son maître trouvèrent un favorable accueil. De son côté, pour vaincre les derniers scrupules de Jean Georges et obtenir son accession dûment paraphée, Jean Philippe convia le Prince Electoral à Würzbourg. Au début d'octobre le Prince fit ce déplacement significatif. Le bruit courut qu'il allait prêter entre les mains de l'Electeur de Mayence le serment de l'Union Electorale (3). Mais il rentra plus vite qu'on ne s'y attendait. Ce retour précipité donna lieu à toutes sortes de commentaires. Wolframsdorf affirma que Jean Philippe « s'était relâché de sa première ferveur » contre la France. Mais la conjecture était bien hasardée ; au lieu de s'affaiblir, l'opposition anti-française se renforçait. L'Electeur de Brandebourg adressait des ouvertures à celui de Mayence, que celui-ci se hâta de communiquer au Saxon (4) ; à la fin d'octobre, Chassan signala la mission du colonel d'Espence, au service brandebourgeois, auprès de Jean Philippe. Frédéric Guillaume se rapprochait de la ligue nationale parceque l'armée française s'ébranlait et dessinait son mouvement tournant contre la Hollande par le territoire de Cologne.

Avant que l'adhésion du Brandebourg ne fût un fait accompli, les promoteurs de la coalition avaient obtenu l'appoint des Saxons. Après l'Empereur, cet Electeur était le plus puissant. Son contingent s'élevait à deux mille hommes dont quinze cents fantassins ; l'Empereur en devait trois mille et Mayence

(1) L'Empereur à l'Electeur. Vienne, 6 septembre. D. A. *l. c.*, fol. 30.

(2) Instruction du 16-26 septembre, fol. 37.

(3) Chassan au Roi, 23 octobre.

(4) Correspondance entre Mayence et Brandebourg, octobre-décembre 1671. D. A., fol 68.

qui fournissait ensuite le chiffre le plus fort, onze cent cinquante. C'est pourquoi Jean Philippe, dès que la convention organique de la ligue avait été conclue, n'avait pas perdu de temps pour la rendre officielle : dès les premiers jours d'octobre, il en avait fait part à l'abbé de Gravel (1).

Donc vers la fin de l'année 1671, le rêve depuis si longtemps caressé par l'Electeur de Mayence, mais si souvent faussé par les événements, ce rêve était réalisé. Le traité de Marienburg se dressait comme la base de l'unité allemande. Ce n'est pas là une interprétation exagérée de cette conception. Car c'est en vertu d'un plan longuement mûri que cette campagne diplomatique avait été poursuivie. Ces tendances, Leibnitz les traduisit dans ses *Réflexions sur la sécurité publique*, écrites à Schwalbach en août 1670, sous l'influence ou la dictée de Boineburg, à l'heure même où Louis XIV envahissait la Lorraine. C'est contre les misères et les vices du peuple allemand, contre la routine économique que les fauteurs de ce grand dessein travaillaient à réagir, comme aussi contre l'indifférentisme ou scepticisme moral et religieux, contre l'éducation sans valeur et les voyages prématurés de la jeunesse (2). Quel était le remède? Etait-ce une constitution, était-ce une milice permanente, ciment vivant de l'unité? Certes, il était désirable que l'Empire fût une personne civile, avec un conseil perpétuel, un trésor commun. Mais comment constituer cette personne civile, sans bouleversement constitutionnel, sans introduire

(1) Guhrauer, I, p. 38, établit que le traité de Marienburg, publié par Du Mont, VII, p. 102, sous la date du 10 octobre 1672 dans le préambule et du 10 janvier de la même année à la fin, n'est qu'un protocole définitif, rédigé après l'accession tardive du margraf de Baireuth. Il le démontre en comparant la substance du traité communiqué à l'abbé de Gravel avec l'instrument authentique. Nous pouvons confirmer l'assertion. Le 10 septembre, Louvois, dans la première dépêche de son ministère intérimaire, annonce à Chassan que le Roi est averti de la signature de la ligue par l'Electeur de Saxe. Dans le courant de ce mois, Ramsdorf découvre à Chassan que « le comte de Holac, avant son départ, aurait fait signer secrètement à S. A. E. un papier contenant la même chose (que le projet de traité) par laquelle Sadite A. E. s'est engagée d'entrer dans ladite alliance dès que l'Empereur se sera déclaré » (Chassan au Roi, 25 septembre). Aussitôt Chassan révèle à l'Electeur que le Roi sait tout. « Il rougit et me répondit tout troublé qu'il voulait me communiquer ce traité sur l'heure » (au Roi, 20 octobre). Donc c'est bien en septembre, ainsi que le veut Guhrauer, ou, au plus tard, au 10 octobre *1671*, en corrigeant Du Mont, qu'il faut placer la conclusion.

(2) Œuvres de Leibnitz. Ed. Foucher de Careil, VI, p. 24-25. Peut-être pourrait-on lire « *unzeitige Reifen* », maturité précoce.

le dissolvant régime parlementaire, sans briser le particularisme si vivace et si profitable à plusieurs ? La seule mesure de salut, c'était une alliance bien organisée. Cette confédération (*particular Union*) resterait strictement allemande et ne se contaminerait pas au contact de l'étranger, et pour une bonne raison. « C'est que personne au dehors de l'Empire, n'espère ni ne désire être défendu par nous » (1). Si, sur la portée diplomatique de cette confédération, Leibnitz, organe de Boineburg, se séparait de l'opinion qui prévalait dans le conseil de l'Electeur de Mayence, il nourrissait au fond la même animosité contre la France. C'est surtout dans la seconde partie de son œuvre, postérieure de trois mois à la précédente, que ce sentiment éclate. Il proclame l'antipathie de race entre la France et l'Allemagne (2). Il démontre, pour encourager les adhésions à la ligue nationale, l'impossibilité pour la France de subjuguer la patrie allemande et de fonder la monarchie universelle. Il lance contre la politique française un réquisitoire sarcastique (3). Il exhorte l'Angleterre et la Hollande à tomber sur la France pour la plus grande gloire et tranquillité de l'Allemagne. « Alors toute l'Europe, comme si elle avait secoué un fardeau, respirera. Ce serait alors le moment tant souhaité d'inaugurer cette alliance allemande (*teutschgesinnte*) et de mettre notre navire à sec. Alors fleurirait une ère nouvelle pour l'Allemagne. Alors nous réformerons, sans qu'on s'en aperçoive, nos conseils, nos finances, notre armée ; alors il sera temps d'abolir l'abus ruineux et finalement fatal à notre bien être d'envoyer en France tous les ans pour le moins le dixième de notre substance, sans recevoir en échange autre chose que de la friperie (*Lumperei*). Aucun prince ou seigneur, qu'il soit double ou triple français, n'y a d'intérêt ; tout au contraire, il n'en retire qu'un préjudice irrémédiable. Il ne manque pas chez nous d'écoles de politesse et ce qui manque on pourra l'établir (4). Pour façonner chez nous les matières brutes, avec assez de goût, pour introduire les

(1) I, § 34.
(2) II, § 10.
(3) § 48.
(4) § 63. Notre interprétation diffère sur ce passage de celle de M. Foucher de Careil.

manufactures nécessaires, il se rencontrera assez d'intelligences et d'artistes, qu'il faut protéger par des impôts sur les denrées étrangères. »

Tel est ce programme du réveil national dont la ligue n'était que l'instrument. L'article principal en est la haine contre la France. Sauf cet article, tout le reste semblait chimérique à cette époque où les meilleurs patriotes, et Leibnitz lui-même, désespéraient de ce relèvement. Le spectacle qu'offrait l'Allemagne politique n'était point fait pour les consoler. La Diète se traînait depuis des années sur le sempiternel péril Turc, et la Capitulation perpétuelle, parce qu'elle la perpétuait ; c'étaient là ses morceauxde résistance, qu'elle émiettait sans appétit. Mais dans ce petit centre se répercutaient, avec une extraordinaire intensité, tous les conflits, toutes les passions qui agitaient la société ; il s'y soulevait de véritables tempêtes dans un verre d'eau trouble. Le moindre débat, par exemple sur la mouvance des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst que se disputaient les lignes de Holstein-Gottorp et de Holstein-Ploën, ravivait l'hostilité des collèges et des confessions. Les tentatives d'union et surtout de centralisation avortaient fatalement : les souverains, grands et petits, rejetaient avec horreur tout ce qui restreignait leur autonomie, comme la nécessité de l'autorisation de l'Empereur ou du directeur du cercle pour les levées. La délicate question des rapports avec l'étranger provoquait une ardente polémique, où l'idée particulariste ne fléchit pas : c'est la querelle dite des *Extensionnistes* (1). Aussi une coalition n'était-elle pas de force à triompher du mal : elle portait en elle-même le germe de sa ruine. La haine de l'ennemi héréditaire n'était pas un principe vivifiant, qui pût restaurer la nation. C'est pourquoi, à peine formée, la ligue se disloqua : l'Electeur de Mayence ne fut pas le dernier à renier sa propre création. Mais l'Electeur de Saxe donna un singulier exemple de constance : il garda sa foi, — au moins plus longtemps que le Mayençais, — à l'idée qui l'avait inspirée.

(1) Elle portait sur l'interprétation du § 180 du Recès de 1654, relatif au droit de chaque prince d'exiger de ses sujets les ressources nécessaires à la défense de ses Etats. Le *conclusum* du collège électoral et de la majorité des Princes qui *étendait* ce droit en y impliquant l'intervention au dehors est du 16 janvier 1667.

CHAPITRE XII

La Saxe pendant la guerre de Hollande

Tendance de l'Electeur à se lier avec la Suède : mission de Haugwitz (début de 1672) ; froideur des Suédois. — Tentative du Brandebourg pour entraîner la Saxe dans l'alliance hollandaise ; entrevue de Potsdam (mars 1672) : motifs de Jean Georges pour se dérober. Effet de cette entrevue en France et en Suède : venue de Grafenthal à Dresde (mai). — Armements de l'Empereur : promesse d'un contingent par l'Electeur ; convention de Dresde du 28 août 1672. — Espoir du gouvernement français en la Suède pour arracher Jean Georges à l'influence autrichienne : remontrances de Grafenthal ; déclaration de neutralité donnée par l'Electeur aux résidents de Suède et de France ; versement de la gratification par Louis XIV. — Lenteurs de la négociation de Gersdorf à Vienne : conclusion d'une ligue défensive avec l'Empereur (8 mars 1673). Scrupules de Jean Georges après la paix du Brandebourg avec la France ; démonstrations pacifiques : Burkersrode en Bavière (juillet 1673). — Versement du subside par l'Empereur : apparition de Jean Georges au quartier impérial d'Egra (août). Tension des rapports entre Chassan et l'Electeur ; duplicité de la politique suédoise à Dresde. Excitation de la cour contre le Résident après un combat entre Français et Saxons. Rappel de Chassan (mai 1674). Jugement sur l'action de la France en Saxe depuis le traité de Ratisbonne.

Tandis que Jean Philippe venait à résipiscence (1), que l'Empereur s'humiliait, l'Electeur de Saxe demeura le support de l'édifice déjà détraqué de la coalition. Il assuma la tâche de le consolider et de substituer aux colonnes branlantes des étais plus sûrs. Il s'imagina que la Suède prêterait avec joie son appui.

Depuis quelque temps, cette Couronne semblait se désintéresser des complications survenues en Allemagne. Depuis

(1) Mission de Heiss en France, GUHRAUER, I, p. 176.

le mois de mars 1671, le Résident suédois s'était absenté de Dresde pour une raison majeure, c'est qu'on ne lui payait plus ses appointements. Ses collègues auprès des autres cours, n'étant pas mieux traités, avaient plié bagage comme lui. Il ne restait dans l'Empire d'autre représentant de la Suède que le député à la Diète (1). C'est que le gouvernement de Stockholm était absorbé alors par la grande négociation que mena Pomponne pendant la seconde moitié de l'année 1671 (2). C'est l'instant que choisit Jean Georges pour attirer la Suède dans l'union allemande. Espérait-il que son influence contrebalancerait l'ascendant et l'or de Louis XIV ? Il n'amorça sérieusement la négociation qu'après avoir signé l'alliance défensive par laquelle il s'enrégimentait dans la coalition (3). Il pouvait maintenant se présenter à Stockholm sous de respectables auspices et comme porte-voix d'un groupe d'Etats que rehaussait le chef de l'Empire. Vers la fin de novembre 1671, Haugwitz fut dépêché en Suède (4). Il lui était prescrit de parler clairement et de faire sonner haut le nom de la coalition dont l'initiative, affirmait-on, revenait à l'Empereur lui-même ; de remontrer à la Suède qu'on avait cru à la validité du traité Basserode ; que l'Electeur de Saxe en aurait volontiers secondé sous main la reprise, si Puffendorf n'avait été expressément envoyé à Vienne dans ce but, d'autant que l'opinion en présageait la réussite. Jean Georges, à la vérité, choisissait bien son moment de remémorer aux Suédois cette mystification et de leur prôner l'alliance autrichienne, alors que, tout contrits de leur apostasie, ils rentraient dans le giron de l'alliance française. Le second chapitre de l'instruction de Haugwitz n'était pas moins pour agacer les hommes d'Etat de Stockholm : Jean

(1) Chassan au Roi, 20 mars 1671.

(2) Mignet, III, p. 295.

(3) Dans l'été de 1671, Haugwitz fut chargé d'une première mission à Stockholm. Il ne reçut que des réponses évasives à ses propositions : on attendait la conclusion de la négociation avec Pomponne. D. A. *loc.* 8267. *Herrn Marschalls von Haugwitz Abschickung nach Dænemarck und Schweden.* La lettre de créance est du 27 mars (6 avril). Chassan nomme comme envoyé un Haubitz *(sic)*, conseiller de la chambre des finances. Il y eut, en effet, un Jean-Adolphe de Haugwitz occupant cette charge, qu'il ne faut pas confondre avec Frédéric Adolphe, qui joua sous Jean Georges III un rôle saillant. Vehse, p. 29 et 47.

(4) Instruction en date de Torgau, 13 (23) novembre, fol. 60.

Georges se flattait que la Suède se chargerait de négocier des subsides en sa faveur auprès de l'Espagne et de la Hollande ; il considérait cette intercession comme naturelle et due, puisqu'il offrait de « mélanger et amalgamer » ses intérêts avec ceux de la Suède (*vermischet und vermenget*).

Après avoir touché à Copenhague, Haugwitz atteignit Stockholm dans la première semaine de 1672. Depuis un mois, la convention avec la France était intervenue, que Pomponne avait emportée (1). Haugwitz en fut instruit par le grand chancelier Magnus de la Gardie : il est vrai que plusieurs clauses furent travesties à la Suédoise. On s'excusa de la précipitation en alléguant l'urgence de prévenir le Danemark, ce qui, au dire de Haugwitz, étonna fort le ministre danois en Suède. Le Saxon devina sans peine la vérité. « Il y a toute apparence, manda-t-il, que la Suède n'agit que pour l'argent » (*und hat es das Ansehen, als sei es Schweden bloss ums Geld zu thun*) (2). Il observa avec un malin plaisir les péripéties à travers lesquelles le traité franco-suédois fut encore ballotté ; cela ne le consolait pas de ce que sa propre négociation restât stagnante. Sten Bielke l'exhortait à patienter. C'est que le gouvernement suédois cherchait à retenir les nombreux diplomates dont les remuements et bourdonnements inquiétaient le ministre de France, Courtin, et surtout enflaient, comme le dit ce dernier, « le courage d'une nation naturellement glorieuse qui se voit plus recherchée qu'elle ne l'a jamais été » (3). Sur les ordres de l'Electeur, et dans la conviction que la conclusion avec la France n'était qu'une question de jours, l'envoyé saxon insista pour être expédié. Il ne prit congé de Leurs Majestés Suédoises que le 11 avril. Il revint assez penaud. Le roi Charles XI l'avait chargé d'exprimer à l'Electeur sa gratitude pour l'offre de ses bons offices à Vienne, mais, comme la situation s'obscurcissait, il avait à cœur de lui épargner cette peine. Ce n'était là qu'une petite mortification. Ce qui contrista Jean Georges au plus haut degré, c'est que le rêve

(1) Mignet, III, p. 314.
(2) Haugwitz à l'Electeur, 14 (24) février. D. A. *loc. cit.*, fol. 127.
(3) Mignet, III, p. 350.

doré des subsides s'était évanoui (1). Mais qu'était-il allé faire dans cette galère ? « Ce qui me surprend, écrivait Courtin, c'est que M. l'Electeur de Saxe, à cinquante-huit ans, incommodé dans ses affaires, paraisse assez alarmé d'un feu qui va s'allumer fort loin de ses Etats pour devenir le plus ardent solliciteur d'une ligue et d'un armement pour la conservation de la religion protestante » (2).

C'était lui prêter des desseins plus grandioses que ceux qu'il était capable d'enfanter, et singulièrement ennoblir son rôle. Jean Georges n'était que le plus ardent solliciteur d'argent.

Cette école en Suède lui valut du moins un enseignement : c'est que le trésor français était encore le plus accessible et le plus solvable. Aussi, dès qu'il pressentit l'échec de Haugwitz, il rédigea de sa propre main un mémoire récapitulatif des arrérages que lui devait la France et qui se montaient à 100,000 écus (3). A l'approche du carnaval, dont les plaisirs étaient très dispendieux, survint une seconde requête non moins autographe, Chassan, qui n'en pouvait mais, transmit ces augustes factures. Pomponne lui ordonna de tenir l'affaire « dans un état d'amusement » (4). Jean Georges n'obtint donc rien qu'une missive de Louis XIV en retour de ses vœux pour la nouvelle année.

Dans son dépit à la fois contre la France et la Suède, l'Electeur s'engagea sur une nouvelle piste. Depuis trop longtemps il négligeait son voisin de Brandebourg. Il fut pris subitement pour lui d'un regain de tendresse qu'il témoigna par le cadeau de deux canons. La démonstration était calculée pour éveiller les suspicions des deux Couronnes. Toutes deux en effet guettaient les manèges de Frédéric Guillaume avec l'ambassadeur des Etats généraux, Amerongen, qui s'était rendu à Berlin en janvier 1672 (5). L'anxiété était grande : car l'exemple unique d'un prince de l'Empire secourant la

(1) Relation de Haugwitz, 6 (16) juin, fol. 153.

(2) Mignet, p. 354.

(3) Chassan au Roi, 1er janvier 1672.

(4) Pomponne à Chassan, 29 janvier.

(5) Droysen, III [3], p. 251. Peter, *Der Krieg des grossen Kurfürsten gegen Frankreich 1672-5*. Halle, 1870, traite en détail les négociations préliminaires.

petite république assurait à celle-ci une victoire morale, et dans l'avenir peut-être, un gage de salut. C'est dans ces circonstances critiques que Chassan ambitionna le poste de Berlin (1). Mais il avait assez d'occupation de surveiller les pratiques de l'Electeur de Brandebourg à Dresde même. Vers la fin de janvier, parurent deux ambassadeurs brandebourgeois, dont l'un était le fils du baron de Schwerin. Les conjectures ne pouvaient s'égarer sur leur mission ; il s'agissait d'entraîner la Saxe dans l'alliance hollandaise. On fit briller aux yeux de Jean Georges l'image des florins hollandais; car les Provinces-Unies recherchaient deux mille Allemands (2). Ce qui était plus grave peut-être, c'est qu'on l'émut sur le sort du protestantisme. « Il ne faut pas douter, écrivit Chassan, qu'ils ne nomment la guerre de Hollande, si elle arrive, une guerre de religion pour exciter les luthériens à y prendre part » (3). Toutes ces insinuations frappèrent l'esprit impressionnable de Jean Georges. Bientôt on annonça une entrevue des deux Electeurs. Jean Georges fit ostensiblement des préparatifs de départ pour les confins de la Marche. Chassan eut le mauvais goût de lui rafraîchir les souvenirs en prononçant le nom de Zinna et de lui demander des explications. L'Electeur « rougit un peu » et fit une réponse vague. Le lendemain il s'achemina sur Potsdam après plusieurs fausses marches (4). L'entrevue eut lieu le 24 mars (5). Comme Jean Georges n'emmenait aucun de ses conseillers plus ou moins affidés à Chassan, celui-ci prédit que « S. A. E. étant destituée de ses ministres, il sera facile à M. l'Electeur de Brandebourg de lui faire signer ce qu'il voudra » (6). C'est Frédéric Guillaume en effet, qui posa la plate-forme des pourparlers. Dans une note autographe, il exposa qu'une médiation serait désirable entre la France et la Hollande, mais qu'elle était impossible ; car Louis XIV en avait hautement repoussé l'idée, jusqu'à ce qu'il eût dompté ses adver-

(1) Chassan à Pomponne, 22 janvier 1672.

(2) Chassan à Pomponne, 29 janvier.

(3) Chassan au Roi, 5 février. Cf. Droysen, p. 253. On répand partout « que la France travaille à la propagande du papisme ».

(4) Chassan au Roi, 18 mars.

(5) C'est la date de Puffendorf, XI. 43, qui donne, selon le vieux style, le 14 mars.

(6) Chassan au Roi, 25 mars.

saires. Dans ces conditions, l'Espagne était forcée pour la sécurité de ses Pays-Bas de faire cause commune avec les Provinces-Unies. Fallait-il abandonner ces Etats ? Fallait-il laisser grandir la puissance d'un prince « qui veut se faire monarque sur tous les empereurs et rois » ? (1) Il soumit ensuite à Jean Georges, selon la méthode qu'il affectionnait, un questionnaire sur les points suivants : nécessité de ne pas laisser périr la Hollande, de se concerter avec les évangéliques, de s'organiser en vue de la défense de l'Empire. Le Saxon tomba d'accord avec son partenaire sur tous ces articles. Il se montra plus réservé sur une interrogation particulièrement captieuse : « Si l'Empire ne serait pas véritablement attaqué, en cas que la France attaquât certaines places allemandes occupées par des garnisons hollandaises » ? Jean Georges traça en marge qu'il voulait encore réfléchir là-dessus (2).

Pourquoi Jean Georges ne s'avança-t-il pas ? Etait-ce par peur de mécontenter Louis XIV, qui avait menacé de sa colère le tiers parti ? Peu lui importait : il se savait à l'abri de cette colère. Le véritable motif de sa retraite est le silence que garda le Brandebourgeois sur le côté financier de l'affaire. De plus le parti autrichien à Dresde murmurait contre la démarche du maître ; on s'offusquait qu'il allât « consulter l'oracle à Potsdam. Les personnes sans passion trouvent que c'est une grande prostitution » (3). Enfin les luthériens honnissaient cette accointance avec l'oppresseur de leur église (4). Cependant la correspondance entre les deux Electeurs se continua. Jean Georges accepta en principe une conférence à Leipzig entre leurs ministres respectifs, mais il demanda un sursis pour amener une entente entre les deux branches de sa maison, et surtout jusqu'à l'issue de la tentative que l'Electeur de Mayence entreprenait à la cour de France (5). Pour ne demeurer pas en reste de politesse, il envoya, lui

(1) D. A. *loc.* 7274. *Allianz zwischen Kaiserl. Mayt.* etc., fol. 4. Note du 16 (26) mars.

(2) *Ibid.*, fol. 5, même date. Cf. DROYSEN, p. 256.

(3) Chassan à Pomponne, 25 mars.

(4) Chassan au Roi, 1er avril.

(5) L'Electeur à l'Electeur de Brandebourg, 24 avril, v. st. D. A. *l. c.*, fol. 9.

aussi, un projet d'alliance qui rappelait singulièrement celui de Marienburg, car l'accession restait libre aux catholiques comme aux évangéliques, et l'Empereur en devenait membre, c'est-à-dire chef. On était loin d'un traité avec la Hollande ! Cependant il y était fait allusion. « Comme le but de ce rapprochement, portait le § 7, est de garantir l'indépendance des Electeurs, Princes et Etats de l'Empire, et particulièrement de ceux qui accèderont à ce traité, il y a lieu de réfléchir si l'on ne doit pas assister ceux qui sont les boulevards (*Vormauern*) de l'Empire et après la destruction desquels l'Empire et ses membres seraient d'autant plus facilement attaqués et envahis. » L'Electeur de Brandebourg comprit que la réflexion durerait longtemps; il interrompit le dialogue et ne consulta plus que son intérêt et son courage (1).

Jean Georges, en se dérobant, faisait preuve après tout d'une prudence très légitime. Il n'avait aucune raison de se jeter dans la mêlée. Cependant son voyage à Potsdam avait produit l'effet désiré. La France redouta une levée de boucliers en faveur de la Hollande ; la Suède, le groupement des évangéliques autour de l'Electeur de Brandebourg. Aussi d'un côté, Chassan dut terrifier l'Electeur sur les suites d'un coup de tête en lui signifiant que S. M. traiterait comme infracteur de la paix tout prince de l'Empire qui se mettrait contre Elle dans une guerre étrangère et violerait ainsi l'article le plus important du traité de Munster (2). D'un autre côté, la Suède procéda, non par intimidation, mais par insinuation. Le Résident suédois, Grafenthal, reparut à Dresde à la fin de mai. Il eut audience le jour de l'Ascension, en présence de tout le conseil. Il évita toute conférence avec les ministres et remit une longue note écrite le 28 mai (3). Cette note est un plaidoyer des plus spécieux. En s'alliant à la France par la convention du 14 avril, disait-elle en substance, la Suède n'entendait nullement rompre avec la

(1) L'Electeur de Brandebourg à l'Electeur de Saxe. Cœln-sur-Sprée, 30 avril, v. st., *ibid.*

(2) Pomponne à Chassan, 8 avril.

(3) D. A. *loc.* 7283. *Kgl. Schwedische Abschickung an Chur-Sachsen wegen des mit der Cron Frankreich zu Stockholm den 4/14 Aprilis ao 1672 geschlossenen Fœderis*, etc. Cette liasse contient les pièces des trois missions de Grafenthal, 1672-3.

maison d'Autriche. Elle attendait qu'il plût à la chancellerie viennoise de parfaire le traité Basserode. Quant à l'Espagne, elle lui avait donné une marque éclatante de sa sympathie : elle l'avait tout simplement sauvée en formant la Triple Alliance, en imposant à Louis XIV la paix d'Aix-la-Chapelle, paix qui, sans le respect qu'inspirait à la France l'armée suédoise massée dans le territoire de Brême, aurait difficilement abouti. Mais cette armée, levée pour peser sur la négociation, on ne la lui avait pas payée, en dépit des promesses. C'est de grand cœur que la Suède aurait marché au secours de la Hollande, si les séduisantes propositions présentées par l'ambassadeur Haaren s'étaient produites plus tôt. Mais déjà la France et l'Angleterre avaient publié leur volonté d'ouvrir les hostilités. Pouvait-on sans se mettre à dos ces deux puissances, et pour 720,000 florins par an tout au plus, affronter des chances incalculables, d'autant que S. M. Suédoise ignorait d'où venait l'agression ? Sadite Majesté avait donc embrassé l'alliance française comme un pis aller, pour n'être pas dépourvue d'amis, et surtout pour soutenir la France dans les strictes limites de l'Instrument de Westphalie. Donc la Suède sauvait l'Empire. Si la France attentait à la sécurité de l'Empire, la Suède serait la première à tourner ses armes contre elle et à s'unir à cette fin avec tous les patriotes (*und sich zu dem Ende mit allen wohlgesinnten Patrioten zusammenzusetzen*). Aussi conviait-elle tous les Princes, l'Empereur lui-même, à s'associer pour le salut commun ; en attendant, elle faisait jouer le ressort bien rouillé de la médiation. C'est là-dessus que la thèse suédoise pivotait.

S'il importait d'empêcher la France de contrevenir à la paix de Westphalie, il n'importait pas moins que cette paix fût respectée par les membres de l'Empire. Il ne fallait pas fournir à Louis XIV une occasion de reconduire chez eux ceux qui auraient la velléité de l'attaquer hors des frontières de l'Allemagne. Les opérations contre les places allemandes occupées par des garnisons hollandaises ne constituaient pas, aux yeux de la Suède, une infraction à l'Instrument de paix, le droit des gens autorisant à chercher l'ennemi là où il se trouve.

Voilà des arguments, semble-t-il, qui n'étaient point

pour déplaire à Dresde. Tout cela visait le Brandebourg et les places dont on faisait .si bon marché étaient celles du duché de Clèves.

En terminant, Grafenthal démontrait que les subsides français ne liaient pas son gouvernement. « Ces subsides, S. M. Suédoise les destine si peu au seul appui de la France, qu'elle a les mains libres et l'intention formelle d'en user contre la France, si la France agit contre l'Empire. »

Ces déclarations, à la fois hypocrites et cyniques, firent même sur la cour de Saxe une mauvaise impression. L'Electeur dans une note très sèche, qui fut rédigée incontinent, répondit que l'affaire étant de la plus haute gravité et impliquant une interprétation spéciale de l'Instrument de Westphalie, il lui répugnait de rien préjuger contre les convenances de quelqu'un des membres de l'Empire. Le Roi ne prendrait sans doute pas en mauvaise part qu'il délibérât avec l'Empereur et ses coélecteurs, en vertu de l'Union électorale.

Le ton de ce document et surtout l'invocation à l'Union électorale convainquirent Grafenthal de l'inutilité de sa tentative. Il décampa aussitôt. Chassan, qui se réjouissait du nouveau concert entre les deux Couronnes, le régala et lui fit la conduite (1). Pour sa peine, il fut trompé par l'envoyé suédois comme par l'Electeur. L'un l'assura du succès de sa mission, et, comme pour corroborer ce mensonge, Jean Georges énonça son désir d'adhérer au traité de Stockholm. Il pria même le Résident de se rendre auprès du Roi pour cimenter cette affaire (2). Est-ce pour être débarrassé d'un surveillant même si peu incommode, pendant la nouvelle phase d'intrigues qui se préparait?

Tout à coup, au mois de juin 1672, le bruit se répandit qu'un corps d'Impériaux joignait les troupes brandebourgeoises cantonnées en Silésie. Chassan s'avisa tout de suite que le prince d'Anhalt, expédié par l'Electeur de Brandebourg à Vienne, solliciterait Jean-Georges, lors de son passage, d'être de la partie. Cette manœuvre du Brandebourgeois à la cour impériale causa une désagréable surprise à

(1) Chassan à Pomponne, 3 juin.
(2) Chassan au Roi, 10 juin.

Dresde. On avait compté que Frédéric Guillaume se précipiterait tête baissée dans la guerre; on était tout prêt à applaudir à son héroïsme, à l'exciter au besoin. On caressait la secrète envie de le voir battre, on jouissait d'avance de sa défaite. Dès que ses forteresses rhénanes furent tombées aux mains des Français, Jean Georges ne cacha pas ses convoitises sur cette proie facile; il émit le vœu que le Roi ne se dessaisît plus de ces places, possessions indubitables de la Maison de Saxe, qui se flattait bien de les recouvrer (1). Son député à la Diète coula quelques mots à Gravel sur la cession de Clèves à son maître. Le Plénipotentiaire recommanda cette combinaison comme capable de diviser à jamais la Saxe et le Brandebourg (2). On fut donc déçu quand le prince d'Anhalt apporta la nouvelle du traité qu'il venait de passer avec l'Empereur : les contractants s'obligeaient à mettre pour la fin de juillet douze mille hommes en campagne, sous la direction de l'Electeur (3). Comme Chassan l'avait pressenti, le prince adjura l'Electeur de se rallier à la ligue (4). L'heure était solennelle. La Saxe entrerait-elle en action? Jean Georges n'osa pas se décider de prime saut. Il argua donc, pour surseoir à sa résolution, de la prochaine venue d'un ambassadeur extraordinaire de l'Empereur (5). Plusieurs motifs dictaient ces tergiversations. Il en coûtait trop à Jean Georges de déférer à l'Electeur de Brandebourg, de placer les troupes saxonnes sous son commandement. Mais, outre ces questions de forme, quel intérêt immédiat, palpable, avait-il à s'associer à cette prise d'armes? N'était-ce pas s'exposer gratuitement à la rancune, sinon aux représailles de la France! Et pour quelle fin? Pour reconquérir au Brandebourgeois des places qu'il eût été trop sot de lui restituer. C'est pourquoi les Saxons imaginèrent le plus admirable des biais. Dès l'arrivée du comte de Mansfeld, ambassadeur de S. M. Impériale, le conseil des ministres fut

(1) Chassan au Roi, 1er juillet.

(2) Gravel au Roi, 11 juillet. A. E. *Allemagne*, 260, fol. 250.

(3) Sur la négociation d'Anhalt, v. Droysen, III [3], p. 259, Wolf, p. 383, Du Mont, VII [1], p. 201.

(4) Projet présenté par le prince d'Anhalt à Friesen et à Wolframsdorf le 12 (22) juillet. D. A. *loc.* 7274, fol. 33.

(5) L'Electeur à l'Electeur de Mayence, Schneeberg, 27 juillet, *ibid.* fol. 40.

convoqué à Freiberg, le 26 août (1). Mansfeld demanda l'adhésion de la Saxe au traité de Vienne; il lui fixa un contingent minimum de quatre à cinq mille hommes. En retour, l'Empereur s'engageait à s'entremettre pour un subside auprès des Etats généraux (2). Le 30 août, le directeur du conseil remit aux envoyés impériaux un mémorial. L'Electeur y notifiait son intention de conclure avec S. M. Impériale une alliance défensive pour le maintien de la paix générale du Saint Empire Romain, « notre chère patrie », alliance qui ne fût à l'offension de personne. Quant à son inclusion dans la ligue de Vienne, il la déclinait, parce que cet acte renfermait des articles relatifs aux duchés rhénans, que la Maison de Saxe ne pourrait sanctionner sans abdiquer ses droits, et la mention d'instruments diplomatiques, que l'Electeur ignorait. Jean Georges faisait allusion aux traités d'Oliva et de Clèves. Sur l'alliance défensive, à laquelle il consentait, il formulait des réserves ; il n'entendait pas être mêlé à la guerre. Quant au contingent, il en réglerait ultérieurement la quotité, comme l'époque de l'envoi (3).

Cependant Jean Georges rougissait de paraître se dérober à son devoir de prince de l'Empire. De plus il était travaillé du besoin d'étaler un armement. Le parti autrichien et le nouveau Résident impérial, l'abbé de Bantz, qui avait succédé depuis le mois de février 1672 à Blume (4), irritait ce caprice. Aussi parvint-on à dresser un projet de convention qui fut longuement et minutieusement remanié (5). A la veille de la signature, Jean Georges qui avait conscience de sauter un pas décisif, épancha ses angoisses dans le sein de son principal ministre (6). Il pria Friesen de soumettre une dernière fois le concept à ses collègues ; il précisa les condi-

(1) Protocole de la conférence du 16-26 août, de la main de Friesen, fol. 49.

(2) L'Empereur à Bantz, Vienne, 3 août, fol. 43.

(3) Mémorial du 20-30 août, fol. 56.

(4) Bantz était un bénédictin. Chassan raconte qu'il se prétendait originaire du Béarn ; son père se serait appelé La Borde. Chassan au Roi, 4 mars 1672.

(5) Le volume contient trois rédactions émanant soit des ambassadeurs impériaux, soit de la cour de Saxe, fol. 58, 62, 66.

(6) L'Electeur à Henri de Friesen. Freudenstein près Freiberg, 17-27 août, Autographe, fol. 81.

Dresd[illegible] …mièrement : expé-
pitera [illegible] plus tôt, car il lui
appla [illegible] vite, « le Dieu du
la se[illegible] Mais surtout il
déf[illegible] aux Impériaux n'au-
au[illegible] dans la ligue avec le
co[illegible] faire avec les traités
n[illegible] faussetés que m'a
d[illegible] Electeur était tout
[illegible] ni manger ni boire
[illegible]

[illegible] à Dresde (1). Le
[illegible] de rien faire à la
[illegible] le péril grandissant,
[illegible] avec les membres de
[illegible] *(… fœdus)* dans les
[illegible] Les articles stipu-
[illegible] de l'Instrument de
[illegible] délai de trois mois à
[illegible] de trois mille Saxons
[illegible] que sous les
[illegible] avec adjonction du
[illegible] Enfin la dernière
[illegible] ne pouvant, malgré le
[illegible] comme l'Electeur de
[illegible] concourra
[illegible] de celle d'Aix-la-

[illegible] pas là un acte
[illegible] conseil d'envoyer
[illegible] chose « sur quoi
[illegible] l'entrée dans la
[illegible] agissait à bon
[illegible] pas manqué.
[illegible] nationale (2),

[illegible] Friesen et Gersdorf, D.
[illegible] pas imprimé dans

[illegible] son neveu auprès

l'avait adjuré de ne pas encourir la colère du Roi Très Chrétien (1). Les objurgations de Chassan, qui avait couru à Freiberg, n'avaient pas eu plus d'effet. Dans l'audience qu'il obtint et à laquelle l'Electeur appela tous ses conseillers, des propos assez vifs furent échangés entre le Résident de France et le directeur du conseil. Le premier incrimina la marche des troupes d'Empire comme une démonstration hostile à la France. Friesen répliqua que l'Empire avait le droit de demander compte de leur conduite à l'Electeur de Cologne et à l'Evêque de Munster. Chassan s'écria que le Roi défendrait ces princes (2). Les audiences suivantes, où Jean Georges eut toujours soin de faire figurer ses ministres, donnèrent lieu encore à des altercations. Le thème que Chassan ne se lassait pas de développer sur la justice de la cause de son maître était toujours critiqué d'un ton acerbe. Friesen, en des harangues prolixes, entonnait l'apologie de l'Empereur; si bien qu'un jour Chassan exaspéré lui riposta que ce n'était pas à lui à plaider pour l'Empereur, « qu'on s'en pourrait expliquer à Vienne » avec les représentants du Roi (3).

Chassan avait de bonnes raisons d'être aigri. Son gouvernement ne l'avait jamais écouté. Maintenant n'allait-on pas lui imputer la quasi rupture de l'Electeur avec la France? On commençait à Versailles à s'émouvoir de l'agitation de l'Allemagne, dont Lionne s'était médiocrement soucié, lui qui se représentait toujours cette nation dans le même état qu'en 1658. L'armée d'Empire s'acheminait à l'automne vers le Mein. Les Français se sentirent sérieusement menacés sur leur flanc. Pomponne comprit que toutes les victoires du Roi ne briseraient pas l'union des Allemands et que, battus, les débris se reformeraient. Il songea donc à la rompre par des voies diplomatiques.

Chassan reçut autorisation de promettre vingt mille écus à l'Electeur, deux mille à Burkersrode et à Ramsdorf, si Jean Georges contractait l'engagement ou de s'opposer aux entreprises de l'Electeur de Brandebourg, ou de rester en

(1) L'Electeur de Mayence à l'Electeur. Marienburg, 20 août. D. A. *loc. cit.*, fol. 51.

(2) Chassan au Roi, Freiberg, 26 août.

(3) Chassan au Roi, 26 septembre.

dehors de la nouvelle ligue formée en faveur des Hollandais (1). Peu après, Pomponne manda au Résident : « Vous recevrez bientôt les moyens que vous avez crus les plus propres pour servir utilement en cette cour (2). » Chassan n'en dut pas croire ses yeux. On lui rendait enfin justice. Il se remit à la besogne avec un redoublement d'ardeur, sans se rebuter de ses incessantes déconvenues. La situation pour lui s'était aggravée : Burkersrode et Ramsdorf, auxquels il communiqua ses ordres, ne s'enthousiasmèrent pas ; ils alléguèrent qu'on ne viendrait pas à bout de l'Electeur, à moins de l'inclure dans l'alliance de Stockholm, et que la somme de vingt mille écus était bien modique ; enfin tous deux, le beau-père et le gendre, pour comble d'étrangeté, refusèrent toute gratification. Cependant après maintes simagrées, Ramsdorf se chargea de transmettre à son maître une note de Chassan. Une déclaration était demandée à l'Electeur, qu'il n'avait souscrit ni ne souscrirait à aucune ligue contraire au Roi, qu'il n'assisterait ni directement ni indirectement les ennemis du Roi, qu'il ne tolèrerait pas les entreprises du Brandebourg et voterait à la Diète en ce sens. Enfin le désir était formulé au nom du Roi qu'il accédât au traité fait avec la Suède pour la sûreté de l'Empire. Chassan, flanqué de Ramsdorf et de Canne, porta son factum dans le cabinet de Jean Georges ; il exposa que S. M. donnerait des marques de sa reconnaissance à S. A. E. Il fut gracieusement retenu à dîner. Le lendemain, Canne lui remit des contre-propositions : l'Electeur réclamait les arrérages de sa pension, soit cent mille écus. Le surlendemain, le même Canne vint dire que la somme de vingt mille écus était jugée trop modique. Chassan, chez qui le Gascon perçait quelquefois, repartit que l'amitié du Roi était « d'un prix inestimable ». Pour faciliter les choses, il dit qu'il se contenterait d'une simple lettre contenant promesse de l'Electeur de n'entrer pas dans la ligue. Jean Georges répondit qu'il ne se lierait pas les mains « pour une si petite somme (3). »

Toutefois il ne dédaigna pas d'acheter par un procédé

(1) Pomponne à Chassan, 23 septembre.
(2) Du même au même, 7 octobre.
(3) Chassan au Roi, 7 octobre.

moins compromettant et plus honorable les bonnes grâces de la France. Comme en 1668, il mit sur le tapis la médiation. Or Louis XIV se prononça catégoriquement contre cette vieille et encombrante machine diplomatique : il n'accepta pas une médiation générale destinée à confondre les différends de Hollande et ceux d'Allemagne. Avec une ironie de bon aloi, il exhorta les princes qui, comme les Electeurs de Mayence et de Bavière, s'étaient posés en pacificateurs du monde chrétien, à rendre d'abord « le repos à leur patrie (1) ». C'est ce que Pomponne expliqua dans une dépêche à Chassan. Lorsque ces princes, dit-il, « voudront étendre cette même médiation à la guerre de S. M. avec les Etats généraux, ni la raison, ni la bienséance ne lui permettraient pas de les admettre, lorsque le chef de l'Empire et un des principaux de leurs membres sont si visiblement armés pour les Hollandais (2) ». Aussi quand Jean Georges protesta de son intention de se joindre non pas à l'Angleterre et à la Suède, mais à ses coélecteurs pour essayer une interposition, Chassan lui signifia que le Roi repousserait haut la main une médiation armée.

Tout en élevant le ton, le Résident s'aperçut qu'on l'amusait en attendant le résultat de la négociation de Gersdorf à Vienne. Réduit à lui-même, il se vit impuissant. Il appela les Suédois à la rescousse. D'ailleurs ses confidents ordinaires le leurraient de cette idée que la Suède seule était capable de contrebalancer l'influence autrichienne : assertion peu flatteuse pour la France (3). Avec le progrès des armes françaises dans les Provinces-Unies et en Allemagne, la fureur croissait et aussi la hardiesse. Le Prince Electoral, sur le point de partir pour Prague, dit en face au ministre de Louis XIV « qu'il n'avait pas beaucoup d'égard à l'alliance que l'Electeur de Saxe son père avait contractée » avec le Roi. Burkersrode, présent à la scène, levait les épaules, dit Chassan, que ce geste peu respectueux consola (4).

Bientôt Chassan respira : la venue de Grafenthal lui fut

(1) Mémoire pour servir de réponse à M. l'Electeur de Mayence sur l'offre de sa médiation, GUHRAUER, II, p. 29.

(2) Pomponne à Chassan, 28 octobre.

(3) Chassan au Roi, 4 novembre.

(4) Chassan au Roi, 11 novembre.

annoncée. La Régence de Stockholm, lui manda Pomponne, « se promet qu'il n'y sera pas d'une utilité médiocre pour votre négociation (1) ». Il était temps; le Résident perdait la tête; il passait par des alternatives d'espoir et de dégoût qui le troublaient. Il farcissait ses relations à la cour des renseignements et des appréciations les plus contradictoires. Un jour, Wolframsdorf lui contait que Jean Georges s'était brouillé avec la faction autrichienne et avait notifié à Friesen qu'il ne voulait pas désobliger le Roi Très Chrétien, « son bon ami », et le lendemain que l'ordre avait été expédié à Gersdorf de signer la ligue. Chassan jetait le manche après la cognée, quand Grafenthal se montra.

Cette fois-ci, le ministre de Suède pouvait parler avec plus d'autorité. Car son pays était entré en action : dix mille hommes occupaient la Poméranie et Brême; Wrangel s'apprêtait à transporter son quartier général à Wolgast sur la Peene, pour tomber à revers sur les Brandebourgeois. C'est avec une satisfaction non mélangée que l'Administrateur de Halle avait informé son frère de ces événements en lui rappelant que l'union avec la Suède avait tourné à la gloire et au profit de leur Maison. Aussi se flattait-il que Grafenthal, chargé de cultiver cette amitié, recevrait un accueil digne d'une tâche si excellente (2).

A Dresde, on tressaillit d'aise. Le rôle saillant que Frédéric Guillaume s'était arrogé (et que personne ne lui avait disputé), son énergique initiative, qui faisait contraste avec l'inertie des autres, avaient excité une jalousie d'autant plus vive qu'on était tenu de la dissimuler. Les Suédois surgissaient donc comme de véritables vengeurs. Aussi Jean Georges répondit au duc Auguste qu'il était édifié sur les généreux efforts de la Suède pour le repos de l'Empire dont elle était un membre éminent. C'était indiquer d'avance que son représentant serait écouté avec faveur.

Grafenthal exposa les vues de sa cour dans un mémorial du 29 décembre (3). La Suède n'avait pas failli à ses obliga-

(1) Pomponne à Chassan, 5 décembre.

(2) L'Administrateur à l'Electeur, 27 novembre 1672. D. A. *loc.* 7283, fol. 78.

(3) *Ibid.*, fol. 81.

tions; elle avait disposé les rois de France et de Grande-Bretagne à consentir un armistice, à manifester leur modération. Mais la révolution survenue en Hollande avait tout remis en question : les Etats avaient « tout jeté sur le dos du prince d'Orange » ; le parti de la guerre triomphait. Il ne restait donc à l'activité pacificatrice du roi de Suède d'autre champ que l'Empire. Or il se demandait s'il était dans la compétence de l'office impérial *(in mittels muneris imperatorii)* de faire pénétrer sur le sol d'Empire une puissante armée sans le consentement de la Diète; il se demandait surtout s'il était permis à l'un ou à l'autre des membres de l'Empire de tomber, pour son intérêt particulier, sur tant d'autres membres tout à fait innocents (*so vielen andern unschuldigen Mitstœnden auf den Hals zu fallen*). Pourquoi marchait-on contre la France, puisqu'elle n'était pas en guerre contre l'Empire, puisqu'elle offrait de restituer les places qui en relevaient? Il était donc urgent que tous les princes impartiaux, menacés par la conflagration générale, se missent dans une situation respectable de manière à contraindre les récalcitrants à la paix.

Dans une note supplémentaire, Grafenthal énonça quelques points plus précis : l'envoi de Tott en France, afin de suspendre les progrès de Turenne; la promesse de la Régence de Suède de soutenir les droits de la Saxe. Il ne se gêna pas pour incriminer le jeu du Brandebourg, auquel la Hollande avait payé quelques tonnes d'or; pour montrer le préjudice que souffriraient et la Maison de Saxe et la Confession d'Augsbourg, si le prestige de l'Electeur de Brandebourg croissait librement.

La résolution de la cour de Dresde fut des plus encourageantes. L'Electeur assura qu'il s'associerait à l'œuvre salutaire de la Suède; qu'il la seconderait auprès de l'Empereur et de ses coélecteurs « non intéressés »; qu'il la pousserait à la Diète: mais surtout qu'il s'emploierait à concilier la Suède et l'Empereur pour la perfection de l'alliance naguère ébauchée; que son ambassadeur Gersdorf était muni d'instructions conformes. Il convia donc le roi de Suède à restaurer dans l'Empire « une union et cohésion loyale, forte et tout allemande » *(eine rechtmœssige, tapfere, teutschgesinnte..... Union und Zusammensetzung)*.

annoncée. La Régence
« se promet qu'il n'y
votre négociation (1) »
tête ; il passait par de
le troublaient. Il fa
seignements et des ap
jour, Wolframsdorf
brouillé avec la fa
sen qu'il ne voulait
« son bon ami », et
à Gersdorf de sig
la cognée, quand
Cette fois-ci, le
d'autorité. Car
hommes occup
prêtait à tra
Peene, pour le
avec une sati
Halle avait i
pelant que l'
au profit de
chargé de c
d'une tâche
A Dresde
ric Guillau
disputé).
l'inertie d
vive qu'on
saient d
Georges
généreux
elle était
son repré
Grafen
du 29 dé

(1) Pomp
(2) L'Adm
fol. 78.
(3) *Ibid.*,



is XIV lui octroyait une demi-satisfaction, c'est-à-dire on de vingt-cinq mille écus. Il distribuait d'autres lar-es, six mille francs à Burkersrode, Canne et Ramsdorf, une épée de diamant au Prince Electoral (1).

Quand Chassan plaça la lettre de change sous les yeux de s fidèles amis, les visages de ces messieurs s'allongèrent. Tous trois spontanément, avec une unanimité touchante, prélevèrent sur leur propre pension de quoi parfaire pour l'Electeur la somme de trente mille écus. Chassan fut si remué de ce renoncement, qu'il dit que S. M. « ferait sans doute réflexion sur un procédé si honnête et si désintéressé ». Pomponne dissipa la candeur du Résident. « Vous aviez dû voir que leur générosité n'était pas grande.... parce qu'ils savaient bien que S. M. ne voudrait pas qu'ils perdissent leur gratification et par là vous n'auriez point dû entrer dans l'accommodement qu'ils vous avaient proposé. » Ce n'est qu'avec beaucoup de mauvaise grâce qu'il expédia ce supplément imprévu de quinze mille francs. Il est vrai qu'à ce prix Jean Georges daigna coucher par écrit les quelques mots sacramentels qu'on souhaitait (2). La facilité de Jean Georges s'explique aisément : il professait à l'égard du style de chancellerie un scepticisme qui avait sa source moins dans sa déloyauté naturelle de chef d'Etat que dans son ignorance de la vertu mystérieuse des formules diplomatiques. « Je m'aperçois de jour en jour, mandait Chassan (après six ans de séjour, cette découverte ne le rehaussait pas), que les fondements des traités d'entre le Roi et M. l'Electeur n'ont jamais été bien insinués à S. A. E. (3). » Une seconde raison toute fortuite de cette facilité résidait dans les démêlés de l'Electeur avec la Diète saxonne alors rassemblée et toujours chicanière ; car moyennant une aide extraordinaire de trois cent mille reichstaler pour deux ans, elle arracha au souverain un décret contre l'exercice du catholicisme, qui atteignait le représentant du Roi T. C. Par sa complaisance envers Louis XIV, Jean-Georges pensait racheter sa complaisance envers les Etats.

(1) Le Roi à Chassan, 5 février.

(2) Le texte de la déclaration chiffrée est annexée à la dép. de Chassan du 3 mars.

(3) Chassan à Pomponne, 17 février.

Mais le système des relations extérieures de la Saxe s'embrouillait de plus en plus. Jusqu'alors la Saxe avait gravité autour de l'Autriche, mais ce centre de gravitation oscillait singulièrement et la Saxe subissait des mouvements réflexes désordonnés. Depuis cinq mois, Gersdorf languissait à Vienne. Le traité passé avec Mansfeld au mois d'août 1672 n'était qu'une entrée en jeu. Seulement à Dresde on n'était pas édifié sur la politique autrichienne. On s'étonnait, on se scandalisait même de la docilité avec laquelle l'Empereur s'était aventuré à la remorque de l'Electeur de Brandebourg. Voilà ce dont Gersdorf devait découvrir la clef (1). Il lui était commandé aussi de procurer un accommodement entre la Suède et l'Autriche sur la base du traité Basserode. C'était le désir le plus cher de l'Electeur qui était entiché de l'alliance suédoise « dont il ne voulait plus se séparer sur la moindre chose. » La médiation du collège électoral, la faculté de cantonner un corps saxon en Silésie, ne formaient que des clauses accessoires de l'instruction de Gersdorf. On l'avait pourvu encore d'un bordereau d'articles secrets. En première ligne, y figurait l'affaire de Clèves, le cauchemar des Saxons. On sollicitait de l'Empereur une déclaration qui le liât sur les droits de la Maison de Saxe, de telle sorte que si ses armes reconquéraient ces pays contestés, il les séquestrât de son chef ou les commît en séquestre à des princes désintéressés jusqu'à la solution du litige. Puis, défilait la question non moins inévitable des subsides ; l'Electeur gémissait sur son dénûment ; il lui fallait cent cinquante mille thaler au moins pour se mettre à flot.

Ce thème n'était ni compliqué ni délicat. Gersdorf eut le loisir de le méditer et d'en délayer, sinon amplifier, la substance. La première audience lui fut accordée le 20 octobre à Ebersdorf. Les conférences commencèrent immédiatement avec Lobkowitz et Hocher, assistés du secrétaire Abele. Gersdorf déchargea d'abord son cœur, et débita le boniment accoutumé des hommes d'Etat saxons sur la spoliation de Clèves et Juliers, sur l'incompatibilité absolue (*ganz unpracticirliche Concurrenz*) de la Saxe et du Brandebourg. On le

(1) Instruction du 14-24 septembre 1672. D. A. *loc.* 7274. 1er vol., fol. 106.

laissa s'épancher. Puis on détourna l'entretien sur la médiation. Cette médiation soulevait trois difficultés : entre qui? par qui? sur quoi? Hocher, qui ergotait à merveille, critiqua le principe de la médiation d'Empire : pourquoi forcer ceux qui l'invoquent à accepter comme médiateurs les Etats en bloc et ne pas leur laisser la faculté de récusation? Ainsi la Hollande repoussait la Bavière et le Palatin. Cette harangue fit presque à elle seule les frais d'une séance (1). Hocher était intarissable sur ce sujet. Gersdorf lui ayant, quelques jours après, parlé de la médiation suédoise, le chancelier le régala d'un petit historique des rapports de sa cour avec la Suède. Aussi l'envoyé de l'Electeur se plaignit-il bientôt de la lenteur des Autrichiens. C'est seulement le 27 octobre que la réponse de l'Empereur lui fut communiquée. C'était une fin de non recevoir en dix articles. Ce qui tenait le plus à cœur au ministère impérial, c'était d'écarter une intervention collective de l'Empire entre les belligérants. Sans la contester en droit, l'Empereur la jugeait impraticable. Si malgré tous les obstacles, cette procédure réussissait à s'imposer, il s'y rallierait. Il est vrai que là-dessus la Saxe passait condamnation ; sur les doctrines elle savait transiger; son utilité particulière primait toutes les libertés constitutionnelles. Elle ne se froissa donc pas du mépris non déguisé de l'Empereur pour les Etats de l'Empire. Mais elle se dépita de l'incroyable légèreté avec laquelle il traita les requêtes et prétentions saxonnes. Sur l'affaire de Juliers, il protestait bien qu'il ne laisserait porter aucun préjudice à la Maison de Saxe, mais comme l'instrument de Westphalie la protégeait contre tout attentat, qu'il ne pouvait aller au-delà. Il exprimait son chagrin d'être obligé de mentionner dans ses actes diplomatiques le traité de Clèves, mais il en était un des garants. Quant au rapprochement avec la Suède, il remerciait l'Electeur de sa démarche. Mais les articles secrets du traité franco-suédois étouffaient en germe les fruits d'une pareille union, puisque la Suède était empêchée de secourir l'Empereur, même contre l'infidèle. Une porte restait entrebâillée : c'était l'accession de ladite Couronne au traité de Brunswick ratifié par l'Empereur.

(1) Rapport de Lobkowitz à l'Empereur, 6 octobre, fol. 162.

Cependant, comme le Danemark y était compris, il était bien à craindre que la Suède ne se montrât réfractaire (1).

Quant aux subsides, l'Empereur émettait le vœu bien chimérique que le trésor Electoral pût se suffire. Il s'excusait sur ses propres charges, et aussi sur ce que l'armement n'était pas destiné à la défense particulière de la Maison d'Autriche, mais à la conservation commune. L'Empereur comptait donc que l'Electeur aurait le bon goût de ne pas insister *(auf diesen Begehren nicht beruhen)*. Pour ne pas le désespérer, il lui laissait entrevoir que si les Etats Généraux versaient quelques fonds, la Saxe ne serait pas oubliée. La convention de la Haye du 25 juillet précédent, signée par Lisola (2), était soigneusement dissimulée.

A la lecture du document impérial, l'Electeur ordonna par retour du courrier à Gersdorf de s'en revenir (3). Chassan signala le désarroi où ce résultat jeta la cour de Dresde. « Ils ne savent ici où ils en sont. » Jean Georges ne faisait qu'aller et venir de côté et d'autre (4). Mais une semaine après, on sut qu'il était sursis au rappel. Le dépit de l'Electeur avait inquiété la cour de Vienne ; on le tenait homme à embrasser du coup le parti contraire. C'est pourquoi l'on révéla au Saxon le traité de la Haye ; on lui promit la moitié du subside que fournissait la Hollande, mais on exigea un contingent de dix mille hommes pour un peu plus de vingt-cinq mille thaler par mois, avec condition expresse que ces troupes pourraient être employées dans les pays héréditaires y compris le Tyrol et l'Alsace (5). Gersdorf fut très perplexe ; sa conscience l'incitait à déconseiller à son maître de s'em-

(1) Ce traité du 12-22 septembre 1672 n'est pas imprimé dans Du Mont. Il est reproduit par Lünig, *Pars spec.* p. 162. Traité d'assistance mutuelle : les confédérés veilleront « à ce que la ville de Cologne ne soit pas maltraitée par voie de fait ». C'est la clause essentielle. Contractants : l'Empereur, Brandebourg, George Guillaume et Rodolphe-Auguste, ducs de Brunswick, Hedwige-Sophie, landgrave douairière de Hesse-Cassel. Le Danemark accéda le même jour.

(2) Du Mont, VII, 1, p. 208.

(3) L'Electeur à Gersdorf, 25 octobre (4 novembre), fol. 207.

(4) Chassan à Pomponne, 11 novembre.

(5) Pour éviter toute interprétation fâcheuse, les Saxons imaginèrent l'expression *Erblande im Reich*, pays héréditaires situés dans l'Empire. Cela déplaçait la difficulté, relativement à l'Alsace, sans la trancher. Nous ne pouvons passer en revue tous les détails de cette longue négociation qui remplit deux volumes et qui est un modèle pour l'étude de la diplomatie allemande.

barquer avec la Hollande et même de ne pas se laisser choir dans l'alliance de Brunswick, où Brandebourg figurait (1).

Ces propositions ne mirent pas moins sur les dents l'Electeur lui-même. Dans un message autographe à ses conseillers, il découvrit les angoisses de son âme. A aucun prix il ne consentait à frayer avec Brandebourg « et quand ce ne serait que pour cent hommes. Dois-je, disait-il dans son langage familier, rouler aveuglément et sans aucune raison dans la nasse, comme peut-être quelques-uns le verraient avec plaisir (*das ich so ins Gelacke.... so blindt ohne einige reson einblumben mœgte*) et me mêler d'une affaire qui ne me regarde pas et mettre en danger mes pauvres pays et sujets et gagner un mauvais renom auprès de mes coélecteurs, enfin m'attirer sur le dos les Couronnes étrangères avec lesquelles je suis en alliance » (2). Et, dans une seconde missive il ajouta : « Je ne peux absolument pas me mettre contre la France ni faire la moindre chose contre elle, comme mon alliée » (3). A son tour, il indiqua le sens de sa résolution à l'Empereur. Il s'en tenait au traité Mansfeld ; il augmentait le chiffre du corps saxon, selon la quotité du subside. C'est sur ce brûlant article du subside qu'il désirait être avant tout renseigné. La résolution fut rédigée le 10 décembre sur un rapport du directeur du conseil (4).

Dans un langage élevé, inspiré d'un patriotisme clairvoyant et que ne gâtent pas trop des citations des anciens, Friesen proclamait que l'heure de la neutralité était écoulée ; que, la guerre ayant pénétré dans les entrailles de l'Empire, il n'y avait plus ni sûreté ni dignité à se dérober. La Saxe était-elle en mesure de parer seule au péril ? Si non, il ne lui restait qu'à s'unir avec ceux en qui elle pouvait se fier, après Dieu. Friesen réfutait ensuite cet argument que la rupture avec la France n'était pas officielle. En somme, la guerre était aux portes (*für der Thür*). Si elle ne sévit pas cet hiver, ajoutait-il (ce qui est à souhaiter plutôt qu'à espérer), elle éclatera au printemps. C'est alors, si l'Electeur se range d'un

(1) Gersdorf à l'Electeur, 7-17 novembre, fol. 230 et suiv.
(2) Mémorial du 19-29 novembre, fol. 239.
(3) 1er décembre, fol. 240.
(4) Fol. 280.

parti, qu'il fera vraiment acte d'hostilité. Le ministre s'étudiait aussi à dissiper les scrupules de son maître sur ses obligations envers la France : ses traités avec elle dataient d'une époque où l'Empire était en pleine paix avec cette Couronne. Dans l'état présent des choses, jamais S. A. E. n'aurait contracté avec elle. D'ailleurs le jurisconsulte a dit : *facta quæ pietatem, famam et honestatem lædunt, quæque omnino contra bonos mores sunt, ne facere quidem nos posse credendum est.* Or, aucun pacte ne peut dégager un Electeur « des liens antiques, solides et chers » qui l'attachent au chef de l'Empire. C'est ce devoir d'Electeur qui légitime la jonction d'un contingent à l'armée impériale ; ce n'est pas une démonstration contre la France. Cet acte ne saurait même pas dépouiller l'Electeur de la qualité de médiateur, s'il l'affecte. Mais Friesen estimait que son maître ne récolterait d'une œuvre si laborieuse que « de mauvais remerciements ». Il énumérait là-dessus toutes les raisons qui déterminaient à conclure avec l'Empereur. L'alliance n'était que défensive, le contingent n'était dû que dans quatre mois, et peut-être obtiendrait-on une prolongation du terme. Jusque-là la situation pouvait s'éclaircir. En tous cas l'Electeur aurait accompli son devoir. Puisque l'instrument de Westphalie le laissait libre de s'allier avec l'étranger, à plus forte raison ne pouvait-on lui dénier le droit de s'unir avec l'Empereur. C'en serait fait de sa souveraineté, de son indépendance. Que l'Electeur songe qu'au dedans et au dehors de l'Empire, « chacun a les yeux sur lui, et attend les salutaires, vaillantes et glorieuses résolutions que S. A. E. va prendre pour la conservation, la liberté et la sécurité de la patrie ! »

Or, tous ces regards fixés sur lui gênaient passablement Jean Georges ; on lui consacrait trop d'attention. Il en eut une preuve au moment où Friesen lui adressait cet avertissement solennel. Ce fut l'apparition intempestive de Grafenthal. Intempestive, car elle enraya le cours de la négociation viennoise. Les remontrances de l'ambassadeur suédois firent peur ; il taxa presque de *casus belli* l'envoi d'un corps de troupes à l'armée d'Empire. Jean Georges, affolé, manda sur le champ à Gersdorf que la jonction de son contingent était subordonnée à une déclaration de l'Empereur spéci-

fiant qu'en cas de guerre, les Saxons seraient dispensés de tout concours et serviraient ailleurs que sur le théâtre des hostilités (1). Le désolé Gersdorf courut chez Hocher qui était alité. Le chancelier non moins consterné s'écria : Eh bien ! qu'allons-nous faire avec tout ce changement ! (*Nun ! was werden wir in dieser Verœnderung machen*). Les Autrichiens se montrèrent fort vexés du tour que leur jouait la Suède, et de l'ascendant que cette puissance exerçait en Saxe (2). Hocher écrivit à Gersdorf, en parlant de l'Electeur: *ne serviat diis alienis* : pourvu qu'il ne serve pas des dieux étrangers ! L'Empereur fit répondre sèchement qu'il ne croyait avoir donné lieu à aucun mécontentement qui justifiât cette modification inattendue, qu'il regrettait qu'au bout de seize semaines de pourparlers tout sombrât et qu'il s'en tenait simplement à la précédente alliance défensive (celle de 1668). Jean Georges fut navré : le mirage des subsides s'évanouissait. Sans hésiter, il expédia un projet amendé, où il promettait de livrer trois mille hommes, et, si la paix après une tentative de conciliation était irréalisable, de joindre ces trois mille hommes à l'armée de l'Empereur (3). Cela était vague : Hocher et Gersdorf élaborèrent un nouveau texte plus explicite : l'article fut conçu de telle sorte que, si, à la fin de mai 1673, la paix générale n'était pas intervenue, et si l'Empire était attaqué, les forces saxonnes grossiraient celles de l'Empereur dans un délai de trois mois, mais avec cette restriction, qu'elles ne prendraient part à aucune opération militaire dans les territoires de Clèves et Juliers. Enfin (et cette addition rasséréna Jean Georges) l'Empereur, bien que le traité de 1668 stipulât l'envoi d'un contingent saxon sans compensation, daignait accorder gracieusement, lors de la réquisition, trente mille écus en une fois et neuf mille florins mensuels (4). Néanmoins Jean Georges ergota encore sur les chiffres et sur les échéances, ainsi que sur la phrase relative aux duchés : il préférait une mention de droits de la Saxe. Enfin, après des chicanes infinies qui se

(1) L'Electeur à Gersdorf, 18-28 décembre. D. A. *loc.* 7274. 2e vol., fol. 19.

(2) Gersdorf à l'Electeur, 5 janvier 1673, fol. 39.

(3) 12-22 janvier, fol. 49. Autographe.

(4) Gersdorf à l'Electeur, 21-31 janvier, fol. 55.

traînèrent encore plus d'un mois, le traité fut signé le 8 mars 1673 (1).

Cet acte ne différait que sur quelques points de sa partie publique de celui du 28 août précédent : il s'étendait surtout sur les arrangements militaires, réglait le contingent (trois mille fantassins, mille cavaliers), la réciprocité d'assistance de l'Empereur, le commandement, etc. Une seule clause avait un caractère politique : celle qui impliquait la coopération effective des Saxons si, à la fin de mai, l'Empire était attaqué (art. 4). Les stipulations secrètes fixaient les subsides et définissaient l'attitude de la Saxe à l'égard du Brandebourg.

L'Autriche venait de remporter une victoire plus difficile que brillante. Mais elle en appréciait moins le bénéfice matériel que la signification. Elle avait déjoué les manœuvres de la Suède qui tendait à constituer une ligue évangélique et à se poser en champion de l'Empire. Et surtout elle s'était assuré un appui éventuel contre le Brandebourg. Elle avait arraché, sans peine, à la Saxe l'aveu de son irréconciliable rivalité.

L'appoint était d'autant plus précieux à l'Autriche que depuis l'ouverture de la campagne les coalisés se disputaient. Montecuculli avait « plutôt paralysé que secondé » les mouvements de l'armée Brandebourgeoise (2), et provoqué une retraite piteuse, dont Frédéric Guillaume fut inconsolable. Son dépit, son humiliation, mais aussi son infériorité militaire, le poussèrent à poser les armes. Mais pour se venger de la perfidie autrichienne, il voulut enlever à l'Empereur sa dernière acquisition : Canstein vint à Dresde pour ménager une entrevue des deux Electeurs (3). Jean Georges agréa l'idée. A quel mobile obéit-il ? Voulait-il obtenir de Frédéric Guillaume le retrait de ses régiments de l'archevêché de Magdebourg, où il les avait mis en quartiers, sans se soucier des hauts cris de l'Administrateur qui invoqua la protec-

(1) Gersdorf à l'Electeur, 27 février (9 mars), fol. 105. Le traité fut dans la Régistrature de la chancellerie daté du 1er mars. Du Mont, VII, 1, p. 220.

(2) Mignet, IV, p. 182. Droysen, III 3, p. 280. Pachner. Rescrit de l'Empereur, du 28 mars 1673, en réponse au vote de la Diète du 4 mars, I. nos 355.358.

(3) Chassan au Roi, 31 mars 1673.

tion du Roi de France (1) ? Voulait-il, comme il le dit à Chassan, s'éclaircir des rapports de son coélecteur avec les Impériaux ?

Le 19 août il gagna Torgau, où Chassan courut. Mais Podevils vint subitement à la rencontre de Jean Georges, pour excuser son maître, empêché par indisposition, de se rencontrer avec l'Electeur de Saxe. L'envoyé ne cacha pas qu'on attendait à Berlin M. de Verjus et que l'accommodement avec la France était en bon train (2). Chassan se félicita de l'événement et en profita pour solliciter de nouveau le poste de Berlin, insinuant que ce qui avait retardé le rapprochement de l'Electeur de Brandebourg, c'étaient les paroles inconsidérées des ministres français, Saint Géran et La Vauguyon. Pomponne traita ce procédé comme il le méritait. « Je n'ai pas cru, écrivit-il, que S. M. pût entrer dans la pensée de vous retirer de votre emploi pour vous envoyer à Berlin ! (3). »

Les Saxons furent piqués du faux bond du Brandebourgeois, irrités de sa défection, mais quelque peu ébranlés par contre coup. Si Frédéric Guillaume capitulait, c'est que la position n'était plus tenable. La pointe hardie que Turenne poussait au cœur de l'Allemagne exposait aux horreurs de la guerre les territoires de la Maison de Saxe et l'Electorat lui-même, qui risquait de devenir le champ clos entre Français et Autrichiens. On chercha donc une porte de sortie par où se dégager de l'impasse. Mais cette porte, on se contenta d'abord de l'entrebailler pour ne pas se donner l'air de fuyards. Pour éclairer la route de retraite, on évolua du côté des princes pacifiques : rendez-vous fut pris avec le nouvel Electeur de Mayence (4). On songea ensuite à dépêcher un représentant de la Saxe à Cologne où, sur l'initiative et sous la médiation de la Suède, fonctionnaient des plénipotentiaires des belligérants (5). Burkersrode fut désigné un moment pour cette mission. Mais comme les intéressés n'avaient point demandé le concours d'un ministre de l'Electeur de

(1) L'Administrateur au Roi, Halle, 12 avril.
(2) Chassan au Roi, Leipzig, 29 avril.
(3) Pomponne à Chassan, 30 mai.
(4) Chassan au Roi, 19 mai.
(5) Mignet, IV, p. 140.

Saxe, que ce ministre d'un principicule eût fait au milieu des ambassadeurs des grandes puissances un singulier personnage, on renonça heureusement à cette idée saugrenue et l'on se rabattit sur une démarche moins éclatante : au mois de juin, Burkersrode s'achemina vers Munich. Chassan augura un bon succès de ce voyage, d'abord parce que l'Electeur de Bavière était connu pour ses sympathies françaises, puis parce que Burkersrode inspirait maintenant, après bien des fluctuations, une entière confiance ; il venait de toucher sa pension de six mille francs (1). A Ratisbonne, le baron s'aboucha avec Gravel, qui recommanda ce « très honnête homme, son ami de longue main », au duc de Vitry, ambassadeur en Bavière. Seulement Gravel se méfia. Burkersrode se rendait à Munich, manda-t-il, « pour concerter des moyens que l'on pourra tenir pour empêcher l'entrée des troupes impériales en Allemagne, selon qu'on l'a fait entendre à M. de Chassan ; ou peut-être pour quelqu'autre dessein qu'on ne lui a pas dit » (2).

Burkersrode lui affirma cependant que son maître, si la Bavière lui tendait la perche, s'y accrocherait avec joie (3). La cabale autrichienne tempêta contre l'envoi de Burkersrode. L'abbé de Bantz s'échauffa si fort que Chassan écrivit à Gravel : « Ce maître moine se voudrait ériger en contrôleur » (4). Burkersrode trouva les esprits assez incertains à Munich, quoique la note pacifique y dominât. On combina une intercession pour empêcher la rupture entre le Roi et l'Empereur (5). L'Electeur de Mayence, qui avait envoyé un de ses conseillers à Dresde, était prêt à s'associer à ce raisonnable et généreux effort. Burkersrode s'en revint tout glorieux de sa réussite, tout glorieux aussi d'avoir été traité avec tant de distinction par un grand seigneur comme le duc de Vitry (6). Gravel ne partagea point l'optimisme du négociateur. « Il est vrai, écrivit-il au duc, que les affaires semblent avoir changé de face à Dresde... Pourvu seulement que

(1) Sa quittance est du 20-30 mai.

(2) Gravel au duc de Vitry, 27 juin. A. E. *Allemagne*, 271.

(3) Gravel au Roi, 10 juillet. A. E. *Allemagne*, 266, fol. 13.

(4) Chassan à Gravel, 4 juillet, A. E. *Saxe*, 7.

(5) Chassan à Pomponne, 28 juillet.

(6) Burkersrode au duc de Vitry. Ratisbonne, 11 juillet, *Saxe*, 7.

l'assiette où ils sont maintenant demeure deux ou trois mois, on en tirera apparemment quelque fruit. Mais vous avez, Monsieur, grand raison de dire qu'il y a sujet d'appréhender que ce bon conseil n'ait été embrassé un peu trop tard pour obliger l'Empereur de quitter le dessein qu'il a formé » (1).

Quand Burkersrode rentra, le vent avait sauté : il soufflait à la guerre. L'Empereur avait lancé le signal ; une grande assemblée des cercles était convoquée à Mühlhausen. L'armée impériale se concentrait à Egra, en Bohême. Les notes comminatoires se croisaient entre les deux quartiers généraux du Roi et de l'Empereur. Tous les bons Allemands étaient appelés aux armes. Excité par ce branlebas, Jean Georges s'écria « que les Allemands ne pourraient plus souffrir que les Français leur marchent sur le ventre » (2). Là-dessus, il ceignit l'antique épée de ses pères, qui avait toujours combattu pour la patrie et pour l'Empereur.

Jean Georges avait ceint l'épée de ses pères. Il lui restait à la tirer du fourreau. A peine après avoir signé la quittance des trente mille écus dont Louis XIV l'avait gratifié (3), allait-il faillir à sa signature? Or voici que l'Empereur s'empressa d'acquérir des titres plus sérieux à sa reconnaissance. Il lui versa le premier terme des subsides, stipulés par la dernière convention. L'Electeur qui avait mis son dévouement aux enchères se donna au plus offrant, comme l'exigeait la stricte honnêteté. Dès lors il récrimina contre l'invasion française, contre la prétention de Louis XIV que les Etats interdissent le passage aux Impériaux ; il notifia même à Chassan « que le seul expédient pour détourner l'Empereur d'envoyer de ce chef une armée dans l'Empire », c'était la retraite des Français (4). Bientôt il annonça qu'il rejoindrait l'Empereur dans son camp à Egra, quand le comte d'Œttingen, à la fin de juillet, lui en apporta l'invitation officielle : Chassan se remua : car l'apparition de Jean Georges, du prince timoré entre tous, aux côtés de l'Empe-

(1) Gravel à Vitry, 7 août. A. E. *Allemagne*, 272.
(2) Chassan au Roi, 11 août.
(3) La quittance est datée de Leipzig, 18 avril 1673, en allemand.
(4) Chassan au Roi, 16 juin.

reur, devait enhardir l'Allemagne dans sa résistance. Il exhorta l'Electeur à s'entendre avec ses collègues de Bavière et de Brandebourg, pour élever leur arbitrage entre l'Empereur et le Roi, et préserver leur patrie de la ruine. L'Electeur dédaigna l'auréole de sauveur de l'Allemagne, parce que cette auréole eût illuminé deux autres têtes (1). Il proposa sa propre médiation, mais à la condition que l'armée du Roi évacuât au préalable le territoire d'Empire : auquel cas d'ailleurs la médiation devenait inutile (2).

Le 20 août, l'Electeur arriva au quartier général : trente cinq mille hommes y étaient rassemblés. Il fut reçu avec le cérémonial que déploya Ferdinand III envers Jean Geor-Ier, à l'entrevue de Leitmeritz. Un brillant cortège environna S. M. Impériale à la revue d'honneur : c'étaient outre l'Electeur, qui avait refusé de chevaucher aux côtés de S. M. I. et se rangeait derrière Elle, le duc de Saxe Lauenburg, le margraf de Bade, un duc de Wurtemberg, des princes d'Ansbach et de Baireuth (3). Le 28 août, l'armée sous les ordres de Montecuculli, franchit la frontière de Bohême et foula le sol allemand : ce fut, comme le dit Grémonville à Lobkowitz, le passage du Rubicon (4).

En effet, cette « cavalcade », comme la qualifiait l'ambassadeur de France, inaugura une lutte de plusieurs années. L'Empereur envoya une proclamation à la Diète, c'est-à-dire au peuple allemand. On parla fort haut à Egra ; on jura de chasser l'ennemi héréditaire non seulement des terres d'Empire, mais aussi d'Alsace (5).

L'on fit plus que parler : les conventions entre l'Empereur et l'Electeur furent renouvelées et scellées par l'accession de l'Espagne (6). Jean Georges s'engageait sans retour dans la coalition : car le 30 août, trois traités offensifs avaient été

(1) Chassan au Roi, 21 juillet.
(2) Chassan au Roi, 14 août.
(3) Wolf, p. 395.
(4) Mignet, IV, p. 194.
(5) Chassan au Roi, 29 août.
(6) D. A. *loc.* 8564. *Corresp. française.* fol. 148. Texte latin du traité daté d'Egra, 25 août 1673. Ce traité n'est ni dans Du Mont ni dans Lünig. Il reproduit, pour le contingent, les subsides et les clauses de celui du 1er mars 1673 auquel il se réfère. Il est signé du côté des Saxons par H. de Friesen et Taube, du côté de la Maison d'Autriche par An. Pablo Spinola Doria, Ronquillo et l'abbé de Bantz.

achevés à la Haye qui solidarisaient les deux branches de la Maison d'Autriche avec les Provinces-Unies et le duc de Lorraine. L'Electeur n'avait rien écouté : il avait rebuté le ministre de Suède Esaias Puffendorf qui, à Egra même, l'avait rappelé à la prudence (1).

Chassan pensa que tout était fini. Il appréhenda ou plutôt souhaita le traitement de Grémonville, qui avait reçu ses passeports (2). Il provoqua même de petits esclandres. Dans une audience qu'il eut de l'Electeur après son retour, il le harcela d'interrogations et de raisonnements, si bien que Jean Georges, se sentant à court de dialectique, invectiva les procédés de la France dans l'archevêché de Trèves et refusa le mémoire justificatif du Roi (3). Dès lors, dans les entretiens qu'il accorda au Résident, il fit la sourde oreille à toutes ses déductions, ou quelquefois y répondit par des explosions de colère contre les fauteurs de la France, comme l'Evêque de Munster qui rendrait compte de sa conduite au jugement dernier. Enfin, lors de la mise en marche du contingent saxon, le Résident ayant eu la malencontreuse idée d'évoquer la dernière déclaration qu'il avait extorquée à l'Electeur, celui-ci riposta « avec les yeux en feu, qu'il voulait exécuter ce qu'il avait promis à Dieu et à l'Empereur, que chaque Electeur était obligé d'en faire autant ». Et Chassan d'instituer une belle discussion avec des distinctions à l'infini, et Jean Georges exaspéré de l'apostropher en ces termes : « qu'il n'avait point besoin de précepteur », et que si le Résident n'avait point d'autre affaire à lui proposer, il n'avait que faire de le venir voir davantage. Après une réplique de Chassan, l'Electeur se retira brusquement dans sa garde-robe sans lui dire adieu (4). En octobre fut affiché dans l'Electorat de Saxe le mandat avocatoire de l'Empereur : cet acte associait implicitement l'Electeur à la guerre.

Chassan ne savait plus à quel saint se vouer. On le tenait en quarantaine. Son propriétaire voulait le con-

(1) Chassan au Roi, 1er septembre. HELBIG, *Esaias Puffendorf's Berich* p. 33.

(2) Instruction de Chassan à son secrétaire, Frischmann, pour Pomponne, 1er septembre (ce Frischmann était le petit-fils du publiciste, Résident de France à Strasbourg).

(3) Chassan au Roi, 5 septembre.

(4) Chassan au Roi, 7 novembre.

traindre à déloger. « Je me trouve à présent ici, dit-il bientôt, comme dans une place de Turquie » (1). Il était si désemparé, qu'ayant appris que Reiffenberg était relâché, il soupira ingénument après la venue de personnage, se flattant que l'orage se dissiperait et que l'horizon luirait d'une sérénité nouvelle, comme aux beaux jours de l'alliance de Ratisbonne (2). Mais surtout il appela de ses vœux ardents son Messie ordinaire, le ministre de Suède. Après les avanies qu'il avait essuyées, il écrivit à Pomponne : « Il n'y a plus d'autre ressource que celle de M. de Grafenthal. »

Les Suédois se prélassaient avec complaisance dans leur office de pacificateurs, office grassement rétribué par la France et qui rehaussait en outre leur prestige. Leurs efforts pour le repos public étaient sincères, car, d'une part jaloux des progrès de Louis XIV, ils cherchaient de bonne foi à les arrêter, et d'autre part ils travaillaient à l'organisation d'un Tiers Parti, qui leur eût valu une sorte d'hégémonie dans l'Empire. Louis XIV se défia de cette conception. « J'ai jugé à propos de vous informer, manda-t-il à Gravel, que je ne la trouve point avantageuse pour mes intérêts. Par ce non seulement qu'un Tiers Parti de cette sorte pourrait se rendre l'arbitre de la paix et donner la loi à qui il lui plairait, mais par ce encore que la plupart des princes dont il serait composé, comme la Suède, Bavière, Hanovre et Neubourg, sont déjà dans mes intérêts et que je crois tirer plus de fruit de leur action à laquelle ils sont obligés par les traités que j'ai avec eux et par les subsides que je leur donne, que d'une simple négociation (3) ». La France n'eût donc rien gagné, si la Saxe s'était affiliée à ce Tiers Parti, que l'avantage moral de la détacher de l'Empereur. Toutefois Chassan, qui flaira aussi le danger de cette combinaison (4), la favorisa, parce qu'entre deux maux il fallait choisir le moindre. Il crut découvrir chez l'Electeur des symptômes d'acquiescement, si la Suède l'amorçait (5). L'envoi de Strauch en Bavière, à la fin d'octobre, lui sembla de bon augure : il ne se douta

(1) Chassan à Pomponne, 5 janvier 1674.

(2) Chassan à Pomponne, 17 octobre 1673.

(3) Le Roi à Gravel, 27 septembre. A. E. *Allemagne*, 266, fol. 231.

(4) Chassan au Roi, 5 septembre.

(5) Chassan au Roi, 20 octobre.

guère que Jean Georges tâchait d'entraîner la cour de Munich dans la coalition. Mais il se fit bien du mauvais sang de la lenteur incompréhensible des Suédois. Il pressa Pomponne et le marquis de Feuquières (1) de les secouer. Dans son impatience, il courut au-devant de Grafenthal jusqu'à Torgau. Mais Grafenthal ne se hâta point. « Il y a quelque chose que je n'entends pas dans la conduite des Suédois, » s'écriait Chassan (2). Le mystère résidait sans doute dans leur négociation avec Frédéric Guillaume de Brandebourg (3). Grafenthal comptait peut-être intimider la Saxe par la perspective d'une agression du Brandebourg, si elle persistait à fomenter la guerre dans l'Empire. Mais comme la conclusion traînait, que les troupes saxonnes faisaient mine d'ouvrir la campagne, le ministre de Suède se décida enfin à se déplacer. Il arriva le 16 novembre à Dresde, d'où il se rendit en poste à Zwickau auprès de l'Electeur. A Dresde, il passa une après-dîner avec Chassan, lui avoua qu'il avait quatre lettres de créance de teneur et de ton différents, suivant les dispositions de la cour Electorale. A Zwickau, Grafenthal s'étudia à confesser Jean Georges ; il fut très déçu par sa fermeté ; il n'échappa qu'un mot compromettant à l'Electeur, à savoir qu'il aurait bien désiré « contenter tout le monde », mais qu'il ne pouvait renier ses engagements envers l'Empereur, surtout après avoir reçu de l'argent pour les levées (4). Convaincu d'avance de l'avortement de sa tentative, Grafenthal remit la plus modérée des missives de son souverain (5). Puisque Jean Georges avait irrévocablement pris son parti, il ne servait à rien de l'offenser. En conséquence, le roi Charles XI protestait que ce n'était point son intention d'improuver ou attaquer l'entreprise de l'Empereur. En protégeant l'Empire contre toute insulte, l'Empereur remplissait son devoir. Le roi regrettait seulement que cette résolution n'eût pas été soumise aux délibérations de la Diète, selon la loi constitutionnelle ; il

(1) Il y a plusieurs lettres de Chassan à Feuquières dans les *Lettres des Feuquières*, Ed. Gallois, T. 2. La première en date est du 3 mars 1673. La correspondance se poursuit régulièrement durant cette année.

(2) Chassan à Pomponne, 10 novembre.

(3) Droysen, III [2], p. 306.

(4) Chassan au Roi, 28 novembre.

(5) Datée de Calmar, 26 septembre (6 octobre). D. A. *loc.* 7283, fol. 106.

craignait qu'elle ne manquât le but excellent qu'elle visait : car elle menaçait d'ouvrir les portes de l'Allemagne au Turc. C'est pourquoi il ne s'associait pas à cette action prématurée, précipitée, à cette calamité (*Unheil*), afin de pouvoir porter une main désintéressée à la guérison de cette grave blessure. Dans une note du 21 novembre, Grafenthal paraphrasa la lettre royale aussi équivoque que mielleuse : il ajouta cependant quelques arguments plus topiques (1). Si son maître n'improuvait pas la marche des Impériaux dans l'Empire, encore moins approuvait-il celle des Français. Il notifia aussi que la Suède était en armes, prête à l'offensive, si quelqu'un troublait l'Empire. La réponse de l'Electeur fut vague : car les conseillers, intrigués de ce que le Suédois avait traité avec l'Electeur seul, arguèrent de leur ignorance. Ils dressèrent un questionnaire qui réclamait des explications sur les manœuvres de la Suède avec le Brandebourg. La lettre de l'Electeur au roi Charles XI fut conçue en termes très généraux et adoucis (2). On se garda de toute allusion désobligeante à la France (3), et l'on se confondit en protestations banales, d'où ressortait cependant l'intention de l'Electeur de ne pas s'immiscer dans un conflit étranger.

Grafenthal s'en retourna comme il était venu. Le *deus ex machina*, invoqué par Chassan, n'avait effectué aucun miracle. Quand Chassan connut les détails des pourparlers, il fut indigné : il accusa Grafenthal de trahison. Dans sa fureur, il préconisa le recours à la force. Il voulut qu'on sommât la Suède d'envahir les Etats de l'Electeur. Lui-même s'offrit comme apôtre de la guerre. « Je voudrais encore me hasarder de passer la mer Baltique cet hiver... Venant fraîchement d'Allemagne, je pourrais mieux faire comprendre qu'un autre au Sénat de Suède le tort que cette Couronne-là se fait de ne s'opposer pas promptement à l'agrandissement de la puissance de l'Empereur. Je souhaiterais seulement que S. M. m'honorât de la qualité d'envoyé et qu'elle me continuât les mêmes appointements (4). »

(1) Les conseillers à l'Electeur. Dresde, 29 novembre, fol. 108.

(2) En date de Torgau, 24 novembre (4 décembre), fol. 124.

(3) Sur une des minutes, un passage de protestation contre les agissements de la France est barré.

(4) Chassan à Pomponne, 22 décembre.

Le cabinet français fut piqué au vif de la duplicité suédoise. Mais il avala sa mauvaise humeur. Il ne jugea même pas que l'éloquence de Chassan entraînerait un revirement dans les conseils de la Suède. « Le Roi ne croit pas, lui écrivit méchamment Pomponne, que M. de Feuquières ait beaucoup besoin que vous l'allassiez seconder en Suède (1) ». C'est sur Grafenthal que Chassan se vengea. Ce diplomate lui avait conté que Jean Georges dans un accès de franchise lui avait promis de rappeler son contingent et son fils de l'armée d'Empire. Le Résident de France, après un dîner, moment où l'Electeur était toujours affable, lui rafraîchit le souvenir au sujet de cette bonne assurance. L'Electeur répliqua que Grafenthal avait menti. L'autre s'empressa de faire part de ce désaveu « à pur et à plein » à son excellent collègue (2). Grafenthal fut assez « estomaqué » de l'incident. Il annonça qu'il s'en expliquerait bientôt sur place. En effet il était commandé pour une nouvelle mission. Suédois et Brandebourgeois, pour renforcer leur récente alliance signée à Berlin le 10 décembre 1673, pour la rendre sérieuse à leurs propres yeux, battirent la grosse caisse autour de cette Ligue des Neutres. Blumenthal précéda le ministre de Suède à Dresde, à la fin de janvier 1674. Grafenthal vint dans le courant du mois suivant. Il se contenta de travailler au renouvellement du traité entre Suède et Saxe. La chose ne rencontra pas de difficultés : d'ailleurs la négociation, tout le monde le reconnut, fut toute platonique. Grafenthal, malgré les objurgations de Chassan, n'insista pas pour l'insertion d'un article stipulant le retrait du contingent saxon de l'armée d'Empire. Ce qui confirma Chassan dans son opinion que la Suède n'agissait pas de bonne foi (3). Grafenthal, content de son œuvre, décampa prestement, laissant le Résident de France se dépêtrer tout seul.

C'est alors que commença l'agonie de Chassan. Abandonné de son seul allié possible, il demeura exposé à l'animosité d'une cour foncièrement hostile. Le Prince Electoral, revenu de l'armée, fort échauffé contre l'ennemi, non seulement

(1) Pomponne à Chassan, 12 janvier 1674.
(2) Chassan au Roi et à Pomponne, 9 janvier.
(3) Chassan à Pomponne, 9 mars.

refusa audience au représentant du Roi, mais le « morgua » dans l'antichambre de l'Electeur, et ne le salua pas, quoique Chassan lui eût fait une profonde révérence. Ce fut un bien autre haro après une escarmouche survenue le 24 mars 1674 entre Français et Saxons. Car les Saxons menaient campagne depuis la fin de novembre. Le Prince Electoral guidait le régiment des gardes du corps, Canne commandait le reste des troupes (1). Ce malheureux corps, déguenillé, à peine nourri et encore moins payé, se traîna péniblement à travers des pays déjà épuisés et dut se conquérir des quartiers les armes à la main : dans le territoire de Mayence, les paysans tirèrent sur les dragons (2). Le Prince Electoral écœuré était revenu au bout de quelques semaines (3). C'est seulement après la prise de Gemersheim par les Français que les Saxons entrèrent en jeu. Ils franchirent le Rhin sous Caprara et prirent contact avec l'ennemi. Le 24 mars, leur cavalerie campée à Mordach, à trois lieues et demie de Frankenthal, fut surprise par le marquis de Beauvezée, commandant de Landau. D'après la relation de Canne, deux cents Français restèrent sur le carreau, soixante-dix furent faits prisonniers, leur chef blessé (4). Ce petit avantage prit à Dresde les proportions d'un triomphe. L'on cria aussitôt que Chassan ne devait plus être toléré à la cour. L'Electeur ne se gêna pas pour qualifier son séjour d'étrange. Il eut le mauvais goût de lui adresser « une espèce de gazette », de sa propre facture,

(1) Sur cette campagne, ALWLIN FRITSCHE. *Zur Gesch. der Kæmpfe der Deutschen mit Frankreich in den Jahren 1673 und 1674, insbesondere die Theilnahme der Kursæchs. Truppen an denselben.* Progr. du Gymnase de Plauen. Pâques 1877. Nous trouvons au vol. 7 de Saxe (Aff. Etr.) un état des troupes de Saxe au mois de janvier 1674. Le vol. des Archives de Dresde relatif aux campagnes du Prince Electoral, 1673 et 1674, *loc.* 10816, contient la liste de la suite du Prince et de son train. Nous voyons que l'Electrice prêta à son fils 24 vases d'argent, 23 assiettes, etc., le tout d'une valeur de plus de 1.000 écus. La correspondance du Prince avec les chefs de corps fait honneur à son esprit d'exactitude et révèle en lui des qualités d'administrateur et de soldat.

(2) Chassan à Pomponne, 9 février. Cf. FRITSCHE, p. 13. Note.

(3) Chassan donne une autre raison de ce retour précipité : « On dit que c'est le duc de Lorraine qui a le plus conseillé au Prince Electoral de s'en retourner, lui faisant craindre d'être enlevé par les troupes françaises. M. le Prince de Saxe a fait son possible, étant à Francfort, de faire connaissance avec Mme la duchesse de Lorraine. Mais le dit S. Duc y a tellement pris garde qu'il a détourné toutes les visites ». Au Roi, 9 mars.

(4) FRITSCHE, p. 17.

au dire de Chassan, « dans laquelle il avait inséré qu'il n'est pas vrai que les Français aient battu les Saxons. Voilà, concluait le Résident avec mélancolie, comme on se raille de moi et de la nation (1) ». Louis XIV comprit que sa dignité était en souffrance ; il expédia le 13 avril des lettres de rappel à Chassan. Mais il évita une rupture; sa missive à l'Electeur fut courtoise et affectueuse. « Mon frère, ayant pris la résolution de rappeler le Sr de Chassan, je lui ordonne de vous témoigner qu'ayant toujours eu une affection particulière pour vos intérêts, je verrai avec plaisir que vous donniez lieu aux occasions qui me mettront en état de vous en donner des marques. » Jean Georges fut touché de la magnanimité royale qui lui épargnait des reproches. Aussi répondit-il par des effusions amicales. L'audience de congé qui eut lieu le 9 mai fut très cordiale. L'Electeur fit rendre à Chassan des honneurs extraordinaires et protesta de ses sentiments sympathiques pour le Roi. Vers la fin de mai, quoique malade d'une colique véhémente, Chassan reprit la route de sa patrie dont il était resté éloigné depuis sept ans (2). A cette même date (28 mai) l'Empire, par l'organe de la Diète de Ratisbonne, déclarait la guerre à la France.

Rarement mission fut moins fructueuse que celle de ce petit gentilhomme toulousain, déporté d'office en Saxe. Certes l'échec de la diplomatie française à Dresde doit être attribué en partie au diplomate lui-même. Crédule à l'excès, s'abandonnant sans mesure à des confidents équivoques dont il dénonçait lui-même la fourberie et la vénalité, mais dont il n'avait point l'énergie de se passer, pointilleux jusqu'à l'enfantillage sur les chinoiseries d'étiquette, il n'était point doué, malgré la haute opinion qu'il professait de sa personne, pour inspirer, sinon pour dominer, les conseils d'une cour minuscule. Qu'on ajoute à cela le dénûment, l'ennui, le sentiment de son impuissance, et l'on excusera les erreurs de ce pauvre sire. La responsabilité de son insuccès retombe de tout son poids sur son gouvernement. L'examen attentif et,

(1) Chassan au Roi et à Pomponne, 6 avril.

(2) Chassan resta en disponibilité à Paris. Il fut mêlé officieusement, comme le prouvent quelques lettres de lui au ministre, aux négociations avec la Suède et le Danemark. A partir de 1675, nous perdons sa trace.

pour ainsi dire, journalier des faits montre que la France se gouverna en Allemagne sans principes arrêtés, sans boussole, à partir du jour où se disloqua la Ligue du Rhin. Qu'on le remarque ! ce système ne périt pas dans une catastrophe politique, ne succomba point sous un coup de force : il mourut de sa belle mort. Cette issue dérouta le cabinet français, qui essaya de constituer l'Allemagne française par une série d'alliances isolées, en quelque sorte fractionnaires. Au lieu d'un lien unique rattachant ensemble tous les Etats de sa clientèle, la France ne tint plus en main désormais que des fils distincts et d'autant plus ténus. Tels furent les traités de Ratisbonne et de Zwickau, pactes condamnés dès leur naissance, car ils furent conclus en un temps où déjà l'ascendant de la France déclinait, mais où, par cela même, sa domination pesait davantage. En second lieu, ils manquèrent de précision et de clarté, par la raison bien simple que la France voulait entraîner la Saxe dans la voie nouvelle de sa politique allemande qu'elle se frayait, mais où elle tâtonnait encore, où elle tâtonna toujours. La Saxe se cabra. Fatalement elle fut attirée par les adversaires de Louis XIV. L'ambition effrénée de la France, le sentiment presque irraisonné de l'unité allemande menacée, l'instinct de conservation nationale, si l'on peut dire, la rejetèrent de ce côté. Contre de pareilles forces, de banals compliments, des gratifications intermittentes, mendiées avec une bassesse dont le quémandeur gardait rancune, octroyées de mauvaise grâce, étaient incapables de réagir. Voilà pourquoi l'Empereur gagna si facilement à sa cause, qui était celle de la patrie, ce prince timoré qui s'appelait Jean Georges II.

Il était légitime de croire que cet Electeur trouverait enfin dans cette alliance, à défaut de satisfactions temporelles, un idéal politique. Mais son caractère versatile réservait encore quelques surprises à la diplomatie. « J'estime, écrivit Chassan lors de son départ, que mon absence sera plus utile pour le service du Roi que ma présence, et que ce sera un bon moyen pour porter M. l'Electeur de Saxe, au premier dégoût qu'il recevra des Impériaux, de rechercher Sa Majesté (1). » La prédiction de Chassan se vérifia. Décidément Jean

(1) Chassan à Pomponne, 13 avril 1674.

Georges ne se plaisait que dans l'équilible instable. C'est qu'il était travaillé par ces mouvements contraires qui pendant longtemps encore agitèrent les petits princes allemands, par ces remous de l'idée particulariste, qui entravèrent l'œuvre d'unification.

CHAPITRE XIII

La Cour et la Société saxonnes

Vie de Chassan à Dresde ; les petites misères d'un diplomate ; interdiction du culte catholique ; querelle du Résident avec son propriétaire. — La famille électorale. — La maison de l'Electeur : la noblesse saxonne, les mœurs, les femmes. Les fêtes à la cour de Saxe. La musique : les Italiens Melani et Sorlisi, le « Mariage du Chapon. » Le théâtre.

Chassan, comme on l'a vu, n'avait pas goûté beaucoup de joies dans l'accomplissement de son devoir professionnel. Sa vie privée à Dresde ne fut guère plus heureuse. Ce n'est pas que le Résident souffrît de nostalgie : jamais plainte pareille ne vient sous sa plume. Ce n'est pas davantage que sa solitude de célibataire parût lui peser. Quoi qu'il en soit, sa correspondance ne laisse rien transpirer de l'état de son cœur : il y a tout lieu de croire que, sur ce chapitre délicat, ses mœurs furent irréprochables ; car dans une lettre de délation que Burkersrode écrivit contre lui au bout de six années de séjour, il l'accuse seulement de trop aimer le vin et le jeu ; il ne fait aucune allusion plus compromettante (1). D'ailleurs la galanterie ne fleurissait pas à la cour de Saxe ; ou bien le piétisme la couvrait de son épais et noir manteau. Le principal, pour ne pas dire l'unique souci de Chassan, fut son indigence. Ses douze mille livres d'appointements ne suffirent jamais au train qu'il se crut obligé de mener. Il tint à cœur, pour imiter les autres ministres étrangers, de rouler en carrosse à six chevaux, appareil nécessaire en un lieu où l'on faisait « capital de tout cet exté-

(1) Burkersrode à Gravel. Dresde, 2 janvier 1673. *A. E. Saxe*, 7.

rieur » (1). Aussi épuisa-t-il le crédit des banquiers attitrés du gouvernement français, notamment de la maison Formont de Leipzig, et ne cessa-t-il d'assourdir le ministre de ses doléances et sollicitations. Il rêvait de devenir titulaire d'un bon bénéfice. Ayant été avisé par ses parents de Toulouse que l'abbé de Cornusson, usufruitier de l'abbaye de Beaulieu en Rouergue, était mourant, il quémanda sa succession : c'était une rente de quatre à cinq mille livres (2). On ne daigna même pas lui répondre. Il ne se rebuta point. Il informa Lionne que l'abbaye de Candel avait été donnée à un religieux Prémontré, ayant l'air d'insinuer que cela était une anomalie et un passe-droit (3). Au début de 1670, deux petits bénéfices, sis à Toulouse même, vinrent à vaquer par la mort de M. du Four, chanoine et archidiacre de la cathédrale. Aussitôt Chassan qui était à l'affût écrivit « qu'ils seraient fort à sa bienséance » en attendant mieux. Cette persistance est excusable. Chassan n'avait point de fortune personnelle. Après de longues années d'exil, il songeait avec angoisse à ses vieux jours. « J'ai consommé le peu de patrimoine que j'avais, dit-il au Roi ; je me trouve toujours en peine d'où subsister à l'avenir, si je devenais inhabile au service ; je supplie V. M. de me vouloir mettre à couvert de cette juste crainte (4). » Et plus tard, il rappela sans vergogne à S. M. qu'Elle avait fait du bien à la plupart de ses « camarades » employés en Allemagne. « Je veux espérer qu'Elle jettera aussi les yeux sur moi. » Il était obligé, comme tous ses collègues de la carrière, de se recommander sans relâche pour obtenir quelques miettes du gâteau que les courtisans dévoraient. Ce sentiment se trahit dans les félicitations qu'il adressa à Gravel dont le fils avait obtenu une abbaye : « Je suis fort édifié de voir que le Roi notre maître se souvienne de ceux qui ont l'honneur de le servir au dehors » (5).

(1) Chassan à Lionne, 30 janvier 1668.

(2) Chassan à Lionne, 2 août 1669.

(3) Chassan à Lionne, 20 décembre 1669. Chassan avait un ami nommé Maignier qui avait connaissance de la feuille des bénéfices et s'entremettait pour lui. Chassan à Colbert, 12 avril 1669. B. N. *Mél.* 151, fol. 452.

(4) Chassan au Roi, 2 janvier 1671.

(5) Chassan à Gravel, 9 octobre 1671.

Chassan n'exagérait pas trop quand il criait misère. Il entretenait quatorze personnes et sept chevaux « dans un lieu où il fait fort cher » (1). Il figurait par droit et par devoir dans toutes les fêtes; il traitait les voyageurs de distinction (2); il était mis à contribution par ses amis les bien intentionnés qui lui donnaient leurs enfants à tenir sur les fonts baptismaux. C'est ainsi qu'il fut coup sur coup parrain d'un petit Burkersrode et d'un petit Canne. L'honneur lui revenait chaque fois à une cinquantaine de pistoles, soit cinq cents livres environ. Puis c'étaient les deuils : il fallait revêtir d'une livrée noire gens et bêtes. A la mort de la margrave de Baireuth, fille de l'Electeur, Chassan se lamente: « C'est la troisième fois que je renouvelle le deuil depuis huit mois. Il est malaisé qu'un homme qui n'a pas de bien comme moi puisse fournir à des dépenses extraordinaires » (3). Quelques jours après survint la mort de Madame. Ses jérémiades finirent par agacer le Roi et Lionne : « Je ne vous conseille pas, lui manda celui-ci, de faire de nouvelles instances pour obtenir de S. M. un dédommagement pour votre deuil, la première ayant fait considérer que vous avez des appointements plus forts qu'aucun autre qui soit dans le même emploi que vous » (4). Chassan n'insista plus : il porta le deuil, surtout de son argent. Mais il s'endetta dès lors régulièrement. Formont et Persode lui ayant fermé leur caisse, il recourut aux marchands français installés à Leipzig pour la foire. « Pas un, écrit-il, ne se sont voulu charger de mon blanc signé pour le montant de mes appointements de la présente année, à cause du retardement des paiements à l'épargne » (5). Episode peu flatteur pour le bon renom de la France. Chassan traita enfin avec un négociant allemand, mais à grande perte. Tous ces tracas le remplirent d'amertume. Pour s'étourdir, il se livra aux seuls plaisirs à sa portée, le vin et le jeu. Sa santé s'altéra : « Les sujets de V. M., avoua-t-il, particulière-

(1) Chassan à Pomponne, 1er janvier 1673.

(2) Chappuzeau, ci-devant précepteur du prince d'Orange, se loue fort de son accueil. *L'Allemagne ou relation nouvelle de toutes les cours de l'Empire recueillies en deux voyages que l'auteur y a faits en 1669 et 1672*, etc. Paris, Barbin, 1673, p. 304.

(3) Chassan au Roi, 4 juillet 1670.

(4) Lionne à Chassan, 12 septembre 1670.

(5) Chassan à Pomponne, 14 mai 1672.

ment ceux de Languedoc, où je suis né, ne peuvent guère supporter de tels excès. Toutefois m'étant un peu stylé à ce genre de vie à la cour de Suède où j'ai été aussi près de six ans pour le service de V. M., j'ai eu plus de disposition qu'un autre à m'y accoutumer » (1). Cependant Burkersrode dévoilait à Gravel que ces excès et le chagrin avaient « notablement changé » le Résident. Chassan se dégoûta de Dresde assez vite. Au début de son séjour, Lionne lui laissa entrevoir un autre emploi où « il pût exercer ses talents » ; il songea même à lui pour le poste de Stockholm (2). Chassan proposa aussitôt pour le remplacer à Dresde Courtin « qui parle allemand et aime à boire ». Mais c'est Berlin qui lui souriait le plus. A plusieurs reprises, il dénonça l'insuffisance ou les erreurs des ministres français en Brandebourg, personnages des plus huppés, le marquis de Vaubrun (3), le comte de Saint-Géran, le duc de La Vauguyon, auxquels il reprochait « leurs paroles inconsidérées ». Il s'offrit charitablement à réparer les bévues de ces messieurs. « Je ne vous cèlerai point aussi, avait-il écrit à Lionne, que M. l'Electeur de Brandebourg a déjà témoigné plusieurs fois que ma personne lui serait agréable (4). » L'on s'abstint de faire ce plaisir à l'Electeur de Brandebourg.

A mesure que le sentiment public en Allemagne s'anima contre la France, la situation de Chassan devint plus difficile. Ses compatriotes, ses domestiques étaient vilipendés ou maltraités. Un de ses valets, qu'il avait envoyé chez un cabaretier pour faire taire quelques braillards qui l'empêchaient de dormir, fut blessé d'un coup d'estramaçon à la tête par un More de l'Electrice. Un timbalier de l'Electeur se disputant avec un Français, injuria « toute la nation ». Le More fut emprisonné ; le timbalier, malgré les réclamations du Résident, demeura impuni (5).

La cour suscita au représentant du Roi des ennuis plus sérieux et une véritable persécution. Usant d'un privilège diplomatique sur lequel catholiques et protestants se pas-

(1) Chassan au Roi, 5 juillet 1671.
(2) Lionne à Chassan, 4 mai 1668, 18 septembre 1669.
(3) Chassan à Lionne, 3 janvier 1670.
(4) Chassan à Lionne, 30 mai 1671.
(5) Chassan à Pomponne, 8 et 22 juillet 1672.

sionnaient également et qui à plusieurs reprises avait ému la Diète, les ministres étrangers pratiquaient publiquement leur culte, même quand l'exercice en était interdit dans le pays où ils résidaient (1). C'est ainsi que Chassan fit célébrer la messe dans sa maison par un chapelain qu'il avait amené, « ce qu'on n'avait guère vu à Dresde depuis qu'ils ont embrassé le luthéranisme » (2). Le clergé luthérien se formalisa et fit un tel vacarme que l'Electeur pria les Résidents de France et d'Autriche (ce dernier avait suivi l'exemple de Chassan) de s'abstenir de ces démonstrations. Tous deux exigèrent une note écrite que l'Electeur n'osa pas rédiger. L'agitation antipapiste ne se calma pas. Chassan lui fournit même un aliment : il fit du prosélytisme. Il mena un de ses secrétaires, Müller, à une chapelle située sur la frontière de Bohême et desservie par des jésuites : là, Müller abjura le protestantisme en présence du chapelain Bazanella (3).

C'est pourtant le Résident impérial qui essuya le premier orage. Le 20 juin 1669, jour de la Fête-Dieu, l'Electeur lui fit signifier « une espèce de commandement de ne faire point dire la messe chez lui ». Chassan attribua la mesure à l'acuité du différend entre les deux cours de Dresde et de Vienne au sujet des églises de Lusace et à cette circonstance que l'aumônier de la légation autrichienne était un jésuite, « les prédicants ayant une aversion particulière pour les jésuites qu'ils appréhendent extrêmement ». Etait-ce par peur d'une concurrence déloyale ? En 1670, un décret contre l'exercice du catholicisme fut enfin publié. Mais il resta lettre morte. Lors de la guerre de Hollande, il fut renouvelé, le 27 février 1673. L'Electeur, averti que beaucoup de fonctionnaires et autres catholiques romains « entreprenaint illégitimement non seulement de se rendre en foule chez les ministres de l'Empereur et du roi de France pour y entendre la messe, mais aussi qu'ils jouissaient encore du ministère des prêtres, ce qui donne beaucoup de scandale »; ne pouvant consentir « que par ces entreprises l'on oublie le respect dû à sa supériorité territoriale, que l'on excite la colère de

(1) D'après le droit international public, ce privilège ne devait pas s'étendre au-delà de la personne de l'ambassadeur et de ses domestiques. WICQUEFORT, *L'Ambassadeur et ses fonctions*, L. I, section XXVIII.
(2) Chassan au Roi, 22 avril 1667.
(3) Chassan à Lionne, 21 décembre 1668.

Dieu, etc. » défendit sous peine d'amende et de prison ces manifestations. C'est sur la requête des Universités de Leipzig et de Wittenberg que cette ordonnance fut portée. Cette requête, du 1er-11 février 1673, est un monument d'intolérance théologique. La doctrine de la messe y est discutée, qualifiée d'idolâtrie exécrable et qui rend les chrétiens juifs; la messe n'est autre chose « que l'abominable idole Maosim ». Les principaux dogmes papistes, le culte de la Vierge et des Saints, sans compter le syncrétisme qui n'est qu'un samarétisme (?), y sont réfutés avec cette même hauteur magistrale (1). En dépit de ces foudres, Chassan ne céda point : il y allait « de l'autorité du Roi et du droit des gens ». Cette ère de persécution fut marquée par un incident tragi-comique qui clôt dignement ces petites misères de la vie diplomatique. Chassan avait loué dans la Tœpfergasse, petite rue qui aboutit près du Vieux-Marché, moyennant un loyer annuel de cent vingt thaler, la maison à trois étages du procureur de la chambre des finances de Haute Lusace, le Dr Benjamin Leuber. Cet estimable fonctionnaire fut tout scandalisé que son immeuble servît à des pratiques idolâtres. Il écrivit à Chassan qu'il l'avait accepté comme locataire avec joie et contentement (*hilari prorsus lætabundoque animo*) mais maintenant c'est avec abattement et tristesse (*submisso tristique animo*) qu'il invitait Son Excellence à ne plus ouvrir son logis à des étrangers, Italiens, Croates, Hongrois, Bohémiens, plus de quatre-vingts personnes par jour, qui y entendaient la messe. Or il y avait plus de cent trente ans que ces rites insolites n'avaient plus été accomplis à Dresde; aussi les concitoyens et voisins du propriétaire concevaient contre lui une grande animosité. Les ministres « le vouaient aux anathèmes et malédictions célestes » (*me divis devovent conviliis et exsecrationibus*). Comme le contrat de louage n'autorisait pas cet abus, le procureur priait Chassan de le cesser et demandait, comme indemnité, quinze thaler de plus par mois (2). Comme le Résident ne broncha pas, il fut

(1) Chassan, qui fit traduire la pièce, l'envoie à Pomponne avec cette remarque : « je m'assure que M. Arnaud, docteur en Sorbonne, sera bien aise de voir l'écrit ci-joint ». 2 mars 1673.

(2) Leuber à Chassan, 30 juin 1667 D. A. *loc.* 8285. *Franzœsische Gesandtschaften an Chur-Sachsen*, fol. 3.

sommé, en décembre 1669, de vider les lieux pour le dernier de mars suivant. Il refusa. Leuber qui trouva le procédé hautement malséant et inconvenant (*hœchst unbillig, unziemlich*) se plaignit à l'Electeur et accusa Chassan d'avoir commis toutes sortes de dégâts dans sa maison, saccagé le jardin, détruit les portes, couché ses domestiques dans une chambre de maître, occupée auparavant par le procureur en personne. Les sommations furent répétées treize fois. Chassan répondait imperturbablement qu'en vertu de la *locatio conductio* il était devenu maître (*dominus*) de l'immeuble. Le propriétaire exaspéré adressa suppliques sur suppliques à l'Electeur. Il mourut à la peine. Sa veuve, Magdalena Leuber, fit rédiger des mémoires pour prouver que, quoique ministre public, un Résident étranger restait soumis aux lois du pays où il vivait. Toutes les citations du Code, titre *de pignoribus*, et des juristes, comme Frédéric de Masselaer, auteur d'un ouvrage sur l'ambassadeur, s'émoussèrent contre la mauvaise volonté de Chassan. La dame Leuber eut beau demander justice, au nom de ses orphelins endettés et ruinés, aux conseillers de S. A. E. « pères de la patrie » (1). Chassan tint bon contre la cabale autrichienne et les prédicants. Les héritiers de Leuber ne réintégrèrent leur domicile profané qu'après le départ de l'obstiné Résident.

Tous ces déboires furent-ils compensés par d'agréables relations avec la famille Electorale et la cour ?

Les personnages sont déjà pour la plupart connus. Pour l'Electeur, son caractère et ses façons ne varièrent point. L'expérience ne le corrigea guère. Rousseau, en 1680, le trouva tel, au physique et au moral, que l'avaient dépeint Grammont et Gravel. « Il est maigre et de moyenne taille. Il a les yeux bleus, les sourcils fort épais, le nez un peu gros et long, le teint grossier et plein de rougeurs... Il a aussi depuis quelques années les jambes fort faibles, et on le croit attaqué de scorbut qui est une maladie de ces pays-ci et de ceux du Nord, qui corrompt le sang et qui vient du trop

(1) Pétition du 19 juin 1672, fol. 32. Chassan avait eu l'idée, pour en finir avec ces tribulations, de faire acheter la maison pour le compte du Roi. « Ce serait une action digne de S. M., et sous ce prétexte, elle pourrait tenir ici toujours un ministre ». Lionne n'en voulut pas entendre parler. A Chassan, 11 juin 1671.

grand usage des viandes salées... Pour ce qui regarde son esprit et ses inclinations, il a beaucoup de bonté et de facilité... Il aime le faste et les cérémonies et il a ainsi une très grande cour et six sortes de gardes, de Croates, de Suisses et d'Allemands. Quoiqu'il aime l'action et que, quand il se porte bien, il soit rarement longtemps dans un même lieu, il n'aime pourtant point la guerre... Je le crois peu capable d'une vigoureuse résolution et j'ai souvent ouï dire qu'il changeait l'après-dîner dans le vin celles prises le matin... Il ne parle aucune autre langue qu'allemand et il faut être même fort accoutumé à sa voix et à sa manière de s'expliquer pour comprendre ce qu'il veut dire, parce qu'il n'achève jamais aucun discours. » Ce portrait pouvait se terminer comme une épitaphe : Jean Georges fut bon époux et bon père. « Il a toujours bien vécu et vit encore fort bien avec Madame l'Electrice, et l'on ne dit point qu'il ait jamais eu d'autres amours qui aient fait de l'éclat et du bruit (1). »

L'Electrice Madeleine Sibylle, fille du marquis Christian de Baireuth, fut bonne épouse et bonne mère. « Elle est, écrit Rousseau, de moyenne taille et assez grosse. Elle se porte bien pour son âge (soixante-huit ans) mais comme elle boit et mange beaucoup, elle est assez souvent incommodée. » Elle partageait en effet, ce dit-on, le péché mignon de son mari. « L'Electrice, lit-on dans un mémoire du temps, est fort particulière et boit le plus souvent (2). » Elle eut quelque influence sur la politique extérieure, mais proportionna équitablement ses sympathies aux « régals » dont on la gratifiait.

Le Prince Electoral, le futur Jean Georges III, avait vingt ans quand Chassan le vit pour la première fois. C'était un jeune homme plutôt petit que grand, replet, blond. Il avait été fort mal élevé, ne montrait aucun goût pour les choses de l'esprit : c'était un chasseur féroce : dès l'âge de quatorze ans, l'Empereur l'avait promu veneur d'Empire (*Reichsjægermeister*). On l'accusait de n'aimer pas les affaires auxquelles il fut initié très tôt, puisqu'en 1667 il prit séance

(1) *Relation des Etats de la maison et de la cour de Saxe.* Dresde, 12 juin 1680.

(2) Ce mémoire inséré au premier volume de la correspondance de Chassan porte la signature Bourq. L'auteur Burkersrode ou un autre connaît à fond la cour de Saxe.

au conseil secret (1). Il était non moins féru que son père de la noblesse de sa race. Il quitta brusquement la cour de Danemark dont il était l'hôte, parce qu'on lui avait proposé de jouer aux dés sa place à la table avec l'évêque d'Osnabrück, frère de la reine de Danemark. Il avait épousé Anne Sophie, fille de Frédéric III de Danemark. Il n'hérita pas des vertus conjugales de son père et de son aïeul. En 1669, Chassan signale une brouille dans le ménage princier : il fallut exiler une fille d'honneur de l'Electrice. Cette demoiselle, que Chassan nomme Mademoiselle de Fittinhof, fut ramenée à la cour. « On a trouvé un tempérament pour ajuster cette affaire », écrivit Chassan. On la maria avec le page du corps (*Leibpage*) de l'Electeur. Le Prince Electoral, le premier de sa dynastie, afficha une maîtresse en titre, la belle comtesse Suzanne de Zinzendorf. Il fut l'ancêtre des Electeurs du XVIII[e] siècle, des rois de Pologne, dignes contemporains et plus dignes émules de Louis XV. Ce prince fut un ennemi avéré des Français, surtout depuis ses prouesses belliqueuses. Il pourchassait la nuit la dague à la main ceux qu'il rencontrait dans les rues. Il n'accepta que sur l'ordre de son père l'épée dont Louis XIV lui fit cadeau.

La Princesse Electorale formait avec son époux un parfait contraste. Douée de peu de charmes extérieurs, brune, maigrelette, elle brilla par l'esprit. Elle apporta en Saxe l'animation intellectuelle. Elle entendait le latin et l'espagnol, elle parlait avec grâce l'italien et le français. D'après un propos qu'elle tint à Gregorio Leti, l'auteur des portraits bien flattés de la cour de Saxe, cette princesse distinguée goûtait peu les beautés du tudesque. Elle comparait le français et l'italien à un pinceau manié par un peintre habile et se pliant à toutes les représentations, à toutes les nuances de la pensée (2). La Princesse introduisit aussi des modes et le confortable français. Le couple princier eut un cuisinier français, un lit français avec des rideaux de brocard jaune-

(1) Chassan à Lionne, 11 novembre 1667.

(2) Gregorio Leti. *Ritratti historici, politici, chronologici, genealogici della Casa Serenissima e Elettorale di Sassonia.* Amsterdam, 1688, p. 471. Leti, qui écrivit une Histoire semblable du Brandebourg, fit son voyage en 1686. Malgré les flagorneries, son ouvrage est rempli de détails intéressants.

citron et des fauteuils assortis (1). On comprend que ses goûts relevés, son éducation supérieure aient créé entre elle et le Prince une incompatibilité absolue, que le Prince reconnut sans doute, puisqu'il s'en consola.

La fille de Jean Georges, Erdmuth Sophie, qui, après avoir rêvé les splendeurs de la cour impériale, était tombée dans la médiocrité d'une résidence à peine princière, se vengea de ce désenchantement sur son mari, le margraf de Baireuth. En 1668, elle s'enfuit à Dresde « à l'occasion de la jalousie que le Prince son mari a eue d'un de ses gentilshommes qu'il a voulu tuer » (2). Cette princesse eut une fin tragique et mystérieuse. Elle mourut à vingt-six ans, probablement empoisonnée (on parla de pilules qui lui auraient été administrées par « un baron de ce pays-là ») et, chose singulière, au même âge que Madame, duchesse d'Orléans, et à huit jours d'intervalle. Elle « ne se pouvait comparer à Madame, dit Chassan, pour la beauté ni pour les autres qualités de l'esprit. Mais c'était sans doute une personne bien faite. Son corps ayant été ouvert, on a trouvé que ses parties nobles étaient aussi pour la plupart gâtées (3) ». Ce qui toucha la cour, ce fut moins le drame intime, que la restitution des pierreries. Comme le margraf faisait le récalcitrant, on s'avisa, pour que les diamants ne sortissent pas de la famille, de le marier à une nièce de l'Electeur, une des cinq filles du duc Auguste. Deux mois après la mort de la margrave, la chose paraissait déjà en train (4). Mais le margraf, que les filles de Saxe ne tentaient plus, jeta son dévolu sur une princesse de Wurtemberg. L'histoire ne dit pas s'il rendit les joyaux.

La cour se composait presque exclusivement de la noblesse. Comme en France l'aristocratie s'était apprivoisée et domestiquée. Mais, grâce à la faiblesse des Electeurs, elle accapara le gouvernement. Il se forma même une sorte d'oligarchie de ceux qui possédaient seize quartiers (5). Les

(1) O'Byrn. *Christian, Herzog zu Sachsen-Weissenfels.* Archiv. für die sæchs. Gesch. VI. N. F. 1879, p. 64.

(2) Chassan à Lionne, 24 février 1668.

(3) Chassan au Roi, 25 juillet 1670.

(4) Chassan à Lionne, 12 septembre.

(5) Vehse, IIIe partie, p. 156, énumère, jusque sous le règne de Jean Georges II, une quinzaine de familles de la haute aristocratie. Sous ce règne s'élèvent les Rechenberg, les Wolframsdorf, les Friesen.

étrangers qui visitèrent la Saxe durant la seconde moitié du dix-septième siècle furent très frappés de cette prépondérance de l'élément nobiliaire. Ils signalent le développement excessif de l'esprit de caste. Cet esprit se traduisait par l'horreur des mésalliances. Les gentilshommes saxons considéraient que redorer leur blason, c'était le ternir. « En Italie et en France, dit Leti, ils ne sont pas si scrupuleux, ayant coutume de dire que les nobles n'ont pas besoin de sang mais d'argent, et qu'ils épousent non le sang mais l'argent » *(non sposano il sangue. ma il danaro)*. Chappuzeau, en sa qualité de Français, condamne cette intransigeance par des arguments un peu bien démocratiques. « En quoi, à dire le vrai, je trouve qu'il y a un peu d'excès, et il semble que le fils est assez bon gentilhomme quand le père l'est et quand il peut compter une suite d'aïeux qui n'ont point dégénéré de leur noblesse ni de la vertu. Je joins l'une et l'autre ensemble, parce qu'à mon avis pour être bon gentilhomme il faut être vertueux (1). »

Cette noblesse s'engoua des usages et du costume français. Il fut de mode d'envoyer les jeunes gens parfaire leur éducation et apprendre les belles manières en France. Les Français affluèrent d'ailleurs à Dresde comme précepteurs, maîtres de danse, cuisiniers, etc. Chassan connut plusieurs de ces aventuriers, entre autres le fils d'un avocat de Paris nommé Boisset, qui espionnait Chassan pour le compte de Friesen et réciproquement, et qui se faisait appeler le chevalier d'Amboise « assurant que le Roi lui a donné ce nom parce qu'il est tombé de la tour d'Amboise en bas sans se faire du mal (2) ». Fatalement Dresde se modela sur Versailles. Une hiérarchie d'offices s'établit dans la maison de l'Electeur (3), non sans tiraillements : car l'ordonnance *(Hofordnung)* de 1671 sur la matière contient une injonction topique : l'Electeur veut que chacun se contente de son rang et que la préséance n'engendre pas de querelles.

Outre les quatre grandes charges qui fonctionnaient déjà

(1) Leti, p. 394. Chappuzeau, p. 222.

(2) Chassan à Lionne, 11 mars 1667.

(3) Chappuzeau donne un état de la cour pour 1666, p. 239. On en trouve un autre pour 1671 dans Arndt, Archiv. der sæchs. Gesch. III, 1804, p. 238 ; pour 1676 et 1688 dans la *Handbibliothek* de Horn, p. 532.

sous le règne précédent, celle du grand maréchal avec ses lieutenants, le maréchal de la cour et le maréchal de la maison, celle du grand chambellan, flanqué des neuf chambellans ordinaires, celle du grand écuyer et du grand veneur, Jean Georges imagina des créations nouvelles ; ce furent le grand fauconnier, le grand échanson, le grand maître de la bouche, le capitaine des gardes *(Hofobrist)*, commandant la garde noble allemande à cheval, le capitaine des trabants, le capitaine des Suisses, le capitaine des Croates, le capitaine des mousquetaires, le colonel des dragons.

Cette cour fut une des plus fastueuses et des plus polies de l'Europe. Quoiqu'il faille se défier des hyperboles de Chappuzeau et de Leti, il semble en effet que la grossièreté féodale se dissimulât sous un vernis de bon ton. Leti jure ses grands dieux que les Saxons lui ont paru sobres buveurs au regard des Anglais et des Français. Dans l'art de boire *(in quanto à questo studio di bevere)* ils sont disciples des Anglais et des Français, et disciples de troisième ou quatrième catégorie. Un marquis français qui avait servi vingt ans en Pologne et dont la compétence dans la question était par suite indiscutable, dit au même Leti : « Autrefois les Saxons étaient les maîtres de tous les autres en l'art de boire ; mais aujourd'hui nous autres nous pourrions leur donner des leçons ». Ce marquis parlait-il des Français ou des Polonais ? (1) Peut-être l'influence féminine avait-elle quelque peu atténué ce que Chassan dénomme si bien « les débauches. » Les femmes déployaient dans cette société à peine dégrossie une supériorité d'esprit incontestable. « Tous les ministres, dit un mémoire communiqué par Chassan, ont ce faible qu'il sont entièrement gouvernés par leurs femmes, lesquelles ont à la vérité beaucoup d'esprit et de courage ». La plupart de ces grandes dames, dont quelques-unes d'origine française, comme Mesdames de Friesen et de Canne, de la famille Lützbourg, étaient savantes. Leti vante l'érudition de l'une d'elles, Madame de Gersdorf (Henriette-Catherine de Friesen). « Elle mérite, dit-il, le nom de puits de science *(fonte di scienza)*, possédant la théologie, la philosophie, la rhétorique, la politique, l'histoire tant profane que sainte,

(1) Leti, p. 40.

la chronologie, la généalogie, la géographie, les mathématiques, l'architecture! Si elle vivait dans une ville comme Venise et Padoue, au lieu d'être comme enterrée à Dresde, elle prendrait le grade de doctoresse, ainsi que sa contemporaine, l'illustre signora Cornara (1). »

Mais les dames de Saxe ne se contentaient pas d'être doctes, elles poussaient l'intelligence jusqu'à être belles. Leti répugne, dit-il, à faire un parallèle qui déplairait aux nations étrangères (il voulait vendre son livre en Saxe), mais il déclare avoir vu à Dresde plus de jolies femmes que dans toute autre ville d'Allemagne. Les Saxonnes sont bonnes ménagères, épouses fidèles « et elles n'usurpent pas le pouvoir sur leurs maris comme font les Hollandaises, ni comme les Hollandaises, elles ne se passionnent à leur faire tant de caresses superflues, mais elles les aiment bien (2). » C'est un assez méchant compliment que Leti adressait là aux Saxonnes, et davantage encore à leurs maris.

La cour de Dresde ne manquait donc pas d'éléments de plaisir. Jean Georges II aimait l'éclat et le bruit. A son avènement, il s'était armé d'abord des plus louables résolutions : il avait fixé le budget des dépenses de sa maison à cent cinquante mille thaler, vingt mille pour l'entretien des parcs et jardins, trente mille pour les noces, baptêmes, etc., vingt mille pour l'habillement des domestiques et le harnachement des chevaux, douze mille pour les menus plaisirs, douze mille pour la chasse, six mille pour la musique, etc.(3). Ces chiffres modestes s'enflèrent, et bientôt la résidence se transforma en un séjour enchanteur. Le château, qui garda son aspect rébarbatif si original, fut somptueusement orné à l'intérieur (4). Là se donnèrent des fêtes de toutes sortes, ou selon le mot du temps, des inventions. L'*Inventionshaus* fut un véritable arsenal pour les ballets et les représentations théâtrales (5). Les chasses, les carrousels, les courses à la bague, diurnes et nocturnes, se succédèrent. Puis ce furent

(1) Leti, p. 496.
(2) Leti, p. 524.
(3) Archiv. für die sæchs. Geschichte. VII, p. 336.
(4) Description par Leti, livre VIII. Sur la distribution des appartements au temps de Jean Georges II, v. O'Byrn, p. 62. Note 13.
(5) Glafey, p. 443.

des amusements plus spirituels, les *Wirthschaften*, ou Hôtelleries, où l'Electeur et l'Electrice jouaient les hôteliers, tandis que la foule des courtisans déguisés en valets et en servantes d'auberge prenait toutes les libertés d'un bal travesti. Puis c'étaient les Royaumes (*Kœnigreich*). Chassan dans une de ces solennités, où l'ambassadeur de Danemarck faisait le roi, eut l'office d'intendant des finances (*Rentmeister*). « Je l'exercerais au gré de S. A. E., écrivit-il avec humour à Gravel, si je lui comptais quelque bonne somme d'argent (1). » La compagnie était nombreuse, environ cent dix dames et autant de cavaliers, « placés en diverses tables où l'on fit une assez longue séance, après laquelle on dansa fort modestement et gravement avec le manteau ». L'Electeur, dans le rôle du maréchal, surveillait tout. « Ce prince donne toute son application à ces sortes de choses (2). » Chassan se garda de conter à son ministre un épisode d'un de ces Royaumes, celui du 29 février 1672, qui se passa moins modestement et gravement. Quand le cortège, après avoir bien festoyé, descendit dans la cour, le grand forestier, le prince Frédéric Guillaume d'Altenburg, se livra à un hallali sur six lièvres, et le représentant du Roi Soleil, Chassan, sous un affublement de boucher, égorgea triomphalement un veau (3).

On profitait de toutes les circonstances pour se divertir. L'Electeur mariait ses favoris pour l'amour de l'apparat et de la ripaille (4). Il parut aux noces de sa nièce, la princesse de Halle, avec une suite de deux mille personnes. Le baptême du fils du Prince Electoral, en 1669, donna lieu à une série de réjouissances qui durèrent du 12 février au 5 mars à travers le carnaval; elles coûtèrent cent cinquante mille écus. « C'est-à-dire qu'on se va épuiser pour longtemps », conclut Chassan (5). Le jour de la Saint-Georges, où l'Electeur fut décoré de la Jarretière (6 mai 1671), la cérémonie fut magnifique. L'Electeur de Brandebourg et le

(1) Chassan à Gravel, 19 février 1669.

(2) Chassan à Lionne, 1er mars 1669.

(3) O'Byrn, p. 63, note 14.

(4) Noces du secrétaire de l'Electeur Beyer, en 1656. Archiv für die sæchs. Gesch., IX, 1871, p. 193.

(5) Chassan à Lionne, 8 février 1669.

Palatin, manda Chassan, qui ont aussi la Jarretière, « n'en ont jamais fait autant ». Ils firent bien; car Jean Georges engagea des bailliages pour deux cent mille écus.

Les arts s'épanouirent, s'ils ne progressèrent pas, dans un milieu si favorable. La musique fut cultivée avec une sorte de religion. Jean Georges II s'entoura d'une bande d'Italiens. Les plus célèbres d'entre eux furent Domenico Melani et Bartolomeo Sorlisi. Domenico, frère de cet Atto Melani que Mazarin avait employé à toutes sortes de besognes, était venu de Florence vers 1652. C'était un castrat. Sa belle voix charma tant l'Electeur qu'il devint valet de chambre tout puissant, « fort chéri » de son maître; il eut « du crédit autant que pas un des ministres. » Il s'éleva plus tard à de hautes dignités, celles de gentilhomme de la chambre et d'agent de Saxe en Italie, avec douze cents thaler d'appointements (1). Sorlisi eut une fortune plus singulière encore. « Tellement familier avec son maître qu'il couchait et faisait souvent débauche avec lui » (2), il acheta en 1666 la terre de Schmidberg; obtint l'office de bailli de Dippoldiswalde et fut anobli par l'Empereur. Son ambition ne connut plus de bornes : quoique digne d'entrer à la chapelle Sixtine, il voulut forcer la porte du temple d'Hyménée. Ce fut un bel esclandre quand on apprit ses épousailles avec la demoiselle Dorothée-Elisabeth Lichtwer, belle-fille du procureur de la chambre des revenus de Dresde, docteur Moritz Junghaus. Les théologiens se mêlèrent du cas. Plusieurs facultés, Iena, Giessen, Strasbourg, Greifswalde, Kœnigsberg, édictèrent des consultations contradictoires qui furent résumées en un volume irrévérencieusement intitulé le Mariage du Chapon *(die Kapaunenheirath)*. Il fallut un rescrit de l'Electeur pour qu'un pasteur consentît à bénir cette union (3), dont la galerie attendit avec curiosité les effets... musicaux. Or, au grand ébahissement de tous, dont Chassan se fit l'écho, le signor Bartolomeo continua à chanter l'opéra et conserva la pureté virginale de sa voix « nonobstant, écrivit le Résident en un style un peu cru, nonobstant la copulation » (4).

(1) Archiv. für die sæchs. Gesch. VIII, 1870, p. 119.
(2) Mémoire de Burkersrode, déjà cité.
(3) Burkersrode à Gravel, 13 mars 1667.
(4) Chassan à Lionne, 15 mars 1667.

La salle des Géants du château servait aux représentations scéniques. En 1664 fut bâti l'opéra (aujourd'hui salle des archives de l'Etat) sur les plans de Wolf Caspar v. Clengel: il contenait deux mille personnes. On possède le catalogue des pièces montées sous Jean Georges II (1). En 1662, *Pâris* musique de Giovanni Bontempi « eunuque italien », plus tard une *Dafne* du même compositeur; parmi les féeries mythologiques, le *Jugement de Pâris*, le *Rapt d'Hélène*. Lors de la présence de l'ambassadeur anglais, sir William Swan, on donna une allégorie en l'honneur de Saint Georges: on machina un combat de deux navires, le *Dragon* et le *Saint-Georges*, dont le dernier coula l'autre (2). La chapelle de l'Electeur était une des mieux organisées de l'Europe. Elle comprenait outre sept chefs d'orchestre, dont le plus illustre fut Heinrich Schütz, un des fondateurs de la musique allemande (3), encore quarante-six exécutants (4). En sa qualité d'Archimaréchal d'Empire, l'Electeur de Saxe était le patron des trompettes et autres instruments à vent de toute l'Allemagne. Aussi les cuivres dominaient-ils dans la musique électorale au point d'assourdir souvent les étrangers (5).

On doit cette justice à Jean Georges II qu'il ne dédaigna pas l'art dramatique national. Sans avoir, dit Rousseau, une troupe de comédiens réglée, il choisissait les acteurs parmi ses très nombreux valets de chambre. Il subventionna aussi la troupe formée par Jean Veltheim, la première qui recruta des femmes. Veltheim eut le mérite de faire connaître Molière aux Allemands. Mais le catalogue des comédies ou tragédies indigènes ne donne pas une haute idée de la littérature théâtrale du temps. Les fables étaient tirées de la légende sacrée ou profane : Joseph, Saül, Judith et Holopherne, Amphitryon, Amadis, etc. Au témoignage de Rous-

(1) Fürstenau. *Zur Gesch. der Musik und des Theaters am Hofe zu Dresden*. 1860.

(2) *Narrative of a journey to Dresden, by sir William Swan, in 1678*, Publication de la Société des Antiquaires de Londres, 1857. Londres. Nichols, p. 8.

(3) Biographie de Schütz dans Müller, *Kurfürst Johann Georg. I*, p. 163.

(4) Liste donnée par Vehse. p. 72.

(5) Cette tradition semble s'être perpétuée dans les messes en musique célébrées chaque dimanche à l'Eglise catholique de la cour, à Dresde.

seau, l'Electeur se divertissait surtout aux pièces allemandes les plus anciennes. Sous les successeurs de Jean Georges II, l'art allemand fut pour longtemps répudié (1).

Si Jean Georges II n'avait obéi qu'à ses goûts, s'il se fût abandonné au charme de l'aimable nature saxonne, il n'eût pratiqué du métier de souverain que la partie décorative (2). Mais l'inexorable politique le dérangea sans relâche. Il se vengea d'elle en la traitant avec un sans façon bien mérité. Au lieu de la mener par une ligne droite et sûre à un but précis, il lui infligea de brusques détours, l'égara dans de petits labyrinthes, se livra pour ainsi dire avec elle au jeu de cache-cache. C'est surtout dans la dernière période de son règne que s'accentue ce système, si ce terme peut s'appliquer ici. Depuis la rupture presque officielle avec la France jusqu'à la pacification de 1679, se déroule le dernier chapitre des variations de la diplomatie saxonne.

(1) Nous n'avons pas à parler de la littérature et des sciences en Saxe au XVIIe siècle. Nous ne voulons mentionner qu'un fait qui se rapporte aux relations avec la France. Chapelain, factotum scientifique du gouvernement de Louis XIV, désira la publication du *Syntagma Inscriptionum* de Reinesius, supplément au Recueil de Gruter. Chassan put tirer le manuscrit des mains des héritiers de cet érudit (Chapelain à Chassan, 18 décembre 1667. Edition Tamize, de Larroque, II, p. 541, note). Gersdorf fut chargé par l'Electeur de porter le précieux ouvrage à Louis XIV. Chapelain détourna l'envoyé de l'offrir au Roi, parce que l'ouvrage avait été dédié à l'Electeur et que le Roi ne pouvait accepter la seconde dédicace (Chapelain à Worstein, 15 mai 1669.) La lettre de l'Electeur au Roi se trouve aux Archives de Dresde, *loc.* 8564. Correspondance française, fol. 125. Elle est en un latin très recherché : *Quamvis autem Auctor fœtum hunc, nostra obstetricante indulgentia, in Saxonia nostra enixus, illum nobis tollendum... commendaverat*, etc.

(2) Marino Giorgi, ambassadeur de Venise, dit de l'Electeur de Saxe, en 1671 : « *Il suo genio non è strepitoso, si contenta della sua fortuna, ne si lasciarebbe condurre facilmente agl' impegni* ». FIEDLER, p. 121.

CHAPITRE XIV

L'essai de formation du Tiers Parti

Angoisses de Jean Georges devant le progrès de la guerre en Allemagne : son intervention entre Suède et Brandebourg. Dépit de Jean Georges des succès du Brandebourg : son attitude amicale envers la Suède après Fehrbellin ; négociation de Puffendorf, inspirée par la France (août 1675). La Suède médite la restauration de la Ligue Evangélique ; répugnance de l'Electeur de Saxe envers ce plan. — Conception du Tiers Parti fondé sur l'alliance de la Saxe et de la Bavière : situation de ce dernier Etat. Ambition de la Suède de confisquer la direction du mouvement : intrigues de Puffendorf. — Concert de la Bavière et de la Saxe à la Diète sur l'article de la Députation de l'Empire à Nimègue : échange d'ambassades (1676) ; appui de la France à l'essai de formation du Tiers Parti : avances de Louis XIV à la Saxe ; empressement de Jean Georges à répondre à ces avances ; Findekeller à Munich (avril 1677) ; insistance de la Bavière auprès de Louis XIV pour hâter la conclusion avec la Saxe ; désir de Louis XIV d'obtenir le concours armé des Bavarois : mission du cardinal d'Estrées. Elaboration d'un traité entre les deux Electeurs (Mai 1678). — Lors de la pacification de Nimègne, refroidissement de la France pour le Tiers Parti ; insuccès de Findekeller à Paris. — Désespoir de Jean Georges. Efforts de l'Autriche pour le regagner : venue de Rojas. Constance de l'Electeur fortifiée par les victoires du Brandebourg. Idée de l'interposition dans le différend du Nord. — Mort de l'Electeur Ferdinand Marie : avortement du Tiers Parti. But des auteurs de cette tentative. Causes de l'indifférence de la France.

Depuis que Jean Georges, succombant à un accès d'héroïsme, s'était associé à la levée de boucliers de l'Empire, il n'avait plus la conscience en repos. Apparemment si l'armée impériale avait fait la conduite à l'ennemi jusque sous les murs de Paris, il eût revendiqué sa part de gloire et couronné son chef des lauriers de la victoire. Mais la fortune

des armes n'avait point souri aux Allemands en général, aux Saxons en particulier. Ces derniers avaient été fort endommagés à la bataille de Sinzheim où le régiment des gardes de l'Electeur laissa un étendard aux mains des Français (16 juin 1674) (1). La coterie des Friesen pour pallier le revers accusa l'incapacité des chefs de corps. Mais sous l'impression de ces désastreux événements, l'esprit de sacrifice fut bientôt à bout chez l'Electeur.

Plus que les lointaines péripéties de la campagne du Rhin, des présages de dangers immédiats et l'odeur de poudre qui flottait en l'air achevèrent d'énerver ce prince craintif. Après la défaite de Sinzheim, Frédéric Guillaume de Brandebourg était rentré en ligne ; il avait à cœur de se réhabiliter de sa défection à la cause nationale. Ce revirement était une provocation directe à la France et à la Suède. Cette dernière Couronne préparait un armement grandiose. Jean Georges trembla que la guerre ne l'atteignît. La Suède, avec la connivence française, s'empressa d'exploiter ses angoisses.

On se promettait de l'Electeur une résipiscence prompte et facile ; car Reiffenberg avait reparu en scène. A peine délivré de ses fers, il avait couru à Dresde auprès de son patron qui lui avait toujours gardé un coin de son cœur. En un clin d'œil, il reconquit son ascendant et, avec une constance assurément honorable, s'orienta du côté de la France. D'abord il prit le vent : il expédia l'agent Findekeller à Paris (2). Il le munit de lettres pour le Roi et Pomponne. Il invoqua la protection de S. M. contre les malveillants qui empêchaient « la justice de sa restitution » (3). Le mémoire que Findekeller présenta le 10 avril 1675 n'était qu'un catalogue des services du

(1) Fritsche, p. 26.

(2) « Le sieur Findekeller, porte une note insérée à la fin du volume de sa correspondance, est sujet de M. l'Electeur de Saxe, qui mande les nouvelles de cette cour. Le Roi lui donne cinq cents livres par an, depuis cinq ou six ans (la note est postérieure à 1680). Il appréhende extrêmement que l'on ne découvre à Dresde qu'il a commerce avec la France. Et c'est ce qui est cause que l'on ne lui fait point de réponse, l'ayant souhaité lui-même. Il ne souscrit pas ses lettres dans la crainte d'être découvert. » C'est à Tourmont, premier commis des affaires étrangères, que la plupart des lettres sont adressées. Gregorio Leti dit de Findekeller que personne n'est plus propre en Europe à remplir les fonctions de secrétaire d'ambassade. Il a été tout étonné de voir un tel sujet sans emploi dans une cour si auguste, p. 528.

(3) Reiffenberg au Roi, 18 janvier 1675.

chanoine Mayençais envers la France : Reiffenberg s'attribuait, entre autres mérites, le rappel des troupes électorales et le succès de la négociation suédoise.

En effet, la diplomatie suédoise n'avait pas chômé au début de l'année 1675. Il est vrai que les coups frappés par Turenne en Alsace la secondèrent à merveille. La piteuse retraite des coalisés provoqua un tolle général contre l'Electeur de Brandebourg (1). Jean Georges s'applaudit d'autant plus d'avoir épargné à ses troupes cette humiliation : car il leur avait énergiquement interdit de mettre le pied en Alsace, sur territoire français (2). Ce fut à ce moment que Grafenthal se montra de nouveau à Dresde. Les Suédois, qui briguaient l'appui de la Saxe contre le Brandebourg, avaient adopté la méthode avantageuse de faire payer cet appui par la France. Leur refrain fut donc : subside. Le ministre de Suède, en priant le baron Bidal, Résident de France à Hambourg, de communiquer à son gouvernement son voyage en Saxe, termina sa lettre par cet adage significatif : *Pecuniam in loco negligere sæpe maximum est lucrum* (3). Cette fois-ci, Grafenthal n'apporta plus, comme dans ses trois missions antérieures, des suppliques ou des remontrances dénuées de toute sanction. Il vint presque en messager de guerre. Un corps considérable sous Wrangel occupait la Poméranie et touchait aux confins de la Marche. L'envoyé suédois trouva Jean Georges bouleversé : à ce moment l'Electeur avait dépêché simultanément vers les deux belligérants : Waldau, lieutenant-colonel de ses gardes du corps, au généralissime Wrangel, et à l'Electeur de Brandebourg, le conseiller de cour et de justice Frédéric de Kospoth (4).

Wrangel tint un langage équivoque, à demi comminatoire. D'autre part, Frédéric Guillaume protesta qu'il ne pouvait sans félonie se séparer de l'Empire et de l'Empereur. Dans une missive à l'Electeur de Bavière qui

(1) DROYSEN, III [3], p. 333.

(2) FRITSCHE, p. 42.

(3) Grafenthal à Bidal. Hambourg, 18 janvier 1675. A. E. *Saxe*, 7.

(4) Instruction à Waldau, 6 (16) janvier, à Kospoth, 17 (27) février 1675 D. A. *loc.* 8146. *Vorgeschlagene Interposition zu güte Beylegung derer ao 1675 entsponnenen Feindseligkeiten zwischen den Schweden und Chur-Brandenburg ; Worzu sich Chur Bayern und Chur Sachsen anerbothen, so aber von Chur Brandenburg nicht beliebet worden.*

offrait sa médiation, il notifia son refus d'entrer en un accommodement après les violences des Suédois dans ses Etats qu'ils ruinaient de telle façon que « les enfants qu'il laisserait n'auraient même pas de pain sur la planche (*das Brod auf der Tafel*) si lui, Electeur, ne pourvoyait pas ailleurs à leur vie » (1). Somnitz, qui conféra en l'absence de son maître avec Kospoth, ne dissimula pas l'imminence d'un corps à corps avec les Suédois et l'inutilité d'une intercession quelconque (2).

L'opiniâtreté du Brandebourgeois dont Jean Georges souhaitait *inpetto* le châtiment, la fermeté de Grafenthal, décidèrent l'Electeur à obtempérer aux désirs de la Suède. Grafenthal communiqua le 15 mars à Bidal un extrait des points arrêtés entre lui et l'Electeur de Saxe. Celui-ci s'engageait à une neutralité complète, ne se réservant que « la liberté de vivre selon la paix universelle, selon les constitutions de l'Empire et selon les conclusions d'icelui » (c'est-à-dire les *conclusa* de la Diète). Mais s'il s'obligeait ainsi envers la Suède, c'était aux dépens de la France. Il n'en avait pas coûté à Grafenthal de tirer à vue sur le trésor français. « L'argent que votre maître emploiera pour cet effet, écrivit-il à Bidal, fera des grandes opérations. » Il vanta la loyauté de l'Electeur : « S. A. E. me porta une santé de son plus ancien parent et me dit, lorsque je m'en informais, que c'était S. M. le Roi de France, étant de la famille Witikindoise, dont il témoignait une joie extrême. » Il vanta aussi sa modération, dont les articles de la convention firent foi : S. A. E. renonce, disait l'article 1er, à l'alliance faite avec la Couronne d'Espagne, en vertu de laquelle elle aurait eu par an cent mille écus. Elle quitte, ajoutait l'article 2e, les subsides que l'Empereur lui a baillés jusqu'à présent, savoir six mille écus par mois. Elle refuse, continuait en *crescendo* l'article 3e, cent quarante mille écus que l'Empereur offre pour une levée de quelques mille hommes.

Que demandait S. A. E. en échange des sommes fabuleuses qu'elle abandonnait si magnanimement ? La modeste obole

(1) L'Electeur de Brandebourg à l'Electeur de Bavière. Schweinfurth, 18-28 février, *ibid.*, fol. 30.

(2) La conférence eut lieu à Schweinfurt, le 4 mars. Le rapport de Kospoth est daté de Dresde, 1 (11) mars, fol. 33.

de trente mille écus. C'était le comble du désintéressement (1).

Si Grafenthal pressait ainsi la satisfaction de l'Electeur, c'est que la Suède n'était rien moins que rassurée sur l'issue de son duel avec le Brandebourg. Le grand Electeur avait formé une ligue avec la Hollande et le Danemark et s'apprêtait à une lutte sans merci (2). A cette heure critique, Jean Georges affecta l'abstention la plus stricte. Ce lui fut un beau prétexte pour éconduire Meinders, qui était venu au nom de Frédéric Guillaume solliciter son concours contre les Suédois (3). S'il avait osé, il aurait bien plutôt aidé les Suédois contre le Brandebourg.

La journée de Fehrbellin (28 juin 1675) lui valut un sensible mécompte. Mais le triomphe du Brandebourgeois, dont il conçut une jalousie bien naturelle, ne fit que le fortifier dans sa passivité. « Toute l'Allemagne changera de pensée », s'écria Turenne, redoutant un retour offensif contre la France. L'Electeur de Saxe ne justifia pas cette crainte. Il fit mine au contraire de s'enfermer dans sa neutralité comme dans une citadelle, arma ses places et convoqua les princes de sa maison pour la défense commune de leurs territoires (4). Il supporta sans sourciller les injures que lui attira son indifférence, et les « coups fourrés » que lui assénèrent des libelles inspirés à Berlin. Il n'eut même pas cure d'une fugue que son fils se permit à Egra, en Bohême, soi-disant pour prendre les eaux, mais en réalité pour s'aboucher avec les ministres Autrichiens. Devant ces manifestations, il accentua son attitude. Il supprima dans ses Etats les patentes avocatoires de l'Empereur contre la France et ses adhérents ; il refusa malgré la déclaration de guerre de l'Empire à la Suède (18 juillet), malgré les instances irrésistibles de Madame de Friesen (5), d'envoyer même quelques escadrons des troupes du cercle à l'armée de Montecuculli et de Frédéric Guillaume. En revanche

(1) Grafenthal à Bidal. Hambourg, 10 mai 1675.

(2) Les négociations avec la Hollande et le Danemark sont traitées avec détail dans l'étude de Hassel sur la situation politique de l'Europe en 1675. *Fehrbellin, zum zweihundertjæhrigen Gedenktage*, par le lieut. général de Witzleben et le Dr Hassel. Berlin, 1875.

(3) Droysen, III [3], p. 344.

(4) Lettre de Findekeller, 28 juin 1675.

(5) Du même, 9 août.

il eut le courage de se poser en ami, presque en champion des Suédois, que l'Allemagne honnissait alors en chœur. Gersdorf se rendit à Vienne avec des propositions de médiation (juillet 1675). Il y fut assez malmené. Les ministres Impériaux éclatèrent, et Jean Georges, intimidé, promit les trois mille hommes de contingent dus à l'Empire, mais avec le ferme propos d'éluder sa promesse.

C'est à ce moment que les Suédois revinrent à la rescousse. L'heure était propice. Après Fehrbellin, une détente se produisait. Les alliés du Brandebourg, Hollandais, Danois, Impériaux, semblaient bouder à la besogne. Ses ennemis reprenaient de l'espoir. L'Administrateur de Halle, dont Frédéric Guillaume avait dû réprimer les intrigues avec les Suédois, faisait frapper une monnaie dont le revers représentait un cygne nageant, avec cette devise : *silendo et sperando* (1). Aussi l'un des plus fins diplomates de Suède, Esaias Puffendorf (2), vint se poster au mois d'août sur la route de Jean Georges qui se transportait de Torgau à Halle. Reiffenberg, qui se démenait toujours à la cour de Mayence, accourut de son côté. La démarche de Puffendorf était concertée avec le Plénipotentiaire de France auprès des princes du Bas-Rhin, M. de Verjus, qui avait élaboré une sorte d'instruction pour l'ambassadeur Suédois (3). Moyennant une déclaration écrite de l'Electeur de Saxe, non seulement de ne s'immiscer point dans les hostilités, mais encore de n'accorder aucune aide directe ou indirecte aux ennemis des deux Couronnes — et tous les cas étaient soigneusement spécifiés — de s'opposer dans les Diètes et autres assemblées à toute continuation de la guerre, de grouper autour de lui tous les princes de sa maison ; moyennant ces conditions, après tout inoffensives, M. de Puffendorf était autorisé à promettre le versement dans le plus bref délai, à Hambourg, de trente mille écus, sans préjudice d'autres marques plus considérables de son estime que le Roi T. C. était disposé à octroyer. Mais

(1) Du même, 23 août.

(2) V. sa biographie. Helbig, *Esaias Puffendorf's Bericht*, p. 3. Introd.

(3) *Mémoire donné par M. de Verjus à M. Puffendorf s'en allant vers M. l'Electeur de Saxe.* Envoyé avec la dépêche à Pomponne de 17 août. A. E. *Saxe*, 7.

Verjus se rendait compte que l'immobilité seule et quelques protestations platoniques de l'Electeur ne valaient pas la somme stipulée. Aussi se fiait-il à l'adresse de Puffendorf pour obtenir quelque chose de plus, c'est-à-dire une coopération armée. Jamais occasion plus belle ne s'était présentée à la Saxe de « s'assurer contre la crainte » que lui inspirait le Brandebourg, de punir « les injures et oppressions que M. le duc Auguste en a souffertes », d'arracher enfin à l'usurpateur les territoires qu'elle prétendait. Et tous ces avantages n'empêchaient pas que le Roi n'en fît encore d'autres à S. A. E., « proportionnés à ce qu'elle voudrait et pourrait faire pour le rétablissement de la paix de l'Empire ».

C'est dans les derniers jours d'août 1675, à Halle, que Puffendorf rencontra Jean Georges. La note qu'il remit fut écrite en ce style filandreux et papelard qu'affectionnaient les chancelleries germaniques (1). Le roi Charles XI se confondait en actions de grâces pour les généreux efforts de S. A. E. en faveur du repos public : S. A. E. en recueillerait un renom immortel et serait « incorporée dans le nombre des excellents héros saxons ». Il déplorait que ce procédé loyal et patriotique n'eût pas reçu l'accueil qu'il méritait, mentionnait les méfaits du Brandebourgeois et de ses auxiliaires autrichiens sur le sol de l'Empire. Mais oubliant toutes ces insultes, le roi de Suède persistait dans l'idée d'une réconciliation honorable avec ses ennemis et adjurait S. A. E., comme colonel de l'Empire et premier prince protestant, d'écarter tout ce qui menace la vraie religion et l'harmonie de l'Empire. Naturellement toute allusion à l'intrusion française fut prudemment évitée. D'abord il fallait ménager les passions de la coterie autrichienne. Puis il déplaisait à l'orgueil d'un ministre suédois de figurer comme émissaire de la France. Naturellement aussi, la résolution électorale qui émana de la main de Friesen (1), fut jetée dans le moule de la phraséologie officielle. Puffendorf ne réclama d'ailleurs rien de plus précis que des assurances pacifiques. Car il se prévalut auprès du Plénipotentiaire français du vague de la réponse de l'Electeur, pour démontrer l'urgence de la gratification.

(1) En date de Halle, 20 (20) août. D. A. *loc.* 8286, fol. 48.
(1) Minute de la main de Friesen, *ibid.*, fol. 65.

« Plût à Dieu que je pusse dire, écrivit-il à l'agent suédois à Hanovre, qu'il y a à Hambourg une somme d'argent toute prête à compter, car il y aurait encore quelque chose à faire (1). » Mais ce quelque chose n'était point de nature à sourire au gouvernement français. « Il est vrai, confessa Puffendorf à Verjus, que l'on fera difficulté dans une semblable déclaration de nommer la France. Mais si on promet à la Suède ce que désire la France, n'a-t-on pas sujet de se contenter ? (2) » Cela paraissait de prime abord assez douteux. Car la France ne pouvait, sans démentir ses traditions, accepter le sophisme des Suédois, ni souscrire à leur jeu, qui ranimait les haines confessionnelles et couvrait leurs intérêts de l'étiquette évangélique. Puffendorf ne négligea rien, manda Findekeller, pour faire passer auprès des protestants cette guerre contre les Suédois pour une affaire de religion (3).

La France n'était décidée à s'associer qu'à une œuvre pure de tout esprit sectaire. C'est ce qu'on n'ignora ni à Dresde ni à Stockholm. Jean Georges esquiva cette politique confite en dévotion, que prônait le pieux Administrateur son frère. Dans une sorte de programme qu'il lui soumit (4), il lui remontra entre autres choses l'état de division et la faiblesse du collège électoral et lui demanda malicieusement s'il n'était pas bon que les deux seuls Electeurs encore impartiaux et suffisamment forts se tinssent unis. Il savait que cette insinuation serait communiquée par l'Administrateur à ses bons amis les Suédois. Or il s'agissait là du plan qui se mûrissait d'un concert entre Saxe et Bavière. Ce fut la première révélation de l'essai d'un Tiers Parti. La Suède même, reconnaissant l'impossibilité d'une ligue évangélique, s'y rallia, au risque de se déjuger, puisque la Bavière était catholique. C'est elle-même qui monta cette machine, dont les principaux rouages qui se commandaient l'un l'autre, étaient assez difficiles à agencer. Par elle-même, cette machine n'était point destinée à produire une action puissante. Mais on

(1) De Leipzig, 28 août 1675.

(2) Puffendorf à Verjus. Leipzig, 31 août.

(3) Lettre de Findekeller, 20 septembre 1675.

(4) *Aufsatz dessen, was Ihre Churf. Durchl. zu Sachsen mit Dero freundlich vielgeliebten Bruders und Gevatters des Herrn Administratoris Lbd. communiciren... wollen.* D. A. *l. c.*, fol. 55.

comptait qu'un moteur comme la France lui imprimerait une singulière énergie. Au mois d'octobre 1675, Puffendorf, qui déployait dans ces conjonctures un zèle infatigable, parut à la cour de Bavière. Au milieu des complications qui avaient secoué l'Europe, la Bavière avait mérité entre tous les Etats d'Allemagne un prix de sagesse et de tenue. Elle ne s'était départie qu'à de rares intervalles et par boutades de son flegme, qui n'était pas l'indifférence, car elle prêtait à tous son courtage bénévole et gratuit. Quoique le sentiment national se fût surexcité aussi dans ce pays, il s'y traduisit avec moins d'éclat qu'ailleurs. Comme ailleurs, les deux tendances qui se disputaient l'Allemagne se heurtaient dans le champ clos de la petite cour de Munich. Mais l'influence prédominante de l'Electrice Adélaïde tenait en échec le parti allemand ou autrichien. La cause française y était soutenue avec vigueur et talent par le ministre de Louis XIV, de la Haye Vantelet, qui avait acquis à Constantinople l'usage de la diplomatie à poigne et la finesse orientale ; cette dernière qualité n'était point déplacée dans un milieu où la société de Jésus régnait (1).

Il ne fallait pas se flatter d'entraîner la Bavière dans la mêlée : elle n'était qu'un instrument à médiation. Mais, comme ses ressources étaient à peu près intactes au milieu de la ruine générale, comme elle jouissait dans le monde catholique d'un vieil ascendant, sa médiation pouvait devenir efficace. La mission de Puffendorff était délicate. Quoique la Bavière fùt liée à la Suède par un traité, elle ne s'était point fait scrupule, après Fehrbellin, de le renier. Elle s'effarouchait aussi de l'hégémonie religieuse qu'affectaient les Suédois. C'est pourquoi Puffendorff ne se risqua pas à entamer des pourparlers officiels. Il garda pendant son séjour à Munich le plus rigoureux incognito. Il pria M. de la Haye d'appuyer sa démarche pour presser l'exécution du traité de Suède et Bavière. De la Haye lui ménagea une entrevue secrète, sous un faux nom, avec l'Electeur Ferdinand Marie (2).

(1) Dans une dépêche au Roi du 26 juillet 1679 (A. E. *Bavière*, 29, fol. 210), De la Haye, sollicitant une place de conseiller d'épée dans les Conseils du Roi, énumère ses états de service. Il débuta, en 1643, dans l'armée suédoise, en Allemagne. Après 1648, il servit dans le régiment des gardes. Il entra ensuite dans la carrière diplomatique en Turquie : son père, qui était ambassadeur, et lui-même subirent des mésaventures célèbres et déployèrent un rare courage.

(2) De la Haye au Roi, 1er octobre 1675. A. E. *Bavière*, 21, fol. 173.

La négociation s'emmanchait à peine quand on apprit tout à coup que, cédant à la cabale autrichienne et sous le charme de quelques milliers d'écus, Jean Georges de Saxe venait de détacher quinze cents hommes à l'armée impériale, avec cette précaution machiavélique qu'au lieu de drapeaux saxons il leur en avait été donné aux couleurs de l'Empire, et qu'il les avait laissés prêter serment entre les mains du Résident de l'Empereur, député à cet effet (1). L'Electeur de Bavière prit texte de l'épisode, lors d'une seconde tournée de Puffendorf en octobre, pour déclarer qu'il n'y avait rien à espérer de son collègue de Saxe. De la Haye, qui assistait en spectateur sceptique à la tentative du Suédois, corrobora en la généralisant l'assertion de l'Electeur de Bavière. « Il est certain, écrit-il dans un mémoire spécial sur les affaires d'Allemagne, que tous les Allemands sont nos ennemis; s'ils sont de nos amis, ce n'est qu'en apparence et pour toucher notre argent (2). » Cependant, Puffendorf s'entêta. Il s'établit à demeure à Leipzig et, grâce à son entregent, amorça l'alliance des deux cours électorales. Celle de Dresde était difficile à manier. Le bon parti, comme s'intitulait sans vergogne la faction autrichienne, ayant pour coryphée le Prince Electoral, tempêtait contre les atermoiements de l'Electeur à ratifier la convention espagnole depuis longtemps conclue à Egra, et contre son évolution vers la Suède. Le bon parti se targuait déjà de son prochain triomphe. « Il y a bien des divisions en cette cour, mandait Findekeller, à cause du soleil levant et couchant (3). » Mais le soleil couchant n'était pas d'humeur à se laisser éteindre. Jean Georges répondit donc discrètement aux avances de Puffendorf et lui dépêcha en cachette un de ses confidents. Bientôt de la Haye annonça au Roi que l'Electeur de Bavière était revenu de ses préventions contre le Saxon et qu'il avait ordonné d'engager l'action commune sur un terrain éminemment favorable à cette tac-

(1) Findekeller à Pomponne, 27 septembre 1675.

(2) De la Haye à Pomponne, 29 octobre. *Bavière*, 21, fol. 242.

(3) Findekeller à Tourmont, 1er novembre. Dans cet hiver de 1676, la Princesse Electorale fut gravement malade de la petite vérole et travaillée de « fantaisies véhémentes ». On parla aussitôt d'un mariage entre le Prince Electorale et l'Archiduchesse, sœur de l'Empereur. 10 décembre.

tique fertile en voltes et en fausses manœuvres, la Diète de Ratisbonne (1).

Dès qu'un congrès fut convoqué à Nimègue, les fantoches qui siégeaient à Ratisbonne se trémoussèrent. L'événement était une bonne aubaine pour leur oisiveté et leur amour de la logomachie. Tous grillaient d'envie de se mêler à ce divertissement. Mais personne n'osait donner le branle, de peur de s'aliéner l'Empereur pour qui l'heure de la paix ne semblait pas encore avoir sonné. Seul le Bavarois prononça le nom de députation d'Empire (2). La Saxe était représentée à la Diète par un ministre fort hostile à la France, d'autant plus hostile qu'il était de nationalité française. C'était un ancien syndic de Colmar, nommé Schott, dont les biens, sis en Alsace, avaient été confisqués (3). Ce personnage montra donc de la froideur à l'égard de la motion bavaroise, qu'il soupçonnait avec raison de servir les intérêts français. Il insista sur les difficultés d'une pareille procédure. Car la députation extraordinaire qui devait figurer à Nimègue devait être composée de quatre députés électoraux, quatre princiers et deux des villes. C'était une source d'interminables chicanes. Schott fut assez décontenancé des ordres que son maître lui adressa (4). L'Electeur réfutait l'objection assez spécieuse des Autrichiens que l'Empire, ayant déclaré la guerre aux deux Couronnes, n'était point qualifié pour une interposition quelconque ; il rappelait que les *Stænde* avaient été admis aux négociations de Westphalie, comme parties contractantes : l'assimilation était contestable. Mais l'essentiel, aux yeux de Jean Georges, était qu'une députation extraordinaire fût constituée et munie de pleins pouvoirs. Schott, docile à la volonté de son souverain, se rangea donc à l'opinion de son collègue de Bavière, réclama une prompte délibération, et importuna le Directoire de Mayence et le commissaire impérial qui jugeaient la discussion prématurée et voulaient attendre le résultat de la campagne de 1676.

(1) De la Haye au Roi, 25 décembre, *ibid.*, fol. 320.

(2) Schott à l'Electeur, 2-12 décembre 1675. D. A. *loc.* 8146. *Négociation de Nimègue*, 1er vol., fol. 21.

(3) « Je ne puis savoir, dit de lui de la Haye, ce qui l'a rendu Saxon et si ennemi de sa patrie ». Au Roi, 11 mars 1676. *Bavière*, 23, fol. 154. Cf. LEGRELLE. *Louis XIV et Strasbourg*. 4e Ed., 1884, p. 501, 508.

(4) L'Electeur à Schott, 25 février, v. st., D. A. *l. c.*, fol. 43.

Schott dut bon gré mal gré nager dans le sillage du Bavarois. Il est vrai qu'il sut nager entre deux eaux.

Depuis le début de l'année 1676, les choses avaient marché. De la Haye avait obtenu l'envoi d'un ministre bavarois en Saxe (1). Puffendorf, dont le quartier général était installé à Leipzig, frayait la voie. Il louait les bonnes inclinations de l'Electeur et voulait qu'on lui payât les arrhes. Après cette formalité indispensable, assurait-il à de la Haye, on obtiendrait de Jean Georges non seulement « l'écrit qu'on désire à Paris, mais aussi l'envoyé de Bavière aura la carte blanche de leur faire faire tout ce que son maître peut raisonnablement désirer d'eux » (2). Ce n'était point l'intention du cabinet de Saint-Germain de mettre la charrue avant les bœufs. Tout en approuvant l'entreprise de l'Electeur de Bavière et le principe d'une ligue de la paix, Louis XIV souhaita que la Saxe fournît d'abord des gages de son dévouement (3). C'est à quoi travailla le conseiller bavarois Leidel.

Ce diplomate trouva Jean Georges très enclin à une entente avec son coélecteur. Jean Georges était indisposé contre la cour de Vienne, qui ne l'avait point dédommagé de ses dépenses militaires, et outré contre le Brandebourgeois, dont les bandes saccageaient les territoires saxons jusqu'à deux milles de Leipzig. On lui prêtait même le dessein d'un coup de force pour déloger ces garnisaires détestés et opérer une diversion en faveur des Suédois. C'était au moins l'espoir plus ou moins sincère des quelques affidés de la France à Dresde (4). Quoi qu'il en soit, Leidel fut bien traité, quoiqu'il ne fût ni cavalier ni buveur. Il eut le pas sur le Résident de l'Empereur. On s'expliqua péremptoirement avec lui. Pour affermir l'union des deux Electeurs, Jean Georges préconisa son expédient favori, un armement : il en fixa le chiffre à 8,000 hommes dont 2,000 à cheval ; il exigea un subside de 24,000 écus par mois, dont trois comptés d'avance (5). Par

(1) De la Haye à Pomponne, 15 janvier 1676, *ibid.*, fol. 55.
(2) Puffendorf à de la Haye. Leipzig, 8-18 janvier, *ibid.*, fol. 64.
(3) Le Roi à de la Haye, 15 et 22 février, fol. 116 et 122.
(4) Findekeller à Tourmont. Leipzig, 4 février.
(5) *Puncta pro arctiore confœderatione et obligatione inter Ser.mum Elect. Bavariæ et Ser.mum Elect. Saxoniæ ad securitatem utriusque provinciarum, a Serenitate sua Electorali Saxoniæ proposita et propria manu scripta.* Traduction latine envoyée par de la Haye, fol. 187.

une pudeur assez étrange, il déclara qu'il ne voulait avoir affaire qu'à l'Electeur de Bavière, « sans passer par les mains des Français ni des Suédois » (1). Cette clause ne laissa pas d'interloquer et le ministre de France et la cour de Munich.

C'est sur l'invitation formelle de Louis XIV que l'on reprit cette besogne ingrate (2). Le Roi n'en était plus à faire fi de l'appoint de la Saxe. L'épuisement d'une lutte qui durait depuis cinq années, qui, au lieu de se localiser en Hollande, s'était propagée sur presque toute l'Europe occidentale, le réveil de l'Allemagne, l'écroulement de la puissance suédoise, tout contraignait l'orgueilleux monarque à briguer des alliances qu'il avait jadis répudiées avec tant de superbe. Louis XIV n'ignorait pas les résistances que sa recherche soulevait à Dresde. Findekeller avait rendu compte des orages qui avaient éclaté au sein du Conseil secret (3). Quoique Leidel, selon l'expression pittoresque de cet Allemand, eût « laissé une bonne odeur après soi », la coterie adverse s'appliqua vite à l'éventer. Craignant que cette apparence d'intimité entre la Saxe et la Bavière n'encourageât l'opposition pacifique dans l'Empire, elle afficha une attitude des plus belliqueuses. Quand l'Empereur lança l'édit prohibant l'importation des marchandises françaises (4), Schott appuya virulemment la mesure et « fit le diable », prêchant en pleine assemblée la confiscation des biens de tous les Français en Allemagne (5).

Ce beau tapage n'émut pas l'Electeur. D'abord, il eût été bien fâché de se priver du revenu régulier que lui rapportaient les foires de Leipzig (6). En second lieu, la Délégation des Etats, alors réunie, lui marchandait une aide, malgré le déficit de près de cent mille écus, représentant que depuis 1661, le pays « à l'étonnement de presque tout le monde »

(1) Extrait de la lettre de Leidel, du 25 janvier, fol. 106.

(2) Le Roi à de la Haye, 29 février, fol. 132.

(3) Findekeller à Tourmont, 5 février.

(4) Edit impérial de Sant-Veit, 7 mai 1676. Lünig, *Pars Generalis*, I, p. 518. Cet édit donne d'intéressants renseignements sur l'industrie française.

(5) De la Haye au Roi, 11 mars, fol. 154.

(6) Findekeller à Tourmont, 21 mars.

avait fourni « pour le seul entretien des gardes et autres troupes de S. A. E. la somme de trente-deux tonnes d'or ou 9,600,000 francs » (1). Jean Georges commença par remettre au pas son fougueux député à Ratisbonne, qui fila doux, ce dont on fut agréablement surpris à Munich (2). On le fut moins agréablement à Vienne et à Berlin.

A Vienne, on accusait depuis quelque temps l'Electeur « de vouloir tout bouleverser et sauver la Suède ». On y raillait cette cour « où l'on mange beaucoup, boit beaucoup, parle beaucoup » (3). A Berlin, on ne se contenta pas de lancer des sarcasmes. Frédéric Guillaume, se doutant bien qu'un complot s'ourdissait contre lui, le perturbateur de la paix, complot où ses deux coélecteurs tâcheraient d'enrégimenter la maison de Hanovre, expédia son conseiller Knesebeck en Saxe, à la fin de mars 1676. L'envoyé essuya une bordée de récriminations contre les violences des Brandebourgeois sur le territoire saxon. « Tout souple et tout rampant », raconte Findekeller, il parla de la désolation des Etats de son maître, ce qui ne consola ni n'adoucit Jean Georges. Quand il s'ouvrit d'une liaison plus étroite, il subit une nouvelle rebuffade. Quand il partit, les oreilles lui en tintaient encore : il dit philosophiquement « qu'il fallait, pour bien faire les affaires de son principal, montrer parfois de n'entendre pas ce qu'il se dit à un envoyé » (4).

Par représailles, l'Electeur de Brandebourg coupa la route aux marchands et marchandises qui remontaient l'Elbe de Brandebourg vers Leipzig. Jean Georges fut si transporté qu'il faillit embrocher un gentilhomme brandebourgeois qui soutenait la conduite de son maître (5). Naturellement, il poussa une pointe du côté de la Bavière. Redoutant que la mort de l'Electrice (25 février 1676) ne provoquât un changement en cette cour, il se hâta d'y envoyer un agent; il choisit

(1) Findekeller envoie une copie du budget militaire de l'Electeur pour 1676. La dépense se montait, en dehors de la solde des Croates, Mousquetaires et Suisses, payés sur le trésor de l'épargne, à 391,522 écus 2 sols. Or la dernière Diète n'avait voté que 300,000 écus.

(2) De la Haye au Roi, 18 mars, fol. 160.

(3) Droysen, III ³, note 15.

(4) Findekeller à Tourmont, 31 mars.

(5) Du même, 8 mai. Sur la lutte commerciale entre Brandebourg et Saxe, Heller, p. 37.

le neveu de Wolframsdorf, qui avait le double avantage d'être obscur et d'avoir pour oncle et protecteur le partisan le plus avéré, pour ne pas dire le seul, de la France à la cour de Saxe.

L'Electeur Ferdinand Marie fut assez embarrassé de cette venue. Tenant en piètre estime son collègue saxon, il se donna de garde contre un engagement précipité avec un prince si peu sûr. Il se posa donc en simple intermédiaire entre Louis XIV et Jean Georges. Il affecta de croire que l'ambassade s'adressait en réalité plutôt à de la Haye qu'à lui-même. « Préparez-vous à un assaut, dit-il au ministre de France. Car il me vient un envoyé de Saxe qui ne manquera pas de vous voir et de vous presser sur les réponses que son maître attend de la part de S. M. » Avant l'audience, l'Electeur eut encore un long entretien avec le Résident. Il lui confirma ce dont Wolframsdorf s'était ouvert déjà au vice-chancelier Schmidt, c'est-à-dire que tout dépendait de la libéralité du Roi. De la Haye répondit qu'il donnerait à Wolframsdorf « de bonnes paroles ». L'audience de Wolframsdorf qui eut lieu le 14 avril fut courte et se passa en compliments. Quant aux propositions saxonnes, on les connaissait sur le bout du doigt : elles n'avaient pas varié depuis la mission de Leidel.

Le vice-chancelier Schmidt vint, la bouche enfarinée, rendre visite à de la Haye aussitôt après l'audience. Il célébra comme une heureuse fortune l'union des deux Electeurs, qui formeraient comme le noyau d'un groupe respectable. Mais avant tout il importait de savoir si le Roi accorderait tout ou partie de ce qui était contenu dans le projet transmis à Paris, et s'il accueillerait volontiers une ambassade, que l'Electeur de Bavière avait dessein de lui envoyer, à la requête de celui de Saxe. De la Haye repartit que tout ce qui viendrait de la part de l'Electeur de Bavière serait toujours bienvenu. Et, pour éprouver son interlocuteur, il ajouta le plus innocemment du monde que, si l'Electeur de Bavière consentait à être courtier du traité franco-saxon, l'on trouverait de plus grandes facilités de la part de S. M. Le vice-chancelier se récria et déclina pour son maître cette responsabilité. Il convint d'ailleurs que Jean Georges était sujet à caution (1).

(1) De la Haye au Roi, 15 avril, fol. 222.

De la Haye était décidé suivant les ordres de sa cour à traîner les choses en longueur. Il n'échangea donc avec Wolframsdorf que des banalités. Le gouvernement français avait lu dans le jeu du Saxon. « Son but, écrivit Pomponne, est de soutirer de l'argent au Roi.... Jamais il n'a parlé de prendre les armes contre l'Empereur, et de se joindre à la Suède, et il est trop visible que tous ces amusements vont à ménager l'Empereur et à ne point faire la guerre. » Cependant il fut prescrit à de la Haye de ne rien rompre et de ne rien hâter (1). Le pauvre Résident fut bien ennuyé. L'Electeur le harcela de ses instances. L'isolement pesait à Ferdinand Marie. Ses coélecteurs faisaient mine de le suspecter, et pour le mettre en demeure de se prononcer, lui annonçaient une députation solennelle du corps de l'Empire. On le traitait, lui-même l'avouait à de la Haye, de « faux confrère ». « Vous voyez, lui dit-il, de quelle conséquence il serait si je pouvais avoir M. l'Electeur de Saxe joint à moi, car étant unis ensemble, nous pourrions avec les autres princes qui se joindraient assurément à nous, former un parti capable de résister à tout le reste de l'Empire (2). » Le raisonnement était juste, et de la Haye s'en serait tiré malaisément. Par bonheur l'Electeur de Saxe le défraya d'arguments pour repousser ces requêtes. Jean Georges n'avait pas longtemps tenu bon dans la politique personnelle. Il n'avait pas de soutiens. L'homme en qui il espérait, Reiffenberg, après avoir emporté, grâce au pape, sa restitution, était retombé en une disgrâce plus profonde : l'Electeur de Mayence l'avait fait arrêter de nouveau. Ce fut un rude coup pour les quelques adhérents de la France. « Pour moi, gémit Findekeller, le porte-voix de Reiffenberg, je ne sais plus que dire à ces messieurs (3). » Jean Georges fut dès lors comme une âme en peine. Se jugeant fourvoyé, il sollicita ses ministres d'éclairer sa route et au besoin de modifier sa direction. La faction autrichienne s'enhardit. Dans un rapport privé à l'Electeur, le directeur du Conseil traça un tableau touchant de l'harmonie du collège électoral, et s'éleva contre les confédérations particu-

(1) Le Roi à de la Haye, 13 mai, fol. 276.
(2) De la Haye au Roi, 20 mai, fol. 295.
(3) Findekeller à Tourmont, 5 juin.

lières et exclusives qui créaient un état de méfiance réciproque et servaient comme de marche-pied à l'étranger. Il dressa un réquisitoire contre la Bavière qui seule répudiait l'acte collectif par lequel l'Allemagne avait proclamé ennemies les deux Couronnes et qui se targuait par son seul vote d'annuler un décret d'Empire. Avec sa finesse, Friesen discerna que ce qui séduisait surtout son maître dans son projet d'alliance avec la Bavière, c'était l'armement. Là-dessus il parla en conseiller dévoué. Ce n'est pas tout, dit-il, de réunir des hommes, il faut songer aux moyens de les entretenir, car, a dit Végèce : *in omni conflictu non tam prodest multitudo quam virtus.* Il ne cacha pas que les levées de l'Electeur étaient disproportionnées à ses ressources, que la milice territoriale, suivant l'avis de gens expérimentés, suffisait à empêcher les quartiers des intrus. Quant à des subsides du dehors, on savait combien peu l'on doit bâtir là-dessus, et ce qu'ils coûtent. Et comme conclusion et avertissement à la fois, le directeur termina par une autre citation : *Fluxa est et instabilis omnis potentia non sua vi nixa* (1).

Mais les belles sentences n'étaient point capables de convaincre Jean Georges. Une manifestation effective pouvait seule triompher de son indolence. A la fin de mai, le Prince Electoral partit pour Vienne. Son père jeta d'abord feu et flamme, s'emporta contre l'indignité d'un Wettin allant « mendier de l'emploi sous un petit comte italien » (Montecuculli) (2). Mais pour que le Wettin pût faire figure, Jean Georges lui donna quatre mille écus. Le prince rapporta de Vienne le brevet de maréchal de camp dans l'armée impériale. Impatient de justifier cette distinction, il se prépara à partir en guerre. Il se heurta aux répugnances de son père : le bon Jean Georges trembla que son fils unique ne lui fût renvoyé « dans un coffre noir, comme le Prince Electoral de Brandebourg ». Mais quand le fils eut assuré à son père qu'il ne demanderait pas « un seul sol » pour augmenter son régiment, que l'Empereur se chargeait de la solde, Jean Georges apaisa ses angoisses paternelles et donna la clef des

(1) Friesen à l'Electeur, 12-22 mai 1676. D. A. *loc.* 8146, 1er vol., fol. 68. Ce thème est repris et développé dans un mémoire du Conseil du 16-26 août. fol. 87.

(2) Findekeller à Tourmont, 22 mai.

champs à son héritier. Celui-ci n'en abusa pas. Au lieu de courir à Philipsbourg assister à la reddition, comme il en avait témoigné l'envie, il se reposa à Strasbourg où il soigna un mal qui lui était venu à la main, et s'amusa à quelques galanteries, « de sorte, dit Findekeller, qu'il n'y fera pas grand mal à la France » (1). Cependant l'équipée du Prince mit l'Electeur en peine : elle rompait toutes ses mesures en Bavière. Mais comme il tentait la chance de ce côté-là, et se flattait d'attraper finalement quelques milliers d'écus, il poursuivit sa politique en partie double.

Il s'accrocha d'autant plus opiniâtrement à la Bavière, que cet Etat bravait en quelque sorte tout l'Empire. Cette contenance inspirait à Jean Georges une haute idée de la force qu'un prince allemand pouvait emprunter à la protection française. On eût dit que la Bavière tenait en main le sort de l'Allemagne : l'Empereur dépêchait à Munich le P. Rojas, évêque de Tina, qui colportait son plan mirifique d'unification économique et religieuse, ce qui le fit juger « grand parleur et fort ennuyeux » (2). Le collège électoral aussi délégua auprès de Ferdinand Marie une ambassade solennelle, pour le conjurer de faire cause commune avec ses pairs et de remplir son devoir d'allemand. Jean Georges moralement obligé de s'associer à cette démarche envoya d'avance ses excuses au Bavarois (3). Le 25 septembre parut en effet à Munich la députation composée des ministres de Mayence et de Saxe. Ces deux personnages, dont était Schott, rompirent la tête à l'Electeur de Bavière, et le rendirent malade au point qu'il en eut des vomissements (4). Jean Georges n'était pas tranquille sur l'interprétation qu'on donnerait en France à sa conduite. Il fut exaspéré quand il connut les propos que le représentant de Mayence avait lâchés sur son compte, à savoir que le Prince Electoral de Saxe n'était entré en campagne qu'avec le gré de son père, et que celui-ci n'aspirait qu'à « exterminer la France et la Suède de l'Empire » (5). Sur quoi il fit une scène à Friesen. Cet inci-

(1) Findekeller à Tourmont, 6 novembre.
(2) De la Haye au Roi, 10 juin, fol. 348.
(3) De la Haye au Roi, 3 août. *Bavière*, 24, fol. 70.
(4) De la Haye au Roi, 30 septembre, fol. 161.
(5) Findekeller à Tourmont, 13 novembre.

dent le fortifia dans sa détermination de s'arranger avec la Bavière, d'autant plus que Ferdinand Marie, stylé par de la Haye, avait opposé aux requêtes du collège électoral un refus sec et raide. Aussi Jean Georges rejeta-t-il avec humeur les demandes de cantonnements de l'Empereur et de l'Electeur de Brandebourg ; Burkersrode dut communiquer sa décision à Vienne ; il la signifia lui-même à Knesebeck auquel il ne daigna même pas accorder de commissaires.

On lui sut quelque gré en France de ce bon mouvement. C'est pourquoi, quand, à la fin de 1676, le ministre bavarois Mayer vint à Saint-Germain, le Roi loua la persévérance de l'Electeur de Bavière à nourrir dans l'esprit de son collègue des dispositions favorables, et reconnut toute l'importance de renforcer de la voix d'un Electeur, « le parti qui soutient encore en Allemagne la liberté des princes de l'Empire contre les entreprises de l'Empereur (1) ». Louis XIV fit un pas de plus. Il formula dans un mémoire remis à Mayer les conditions d'un renouvellement d'alliance avec la Saxe, s'empressant d'ailleurs d'attester qu'il ne condescendait à cette avance qu'à la seule considération de l'Electeur de Bavière. Il exigeait de Jean Georges un engagement écrit : 1° de ne pas accorder de passages et quartiers aux troupes d'aucun ennemi de la France et de la Suède ou de leurs alliés, quel qu'il pût être ; 2° de n'envoyer aucunes troupes pour combattre l'une ou l'autre de ces Couronnes, sous quelque prétexte que ce fût ; 3° de retirer ses forces de l'armée de l'Empereur ou de l'Empire, à l'exception de son seul contingent, de rappeler le Prince Electoral et de promettre en son nom qu'à l'avenir il ne porterait pas les armes ni contre la France ni contre la Suède ; 4° d'interdire toutes levées dans ses territoires aux ennemis des deux Couronnes ; 5° de ne traiter ni avec l'Empereur ni avec l'Espagne ni avec aucun ennemi des deux Couronnes, « pour la guerre présente ; 6° d'insinuer et déclarer dans la Diète et aux assemblées des cercles et partout où il en serait besoin et où il jugerait à propos de le faire avec fruit, qu'il n'approuve pas les troubles présents de l'Empire... mais qu'il jugerait à propos de faire cesser une guerre

(1) Le Roi à de la Haye, 17 décembre, fol. 291.

qui a été entreprise pour des intérêts étrangers » : 7° de se conformer à Ratisbonne aux votes et avis de l'Electeur de Bavière ; 8° d'inviter ses frères, ceux de sa maison et les membres du cercle de Haute-Saxe à se joindre à lui. De son côté S. M. s'obligeait, « après qu'Elle aura ledit écrit entre les mains, à verser audit Electeur de Saxe une somme de trente mille écus et à entrer avec lui dans des mesures encore plus étroites d'amitié et d'alliance (1) ». Il était impossible de déployer plus de modération : la tolérance de Louis XIV allait jusqu'à laisser à l'armée d'Empire, qui guerroyait contre lui, le contingent saxon ; de la sorte il ménageait l'amour-propre et la conscience de l'Electeur.

Celui-ci répondit à ce témoignage par des marques effectives de sa bonne volonté. Il pressa énergiquement le retour de son fils. Le Prince, qui avait rallié le corps du duc de Lorraine, était fort dégoûté de la vie militaire, assez mal en point : sa femme l'avait rejoint pour le soigner et plus encore pour le surveiller. Il rentra donc à Dresde à la fin de mars 1677 sans tambour ni trompette ! Ce ne fut pas tout. Une vive animosité régnait parmi les partisans de la France contre Schott qu'on accusait de trahir la cause qu'il avait ordre de défendre et, comme dit Findekeller, de tourner effrontément casaque. Schott fut si bien morigéné qu'avec son collègue de Bavière il réclama la mise à l'ordre du jour de la délibération sur la paix, puisque aussi bien on en avait fini à Nimègue avec les préliminaires (2).

Jean Georges, tout réjoui des propositions françaises, qui ne contenaient rien de préjudiciable à son honneur, rien d'exorbitant, n'hésita plus à lever le masque. Un jour, au reçu de la missive traditionnelle de congratulation du Roi T. C. pour les bonnes fêtes, il dit au Résident de l'Empereur qu'il tenait une lettre du roi d'Angleterre. Le prélat s'approcha et lut la signature de Louis XIV. Il s'exclama : « Est-il possible que S. A. E. puisse tenir correspondance avec les ennemis de l'Empereur et de l'Empire au grand dépit de S. M. Impériale » ? L'Electeur repartit d'un ton goguenard : « M. le prélat, n'en soyez point surpris, j'en reçois aussi

(1) Mémoire du 20 février 1677. *Bavière*, 25, fol. 69.
(2) D. A. *loc.* 8146. 1er vol., fol. 115 et suiv.

presque par tous les ordinaires du roi de Suède (1) ». Mais il scandalisa bien plus fortement la faction autrichienne en nouant des rapports avec la cour de Munich. Il est vrai que, pour n'être pas officiels, ces rapports n'éveillèrent pas moins l'inquiétude des intéressés et par un mystère affecté les irritèrent au plus haut degré. D'ailleurs le personnage choisi pour cette commission était la bête noire de la coterie : c'était Findekeller.

Findekeller s'apitoie souvent dans ses dépêches sur la persécution dont il était victime. Il se disait calomnié sans cesse auprès du maître par l'abbé de Bantz, qui le qualifiait d'homme « le plus dangereux dans cette cour et qui... causait à la cour de Vienne plus d'ombrage que n'avait fait jadis M. de Chassan ». Findekeller tournait la chose en compliment. Ce qui l'affligeait encore, c'est qu'on lui reprochait d'avoir discrédité en France le Prince Electoral, en certifiant qu'à Strasbourg S. A. Sérénissime s'était fait traiter non de la petite vérole, comme ses lettres le mentionnaient pourtant, mais du même mal, sans épithète diminutive (2). Outre Bantz, le malheureux agent avait à ses trousses Burkersrode, devenu tout à fait autrichien. Il dut se faire signer « une patente de protection » de l'Electeur, dans laquelle lui était décerné le titre de secrétaire du cabinet de S. A. E. aux affaires étrangères. C'est en cette qualité qu'il se rendit à Munich.

Il y arriva le 20 avril 1677. Les conférences se tinrent en cachette, sur l'ordre de l'Electeur de Saxe, chez le chancelier Schmidt. Sur l'invitation de M. de la Haye, Findekeller déposa entre les mains de ce dernier une note en réponse aux articles spécifiés par le Roi (3). Findekeller, en habile avocat, au lieu d'actions de grâces pour la bienveillance de S. M., n'apporta que doléances et critiques. Il essaya de démontrer qu'on prétendait de son maître des concessions impraticables. L'Electeur, dit-il, n'était pas en mesure d'empêcher les passages : ses forces n'y suffisaient point : ce n'est que grâce à de nou-

(1) Findekeller à Tourmont, 26 mars.
(2) Findekeller à Pomponne, 2 avril.
(3) En remettant une note écrite, Findekeller contrevenait à son instruction. Celle-ci est du 24 mars 1677 (4 avril). D. A. *loc.* 7277. *Die Aufrichtung eines Bündnisses zwischen Kursachsen und Kurbaiern wegen Aufrechthaltung der allgemeinen Sicherheit in Deutschland*, pièce 5.

velles levées qu'il pourrait se mettre en posture, et ce n'est que grâce à l'argent du Roi qu'il pourrait effectuer de nouvelles levées. Il n'avait ni les moyens ni le droit de rappeler ses régiments, attendu que ces régiments, il les avait aliénés à l'Empereur qui les logeait et les soldait. Sur les questions de personne, il transigeait plus volontiers : comme sa dignité de père et de souverain était en cause, il assurait que le Prince Electoral ne bougerait plus et que Schott serait ou déplacé ou annulé. En revanche, à son tour, l'Electeur posait des conditions, et naturellement des conditions pécuniaires : il évaluait son adhésion à cinquante mille écus, payables tout aussitôt après la ratification, plus un subside de vingt-quatre mille écus par mois (1).

Comme on s'y attendait, Louis XIV repoussa ces prétentions par une fin de non recevoir. « Elles sont, manda-t-il, si éloignées de toute raison que je n'ai rien à y répondre (2). » Il autorisa de la Haye à maintenir ses offres primitives. Le Résident communiqua la résolution royale à Findekeller en l'assaisonnant de plaintes contre le député saxon à Ratisbonne, contre une nouvelle incartade du Prince Electoral, qui venait de repartir pour Nuremberg où se trouvait son régiment. Findekeller se fit fort d'obtenir le changement du député ; quant au Prince, il avoua que son père n'en était pas absolument le maître. De la Haye ne dissimula pas la défiance de son gouvernement envers l'Electeur.

Le pauvre émissaire se morfondait; Puffendorf vint à la rescousse (juin 1677). La Suède s'alarmait des conventions de partage éventuel de leurs conquêtes que ses ennemis concertaient et dont ses dépouilles faisaient les frais (3). Aussi le ministre suédois poussa-t-il à la roue. Après avoir pris langue avec Findekeller — il était descendu dans le même hôtel que lui — il s'en repartit pour Dresde « fort content », dit l'envoyé saxon. Jean Georges s'aboucha avec lui dans un de ses châteaux. Puffendorf trouva l'Electeur en bonne voie,

(1) *Mémoire de l'envoyé de Saxe à M. de la Haye* adressé avec la dépêche du 21 avril, fol. 138. Dans sa dépêche à Pomponne, de Munich, 27 avril, Findekeller ne parle que d'un subside mensuel de vingt mille écus.

(2) Le Roi à de la Haye, Condé, 8 mai, fol. 153.

(3) Droysen, III [3], p. 383.

et résigné à céder sur tous les points, sauf le retour du Prince Electoral : encore Jean Georges jurait-il qu'il préférait voir son fils s'amuser à l'armée que cabaler à Dresde. Pour le reste il fut irréprochable. L'Empereur l'ayant invité par l'organe de l'abbé de Bantz à lui expédier son contingent contre les rebelles de Hongrie, l'Electeur éluda la demande. Il argua de la nécessité de s'entendre d'abord avec l'Empereur sur les subsides et proposa pour cette mission Schott, qui durant son absence laisserait sa procuration à son collègue de Bavière. C'était un moyen ingénieux de satisfaire la France (1). D'autre part, à la Diète, cet agent s'était consciencieusement conformé à l'attitude du Bavarois. Comme lui, il avait appuyé l'envoi d'une députation ordinaire ou extraordinaire à Nimègue ; il s'était escrimé contre une majorité hostile au sein du collège électoral qui répugnait à offenser l'Empereur par l'intervention du Corps de l'Empire au Congrès, et aimait mieux une représentation indépendante, selon le procédé de l'Electeur de Brandebourg (2).

Jean Georges poussa jusqu'à l'extrême limite l'esprit de conciliation ; sur les instances de Puffendorf, il se contenta de trente mille écus. La cour de France, le croirait-on, ne fut pas sensible à cette abnégation (3). Aussi à toutes les objurgations de Schmidt et de Findekeller, que talonnait le grand maréchal Wolframsdorf — ce dernier demeurait seul dans la confidence depuis la mort de Canne — de la Haye répliqua impertubablement que rien ne pouvait s'achever à Munich, que l'Electeur de Saxe ferait bien de déléguer quelqu'un en France. C'était un artifice pour compromettre ostensiblement Jean Georges. Devant ces subterfuges, Findekeller après vingt-six semaines de tribulations à Munich, s'en retourna désolé. Il reçut de son maître, à Torgau, un accueil peu gracieux : Jean Georges était furieux d'avoir été berné pendant cinq mois. Mais la perspective d'une ambassade en France le rasséréna (4).

(1) Instruction de l'Empereur à Bantz, 22 juin 1677. Note de l'Electeur à ses conseillers, 20-30 juin. D. A. *loc.* 8234. *Ambassades impériales*, fol. 52.

(2) Sur cette question, Leibnitz a écrit son *Entretien de Philarète et d'Eugène.*

(3) Le Roi à de la Haye, 21 août, fol. 260.

(4) Findekeller à Tourmont, 29 octobre.

Jean Georges était en effet franchement converti à la paix. Ce qui lui inspirait ce zèle louable, était sa jalousie des succès du Brandebourg : la chute prochaine de Stettin, assiégée avec acharnement dans les derniers mois de 1677, apparaissait comme le couronnement d'une glorieuse campagne et comme le sceau de l'hégémonie de l'Etat brandebourgeois. L'essentiel, aux yeux de l'envieux Jean Georges, était d'enrayer ce scandaleux progrès. Il en savait la cour de Vienne non moins attristée que lui. Il la savait non moins animée pour ressaisir sa prééminence, et qu'elle caressait le dessein d'une confédération impérialiste (1). Aussi profita-t-il de ces dispositions pour reprendre contact avec elle. Il dépêcha Gersdorf à Viennne. On y nourrissait contre la Saxe de justes préventions depuis ses manèges avec la Bavière : on la soupçonnait d'être un des coryphées du Tiers Parti et on ne comptait guère la recruter. C'est pourquoi l'on fit mine, quand Gersdorf débita ses griefs contre les violences brandebourgeoises, de plaider les circonstances atténuantes : l'on allégua que Frédéric Guillaume seul avait défendu l'Empire contre l'invasion suédoise, et que chacun devait se sacrifier pour la patrie.

Peut-être Jean Georges avait pressenti qu'on lui montrerait quelque rancune de sa défection. Il n'en fut pas fâché. Il en prit texte pour décliner toute participation ultérieure à la guerre générale, signifiant qu'il saurait seul, avec l'aide de Dieu, protéger ses pauvres pays et sujets (2). Mais il tira de sa démarche à Vienne un double profit : il se donna le beau rôle de promoteur de la paix, et d'autre part inquiéta la Bavière et la France. On crut même un moment, sur la foi de Findekeller (3), que Gersdorf avait signé quelque chose.

La manœuvre réussit. La cour de Munich eut peur d'être lâchée par la Saxe. Et comme elle pensait bien que Louis XIV ne divertirait rien de ses forces pour la secourir, elle trembla d'être exposée à la vengeance de l'Empereur. Aussi applaudit-elle à la résolution de Jean Georges, sug-

(1) Droysen, III [3], p. 400.

(2) Helbig. *Die diplomatischen Beziehungen*, etc., page 305. Cf. De la Haye au Roi, 27 octobre, fol. 331.

(3) Findekeller à Tourmont, 19 novembre.

gérée d'ailleurs par de la Haye, de traiter directement avec la France. Quand Findekeller, désigné pour cette besogne, passa par Munich, l'Electeur de Bavière le munit de chaudes recommandations pour le Roi et Pomponne (1). Il le munit aussi de bons conseils, et l'exhorta surtout à ne pas exagérer les demandes financières de son maître. Ferdinand Marie et ses ministres enflèrent de parti pris l'importance de cette négociation. Ils représentèrent la ligue entre Bavière et Saxe comme la base sur laquelle s'édifierait le Tiers Parti.

Ils gagnèrent à ces vues, non pas de la Haye, qui professait à l'égard de cette conception un scepticisme justifié, mais un personnage qui remplissait alors à Munich une mission de la plus haute gravité, le cardinal d'Estrées (2). Cet homme d'église faisait le métier d'agent matrimonial : il était chargé de solliciter pour le Dauphin la main de la Princesse Electorale de Bavière. C'était pour la Maison de Wittelsbach un honneur inespéré. Mais Ferdinand Marie s'ingéniait à s'y dérober : car le prix de cette alliance, c'était la prise d'armes contre l'Empereur, c'était la ruine de ses Etats. Néanmoins il feignit d'agréer cette proposition flatteuse, mais posa, comme condition de son action, le rapprochement avec la Saxe. C'est ce que le chancelier Schmidt découvrit sans ambages au cardinal (3).

A Saint-Germain, on s'impatienta de cette sorte de carte forcée. On discerna l'artifice des Bavarois qui se ménageaient une défaite. L'Electeur de Bavière, prononça le Roi, « doit donner l'exemple à ces princes et non le recevoir d'eux (4) ». Dans une longue dépêche, Louis XIV s'appliqua même à réfuter les arguments des Bavarois sur la portée de leur liaison avec la Saxe et à dissiper leurs illusions. Il notifia surtout que ses engagements avec la Bavière restaient indé-

(1) Lettre de l'Electeur de Bavière du 2 janvier 1678. *Bavière*, 26, fol. 5.

(2) Le cardinal d'Estrées vint à Munich le 31 décembre 1677 sous le nom d'abbé de Rinalto, envoyé par la duchesse de Savoie, belle-mère de l'Electeur. Il fut vite reconnu. Le cardinal ne révéla rien de sa mission, pas même à de la Haye, qui s'en montra piqué. Il rédigea et chiffra lui même ses dépêches particulières qui se trouvent au vol. 22 de la correspondance de Bavière.

(3) Le cardinal au Roi, 9 janvier 1678. Dép. particulière, *Bavière*, 22, fol. 410, et dép. ordinaire. Même jour. *Bavière*, 26, fol. 47.

(4) Le Roi au cardinal d'Estrées, 25 janvier, fol. 59.

pendants de l'adhésion plus ou moins problématique de la Saxe, mais que, si l'Electeur de Bavière obtenait le concours armé de celui de Saxe contre l'Empereur, il mettrait ce dernier en état d'en soutenir la dépense (1).

L'affaire semblait donc à peu près gâtée. Findekeller écrivait des lettres qui mettaient la mort dans l'âme aux Bavarois. Toutefois il importait à ceux-ci d'entretenir la confiance de l'Electeur de Saxe. Aussi Schmidt annonça à Wolframsdorf que « la question des subsides n'était pas à moitié aussi désespérée que M. Findekeller se plait à le faire » (*dass die Sache der Sübsidien halber so desperat nit sei wie es Monsieur Findekeller gemacht haben mag*) (2). Mais l'indifférence du gouvernement français décourageait Jean Georges qui se disait prêt à passer par tout ce que l'on voudrait. Il mettait en branle les Suédois. Puffendorf à Munich, les ambassadeurs suédois à Nimègue, intercédaient pour lui (mars 1678).

Les assurances de Puffendorf furent si catégoriques, que le cardinal d'Estrées songea à dresser un projet de déclaration que le Saxon n'aurait plus qu'à revêtir de sa signature, déclaration qui impliquât la guerre contre l'Empereur. Dans la pensée du prélat, ce document était destiné à entraîner le Bavarois, à lui faire honte au besoin. Réflexion faite, il pria Puffendorf de chercher à Dresde un écrit dans ces termes. Il fut très dur d'arracher à Ferdinand Marie une lettre de créance pour l'ambassadeur de Suède qui spécifiât l'objet de sa commission (3).

Puffendorf revint au bout de peu de jours du château de Freudenstein, près de Freiberg, où résidait alors Jean Georges. Il assista aux derniers combats qui se livrèrent dans l'âme irrésolue de ce prince, et qui se trahissent dans une sorte de catéchisme politique, d'oraison jaculatoire, qu'il coucha sur le papier pour le repos de sa conscience, sous le titre de *questions sous toutes réserves* (*unvorgreifliche Fragen*) (4).

L'Electeur de Saxe, y était-il dit, demeure avec constance

(1) Le Roi au cardinal, 5 février, fol. 88.

(2) Schmidt à Wolframsdorf, 25 février. D. A. *loc.* 7277, pièce 10.

(3) D'Estrées au Roi, 16 mars, fol. 176.

(4) Autographe du 12 avril 1678. D. A. *l. c.*, pièce 13.

et persévérance en loyal Electeur allemand aux côtés de son Empereur, et ne s'en séparera jamais ; l'Electeur reste fidèle à tous ses coélecteurs, en tant qu'ils veilleront à la tranquillité publique de la patrie. Après avoir exprimé le ferme propos de travailler à la paix, de protéger ses Etats et ceux de sa Maison, « pour le reste, ajoutait Jean Georges, il se fie à son Dieu et y contribuera de son sang. Amen. » Mais la conscience de Jean Georges était coutumière des capitulations. Elle lui dicta une lettre à l'Electeur de Bavière où il était parlé de contraindre les récalcitrants à la paix « à forces unies » (1). D'Estrées se proposa d'exploiter l'ambiguité de ce terme. Ce fut une rude besogne. « Je mets tout en œuvre, écrivit-il à Pomponne, pour tirer de l'huile d'un mur. Je m'imagine que j'en ai déjà quelques gouttes (2). »

C'est alors que la négociation entra dans sa phase décisive. Un traité entre les deux Electeurs fut élaboré. On s'entendit facilement sur les articles publics. Les contractants y proclamaient leur résolution d'insister auprès de l'Empereur et de la Diète pour que les intérêts de l'Empire fussent disjoints des querelles étrangères ; de s'opposer à tous passages et exactions, et afin de parer à toute éventualité, de tenir vingt mille hommes sous les armes. C'est à l'instigation du cardinal d'Estrées, « pour donner plus de réputation » à cet instrument, que le chiffre des troupes fut ainsi élevé. Le cardinal demanda aussi l'insertion d'une phrase par laquelle les deux Electeurs invitaient les autres princes à l'accession. Les articles secrets ne furent mis sur pied qu'après de longues controverses « jusques aux syllables ». Les deux Electeurs se prêtaient bien à une coopération armée pour forcer à la paix les récalcitrants, mais les ministres de France voulaient que l'interposition amiable, qui devait précéder l'action militaire, fût limitée à un délai très court. Leur but était de procurer le plus tôt possible à Louis XIV le concours effectif de ces princes. Ils ne vinrent pas à bout de cette clause. On lutta aussi pour préciser les termes de l'intervention des deux Electeurs auprès de l'Empereur. En fait, ces chicanes

(1) L'Electeur de Saxe à l'Electeur de Bavière, 21 mars (31). Trad. envoyée par d'Estrées. A. E. *Saxe*, 7.

(2) D'Estrées à Pomponne, 20 avril. *Bavière*, 26. fol. 240.

étaient plus qu'oiseuses : car c'est à Nimègue que le litige était tranché. Une dernière section du traité concerna spécialement l'Electeur de Saxe. Le subside fut fixé à trente mille écus, outre une subvention mensuelle qui restait à déterminer. Jean Georges renonça au paiement par anticipation. En revanche, on n'exigea de lui que le rappel de ses troupes, sans la moindre allusion au Prince Electoral.

On ne se contenta pas de cette convention. On dressa un programme de pacification générale de l'Allemagne, dirigé contre le Brandebourg. Le roi de Suède serait prié de délaisser « quelque portion de terre, non toutefois trop grande » à l'Electeur de Brandebourg, mais au cas où celui-ci ferait la mauvaise tête, les vingt mille hommes des deux Electeurs aideraient à le réduire à la raison. Quant aux autres questions, elles ne défilaient que pour la forme, ni l'Electeur de Bavière ni celui de Saxe ne nourrissant l'ambition de s'imposer comme arbitres (1).

Il fut entendu avec Schmidt, dont le dévouement s'était retrempé dans un bain d'or de mille pistoles, que Puffendorf porterait les pièces à Dresde ; que, dès que l'Electeur de Saxe aurait levé ses troupes, deux mois après le versement des trente mille écus, le traité serait publié et communiqué à l'Empereur et à la Diète. Bientôt de bonnes nouvelles arrivèrent de Dresde. Puffendorf annonça que l'Electeur avait signé les articles « sans y changer la moindre syllabe » (2). Mais dans ses dépêches, qui se succédèrent coup sur coup, il gémit sur la lenteur de la France à délier les cordons de la bourse, peignit le désappointement des Saxons et sa propre hâte de déguerpir, « de peur que la rage ne leur inspire de me jouer quelque tour ». Cette rage laissa les Français assez

(1) Les pièces sont jointes à la dépêche du cardinal du 27 avril : 1° Projet de traité public que le chancelier avait donné de la part de M. l'Electeur de Bavière (avec corrections du cardinal), fol. 245 ; 2° Projets d'articles secrets (avec amendements) ; 3° Mémoire dressé ensuite des propositions qui avaient été faites par le chancelier Smid (ce sont les conditions de la paix et d'une trève générale) ; 4° Déclaration de M. l'Electeur de Bavière (réponse à Puffendorf en latin); 5° *Puncta Pacis ;* 6° Traité entre les deux Electeurs. Texte français. Cf. Du Mont, VII, I, p. 375. Du Mont date l'instrument *de anno 1679*. L'exemplaire allemand des Archives de Dresde, *loc.* 7277, pièce 12, porte la date du 1er mai (11) 1678, qui doit être adoptée ainsi qu'il résulte des instructions de Clengel, § 18, dont nous parlons plus bas. V. Puffendorf, *de reb. gestis* XVII, 37.

(2) Puffendorf à d'Estrées, Freiberg, 23 mai. A. E. *Saxe*, 7.

froids. En effet ils avaient perdu leur enthousiasme (si jamais ils en avaient eu) pour l'idée du Tiers Parti. Tout s'acheminait à la paix. Louis XIV, ayant attendu le moment psychologique, avait lancé son ultimatum, et la Hollande fatiguée, à l'heure même où se parachevait à Munich le protocole de la convention, faisait à la France des ouvertures mystérieuses, mais positives, pour un traité séparé (1).

« Aussi les affaires publiques, manda Pomponne au cardinal d'Estrées, sont-elles en un état que l'on peut suspendre les mesures que l'on pourrait prendre sur des liaisons nouvelles que l'on achèterait au prix d'une dépense considérable (2). » Cependant il importait de ne rien rompre. D'Estrées pensait au contraire avec raison que la négociation conservait toute sa valeur tant que l'Empereur ne déposerait pas les armes, et de plus que le rapprochement des deux Electeurs entraînerait les Suédois à s'avancer en Allemagne.

Les deux cours de Munich et de Dresde se chagrinèrent de la tournure des événements. Ferdinand Marie était sur le point de diriger un corps vers le Rhin pour rallier Créqui, campé dans l'angle de Fribourg à Rheinfelden ; il appréhenda, si la guerre venait à cesser, de ne point rentrer dans les frais de ses levées : c'était en effet l'intention de Louis XIV de les lui laisser pour compte (3). Il réclama donc satisfaction pour lui-même et pour l'Electeur de Saxe avec lequel il s'était lié pour complaire à la France. Comme il n'avait pas d'illusion sur l'efficacité actuelle de cette Ligue, il fit entrevoir à Louis XIV que l'alliance de la Saxe aurait son prix « pour d'autres événements qui ne peuvent être inconnus à V. M. ». Il entendait par là l'élection impériale. On était toujours sûr d'amorcer Louis XIV avec ce brillant appât.

Quant à Jean Georges, il se vit indignement joué ; brouillé avec l'Empereur, suspect à ses coreligionnaires, et cela, sans la moindre compensation, il avait pour l'amour des trente mille écus tout accordé ; il avait presque fait litière de son

(1) Saint-Disdier, *Histoire des Négociations de la Paix de Nimègue*, 4e édit., 1697, p. 110.
(2) Pomponne à d'Estrées, 20 mai. *Bavière*, 26, fol. 332.
(3) Le Roi à d'Estrées, Saint-Germain, 11 juin, fol. 369.

honneur de prince allemand, et voilà qu'on le frustrait encore une fois. Il n'eut pas le courage de tourner les talons. Il se raccrocha au contraire à la Bavière avec l'énergie du désespoir. Et, pour avoir le cœur net, il expédia son confident Wolf Caspar v. Clengel, l'ingénieur, à Munich. Clengel ne revêtit aucun caractère officiel : il dut même subordonner ses visites à l'Electeur et à d'Estrées à l'attitude de Schmidt. S'il jugeait bon de prendre audience de d'Estrées, il avait ordre de lui représenter la correction de la conduite de son maître depuis trois ans, la stricte neutralité qu'il avait observée, le rappel du corps saxon, le refus de recrutement ou de quartiers aux ennemis des deux Couronnes, le concert avec la Bavière à la Diète, et tous les autres sacrifices, puis de demander ce que l'Electeur avait à recevoir en échange afin de se gouverner en conséquence. L'Electeur, devait ajouter Clengel, favorisait de tout son pouvoir les desseins de la France ; il se prononçait pour l'entière restitution de la Suède, c'est-à-dire pour la spoliation du Brandebourg (la concession en vérité ne lui coûtait guère) ; il maintenait les clauses récemment stipulées avec la Bavière, sauf une petite modification sur le nombre du contingent. Mais il interdisait à son envoyé d'adhérer formellement à aucun article, avant que l'Electeur de Bavière ne lui en remît trois exemplaires authentiques et signés de sa main, outre une garantie écrite touchant les subsides. Il se contentait de vingt mille thaler par mois, à partir du 1er mai, date de la signature du traité. C'était là le nœud de la négociation (1).

Dès son arrivée à Munich le 5 juillet 1678 (2), Clengel eut à décliner les honneurs que lui offrirent les Bavarois qui tenaient à faire montre de leur accord avec la Saxe. Après la première audience en cérémonie, on ne se pressa guère de conférer avec lui ; car il entreprit une excursion de douze jours à Salzbourg. Il ne semble pas qu'on prît grandement au sérieux sa mission : dans ses entretiens avec l'Electeur, ils ne causèrent que d'architecture, de génie militaire ; au lieu de notes diplomatiques, Ferdinand Marie lui demanda

(1) Instruction du 13-23 juin. D. A. *loc.* 7277, pièce 16.

(2) La relation de Clengel se trouve au *loc.* 8265. *Churf. sæchs. Abfertigung nacher München an Chur-Baiern, 1678-82*, fol. 81.

une description de la nouvelle tour du château de Dresde. Clengel s'aboucha aussi avec d'Estrées (1), et renouvela connaissance avec de la Haye, qu'il avait vu il y a vingt-trois ans chez le procureur Nicolao Coronaro à Venise. On effleura tout au plus la politique : les deux ministres français leurrèrent l'envoyé de Saxe de belles protestations, suivant l'instruction du Roi qui leur prescrivait de faire durer jusqu'à la conclusion de la paix avec les Etats généraux et l'Espagne une affaire qui traînait depuis si longtemps (2). Au bout de trois semaines, Clengel, après s'être promené à travers les galeries de peinture et les édifices, s'en retourna « moins content qu'il ne l'aurait été, dit d'Estrées à Pomponne, s'il avait vu plus clair au succès de son affaire » (3). Il remporta cependant trois protocoles paraphés, scellés dans toutes les formes. Mais la moindre lettre de change eût mieux agréé à son maître. Peu après, pour mettre le comble aux déboires de Jean Georges, Findekeller revint de Paris les mains vides ; il en fit une maladie (4).

Les adversaires de la France épiaient toutes ces péripéties. Au moment où ils supposaient que l'âme de Jean Georges débordait de fiel, ils tentèrent de le rappeler à son devoir de patriote. L'Electeur de Brandebourg, qui menait dans l'été de 1678 une vigoureuse campagne contre les Suédois, et redoutait peut-être quelque surprise sur ses derrières, lui remémora les attentats de cette Couronne contre l'Allemagne et son abandon de la cause évangélique ; il l'avertit aussi, non sans une nuance comminatoire, qu'il était instruit de la tournée de Clengel en Bavière, voire en France, c'est-à-dire de l'intimité de la Saxe avec les meilleurs amis de la Suède (5). La cour de Vienne, qui affectionnait les voies de la douceur et de l'onction, essaya de l'amadouer : le P. Rojas vint

(1) Clengel dépeint le cardinal comme un homme d'un esprit posé *(eines repositen Gemüthes, so sonst die Franzosen nicht zu sein pflegen)*, avec le tempérament plutôt italien que français ; la mémoire si pleine de lectures qu'à chaque instant, dans la conversation, il se perd en disgressions et qu'il faut le ramener au sujet.

(2) Le Roi à d'Estrées, 9 juillet. *Bavière*, 27, fol. 25.

(3) D'Estrées à Pomponne, 3 août, fol. 65.

(4) Findekeller à Tourmont, 22 novembre. La lettre récréditive de Louis XIV à Findekeller est du 12 septembre. *Saxe*, 7.

(5) L'Electeur de Brandebourg à l'Electeur de Saxe. Wolgast, 6 août 1678. D. A. *loc.* 7277, pièce 18. Reproduit par HELBIG, *ouvr. cit.*, p. 324.

proposer à la Saxe de nouveaux privilèges commerciaux et développer sa séduisante et ingénieuse thèse de réorganisation économique de l'Empire qui ferait tomber une pluie d'or dans les caisses taries des grands et des petits souverains (1).

Mais Jean Georges comprit l'impossibilité de se dégager. Il s'était taillé un rôle de médiateur. Avec les Electeurs de Bavière et Palatin, ses compères du Tiers Parti, il avait adressé à l'Empereur une lettre hortatoire, où S. M. Impériale était suppliée de rendre la paix à l'Empire. Cette précieuse pièce fut solennellement présentée à Sadite Majesté Impériale par les agents des trois Electeurs (2). Jean Georges ne dévia pas de cette ligne : malgré l'hostilité de ses conseillers, et à leur insu, il enjoignit à Schott de ne se départir point de son concert avec le Bavarois (3). Il goûta la satisfaction de rallier la majorité du collège électoral à la motion invitant l'Empereur à consentir un armistice, en dépit de la résistance et de l'abstention significative du Brandebourgeois (4). Il profita de ce succès pour répliquer sèchement, après un long mois, à la lettre de Frédéric Guillaume, qu'il appuierait le maintien intégral des traités de Westphalie (5). Ce qui ne détourna pas le grand Electeur d'entreprendre son merveilleux coup de main sur l'île de Rügen.

Les victoires éclatantes du Brandebourgeois consternèrent les apôtres de la paix. Ils tremblèrent que l'Autriche, élec-

(1) Sa lettre de créance est datée de Vienne, 8 juillet. Le résumé des conférences du prélat avec les conseillers est consignée dans une pièce intitulée : *Verfass was bei der Churf. Durchl. an den kaiserl. Abgesandten ertheilter gnædigster Audienz und mit Dero geheimen Ræthen gehaltenen Conferenz so in Vortrag als Discursen fürgefallen*. D. A. *loc.* 8284. fol. 60. Sur le plan poursuivi depuis 1661, FOUCHER DE CAREIL, *Œuvres de Leibnitz*, T. I, p. CXXIII. Sommaire historique de la main de Spinola Rojas et les lettres de celui-ci. Un passage du procès-verbal que nous mentionnons est frappant, car il se rencontre avec les idées de Leibnitz. Il faut, est-il dit, empêcher la fréquentation par la jeunesse allemande des écoles étrangères, fonder des académies nationales afin de ne pas altérer l'esprit allemand *(die deutschen Gemüthsinclinationes)*.

(2) Schott rapporte le détail des chicanes auxquelles donna lieu la rédaction de ce document. D. A. *loc.* 8146, 2e vol. Récit de l'audience de l'agent saxon Sch impf, fol. 202.

(3) L'Electeur à Schott, 13 (23) août, fol. 262. La note au bas de cette lettre indique qu'elle a été rédigée dans le cabinet de l'Electeur et envoyée directement à la chancellerie secrète sans passer par le Conseil.

(4) Séance du 23 août (2 septembre).

(5) L'Electeur à l'Electeur de Brandebourg, 8 septembre, fol. 346.

trisée par l'exemple, ne respirât plus que la bataille (1). Le Tiers Parti risquait d'encourir le ridicule, sinon des dangers plus graves. C'est pourquoi les deux Electeurs de Bavière et de Saxe s'empressèrent d'échanger des Résidents. Zinten vint à Dresde au mois de novembre 1678 (2), et Kospoth fut désigné pour le poste de Munich. Zinten, dès le début, déclara que son maître seconderait les revendications suédoises (3). Cette déclaration remplit d'aise l'Electeur de Saxe ; il donna pour instruction à son Résident de sonder la cour de Munich, avant l'intervention armée, sur une interposition entre les belligérants du Nord (4). Au lieu de Kospoth, qui préféra garder son gouvernement du comté de Mansfeld, c'est le maréchal de cour Frédéric-Adolphe de Haugwitz qui partit pour Munich. C'était le factotum de la petite coterie qui se groupait autour du Prince Electoral. Comme Wolframsdorf, alors à l'apogée de son crédit, avait cabalé pour l'éloigner, et jugeait nécessaire de le surveiller, il le flanqua de Findekeller (5).

Haugwitz ne parut pas, comme Clengel, en négociateur mystérieux et presque honteux ; il se laissa mener à l'audience, qui eut lieu le 15 février 1679, en carrosse à six chevaux, avec toute la pompe ordinaire à ces cérémonies (6). Les deux Electeurs ne dissimulaient plus leur union. Malgré ces apparences cordiales, il y eut entre les deux alliés des tiraillements. On tomba d'accord, à la vérité, sur l'intervention à Vienne et dans le Nord : mais le défaut de satisfaction pécuniaire à l'Electeur de Saxe, satisfaction que la Bavière avait garantie, souleva des récriminations. Les ministres bavarois exprimèrent à Haugwitz le regret de leur impuissance : les différentes pacifications de l'année passée avaient « accroché le succès de l'affaire » (7). Comme Haugwitz se lassa d'ergoter sur des questions oiseuses, telles que la disso-

(1) DROYSEN, III [3], p. 429.

(2) Lettre de créance du 16 novembre. D. A. *loc.* 8285. *Ambassades de Bavière en Saxe*, fol. 13.

(3) Procès-verbal de la conférence de Zinten avec le conseil, 4 (14) décembre. D. A. *loc.*, 8146. *Nég. de Nimègue*, 3e vol., fol. 163.

(4) Note autographe de l'Electeur pour servir à l'instruction de Kospoth. Moritzburg, 28 novembre (8 decembre). D. A. *loc.* 8265, fol. 2.

(5) Findekeller à Tourmont, 13 janvier 1679.

(6) Haugwitz à l'Electeur, 3 février. D. A. *l. c.*, fol. 18.

(7) Findekeller à Tourmont, Munich, 15 février.

lution de la Diète, il sollicita son rappel. Il fut remplacé immédiatement par le conseiller de légation Christian-Louis de Schœnberg. Celui-ci reçut copie de l'instruction de Haugwitz. Schœnberg arriva en Bavière au moment même de la mort de l'Electeur Ferdinand Marie (1).

La situation se modifia : le frère de l'Electeur défunt, Maximilien Philippe, prit la régence avec le titre d'Administrateur, au nom de son neveu mineur Max Emmanuel. Immédiatement l'influence du chancelier Schmidt baissa. La faction autrichienne, ainsi que l'avait craint Louis XIV, releva la tête (2). Elle intrigua aussitôt pour marier le jeune Electeur à une archiduchesse : le roi de France ayant offert sa nièce M[elle] de Valois, seconde fille du duc d'Orléans (3). Bientôt les envoyés de France et de Saxe s'aperçurent de la froideur du duc Maximilien : de la Haye se plaignit de l'inimitié des ministres Leidel, Delmuck et Kleist. Quant à Schœnberg, il tâta le pouls au nouveau gouvernement sur la médiation du Nord. Il réclama pour Gersdorf, qui représentait aussi la Bavière auprès des deux Couronnes de Suède et de Danemark, des lettres de créance. Elles furent refusées (4). Schœnberg signala dès lors le revirement des Bavarois ; une ambassade extraordinaire de l'Empereur, solennelle et pompeuse, acheva de les retourner. Le Résident saxon se trouva désemparé. Pour comble d'ennui, le ministre de France de la Haye le négligeait avec préméditation. Au bout de trois mois, il ne lui avait pas encore fait visite, à cause d'une dispute de préséance (5). Une fois le malentendu aplani, les deux diplomates ne traitèrent rien ensemble.

Jean Georges augura que l'alliance de Bavière branlait dans le manche. Au mois d'octobre 1679, Schœnberg demanda son congé. Les Bavarois se récrièrent pour la forme, mais

(1) La première lettre de Schœnberg est du 17-27 mai, fol 67. Or Ferdinand Marie mourut d'apoplexie la veille, à Schleissheim.

(2) Le Roi à de la Haye, 5 juin. *Bavière*, 29, fol. 121.

(3) Le Roi à de la Haye, 1[er] juillet, fol. 164. Schœnberg (dép. du 1[er] août. D. A. *l. c.*, fol. 117) confond Mlle de Valois avec Mlle de Blois, fille légitimée de Louis XIV. Erreur reproduite par Helbig, *ouvr. cit.*, p. 315.

(4) Schœnberg à l'Electeur, 10-50 juin, fol. 98.

(5) Selon Schœnberg, Findekeller embrouilla exprès cette querelle. Le Résident saxon s'étonne que le ministre d'un grand Roi ait accepté l'intermédiaire « d'un tel individu » *(eines solches Menschen)*. A l'Electeur, 29 août (8 septembre), fol. 125.

adressèrent des lettres de rappel à leur Résident en Saxe. Ils retinrent cependant jusqu'à la mi-novembre le ministre saxon, sans doute pour qu'il se convainquît de ses propres yeux de l'avortement de la politique française à Munich et de la rentrée de la Bavière au giron de la patrie allemande. Car Colbert de Croissi, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, n'obtint que la Princesse Electorale pour le Dauphin : ce n'était qu'une médiocre consolation. Il fut rebuté dans sa négociation matrimoniale la plus importante ; on lui signifia que le jeune Electeur réservait encore sa liberté, sa main et son cœur. Schœnberg, après avoir dépensé plus de deux mille florins, reprit mélancoliquement le chemin de Dresde.

Ainsi se termina cet essai de formation d'un Tiers Parti dans l'Empire. Essai louable assurément si l'on considère les souffrances des populations et la misère d'un grand pays. Mais ce n'est pas à un accès de sensiblerie qu'obéirent les fauteurs de cette conception ; car eux-mêmes s'obligèrent à réduire par les armes ceux qui s'insurgeraient contre leur décision, au risque de déchaîner ainsi sur l'Allemagne les horreurs d'une guerre civile. Le sentiment qui les anima ne fut rien moins que noble : rougissant à la fois et s'irritant de l'inertie à laquelle les condamnaient leur dénûment, leur faiblesse, leur manque d'esprit politique, ils envièrent ceux qui plus forts, et, l'on doit le reconnaitre, plus généreux, affrontèrent une lutte qui semblait si inégale au début, et qui, contre toute prévision, s'y glorifièrent et s'y agrandirent. Nul doute que les triomphes du grand Electeur n'offusquèrent les autres princes. De vrais patriotes eussent applaudi à l'expulsion des Suédois, au balayage de l'élément étranger. Dans la plupart des petites cours, à Munich, à Dresde surtout, on s'en effraya. On cria même à la rupture des traités de Westphalie, à la violation de cette charte sacro-sainte, qui contenait en elle tous les germes destructeurs de l'unité allemande. La France ne put qu'encourager ces tendances. Voilà pourquoi elle s'attacha la Bavière par des liens étroits, jusque par une alliance de famille ; voilà aussi pourquoi elle leurra le Saxon de la perspective d'une gratification. Le gouvernement de Louis XIV agit avec prudence à l'égard de Jean Georges ; une largesse eût été du gaspillage. Ce n'est pas la France que

l'Electeur de Saxe servait en se proclamant le champion de la paix ; c'est lui-même. Car c'est lui qui s'amoindrissait à mesure que le Brandebourg prenait de l'extension ; son lustre s'obscurcissait à mesure que l'astre voisin brillait d'une lumière plus vive. Les Saxons eurent l'instinct de cette décadence. Aussi suivirent-ils depuis la journée de Fehrbellin l'impulsion de leur égoïsme particulariste. La faction autrichienne de Dresde ne combattit guère la tentative du Tiers Parti dont dépendait peut-être le sort de la nationalité saxonne. Elle appuya et dirigea dans une certaine mesure les efforts de Jean Georges pour rendre à l'Allemagne le repos, c'est-à-dire cet heureux équilibre qui garantissait son impuissance au dedans et au dehors.

CHAPITRE XV

La Médiation du Nord.

Ardeur pacifique de Jean Georges : triple médiation. — Envoi de Christian v. Clengel à Vienne : résistance du parti autrichien (janvier 1679). Hypocrisie des Impériaux à l'égard de la Saxe. — Tentative par acquit de conscience auprès de l'Electeur de Brandebourg : Burkersrode à Berlin (avril). Joie de Jean Georges de se voir rebuté. — Origines de l'interposition du Nord. — Gersdorf accrédité auprès des cours de Copenhague et de Stockholm (avril). Ouverture des conférences de Lund, sous les auspices de l'ambassadeur de France, marquis de Feuquières : impatience de Louis XIV de pacifier le Nord ; sa délicatesse excessive envers les Suédois. — Gersdorf admis comme médiateur ; son rôle de conciliateur et de factotum. — Inutilité de la négociation de Lund ; résolution de Louis XIV de conclure directement avec le Danemark : traité de Fontainebleau (2 septembre). Idée d'une confédération scandinave sous l'égide de la France. — Conventions de Lund (6 octobre). — Résultat de la médiation pour la Saxe : abaissement du Brandebourg.

L'Electeur de Saxe, en embrassant la profession de pacificateur, n'avait pas entendu se parer d'un vain titre, ni remplir une sinécure. Il entreprit simultanément une triple action diplomatique, à Vienne, à Berlin et dans le Nord.

Son grand souci fut de ne point offenser l'Empereur, auquel il avait dans la dernière campagne si allègrement fait faux-bond. La cour de Vienne, de son côté quoique résolue à s'accommoder avec la France, s'étudiait à donner le change à la galerie et faisait accroire par ses chicanes qu'elle prolongerait et qu'au besoin elle recommencerait la guerre. A Nimègue, les Impériaux tenaient le Congrès en haleine par leurs continuels soubresauts (1). Dans l'Empire,

(1) Saint-Disdier, p. 222.

ils protestaient de leur volonté de ne condescendre à aucune condition déshonorante, faisaient parade de leurs sentiments belliqueux et parlaient avec ardeur de la prochaine campagne (1). Jean Georges fut dupe de cette manœuvre. Il redoutait sincèrement que l'Empereur ne précipitât l'Allemagne dans une crise d'autant plus formidable qu'il n'y avait plus à faire fond sur le concours des Hollandais et des Espagnols. Il réunit son Conseil secret et le consulta sur l'opportunité d'une démarche auprès de l'Empereur. A la majorité, le Conseil vota l'envoi d'un de ses membres, Christian v. Clengel, auprès de S. M. Impériale (2).

Mais sur la nature de cette ambassade, des divergences surgirent entre l'Electeur et ses ministres. Jean Georges, dans une note préliminaire indépendante de l'instruction générale, précisa lui-même l'objet de la mission (3). Il prescrivit à Clengel de solliciter l'Empereur en son nom et en celui de la Bavière de se retirer de la guerre présente, « le plus tôt sera le mieux », afin de ne pas autoriser les autres belligérants à continuer les hostilités ; de lui remontrer le danger qui des frontières de l'Empire menaçait de pénétrer jusque dans les Pays héréditaires ; d'exprimer le vœu que la paix fût calquée le plus possible sur celle de Westphalie. Cette sorte de mise en demeure contrista le parti autrichien. Aussi l'instruction que Friesen rédigea ressembla presque à une supplique. Devant cette opposition, l'Electeur ordonna par un rescrit à son envoyé, « si son honneur et son bonheur temporel lui étaient chers, et dans la pensée qu'il en répondrait un jour devant le tribunal céleste, » de ne remettre à l'Empereur d'autres propositions que celles que l'Electeur lui avait tracées de sa main.

Ce qui choquait surtout la cabale, c'était la communauté de vues qu'affectait Jean Georges avec le Bavarois. Un

(1) DROYSEN, III [3], p. 436.

(2) D. A. loc. 8242. *Abschickung an die Rœmisch. Kaiserl. Maj., so Churf. Durchl. zu Sachsen durch Dero bestallten Geh. Rath Herrn Christian von Klengel zu Hohen-Priessnitz in gewissen Angelegenheiten, vornehmlich das Negotium Pacis betreffende, verrichten lassen.* Christian v. Klengel était le frère de Wolf Caspar. PUFFENDORF, XVI, 82, les confond quand il désigne Christian comme ayant été à Munich et en France en 1678.

(3) Dresde, 4 (14) janvier, fol. 3.

ministre de Ferdinand Marie, Leidel, négociait alors à Vienne ; on se doutait que celui de Saxe ne serait qu'un comparse. Dans un mémoire à l'Electeur, le vieux directeur du Conseil remontra qu'il ignorait, lui et ses collègues, « parce qu'on le leur avait caché » (*weil es uns verborgen*), les engagements de son maître avec le cabinet de Munich. Mais comme ils en soupçonnaient la teneur, qu'ils avaient vent d'un plan de jonction des forces, ils s'élevèrent par l'organe de Friesen contre une combinaison si hasardée. Convier l'Empereur à conclure une paix séparée, à un bout de l'Empire, sur le Rhin, cela équivalait, selon eux, à déchaîner la guerre sur la Weser, l'Oder et l'Elbe; c'est-à-dire sur les deux cercles de Saxe. N'était-il pas plus sûr pour l'Electeur, plus conforme à sa conscience chrétienne, d'adopter plutôt les voies pacifiques, afin que tous déposent les armes à la fois, afin que le sang de tant de chrétiens innocents soit épargné, etc. ? Toute cette antienne aboutissait en somme au conseil peu déguisé de ne point enrayer la résistance de l'Empereur aux intrusions françaises (1). Jean Georges ne voulut pas rester sous le coup de cette admonestation. Il répliqua par une note où il démontra l'impossibilité de réunir ensemble dans un seul acte de pacification tous les intéressés, à cause de la diversité des intérêts; il cita les précédents et l'exemple actuel de la Hollande et de l'Espagne qui faisaient leur paix à part. Or, il n'y avait pas à attendre le signal de ceux qui avaient opéré des conquêtes et détenaient encore tant de provinces considérables, parce qu'ils réalisaient la grandeur de leur maison, « au grand péril et au détriment de leurs voisins ». Ceux-là avaient repoussé jusqu'alors toute intervention, et tout subordonné au cours des armes. Le seul expédient consistait à porter l'Empereur à se retirer de la lutte : une fois privés de ce chaperon, les Etats qui combattaient pour leur utilité particulière, ne pouvant plus couvrir leurs desseins de l'étiquette de la guerre d'Empire, s'humaniseraient et sans doute éteindraient leur ardeur belliqueuse. Au contraire, si l'Empereur persistait à guerroyer, il était à appréhender que, par une rapide campagne, l'ennemi ne poussât au cœur du pays ; les hostilités ne se confineraient pas

(1) Mémoire du 10-20 janvier, fol. 15.

sur le territoire des belligérants, mais déborderaient sur les voisins ; ce serait la ruine finale de la patrie. Ces invocations à la paix couvraient mal l'envie dont Jean Georges était dévoré contre le Brandebourg : l'on n'y saurait voir ni l'expression du sentiment particulariste ni la préoccupation légitime de l'équilibre allemand. Au contraire, dans les remontrances des ministres se reflétaient les tendances du parti national.

Pendant cette joûte de haute politique, Clengel était arrivé à Vienne (le 21 janvier 1679). L'Empereur le reçut le 25. Il était seul dans le salon d'audience. Clengel, fidèle au mot d'ordre du Conseil secret, débita une harangue où S. M. Impériale était sollicitée de hâter un accommodement avec la France pour protéger la vallée du Rhin et notamment les villes impériales de Strasbourg et Cologne, et de fournir par son auguste exemple l'occasion aux autres de se tourner vers la paix. Il ne souffla mot de l'accord avec la Bavière ni des affaires du Nord (1). L'Empereur affirma de son côté qu'il était allé jusqu'aux extrêmes concessions, qu'il eût abandonné même quelque chose de ses Etats héréditaires, mais qu'il n'avait rien pu arracher à l'autre partie (il ne prononça pas le nom de France) ; que s'il traitait et se mettait lui-même en sûreté, les choses ne feraient qu'empirer dans la Haute-Saxe.

Il est fort possible qu'une dizaine de jours avant la signature de l'instrument de Nimègue l'Autriche se débattit encore. Néanmoins Léopold et ses ministres déployèrent une indéniable perfidie. Montecuculli assura à Clengel que l'Empereur avait pris ses mesures sur le Rhin pour châtier l'insolence des ennemis, qu'il ne laisserait pas ses alliés en plan *(im Stich)*. Lamberg, le vice-chancelier d'Autriche Hocher, le vice-chancelier d'Empire Kœnigseck répétèrent presque sans variantes les mêmes imprécations contre la mauvaise foi française, seul obstacle au repos du monde.

Dans la conférence qui se tint le 28 janvier (2), Hocher, après avoir énuméré tous les sacrifices de l'Empereur, après avoir observé que, si ses alliés avaient mieux rempli leur

(1) *Ibid.*, fol. 48.
(2) Protocole, fol. 66.

devoir, ses armes eussent été plus heureuses (c'était une pierre lancée dans le jardin de la Saxe), posa les interrogations suivantes : L'Electeur de Saxe peut-il désirer plus que l'Empereur n'a fait jusqu'ici ? L'Electeur est-il sûr que la situation ne se troublera pas davantage, si l'Empereur se met hors du jeu et que la guerre en cessant sur un point ne se déplacera pas ? Clengel répartit que l'Electeur n'avait d'autre but que d'arrêter l'effusion du sang. A son tour, il demanda ironiquement si la perte de Strasbourg et de Cologne serait compensée, aux yeux des Impériaux, par les territoires enlevés aux Suédois.

Les Autrichiens durent sourire dans leur barbe de l'éloquence que dépensa Clengel pour les persuader de la nécessité de la paix. Le pauvre envoyé faisait pitié, ne sachant sur quel pied danser : les ordres personnels de son maître, si contradictoires aux directions du Conseil, l'avaient sensiblement dérouté (1). Les Autrichiens le tirèrent de peine : le 5 février, ils signèrent le traité de Nimègue.

Clengel, en annonçant l'événement à Jean Georges, déclara que sa présence devenait superflue à Vienne : il sentit assez qu'il avait été dupé. Tous les ministres qu'il visita chantèrent à l'envi la louange de la sagesse impériale. Lamberg se répandit en citations : *Pax optima rerum Quas homini novisse datum*. C'est ce que Clengel avait prêché en simple prose. Personne n'eut l'air de s'en souvenir, ni que l'Electeur avait conseillé cet acte de sagesse. Personne surtout n'eut l'air de lui en savoir gré. Jean Georges fut froissé de cette désinvolture. Dès le 20 février, il rappela son ambassadeur. Outre cette mortification particulière, l'Empereur lui infligeait, ainsi qu'à tous les Electeurs et Princes, une injure plus grave. Il avait conclu tant en son nom qu'en celui des *Stænde*. Les ministres impériaux jurèrent que cette procédure ne constituerait pas un précédent ni un attentat aux prérogatives des membres de l'Empire. Le vice-chancelier d'Autriche se consola de cet accident, arrivé, dit-il, contre le gré de l'Empereur, par un adage : *Quod omne magnum exemplum aliquid ex iniquo trahat* (2). Une autre justifi-

(1) Clengel à l'Electeur, 23 janvier (2 février), fol. 54.
(2) Journal de Clengel, 23 février.

cation de la cour de Vienne, la meilleure assurément, émana de la bouche du P. Emmerich, supérieur des Capucins et confesseur de Léopold : « Si Dieu, dit ce saint homme à Clengel, n'a pas béni davantage les armes de S. M. Impériale et de l'Empire, cela est son ouvrage et la faute en est à nos péchés ». Au fond, l'Empereur, en trahissant ses alliés, en jetant en proie à la France le duc de Lorraine, en abandonnant Fribourg, remportait une victoire constitutionnelle du plus haut prix : il s'était arrogé par un acte de droit public la faculté de traiter pour l'Empire, sans le consentement de la Diète. C'était une revanche de l'humiliation de 1648.

Jean Georges aurait eu de bonnes raisons de regretter les 733 écus que l'infructueux séjour de Clengel à Vienne avait coûté. Mais qu'était-ce que 733 écus au regard de la tâche désintéressée qu'il avait assumée? En somme, quoique l'on se fût à Vienne passé du concours de ses lumières, on avait agi comme si on l'avait consulté : on avait traité séparément. Jean Georges sembla faire bon marché de cette blessure d'amour-propre : il se mit en devoir d'exécuter la seconde partie du programme qu'il s'était assigné, c'est-à-dire l'interposition de ses bons offices entre les puissances du Nord.

L'impartialité du médiateur lui commandait de s'adresser aussi au Brandebourg. Le Grand Electeur, n'ayant cure des finasseries autrichiennes, ne s'était pas relâché de la chasse aux Suédois durant l'hiver de 1678-79, et dans une « expédition unique en son espèce », selon l'expression du Grand Frédéric, les avait rejetés hors de Prusse. La paix de Nimègue le surprit en plein succès. Rien d'étonnant qu'il protestât et ne s'associât pas à la ratification qui fut votée par la Diète le 21 mars (1). Cependant il n'affecta pas une intransigeance qui lui eût attiré de justes animosités. Instruit des intentions de la Saxe, il eut l'habileté de prendre les devants. Blumenthal vint en janvier 1679 notifier de sa part à Jean Georges que son souverain agréait la médiation de Saxe et de Bavière entre la Suède et lui (2). Cette adroite démarche ne laissa pas d'em-

(1) D. A. *loc.* 8147. *Négociation de Nimègue*, 4e vol., fol. 229.

(2) Findekeller à Tourmont, 1er février 1679.

barrasser les Saxons : ceux-ci avaient escompté l'obstination du Brandebourgeois pour s'en prévaloir contre lui en faveur de ses adversaires. Mais Frédéric Guillaume alla plus loin dans sa malice : Blumenthal proposa la cession de Magdebourg et d'une portion du district de la Saale, si l'Electeur de Saxe l'assistait contre les Suédois (1). Naturellement, c'était pour forcer Jean Georges à se prononcer. Jean Georges ne broncha pas. Il attendit que son cher collègue, voisin et parent, fût réduit à l'extrémité par l'irruption des Français pour le gratifier de salutaires avertissements. En avril, tandis que les Français occupaient Clèves, Jean Georges dépêcha Burkersrode à Berlin. Après des années de recueillement, ce vieux routier rentrait en scène, poussé par une sorte de nostalgie de l'intrigue : il s'était tenu coi tant que la fortune avait été incertaine entre la France et ses ennemis. Maintenant que la France recouvrait sa suprématie, il redevenait plat valet de S. M. T. C. et mendiait sa rentrée en grâce (2). Il s'imagina peut-être qu'il emporterait la soumission de l'Electeur de Brandebourg aux volontés de la France et que cet éclatant service lui serait grassement rétribué.

Arrivé à Potsdam dans les premiers jours d'avril (3), il complimenta l'Electeur Frédéric Guillaume sur son heureux retour dans sa capitale après sa campagne de Prusse. Rappelant que, par l'organe de Blumenthal, il avait recommandé ses pays électoraux durant son absence à la protection de l'Electeur de Saxe, il attesta que celui-ci louait Dieu de n'avoir pas été obligé de la leur départir. Frédéric Guillaume se montra fort courtois. Malgré les douleurs de la goutte, il écouta pendant une heure l'envoyé saxon. Celui-ci, conformément à son instruction, développa le thème de la médiation ; il exposa que l'Empereur avait exprimé son désir à l'Electeur de Saxe de voir se rétablir la tranquillité dans le Nord, et que ce résultat fût obtenu par l'interposition de plusieurs Electeurs et Princes. L'Electeur de Saxe estimait que la récente pacification ne porterait pas ses fruits tant

(1) Du même au même, 10 mars.
(2) Burkersrode au Roi, 8 mars 1679. *Saxe*, 7.
(3) Instruction du 2 (12) avril. D. A. *loc.* 8265. *Churf. sæchs. Abschikung an Chur Brandenburg durch... Burkersrode.*

que les différends du Nord ne seraient pas composés dans le sens de l'art. 26 du traité de Nimègue (1). Il priait donc confidentiellement son collègue de lui notifier s'il accepterait ses bons offices.

Le baron perdit vite l'espoir; le gracieux accueil de l'Electeur ne l'abusa guère. Il avait pénétré, en rôdant autour des personnages de marque, que sa proposition serait agréée, à condition qu'il ne toucherait rien des prétentions françaises ni des démêlés avec l'Administrateur de Halle. La rumeur circulait que Frédéric Guillaume était disposé à résister à outrance et à ne pas se laisser mener à la baguette comme « les princes français » *(die franzœsischen Fürsten)* : propos que Burkersrode rapporta candidement à son maître. Les ministres brandebourgeois lui dirent que, puisqu'il s'agissait d'une intervention amicale, les Electeurs de Saxe et de Bavière devraient s'employer à dissuader le roi de France « de ses façons impérieuses » (2). Aussi dans les conférences présidées par le prince d'Anhalt, assisté de Meinders et de Blumenthal, on éluda poliment une résolution décisive sur les ouvertures saxonnes. Anhalt rappela que la médiation anglaise, accueillie à Nimègue, fonctionnait toujours; que l'Electeur son maître se fiait en la justice du roi de la Grande-Bretagne; que néanmoins il recevait avec plaisir l'avance de la Saxe, sauf à la soumettre à l'approbation de l'Angleterre et du Danemark. Burkersrode flaira quelque piège : il répondit que ses instructions ne portaient que sur les différends suédois. Là-dessus Anhalt, pour tâter davantage les Saxons, dit que son maître verrait avec bonheur les deux Electeurs de Saxe et de Bavière intercéder auprès de la France et moyenner auprès de cette Couronne un arrangement honorable. Le roi de France s'était laissé beaucoup trop accaparer par les Suédois. Meinders confirma cette assertion en attestant que les ministres français s'étaient plaints à lui des importunités et de l'ambition démesurée de la Suède : on

(1) *Recueil de tous les Actes, Mémoires et Lettres qui ont servi pour la Négociation... de Nimègue*, Paris, Fréd. Léonard, 1679. Promesse de l'Empereur d'employer ses bons offices contre les belligérants du Nord ; en cas d'échec, l'Empereur refuse toute aide aux ennemis de la France et de la Suède.

(2) Burkersrode à l'Electeur, 7 (17) avril, fol. 11.

savait que la France « ne souhaitait que de se dépêtrer des Suédois en sauvant les apparences » *(dass Frankreich selbsten nur wünschte mit Manier der Schweden los zu werden)* (1).

Burkersrode demeura impassible et prit tout *ad referendum*. Il se contenta de la note vague et maigre qu'on lui donna (2). A Dresde, on jubila au fond du cœur de l'entêtement du Brandebourgeois. On se promit que la France l'en ferait repentir. Meinders avait commis l'imprudence de révéler à Burkersrode que Louis XIV l'avait impitoyablement rebuté, et remis tout à la discrétion de la Suède. On était donc édifié. D'autre part, Jean Georges était désormais dégagé envers un prince qui faisait plus de cas du patronage d'un monarque étranger, le roi d'Angleterre, que de l'appui sincère d'un coélecteur et parent (3). C'est pourquoi Jean Georges se crut en droit de contribuer au châtiment de cette opiniâtreté perverse. Dans la médiation dû Nord, il poursuivit surtout l'humiliation du Brandebourg.

Dès 1678, l'Administrateur de Halle avait suggéré cette idée à son frère. Tous deux avaient sondé l'ambassadeur

(1) Conférence du 9 (19) avril. Procès-verbal, fol. 27.

(2) C'est le résumé des conférences. La pièce est datée du 10-20 avril et signée par Anhalt, Blumenthal et Meinders, fol. 18.

(3) DROYSEN, III [3], p. 442, semble admettre que la démarche de la Saxe fut tout à fait sincère. Sa phrase : *den Friedliebenden wurde es angst und bange*, le laisse supposer. Mais les termes de l'instruction donnée à Clengel lors de son voyage à Vienne, l'action de la Saxe à Lund, que nous étudions plus bas, montrent suffisamment que, dans la pensée du gouvernement de Dresde, la paix du Nord devait être faite contre le Brandebourg. Une déclaration du Résident saxon en Bavière à D'Estrées dénote bien le sentiment qui dominait à sa cour : le cardinal lui ayant dit « que son maître pourrait faciliter davantage ce qu'il prétendait du côté de la France en prenant sa résolution de se déclarer contre l'Electeur de Brandebourg », Haugwitz, qui appartenait à la coterie du Prince Electoral, lui répondit qu'il était chargé d'annoncer à l'Electeur de Bavière que son maître « était dans ce dessein, pourvu qu'il se joignît à lui... ajoutant que les discours portés à la cour de Vienne et les délibérations de Ratisbonne seraient bonnes quand les armes les soutiendraient. » (D'Estrées au Roi, 8 février 1679. *Bavière*, 23. fol. 89). Nous croyons donc que notre interprétation se rapproche plus que celle de Droysen de la vérité des faits. La Saxe fit une seule démarche bien étrange en faveur du Brandebourg. C'est par Blaspeil, ambassadeur brandebourgeois à Nimègue, que Jean Georges voulut transmettre à Louis XIV une lettre où il offrait sa médiation, afin d'arrêter les troupes du Roi qui commençaient à s'étendre dans la Marche de Brandebourg. Evidemment, on comptait à Dresde qu'une procédure si singulière serait déclinée ; ce qui eut lieu. SAINT-DISDIER, p. 298, est le seul qui fournisse cette indication, dont il n'y a pas lieu de suspecter la véracité.

danois Alefeld. Le roi de Danemark chargea celui-ci de remercier l'Electeur et le duc Auguste de leurs ouvertures cordiales et leur insinua de s'assurer des intentions de la Suède (1). La gloire de pacificateur du Nord hanta désormais le cerveau de Jean Georges. Il mourait d'envie de détacher le Danemark du Brandebourg, et d'affaiblir et d'isoler ce dernier Etat. Ne se sentant pas assez d'envergure pour mettre en branle, lui tout seul, un tel appareil diplomatique ni pour se donner en spectacle à l'Europe, il convia, comme on sait, l'Electeur de Bavière à partager le renom de cette illustre entreprise. C'était une occasion éclatante pour le Tiers Parti de s'affirmer. Ferdinand Marie, que la gloriole travaillait moins, ne s'enthousiasma guère ; avec sa docilité accoutumée, il consulta d'abord le roi de France (2). Louis XIV était indulgent par principe aux ambitions des petits princes, quand elles ne contrecarraient pas ses projets. Il applaudit à l'initiative des deux Electeurs ; il professa même que les médiateurs porteraient la Suède plus aisément que lui-même à relâcher quelque chose de ses exigences. « Elle pourrait, manda-t-il à d'Estrées, recevoir par d'autres, ce que je voudrais qu'elle comprît et qu'il ne me sied pas bien de lui dire (3). » Ce n'était pas pour Jean Georges un mince honneur que de figurer comme médiateur avec le roi de France. Il en sentit si bien le prix qu'il se rallia sans hésiter à la formule bavaroise de la restitution intégrale de la Suède, sacrifiant ainsi les intérêts du Danemark auquel l'attachaient des liens de famille (4).

Les Suédois s'empressèrent de profiter de l'aubaine. Puffendorf accourut à Dresde à la fin de mars 1679. Il fut tout miel et tout sucre : l'orgueil suédois s'était quelque peu fondu. Jean Georges fut prié d'entraîner l'Empereur dans la médiation ; de représenter à la Diète que sans la satisfaction

(1) Le Roi de Danemark à Alefeld. Copenhague, 2 mars 1678. Copie. D. A. *loc.* 8147. *Churf. sæchs. Gesandtschaften nacher Dennemark und Schweden, welche der Churf. sæchs. hochansehnliche Geheimer Rath und Cammerherr, Herr Nicol des heil. ræm. Reichs Edler Banner und Freiherr v. Gersdorf... verrichtet*, pièce 2.

(2) D'Estrées au Roi, 4 janvier 1679. *Bavière*, 28, fol. 8.

(3) Le Roi à d'Estrées, 20 janvier, fol. 68.

(4) Findekeller à Tourmont, 10 mars. L'Electeur à Schott, 8-18 avril. D. A. *loc.* 8147. 5e vol. des *Négociations de Nimègue*, fol. 36.

de la Suède, base des traités de Nimègue, aucune paix durable n'était à espérer ; car l'acte de Nimègue, scellé par les plus puissants potentats de la chrétienté, les rois de France et d'Espagne, signifiait la restauration de la paix de Westphalie. Or la paix de Westphalie ne pouvait être modifiée sans ébranler la sécurité, la liberté, les droits des membres de l'Empire (1).

A Dresde, on feignit de ressentir toute la force de ce sophisme. Mais on ne s'engagea pourtant dans aucune convention impliquant un concours armé, comme c'était le vœu de la Suède (2). On posta simplement un corps de milice pour couper au Brandebourgeois le chemin à travers le comté de Mansfeld. Mais on osa une démonstration diplomatique. Peu après le départ de l'ambassadeur suédois, Gersdorf fut accrédité auprès des cours de Copenhague et de Stockholm (3). A Copenhague, le diplomate saxon dut, selon la rhétorique usuelle des chancelleries, exalter les bienfaits de la paix, tracer un lugubre tableau des horreurs de la guerre, le tout émaillé de citations sur l'incertitude du jeu de Mars, *dubiam et ancipitem Martis aleam... ubi parvis sæpe momentis magni et inopinati casus intercedere solent.* Ce qui était plus topique, il fut autorisé à rassurer le roi de Danemark sur les dispositions de l'Electeur de Brandebourg: on exploita ainsi l'assentiment tout conditionnel que Frédéric Guillaume avait donné à l'interposition de Saxe et de Bavière.

Les Danois firent au début assez froide mine à Gersdorf. Comme l'Electeur de Brandebourg, ils se réclamèrent du roi de la Grande-Bretagne ; comme lui, ils réservèrent leur avis sur la procédure de la négociation, se prétendant trop mal informés des sentiments de la Suède. Ils invitèrent Gersdorf à s'en rendre compte sur place. La résolution du roi Christian V fut donc peu encourageante. Mais ce qui cassa bras et jambes au ministre saxon, c'est qu'après ces marques de répugnance à entrer en matière, on lui annonça à brûle

(1) Mémoire de Puffendorf. D. A. *loc.* 8286. *Ambassades de Suède*, fol. 67.

(2) Findekeller à Tourmont, 28 mars.

(3) L'Electeur à Gersdorf, 21 avril (1er mai). D. A. *loc*, 8147. *Mission de Gersdorf*, fol. 1.

pourpoint que des conférences particulières s'ouvriraient incessamment à Lund entre Suédois et Danois, sous les auspices de l'ambassadeur de France, le marquis de Feuquières ; qu'un conseiller d'Etat venait de partir pour arrêter les préliminaires. Qu'advenait-il de la fameuse interposition (1) ?

Sans demander son reste, Gersdorf s'embarqua pour Malmœ. C'est à Christianstadt qu'il rencontra, dans les premiers jours de juin, le roi Charles XI et l'ambassadeur de France.

Dans une longue promenade qu'il fit avec ce dernier dans la citadelle, le marquis lui exposa la situation. Les hostilités entre les deux Couronnes du Nord continuaient : il importait d'y mettre fin au plus vite par un accommodement séparé ; un congrès était impossible ; d'ailleurs le Brandebourg semblait s'y soustraire de parti pris puisqu'il venait de réexpédier Meinders à Paris. Feuquières donna lecture à Gersdorf des instructions détaillées qui lui étaient fraîchement parvenues (2).

Louis XIV était las de la guerre. L'outrecuidance des Suédois l'écœurait. Mais par une délicatesse excessive, qui dépassait la mesure de la bonne politique, il se résignait à les soutenir jusqu'au bout. Il avait arraché à ses incommodes alliés quelques cessions de territoire à la maison de Brunswick, à l'évêque de Munster, voire au Brandebourg. Il ne se flattait pas d'obtenir quelque chose pour le Danemark à cause de la « haine naturelle » des deux nations scandinaves (3). Il demeurait sourd à toutes les instances de l'ambassadeur danois Meierscron, qui tantôt demandait l'abandon de petites îles, tantôt un dédommagement pour son maître aux dépens du duc de Holstein Gottorp. Pomponne répondait invariablement que les intérêts de ce prince étaient inséparables de ceux de la Suède, qu'ils étaient garantis par le Roi dans les traités de Roskild et de Copenhague. Louis XIV n'indiquait qu'un moyen de rétablir l'harmonie entre les deux adversaires : c'était d'unir par mariage la princesse Ulrique

(1) Gersdorf à l'Electeur, 20 (30) mai, fol. 29.
(2) Gersdorf à l'Electeur, 1er (11) juin, fol. 38.
(3) Le Roi à Feuquières, 16 juin. A. E. *Suède*, 60, fol. 335.

Eléonore, sœur du roi de Danemark Christian V, au roi de Suède Charles XI.

Gersdorf fut désagréablement touché de ces confidences. Il manifesta quelque ennui de se transporter à Lund. Feuquières ne lui parut pas non plus enthousiaste pour ces conférences : car Louis XIV, tout en le munissant de pleins pouvoirs, ne lui cacha pas que, selon toute vraisemblance, le roi de Danemark remettrait la solution finale entre ses mains, préférant céder à la France qu'à la Suède. Le ministre saxon argua de son manque d'instructions. Au fond, il éprouvait un vif mécompte. Feuquières avait établi une distinction théorique entre l'interposition et la médiation. Gersdorf appréhendait de jouer un sot personnage. C'eût été jouer un plus sot encore que de repartir. Les instances de Feuquières et des Suédois, comme sa vanité, le déterminèrent à s'associer à la négociation. Il ne déplaisait pas aux Suédois que l'Electeur de Saxe, une des têtes du parti évangélique, sanctionnât par la présence d'un de ses représentants le rétablissement du *statu quo* et la spoliation du Brandebourg. Quant à Feuquières, il n'osa pas rebuter le concours d'un prince considérable de l'Empire. Mais, chose curieuse, il se méprit d'abord tout à fait sur le caractère de la mission de Gersdorf. Il jugea que l'envoi du Danois Meierscron et de Meinders à Paris n'était que « pour amuser. Le voyage de l'Envoyé de l'Electeur de Saxe ici me paraît de même, l'Electeur de Brandebourg se servant possible de ce moyen pour amuser aussi en faisant croire qu'il appréhende que le Danemark s'accommode le premier » (1). Le marquis prêtait à Jean Georges trop de machiavélisme ou trop de naïveté. Quoi qu'il en soit, il utilisa Gersdorf comme courrier et comme courtier entre les deux camps.

En effet, le ministre saxon se laissa déléguer à Copenhague pour régler les formalités du congrès, les passeports, les titulatures, la neutralisation des quartiers (2). Il obtint aussi une déclaration des deux rois acceptant la médiation de l'Electeur : ce terme y fut inséré. Aussi annonça-t-il triomphalement à son maître qu'il figurerait à Lund comme

(1) Feuquières à Pomponne, 16 juin, fol. 343.
(2) Gersdorf à l'Electeur, Copenhague, 14 (24) juin, fol. 47.

médiateur officiel et attitré sur le même pied que le commissaire anglais qui, d'ailleurs, se faisait désirer.

A la fin de juin 1679, tout le personnel fut rassemblé à Lund. La petite ville était ruinée. Gersdorf se logea dans la maison d'un professeur de l'Université, où il n'y avait plus ni portes ni fenêtres, et qu'il dut réparer à ses frais. Les préliminaires soulevèrent de nouvelles chicanes. Enfin, par un traité en bonne et due forme, on convint que les conférences se tiendraient dans le chœur de l'église ; on tira au sort la préséance des partenaires. L'ambassadeur de France eut de droit le haut bout de la table et la résidence à l'évêché, l'édifice le plus confortable. La ville fut neutralisée. Il fut stipulé que les points litigieux seraient tranchés au préalable par l'ambassadeur de France et l'envoyé saxon (1).

Avant qu'on abordât les discussions sérieuses, la patience de Gersdorf fut mise à de rudes épreuves. Il ne cessa de faire la navette entre Suédois et Danois. Ce fut d'abord sur le chapitre des qualifications : les Danois s'intitulaient commissaires, les Suédois ambassadeurs. Ensuite surgit un différend sur la prière dans l'église de Lund, les deux Couronnes se disant également maîtresses de la place ; les Suédois l'avaient conquise sur le Danemark. Feuquières aplanit les difficultés à la française. Le 5 juillet il invita les deux partis à dîner sans cérémonie, sans étiquette aucune. Pour les santés, il usa de stratagème. « Je pris, raconte-t-il, deux verres et versai le vin des deux dans un troisième, disant sans regarder personne que je portais la santé des deux rois du Nord à MM. les chefs des ambassades réciproquement. Et puis comme je m'étais placé exprès entre deux, je donnai à la fois à chacun un verre pour faire raison à la santé du roi l'un de l'autre (2). »

Cependant les affaires furent entamées. Les visites et les documents commencèrent à affluer chez Gersdorf, à qui Suédois et Danois apportaient leurs projets respectifs. Les premiers exigeaient la conservation des traités de Bromsebrœ, Roskild et Copenhague, c'est-à-dire la restitution de tout ce qui leur avait été enlevé ; et, de plus, la réintégration du duc

(1) Convention du 16 (26) juin, fol. 59.
(2) Feuquières au Roi, Lund, 6 juillet. *Suède*, 61, fol. 12.

de Holstein. Les Danois acquiescèrent à tout rendre, sauf Landscron et Helsingborg avec leurs dépendances ; ils réclamèrent aussi le démantèlement de Malmœ et la promesse des Suédois de ne pas fortifier le littoral de Scanie. Ils s'obligèrent à traiter les Suédois pour le passage du Sund sur le même pied que les autres nations, c'est-à-dire sans exemption de taxes.

Telles furent les bases sur lesquelles chacun voulait tabler. Mais les prétentions étaient inconciliables. Gersdorf s'ingénia de tout son cœur à trouver des biais et des formules. « L'envoyé de Saxe, manda Feuquières, fait ce qu'il peut pour rapprocher les esprits. Je le crois pourtant un peu partial pour les Danois. Il aurait moins de fatigue s'il voulait manger chez les ambassadeurs. Mais il dit qu'ils ne lui donneraient pas la main, et qu'il ne veut pas être vu si longtemps au-dessous d'eux. Aussi il ne s'y trouve qu'aux repas où nous sommes tous, auxquels on a aboli les cérémonies (1). »

Gersdorf déploya une activité, mais aussi, au milieu de susceptibilités toujours en éveil, une délicatesse infinie. Feuquières se déchargea sur lui de toutes les communications désagréables. Il n'en manqua point. Louis XIV s'irrita des lenteurs du congrès de Lund, il avait hâte d'en finir. C'est le Danemark qui pâtit de sa mauvaise humeur. « Si, dans le temps que vous recevrez cette lettre, écrivit-il à Feuquières le 7 juillet, il se rendait encore difficile sur les conditions que je lui offre — l'euphémisme était joli — vous pourriez lui faire connaître, de concert avec les ambassadeurs de Suède, que ne les ayant pas acceptés dans le temps qu'il a été en pouvoir de le faire, je serai en liberté de lui en demander de nouvelles et de prétendre pour moi et pour la Suède les dédommagements d'une guerre qu'il s'opiniâtre à faire durer (2). »

Gersdorf signifia cet arrêt aux intéressés avec tous les ménagements possibles (3). Les Danois furent consternés. Dès lors il parut que la négociation de Lund s'en irait en fumée. C'était l'opinion de Louis XIV. « Je vois peu d'apparence

(1) Feuquières au Roi, 14 juillet, fol. 33.
(2) Le Roi à Feuquières, fol. 29.
(3) Gersdorf à l'Electeur, 11 (21) juillet, fol. 107.

que la paix du Nord se termine dans ces conférences. La chaleur y sera trop vive dans ces esprits si naturellement opposés. » Il avertit qu'il concluerait directement avec les Danois. C'étaient là de justes représailles contre les Suédois qui donnaient sur les nerfs au cabinet français. « Ils ne parleraient pas autrement, s'écriait Pomponne, s'ils avaient conquis autant de provinces qu'ils en ont perdu (1). » Le Roi, ajouta-t-il, signera avec Meierscron, « et fera du bien aux Suédois sans qu'ils le veuillent ».

Gersdorf avait longtemps conservé sa foi en l'efficace de la conférence de Lund. Il fut désorienté. Feuquières qui avait été plus sceptique, fut un peu vexé d'avoir perdu son temps et sa peine à cette comédie. Il soupçonna une manœuvre sous le transfert de la négociation à Paris. Mais le Roi le désabusa. Il lui communiqua la déclaration du roi de Danemark, où ce prince proclamait son intention « de céder plutôt à la puissance et à la vertu du roi de France qu'aux chicanes des Suédois. » Il lui ordonna aussi de poser aux Danois un ultimatum : un mois leur était laissé pour achever « sur le pied des traités de Westphalie, de Roskild et de Copenhague tant à l'égard du roi de Suède que de M. le duc de Gottorp » (2).

Devant ces menaces, devant la démonstration de Louis XIV, dont une escadre cinglait vers la Baltique, la négociation fit un pas. Les ambassadeurs allèrent prendre les ordres de leurs souverains. Les Suédois entamèrent des pourparlers pour un armistice. Gersdorf passa en Danemark pour peser sur la détermination du roi Christian. Feuquières lui prêta son équipage jusqu'à Landscron. Comme il était facile de s'y attendre, le ministre saxon convainquit Christian de la nécessité de se soumettre (3). C'est encore à Gersdorf, le factotum, qu'incomba tout l'agencement de la trève. En effet, la question se compliquait de contestations financières, commerciales, militaires. Feuquières s'en désintéressa en conséquence. « Cela m'obligea, écrivit-il avec désinvolture, de remettre l'affaire à l'envoyé des Electeurs sans m'en vouloir

(1) Pomponne à Feuquières, 28 juillet, fol. 54.
(2) Le Roi à Feuquières, 16 août, fol. 85.
(3) Gersdorf à l'Electeur, Lund, 22 août (1er septembre), fol. 155.

mêler davantage (1). » Grâce à l'adresse de Gersdorf, qui fit comme toujours son office de tampon, l'on aboutit à une suspension d'armes, le 9 septembre (2).

Sur ces entrefaites, la paix était intervenue à Fontainebleau entre Louis XIV et Christian V, le 2 septembre. Le Danemark abandonnait toutes ses conquêtes sans exception. Sur un seul point, le roi de France se montra traitable : il réserva pour une convention spéciale le cas du duc de Gottorp ; en d'autres termes, il laissa une porte ouverte à une satisfaction pour les Danois (3). Il attacha une singulière importance à regagner l'affection de ce peuple et à le réconcilier avec son ennemi héréditaire ; c'est qu'il méditait l'idée d'une ligue du Nord. « Mon intention serait de m'assurer de tout le Nord par un traité qui me serait commun avec ces deux Couronnes. » Et si la Suède manifestait des velléités de s'émanciper, il songeait à la contenir par le Danemark et à lui substituer ce dernier dans l'alliance française (4).

Les diplomates de Lund, qui s'étaient bien doutés que la négociation leur glisserait entre les mains, ne voulurent pas être pris sans vert. Sans délai, ils élaborèrent un instrument de traité distinct entre les deux Couronnes. Ils travaillèrent à la réalisation du dessein de Louis XIV, c'est-à-dire à une confédération scandinave. Ils furent animés de l'ambition de « se rendre considérables aux yeux de toute l'Europe » (5). Un mobile plus pratique et plus immédiat encore les poussait : la lutte économique avec la Hollande et l'Angleterre, la domination exclusive de leur Méditerranée (6).

Aussi la solution fut-elle pressée. Le 6 octobre furent signés trois traités : l'un pour l'exécution de la paix (7), l'autre d'alliance défensive ; le troisième fut, à vrai dire, le contrat de mariage entre le roi de Suède et la princesse de

(1) Feuquières au Roi, 8 septembre, fol. 136.

(2) Gersdorf à l'Electeur, 1er (11) septembre, fol. 170.

(3) Du-Mont, VII, 1, p. 419.

(4) Le Roi à Feuquières, 4 septembre, fol. 125. Voir la critique de ce projet dans un mémoire à part de Feuquières, fol. 158. Cf. aussi les dépêches publiées par Gallois, vol. 4, p. 122 et suiv.

(5) Gersdorf à l'Electeur, 19 (29) septembre, fol. 192.

(6) Le Roi à Feuquières, 27 octobre, fol. 223.

(7) Du Mont, VII, 1, p. 425.

Danemark. Gersdorf, qui soupirait après la fin de tant de traverses, goûta au moins la joie de se voir récompenser de ses efforts par des marques de déférence. C'est dans son appartement que les ratifications furent collationnées et échangées (1). Après ce dernier acte de médiateur, le commissaire saxon prit son audience de congé des deux monarques dont, grâce à son maître, l'union et la prospérité allaient refleurir. Après huit mois d'un labeur ingrat, dans un pays misérable, sous un climat inclément, Gersdorf revint à Dresde au mois de décembre 1679.

Quel fruit la Saxe tira-t-elle de sa participation à cet imbroglio, d'où la Bavière s'était esquivée ? D'abord un peu de prestige, ce qui n'était pas à dédaigner après une longue éclipse. Mais surtout elle avait contribué à l'abaissement du Brandebourg. Elle avait employé son autorité à former dans le Nord un groupement nouveau, menace permanente contre cet Etat. Car, s'engageant à respecter leur domaine maritime et à solidariser leurs intérêts commerciaux, les deux Couronnes devaient être fatalement tournées vers des agrandissements territoriaux et le Brandebourg était leur proie naturelle. La France, qui redoutait une attaque des puissances scandinaves, devait favoriser leurs convoitises en Allemagne. Les hommes d'Etat de Dresde calculèrent sans doute cette marche des événements. Il leur suffit pour l'heure actuelle que le Brandebourg fût à bas. Leur patriotisme saxon triompha momentanément de leur patriotisme allemand.

L'Electeur, qui n'avait pas la vue longue, se félicita comme de son œuvre propre de la défaite morale du Brandebourg. Mais il reporta une partie de sa gratitude à la France. Il se réjouit aussi du regain d'ascendant dont il jouissait depuis qu'il avait renoué des rapports avec le Roi T. C. Sa liaison avec l'Empereur ne lui avait valu que transes et dépenses. Il espéra qu'en gravitant vers la France, il affermirait sa situation unique dans l'Empire, puisqu'il formait le Tiers Parti lui tout seul. Il espéra aussi qu'il recevrait autrement qu'en illustration la récompense des services qu'il croyait avoir rendus à l'Europe et à la chrétienté tout entière.

(1) Gersdorf à l'Electeur, Lund, 23 octobre (2 novembre). fol. 225.

CHAPITRE XVI

Le Traité de Saint-Germain

Résolution de l'Electeur de négocier directement avec Louis XIV; hostilité de la faction d'Autriche à la politique française de Jean Georges. Départ de Wolframsdorf pour la France (mai 1679). Motif du gouvernement français de presser la conclusion avec la Saxe : démonstration contre le Brandebourg. Traité de Saint-Germain (15 novembre 1679). Valeur de ce contrat : illusions de la France.

Prodiguant, comme il faisait en Bavière et en Suède, les témoignages non équivoques de son amour désintéressé de la paix, Jean Georges estima qu'il pouvait sans déroger frayer directement avec la France. Les brevets de satisfaction que lui décernaient d'Estrées ou Feuquières ne trouvaient guère d'écho auprès du Roi. Jean Georges se souvint qu'il valait mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints.

C'est pourquoi, dès le mois de mai 1679, l'Electeur désigna Georges Dietrich de Wolframsdorf, son chambellan et conseiller de justice, neveu de son plus influent ministre, pour une mission en France. Ce fut une chaude alerte pour la faction d'Autriche. Celle-ci se désolait que Jean Georges nageât, depuis la conclusion du traité de Nimègue, dans les eaux françaises, qu'il bouchât ses oreilles aux cris de détresse de Strasbourg menacée (1). Le Conseil formula des objections contre une telle ambassade : il argua des soupçons qu'elle inspirerait à la Bavière; qu'elle n'avancerait en rien l'interposition du Nord; que l'Electeur avait beau spécifier « comme principal article de la négociation, la prolongation

(1) L'Electeur à Schott, 8 (18) avril. D. A. *loc*, 8147. 5e vol. des *Négociations de Nimègue*, fol. 36. Cf. Pachner, II, nos 148, 157.

de l'armistice entre Suède et Danemark : l'envoyé n'arriveverait en France qu'après l'expiration de cette trève ». Le Conseil flaira quelque autre mystère (1).

Mais Jean Georges tint bon. Le grand chambellan Wolframsdorf, à l'apogée de son crédit, et qui nourrissait des ambitions d'homme d'Etat, aspirait à pratiquer une politique personnelle et, dans ce but, rompait en visière au système des Friesen. Mais un autre motif encore déterminait l'Electeur à rechercher à cette heure l'alliance de Louis XIV. Le 3 mai, l'Electeur de Brandebourg avait signé la convention de Xanten, prélude de sa soumission définitive au Roi. Jean Georges ne voulut pas être distancé. Il enjoignit au jeune Wolframsdorf de se mettre en route sans délai (2). Il attachait tant d'importance à ce voyage qu'il passa outre aux doléances de l'administration du trésor sur la pénurie du fonds des ambassades (3).

L'instruction de Wolframsdorf était conçue dans les termes les plus modérés ; c'était, à vrai dire, une requête au Roi de restaurer la paix générale. Une seule phrase dénotait une arrière-pensée : elle portait que l'Electeur avait confié à son envoyé tout ce qui à ses yeux pouvait contribuer au succès de son dessein et s'en remettait à sa dextérité. Mais ces voies et moyens, qu'il se flattait de suggérer au Roi, l'Electeur les taisait. Les suppositions se donnèrent cours à Dresde : quelques-uns s'imaginèrent à la vue d'une réunion des délégués de toute la Maison de Saxe (4), qu'un grand coup se machinait contre Clèves et Juliers, à la faveur des opérations des Français dans ces duchés (5).

Wolframsdorf, arrivé à Paris le 14 juin, prit langue d'abord avec Tourmont, premier commis de Pomponne, directeur des Affaires du Nord, puis avec le secrétaire d'Etat lui-même. Le 21 juin, à six heures du matin, M. de Bon-

(1) Les conseillers à l'Electeur, 2 (12) mai, *ibid.*, fol. 95.

(2) Instruction du 9 (19) mai. D. A. *loc.* 8268. *Churf. sæchs. Abschickung an den kœnigl. franzœsischen Hof durch den Churf. sæchs. Cammerherrn auch Hof=und Institienrath George Dietrichen v. Wolframsdorf verrichtet.*

(3) Lettre des trésoriers publiée par Helbig, p. 326.

(4) Findekeller à Pomponne, 31 mai.

(5) Droysen, III [3], p. 447.

neuil, fils du premier introducteur des ambassadeurs, adjoint à son père, et M. de Girault, cherchèrent l'envoyé saxon à l'hôtel des Trois-Couronnes, rue du Colombier, et le conduisirent à Saint-Germain, en carrosse à six chevaux. A dix heures, le Roi le reçut dans son cabinet : Louis XIV était assis dans un fauteuil *(auf einem Stuhl mit Lehnen)*. Le cabinet était plein de courtisans. Louis XIV ôta son chapeau et se tint découvert jusqu'à ce que l'envoyé eût exécuté sa première révérence et débité son compliment. Il répondit à ce morceau d'éloquence officielle par des banalités non moins officielles, soulevant son chapeau toutes les fois qu'il mentionnait S. A. E. de Saxe. Après l'audience, Wolframsdorf fit sa tournée auprès du Dauphin et de la Reine, mangea à la table du grand chambellan, et fut, à la fin de cette journée mémorable, ramené à l'hôtel des Trois-Couronnes avec le même cérémonial.

Ces honneurs étaient capables de flatter l'Electeur. Mais ce n'étaient que de vaines démonstrations. Wolframsdorf n'en avait point fini encore avec les formalités d'étiquette que le traité de Saint-Germain avec l'Electeur de Brandebourg était achevé. C'est le 19 juin que Meinders, après mille simagrées, apposa enfin sa signature. Wolframsdorf ne connut l'événement que quelques jours plus tard. On fut désappointé à Dresde : la proie qu'on couvait des yeux, les beaux pays rhénans, échappaient encore une fois aux convoitises saxonnes.

Après quelques semaines d'attente (car Pomponne fut invisible, sous prétexte que les préparatifs du mariage du roi d'Espagne avec Mademoiselle l'accaparaient uniquement), Wolframsdorf trouva l'occasion d'entretenir le ministre (1). Il revendiqua hautement l'assistance française pour la satisfaction de la maison de Saxe, dans le sempiternel litige des duchés. Pomponne répliqua que M. l'Electeur de Brandebourg, ni personne, n'avait entamé cette question ; que le traité de Munster, qui en impliquait la solution, demeurait intact : qu'au cas où cette vieille querelle serait déférée à la décision du Roi, celui-ci veillerait à la sauvegarde des droits de Saxe. Là-dessus il se déroba.

(1) Wolframsdorf à l'Electeur, Paris, 15-25 août, fol. 18.

A lire la correspondance de Wolframsdorf, qui était montrée au Conseil, on eût été fondé à croire que l'ambassadeur faisait le pied de grue, qu'il se bornait à jouir des distractions que lui procuraient les fêtes du mariage, pour lesquelles il avait obtenu douze mille thaler de frais de représentation supplémentaires; qu'on le considérait comme un figurant; qu'on ne daignait même pas lui faire part des résultats de la négociation du Nord, par cette raison que son collègue en Scanie, Gersdorf, était informé à suffisance par Feuquières. En réalité la diplomatie de Wolframsdorf ne chômait pas.

Jean Georges soupçonnait l'Electeur de Brandebourg de briguer la protection de la France pour se mettre à l'abri des insultes de ses voisins. Meinders n'avait point quitté Paris et parlementait de plus belle. Frédéric Guillaume consentait à toutes les concessions pourvu qu'on ne lanternât point (1). Il ne voulait surtout être prévenu par personne. Devant cet empressement, la cour de France adopta une tactique bien naturelle: elle ralentit son action. Les troupes françaises n'évacuèrent pas les provinces rhénanes, et continuèrent à prélever des contributions. Mais pour stimuler et inquiéter davantage encore Frédéric Guillaume, on poussa les pourparlers avec l'envoyé de Saxe.

Or, c'est sur des bases identiques que le gouvernement français se plut à tabler avec les deux Electeurs. Louis XIV exigea des deux côtés une adhésion sans réserve à des ambitions qu'il osait enfin avouer après tous ses triomphes. Il était hanté du rêve de la couronne impériale.

Au mois d'août, Wolframsdorf adressa secrètement à son maître un projet d'alliance émanant, dit-il, de Pomponne, projet reposant sur le maintien de l'instrument de Westphalie, sauf modifications introduites ou à introduire d'après ceux de Nimègue et de St-Germain. En échange de la garantie des Etats électoraux, le Roi désirait le suffrage de l'Electeur pour l'élection impériale, afin d'évincer le fils de l'Empereur « encore dans les langes », si son père voulait l'asseoir sur le trône du

(1) Droysen, III [3], p. 455. Ranke. *Zwœlf Bücher preussischer Gesch.* L. III, p. 335 analyse avec une rare finesse les mobiles auxquels obéit le grand Electeur.

Roi des Romains. Si même, dans un délai plus ou moins rapproché, l'Empire devait être pourvu d'un Roi des Romains, c'est le Dauphin que le Roi désignait, ou pour mieux dire imposait au choix de l'Electeur.

Jean Georges ne discuta aucune de ces clauses. Il les approuva, ainsi que le montrent des notes laconiques, qu'il écrivit en marge de la minute de Wolframsdorf (1).

Il n'y ajouta qu'un article, le plus important, sinon le seul important à son point de vue, ainsi libellé: « Les subsides ne doivent pas être réglés à moins de cinquante mille, pour le moins, quarante mille écus par an ». Wolframsdorf fut effrayé de la facilité de l'Electeur. Il en fut surtout effrayé pour lui-même et supplia son maître de le relever d'une commission si épineuse et irrégulière, puisqu'elle était soustraite à la connaissance du Conseil secret. Par un revers spécial (2), Jean Georges garantit son envoyé contre les suites de son obéissance; il lui promit une complète immunité de ce chef pour lui et pour les siens dans le présent et dans l'avenir. Il lui ordonna donc de souscrire le traité, d'après l'exemplaire, que lui, Electeur, avait paraphé le 2(12) septembre, avec faculté d'étendre à la personne du Roi et à tous les cas possibles les stipulations concernant le Dauphin ; pour comble de complaisance, il l'autorisa, si l'on chicanait sur la totalité du subside, à le réduire de moitié, voire du tiers.

Wolframsdorf se soumit le 15 novembre. Pomponne et lui échangèrent leurs signatures au bas de deux instruments, l'un public, l'autre secret (3). Le premier rétablissait l'amitié

(1) 2-12 septembre 1679. D. A. *loc.* 7281. Cette pièce, scellée du cachet de l'Electeur Frédéric Auguste, est précédée d'une note datée du 27 novembre 1708 et signée Christian Bernhardi. Cette note explique que ce document a été trouvé parmi les papiers du défunt référendaire intime Pfingsten : qu'après avoir été communiqué au Conseil secret, il fut porté à la régistrature et placé dans la petite armoire noire *(in das sogenannte schwarze Schränchen)* et qu'on n'en rencontre pas trace dans la Chancellerie secrète. Mais il est certain qu'il ne fut pas connu du Conseil secret de Jean Georges II. Outre que la correspondance de Wolframsdorf présente une interruption, sans doute voulue, du 4 octobre au 24 novembre, il est dit dans l'instruction à Wolframsdorf du 3 (13) octobre que celle-ci n'émane pas du Conseil secret, « *wegen vieler erheblichen uns bekannten Ursachen* (à cause de beaucoup de raisons considérables à nous connues) », mais qu'elle n'en a pas moins de valeur.

(2) En date du 3 (13) octobre. D. A. *loc.* 7277, pièce 20.

(3) A. E. *Saxe*, 7. Du Mont, VII, 1, p. 445, ne reproduit que le traité public. Ce fut le dernier acte du ministère de Pomponne, dont Wolframsdorf signale la disgrâce, le 24 novembre, comme toute fraîche.

entre le Roi et l'Electeur, puisque celui-ci était associé à la déclaration de guerre de l'Empire, et comme corollaire, la liberté réciproque du commerce ; il comportait l'assistance mutuelle, de la part du Roi pour l'Electorat, s'il était attaqué en violation du traité de Munster ; de la part de l'Electeur, pour les places possédées par la France dans l'Empire ; la durée en était fixée à quatre ans. Les articles secrets visaient uniquement l'éventualité de la vacance du trône impérial : l'Electeur s'obligeait à empêcher toute assemblée du collège électoral pour l'élection du fils de l'Empereur, et si le collège s'assemblait quand même, à donner sa voix au Dauphin ou au Roi ; si l'élection du Dauphin ou du Roi paraissait impraticable, à se concerter avec le Roi pour une autre candidature. Aussitôt après la ratification, le Roi s'engageait à verser à l'Electeur la somme de trente mille écus en espèces, payables à Leipzig, et durant les quatre années du traité, vingt mille écus annuels.

Telle est la teneur de ce pacte étrange qui clôt un long imbroglio. A quelle raison, à quelle passion cédèrent les contractants ? Il n'est point malaisé de déchiffrer les sentiments de Jean Georges. Ce prince se préoccupait surtout de ne point rester en arrière du Brandebourg, pour ne s'exposer point aux rancunes de son redoutable voisin, dont il avait souhaité, sinon provoqué la ruine, et dont il aurait de bon cœur partagé les dépouilles. Il se persuada que le patronage de la France le préserverait de toute insulte. Mais ce qui l'entraîna surtout, ce fut l'envie, qui le harcelait depuis tant d'années, de palper enfin des espèces sonnantes. Sa volupté devait être doublée par la conviction intime qu'à son tour il dupait son puissant partenaire. Il ne fallait pas avoir la vue bien longue pour prévoir le sort du traité secret. Une vacance de l'Empire ne semblait pas imminente : l'Empereur était dans la force de l'âge, plus jeune de deux années que le Roi. Il n'en coûtait donc pas de conclure sur une éventualité si chanceuse. D'ailleurs Jean Georges ne se mit guère en peine de la portée de son engagement à longue échéance : on se souvenait en Allemagne du bon tour que le collège électoral avait joué à François Ier ; on était prêt à récidiver au besoin.

Cette docilité des princes allemands, cette obédience outrée

était de nature à éveiller la suspicion du gouvernement de Louis XIV. L'on s'interroge en vain sur les mobiles qui animèrent le Roi et ses ministres. Pourquoi embrassèrent-ils un dessein, que Pomponne lui-même qualifiait de chimérique ? (1) Pourquoi, de gaîté de cœur, décelèrent-ils, avec cette candeur audacieuse, un plan que la prudence la plus élémentaire commandait de tenir caché, parce qu'il n'était pas immédiatement réalisable ? Oublièrent-ils le dénouement de la brigue de François Ier ? Nous ne saurions adopter que deux hypothèses : ou bien Louis XIV, ébloui de sa grandeur, se crut à la veille de consommer la monarchie universelle ; ou bien (et cette explication plus terre à terre n'est peut-être pas la moins vraisemblable) s'amusa-t-il à lier deux des plus considérables Electeurs de l'Empire par des conditions si déréglées et si flétrissantes pour eux qu'ils tremblassent d'être dénoncés à la réprobation de leur patrie. Dans les deux cas, c'était naïveté. Mais ce qui éclate surtout dans cette conception politique de Louis XIV, c'est la prodigieuse méconnaissance de l'Allemagne. On se figurait n'avoir devant soi que des principicules effarés, des peuples démoralisés et criant famine, des Etats se jalousant, un Empereur sans autorité, une Diète grotesque. A la surface le tableau était exact. Mais sous ces ruines se formaient lentement, sous l'impulsion d'une force mystérieuse, les nouvelles assises d'un édifice rajeuni. A mesure que le roi de France, fort des arrêts de ses Chambres de Réunion, arrachait à l'Empire quelque lambeau de sa chair, le reste du corps tressaillait, les membres se raidissaient dans un effort commun. Bientôt la France fut tout étonnée de rencontrer devant elle une Allemagne retrempée dans ses souffrances, unie contre l'étranger et prête à la revanche. Jean Georges II de Saxe ne vit que l'aurore de cette ère nouvelle dont les derniers jours de son règne furent illuminés.

(1) Pomponne ne se dissimula pas la vanité de ce pacte, *Mémoires*, Ed. Mavidal, I, p. 274-5.

CHAPITRE XVII

La Mort de Jean Georges II

Réaction antifrançaise à Dresde. Agitation en faveur d'une ligue des Electeurs laïques avec l'Empereur. Essai d'association de la Saxe avec la Bavière : Schœnberg à Munich (février 1680). Alarmes de Louis XIV ; nomination d'un nouveau Résident, Rousseau, à la cour de Dresde (mars 1680). Difficultés de la tâche de Rousseau : prépondérance de la coterie autrichienne grâce à la maladie de l'Electeur ; impossibilité de gagner le Prince héritier. Mort de Jean Georges II (1er septembre 1680). Jugement sur le règne de ce prince.

A l'heure où s'élaborait la convention de Saint-Germain, se célébrèrent à Dresde les fêtes de la paix : ce fut une série d'opéras, de ballets, de carrousels, de courses de bague, de feux d'artifice, « le tout, écrivit Findekeller, avec grande pompe et réjouissance, comme si la paix devait durer un siècle ». Jean Georges se divertit, comme s'il partageait cette illusion. Un char triomphal le promena par sa capitale déguisé en « grand Nemrod », escorté des princes de sa famille, travestis en César, Alexandre et Constantin (1). Il joûta, malgré une chute, comme un jouvenceau et soutint, comme grand tenant de trois, la barrière près de trois heures durant.

Mais il fut le seul peut-être à se livrer d'aussi bon cœur à la joie. Findekeller n'était que l'écho de l'opinion publique, en émettant ces doutes à l'endroit de la paix. Les annexions opérées par la France justifiaient les craintes des pacifiques, les espérances des belliqueux. Ceux-ci étaient les plus nombreux. La faction autrichienne se défiait du manège de

(1) Findekeller à Tourmont, 16 novembre 1679.

Wolframsdorf : l'abbé de Bantz exhalait son aigreur contre le ministre influent et le calomniait auprès du Prince Electoral. Il l'accusa d'avoir tramé à Vienne le licenciement du régiment du Prince. Le grand chambellan envoya deux officiers sommer le Résident Impérial de se rétracter. L'Electeur, au lieu de calmer l'exaspération des partis, s'emporta contre le moine qui brouillait sa cour, et s'en fut à la campagne (1). La coterie profita de sa retraite. Le Prince Electoral entreprit avec quelque tapage les préparatifs d'un voyage à Prague et y loua un palais pour six semaines. Il riposta aux remontrances de Wolframsdorf sur le péril du séjour dans un lieu contaminé par la peste, que l'Empereur était son maître, « qu'il était juste qu'il allât une fois lui faire sa cour ».

Le vent soufflait du côté de l'Autriche. L'insolence de l'abbé de Bantz s'accrut. Prenant texte de la mort subite du duc de Hanovre, il sermonna l'Electeur pour lui montrer « comme le bon Dieu punissait de mort subite tous les Electeurs et Princes de l'Empire qui dans la guerre passée ayant abandonné leur chef s'étaient attachés aux intérêts de la France ». On lui riposta « que, quoiqu'il fût personne sacrée, il entrait pourtant trop avant dans les jugements de Dieu ». Mais le moine, peu ému de ce brocard, n'en dirigea pas moins la cabale. Les symptômes fâcheux s'accentuèrent. A la Diète, Schott fulmina contre les attentats de la France sur l'Empire ; le parti autrichien extorqua mille thaler à l'Electeur, malgré sa pénurie, en faveur de Strasbourg « la bonne ville d'Empire » (*der guten Reichsstadt*) (2). Bientôt se divulgua le bruit d'une grande coalition entre l'Empereur et les Electeurs laïques.

Louis XIV s'alarma. Bien que le marquis de Vitry, son ambassadeur à la cour de Prague, démentît le fait et jusqu'à la tentative (3), le Roi prescrivit dans les premiers jours de 1680 au comte de Rébenac d'entreprendre une tournée à Berlin et à Dresde. Mais M. de Rébenac fut retenu dans la première de ces villes pour débattre le pacte par lequel la

(1) Du même au même, 14 décembre.
(2) L'Electeur à ses trésoriers, 11 (21) décembre 1679. D. A. *loc.* 10,246. *Reichstagssachen*, vol. 45, fol. 69.
(3) Vitry au Roi, 9 décembre. A. E. *Allemagne*, 287.

France tâchait d'enchaîner le Brandebourg. A Dresde, on fut dépité de la préférence que Louis XIV témoignait à un rival toujours détesté. On s'aperçut qu'à Ratisbonne le Plénipotentiaire français, Verjus, était de connivence avec le Brandebourgeois pour débouter l'Administrateur de Halle de ses droits sur Magdebourg (1).

Alors la faction ébruita la nouvelle d'un prochain abouchement de l'Empereur avec l'Electeur de Saxe, pour concerter l'élection du petit archiduc. Vitry certifia qu'il n'en avait pas ouï dire un seul mot, en un lieu où les secrets n'étaient d'habitude pas bien gardés. Mais une démonstration plus certaine fut préparée par l'Empereur. Le marquis Hermann de Baden fut destiné pour une mission auprès de différents princes, parmi lesquels l'Electeur de Saxe : c'était une réponse à celle de Rébenac (2). C'est que l'idée de la ligue faisait son chemin. Jean Georges s'y laissa séduire. Le jeune Wolframsdorf était rentré de Paris, les mains vides, n'ayant reçu du Roi et de Colbert de Croissi que des assurances vagues. Le cri de haine universel contre la France frappait l'esprit du vieil Electeur. Il se lança ou plutôt on le lança dans le mouvement. Ce qui l'entraîna, ce fut la perspective de l'association avec la Bavière.

L'Administrateur de cet Electorat s'était à peu près affranchi des influences françaises. Les ministres se targuaient de leur dévouement à l'Autriche. L'un d'eux, Delmuck, confessait à de la Haye qu'on avait horreur de la monarchie universelle de Louis XIV, « que tous les princes d'Allemagne, rapportait le Résident, verraient toujours avec peine V. M. s'avancer du côté du Rhin, et aussi l'entière et absolue possession des dix villes d'Alsace : que, si la Maison d'Autriche était détruite en Allemagne, c'était une conséquence que celle de Bavière le fût aussi, et qu'il était également nécessaire à ces deux Maisons de songer à leur mutuelle conservation » (3). Ces tendances qui s'affichaient librement, la hardiesse avec laquelle la cour de Munich rompait ses attaches avec la

(1) Le Roi à Verjus, 16 et 26 février 1680. A. E. *Allemagne*, 286, fol. 123-132.

(2) Vitry au Roi, 3 février 1680.

(3) De la Haye au Roi, *Bavière*, 30, fol. 13.

France, décidèrent Jean Georges à y tâter le terrain. Au mois de février 1680, il y dépêcha Schœnberg, mais sans caractère officiel.

Schœnberg (1) passa d'abord par Ratisbonne où il constata que Schott, à cause de son attitude intransigeante et de sa turbulence, s'était rendu considérable ; il parvint à Munich le 22 février. Conformément à son instruction, que Burkersrode avait dressée avec le directeur du Conseil (2), il notifia aux ministres bien intentionnés, ainsi qu'aux ambassadeurs impériaux, les intentions de son maître. La Saxe, leur dit-il, était d'humeur à résister aux contraventions françaises, à secourir la patrie en danger. Mais elle voudrait la coopération effective de la Bavière ; après quoi elle se faisait fort d'attirer dans l'union l'Electeur de Brandebourg qui avait affirmé à Burkersrode qu'il se rallierait à ses deux coélecteurs. Les meneurs du parti Autrichien, Kleist et Delmuck, se félicitèrent chaudement et avec un enthousiasme sincère du changement de front de la Saxe. Kleist s'écria que, devant cette confédération, Louis « jouerait bientôt d'une autre corde ». Delmuck dit à la vérité que l'Administrateur n'était pas encore tout à fait guéri « de la maladie française » ; que Schmidt, infecté du *venenum gallicum*, conservait quelque ascendant sur lui ; que le mariage de la Princesse Electorale avec le Dauphin l'avait fortifié. Il ne répondit du succès que si Schœnberg était régulièrement accrédité. Schœnberg répliqua que les assertions de Delmuck ne l'y encourageaient pas. Il réclama tant de ce haut fonctionnaire que de l'envoyé extraordinaire de l'Empereur, Lobkowitz, des éclaircissements catégoriques et une note écrite. Il ne reçut rien ; et Jean Georges craignant un pas de clerc, se fit réexpédier par Schott les lettres de créance destinées à Schœnberg. En avril, Schœnberg prit congé, au grand regret des Bavarois. Kleist lui dit que les Français

(1) Schœnberg passa d'abord à Baireuth où il rendit ses devoirs au margrat et à la margrave. Il présenta, de la part de l'Electeur, de l'Electrice, du Prince Electoral et de la Princesse, *Dero freund-vater-mutter-vetter-bruder-schwager-und muhmliche Grüsse*. L'auguste couple vida, en l'honneur de la famille Electorale, tant de verres que l'on arriva à un état d'ivresse bien conditionnée *(bis zu vœlliger Erlangung eines ziemlichen Rausches)*.

(2) Journal de Schœnberg du 13 mai 1681. D. A. *loc.* 8265, fol. 189. Instruction datée du château de Hartenfels, près Torgau, 26 février 1680.

« avaient été tout à fait consternés et hors d'eux-mêmes de son séjour et qu'ils ne verraient rien avec plus de plaisir que son départ ».

En effet l'agitation des princes allemands, sans intimider Louis XIV, l'étonnait. Leur indignation contre ses réunions l'indignait comme une irrévérence. Il se douta que c'en était fait de leur obédience, que les conventions, à peine nées, étaient déjà lettres mortes. L'Electeur de Brandebourg lui causait le moindre souci ; l'entente cordiale, grâce à l'habileté de Rébenac, semblait se consolider au printemps de 1680 (1). La Bavière ne le chagrinait guère beaucoup plus ; avec l'avènement du jeune Electeur et la disparition de l'Administrateur, il comptait que la politique française refleurirait à Munich avec une vigueur nouvelle. Seule la Saxe se cabrait ; elle prêchait même l'insurrection. Il importait d'y prévenir une explosion. Au mois de mars 1680, Louis XIV prit une résolution significative, autant qu'inattendue : il nomma un Résident en Saxe. Il choisit un des meilleurs agents de la carrière, Rousseau, qui avait occupé déjà divers postes dans le Nord et en Allemagne (2).

Rousseau, qui était alors employé à Hambourg, eut ordre de gagner Dresde sans retard (3). On lui expédia pour sa gouverne une relation d'un gentilhomme français, M. de Beyrie, sur la cour où il allait résider. Son instruction lui présenta sa tâche comme des plus simples : il lui était prescrit de réfuter les arguments des adversaires de la France contre des annexions « revêtues du nom de contraventions au traité de Nimègue » ; de dissiper dans l'esprit de l'Electeur les préventions que les malintentionnés, et à cette heure encore, l'envoyé impérial Lamberg, lui insinuaient. « Je m'assure, ajoutait le Roi, que les soins que vous apporterez à découvrir tout ce qui se traitera dans cette cour de la part de l'Empereur, vous feront aussi trouver les raisons propres à détruire celles dont on se sera servi. » Restait un dernier point non le moins délicat. Les Saxons s'effarouchaient de

(1) Droysen, III [3], p. 470. Cf. Spanheim. *Relation de la Cour de France*, Ed. Scheffer, p. 216.

(2) Sur Rousseau, v. *Lettres des Feuquières*, Ed. Gallois, IV, p. 179.

(3) Instruction du 22 mars 1680. A. E. *Saxe*, 12.

l'intimité qui chaque jour se prononçait entre la France et le Brandebourg. Rousseau dut expliquer que le Roi poursuivait à Berlin l'entière exécution de la paix avec la Suède dont il avait assumé la garantie : c'est donc pour l'amour de la Suède qu'il resserrait sa liaison avec le Brandebourg. L'interprétation était au moins ingénieuse. Cette allusion à la jalousie de Saxe et Brandebourg évoquait fatalement la question des duchés. « Je crois, observait malicieusement le Roi, que vous n'aurez pas fait un long séjour à Dresden sans qu'on vous parle des prétentions de l'Electeur de Saxe sur la succession de Clèves et Juliers. » Rousseau aurait beau jeu d'éluder une interposition de son souverain dans ce litige, à la Diète : jusqu'alors le Plénipotentiaire du Roi n'avait pu s'y faire légitimer, à plus forte raison pouvait-on supposer que ses bons offices en faveur des amis du Roi n'y seraient pas considérés. Il n'y avait rien à attendre d'une majorité aussi animée contre la France : aussi Rousseau avait-il à préconiser la dissolution dans l'intérêt même de la Saxe.

Rousseau s'aperçut dès sa venue à Dresde, où il s'installa en avril, des difficultés de sa mission (1). Wolframsdorf, qu'on lui désignait comme un zélé collaborateur, n'osa pas frayer avec lui. Quant à l'Electeur, il demeura longtemps invisible à la suite de l'ablation d'une tumeur à la lèvre. Rousseau comprit à la mine de bien des gens que l'on escomptait la mort de Jean Georges; il sollicita l'autorisation de pratiquer d'ores et déjà le Prince Electoral en qui l'on tenterait d'éveiller quelque sympathie pour la cause française. Bien entendu, l'argent devait être le ciment de cette sympathie. La tentative était hasardée. L'œuvre de la coalition marchait bon train. Une correspondance active s'échangeait entre Berlin, Vienne et Dresde : Lamberg et Bantz avaient couru à Berlin où l'abbé montra des lettres dans lesquelles l'Electeur de Saxe proclamait son inclination pour la ligue.

Louis XIV, tenu au courant de ces menées, ne se méprit pas sur leur gravité. L'union des trois Electeurs de Bavière, de Saxe et de Brandebourg, manda-t-il à Verjus, « pourrait bien être plus favorable aux intérêts de l'Empereur qu'aux

(1) Rousseau au Roi, 26 avril.

miens, et, quoiqu'elle ait pour prétexte la défense des droits des Electeurs, elle pourrait servir de fondement à une plus grande ligue qui irait à armer l'Empire de la manière que l'Empereur le désire (1) ».

Aussi se hâta-t-il de munir Rousseau d'une lettre de créance très gracieuse et pleine de sous-entendus alléchants pour le Prince Electoral (2). Ce n'était là qu'un palliatif. La confédération était à la veille de s'organiser. On en connaissait l'agencement : l'Empereur fournissait huit mille hommes, dont moitié de cavalerie ; chaque Electeur, deux mille fantassins, et deux mille chevaux. Les allées et venues ne cessaient point ; Haugwitz s'était rendu à Munich, soi-disant pour soigner sa femme en couches ; Wolframsdorf avait eu toutes les peines du monde à le faire contremander. D'autre part, Crokow était venu à Dresde au nom de Frédéric Guillaume, sous prétexte d'un simple compliment sur la maladie de l'Electeur. On annonça aussi que l'ambassadeur britannique, Southwell, et le marquis de Baden s'y rencontreraient sous peu. Wolframsdorf ne niait pas à Rousseau la formation de la ligue : il en critiquait platoniquement l'utilité, mais ne l'entravait en rien.

Rousseau jugea tout perdu sans rémission, quand il vit l'Electeur, le 26 avril. Le malheureux prince ne put prononcer un mot, ayant la bouche baillonnée d'un ruban noir, pour cacher sa plaie. Henri de Friesen récita une tirade latine. Quant à Jean Georges, il n'était plus qu'une ombre. Le gouvernement avait échappé à ses mains séniles. C'était un bien mauvais placement que Louis XIV avait fait en lui versant trente mille écus.

Le Résident s'évertua donc à se concilier les hommes d'Etat saxons. Dans ses entretiens avec divers membres du Conseil, il plaida fort ingénieusement pour Louis XIV. Les annexions, il les qualifia « de petites difficultés consistant en des limites de peu de conséquence... il n'y avait point d'apparence qu'elles pussent avoir aucunes suites ». Il oublie d'ajouter si ses interlocuteurs furent convaincus (3). Mais il

(1) Le Roi à Verjus, 19 avril. *Allemagne*, 286, fol. 215.
(2) Le Roi à Rousseau, 10 mai. Le Roi au Prince Electoral, même date.
(3) Rousseau au Roi, 3 mai.

émit aussi des raisons plus solides. Il montra qu'un armement achèverait de ruiner la Saxe, puisque l'Electeur avait été contraint par les instances des Notables à licencier une partie de ses troupes; que l'alliance anglaise, dont les Autrichiens faisaient tant d'éclat, était bien précaire, car Charles II essayait au dehors une diversion à ses embarras intérieurs; que d'ailleurs cette combinaison n'avait guère souri au Brandebourg. Enfin Rousseau cajola le Prince Electoral : il lui remit solennellement la missive du Roi comme une preuve d'amitié que S. M. ne départissait pas d'ordinaire aux Princes Electoraux. Il se flatta que les choses et les hommes tourneraient selon ses vœux. Friesen était mort au mois de mai : l'ascendant de Wolframsdorf, qui avait su ménager le Prince héritier, grandit encore.

Mais bientôt tout tomba dans le plus intense désarroi en Saxe. La peste, qui depuis plusieurs mois sévissait en Bohême, infesta tout à coup l'Electorat et la résidence même. Quand survinrent quelques cas dans les faubourgs de Dresde, la cour se dispersa. L'Electeur se réfugia dans un de ses châteaux près de Freiberg : Rousseau s'établit à Langenrinne, dans une maison de campagne située près de la ville. Toute son activité se borna pendant cette lugubre période à des conversations avec Wolframsdorf, lequel ne tarissait pas en doléances contre les agissements de Louis XIV. Ce personnage avança même au sujet des réunions un argument aussi spécieux qu'ironique : il était inutile que le Roi écornât l'Empire, puisque tout serait à lui quand il serait Roi des Romains (1). Mais Louis XIV préférait s'adjuger des avances d'hoirie. D'autre part cette suspension des affaires servit assez heureusement la France : car elle entraîna une interruption des intrigues : aucun envoyé étranger ne parut, à la grande joie du Roi qui n'aimait pas être diffamé auprès de ses alliés (2).

Mais ce calme forcé était trompeur. La coterie autrichienne manœuvrait en silence. Elle donna même signe de vie. Gersdorf, qui en avait pris la direction, vint notifier à Rousseau que l'Electeur avait arrêté de s'entremettre auprès du

(1) Rousseau au Roi, 4 juillet.
(2) Le Roi à Rousseau, 11 juillet.

Roi en faveur du Palatin qui criait à la spoliation. Aucune démarche ne pouvait être plus importune à Louis XIV. Celui-ci finit par suspecter la validité morale de son traité avec la Saxe. Il demanda sérieusement à Rousseau s'il croyait seulement l'Electeur instruit des articles secrets de Saint-Germain, et pour l'éprouver, lui adressa une lettre en date du 27 juin, où il mentionnait son alliance avec lui. Wolframsdorf fit la grimace ; il appréhenda que le mot d'alliance ne surprît les autres conseillers. « Cette délicatesse, rapporte Rousseau, m'a paru un peu grande (1). »

Aussi bien la question n'avait plus d'intérêt. Jean Georges était fini. C'est son successeur qu'il était urgent d'accaparer. Mais le Prince Electoral par une sorte de pudeur s'était retiré au fond de la Lusace pour n'avoir point l'air de guetter la mort de son père. Mais un de ses fidèles, Haugwitz, surveillait l'agonie de l'Electeur. C'est lui que Rousseau caressa : Haugwitz était l'oncle de la maîtresse du Prince, de la charmante Suzanne de Zinzendorf qui eut l'honneur d'inaugurer en Saxe la série des favorites en titres (2). Rousseau s'efforça donc d'arriver, par cette voie indirecte, jusqu'au cœur du Prince Electoral, mais il n'agit que pour l'acquit de sa conscience : il taxa d'impossible l'acceptation par Jean Georges III de la convention du 15 novembre. Le Roi s'opposa formellement à ce qu'il lui en fût rien communiqué (3).

Un dénouement facile à prévoir vint mettre un terme à cette situation fausse et irritante. Depuis son séjour au château de Freudenstein, l'état de l'Electeur avait empiré. On l'avait soumis malgré sa faiblesse à un traitement sudorifique qui l'avait épuisé encore : on l'avait privé de vin, dure expiation. Enfin le 1er septembre vers midi, Jean Georges, qui jusqu'alors avait espéré sa guérison, dit que l'heure était

(1) Rousseau au Roi, 18 juillet.

(2) Sur la comtesse de Zinzendorf, v. O'Byrn, p. 74. Leti lui consacre une page enthousiaste et des Sonnetti intrabacciati, p. 511. A la date du 1er août, Rousseau mande que, d'après des on-dit, la belle comtesse tenait la dragée haute à son auguste soupirant : « cependant il est toujours également assidu auprès d'elle et les plus éclairés craignent que, quand il sera maître de ses actions par la mort de Monsieur son père, il ne l'épouse du côté gauche ou autrement ».

(3) Le Roi à Rousseau, 20 août.

venue. Entre six et sept heures, il s'éteignit sans souffrance, à l'âge de soixante-sept ans et trois mois.

Il était grand temps pour la Saxe que ce prince disparût. Son règne avait achevé la déchéance matérielle et morale de ce pays. A l'intérieur, cet Electeur avait piteusement échoué dans ses velléités de rehausser son pouvoir : la Diète avait sans peine eu raison du souverain ; elle l'avait tenu à sa merci par le vote des subsides. Ce conflit permanent entre l'Electeur et les Etats donne en partie la clef de la politique extérieure de Jean Georges II : celui-ci essaya de s'affranchir du joug de cette assemblée et de reconquérir l'indépendance en tirant des ressources du dehors. Toute sa diplomatie personnelle ne s'inspira que de cette préoccupation. Aussi ne pratiqua-t-il que des expédients ; il ne se dirigea pas d'après des principes. Les traditions de sa Maison et une sorte d'instinct patriotique l'orientaient du côté de l'Empereur ; sa pénurie seule l'aventura dans des alliances intermittentes et mensongères avec la France.

CONCLUSION

La France commit l'erreur de prêter à Jean Georges des conceptions et des ambitions qui ne le hantèrent jamais. Elle s'imagina qu'elle ressusciterait la Saxe ; qu'au prix de quelques milliers d'écus, elle opérerait ce miracle de Lazare. L'entreprise eût-elle avorté ? Elle méritait à coup sûr d'être tentée. Les esprits les plus éclairés de l'époque estimèrent que ce pays n'avait point terminé ses destinées. On vantait ses richesses en hommes et en productions, sa position merveilleuse entre les deux versants qui se partagent l'Allemagne, entre les deux Etats qui s'en disputaient l'hégémonie, le Brandebourg et l'Autriche. On dérivait de ces avantages le rôle prépondérant qu'il avait tenu et dont la gloire ne s'était pas encore effacée. Rousseau écrivait en 1680 — et à cette date la décadence semblait irrémédiable : — « Un Electeur de Saxe, qui prendrait soin lui-même de ses affaires, qui aurait de la conduite et de l'économie, serait sans doute capable de donner un grand poids au parti qu'il embrasserait en Allemagne » (1). Le gouvernement de Louis XIV avait saisi cette vérité, mais sans vouloir l'éprouver ou en tirer parti.

Durant une trentaine d'années il ne cultiva de rapports avec la Saxe que mollement et légèrement et, en quelque sorte, à la façon empirique, les rompant ou les renouant au gré de sa fantaisie. Mazarin seul poursuivit l'alliance saxonne en vertu d'un plan préconçu. Ses successeurs concentrèrent leurs efforts sur la Ligue du Rhin, et quand ce mécanisme se disloqua, ils persistèrent à croire que les morceaux en étaient bons. Tout ce qui n'entrait pas dans ce système fut méprisé ou ne fut considéré que par rapport à ce système. C'est seulement lorsqu'ils essayèrent de le recons-

(1) Rousseau au Roi, 29 août 1680.

tituer par des contrats séparés, fragmentaires, en substituant l'ordre dispersé, si l'on peut dire, à la masse compacte, qu'ils daignèrent prendre contact avec la Saxe. Mais en traitant avec elle à Ratisbonne, à Zwickau, à St-Germain, que lui demandèrent-ils ? Un acquiescement aveugle à des desseins presque inavouables ; une coopération passive à l'établissement de la tyrannie française en Allemagne, et des conditions illusoires, telles que l'institution d'un Conseil spécial, ou encore le suffrage pour l'élection à l'Empire. Que lui accordèrent-ils, quand ils lui accordèrent quelque chose ? De l'argent et toujours trop ou trop peu. Ce n'est pas sur des bases aussi inconsistantes et vaines qu'une union pouvait s'édifier.

Ou bien Louis XIV devait jouer de la Saxe contre ses ennemis, l'Empereur, et plus encore l'Electeur de Brandebourg, ou bien il ne lui restait qu'à l'ignorer. La première méthode fut mise à l'essai, mais sans les moyens suffisants, surtout sans conviction. Lors de la campagne d'Erfurt, au lieu de rehausser Jean Georges, de le présenter à l'Allemagne comme le chef des Evangéliques, on le laissa dépouiller et jouer par l'Electeur de Mayence, qui prouva sa gratitude en tournant le Saxon contre la cause française. Après l'abouchement de Zinna, dont le résultat présageait une rupture entre Brandebourg et Saxe, on abandonna aux Suédois le soin de gagner Jean Georges ; ils travaillèrent à confisquer à leur profit l'alliance saxonne, mais en l'achetant avec l'or français. Constamment aussi, Louis XIV rebuta les prétentions de Jean Georges sur Juliers et Clèves ! La reconnaissance de ces prétentions eût peut-être poussé ce dernier à les poursuivre par la force, et la France l'eût pu mettre aux prises à l'occasion avec son rival. L'appoint n'aurait été méprisable ni au point de vue militaire ni au point de vue moral. Mais l'on fit si bien que les contingents saxons, qui auraient pu, en y mettant le prix, figurer parmi les auxiliaires français, combattirent dans les rangs opposés. Voilà pour quelles raisons Jean Georges II s'enrégimenta dans la coalition et signa le pacte de Marienburg et la convention de Vienne. Quand il fit acte de contrition, la France lui chicana encore l'absolution : c'est de mauvaise grâce qu'elle l'admit dans le Tiers-Parti ; elle mor-

tifia son amour-propre dans la comédie de l'Interposition du Nord, en le laissant se démener dans le vide, en achevant la pacification par dessus sa tête.

Que la France n'ait pas fait fondement sur la puissance de la Saxe, cela n'est pas pour surprendre. Mais pourquoi fit-elle mine de vouloir restaurer cette puissance en laquelle elle n'avait pas foi? Pourquoi versa-t-elle des subsides, véritables placements à fonds perdus? Pourquoi ne sut-elle pas trancher l'alternative: armer la Saxe, la lancer dans la lutte, éviter ce que Frédéric II appelle le chipotage; ou la sacrifier sans scrupule aux convoitises de son rapace voisin?

Si cette dernière méthode eût prévalu, la France en eût recueilli un durable bénéfice. En secondant la fortune du Brandebourg, fût-ce au détriment des Etats contigus, elle eût enrayé la réalisation de l'unité allemande ; elle eût consolidé le dualisme, car le Brandebourg n'aurait pas éliminé l'Empereur de l'Empire ni dominé les Etats du Sud. Au besoin, la France serait intervenue comme modératrice entre les deux partis, et eût réglé le jeu de la bascule. Louis XIV s'attacha de préférence à la tradition qui considérait le morcellement infinitésimal de l'Allemagne comme la caution de la grandeur et de la sécurité de la France. Il fut par là condamné à traverser sans relâche et à combattre les aspirations nationales des Allemands : les combattant, il les vivifia, et, par une fatale contradiction, il en fut réduit à les satisfaire ; il créa des confédérations, organismes frêles qui lui crevèrent entre les mains, mais qui n'en furent pas moins les véhicules des idées unitaires. Enfin il infligea le plus éclatant démenti à sa propre politique et fournit la plus saisissante justification des tendances de l'Allemagne, lorsque monté au pinacle il dévoila sa pensée suprême et revendiqua la couronne de Charles-Quint. Voilà dans quel cercle vicieux l'action de la France tourna perpétuellement. Voilà la chimère où aboutirent trente années d'efforts militaires et diplomatiques.

On se persuada en France que la paix de Nimègue était un épilogue, qu'elle consommait la déchéance de l'Empire. On fut bien vite détrompé. Même la Saxe avec son Electeur moribond, son sol dévasté, son trésor tari, la Saxe, sur laquelle on croyait avoir main mise, secoua le joug. Au

moment où l'Electeur expirait, Rousseau signalait le rapprochement de son héritier avec l'Electeur de Brandebourg, sous les auspices de l'Empereur. C'était le présage de complications imminentes ; c'était l'indice aussi que les princes allemands se réconciliaient contre l'étranger. Aussi la paix de Nimègue ne fut qu'un intermède. Le drame, dont les deux peuples français et allemand devaient être les héros et les victimes à la fois, ne cessa point de se machiner. Notre époque en a vu, pour le malheur de la France, un des plus terribles épisodes. Nous disons : un épisode; car l'histoire aussi bien que le patriotisme interdisent de croire à un dénouement.

TABLE DES MATIÈRES

